This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

UC-NRLF
$B 4 671

LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.
RECEIVED BY EXCHANGE
Class

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Digitized by Google

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE

65, rue Chabot-Charny, 65

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

QUATRIÈME SÉRIE. — TOME IX

ANNÉES 1903-1904

DIJON
NOURRY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Place Saint-Étienne

1905

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRARY OF CALIFORNIA

ACADÉMIE

DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES

DE DIJON

Composition du bureau

au 1er mars 1905

Président, M. COLLOT (Louis), 4 mai 1904.
Vice-président, M. CHABEUF (Henri), 13 janvier 1904.
Secrétaire, M. DUMAY (Gabriel), 13 janvier 1904.
Secrétaire-adjoint, M. PICARD (Etienne), 4 mai 1904.
Bibliothécaire, M. METMAN (Etienne), 13 janvier 1904.
Trésorier, M. CORNEREAU (Armand), 13 janvier 1904.

Conseil d'administration

nommé le 13 janvier 1904

MM. d'ARBAUMONT, H. CHABEUF, GUIGNARD, A. HUGUENIN.

216807

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

1° Membres honoraires.

MM.

Guillaume (Eugène), G. C. ✻ membre de l'Académie française et de l'Académie des Beaux-Arts, professeur au Collège de France, ancien directeur de l'Académie de France, à Rome, 4 décembre 1867.

Mistral (Frédéric), O. ✻, à Maillane (Bouches-du-Rhône), 26 septembre 1876.

Cailletet (Louis), O. ✻, membre de l'Académie des Sciences, 1884.

Moreau (Mathurin), O. ✻, sculpteur à Paris. 2 juin 1897.

Bassot (le général Léon), O. ✻, membre de l'Académie des Sciences, 2 juin 1897.

2° Membres résidants.

MM.

1. **Guignard** (Philippe), Off. I. P., bibliothécaire honoraire de la ville de Dijon (Cl. des Belles-Lettres), 25 août 1852.
2. **Bazin** (Henri-Emile), O. ✻, inspecteur général en retraite des Ponts et Chaussées, correspondant de l'Institut (Cl. des Sciences), 25 janvier 1865.
3. **D'Arbaumont** (Jules), Off. I. P., chevalier des ordres d'Isabelle la Catholique et de Saint-Grégoire le Grand (Cl. des Belles-Lettres), 28 février 1866.
4. **Marchant** (Louis), D.-M., ancien conservateur du Muséum d'histoire naturelle (Cl. des Sciences), 17 janvier 1874.

Digitized by Google

MM.

5. **Jobert** (Clément), D.-M., Off. I. P. commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, du Medjidié de Turquie, du Lion et du Soleil de Perse, officier du Nicham-Iftikar, professeur de zoologie et de physiologie, à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Cl. des Sciences), 13 mai 1874.
6. **Chabeuf** (Henri), ancien conseiller de préfecture, correspondant du comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements (Cl. des Belles-Lettres), 22 février 1882.
7. **Dumay** (Gabriel), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 30 janvier 1884.
8. **Marchand** (Victor), C. ✻, col. du génie en retr., ancien maire de Dijon (Cl. des Sciences), 12 mars 1884.
9. **Serrigny** (Ernest), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 18 juin 1884.
10. **Cunisset-Carnot** (Paul), O. ✻, Off. I. P., grand officier de l'ordre du Nicham-Iftikar, premier président de la Cour d'appel (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
11. **Liégeard** (Stéphen), ✻, Off. I. P., commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, etc., ancien député, maître ès Jeux Floraux, Président de la Société nationale d'encouragement au Bien (Cl. des Belles-Lettres, 17 avril 1889.
12. **Méray** (Charles), ✻, Off. I. P., professeur de mathémathiques pures à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon, correspondant de l'Institut (Cl. des Sciences), 17 avril 1889.
13. **Metman** (Etienne), chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'Appel, ancien bâtonnier (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
14. **Suisse** (Charles), ✻, architecte en chef des monuments historiques et architecte diocésain (Cl. des Beaux-Arts), 17 avril 1889.

Digitized by Google

MM.

15. **Toussaint** (Henri), chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, ancien magistrat, avocat à la Cour d'Appel de Paris (Cl. des Belles-Lettres), 17 avril 1889.
16. **Picard** (Etienne), ✻, Inspecteur des forêts (Cl. des Belles-Lettres), 28 janvier 1891.
17. **Mocquery** (Charles), O. ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées (Cl. des Sciences), 11 février 1891.
18. **Collot** (Louis), professeur de géologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Cl. des Sciences), 22 mars 1893.
19. **Cornereau** (Armand), juge suppléant au tribunal civil (Cl. des Belles-Lettres), 10 janvier 1894.
20. **Lévêque** (Jean-Baptiste), ✻, Off. I. P. directeur de la succursale du Conservatoire de musique (Cl. des Beaux-Arts), 27 février 1895.
21. **Huguenin** (Anatole), (Cl. des Belles-Lettres), 29 janvier 1896.
22. **D'Avout** (vicomte Auguste), ancien magistrat (Cl. des Belles-Lettres), 17 novembre 1897.
23. **Galliot** (François), ✻, ingénieur en chef du département de la Côte-d'Or (Cl. des Sciences), 17 novembre 1897.
24. **Mabille** (Paul), Off. I. P., docteur ès-lettres, professeur honoraire de philosophie (Cl. des Belles-Lettres, 17 novembre 1897.
25. **Oursel** (Charles), archiviste paléographe, bibliothécaire et archiviste de la ville (Cl. des Belles-Lettres), 6 février 1901.
26. **Philpin de Piépape** (Léonce), C. ✻, général de brigade du cadre de réserve, membre correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid (Cl. des Belles-Lettres), 6 mars 1901.
27. **Boutellier** (Ernest), sculpteur, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts (Cl. des Beaux-Arts), 26 juin 1901.
28. **Chevalier** (Louis), conseiller à la Cour d'appel (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.

Digitized by Google

MM.

29. **Chomton** (Louis), Chanoine honoraire, aumônier de l'hospice Sainte-Anne (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.
30. **Huguenin** (Pierre), avoué à la Cour d'Appel (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.
31. **Stouff** (Louis), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon (Cl. des Belles-Lettres), 26 juin 1901.
32. **Bataillon** (Eugène), professeur de biologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon (Classe des Sciences), 11 mars 1903.
33. **Jobard** (Paul), maître-imprimeur (Classe des Belles-Lettres), 11 mars 1903.
34. **Mathey** (Alphonse), inspecteur des forêts (Classe des Sciences), 11 mars 1903.
35. **Champeaux** (Ernest), professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Dijon (Classe des Belles-Lettres), 1er mars 1905.

3° Membres titulaires devenus membres non résidants.

Muteau (Charles), ✻, Off. I. P., conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Paris, 30 novembre 1859.

Joly (Henry), Off. I. P., membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des Lettres de l'Université de Dijon, 3 février 1875.

Hallberg (Eugène), ✻, Off. I. P., professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 10 mai 1876.

Sauvageau (Camille), professeur de botanique à la Faculté des Sciences de l'Université de Bordeaux, 26 juin 1901.

Vienne (Maurice de), O. ✻, colonel d'artillerie à Toul, 10 novembre 1897.

Digitized by Google

4° Membres non résidants.

MM.

Bonnet (Edmond), docteur en médecine, assistant de botanique au Muséum de Paris, 18 novembre 1896.

Carvalho (de), pair de Portugal, à Lisbonne, 5 août 1868.

Charmasse (Anatole de), président de la Société Eduenne, à Autun, 16 février 1905.

Cunha (Xavier da), D. M., conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne, 18 décembre 1901.

Daguin (Fernand), ✻, Off. I. P., docteur en droit, avocat à la Cour d'Appel de Paris, 4 février 1885.

Galliac (Louis), ✻, artiste peintre, à Paris, 29 novembre 1893.

Gasq (Paul), ✻, sculpteur, à Paris, 6 février 1901.

Gastinel (Léon), ✻, compositeur de musique, 5, rue Michelet, à Paris, 13 juillet 1892.

Gruyer (Anatole), O. ✻, inspecteur à la direction des Beaux-Arts, à Paris, 28 juin 1865.

Meixmoron de Dombasle (Charles de), artiste peintre, ancien président de l'Académie Stanislas, à Nancy, 23 janvier 1901.

Muteau (Alfred), O. ✻, ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'Or, conseiller général, 28 février 1900.

Petit (Ernest), ✻, ancien président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne à Auxerre, conseiller général, 6 mai 1896.

Pictet (Raoul), professeur de physique à l'Université de Genève, 30 janvier 1878.

Robin (Albert), O. ✻, D.-M., membre de l'Académie de médecine, professeur agrégé à la Faculté, médecin de l'hôpital de la Pitié, à Paris, 1er décembre 1886.

Digitized by Google

5° Correspondants (1).

MM.

Baltet (Charles), horticulteur à Troyes, 30 novembre 1898.

Bertin (Joseph), D.-M., à Gray, 15 décembre 1897.

Bertrand (l'abbé), directeur du grand séminaire de Bordeaux, 29 mai 1878.

Bonneton, conseiller à la cour de Riom, 2 mai 1888.

Bourdin, D.-M., à Choisy-le-Roy (Seine), 2 mai 1888.

Buffenoir (Hippolyte), homme de lettres, à Paris, 18 novembre 1896.

Cabreira (Antonio), à Lisbonne, 24 février 1897.

Calore (Pier-Luigi), inspecteur royal des Antiquités, à Pesco-Sansonesco (Abruzzes), 1er juillet 1903.

Carré (Henri), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Poitiers, 7 juin 1893.

Cautain, chef d'institution à Cissey, commune de Merceuil, 11 mars 1874.

Chevalier (l'abbé Gustave), à Fixin (Côte-d'Or), 9 février 1876.

Clouet D. M., Off. A., professeur à l'école de médecine de Rouen, 4 février 1874.

Duhousset, O. ✻, lieutenant-colonel en retraite, à Paris, 14 janvier 1863.

Dumas (l'abbé), curé de Bagneux (Allier), 17 novembre 1897.

Duméril (Henri), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, 19 janvier 1887.

Esdouhard (le comte J.), au château de Quincey (Côte-d'Or), 18 août 1887.

Flammarion (Camille), ✻, membre de la Société philotechnique, à Paris, 20 février 1867.

Floreno Foschini (Mme Alfonsina), dame d'honneur de la princesse royale de Lusignan, membre de plusieurs académies, à Palerme, 16 décembre 1891.

(1) Le Comité d'administration croit devoir rappeler que le titre de *Correspondants* est le seul que puissent prendre les personnes dont les noms suivent.

Digitized by Google

MM.

Fuster (Charles), homme de lettres, 161, rue Saint-Jacques, à Paris, 7 mai 1890.

Guimet (Emile), O. ✻, fondateur et conservateur du Musée Guimet, à Paris, 18 juillet 1900.

Jeny (Lucien), conseiller à la cour d'appel de Bourges, 15 décembre 1897.

Labarre du Parcq (M. de), C. ✻, colonel du génie en retraite, à Paris, 31 janvier 1877.

Lachot, instituteur à Magny-la-Ville, 12 décembre 1900.

Laguesse (le docteur Edouard), professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lille, 16 décembre 1891.

Legrelle (A.), docteur ès-lettres, à Versailles (Seine-et-Oise), 7 janvier 1885.

Martin (Ed.), homme de lettres, à Paris, 6 janvier 1869.

Marty (G.), arbitre-expert, à Toulouse, 5 décembre 1883.

Milien (Achille), à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre), 7 août 1872.

Miot (Henri), Off. I. P., juge au tribunal civil, à Beaune, 22 avril 1891.

Morillot (l'abbé), chanoine honoraire à Dijon, 30 novembre 1887.

Morot, vétérinaire municipal, à Troyes, 27 janvier 1886.

Neymarck (Alfred), publiciste, à Paris, 6 juin 1887.

Olivier (Ernest), naturaliste, à Moulins (Allier), 24 février 1897.

Paté (Lucien), ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, à Paris, 18 décembre 1889.

Payot (Venance), naturaliste, à Chamonix (Haute-Savoie), 7 janvier 1885.

Pereira Rego Filho (José), D.-M., secrétaire de l'Académie de médecine, à Rio-de-Janeiro, 18 novembre 1880.

Petel (abbé), curé de Saint-Julien, près Noyers, 28 juin 1899.

Pingaud (Léonce), ✻, Off. I. P., professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de l'Université de Besançon, 18 mars 1874.

Digitized by Google

MM.

Salverte (Georges de), maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Paris, 13 juin 1888.

Tarry, vice-secrétaire de la Société météorologique de France, 21, rue Descartes, à Paris, 15 janvier 1873.

Thévenot (Arsène), à Troyes (Aube), 11 janvier 1882.

Verdier, avocat, à Nîmes (Gard), 10 avril 1878.

Vacandard (l'abbé), 1er aumônier du lycée de Rouen, 15 décembre 1886.

Vernier (Jules), Off. A., ancien élève de l'école des Chartes, archiviste du département de l'Aube, correspondant de l'Institut pour les Travaux historiques et archéologiques, 18 juillet 1900.

NÉCROLOGIE

Abord (Hippolyte), O. A., né à Autun le 15 juillet 1825, inscrit au barreau de cette ville en 1853, bâtonnier en 1887, maire de Saint-Forgeot de 1870 à 1904, membre titulaire de la Société Eduenne en 1853, non résidant de l'Académie de Dijon le 28 novembre 1881, mort dans sa ville natale le 13 mai 1904.

La Commisssion départementale des antiquités de la Côte-d'Or lui décerna le prix Saint-Seine en 1888, pour son *Histoire de la Réforme et de la Ligue dans la ville d'Autun*, 3 vol. in-8° publiés par la Société Eduenne.

Bavelier (François-Adrien), ✻, O. A., né à Dijon le 4 avril 1839, décédé à Paris le 20 mai 1901 ; successivement avocat à la Cour d'appel de Dijon, puis de Paris, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, chef du cabinet du ministre des Finances,

Digitized by Google

agent judiciaire du Trésor — a collaboré à divers recueils ou revues, notamment au *Dictionnaire administratif* de Blanche (2e édition), à la *Revue du contentieux des travaux publics*, aux *Annales du régime des eaux*, etc. — A publié : *la Question électorale* (Paris, Didot, 1873); *Essai historique sur le droit d'élection et sur les anciennes assemblées représentatives de la France* (Paris, Didot, 1874); *Dictionnaire de droit électoral* (Paris, Arthur Rousseau, 2e édition, 1882); *Traité sur les pensions civiles et militaires* (Paris, Arthur Rousseau, 1886, 2 vol.); *Des rentes sur l'Etat français* (Paris, Arthur Rousseau, 1886).

M. Bavelier était membre de diverses sociétés savantes, notamment de l'Académie de Caen et de l'Académie de législation de Toulouse. Il appartenait à celle de Dijon, à titre de membre non résidant, depuis le 19 décembre 1877.

Flour de Saint-Genis (Victor-Bénigne), né à Dijon le 7 décembre 1830, d'abord inspecteur des finances, puis conservateur des hypothèques à Paris, mort au château de la Rochette, commune de Vic-de-Chassenay, arrondissement de Semur, le 13 novembre 1904, dans sa 74e année.

Entré le 8 septembre 1896 à la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, M. de Saint-Genis fut président de cette compagnie, du 22 décembre 1898 à sa mort. Il est l'auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur l'administration, la mutualité, l'agriculture et d'une *Histoire de Savoie*, qui fut couronnée par l'Académie française en 1871.

M. de Saint-Genis était correspondant de l'Académie de Dijon, depuis le 13 décembre 1865.

Garnier (Joseph-François), ✻, Off. I. P., né à Dijon le 24 avril 1815, était élève de l'Ecole des Chartes fondée en cette ville en 1829. Successivement surnuméraire aux Archives départementales en 1830, ar-

Digitized by Google

chiviste de la ville de Dijon en 1841, et conservateur des Archives départementales en 1862, il exerça ces dernières fonctions pendant 41 ans, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, survenue le 14 novembre 1903. Il comptait alors 73 ans de services.

Joseph Garnier fut, de bonne heure, membre de la Commission départementale des Antiquités, dont il devint successivement secrétaire, vice-président, président et président honoraire. Le 2 février 1853, il entrait à l'Académie au titre de membre résidant.

Son œuvre maîtresse est la publication des *Chartes de Communes et d'affranchissements en Bourgogne*, dont il a laissé malheureusement la préface inachevée.

Hugues (Gabriel Gustave d'), ✻, Off. I. P., naquit à Toulouse, le 21 avril 1827. Elève de l'Ecole normale supérieure de la promotion de 1846, il entra d'abord dans l'enseignement secondaire, en 1849; passa dans l'enseignement supérieur en 1861 et professa la littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon, de 1879 à 1897, époque à laquelle il prit sa retraite, après 51 ans de services et fut nommé professeur honoraire. Membre fondateur de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire en 1881, il en devint successivement vice-président et président. Le 17 avril 1889, il était élu résidant de l'Académie de Dijon.

M. d'Hugues est mort à Toulouse, le 11 juillet 1902.

Ivry (Paul-Xavier-Désiré Richard, marquis d'), né à Beaune, le 4 février 1829, compositeur distingué, auteur des *Amants de Vérone*, membre non résidant de l'Académie depuis le 27 février 1895, mort à Hyères, le 16 décembre 1903.

Lebon (François-Nicolas-Eugène), né à Dijon le 24 mars 1826, docteur en médecine de la Faculté de Paris, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon, au-

Digitized by Google

teur d'*Etudes morales, historiques et statistiques sur l'horlogerie en Franche-Comté*, correspondant de l'Académie, le 20 juin 1860, mourut à Besançon le 21 juin 1903, dans sa 78e année.

Legrand (Louis-Maximin), ✻, docteur en médecine, ancien chef de clinique à la Faculté de Paris, né à Dijon le 18 novembre 1819, correspondant de l'Académie le 19 décembre 1860, mort à Paris le 29 décembre 1902. M. Legrand a publié : *Rude, sa vie, son œuvre, son enseignement. Considérations sur la sculpture.* Paris, Dentu, 1856.

Marey (Etienne-Jules), C. ✻, de l'Institut (Académie des Sciences), était né à Beaune le 5 avril 1830 et appartenait à l'Académie de Dijon comme membre honoraire depuis le 18 mars 1885. Ses importants travaux relatifs à l'analyse des mouvements peuvent le faire considérer comme l'inventeur du cinématographe.

Jules Marey est mort à Paris le 15 mai 1904.

Passier (Alphonse), ✻, né à Dôle (Jura), le 5 mai 1848, élève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr (1868), a fait la campagne de l'armée du Rhin en 1870, blessé à Gravelotte, prisonnier de guerre; mis en non-activité sur sa demande, pour infirmités survenues à la suite des blessures reçues pendant cette campagne; entré au ministère de l'instruction publique en 1877, chef de bureau des bibliothèques en 1889, inspecteur général des bibliothèques et des archives en 1900.

A publié, en collaboration avec M. Henry Passier: 1° *Trésor Généalogique de dom Villevieille* (ouvrage inachevé); 2° *Les échanges internationaux littéraires et scientifiques* (1880), sous le pseudonyme de Wilhelm Eriksen.

M. Alphonse Passier, mort à Paris le 6 octobre 1901, a été inhumé à Dôle, son pays natal.

Poisot (Charles-Emile), né à Dijon le 7 juillet 1822, pianiste et compositeur distingué, fondateur et ancien di-

Digitized by Google

recteur de la succursale du Conservatoire (1869), publia, entre autres œuvres, *le Paysan*, représenté à l'Opéra-comique en 1860, plusieurs oratorios et un *Cours d'harmonie*, à l'usage de ses élèves. C'est grâce à son initiative que Dijon possède une statue de Rameau, dont il a édité les œuvres complètes. M. Poisot, qui appartenait à l'Académie de Dijon comme membre résidant, depuis le 7 avril 1869, est mort en cette ville le 17 mars 1904.

Renault (Bernard) ✻, né à Autun en 1836, licencié ès-sciences naturelles, docteur ès-sciences physiques et chimiques, fut successivement professeur à l'Ecole de l'enseignement secondaire de Cluny (1867), puis assistant au muséum d'histoire naturelle (1874). Dès 1867, il entrait à la Société Eduenne ; en 1886, il provoquait la fondation de la Société d'histoire naturelle d'Autun. En 1896, l'Académie de Dijon lui décernait une médaille d'or et le 5 mai 1897, elle l'admettait au nombre de ses membres non résidants.

Bernard Renault, qui s'était plus particulièrement attaché à l'étude de la paléontologie végétale, est mort à Paris, le 16 octobre 1904.

**

Digitized by Google

LISTE

DES

SOCIÉTÉS ET ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES

EN CORRESPONDANCE AVEC L'ACADÉMIE

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

AISNE. Société académique de Laon.
Société des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

ALLIER. Société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société scientifique du Bourbonnais, Moulins.

ALPES (BASSES-). Société scientifique et littéraire, à Digne.

ALPES (HAUTES-). Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

ALPES-MARITIMES. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

AUBE. Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres, à Troyes.
Société médicale de l'Aube, à Troyes.

AVEYRON. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.

BELFORT (TERRITOIRE DE). Société belfortaine d'émulation, à Belfort.

BOUCHES-DU-RHÔNE. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.
Bibliothèque de la ville de Marseille.
Faculté des Sciences de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Digitized by Google

CALVADOS. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
Société linnéenne de Normandie, à Caen.
Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des beaux-arts, à Caen.
Société d'agriculture et de commerce de Caen.
CHARENTE. Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
CHARENTE-INFÉRIEURE. Société d'agriculture, des belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.
Société linnéenne de la Charente-Inférieure, à Saint-Jean-d'Angely.
Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.
CHER. Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, à Bourges.
CÔTE-D'OR. Bibliothèque publique de la ville de Dijon.
Bibliothèques cantonales de Beaune, de Châtillon-sur-Seine, de Semur, d'Auxonne et de Montbard.
Archives départementales, à Dijon.
Bulletin d'histoire, d'art et de littérature religieux du diocèse de Dijon.
Chambre de commerce de Dijon.
Commission des antiquités du département, à Dijon.
Faculté de droit de l'Université de Dijon.
Grand Séminaire de Dijon.
Revue bourguignonne de l'enseignement supérieur, à Dijon.
Société bourguignonne de géographie et d'histoire, à Dijon.
Société d'horticulture du département, à Dijon.
Société des sciences médicales de la Côte-d'Or, à Dijon.
Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.
Société des sciences historiques et naturelles de Semur.
CREUSE. Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
DEUX-SÈVRES. Société botanique, à Niort.
DOUBS. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
Société de médecine, à Besançon.

Digitized by Google

DOUBS. Société départementale d'agriculture du Doubs, à Besançon.

Société d'émulation à Montbéliard.

DRÔME. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, etc., à Romans.

EURE. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Evreux.

FINISTÈRE. Société académique de Brest.

GARD. Académie de Nîmes.

Société scientifique et littéraire d'Alais.

GARONNE (HAUTE-). Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Académie des Jeux Floraux, à Toulouse.

Académie de législation de Toulouse.

Société de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse.

Société d'histoire naturelle de Toulouse.

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Société académique franco-hispano-portugaise de Toulouse.

Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.

GIRONDE. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Bordeaux.

Société linnéenne de Bordeaux.

Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux.

Société de médecine et de chirurgie de Bordeaux.

HÉRAULT. Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Société archéologique de Montpellier.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

Société d'étude des sciences naturelles de Béziers.

ILLE-ET-VILAINE. Société archéologique du département, à Rennes.

Société historique et archéologique de Saint-Malo (10 février 1904).

Travaux scientifiques de l'Université de Rennes (6 mai 1903).

Digitized by Google

INDRE-ET-LOIRE. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département, à Tours.

ISÈRE. Académie delphinale, à Grenoble.

Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

JURA. Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

LOIRE-ET-CHER. Société des sciences et lettres, à Blois.

LOIRE. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département à Saint-Etienne.

La Diana. Société historique du Forez, à Montbrison.

Société des sciences et arts du canton de Rive-de-Gier.

LOIRE (HAUTE-). Société agricole et scientifique du Puy.

LOIRE-INFÉRIEURE. Société académique de Nantes et du département, à Nantes.

Société des sciences naturelles de l'ouest de la France, à Nantes.

LOIRET. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.

LOZÈRE. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département, à Mende.

MAINE-ET-LOIRE. Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

MANCHE. Société d'agriculture de Saint-Lô.

Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

Société académique de Cherbourg.

MARNE. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département, à Châlons.

Comice agricole de Châlons.

Académie nationale de Reims.

Société d'Etudes des sciences naturelles de Reims.

Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

MARNE (HAUTE-). Société historique et archéologique de Langres.

Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier.

MAYENNE. Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne, à Laval.

Digitized by Google

MEURTHE. Académie de Stanislas, à Nancy.
Société de médecine de Nancy.
MEUSE. Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.
Société philomatique de Verdun.
NORD. Bibliothèque de l'Université de Lille.
Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.
Commission historique du département, à Lille.
Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes.
Société d'émulation de Cambrai.
Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et arts, à Dunkerque.
Société d'agriculture de Douai.
Société d'émulation de Roubaix.
OISE. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département, à Beauvais.
PAS-DE-CALAIS. Académie d'agriculture, des sciences et des arts de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
PUY-DE-DÔME. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
PYRÉNÉES (BASSES). Société des sciences, lettres et arts de Pau.
PYRÉNÉES-ORIENTALES. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
RHÔNE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Facultés catholiques de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts utiles de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.
Société académique d'architecture de Lyon.
Société du sud-est pour l'échange des plantes, à Lyon.
Société des sciences et arts du Beaujolais, à Villefranche.
SAONE (HAUTE). Commission d'archéologie, à Vesoul.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société grayloise, à Gray.
SAONE-ET-LOIRE. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Mâcon.
Société Eduenne, à Autun.
Société d'histoire naturelle, à Autun.

Digitized by Google

SAONE-ET-LOIRE. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
SARTHE. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, au Mans.
Société historique et archéologique du Maine, au Mans.
SAVOIE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie, à Chambéry.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.
SAVOIE (HAUTE-). Société florimontane d'Annecy.
Académie chablissine, à Thonon.
SEINE. Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale de la Société française de statistique universelle, à Paris.
Association française pour l'avancement des sciences, à Paris.
Bibliothèque de l'Ecole polytechnique, à Paris.
Bibliothèque Mazarine, à Paris.
Bibliothèque de l'Université (Sorbonne), à Paris.
Bibliothèque de l'Institut national de France, à Paris.
Feuille des jeunes naturalistes, à Paris.
Musée Guimet, à Paris.
Muséum d'histoire naturelle de Paris.
Société philomatique de Paris.
Société nationale d'agriculture de France, à Paris.
Société des Antiquaires de France, à Paris.
Société philotechnique, à Paris.
Société libre des beaux-arts, à Paris.
Société académique indo-chinoise de Paris.
Société des études historiques, à Paris.
Société de médecine légale, à Paris.
Société protectrice des animaux, à Paris.
Société de l'histoire de France, à Paris.
Société zoologique de France, à Paris.
SEINE-ET-MARNE. Ecole d'application du génie et de l'artillerie, à Fontainebleau.
SEINE-ET-OISE. Société d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.

Digitized by Google

SEINE-ET-OISE. Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

SEINE-INFÉRIEURE. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département, à Rouen.

Société d'horticulture du département, à Rouen.

Société industrielle d'Elbeuf.

Société havraise d'études diverses, au Havre.

Société des sciences et arts agricoles, au Havre.

SOMME. Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'émulation d'Abbeville.

TARN-ET-GARONNE. Société des sciences, belles-lettres et arts du département, à Montauban.

VAR. Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Société d'agriculture, de commerce et d'industrie du département, à Draguignan.

Académie du Var, à Toulon.

VAUCLUSE. Académie de Vaucluse, à Avignon.

VIENNE. Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.

Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

VIENNE (HAUTE-). Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

VOSGES. Société d'émulation du département, à Epinal.

Société philomatique, à Saint-Dié.

YONNE. Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Société d'études d'Avallon.

ALGÉRIE. Association scientifique algérienne, à Alger.

Académie d'Hippone, à Bône.

TUNISIE. Institut de Carthage, à Tunis.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Allemagne.

PRUSSE. Académie royale des sciences de Berlin.
Société géologique allemande, à Berlin.
Société royale physico-économique de Kœnigsberg.
Société historique de la province de Posen.
ALSACE-LORRAINE. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz.
Société d'histoire naturelle de Colmar.
BADE. Société des sciences naturelles, à Fribourg en Brisgau.
BAVIÈRE. Académie royale bavaroise des sciences, à Munich.
Société botanique bavaroise, à Munich.
Société botanique à Landshut.
BRÊME. Société des sciences naturelles de Brême.
HANOVRE. Société des sciences naturelles d'Osnabrück.
HESSE. Société de la Hesse supérieure pour les sciences naturelles et médicales, à Giessen.
LUSACE (HAUTE-). Société des sciences de la Haute-Lusace, à Gœrlitz.
Société des naturalistes de Gœrlitz.
NASSAU. Société d'histoire de Nassau, à Wiesbaden.
SAXE. Société des sciences naturelles *Isis*, à Dresde.
Académie des naturalistes, à Halle.
SAXE-WEIMAR. Société botanique de Thuringe, à Weimar.
SCHLESWIG-HOLSTEIN. Société des sciences naturelles du Schleswig-Holstein, à Kiel.
WESTPHALIE. Société provinciale de Westphalie pour les sciences et les arts, à Munster.
WURTEMBERG. Société d'histoire naturelle du Wurtemberg, à Stuttgard.
Société des sciences naturelles, à Brunswick.

Argentine (République).

Université nationale, à Buénos-Aires.
Académie nationale des sciences de la République Argentine, à Cordoba.

Digitized by Google

Autriche-Hongrie.

AUTRICHE. Académie royale impériale des sciences, à Vienne.
Société royale impériale géographique, à Vienne.
Société royale impériale zoologique botanique, à Vienne.
Institut royal impérial géologique de l'Etat, à Vienne.
MORAVIE. Société des naturalistes de Brünn.
STYRIE. Société des sciences naturelles de Styrie, à Gratz.
HONGRIE. Académie royale hongroise des sciences, à Budapest.
Société royale des sciences naturelles de Hongrie, à Budapest.
TRANSYLVANIE. Ecole industrielle de Bistritz.
CRACOVIE. Académie des sciences, à Cracovie.

Belgique.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, à Bruxelles.
Société entomologique de Belgique, à Bruxelles.
Société malacologique de Belgique, à Bruxelles.
Société belge de microscopie, à Bruxelles.
Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.
Société royale des sciences de Liège.
Société géologique de Belgique, à Liège.
Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons.

Brésil.

Musée national de Rio-de-Janeiro.
Académie nationale de médecine, à Rio-de-Janeiro.
Observatoire de Rio-de-Janeiro.
Musée Paulista, à San-Paulo.

Chili.

Université du Chili, à Santiago.

Espagne.

Académie royale des sciences de Madrid.

Digitized by Google

États-Unis d'Amérique et ses colonies.

COLUMBIA. Institut smithsonien, à Washington.
Inspection géologique des territoires des Etats-Unis (département de l'Intérieur), à Washington.
Observatoire naval des Etats-Unis (département de la marine), à Washington.
Bureau du chirurgien en chef, à Washington.
CALIFORNIE. Académie californienne des sciences, à San-Francisco.
CAROLINE DU SUD. Société Elliot d'histoire naturelle, à Charleston.
CONNECTICUT. Académie des arts et des sciences du Connecticut, à New-Haven.
ILLINOIS. Académie des sciences de Chicago.
IOWA. Académie des sciences naturelles de Davemport.
KANSAS. Société historique de l'Etat de Kansas, à Topeka.
Académie des sciences, à Topeka.
LOUISIANE. Académie des sciences de la Nouvelle Orléans.
MASSACHUSETS. Académie américaine des arts et des sciences, à Boston.
Société d'histoire naturelle de Boston.
Collège Harvard, à Cambridge.
Essex Institut, à Salem.
MINNESOTA. Inspection géologique, à Saint-Paul.
MISSOURI. Académie des sciences de Saint-Louis.
Jardin botanique du Missouri, à Saint-Louis.
MONTANA. Université de Montana, à Missoula (16 novembre 1904).
NEBRASKA. Université, à Lincoln.
NEW-YORK. Académie des sciences de New-York.
Académie des sciences de Rochester.
PENSYLVANIE. Société philosophique américaine, à Philadelphie.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
PHILIPPINES. Académie des sciences et musée de Manille.
WISCONSIN. Académie des sciences, arts et lettres du Wisconsin, à Madison.

Digitized by Google

Grande-Bretagne et ses colonies.

ANGLETERRE. Société royale de Londres.
Société royale astronomique, à Londres.
Société géologique, à Londres.
Société royale géographique, à Londres.
Observatoire royal, à Greenwich.
Société littéraire et philosophique de Manchester.
IRLANDE. Académie royale irlandaise, à Dublin.
Société royale géologique d'Irlande, à Dublin.
Société géologique de Dublin.
ECOSSE. Société royale d'Edimbourg.
CANADA. Société d'histoire naturelle de Montréal.
Société de numismatique et d'archéologie de Montréal.
Canadian Institut, à Toronto.
INDES ANGLAISES. Inspection géologique de l'Inde, à Calcutta.
NOUVELLE GALLES DU SUD. Société royale de la Nouvelle Galles du Sud, à Sydney (Australie).
Association australasienne pour l'avancement des sciences, à Sydney (Australie).

Italie.

ITALIE. Académie royale des Lincei, à Rome.
Académie des sciences, lettres et arts des Zelanti, à Aci-Reale.
Institut royal des études supérieures pratiques et de perfectionnement de Florence.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Modène.
Académie royale des sciences physiques et mathématiques, à Naples.
Académie royale des sciences, lettres et arts de Palerme.
Société d'acclimatation et d'agriculture de Sicile, à Palerme.
Académie royale des sciences de Turin.

Mexique.

Institut géologique de Mexico (23 avril 1903).
Société scientifique Antonio Alzate, à Mexico.
Observatoire astronomique national de Tacubaya.

Digitized by Google

Pays-Bas et ses colonies.

HOLLANDE. Académie royale des sciences, à Amsterdam.
Société royale zoologique *Natura artis magistra*, à Amsterdam.
Société hollandaise des sciences, à Harlem.
Fondation Teyler van Hulst, à Harlem.
Société batave de philosophie expérimentale de Rotterdam.
LUXEMBOURG. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Société des naturalistes la *Fauna*, à Luxembourg.
INDES NÉERLANDAISES. Société batave des arts et des sciences, à Batavia.
Société royale des sciences naturelles des Indes néerlandaises, à Batavia.

Portugal.

Académie royale des sciences de Lisbonne.
Académie des sciences mathématiques de Coimbre
Université de Coïmbre.

Russie.

Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.
Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg.
Commission impériale archéologique, à Saint-Pétersbourg.
Institut impérial de médecine expérimentale de Saint-Pétersbourg.
Observatoire physique central de Russie, à Saint-Pétersbourg.
Société impériale russe de géographie, à Saint-Pétersbourg.
Société physico-mathématique, à Kasan.
Université impériale de Kharkow.
Société des naturalistes, à Kiew.
Université impériale de Saint-Vladimir, à Kiew.
Société impériale des naturalistes de Moscou.
Société impériale d'agriculture de Moscou.
Société impériale technique de Moscou.
Société des naturalistes de la Nouvelle-Russie, à Odessa.
Observatoire physique, à Tiflis.

Digitized by Google

Scandinavie.

DANEMARK. Académie royale danoise des sciences, à Copenhague.
Société royale des antiquaires du Nord, à Copenhague.
NORWÈGE. Université royale de Norwège, à Christiania.
Société royale des sciences de Norwège, à Drontheim.
SUÈDE. Académie royale suédoise des sciences, à Stockholm.
Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, à Stockholm.
Institut royal géologique de Suède, à Stockholm.
Musée du Nord, à Stockholm.
Faculté des lettres de Gothembourg.
Université de Lund.
Société royale des sciences d'Upsal.

Serbie.

Académie royale des sciences, à Belgrade.
Annales géologiques de la péninsule Balkanique, à Belgrade.

Suisse.

BALE. Société des naturalistes de Bâle.
BERNE. Société helvétique des sciences naturelles, à Berne.
Société des sciences naturelles, de Berne, 41, Kesslergasse.
GENÈVE. Société de physique et d'histoire naturelle de Genève.
NEUCHATEL. Société neuchâteloise de géographie.
VAUD. Société vaudoise des sciences, à Lausanne.
ZURICH. Société des sciences naturelles de Winterthur (2 décembre 1903).
Société des sciences naturelles, à Zurich.

Digitized by Google

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

Séance de rentrée du 19 novembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau les volumes reçus en très grand nombre, dont les titres suivent, depuis la dernière séance à titre d'échange et ceux qui ont été offerts, à la Compagnie par leurs auteurs.

1° *Notice sur la Châtellenie de Montcenis*, par M. Fyot.

2° Plusieurs brochures sur la botanique, par M. le docteur Edouard Laguesse, de Dijon, professeur d'histologie à la Faculté de médecine de Lille, lauréat de l'Académie en 1899.

3° *L'Empire carolingien, ses origines et ses transformations*, thèse de doctorat soutenue à la Sorbonne, en 1902, par M. Arthur Kleinclausz, professeur à la faculté des lettres de l'Université de Dijon.

4° *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône*, par M. le docteur Bertin, de Gray.

5° *Monographie de la Commune de Lhuître*, par M. Arsène Thevenot de Troyes.

6° *Le Parlement de Bourgogne*, discours prononcé, le 16 octobre 1902, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Dijon, par M. Auguste Poulle, avocat général.

Digitized by Google

7° *L'arbitrage international est contraire à nos mœurs*, par M. Paul Mabille, professeur honoraire de philosophie, docteur ès lettres, membre résidant de l'Académie.

8° *Ressources végétales des colonies françaises*, par Gustavo Mederleinden, de Philadelphie.

M. le Président distribue ensuite aux membres présents :

1° Le tirage à part du rapport sur les prix de 1901.

2° Le tirage à part de la notice sur la gouache de Claude Hoin, *Hommage à Legouz de Gerland*, texte par MM. Cornereau et Chabeuf. Cette brochure, tirée à 40 exemplaires, et contenant en double épreuve la reproduction en héliogravure de la gouache de Claude Hoin, est exclusivement destinée aux membres de l'Académie et aux auteurs des photographies qui ont servi à la planche.

M. le Président rappelle que, le jeudi 6 novembre 1902, à la Bibliothèque nationale, a été célébré, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique, le cinquantième anniversaire de l'entrée à la Bibliothèque de son administrateur, M. Léopold Delisle. Le nom de M. Delisle est de ceux que la France peut opposer sans crainte à ceux des érudits les plus qualifiés de l'Europe savante ; sa carrière officielle est la plus longue, la plus utile de toutes celles que l'on a vues se succéder à la Bibliothèque, et le souvenir de la cérémonie du 6 novembre doit être précieux à toutes les sociétés qui ont le culte du passé historique de la France.

M. Léopold-Victor Delisle, né à Valognes le 24 octobre 1826, élève de l'Ecole des Chartes en 1847, est entré à la Bibliothèque nationale comme attaché au département des monuments en 1852. Membre de l'Institut, il a été nommé administrateur général en remplacement de M. Taschereau, le 14 septembre 1876.

M. le Président annonce encore à la Compagnie que l'un de ses membres non résidants, élu le 29 novembre 1893, M. Louis Galliac vient d'être fait chevalier de la Légion d'honneur dans la promotion de juillet 1902. Né à Dijon le 25 avril 1849, M. Louis Galliac est un des meilleurs peintres de portraits de ce temps, ce qui ne l'empêche pas d'être aussi un bon peintre tout court, ainsi qu'en

Digitized by Google

témoignent maintes œuvres d'histoire et d'anecdote, comme les peintures murales du château des Chateaubriand à Combourg, et au musée de Dijon le *Glas* et l'*Epreuve d'eau forte*. L'Académie en décernant à M. Galliac une de ses médailles d'or en 1891 n'a pas eu le mérite de deviner un talent en marche, elle a seulement consacré le succès d'un artiste arrivé et qu'au salon de 1889 son remarquable portrait de M. Louis Morel (Stop) avait mis dans l'opinion de tous au premier rang.

M. le Président lit la notice suivante :

Messieurs,

Depuis notre séparation, il y a cinq mois, l'Académie a perdu l'un de ses membres les plus aimés, M. Gabriel-Gustave d'Hugues, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de notre Université, décédé à Toulouse dans sa soixante-seizième année.

Il était né à Bordeaux le 21 avril 1827, de Pierre-Georges d'Hugues (1) et de Jeanne Destanques ; son père, ancien soldat de l'Empire, étant tombé gravement malade à Bayonne au moment où allait s'ouvrir la guerre d'Espagne en 1823, rentra dans la vie civile, se maria et vécut en faisant valoir quelques propriétés dans la Gironde et le Lot-et-Garonne. Il appartenait à une ancienne famille noble originaire du Languedoc, qui a branché en Provence, en Gascogne et dans le comtat Venaissin, a de belles alliances, et pour armes : *D'azur au lion d'or, à trois fasces de gueules brochant sur le tout, et surmonté de trois étoiles d'or rangées en chef.* Mais jamais notre confrère ne les a portées; très conservateur en religion et en politique, il était d'ailleurs un démocrate déterminé.

Il fit ses études au collège royal de Bordeaux, dont la chapelle conserve le tombeau avec effigie couchée de ce Michel

(1) Pierre-Georges était né en 1787, devenu veuf alors que son fils avait quinze ans, il le suivit dans plusieurs de ses résidences ; à Avignon, à Strasbourg, à Périgueux, et se retira à Barsac où il mourut en 1872. M. d'Hugues eut toute sa vie le culte de son père et se plaisait à le comparer à celui d'Horace, ce modeste affranchi qui devina le mérite de son fils, voulut qu'il reçût une éducation de patricien et lui procura même le luxe d'un voyage à Athènes.

Digitized by Google

Eyquem que la postérité connaît sous le nom de Michel de Montaigne. Le 15 septembre 1846 (1) il entrait à l'Ecole normale supérieure où il se rencontra avec M. Alfred Mézières de la promotion précédente et où le vinrent retrouver, en 1847, Eugène Yung et J.-J. Weiss que nous avons vu professeur d'histoire à la Faculté de Dijon, de 1853 à 1860, enfin, en 1848, Hippolyte Taine, Edmond About et Sarcey.

Le 17 septembre 1849, il était chargé du cours d'Histoire au lycée de Tours, mais passait tout aussitôt à Bordeaux le 18 octobre, puis à Avignon le 9 octobre 1852, à Strasbourg le 17 septembre 1853, devenait agrégé en 1856, et la même année, le 1er octobre, professeur titulaire au lycée de Périgueux. Le 14 octobre 1857, il était nommé à Amiens et transféré dès le 28 à Limoges.

En 1856, le 21 août, il soutenait ses thèses devant la Faculté de Paris : *De M. Tullii Ciceronis in Cilicia provincia proconsulatu*, et *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges* (2). Le 1er octobre, il était envoyé au lycée d'Angoulême ; enfin le 4 novembre 1861, il entrait dans l'enseignement

(1) La promotion de l'Ecole normale, section des lettres, comprit vingt-quatre noms que l'on donnera ici par ordre alphabétique : Audouy, E. Bouhors, J. Boutan, J. Cahen, Ed. Cartault, Challemel-Lacour qui fut président du sénat, ambassadeur et de l'Académie française ; Alexis Chassang, inspecteur général de l'enseignement secondaire, auteur de grammaires, de dictionnaire grec, et d'une *Histoire du roman dans l'Antiquité*; Chevillard, Dansin, Dédual, d'Hugues, Gelle, Alexandre Harant, latiniste éminent, J. Lechat, Lorrain, G. Marchand, F. Marcou, dont la thèse sur Pellisson fut remarquée ; Mastier, philosophe, auteur d'un livre remarquable sur Turgot; Poyend, le traducteur d'Aristophane ; Réaume, auteur d'études magistrales sur Agrippa d'Aubigné ; Romilly, Thouvenin, Eugène Veron qui fut directeur de l'*Art*; Vierne.

La promotion des sciences fut de seize entrants dont voici les noms : Deslais, Donoux, Fargues de Taschereau que nous avons vu professeur de physique au lycée de Dijon en 1853; Fuihrer, Garlin-Soulandre, Garnault, J. Lefebvre, Marguet, Maridor, Pécout, Planes, Ricart, Roulier, P. Sirguey, Touraille, C. Violette.

(2) La thèse latine a été imprimée à Strasbourg, chez Silbermann, en 1859, 1 v. La thèse française l'a été à Paris, la même année, chez Guillaumin, 1 v.

Digitized by Google

supérieur comme chargé du cours de Littérature étrangère à la Faculté de Douai. Deux ans plus tard, le 22 septembre 1863, il passait au même titre à Toulouse et devenait titulaire le 20 août 1865. L'année suivante il était élu mainteneur de l'Académie des Jeux floraux ; à l'une des premières séances où il assista, il entendit lire une ode *A l'ombre de Dante Alighieri*, inspirée par la célébration solennelle à Florence du sixième anniversaire séculaire de la naissance de celui pour qui l'ingrate et dure république n'avait eu qu'exil et menaces de mort. Le principal épisode de cette cérémonie expiatoire autant que triomphale du 14 mai 1865, avait été l'inauguration d'un gros monument de marbre, devant cette église Santa-Croce où près des tombeaux de Machiavel et de Michel Ange, un cénotaphe porte le nom du poète dont les restes n'ont pas quitté l'exil de Ravenne. Les beaux vers lus à Toulouse et qui obtinrent d'acclamation le prix du genre, l'*Amarante d'Or*, étaient de notre futur confrère, M. Stéphen Liégeard ; M. d'Hugues voulut connaître l'auteur, et il s'ensuivit entre le poète et le critique une amitié qui ne faiblit jamais.

Le 15 août 1868, notre confrère était fait chevalier de la Légion d'Honneur. A Toulouse, son cours avait la faveur du grand public ; dans nos villes du nord, assagies et froides, nous sommes loin de cette ardeur toute latine qui entraîne les esprits vers les plaisirs de la littérature, de la poésie et du beau langage. Ainsi à Toulouse, les rites et les séances de l'Académie des Jeux floraux sont pris au sérieux et populaires ; les cours de littérature étrangère étaient donc suivis par des centaines d'auditeurs assidus. Le maître avait d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour attirer, retenir un nombreux auditoire ; d'abord, sans se refuser aux sujets les plus actuels, il était plutôt classique, comme on l'est immémorialement dans le midi. Puis sa parole nette, d'une élégance forte, savait placer à propos, dans le tissu serré des leçons, ces morceaux brillants qui plaisent à la race oratoire que nous sommes de par notre origine romaine. Aucun pédantisme de fond et de forme, toutefois, dans les cours de M. d'Hugues, il n'en avait pas besoin pour affirmer son autorité ; notre confrère appartenait, en effet, à la vieille couche normalienne et estimait qu'un professeur n'est pas un causeur agréable de plain pied avec son auditoire comme dans un salon de lettrés, mais un homme chargé d'enseigner des choses qu'il sait à des gens qui ont le désir de les

Digitized by Google

savoir. Son langage doit donc prendre un caractère dogmatique, et sans se faire pédant le maître doit demeurer quelque peu distant. Tel m'apparut l'enseignement de M. d'Hugues lorsqu'il me fut donné d'en profiter moi-même.

Je ne vous apprendrai rien en rappelant que M. d'Hugues lisait à merveille, les vers comme la pose, et disait de même. Avec cela, en chaire comme dans la conversation, il avait beaucoup d'esprit, autant qu'en montrèrent ses successeurs de l'« orageuse promotion de 1847 », celle de Weiss que suivra celle de Taine et d'About. A ce moment, en effet, l'Ecole normale est à un tournant de son histoire, elle dépouille ou croit dépouiller la gravité ancienne et se fait toute moderne. On lui a reproché d'être un peu pédante, de ne jamais déposer sa robe et sa toque, de n'être, comme l'a dit Weiss, que « la province didactique de l'empire littéraire » ; qu'à cela ne tienne, elle sera mondaine, aura de l'esprit et ceux qui n'en ont pas en feront ; désormais toute l'école va faire et fait encore de l'About et du Weiss. Il n'est pas jusqu'au grave Taine qui ne s'en mêle et n'agrémente d'esprit un peu cherché son *Voyage aux Pyrénées*. Il ira même jusqu'à donner à la *Vie Parisienne* les mondanités plutôt pesantes de *Thomas Graindorge*. Et Eugène Yung créera précisément la *Revue Bleue*, organe de la jeune école, où au dogmatisme bon enfant d'autrefois se substitue un ton léger, scintillant, mais toujours un peu tendu dans le gracieux, ce qui fait que tout de même ce bel air là pourrait bien être encore du pédantisme à rebours, « à la cavalière », comme on disait au XVII^e^ siècle.

Donc M. d'Hugues avait de l'esprit et du meilleur, celui que l'on a par mégarde, sans y penser ; on ne songeait pas en l'écoutant à tirer son carnet pour noter un bon mot et l'esprit de notre confrère ne venait pas du boulevard, c'était vraiment une raison droite s'exprimant d'une manière incisive et rare. Et jamais de ces effets visiblement préparés, de ces changements de ton, de ces soulignements dans la diction suspendue qui, comme le dit le marquis de Mascarille, vous avertissent qu'il faut « faire le brouhaha » ; M. d'Hugues parlait avec une grande simplicité et même sans gestes ; ce Gascon, comme il se plaisait a se dire, était un Girondin, c'est-à-dire un demi-Attique.

Il y avait en lui un peu de l'avocat, mais le professeur ne plaide-t-il pas la cause de l'esprit humain et du goût à travers les âges ?

Digitized by Google

et au besoin du combatif, ce à quoi ne contredisait pas l'apparence physique. Avec sa tournure un peu « entassée », aurait dit Saint-Simon, mais sans lourdeur, sa grosse moustache grisonnante, ses cheveux ras, son regard net, son pas délibéré, il ressemblait moins à un paisible professeur qu'à un commandant de cavalerie en retraite. Aussi ne dédaigna-t-il pas de quitter les *Sapientum templa serena* pour combattre dans les journaux certaines idées universitaires de Jules Ferry ; assurément ce n'était point sortir de son rôle, mais cela déplut et on lui insinua honnêtement d'échanger sa chaire contre celle de Dijon, alors occupée par notre confrère M. Hallberg. Ainsi fut-il, et le 1er avril 1879, M. d'Hugues était nommé à Dijon où il devait passer les dix-huit dernières années de sa carrière.

Il retrouva parmi nous, moins toutefois le nombre des auditeurs, le même succès qu'à Toulouse ; j'ai été son témoin, son élève fidèle, et ce m'était un délice d'entendre cette parole qui s'exerça successivement sur Byron, Cervantès, Arioste, Shakespeare, Ibsen enfin, chez qui, avec des réserves, M. d'Hugues était heureux de rencontrer une imagination n'ayant jamais servi. Je ne pense pas que l'on ait jamais mieux distingué ce qu'il y a de captivant, mais aussi d'étrange dans ce théâtre d'un isolé hautain en qui se heurtent tant de contradictions apparentes, et telles qu'on se demande si Ibsen est un aristocrate ou un nihiliste, un optimiste ou un désespéré, un autoritaire ou un démocrate ; et à bien voir les choses il y a de tout cela.

C'est par les leçons sur Ibsen que M. d'Hugues termina sa carrière et en juin 1897, j'ai assisté à sa dernière leçon, entendu les paroles suprêmes tombées de cette bouche dont j'avais reçu tant d'enseignements. Il y eut de l'émotion intense dans ces adieux du vieux professeur, mais aucun attendrissement sénile, point de ces brisements de voix, de ces larmes peu dignes d'une intelligence virile. L'adieu fut simple, grave, et ceux qui ont recueilli ces *novissima verba* en conserveront à jamais le souvenir. Le 1er novembre suivant M. d'Hugues était mis à la retraite après 51 ans et 16 jours de services !

Nous nous plaisions tous à espérer qu'il continuerait de vivre parmi nous. Des raisons de famille déterminèrent son retour à Toulouse, sans qu'il se dissimulât combien il allait se trouver étranger dans une ville, qui après tout, n'était pas la sienne et où il avait vécu moins longtemps qu'à Dijon.

Il laissait un grand vide dans nos sociétés savantes ; dès 1881,

Digitized by Google

le 6 mai pour préciser, il figurait parmi les fondateurs de la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, en fut par deux fois vice-président, et président du 11 décembre 1891 au 14 décembre 1894. Le 17 avril 1889, il entrait à l'Académie comme membre résident.

Notre confrère arriva à Toulouse fatigué et souffrant, mais l'intelligence conservait toute sa verdeur, et il ne cessa pas d'envoyer au *Correspondant* des articles excellents de littérature ancienne et moderne. La mort de sa femme (1) survenue le 29 octobre 1900, après 40 ans d'une parfaite union, lui porta un coup dont il ne se releva pas; le mal qui le minait lentement s'aggrava, et il mourut le 11 juillet 1902, en chrétien qu'il avait toujours été, non pas en chrétien de sentiment évangélique, mais en catholique pratiquant, tel que nous l'avons vu pendant les 18 années qu'il a vécues sur la paroisse Saint-Michel.

Les cours de M. d'Hugues n'ont jamais été recueillis et c'est une véritable perte; quant à ses œuvres imprimées, sans avoir la prétention d'en donner ici la liste complète, je signalerai du moins celles qui me sont connues. En 1876, il publia chez Didier, avec préface, une traduction française de sa thèse latine sous ce titre : *Une province romaine sous la République, étude sur le proconsulat de Cicéron*; le volume porte une dédicace à M. Désiré Nisard, « l'homme excellent dont la constante bienveillance a été le soutien et l'honneur de ma vie studieuse ». Au revers du faux titre avec l'*Essai sur l'administration de Turgot*, est annoncé « en préparation », un *Alfieri, sa vie et ses œuvres*, qui n'a point été publié. De 1881 à 1884, M. d'Hugues fit paraître chez Paul Dupont un *La Bruyère*, en deux volumes, et chez Garnier des traductions de *Macbeth*, d'*Othello* et de *Childe-Harold*.

J'ai parlé de sa collaboration assidue au *Correspondant* dont les idées religieuses, conservatrices et libérales étaient les siennes.

M. d'Hugues a donné à nos mémoires trois morceaux importants inspirés par ce XVII^e^ siècle qu'il admirait fort mais sans l'ombre de fétichisme : *Bussy-Rabutin et M^lle^ de Scudéry — Deux épisodes de la vie littéraire au* XVII^e^ *siècle: Bussy-Rabutin et Boi-*

(1) M^me^ Marie Mie, que M. d'Hugues avait épousée pendant son séjour à Périgueux.

Digitized by Google

leau-Despreaux; *Bussy-Rabutin et Furetière* (1); enfin : *Un médecin au temps de Molière, Claude Fouet* (2). Ces études sont excellentes, mais ceux qui les ont entendu lire par l'auteur en sentent encore mieux tout le prix.

Pour la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, M. d'Hugues et écrit une *Etude sur Crébillon le tragique* (3), c'était beaucoup d'honneur assurément pour ce brave homme de Bourguignon si parfaitement illisible aujourd'hui ; l'auteur s'en aperçut à temps et malgré le sacramentel : *A suivre*, l'article n'eut aucune suite. Je ne fais que mentionner et hors rang cette étude demeurée à l'état de commencement, mais m'arrêterai plus volontiers à un autre morceau, l'un des meilleurs qu'ait produits notre confrère.

Un M. Jacquet, professeur agrégé de l'Université, s'étant avisé, sur le tard, de se faire recevoir docteur, avait soutenu en Sorbonne une thèse française publiée chez Garnier, en 1886, sous ce titre qui n'est pas à la lacédémonienne : *La vie littéraire dans une ville de province sous Louis* XIV. *Etude sur la Société dijonnaise pendant la seconde moitié du* XVII^e^ *siècle d'après les documents inédits*. Le volume est gros, bourré de notes et eut des lecteurs à Dijon ; ils furent assez déçus, l'œuvre parut à tout prendre médiocre, la documentation annoncée à grand bruit n'offrait rien de rare et l'on avait déjà amplement puisé aux mêmes sources. Il était bon d'écrire un tel ouvrage à Paris pour le mettre au point perspectif, mais à la condition de l'avoir longuement préparé sur place ; aussi les erreurs matérielles, les bévues, les jugements faussés par une connaissance insuffisante des hommes et des choses, ne se comptaient pas et sautaient aux yeux du lecteur le plus superficiellement au fait du passé dijonnais. Mais au loin le volume de M. Jacquet pouvait faire illusion ; aussi fut-il couronné par l'Académie française, et le 15 novembre 1888, M. le secrétaire perpétuel voulut bien égayer la majesté de la séance aux dépens de Dijon et des Dijonnais d'il y a deux siècles et demi. Ce secrétaire perpétuel, mort depuis sept ans, se nommait M. Camille Doucet, un aimable homme au dire de tous ceux qui l'ont approché, et auteur de pièces de théâtre, qui, sur les affiches et les cou-

(1) *Mémoires*, IV^e^ série, t. IV, années 1893-1894.
(2) *Mémoires*, IV^e^ série, t. V, années 1895-1896.
(3) *Mémoires*, t. IV, années 1887-1888.

Digitized by Google

vertures, étaient qualifiées de comédies. Certes M. d'Hugues aurait volontiers laissé dormir le livre de M. Jacquet dans la poussière des bibliothèques, mais la consécration académique, c'était vraiment trop, et la lecture du rapport de M. le secrétaire perpétuel alluma la verve de notre confrère.

La riposte ne se fit pas attendre, puisque c'est à la séance de la *Société bourguignonne* du 9 janvier 1889 (1), qu'il la produisit sous ce titre : *La Bourgogne devant l'Académie et devant la Sorbonne*; l'exécution fut complète et de celles qu'il n'y a pas à recommencer; l'auteur releva doucement non pas toutes, un volume n'y eût pas suffi et il ne s'agissait que d'un article, quelques-unes des omissions, des erreurs qui pullulaient dans un livre fait trop vite, d'ailleurs il avait hâte de s'attaquer à un adversaire plus qualifié, M. le secrétaire perpétuel, et je ne dirai pas qu'il n'y prit pas un certain plaisir malicieux. Ses preuves faites, il se demanda comment et pourquoi cet écrivain plutôt tempéré « dont le caractère se peint en son nom », avait eu la fâcheuse idée de faire une fois dans sa vie l'érudit, et au lieu du langage agréablement complimenteur que la nature lui avait mis aux lèvres, parler celui de l'ironie qu'il connaissait si peu? Ce morceau de quelques pages écrit à la volée comme un article de journal, mais de la documentation la plus solide, montre quel polémiste redoutable savait être au besoin M. d'Hugues. La guerre se fit chez M. Doucet, à ses dépens, et c'est la première fois que cet auteur de comédies fit rire.

A la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, notre confrère a donné une notice nécrologique sur un homme de haute valeur, membre de la Commission des Antiquités, et qui eût orné notre compagnie, M. Auguste Bougot, professeur de littérature grecque à la Faculté de Dijon, mort doyen en exercice, à 50 ans, le 26 août 1892, à Dijon (2); et, l'*Arioste, caractères généraux de son œuvre* (3), leçon d'ouverture du cours commencé le 9 novembre 1893. Il a encore publié en brochures à part deux conférences, *Sur l'Utilité de l'étude des Littératures*

(1) *Mémoires*, t. V, année 1889.

(2) IIIe V. n° 1, 1893. Cette notice avait été lue à la Séance solennelle de rentrée de l'Université du 10 novembre 1892. M. Bougot était né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), le 29 mai 1842.

(3) IVe V. n° 1, 1894.

Digitized by Google

étrangères, faite le 5 avril 1894, sous le patronage de la *Société des Amis de l'Université de Dijon*, et une autre de 1895, *Mes souvenirs de l'Ecole normale en* 1848. Des journées de février et de juin, M. d'Hugues et ses camarades qui jouèrent un peu, mais au petit pied, le rôle héréditaire de l'Ecole polytechnique dans nos anciennes révolutions, ne virent que les côtés minuscules, mais les friands d'anecdotes, comme il y en a tant en France où on aime jusqu'aux fausses, surtout les fausses qui sont bien plus amusantes, se seront plu à ce récit sincère fait avec bonne humeur et une ironie attristée.

Enfin je n'omettrai pas la conférence donnée à l'Hôtel de Ville le 17 mars 1895, en faveur de l'Institut des jeunes aveugles et sourds-muets de Dijon, œuvre excellente due à l'initiative de M. Boyer et qui n'est pas assez connue. Le tact, l'art délicat avec lesquels M. d'Hugues parla de ces déshérités, font de ce morceau un des meilleurs de sa longue carrière littéraire, et ce fut de plus une bonne action (1).

La conversation de M. d'Hugues étant vive et brillante ; sans doute la malice n'y manquait pas et parfois la patte de velours se faisait griffe ; mais de malveillance jamais et encore moins de cet agaçant persiflage qui rend l'esprit français si aisément insupportable. Le fond de sa nature était la bienveillance et il méritait pleinement, peut-être trop, mais le midi! cet éloge que Montesquieu fait de Fontenelle : « Il louait volontiers les autres, et sans peine. » Maintenant que dans la causerie le bout de l'oreille du professeur perçât un peu, oh, bien peu, chez M. d'Hugues, je ne dirai pas non ; ce n'est pas à cause des leçons données en Faculté, mais des classes anciennement faites, que le caractère devient indélébile chez le professeur comme pour d'autres causes et dans d'autres sens, il l'est chez le magistrat, le militaire et le prêtre, du reste c'était ici une nuance à peine sensible. Du reste, M. d'Hugues n'était pas seulement un lettré d'élite, il aimait les arts, la musique surtout et confondait dans une même admiration Glück, Mozart, Beethoven, Cimarosa, Weber, Meyerbeer, Hérold et Rossini, mais vers 1860 il donna un tour de clé et n'admit aucun nouveau dieu dans son Olympe. Ainsi, il ne mordit jamais à Wagner que trouvait trop compliqué sa claire imagination méridionale. Et il le comprenait si peu qu'il comparait ses œuvres à de

(1) Cette conférence a été aussi imprimée en brochure.

Digitized by Google

grandes fresques italiennes de la Renaissance; or ce n'est pas du tout cela.

Voilà, Messieurs, quel était le confrère que nous avons perdu ; il m'honorait de son amitié et c'est pourquoi je me suis allé à vous parler longuement d'un lettré que l'on aimait dans cette compagnie qu'il aimait, et dont la mémoire est de celles que l'on doit conserver précieusement partout où il a laissé une trace de lui-même, parce qu'il fut un homme d'une haute intelligence, un homme utile, et pardessus tout un homme de bien.

M. Oursel demande ensuite la parole pour développer une série d'observations critiques sur la thèse de Doctorat ès-lettres, qu'a soutenue, devant la Faculté des lettres de Dijon, en juin 1902, M. l'abbé Emile Deberre, curé de Chambolle-Musigny, sous ce titre : *La vie littéraire à Dijon au* XVIII^e^ *siècle, d'après des documents nouveaux.* Paris, Picard, 1902, in-8° de 413 pages. M. Oursel signale des lacunes importantes, des jugements insuffisamment motivés, et de trop nombreuses fautes de lecture.

L'Académie remercie M. Oursel de sa communication et puisque le sujet n'est pas épuisé, l'engage à utiliser ses recherches pour traiter à nouveau l'histoire de cette période de la vie littéraire à Dijon, étude qui prendrait place dans les mémoires.

M. le Président donne lecture d'une circulaire émanant d'un comité formé à Paris et à Tonnerre, pour protester contre un projet de la municipalité tonnerroise, qui mutilerait un précieux monument du XIII^e^ siècle. Il s'agit de la grande salle de l'ancien Hôtel-Dieu de Tonnerre, le plus grand et le plus beau vaisseau à voûte lambrissée, et l'un des plus anciens Hôtels-Dieu qui soient en France. Celui-ci, en effet, fut fondé en 1293, par Marguerite de Bourgogne, deuxième fille d'Eudes, comte de Nevers, petite-fille de Hugues IV, duc de Bourgogne, mariée en 1267 à Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de Naples et de Sicile, mort en 1285. Cette grande salle, aujourd'hui désaffectée, et dont l'abside seule sert de chapelle, a été l'objet d'une monographie complète par Viollet-le-Duc, au mot *Hôtel-*

Digitized by Google

Dieu de son grand dictionnaire. Il s'y voit encore plusieurs monuments d'art, d'abord le tombeau en marbre blanc de la fondatrice morte en 1308, qui n'est malheureusement qu'une œuvre moderne, de Pierre-Charles Bridan, exécutée en 1826, l'ancien avec gisante en bronze, ayant été détruite à la révolution; un magnifique *Sépulcre* de l'école bourguignonne, composé de sept figures en pierre de grandeur réelle, exécuté en 1453, pour un marchand de Tonnerre, Ancelot de Buronfosse, par Jean-Michel et Guillaume de la Sonnette, morceau capital et intact; enfin le beau mausolée de Louvois, mort en 1691, œuvre de Girardon pour les deux figures principales en marbre, de Desjardins et de Van Cleve pour les deux allégories en bronze, la Justice et la Sagesse. Ce monument d'applique, élevé dans l'église des Capucines de la place Vendôme, fut transporté à la révolution au Musée des Monuments français, et envoyé à Tonnerre, à la suppression de celui-ci en 1816.

Depuis longtemps les municipalités qui se sont succédé à Tonnerre méditent d'utiliser ce grand vaisseau vide sauvé déjà une fois par Viollet-le-Duc, il y a quelque quarante ans. Cette fois la menace est directe et un projet élaboré par un architecte de Paris le mutile ou plutôt le détruit en transformant la plus grande partie en un marché couvert. Or ce vaisseau vaut surtout par son ampleur; le diminuer, le réduire aux proportions d'une chapelle, ce serait lui enlever tout sens et toute beauté. Comme des réparations urgentes sont nécessaires à la toiture et à la magnifique charpente apparente dont les bois ont une portée de 21 mètres, le comité cherche à réunir des fonds de manière à susciter le concours de l'Etat, et à créer un grand courant d'opinion en faveur de l'édifice menacé. C'est pourquoi il s'adresse aux sociétés savantes et archéologiques de la région pour obtenir leur appui moral.

Bien que Tonnerre n'appartienne pas à la Bourgogne, l'Académie ne peut demeurer indifférente au sort d'un monument dont l'histoire est si intimement liée à celle de l'ancienne Bourgogne. M. le Président propose donc à la compagnie d'émettre un vœu en faveur de la conserva-

Digitized by Google

tion de l'Hôtel-Dieu fondé par Marguerite de Bourgogne et d'adresser l'extrait du procès-verbal au comité de Paris, dont l'initiative ne saurait être trop louée.

Ces conclusions mises aux voix sont adoptées par l'Académie.

Séance du 3 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

La Bibliothèque de l'Université de Strasbourg demande à compléter la série qu'elle possède de nos *Mémoires* et propose l'échange de ses publications avec celles de l'Académie, mais avant de statuer sur l'échange proposé, l'Académie désire s'entourer de nouveaux renseignements qu'elle charge M. Metman, son bibliothécaire, de vouloir bien recueillir. Les volumes réclamés seraient envoyés gratuitement.

M. d'Arbaumont offre à l'Académie, de la part de M. le Docteur Maurice Langeron, trois brochures dont suivent les titres :

1° *Contribution à l'étude de la flore fossile de Sézanne*, 3e fascicule.

2° *Note sur une empreinte remarquable provenant des cénérites du Cantal, Paliurites Martyi* (*Langeron*).

3° *Le genre aleurites Forst* (*Euphorbiacées*) *Systématique, Anatomie, Pharmacologie.*

M. Collot désire retenir un instant l'attention de la Compagnie sur la note de M. Langeron relative à une nouvelle empreinte végétale des cinérites du Cantal. Les cendres projetées par l'ancien volcan ont moulé avec une finesse remarquable les débris des végétaux qui poussaient sur les pentes de la montagne ; ici, comme dans la plupart des gisements de plantes fossiles, les organes conservés par moulage sont ordinairement des feuilles. Cette fois il s'agit

Digitized by Google

d'un fruit formé d'un noyau autour duquel s'étale en cercle une aile coriace, le tout ayant un peu l'aspect d'un petit chapeau à larges bords. M. Langeron a fait de la curieuse empreinte qu'il a eue entre les mains une heureuse assimilation avec le fruit d'un arbuste à épines crochues, qui pousse dans la basse Provence et autres lieux de la région méditerranéenne, les *paliurus*, de la famille des Rhamnées, à laquelle appartient aussi le jujubier. Ce genre d'un aspect très spécial, isolé dans la nature actuelle, avait sans doute, à l'époque où le Cantal jetait ses feux, une aire de dispersion plus étendue, en tous cas il escaladait les hautes pentes de la montagne. Il y était accompagné par des bambous et d'autres plantes dont les exigences climatériques sont notablement supérieures à celles de la France centrale actuelle. Il est vrai que les plus caractéristiques sous ce rapport se montrent exclusivement au revers sud du Cantal, tandis que dans un gisement certainement contemporain, mais situé au nord, ces espèces sont exclues alors que les hêtres, les charmes, les ormes y sont abondants, en même temps que les espèces demeurées indigènes de l'Europe Centrale s'y montrent en notable proportion. Cette curieuse remarque sur l'influence de l'exposition est de M. le marquis de Saporta à qui nous devons la majeure partie de nos connaissances sur la végétation pliocène du Cantal.

M. Chabeuf communique à l'Académie une reproduction photographique due à M. Pierre Perrenet, avocat à Dijon, membre de la Commission des Antiquités, d'après un portrait de Prudhon, qui est en la possession de M. Ernest Landel, à Lugny, Côte-d'Or. Ce portrait de famille, exécuté par Prudhon pendant le séjour qu'il fit à Gray et aux environs, en 1795 et 1796, est celui de M. J.-B. Nicolas Landel, marchand à Champlitte, trisaïeul de M. Ernest Landel. Il représente vu jusqu'à la ceinture, un homme de soixante ans environ, vêtu d'un carrick brun à triple collet, la main droite passée dans le vêtement, ayant autour du cou une ample cravate de mousseline à flots lâches et tombant, liserée de rouge et de bleu. Le visage tourné de trois quarts est rasé, les yeux fixés sur le spectateur, le nez

Digitized by Google

busqué, les lèvres épaisses et fermées, expriment l'énergie et la bonté ; les cheveux grisonnants, ras sur le front, sont roulés sur les côtés, de manière à cacher à demi l'oreille. Ce tableau de la plus belle qualité du maître est digne d'être mis à côté de ceux de M. Anthony et de M. Musard qui sont de la même époque et l'un et l'autre au musée de Dijon. Les portraits exécutés par Prudhon pendant son séjour en Franche-Comté ont de plus l'avantage d'être d'une conservation parfaite, tandis que périssent rapidement ceux de la période suivante. Au lieu de se contenter des couleurs et vernis éprouvés par toute l'école française contemporaine et par lui-même, Prudhon se livra à des essais personnels et ses œuvres s'en sont trouvées mal.

Il est avec David le grand peintre de portraits de cette fin de XVIII^e^ siècle et du commencement du XIX^e^ ; on peut même affirmer qu'il est un des plus grands portraitistes de l'école française. Et c'est dire quelque chose, beaucoup même : si en effet dans cet art admirable et difficile, la France ne peut mettre en ligne aucun nom de ce tout premier rang, hors classe, qui comprend Van Eyck, Holbein, Dürer, Raphaël, Léonard de Vinci, Titien, Velazquez, Rembrandt et Van Dyck, les excellents peintres de l'individu humain y ont été de tout temps nombreux, et des Clouet aux artistes de notre école contemporaine, c'est une chaîne non interrompue où les talents se succèdent variés et sincères. Certes David est un grand dessinateur, il construit la figure humaine avec une puissance singulière, mais comme peintre, comme coloriste surtout, il est inférieur à Prudhon.

Un dernier détail sur le portrait de M. Landel, une tradition de famille rapporte qu'en un temps où le numéraire était rare, et où n'abondaient pas les commandes, le peintre aurait reçu en paiement deux couvertures de voyage !

M. Chabeuf présente encore à l'Académie la photographie, par la maison Alinari, du petit portrait de Bénigne Gagneraux, qui est conservé aux Offices à Florence, dans une des salles où sont réunis les portraits des peintres de tous les pays et de tous les temps, exécutés par eux-mêmes. Comme cette photographie, dont l'exactitude ne

Digitized by Google

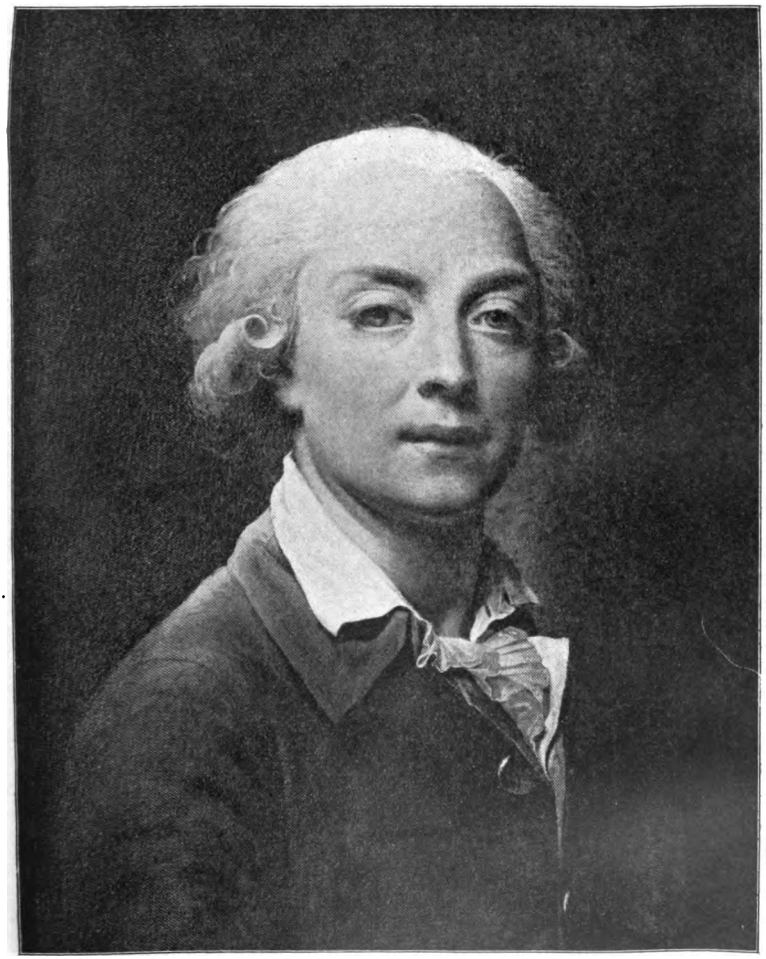

B. GAGNERAUX, pinx. Phot. Alinari, Florence.

BÉNIGNE GAGNERAUX

FLORENCE — MUSÉE DES OFFICES

Digitized by Google

Digitized by Google

peut être mise en doute, diffère assez notablement de la copie qui se voit au musée n° 299, M. Chabeuf estime qu'il y aurait intérêt à la faire reproduire dans les *Mémoires* par un des procédés héliographiques qui donnent, en noir et blanc, des images impeccables des originaux. Cette proposition est votée par l'Académie.

Séance du 17 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *vice-président*

L'Académie de Metz envoie le programme de ses différents concours pour l'année 1902-1903.

L'Université de Dorpat (Livonie), fondée en 1802 par l'Empereur Alexandre Ier, invite l'Académie à envoyer des délégués aux fêtes de son centenaire qu'elle doit célébrer le 25 décembre courant. L'Académie ne peut que s'associer, mais sans y prendre directement part, à la manifestation annoncée.

La *Société entomologique de Belgique* annonce la mort d'un de ses membres, le docteur Pierre-Jules Tosquinet, inspecteur général du service de santé de l'armée, décédé à Bruxelles le 28 octobre 1902, dans sa 78e année.

L'*Institut central météorologique de Suède* fait également part de la mort du professeur docteur Robert Rubenson, son ancien directeur, décédé à Stokholm le 14 octobre 1902, à l'âge de 73 ans.

M. Dumay communique une lettre autographe de Charles Brifaut. Né à Dijon dans une famille très modeste, le 15 février 1781, Charles Brifaut passa presque toute sa vie à Paris, où il mourut le 5 juin 1867. Il avait été reçu à l'Académie française en remplacement de M. d'Aguesseau, le 18 juillet 1826, et appartenait à celle de Dijon, en qualité de membre non résidant, depuis le 16 mars 1825.

Parti de Dijon pour Paris fort jeune et avec un bagage

Digitized by Google

littéraire des plus légers, il put, par la distinction de son esprit et de ses manières, et aussi par ses opinions invariablement légitimistes, se faire accueillir au faubourg Saint-Germain où il fréquenta jusqu'à sa mort. Il fut principalement reçu chez la duchesse d'Uzès, née Châtillon, et lui adressa ce quatrain mis comme dédicace sur un exemplaire d'une tragédie, *Charles de Navarre*, qu'il fit représenter en 1820 :

Des Chatillon, illustre fille,
Clisson vous séduira plus que nos libéraux.
Placer devant vos yeux l'esquisse d'un héros,
C'est presque vous offrir un portrait de famille.

Ce sont là de ces vers comme on en mettait autrefois au bas des estampes, et on ne les cite ici que comme un document sur le goût du temps.

Le billet lu par M. Dumay a été écrit le 27 février 1841, à la princesse Galitzin qui, selon l'usage des dames en tous les temps, tirait une lettre de change sur la charité et la bourse assez légère de Brifaut. La lettre est entortillée, précieuse, et c'est encore un document pour l'histoire de la littérature des salons. Du reste, Brifaut se soumettait avec la plus entière bonne grâce à ces appels qui étaient la rançon de sa situation dans le monde aristocratique. Si sa plume se tortillait pour écrire de trop jolies choses à ses nobles amies, son cœur du moins n'hésitait jamais.

Voici le billet de Brifaut :

« Tous les saints du Paradis sont venus quêter à ma porte « et ils m'ont ruiné. C'est aujourd'hui le tour des anges. « En voici un qui se présente sous le nom de Gallitzin et au- « quel je ne répondrai pas en mauvais chrétien : Dieu vous « assiste ! Je lui dirais plutôt, en fervent adorateur : Assis- « tez-moi ! Cependant je ne tiendrai ni l'un ni l'autre lan- « gage, parce qu'il ne faut pas éconduire les anges. Quel- « qu'ardu que soit devenu mon terrain depuis les dernières « récoltes, j'y découvre encore de petites fleurs dont je veux « parer la main charmante qui descend du ciel jusqu'à moi.

Digitized by Google

« Avec le temps, je pourrai faire une plus riche offrande,
« mais je ne pourrai jamais mieux l'adresser.

« Hommage et respect.

« BRIFAUT. »

Paris, le 27 février 1841.

Le nom de Brifaut a peu survécu à ses œuvres littéraires qui étaient déjà mortes et bien mortes, quand l'aimable vieillard mourut plus qu'octogénaire. La publication d'un ouvrage posthume de souvenirs et impressions : *Passe-temps d'un reclus*, appela un instant l'attention sur le disparu, et sa mémoire eut comme un regain fugitif de notoriété. Puis ce fut le silence définitif, et à peine le souvenir de Brifaut subsiste-t-il encore parmi les lettrés dans sa ville natale même. Il y a cependant un peu d'intérêt rétrospectif à exhumer ce qui nous reste d'un homme dont la vie fut honorable et digne, et qui peut être considéré comme le type de toute une société disparue.

M. Mocquery termine la séance par une causerie scientifique sur les chemins de fer de montagne, funiculaires ou à crémaillères, et les ascenseurs.

Pour cause des vacances du 1er janvier, l'Académie s'ajourne non à quinzaine, mais à un mois.

Séance du 14 janvier 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*

Sont offerts à l'Académie, par leurs auteurs, les ouvrages suivants :

Essai sur la tuberculose des vertébrés à sang froid, par M. Louis Terre, docteur en médecine à Laignes, lauréat de l'Académie en 1899.

Le bassin de Perrogney. Orphée chrétien, par M. Ernest Serrigny, membre résidant de l'Académie.

Un épisode de la vie du prince François-Xavier de

Digitized by Google

Saxe, comte de Lusace. Sa candidature au trône de Pologne, par M. Vernier, archiviste de l'Aube, correspondant de l'Académie.

Un seul champignon sur le Globe, par Hugues Lachiche. — Port-Louis, Maurice, br. 1902.

Christophe d'Essoyes, abbé de Molesme, 1239-1252, par M. l'abbé Auguste Pétel, correspondant.

Au sujet de l'étude publiée sur François-Xavier de Saxe, M. Oursel fait remarquer que le fonds de Saxe aux Archives de l'Aube a été étudié pour la première fois il y a plus d'un demi-siècle, par M. Philippe Guignard, alors qu'il était archiviste départemental à Troyes. Ce fonds provient des archives du château de Pont-sur-Seine, habité par François-Xavier.

M. Guignard a publié sur ce sujet une brochure : *Rapport sur les papiers de S. A. R. le prince Xavier de Saxe, conservés dans les archives de l'Aube, adressé à S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique*, in-4° de XI-19 pp. 1853, Dijon, Loireau-Feuchot.

Le prince François Xavier, deuxième fils d'Auguste III, roi de Pologne, électeur de Saxe, et de Marie-Joseph, archiduchesse d'Autriche, frère de Marie-Josèphe mariée en 1747 au Dauphin, fils de Louis XV, commanda les armées alliées de la guerre de sept Ans; de 1763 à 1768 il administra la Saxe durant la minorité de son neveu, Frédéric-Auguste III, et se retira en France sous le nom de comte de Lusace. Il acheta, en 1771, la terre de Chaumot, élection de Nemours, puis en 1775, celle de Pont-sur-Seine, de Maximilien de Rohan, archevêque de Bordeaux. Il émigra à la Révolution et fut sommé de par la loi du 6 novembre 1791 de rentrer en France; les scellés furent apposés dans le château de Pont, le 31 mai 1793, et l'on renvoie, pour suivre le sort du château et des archives, à la préface de l'inventaire de M. Guignard, auquel sont empruntés les quelques détails de biographie qui précèdent. La grande part prise à la guerre de sept Ans par le prince Xavier explique la valeur historique de ces archives. Né à Dresde, le 25 août 1730, il mourut dans la même ville, le 24 juin 1806.

Digitized by Google

Une circulaire de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts fait connaître que le 41e congrès des Sociétés savantes des départements, s'ouvrira à Bordeaux, le mardi 14 avril 1903, et le 27e congrès des Sociétés des beaux-arts, le mardi 2 juin, à Paris; la circulaire contenant les conditions de la participation à ces deux congrès, est mise à la disposition des membres de l'Académie.

M. le président expose à l'Académie un fait de quelque intérêt pour l'histoire monumentale de Dijon, dans les dernières années du XVIIIe siècle. Il s'agit d'une grande aquarelle extrêmement poussée et traitée avec beaucoup d'art, de 1m73 de longueur sur 0m80 de hauteur. Elle porte la lettre suivante : « *Esquisse de la décoration en peinture du Salon de l'Hôtel de l'Intendance de Bourgogne, faite par Charles-Joseph Lejolivet, architecte du Roi et des Etats de la Province.* » On y voit représentées avec esprit des perspectives d'appartements et de jardins par les portes et fenêtres ouvertes, et la scène est étoffée de nombreux personnages. Cette aquarelle, qui a conservé son cadre ancien, est en vente à Paris chez Helft, antiquaire, rue La Fayette. On sait que l'hôtel de l'Intendance de Bourgogne et Bresse, est l'hôtel Bouhier de Lantenay, acheté, en 1781, par la Province, et devenu celui de la Préfecture. Les décorations intérieures de l'hôtel de Lantenay ont été fort modifiées au cours du XIXe siècle et il subsiste très peu de chose des anciennes.

Cette aquarelle a été signalée à M. Albert Joliet, conservateur du Musée, et il serait fort à désirer que les ressources financières de celui-ci en permissent l'acquisition.

M. Chabeuf estime que l'existence de cette aquarelle, vue d'architecture intérieure avec personnages, œuvre incontestable de Lejolivet, est une preuve en faveur de l'attribution à celui-ci du beau dessin au lavis du musée Condé, à Chantilly, et reproduit dans le tome XIVe des Mémoires de la Commission des Antiquités. Ce lavis représente la salle des festins ou de Flore, au palais des Etats, avec de nombreux personnages touchés avec esprit.

Le dernier volume des mémoires de l'Académie, tome

Digitized by Google

VIII^e, IV^e série, contient la reproduction en héliogravure d'un tableau du musée de Berlin, portrait de Charles le Téméraire, attribué à Roger van der Weyden. Or, dans le n° du *Journal de la Jeunesse* du 8 novembre 1902, publié par la maison Hachette, on rencontre une gravure donnant, mais retourné et, à quelques différences de détail près, le même personnage que le portrait de Berlin; l'original, d'après la lettre de la gravure, aurait appartenu à la famille de Tour et Taxis. M. Chabeuf s'étant adressé à la maison Hachette pour savoir où se trouvait le dessin ou gravure original, il lui fut répondu qu'il provenait du fonds Gaignières, à la Bibliothèque nationale. En effet dans le catalogue de ce fonds publié par M. Henri Bouchot, conservateur du département des Estampes, on lit à la page 148 du 1^er vol., n° 1320 : *Portrait de prince représenté en buste, nu-tête tourné à droite. Il porte la Toison d'Or. Tiré d'un original ayant appartenu à la famille de Taxis. Gouache* — (*Charles, duc de Bourgogne*, † *1477*). L'appel est à la table du II^e volume, page 454, au mot *Bourgogne*.

La gravure, publiée dans le *Journal de la Jeunesse*, porte la lettre suivante dans un cartouche de la dernière Renaissance.

KAROLVS VALESIVS. D. PVGNAX. P. F. DVX BVRG. BRAB. IXXX COM. FLAND.

AN : D. INAVG. 1467. OBIT : 1476. IMP : 9. ÆTAT : 43. NAT : 1433.

AVTOGRAPH. EX. FAMILIA.
DD : DE TAXIS

La date de la mort 1476 a été surchargée d'un 7 pour la mettre d'accord avec la nouvelle numération annale établie par Charles IX en 1564; l'année commençant désormais le 1^er janvier, la date de la bataille de Nancy, 5 janvier, qui appartenait jusque-là à 1476, se trouva reportée à 1477.

M. le président estime qu'il y a lieu de prendre une détermination relative à la bibliothèque de l'Académie qui déborde du local actuel.

Une commission, composée des membres du bureau et

Digitized by Google

de MM. d'Arbaumont, Oursel, Picard, Guignard, Serrigny, A. Huguenin et Suisse, est nommée pour étudier le parti à prendre. Cette Commission se réunira le 11 février, dans le local de l'Académie.

M. Oursel lit la première partie du *Voyage de Courtépée* dans le bailliage de la Montagne. Le manuscrit autographe fait partie du Fonds Baudot, n° 214, Bibliothèque de Dijon.

Le tome VIII[e] des *Mémoires*, IV[e] série de 1901-1902, est distribué aux membres présents.

Séance du 28 janvier 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants qui sont offerts à l'Académie par leurs auteurs :

1° *Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 44[e] année, 1903, par M. Joseph Garnier ; au nom de l'Académie, M. le président exprime le vœu que la verte vieillesse de M. Garnier lui permette de donner encore une longue suite à la série commencée par l'annuaire de 1858.

2° L'*Affaire du Bonnet avec deux documents inédits*, par M. E. Fyot, brochure extraite des *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3[e] série, t. IV. Il s'agit de la longue querelle et jamais vidée, entre les pairs et le Parlement de Paris, au sujet du salut du mortier auquel prétendaient les premiers lorsque le premier président leur demandait d'opiner, et que leur refusait le Parlement.

3° *L'archéologie sur le terrain*, par M. Paul Jobard, membre titulaire de la Commission départementale des Antiquités, avec préface de M. Henri Chabeuf.

4° Une brochure de M. Léon Bonnet, lauréat de l'Académie, en 1893, *Plantes antiques de la nécropole d'Antinoë* ; cette brochure est présentée au nom de M. Bonnet par M. J. d'Arbaumont, ancien président.

La *Société industrielle de Mulhouse* annonce qu'elle

Digitized by Google

vient de publier l'*Histoire documentaire de l'industrie de Mulhouse et des environs au* XIX^e^ *siècle* en un volume de 1.107 pages in-4°.

M. Collot fait une communication au sujet de restes de castors trouvés dans la vallée de l'Ouche. Les travaux du chemin de fer de Dijon à Epinac ont mis à nu plusieurs amas de cailloux roulés par l'Ouche jusqu'à des hauteurs qui peuvent atteindre une vingtaine de mètres au-dessus des eaux actuelles. C'est dans un de ces dépôts, dans la ballastière de Velars, qu'a été trouvée à l'état fossile la mâchoire inférieure d'un castor présentant exactement les caractères de l'espèce dont un petit nombre d'individus vivent encore le long du Rhône en aval d'Arles. Autrefois on les considérait, à tort sans doute, comme pouvant nuire aux digues du fleuve et l'on en tuait sept par an en moyenne, mais depuis 1891 la prime est supprimée et l'on peut croire que l'espèce continuera encore de vivre pendant quelque temps dans son habitat actuel.

D'autres trouvailles analogues à celle dont M. Collot entretient l'Académie ont été faites dans le bassin du Rhône, à l'état de restes associés avec ceux d'autres mammifères appartenant à des espèces émigrées, comme le renne, ou même éteintes, comme le mammouth.

La situation des alluvions à castor de Velars montre que la vallée de l'Ouche avait été creusée avant leur formation à peu près au niveau actuel, puis remblayée sur 20 m. de hauteur environ. Ce dernier phénomène est peut-être dû à l'exhaussement général des eaux de la Saône barrée à la hauteur de Lyon par le grand glacier du Rhône.

M. Chabeuf rappelle que selon Maillard de Chambure, qui vise les comptes de la Chartreuse, *Dijon ancien et moderne*, page 117, il y avait encore des castors ou bièvres, à Plombières, au XV^e^ siècle ; malheureusement, selon l'usage du temps, l'auteur ne donne aucune référence précise. Du reste M. Monget, qui a exactement dépouillé tous les comptes de la Chartreuse de Dijon, n'y a jamais rencontré la mention de castors; en revanche il y est souvent question de loutres.

Digitized by Google

M. Chabeuf communique une pièce sur parchemin, lettres de provision de la place de mousquetaire de la porte, à Dijon, octroyées à son arrière-grand-père, Nicolas Chabeuf; ces lettres, signées de Louis-Joseph, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, sont datées de Paris, 10 mai 1776.

Les douze mousquetaires ordinaires, entretenus par le prince, lui servaient d'escorte quand il venait à Dijon et, en temps ordinaire, formaient la garde du Logis du Roi.

Provisions de garde de la Porte pour Nicolas Chabeuf.

Louis-Joseph de Bourbon, Prince de Condé, Prince du Sang, Pair et Grand Maître de France, Gouverneur et Lieutenant général pour le Roi en ses Provinces de Bourgogne et Bresse, Duc d'Enguien, de Bourbonnais et de Guise, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront. Salut. Sur le bon et louable rapport qui nous a été fait de la personne du sieur Nicolas Chabeuf, et de ses bonnes vie et mœurs, sens, suffisance, religion catholique, apostolique et romaine, ensemble de sa fidélité et affection à notre service, pour ces causes, nous lui avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes, une place dans la Compagnie des douze Mousquetaires ordinaires entretenus pour nous servir de gardes en la ville de Dijon, vaccante par la démission de François Bony, l'un des douze Mousquetaires, pour dorénavant par ledit Chabeuf, l'exercer et en jouir aux honneurs, autorités, prérogatives, privilèges, franchises, libertés, gages et appointements, droits, fruits, profits, revenus et émoluments qui y appartiennent tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir bien et duement led. Bony, dernier titulaire de lad. place, et attendu que la place de capitaine desd. Mousquetaires est vacante par la mort du sieur de Montherot et Montferrand, Nous avons commis et commettons par ces présentes, le sieur de Frazans, ancien commissaire des guerres, actuellement exempt de nos gardes à cheval en Bourgogne, pour en remplir, en cette occurrence, les fonctions, à l'effet de quoi mandons audit sieur de Frazans qu'après avoir reçu dudit Nicolas Chabeuf, le serment en tel cas requis et accoutumé il le mette et installe en possession de lad. place pour par lui jouïr des droits y appartenant pleinement et paisiblement. Mandons en outre aux Commissaires et Contrôleurs ordinaires et extraordinaires des guerres qui feront

Digitized by Google

les montres et revues desd. Mousquetaires de comprendre et employer ledit Nicolas Chabeuf ès rolles et acquits qu'ils expédieront desdites montres, et aux Trésoriers Provinciaux de l'extraordinaire des guerres présents et avenir de lui payer les gages et appointements qui peuvent lui appartenir pour raison de la d. place et rapportant par eux copie des présentes dûement collationnée pour une fois seulement, avec les rolles où ledit sieur Chabeuf aura été employé en la dite qualité, tout ce que, payé et délivré lui aura été à cet effet, sera passé et alloué en la dépense de leurs comptes par Messieurs de la Chambre des Comptes de Dijon que nous prions ainsi le faire sans difficulté au témoin de quoi nous avons signé ces presentes, icelles fait contre-signer par notre conseiller premier secrétaire de nos commandements, et scellées du sceau de nos Armes. Donné à Paris le dix mai mil sept cent soixante et seize.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON

Enregistré au greffe de la justice d'Arçon par moy Jean Guelaud, greffier à Binges, ce jourd'hui, vingt septembre mil sept cent soixante seize. — GUELAUD, greffier.

Gouvernement de Bourgogne.

Je soussigné Laurent-Jacques Lambert, Trésorier Général des maison, domaines et finances de S. A. S. Mgr le Prince de Condé, reconnois avoir reçu de M. Nicolas Chabeuf la somme de cinq cents livres pour la finance au quart denier de la charge de garde de la Porte vacant par la démission du sieur Bony dernier titulaire du susdit office, dont quittance.

Fait à Paris le sept mai mil sept cent soixante seize.

Signé : LAMBERT

Pour copie conforme à l'original qui est en mes mains.

ROULLIN

Séance du 11 février 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*

A l'ouverture de la séance M. le président fait en ces termes l'éloge d'un des correspondants de la compagnie, et

Digitized by Google

d'un artiste paysagiste d'origine dijonnaise, récemment décédés.

« Messieurs,

« L'Académie vient de perdre un de ses plus anciens associés correspondants, M. le docteur Alexandre-Maximin Legrand, ancien chef de la Clinique de la Faculté de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé à Paris le 26 décembre 1902, en son domicile, rue du Regard, 12, à l'âge de 83 ans.

« Il était né à Dijon, rue Saint-Philibert, 53, le 18 novembre 1819, de Louis Legrand, docteur en médecine, et de Claude-Marie Varey, mariés le 28 janvier précédent, et reçut le prénom de Maximin de son grand-père maternel, Maximin Varey, directeur des Messageries royales, à Dijon. Il fit ses études au Collège royal où il se rencontra avec un de nos futurs confrères, M. le colonel du génie en retraite, Victor Marchand, ancien maire de Dijon, et ce fut entre ces deux hommes l'origine d'une amitié qu'a pu seule dénouer la mort.

« Il ne m'appartient pas, pour cause d'incompétence absolue, de retracer ici la carrière scientifique de M. le docteur Maximin Legrand, le simple énoncé de ses titres suffit à montrer qu'elle fut des plus dignes ; tous ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher sont unanimes à témoigner de sa haute valeur et de son dévouement désintéressé à la cause de la misère humaine. M. le docteur Legrand était une âme généreuse, possédée du désir, de la passion d'être utile, de travailler à l'amélioration du sort des classes pauvres. Il les aimait vraiment et se considérait comme un missionnaire du bien.

« Notre confrère, qui s'entendait aux lettres et aux arts, avait beaucoup connu et admirait son illustre compatriote François Rude. Aussi dans l'année qui suivit la mort presque subite du grand statuaire, survenue comme on sait le 3 novembre 1855, à 69 ans, presque au lendemain du jour où par 47 voix sur 50 votants le jury international de la première exposition universelle lui avait décerné une des

Digitized by Google

grandes médailles de la sculpture, il lui consacra un volume qui demeure selon moi le monument littéraire le plus achevé que l'on ait élevé à cette grande mémoire. On a pu dire plus, on a pu fouiller plus avant les diverses questions d'esthétique soulevées par les œuvres, on n'a jamais mieux fait revivre en pleine vérité historique ce que fut le grand artiste si bon et si simple, un des initiateurs de l'école de la vérité moderne, à qui nous devons tant d'œuvres diverses, les unes sublimes, comme le *Départ*, les autres délicates et exquises, comme le *Pêcheur* et l'*Amour dominateur*. M. Legrand ne fit pas jouer ce que Sainte-Beuve appelait « les grandes eaux de l'admiration », la cause était assez belle pour se passer d'éloquence. Aussi ce livre bien documenté, non d'après des livres mais des souvenirs et des conversations recueillies, est-il d'un ton uni, aisé qui n'est pas d'ordinaire celui de l'oraison funèbre. L'auteur, excellente méthode, s'y efface constamment pour laisser paraître son ami, et je ne connais pas de meilleure biographie raisonnée d'un artiste contemporain.

« Par un scrupule de modestie et pour ne distraire en rien l'attention du lecteur qu'il veut réserver toute entière à la noble mémoire évoquée, l'auteur ne mit pas son nom au volume : *Rude, sa vie, son œuvre, son enseignement. Considérations sur la sculpture*, publié chez Dentu en 1856, avec une eau-forte de Masson.

« Quatre ans plus tard, le 19 décembre 1860, M. le docteur Legrand devenait correspondant de notre compagnie.

« La notice de 1856 ne lui semblait pas suffisante à payer la dette de Dijon envers l'un de ses plus illustres enfants, il voulait qu'une statue glorifiât sur une de nos places publiques celui qui avait si bien su faire vivre le marbre, la pierre et le bronze. M. Maximin Legrand attendit longtemps, mais il prenait patience en songeant que Michel-Ange a bien attendu pendant plus de trois siècles le monument triomphal que lui a enfin consacré Florence reconnaissante. C'est en 1886 que fut inaugurée, le dimanche 17 octobre, l'œuvre en bronze du statuaire Tournois qui se dresse au milieu d'un des petits squares de la place Darcy.

Digitized by Google

« Mais M. le docteur Legrand eut le regret de n'être pas présent à la cérémonie que présida M. E. Turquet, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, assisté de M. Kaempfen, directeur des Beaux-Arts, et à laquelle assistaient M. Mazeau, sénateur, président de la commission du monument et nombre d'hommes appartenant aux mondes de la politique, de l'administration et des Beaux-Arts. Je n'omettrai pas de rappeler que de beaux vers inspirés par le grand artiste furent lus au pied de la statue par M. Lucien Paté, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, correspondant de l'Académie, et son lauréat de la médaille d'or en 1889, pour ses *Poèmes de Bourgogne*, — M. Lucien Paté est né à Chalon-sur-Saône en 1845, — où se rencontre la pièce de vers lue le 17 octobre 1886.

« Le soir, au banquet de l'Hôtel de la Cloche, le toast envoyé par M. le docteur Legrand fut lu par notre confrère M. Charles Ronot, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts.

« Je ne doute pas, Messieurs, que des hommages plus complets ne soient rendus par des voix plus compétentes à l'homme si distingué par l'intelligence et le cœur, que nous perdons. Mais j'ai pris M. le docteur Legrand par les seuls côtés d'où je le pouvais saisir, et serais heureux si quelqu'un de nos confrères, mieux au fait de cette vie qui vient de s'éteindre, voulait bien reprendre le sujet si imparfaitement traité par votre président. »

« Le 30 janvier 1903, est mort à Paris, à l'âge de 78 ans, un peintre paysagiste qui méritait plus de réputation qu'il n'en a eu ; peut-être l'avenir lui réserve-t-il une revanche. M. Antoine-Eugène Lambert était né le 26 avril 1824 à Dijon, cours Fleury, n° 2, de Jean-François Lambert, plâtrier et de Jeanne Aubert, mariés le 2 octobre 1821. Je pense qu'il fit son apprentissage à notre école des Beaux-Arts, mais il partit jeune pour Paris où il fut en même temps l'élève de Thierry, un des meilleurs décorateurs pour les théâtres du XIX^e^ siècle, l'associé ordinaire de Cambon, et de l'excellent paysagiste Daubigny. En 1855, quand eut

Digitized by Google

lieu la restauration intérieure de notre théâtre, la partie architecturale fut confiée à M. Jean-Philippe Suisse, architecte du département, et Cambon reçut la commande des peintures; il eut aussi à rafraîchir et à restaurer les décorations dont les principales et fort belles, étaient l'œuvre de Ciceri. Parmi ses collaborateurs se trouvait Eugène Lambert qui s'amusa à peindre sa tête barbue dans un mascaron des secondes galeries.

« Il débuta au Salon de 1857 par un paysage, *Souvenirs du Bas-Bréau*, emprunté aux futaies classiques de Fontainebleau; puis ce furent successivement d'autres morceaux de plein air pris dans les campagnes de l'Oise, les environs de Dijon, les sites de la Normandie maritime et la Picardie. En 1874, l'Etat lui acheta et envoya au musée de Dijon, un paysage important, *Marais de Longpré — Somme*. Mais il n'abandonna jamais la peinture des décors et à sa mort était à la fois membre de la *Société des Artistes peintres décorateurs français*, et de la *Société des Artistes français*.

« Du reste Eugène Lambert fut toute sa vie un de ces effacés et de ces modestes que ne vont guère chercher les distributeurs de médailles et de commandes; c'est peu de chose, en effet, qu'une mention honorable en 1887, mais ce qui vaut mieux et égale bien une médaille à un Salon annuel, voici une autre mention honorable à l'exposition universelle de 1889.

« Notre compatriote appartenait à l'école sincère de Daubigny; il aimait vraiment, il comprenait, il exprimait avec vérité et talent nos verdures moites sous un ciel léger, nos grands peupliers, nos eaux où nagent les canards parmi les hautes herbes aquatiques étincelées d'iris jaunes. Il aurait sans doute fait plus de bruit dans le monde en peignant des arbres violets et construits selon des règles de développement inconnues aux botanistes. Mais il avait la bonhomie de les faire verdissant au printemps, verts en été, de pourpre et d'or pâle en automne, tels enfin que les voient, que les ont vus depuis des siècles les peintres attitrés de la nature. Son malheur a été de venir en un temps où le succès ne va

Digitized by Google

pas à ceux qui écrivent avec les mots du dictionnaire et la syntaxe de la vieille grammaire.

« Son tableau de Dijon suffit à lui donner une bonne place, mais dans la seconde rangée, bien entendu, parmi les paysagistes de son temps; et dans une école aussi riche, aussi variée que celle du paysage français au XIXe siècle, il est encore très honorable d'être au second rang, voire même au troisième. Une chose a manqué surtout à Lambert, un peu plus de cette émotion sacrée qui saisit un Corot et un Daubigny devant le spectacle de la nature, et sous leur pinceau se traduit en poésie des couleurs et des formes. Eugène Lambert ne fut qu'un prosateur savoureux et sain, mais à qui ne s'est point révélée tout entière l'âme vivante du monde extérieur.

« Il m'a semblé que l'Académie, dont l'activité embrasse les arts comme les sciences et les lettres, devait un souvenir à un compatriote à qui la fortune a plus manqué que le talent. »

M. le président donne lecture de trois lettres par lesquelles MM. Eugène Bataillon, professeur de biologie à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon, Paul Jobard, imprimeur-éditeur à Dijon, membre titulaire de la Commission départementale des Antiquités, et Alphonse Mathey, inspecteur des forêts, posent leurs candidatures à l'Académie, au titre de membres résidants. Aucune observation n'étant faite sur la position de ces candidatures, M. le président nomme les commissions spéciales qui auront à présenter un rapport sur chacune d'elles à l'une des prochaines séances; ces commissions se composeront: pour M. Bataillon, de MM. Collot, Méray et Mocquery; pour M. Jobard, de MM. d'Arbaumont, Metman et Oursel; pour M. Mathey, de MM. Collot, Méray et Picard.

M. le président fait connaître ensuite qu'il y a lieu de procéder à la nomination de la Commission des prix décernés annuellement par l'Académie grâce à la subvention accordée par la ville de Dijon; le roulement adopté en 1884 ramenant le tour des Sciences, la commission se composera des membres du bureau et de la section des Sciences, à celle-

Digitized by Google

ci appartiennent MM. Bazin, Collot, Galliot, Jobert, Marchand, Dr Marchant, Méray et Mocquery, auxquels sont adjoints MM. d'Arbaumont et Picard.

M. Oursel revient sur le meurtre de M. Filsjean à Vitteaux, en 1790, au sujet d'une nouvelle brochure que lui a envoyée M. Durandeau, *Affaire de Vitteaux en* 1790, *assassinat du seigneur de Sainte-Colombe*, par J. Durandeau. L'auteur reprend l'affaire de Vitteaux et s'efforce d'établir que le rapport du lieutenant en la justice de la baronnie de Vitteaux, publié par l'Académie, — *Mémoires*, 4e série, t. VIII, LXXV, — n'offre pas des garanties suffisantes d'impartialité. Jean-Charles Filsjean de Sainte-Colombe était, à juste titre, fort impopulaire à Vitteaux comme ailleurs et au sein même de sa compagnie ; son meurtre s'explique donc aisément, on ne dit pas se justifie, étant données les conditions générales des esprits à cette époque. Or le procès-verbal du lieutenant de justice est à dessein muet sur les circonstances qui ont précédé et amené l'assassinat aussitôt dénaturé par l'esprit de parti.

La discussion de M. Durandeau fondée non sur le procès-verbal lui-même, mais sur le très court extrait qu'en a publié le *Moniteur* du 8 mai 1790, ne paraît pas à M. Oursel assez suffisamment appuyée de preuves pour permettre de contester l'exactitude d'une pièce officielle rédigée aussitôt après l'événement. Que M. Filsjean ait été fort impopulaire à Vitteaux et ailleurs, cela ne fait pas de doute, mais là n'est pas la question ; il s'agit de savoir si, par d'imprudentes paroles, par une attitude provoquante, par des gestes plus ou moins significatifs, il donna lieu à l'explosion de fureur dont il fut victime. Or M. Durandeau, et cela est regrettable, ne fait aucune lumière nouvelle sur ce point, et la question demeure entière. Mais il a noté un détail intéressant sur l'acte de décès de Filsjean et on le doit remercier de l'avoir mis au jour.

Au sujet de l'accusation d'être un accapareur portée contre M. de Sainte-Colombe lors de l'émeute des grains à Dijon en 1775, et qui amena le pillage de son hôtel, M. Chabeuf fait observer que dans l'ancienne France, alors que ne s'était

Digitized by Google

pas encore établi l'équilibre universel des approvisionnements, elle affolait les populations et les portait aux derniers excès. Il y avait là certainement une tradition confuse et persistante des terribles famines du moyen âge, et des disettes souvent si graves encore des temps plus modernes. Aujourd'hui la suppression des douanes intérieures, l'abaissement des tarifs d'importation, l'accroissement et la rapidité des approvisionnements dus à la navigation et à la traction à vapeur, ont rendu presque impossibles les faits périodiques d'autrefois. Mais il n'y a guère plus d'un demi-siècle, en 1846, dans une année sinon de famine, du moins de disette générale et de cherté, à Buzançais, Indre, un propriétaire nommé Chambert, accusé d'accaparement, fut massacré dans une émeute populaire avec des raffinements de férocité qui dépassent et de beaucoup ce que l'on vit à Vitteaux en 1790.

Séance du mercredi 25 février 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Sur le procès-verbal, M. Oursel fait observer que d'une nouvelle communication de M. Durandeau, il résulte que la brochure citée à la dernière séance, sans indication de date, mais postérieure à celle qui a pour titre : *Une exécution populaire à Vitteaux*, remonte elle-même à quelques années ; ce détail ne modifie d'ailleurs en rien les premières conclusions posées.

Le secrétaire général du Congrès international botanique qui doit se réunir à Vienne (Autriche), en 1905, adresse à l'Académie la liste des membres du Comité d'organisation, dont les présidents, élus par le Congrès de Paris en 1900, sont :

Dr Richard, chevalier de Wettstein, professeur à l'Université de Vienne ;

Digitized by Google

Dr Jules Weisner, conseiller aulique, professeur à la même université.

L'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, fait connaître les conditions du concours ouvert par elle sur la question suivante : *Etude sur la lumière.* Un prix de 800 fr. sera décerné, s'il y a lieu.

La société Batave de Philosophie expérimentale de Rotterdam envoie le programme du concours ouvert sur diverses questions scientifiques. Les manuscrits devront être adressés au Directeur de la Société, avant le 1er février 1904.

M. le président donne lecture de trois lettres par lesquelles MM. Eugène Bataillon, professeur de Biologie générale à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon ; Paul Jobard, maître imprimeur, et Alphonse Mathey, inspecteur des Forêts, sollicitent l'honneur d'appartenir à l'Académie à titre de membres résidants. Aucune observation n'étant faite sur la position de ces candidatures, M. le président nomme les commissions qui auront à présenter leurs rapports à la prochaine séance. Elles sont composées ainsi qu'il suit : pour M. Bataillon, MM. Collot, Méray et Mocquery ; pour M. Jobard. MM. d'Arbaumont, Metman, Oursel ; pour M. Mathey, MM. Collot, Méray et Picard.

M. le président fait connaître que, le samedi 21 février 1903, conformément au désir exprimé par la compagnie dans une séance précédente, MM. Chabeuf et Huguenin ont fait transporter de l'ancien au nouveau cimetière les restes de Gabriel Peignot. Né à Arc-en-Barrois, Bourgogne, aujourd'hui département de la Haute-Marne, le 15 mai 1767, Etienne-Gabriel Peignot fut principal du collège de Vesoul, proviseur de celui de Dijon, puis inspecteur d'Académie ; sous la Restauration il avait été inspecteur de la librairie, c'est-à-dire censeur. Le 8 décembre 1813, il était reçu à l'Académie comme membre résidant, en devenait vice-président en 1829 et président en 1833. C'est sous sa présidence que l'Académie a été reconnue par ordonnance royale du 22 octobre 1833, homologuant les statuts établis par la délibération du 31 juillet précédent. On n'a

Digitized by Google

pas à donner ici même un aperçu de ses nombreux ouvrages dont beaucoup ont pour objet des bagatelles, mais n'en sont pas moins recherchés des amateurs. Il en est d'ailleurs qui sont d'une valeur plus sérieuse, et à tout prendre le grand mérite de Peignot est d'avoir été l'un des premiers qui se soient occupés de bibliographie au XIXe siècle. Il est mort à Dijon, dans la maison qui porte aujourd'hui le n° 35 de la rue de la Préfecture, le 14 août 1849 ; son fils, avocat, mourut lui-même quelques années plus tard et la descendance se dispersa.

C'est pourquoi il a paru à l'Académie qu'il lui appartenait de remplacer la famille inconnue et lointaine, dans ces derniers devoirs rendus à celui qui porta trente-six ans le titre de membre résidant et honora la compagnie autant par son caractère que par ses travaux.

M. Metman revient avec quelques détails sur un correspondant dont M. Mocquery avait annoncé la mort en 1901 mais il ne sera jamais trop parlé d'un homme de talent, dont le nom d'ailleurs est lié à l'histoire de Dijon au XIXe siècle. M. Auguste-Napoléon Parandier était né à Arbois, Jura, le 24 germinal an IX, — 14 avril 1804. — Il se destina d'abord à l'Ecole Normale supérieure, mais celle-ci ayant été licenciée en 1823, il entra à l'Ecole Polytechnique dont il sortit le deuxième en 1825, pour être classé major de la promotion d'entrée à l'Ecole des Ponts et Chaussées. On ne retracera pas ici la longue et brillante carrière de M. Parandier, telle qu'elle est donnée dans les *Annales des Ponts et Chaussées*, 4e trimestre de 1901, n° 46 ; on notera seulement ce fait que le 24 juin 1842, M. Parandier fut appelé à Dijon comme ingénieur en chef du service des études et travaux pour la ligne de Dijon à Chalon qui constituait le premier tronçon de voie ferrée exécuté dans la région ; il était en même temps chargé du service d'études d'une voie ferrée devant relier Dijon à Mulhouse. A l'occasion de la pose de la première pierre du viaduc de la porte d'Ouche par le duc et la duchesse de Nemours, le 17 septembre 1843, M. Parandier avait fait lithographier un projet commode et élégant qui, réalisé,

Digitized by Google

eût été un ornement pour la ville ; malheureusement le refus du conseil municipal de contribuer à la dépense le fit remplacer par la construction massive et plus qu'incommode encore existante, mais destinée à disparaître dans un avenir prochain.

M. Parandier fut retraité le 14 avril 1874, comme inspecteur général de 1re classe et fait commandeur de la Légion d'Honneur. Il avait été fait chevalier en 1842 et officier en 1854. Le collège électoral de Montbéliard l'avait envoyé à la chambre des députés en 1845, et de 1858 à 1870 il fut conseiller général du Doubs.

Il s'est éteint en mai 1901, à 97 ans, en pleine santé physique et morale, dans son château des Tourillons, près d'Arbois, qu'il a légué avec une dotation importante à la Société nationale d'Agriculture de France, pour y fonder un institut géologique. M. Parandier était non seulement ingénieur du plus haut mérite, mais encore un géologue distingué et un agronome de premier ordre. Il appartenait à l'Académie comme correspondant depuis le 16 décembre 1891.

Les funérailles ont été célébrées à Arbois le 27 mai 1901.

M. le vicomte d'Avout lit la notice suivante sur l'histoire et les transformations du *Journal des Savants* :

« Il fut fondé en 1664 par Denis de Sallo, conseiller à la Grand'Chambre du Parlement de Paris, pour « faire savoir tout se qui se passe de nouveau dans la République des Lettres ». Ainsi débute le préambule du 1er numéro. Le Journal rendait compte des ouvrages qui s'imprimaient en Europe, donnait la nécrologie et la bibliographie des auteurs venus à décéder, tenait ses lecteurs au courant des progrès des sciences exactes et naturelles, et les renseignait enfin sur les actes des tribunaux ecclésiastiques, censures de Sorbonne, faits universitaires, etc. Il paraissait sous le patronage de Colbert, et avec privilège pour 20 ans. C'est le premier journal littéraire et savant qui ait existé ; on peut citer au début, parmi les rédacteurs permanents, le romancier Gomberville, le vieux poète Chapelain, tous

Digitized by Google

deux de l'Académie française, et des collaborateurs d'occasion tels que Mme de Sablé.

« Le Journal s'attira bientôt des ennemis, d'abord parmi les gens de lettres, choqués de la liberté avec laquelle leurs ouvrages étaient critiqués, puis, au point de vue religieux, parmi les adversaires du gallicanisme. La Cour de Rome intervint, Sallo se retira, et fut remplacé par l'abbé Gallois, puis par l'abbé de la Roque. Ce fut une période difficile, pendant laquelle le *Journal* parut très inexactement; sa rédaction laissait à désirer. Il fut relevé par le président Cousin, qui le dirigea avec succès jusqu'en 1701.

« A ce moment le *Journal*, jusque-là simplement patroné par le Gouvernement, devint une institution d'État. Le Chancelier en prenait la direction, et nommait le *bureau* chargé de la rédaction : citons les noms de Fontenelle pour les mathématiques et de Vertot pour l'histoire. Les conférences avaient lieu au Ministère de la Justice; le *bureau* se composait d'*auteurs*, touchant un traitement fixe et devant fournir un certain nombre d'articles, et d'*assistants*. Le Journal paraissait chaque mois, par abonnements dont le prix était de 16 livres pour Paris, 20 livres 4 sols pour la province.

« La seconde moitié du XVIIIe siècle, jusqu'à la Révolution, fut particulièrement prospère pour le *Journal des savants*; ses rédacteurs, au début du siècle, furent Bernouilli, Malebranche, Leibnitz; plus tard, Laplace, Mairan, Voltaire, Daunou. En 1750, l'abbé de Claustre dressa la table des articles parus depuis la fondation. En 1791, parmi les rédacteurs, on citait l'abbé Barthélemy, Daubenton, Bailly, Lalande. Mais l'existence devenait de plus en plus difficile; en vain le *Journal* cherchait-il à vivre en protestant de son attachement aux principes nouveaux, au mois de novembre 1792, Danton étant Ministre de la Justice, le *bureau* fut dissous.

« Une tentative de résurrection eut lieu en 1796; mais le *Journal* ne renaît définitivement qu'en 1816, sous le garde des sceaux Barbé-Marbois, et grâce aux démarches instantes de Silvestre de Sacy ; il reçoit l'organisation avec

Digitized by Google

laquelle il a vécu sauf quelques modifications, pendant tout le XIXe siècle. Le *bureau* était composé de quatre, puis six *assistants* et de douze *auteurs* sous la présidence du Garde des Sceaux, mais en 1857, elle fut transférée à l'Instruction publique; les auteurs reçoivent une indemnité de 500 fr., et deviennent assistants à l'ancienneté. Les honoraires des articles sont fixés à la somme de 20 francs par page, réduite plus tard à 10 francs. Le Journal est subventionné par la caisse du sceau et imprimé gratuitement à l'Imprimerie royale. Tous les membres du bureau, à ce moment, appartiennent à l'Institut ; citons parmi eux Dacier, Silvestre de Sacy, Cuvier, Daunou, Quatremère de Quincy, Biot, Raynouard, Gay-Lussac, Raoul Rochette.

« La période de 1816 à 1838 fut celle où le *Journal* remplit le mieux son but, par une série d'études critiques sur les anciennes civilisations de l'Orient, sur la littérature romaine, sur les sciences et la philosophie. Aux noms précédemment cités viennent se joindre ceux d'Eugène Burnouf, de Victor Cousin.

« La période de 1838 à 1872 fut plus brillante encore peut-être, avec Mignet, Flourens, Chevreul ; mais on vit alors le *Journal* dévier un peu de sa véritable voie. La note personnelle y devint trop accentuée : on insérait de longues dissertations où le sujet, point de départ, disparaissait comme noyé dans des développements étrangers. Nombre de ces articles révélaient plus de talent d'exposition que de compétence : la littérature moderne prédomine tandis que l'archéologie, les études sémitiques et indiennes disparaissent ; les articles atteignent une longueur démesurée.

« Cette situation se prolongea après la guerre, jusqu'en 1881, malgré la présence de Renan, Egger, J. Bertrand, Maury, Quatrefages ; la philosophie prenait une place exagérée ; d'un autre côté, certains articles n'étaient que des coupures faites dans des ouvrages spéciaux. — Les directions Léopold Delisle et Hauréau (1891-1902) marquent un progrès: l'égyptologie, la philologie, l'orientalisme, la paléologie, l'archéologie reparaissent; le nombre des ouvrages analysés s'accroît en même temps que diminue la

Digitized by Google

longueur des mémoires; chaque membre du bureau fournit régulièrement ses trois articles annuels.

« Mais dès ce moment le *Journal des savants* est battu en brèche par la commission du budget qui veut réaliser une économie de 25.000 francs. Tel était en effet le chiffre de la subvention gouvernementale à laquelle venait se joindre une somme de 6.000 francs versée annuellement par la maison Hachette qui, en échange, encaissait les abonnements. Tout d'abord, les frais d'impression, que le Ministère prenait jusqu'alors à sa charge, sont laissés au compte du journal. Au budget de 1901, la subvention est rayée d'un trait de plume; il ne reste pour tout actif que les 6.000 francs de la maison Hachette et une somme de 5.000 francs que verse annuellement le ministère, moyennant la remise d'un certain nombre d'exemplaires. On allait périr, lorsqu'une heureuse solution intervint.

« L'Institut vint au secours du Journal, et dans sa séance du 5 mai 1901, il en accepta le patronage et la direction. Un comité directeur de cinq membres, dont un par Académie fut nommé, et comprend MM. G. Paris (1), L. Delisle, Berthelot, Guiffrey, Dareste. On vota une subvention de 10.000 francs. La maison Hachette prend à sa charge les frais d'impression et perçoit le montant des abonnements, lequel s'élève à 6.000 francs et compense à peu près lesdits frais. Avec la subvention ministérielle de 5.000 francs, le *Journal* possède ainsi un budget annuel de 21.000 francs au lieu des 31.000 francs d'autrefois. — Le Journal peut subsister ainsi avec économie, il est vrai, et en restreignant le chiffre des honoraires des articles, déjà si considérablement réduit. Son existence est assurée, ce qui est l'essentiel; on espère d'ailleurs augmenter le nombre des abonnements; mais pour le moment, les envois du

(1) M. Gaston Paris, de l'Académie française, administrateur du Collège de France, est mort à 64 ans, le 5 mars 1903. Fils du célèbre historien Paulin Paris, il était né à Avenay (Manche), le 9 avril 1839.

Digitized by Google

Ministère à titre gracieux sont sinon supprimés, du moins notablement réduits.

« Quant au programme du *Journal* ainsi reconstitué, on entend le réduire désormais aux connaissances historiques, mais dans l'acception la plus large de ce terme, c'est-à-dire qu'on y comprendra l'histoire politique, géographique, économique, sociale des religions, des philosophies, des lettres, des arts, des sciences, des langues. Le *Journal* écartera ce qui est spécial aux sciences mathématiques et naturelles, à la médecine, à la physiologie, à l'agriculture, toutes branches ayant pris un développement considérable, et étant pourvues d'ailleurs de revues et traités spéciaux: bref, ne pouvant plus remplir complètement le programme de son fondateur, il le modifie et le restreint dans un sens déjà indiqué depuis plus d'un siècle. L'étendue des articles sera également abrégée, et, sauf le cas exceptionnel, on préférera ceux de 5 à 10 pages. On fera la critique littéraire et philosophique de la France et de l'étranger; on donnera les nouvelles académiques puisque le Journal est désormais sous le patronage de l'Institut. En somme, dans cette transformation, le *Journal* s'adresse plus que jamais au public lettré, et il espère que celui-ci l'aidera à vivre.

M. Chabeuf fait la communication suivante :

« M. Emile Roy, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de notre Université, m'a fait sur les anges pleurants du Puits de Moïse une communication qui me paraît de nature à intéresser l'Académie.

« On connaît le beau parti décoratif que donnent ces six Anges supportant de leurs corps inclinés et de leurs ailes déployées la plateforme élargie où s'accomplit le mystère de la Rédemption annoncé, commenté par les six prophètes de la base. Ces anges, que regarde peu le spectateur absorbé par l'admiration des figures principales, expriment tous la douleur; mais pour M. Roy ce n'est pas là une interprétation personnelle de celui qui a créé ce bel ensemble. Il ne faut jamais l'oublier, en effet, les conceptions de l'art, au moins dans la traduction réelle ou symbolique des

Digitized by Google

scènes religieuses, n'étaient pas abandonnées, comme de nos jours, à l'imagination et à la volonté du sculpteur, du verrier ou du peintre. Des clercs très versés dans les écritures élaboraient minutieusement les programmes à exprimer dans la pierre, le vitrail ou la peinture murale, et rien n'y était laissé au hasard. Il en sera encore ainsi au seuil du XVI^e^ siècle, et les cardinaux lettrés de la cour pontificale, Alidosi, Bembo, Bibbiena, donnent à Raphaël les programmes des grandes fresques synthétiques dont il couvrira les murs du Vatican.

« Représenter des anges pleurant sur les souffrances et l'immolation du Christ, donner à des créatures supérieures à l'homme des passions tout humaines, aurait paru téméraire en un temps où par respect on conservait la noblesse et le calme à l'agonie terrestre du Christ et aux souffrances morales de la Vierge. Il fallait y être autorisé par un texte des Ecritures, or ce texte existe, il est dans Isaïe, cap. XXXIII, vers. 7 : « Ecce videntes clamabant foris, Angeli pacis amare flebunt. » Les anciens sermonnaires, ceux du XV^e^ siècle surtout, l'avaient appliqué au mystère du Golgotha ; et on le rencontre notamment dans Gabriel Barelette, Barelete, Barlette, le nom est écrit de ces diverses manières, en latin Gabriel Barletta, Dominicain italien, mort en 1470 ; on s'est plu à le comparer à Lacordaire, ce qui est peut-être excessif. *In die parasœves* (vendredi saint) *Sermo de passione domini nostri Jesu Christi devotissimus.* Exaud. f° 175 v° *Tertio omnis creatura irrationalis* (*Hieronymus sup. Math.*) *Omnis creatura compatitur Christo morienti. Sol obscuratur ; Terra movetur, etc. Sepulchra aperiuntur. Quarto* (*Isa.* XXXIII), *Angeli pacis amare flebunt. Quinto, Maria virgo.*

« Mais cette interprétation par les sermonnaires et les artistes du passage célèbre d'Isaïe, est, au point de vue de l'exégèse, un contre-sens avéré. Angelus a dans la Vulgate le sens général de messager, héraut, c'est le αγγελος des Grecs, et il n'a la signification d'ange, que lorsqu'il s'agit d'un envoyé du Seigneur. Est-ce le cas du passage d'Isaïe? Non. Il y est question, en effet, de la désolation de la

Digitized by Google

Judée, ravagée par l'invasion de Sennacherib, et les *anges de la paix* sont simplement ici les hérauts envoyés pour traiter. Il est à remarquer que l'erreur a eu la vie longue, puisque l'interprétation inexacte du passage se rencontre dans la traduction de la *Bible*, par Lemaistre de Sacy.

« Le verset d'Isaïe est déjà cité dans le mystère de la Passion de Greban, 1450 tierce journée, vers 2654-5.

« M. Emile Roy se demande encore s'il n'y a pas un sens symbolique dans l'emplacement singulier choisi pour le calvaire élevé au milieu d'un puits d'eau vive; avec les hommes du moyen âge, surtout ceux du xv^e^, il ne faut pas craindre d'admettre les subtilités de ce genre. On peut voir alors dans le puits de la Chartreuse une intention symbolique qui traduit aux yeux la régénération de l'humanité lavée dans le sang du Christ. Dans son livre sur l'art religieux au xiii^e^ siècle, M. Male a interprété de cette façon diverses légendes analogues, *Longin*, etc., et saint Augustin l'avait déjà fait pour l'hémorroïse et la Samaritaine.

« La bibliothèque publique de Dijon, n° 2379, possède, provenant de celle des Dominicains, un exemplaire des sermons de Gabriel Barletta, 2 v. petit in-8° reliés en un seul, gothique, imprimé à Lyon en 1524. Il y a une autre édition aussi de Lyon en 1594. On trouve une notice sur Gabriel Barletta dans *Scriptores ordinis Prædicatorum Recensiti*, tome I, p. 844, Bibliothèque de Dijon. »

M. Oursel continue la lecture commencée à l'une des précédentes séances du voyage de Courtépée aux diverses abbayes du bailliage de la Montagne.

Séance du 11 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le président lit une lettre du 10 mars 1903 et datée de Breuray-les-Faverney, Haute-Saône, par laquelle M. G.

Digitized by Google

Peignot remercie l'Académie d'avoir pris soin de faire transférer de l'ancien au nouveau cimetière les restes de son bisaïeul, Gabriel Peignot.

M. Méray offre à l'Académie de la part de M. Boirac, recteur de l'Académie de Dijon, une brochure — *Petite clé en quatre langues de la langue internationale Esperanto*, Dijon, Jobard, in-8°, 1903.

La revue le *Polybiblion* demande l'envoi du dernier volume des mémoires dont il sera fait un compte rendu dans un des plus prochains numéro. Comme les années précédentes, l'Académie fait droit à cette demande.

Le bibliothécaire du ministère, à Washington, informe l'Académie que l'abondance des publications de son département l'oblige à changer le mode de distribution. Chaque mois il enverra la liste des ouvrages publiés aux sociétés correspondantes qui sont priées d'y noter les publications qu'elles désirent et de retourner la liste ainsi annotée au ministère de l'agriculture qui s'empressera d'envoyer les volumes demandés.

M. Cornereau, trésorier, donne lecture de l'état financier de l'Académie pour l'exercice 1902, tel qu'il a été approuvé par le bureau et le comité d'administration; l'Académie homologue le rapport présenté et vote des remerciements à son trésorier.

L'ordre du jour appelle le vote sur les trois candidatures présentées à la dernière séance ; sont élus au scrutin secret membres résidants : sur le rapport de M. Collot, M. Eugène Bataillon, professeur de Biologie générale à la Faculté des Sciences de l'Université de Dijon, section des Sciences.

Sur le rapport de M. J. d'Arbaumont, M. Paul Jobard, imprimeur à Dijon, membre titulaire de la Commission départementale des Antiquités, section des Lettres.

Sur le rapport de M. Etienne Picard, M. Alphonse Mathey, inspecteur des Forêts, à Dijon, section des Sciences.

Notification de leur élection sera faite aux nouveaux membres par M. le secrétaire, et il est décidé qu'ils seront invités à prendre séance à celle du 25 mars.

Digitized by Google

M. Cornereau communique à l'Académie la lithographie représentant le projet de M. Parandier pour le passage de la voie ferrée de Paris à Lyon, sur l'emplacement de l'ancienne porte d'Ouche. Cette lithographie montre un viaduc à nombreuses arcades, celle du milieu plus large et beaucoup plus haute formait comme un arc de triomphe dans lequel M. Parandier utilisait en applique les trophées de pierre qui surmontaient autrefois les deux pavillons où s'appuyait la grille, et comme cet arc dépassait de beaucoup le niveau de la voie, le cintre était sous-tendu par une passerelle en fer qui portait les rails. Sur la balustrade, à chaque pied droit, correspondait le buste d'un grand homme bourguignon.

Cette lithographie porte la lettre suivante qu'il est intéressant de reproduire comme un monument de l'histoire dijonnaise au dernier siècle.

CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON

TRAVERSÉE DE DIJON

Viaduc de la porte d'Ouche.

SOUS LE RÈGNE DE S. M. LOUIS-PHILIPPE 1^er^, ROI DES FRANÇAIS, LE XVII SEPTEMBRE MDCCCXLIII, S. A. R. M^gr^ LE DUC DE NEMOURS A POSÉ LA PREMIÈRE PIERRE DE CE VIADUC DU CHEMIN DE FER DE PARIS A LYON, M. TESTE, MINISTRE ET M. LEGRAND, SOUS-SECRÉTAIRE D'ETAT DES TRAVAUX PUBLICS, M. NAU DE CHAMPLOUIS, PAIR DE FRANCE, PRÉFET DE LA COTE-D'OR, M. VICTOR DUMAY, MAIRE DE LA VILLE DE DIJON, M. PARANDIER, INGÉNIEUR EN CHEF CHARGÉ DE LA DIRECTION DES TRAVAUX.

Dijon, lith. Guasco-Jobard. *E. Mazaroz, lith.*

M. Chabeuf appelle l'attention de l'Académie sur le torse en marbre blanc, *Apollon citharède*, au musée de Dijon, n° 1113. Ce beau morceau est un don de M. le colonel Marchand, membre résidant, alors capitaine du génie à Toulon, qui l'avait découvert à demi enfoui en terre dans un jardin des environs de Toulon. D'après les tradi-

Digitized by Google

tions locales, cette statue mutilée aurait été rapportée de Grèce au XVIII^e^ siècle, par l'amiral de Grasse, un des meilleurs marins qu'ait eus la France dans les dernières années de l'ancien régime et qui était né à Valette en Provence. Il n'y a aucun doute sur l'attitude de la statue primitive, elle est donnée, en effet, par plusieurs pierres gravées dont une est reproduite dans le recueil *Galerie de Florence*, par Wicar, Bibliothèque publique de Dijon. Il existe de cette intaille ou d'une autre analogue, une empreinte dans les vitrines du musée. M. Chabeuf présente à l'Académie la reproduction en phototypie d'un marbre qui se trouve au Vatican, dans le musée Pio-Clémentin, qui est dû à Pie VI. Elle porte sur le socle le n° 15 et cette inscription : PIVS SEXTVS P. M. REST. L'identité avec le torse du musée est complète et se retrouve dans la pose générale, le type du corps et de la tête jusque dans ces mèches de cheveux dont les traces seules se voient sur le marbre de Dijon, et la draperie; les restitutions paraissent porter dans l'exemplaire de Rome sur le nez, la main droite, l'avant-bras gauche, le pied gauche, enfin la plus grande partie du trépied et de la lyre. L'exécution, autant du moins que l'on peut en juger d'après une phototypie, est fort belle, non supérieure peut-être à ce que montre le torse de Dijon, mais d'une meilleure conservation épidermique. Il est vrai que les papes ont toujours eu à leur disposition de bien adroits restaurateurs.

Séance du 25 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

Avant d'ouvrir la séance, M. le président adresse aux trois membres nouvellement élus et qui sont présents, les paroles suivantes :

Digitized by Google

« Monsieur Bataillon,

« Il serait sans doute prudent à moi de me borner à vous souhaiter la bienvenue parmi nous ; je suis si distant, en effet, des travaux qui vous ont déjà donné une place distinguée dans la science ! Mais nous vivons en un temps où il n'est à personne permis de demeurer tout à fait extérieur au mouvement scientifique, il convient qu'un homme de ce xx^e^ siècle commençant « ait des clartés de tout », comme disait Molière. Un profane serait ridicule s'il se mêlait de discuter les théories d'un Pasteur, moins toutefois que s'il les ignorait de parti pris.

« Vous vous êtes donné, mais sans préjudice du reste, tout ne se tient-il pas dans la connaissance du monde ? à une science nouvelle venue, la Biologie, et vous voilà titulaire de la première chaire qui ait été créée pour elle dans les Universités de province. Nous entendions, il y a deux semaines, votre collègue M. Collot détailler avec compétence les stades de votre vie laborieuse, et c'est du respect que nous ressentions devant le tableau de cette longue suite de travaux qui semblent d'un homme déjà proche du soir de la vie tandis que vous êtes à peine à son midi. Il me souvient de vos belles études sur les eaux potables de Dijon ; j'étais présent à votre conférence sur Pasteur, et en novembre 1902, j'ai entendu — grâce à vous je l'ai relu depuis — le discours sur *les Problèmes de la vie au seuil du* xx^e^ *siècle*, prononcé par vous à la séance de rentrée de notre Université. Et je vous ferais peu de plaisir, j'imagine, si j'ajoutais que j'ai suivi d'un bout à l'autre votre parole, et sans effort ni peine. Quoi qu'il fasse pour se mettre au niveau de son auditoire en un pareil jour, un savant tel que vous demeurera toujours plus ou moins au-dessus ; trop condescendre serait descendre. Mais j'en ai pu saisir assez pour comprendre quel champ nouveau s'ouvre à l'activité humaine dans cette science, bien jeune encore si on la compare à ses aînées, la Biologie générale.

« Le mot est grec, la chose toute moderne ; qu'était, en effet, la vie pour les Hellènes ? Un fait dont ils jouissaient

Digitized by Google

en artistes, sans en chercher ni le comment, ni la place dans le monde, je ne parle pas du pourquoi, et qu'ils définissaient par des comparaisons élégantes et justes ; c'était pour eux comme l'harmonie de la lyre. Ils comprenaient pourtant, que n'ont-ils sinon compris, du moins entrevu ? cette force qui pénètre l'univers entier et atteint à sa perfection dans l'homme. Mais comment, avec leurs moyens d'observation rudimentaires, l'auraient-ils pu surprendre dans ses phénomènes les plus cachés ? Cette force, monsieur, nous ne la connaîtrons jamais que comme un attribut de la matière et non en elle-même ; l'intelligence la sent partout, nos sens ne la peuvent atteindre. Mais nier qu'elle existe en soi serait téméraire et à tout prendre bien peu scientifique. Rappelons-nous la parole profonde de Leibniz : « Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu, nisi intellectus ipse. » Oui, la force, c'est-à-dire l'action est infuse dans toute matière créée ; dans les matières inorganiques, force de cohésion moléculaire, et même un peu plus, puisque l'on se plaît aujourd'hui à distinguer entre les pierres vivantes et les pierres mortes ; de renouvellement, d'accroissement dans le végétal où s'éveille nettement la vie ; plus complète, aspirant déjà à la personnalité dans l'animal ; parvenue enfin, à son plein épanouissement terrestre dans l'âme humaine où elle se fait personnelle, consciente et libre.

« Aux anciennes méthodes, à l'observation, au calcul, à l'expérience, s'est venu joindre un procédé nouveau, la comparaison, et c'est par elle que nous comprenons le mieux l'unité merveilleuse, le rythme serein de la création. Et le champ ouvert n'est pas immense, mais infini ; des faits que l'on croyait acquis, sont remis en question, des conquêtes tout d'un coup perdues, et c'est à peine si de temps à autre, quelques pierres définitives s'ajoutent à l'édifice élevé par le concours de toutes les sciences à cette science une qui leur est ce qu'est à ses membres le corps humain. Eh bien, cet éternel peut-être ne désespère que les impuissants et les faibles, il est plutôt un stimulant pour les forts, en leur montrant que dans sa durée d'être

Digitized by Google

personnel et même d'humanité, la limite est en l'homme non dans la science qui, elle, ne prendra jamais sa retraite. Et si maintenant on s'en venait vous demander à quoi servent tant d'expériences de laboratoire, d'études au microscope, de dissections d'animaux inférieurs, vous souvenant que Pasteur et Berthelot y ont usé leur vie, vous répondriez par le mot de Franklin jeté à quelque bel esprit du temps, qui lui aussi demandait à quoi servait une découverte récente : « A quoi sert l'enfant qui vient de naître ? »

« Monsieur Jobard,

« Je me sens plus de plain pied, plus à l'aise avec vous, d'autant que le meilleur de ma courte science en préhistoire m'est venu de vos entretiens, de vos communications à la Commission des Antiquités, enfin de votre livre: l'*Archéologie sur le terrain*, qui a reçu partout le meilleur accueil et semble même, ô merveille, devoir être un succès de librairie. Mais vous poursuivez un autre but que celui de faire revivre le passé à demi enseveli dans notre sol bourguignon ; imprimeur, vous aspirez à n'être pas seulement un commerçant qui achète du papier blanc pour le revendre noirci ; vous pensez à la gloire lointaine de ces vieux maîtres qui étaient de vrais artistes en typographie et en même temps des érudits. Et pour descendre quelques échelons au-dessous des Aldes, des Robert Etienne, des Christophe Plantin, vous enviez la renommée non encore abolie parmi les bibliophiles, de notre excellent Louis-Nicolas Frantin. Du reste il y a toujours eu de bons imprimeurs à Dijon et c'est viser haut que de vouloir se maintenir parmi les meilleurs des meilleurs ; une telle ambition vous est de droit héréditaire permise.

« Ah ! faire de beaux livres ! c'est une œuvre plus malaisée cent fois que ne se l'imagine le public toujours porté à croire les choses d'autant plus faciles qu'y paraît moins la peine prise. Que de conditions à réunir cependant pour plaire aux connaisseurs et surtout à soi-même ! Choix du format, du papier, des caractères et des vignettes, mise en page, art de

Digitized by Google

rythmer le texte de manière à ne jamais commencer une page par une demi-ligne, tandis qu'au contraire on soutiendra un alinéa copieux par un nombre suffisant de syllabes ; ne faire ni trop compact, ni trop lâche, éviter les blancs qui traînent ou zigzaguent à travers la composition, et aussi les brouillards noirs là où elle est trop serrée ; couper le moins possible les mots aux bouts des lignes, ce qui offre souvent des effets saugrenus de syllabes ; ne laisser à la fin d'un chapitre ni trop ni trop peu d'espace libre, juste assez pour donner du repos à l'esprit comme aux yeux, et placer non une interruption, mais un silence dans le discours des lettres moulées, voilà quelques-unes des questions de métier à résoudre par un accord où l'auteur mettra un peu de sa plume et le typographe beaucoup de son art.

« Et la composition d'un beau titre dessinant sur la première page comme la géométrie d'un vase épanoui ? Le commun du public ne se doute pas de ce qu'il faut ici de goût pour réussir ces frontispices ou les maîtres du genre mettent tant de recherche cachée : choix et répartition pondérée des caractères variés qui doivent meubler la page sans l'encombrer ; emploi discret d'un beau rouge à la mode ancienne ; mise en bonne place de la vignette ou du fleuron approprié qui se doit poser aussi naturellement sur le papier que s'applique à la panse d'un vase un cartouche orné. Ah! que de choses dans un titre bien composé.

« Je ne dirai rien ici de l'illustration, un tel sujet m'entraînerait trop loin ; je me borne à constater avec regret que malgré toutes les ressources que sembleraient fournir à la typographie les nouveaux procédés d'estampes héliographiques, rien n'est plus rare que le beau livre illustré moderne. Et ce n'est pas le modern style qui nous tirera d'affaire.

« Parlant de votre art, monsieur, je ne puis passer sous silence ce qui en est comme la partie morale, la correction typographique, cet idéal où on tend toujours, sans être jamais assuré de s'y tenir. L'impeccable Plantin lui-même, ne se consolait pas, dit-on, d'avoir laissé passer dans un Virgile un œ pour un æ. Mais cette perfection constante on

Digitized by Google

y touche de bien près lorsque l'on a hérité comme vous du plus excellent personnel, et je suis d'autant plus heureux de pouvoir rendre hommage à ces modestes, à ces intelligents collaborateurs, qu'une fréquentation déjà longue m'a appris à reconnaître en eux non seulement des maîtres, mais encore en beaucoup de choses, mes maîtres.

« Voilà, monsieur, ce que vous faites, ce que vous aspirez à faire chaque jour de mieux en mieux ; et l'œuvre est bonne entre toutes. Il y a en effet, une telle vertu dans les beaux livres, que dans le monde combatif de la curiosité, l'observation en a été faite par un moraliste doublé je pense d'un bibliophile déterminé, ceux qui les aiment passent pour avoir parmi les collectionneurs, *genus irritabile*, le meilleur caractère, le plus humain et même, mais ici j'ai quelque doute, le moins envieux. »

« Monsieur Mathey,

« L'Académie vous décernait il y a quatre ans une de ses médailles d'or pour vos deux ouvrages : *Etude sommaire du taillis sous forêt dans le bassin de la Saône et pâturage en forêt*, qui vous ont valu aussi des médailles d'or et d'argent de la *Société nationale d'agriculture de France* ; C'était comme une invite à devenir nôtre. Vous rencontrez ici un de vos collègues, M. Etienne Picard, qui après avoir fait le rapport de 1899, nous lisait il y a quinze jours celui de la commission de votre candidature. Ainsi est tombée la remarque faite par votre collègue, que jusqu'à lui l'administration des Forêts n'avait eu aucun représentant parmi nous ; il me semble qu'elle prend ce soir une seconde et belle revanche sur le passé.

« On pourrait être un excellent forestier, disait M. Picard, un agent d'avenir, et cependant ne s'être créé aucun titre à faire partie de notre compagnie. Mais à la fois géologue, botaniste et forestier, ayant un style clair et élégant, parsemé de mots qui font image, M. Mathey a publié dans la *Revue des eaux et forêts*, sous le pseudonyme de Sylvio, de nombreux articles dans lesquels il a traité des questions

Digitized by Google

de culture, d'aménagement, de météorologie, de micrographie, de botanique descriptive, de reboisement et même de polémique algérienne. » Vous êtes donc un représentant distingué de l'une des administrations qui font le plus d'honneur à notre pays ; et j'étais heureux de lire dans un récent ouvrage : *l'Inde d'aujourd'hui*, par M. Albert Metin, que quand il s'était agi d'appliquer à l'Hindoustan un régime forestier, l'Angleterre avait envoyé des agents étudier à Nancy.

« Non seulement vous conservez une de nos richesses nationales, une de nos beautés, les forêts, mais vous reconstituez l'ancien trésor gaspillé et amoindri. Tenez, il me souvient d'avoir eu l'occasion de monter un jour sur un pic des Cévennes ; eh bien, aussi loin que pouvait atteindre la vue, ce n'était en des milliers d'hectares qu'un désert de pierres fait de plateaux, de vallées et de montagnes, sans arbres, ni eaux, ni verdure. Et ces régions mornes où dans la saison des pluies se ruaient depuis des siècles les torrents destructeurs, des forêts les couvraient autrefois, détruites lentement par l'égoïsme et l'imprévoyance de l'homme. J'ai vu dans les Pyrénées-Orientales les regards se faire mauvais, les propos menaçants lorsque l'on cherchait à persuader aux habitants de Sournia, tous gens à chèvres, que pour régler les chutes et le cours des pluies, les emmagasiner bienfaisantes, épargner enfin à la plaine ces crues subites, telles que, comme me le disait un Catalan : « On voyait le Tech courir sur nous comme un troupeau de bœufs », il fallait reboiser les pentes où une méchante herbe fixe mal la terre végétale sans cesse entraînée.

« Mais malgré tous les obstacles venus des hommes et des choses, vous poursuivez votre œuvre, de préservation et de richesse reconstituée ; vous reboisez nos déserts français, et en même temps vous disciplinez les torrents, vous les forcez à se faire de dévastateurs utiles, et les préparez à fournir aux électriciens cette houille blanche inépuisable qui transmet au loin la lumière et la force. Voilà votre œuvre, monsieur ; et à vivre ainsi avec la forêt, vous en venez vite à l'aimer, à en comprendre la beauté multiple,

Digitized by Google

beauté de forme, de couleur, de bruissement et de vie. Et aussi bien que les poètes et les artistes, vous sentez qu'elle est avec la mer, la montagne et le spectacle du ciel, une des grandes sources d'idées où se puisse abreuver l'esprit humain.

« MM. Bataillon, Paul Jobard et Mathey, je vous invite, au nom de l'Académie, à prendre place parmi nous en qualité de membres résidants et déclare ouverte la séance de ce jour. »

MM. Bataillon, Jobard et Mathey prennent séance et remercient l'Académie de les avoir reçus au nombre de ses membres résidants.

M. le président annonce que le roulement adopté en 1884 pour les prix à décerner par l'Académie, au nom de la ville, ramenant pour la septième fois le tour des Sciences, il y a lieu de nommer dès à présent la commission chargée des propositions à faire en séance générale. Elle se composera des membres du bureau, c'est-à-dire de MM. Chabeuf, président, Mocquery, vice-président, Dumay, secrétaire, Metman, bibliothécaire, et Cornereau, trésorier; des membres de la section des Sciences: MM. Bataillon, Bazin, Collot, Galliot, Jobert, colonel Marchand, docteur Marchant, Mathey et Méray, et de deux membres de la section des Lettres, MM. d'Arbaumont et Picard; cette commission est invitée à préparer ses rapports pour la prochaine séance qui, vu les vacances de Pâques, aura lieu seulement le 23 avril 1903.

M. Oursel présente à l'Académie l'acte de baptême de Crébillon, extrait des registres de la paroisse Saint-Philibert, année 1674, — Archives municipales.

Le 15e du mois de janvier a esté baptisé Prosper, filz de Me Melchior Joliot, notaire royal, et demoiselle Henriette Gagnard, son parrain noble Prosper Bauin, Me des comtes, sa marraine dame Anne de La Marre femme de noble Claude de Souver, consr au Parlement, qui ont signé avec moy, Carme, curé, A. Delamare, Bauÿn, Carme, curé, Jolyot.

On remarquera que Melchior Joliot, notaire royal, n'est

Digitized by Google

pas qualifié de sieur de Crébillon ; ne possédait-il donc pas encore ce petit bien, le *Crais Billon*, qui est englobé aujourd'hui dans le parc de M. Stéphen Liégeard, à Brochon, près de Dijon? La date du 25 janvier 1674, donnée par Girault, *Manuel de l'Etranger à Dijon*, p. 154, éd. de 1824, est inexacte.

Voici maintenant l'acte du second mariage du père du poète tragique. On y verra que Melchior Jolyot s'était avancé dans la carrière des charges et que le nom de Crébillon lui était venu avec les honneurs.

Me Melchior Jolyot, sieur de Crébillon, greffier en chef de la Cour des Comptes et Finances en Bourgne et Bresse, aagé d'environ 38 ans, après la publication d'un ban dans cette parroisse et dans celle de Noyers sans opposition, ainsi qu'il m'a apparu par la lettre de recedo du 2 feuvrier 1688 signée Robin avec parafe, et après auoir veu la dispense de 2 bans donnée par M. Amat, vicaire génl en date du 18e de feuvrier, signée Amat, vicaire génl et plus bas Mathieu, secretarius, avec damoiselle Jeanne Duneau, fille de Me Benigne Duneau, bourgeois à Noyers et de fut damle Margte Moreau et ce en présence dud sr Duneau, de Monsieur Morel advocat à la Cour, cousin-germain de Madle Duneau, de Me Louis Thomas, advocat à la Cour, de Me Nicolas Genreau, procureur à la Chambre des Comptes, beau-frère dud. Jolyot, Me Estienne de La Croix, procr à la Cour, Me Estienne Jacob, bourgeois en cette ville, Simon Fleurot, auss bourgeois, Claude Mallogé, Me chirurgien et Nicolas Nolleson, marchand, épicier. — Jolyot. — Jeanne Duneau. — Duneau. — Morel. — Thomas.— Genreau.— De La Croix. — S. Fleurot. — Mallogé. — Jacob. — Nolson. — Lorrey. — Gautier, vicaire. — Blanchard, pr.

On remarquera l'absence de la date indiquant le jour où fut célébré le mariage ; d'après celles des actes précédents elle doit certainement être comprise entre le 20 et le 23 février. Des lacunes de cette nature sont assez fréquentes dans les actes paroissiaux, dans l'un on peut relever ce quantième étrange, le 31 novembre!

M. Chabeuf communique à l'Académie l'annonce en placard original du concert donné, le 18 juillet 1766, par la fa-

Digitized by Google

mille Mozart dans le grand salon de l'ancien l'Hôtel de Ville, aujourd'hui Hôtel des Archives départementales, en présence du prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, venu à Dijon pour la tenue des Etats généraux de la province. M. Charles Poisot, ancien directeur de la succursale du Conservatoire, membre de l'Académie, a raconté tout ce qu'on sait de ce concert dans une brochure publiée en 1872, *Lecture sur Mozart à propos du 116e anniversaire de la naissance de ce maître*, Dijon, 1872, mais n'a pas eu connaissance de ce placard que possède M. Guillaume Fourier, membre de la Commission des Antiquités, et qui provient de la collection d'un amateur bien connu, mort, il y a quelque trente-cinq ans, M. Vaillant de Meixmoron. Le concert eut lieu dans la salle au beau plafond sculpté en plein bois, à la cheminée aux cariatides de pierre blanche, devant laquelle une plaque incrustée rappelle le passage de Mozart à Dijon. Ce mémorial a été mis en place sur l'initiative de M. Charles Poisot.

Il n'est pas probable que Mozart ait été mieux compris à Dijon où ne manquaient pas cependant les amateurs de bonne musique. Mais le peu de comptes rendus que nous avons du concert ne font mention que de la bonne grâce de ce prince de trente ans qui ne voulut pas prendre place sur l'estrade préparée, se mêla aux dames et leur fit les honneurs des rafraîchissements servis avec profusion. On admira fort les belles robes à la *Pontchartain* de M. le vicomte maïeur Nicolas Rousselot, maître des Comptes, et de MM. les échevins, et ce fut tout. On peut craindre que parmi le brouhaha des spectateurs et le froufrou des soieries, la musique n'ait passé inaperçue ; combien peu se doutèrent qu'ils venaient d'assister à l'une des plus étonnantes manifestations du génie humain ?

Voici ce programme imprimé en placard de $0^{m}250 \times 0^{m}149$. Cette pièce est rarissime, peut-être unique, en tous cas inédite, et l'Académie ne peut que remercier M. Guillaume Fourier d'avoir bien voulu lui permettre de la reproduire ici.

Digitized by Google

PAR PERMISSION

DE S. A. S. MONSEIGNEUR

LE PRINCE DE CONDÉ,

QUI HONORERA DE SA PRÉSENCE LE CONCERT.

Le Sr Mozart, Maître de Musique de la Chapelle du Prince, Archevêque de Salzbourg, aura l'honneur de donner demain 18 juillet 1766.

UN GRAND CONCERT

A LA SALLE DE L'HOTEL DE VILLE,

Dans lequel ſon Fils, âgé de 9 ans, & ſa Fille de 14, exécuteront des Concerts sur le Clavecin de la compoſition des plus grands Maîtres. Ils exécuteront auſſi des Concerts à deux Clavecins, & des Pièces ſur le même enſemble à quatre mains.

Il chantera un air de ſa compoſition, & toutes les Ouvertures ſeront de ce jeune Enfant, grand Compoſiteur, qui, n'ayant jamais trouvé ſon égal, a fait l'admiration des Cours de Versailles, de Vienne et de Londres. Les Amateurs pourront à leur gré, lui préſenter de la Muſique, il exécute tout à livre ouvert.

On commencera à huit heures.

On prendra 3 livres.

Digitized by Google

L'enfant prodige (1) avait alors non pas neuf ans, comme le porte le placard, mais un peu plus de dix, étant né à Salzbourg le 27 janvier 1756, de Léopold Mozart, maître de chapelle du prince archevêque, et de Anne-Marie Pertl ; il fut le dernier de sept enfants dont un seul vivait alors, Marianne, âgée de quatorze ans en 1766. La famille Mozart venait de faire un second séjour à Paris et se rendait en Suisse par Lyon, où elle passa plusieurs semaines. Une estampe de Lafosse, d'après l'aquarelle de Louis Carrogis de Carmontelle, conservée dans le recueil des portraits du même genre et du même auteur conservé au musée Condé, à Chantilly (2) et qui date du premier passage à Paris, en 1763, nous montre, dans l'inévitable portique à colonnes ouvert sur un jardin, le petit Wolfgang assis devant le clavecin, sur une chaise à dossier et les pieds fort loin du plancher. Derrière lui, le père l'accompagne de son violon, tandis qu'au second plan Marianne debout, faisant face aux exécutants, tient un papier de musique et chante. Elle était excellente musicienne et dans toute autre famille eût passé pour un prodige. Grimm (3) dit qu'elle « touche le clavecin de la manière la plus brillante et exécute les plus grandes pièces et les plus difficiles avec une précision à étonner ». Mais toute son admiration va au frère. « Cet enfant me fera tourner la tête si je l'entends encore souvent ; il me fait concevoir qu'il est difficile de se défendre d'une sorte de folie lorsque l'on est témoin de semblables prodiges. » Du reste on comprit peu Mozart à Paris et on ne vit guère en lui qu'une manière de poupée gentille ; l'engouement fut assez fort cependant au premier voyage, très refroidi au deuxième, et plus encore au troisième, en 1778.

(1) Jean-Chrysostome-Wolfgang-Amédée.

(2) Renseignement communiqué par M. Gustave Macon, conservateur-adjoint du musée Condé.

(3) *Correspondance littéraire*, n° du 1er décembre 1763.

Digitized by Google

Séance du 6 mai 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

L'université de Rennes sollicite l'échange du Périodique qu'elle publie sous le titre de *Travaux scientifiques de l'Université de Rennes*, avec les Mémoires de l'Académie. Cet échange est accepté.

L'Académie Royale de Hollande envoie le programme de son concours poétique pour l'année 1904.

M. E. Fyot fait hommage d'un roman qu'il vient de publier sous le titre de : *Huguette de Chaumelis*, avec préface de M. Henri Chabeuf.

Le Corps des Ingénieurs du Pérou adresse à l'Académie le 2e fascicule de son Bulletin mensuel qui contient une étude sur *l'Industrie du Pétrole* dans cette région, par M. Alexandre Garlaud.

La famille de M. Margottet, recteur de l'Université de Lille, récemment inhumé à Dijon, aux obsèques duquel a assisté M. le Président, adresse à la Compagnie l'expression de ses remerciements pour cette marque de sympathie.

M. Metman lit la note ci-jointe sur un tableau de l'église Saint-Michel de Dijon, représentant le martyre de saint Jacques le Majeur :

« C'est une grande toile — 5 mètres de largeur sur 3 de hauteur — entourée d'un cadre en bois sculpté, qui, par arrêté du 12 mars 1892, a été classée parmi les objets d'art dont la conservation présente un intérêt national. Elle est placée dans le transept nord en face de la chapelle des Rois, autrefois chapelle Jacob ou des Diables ; le sujet représenté est le *Martyre de saint Jacques le Majeur*. L'apôtre est conduit par les bourreaux au lieu de son supplice ; plusieurs personnages assistent à la scène qui se passe au dehors d'une ville dont le rempart sert, en partie, de fond au tableau : du ciel descend un ange portant une couronne ;

Digitized by Google

dans l'angle, à droite du spectateur, un chien barbet couché tient dans sa gueule un écriteau sur lequel on lit :

1727
NANINI
BONONIENSIS
INVENIT ET
PINXIT

« Voici ce que l'on trouve sur l'origine de ce tableau dans les notes de M. Baudot (Bibliothèque municipale, Mss. 325[IV], p. 103 :

« Le même jour (6 septembre 1820), M. de Monterot « m'a dit que M. Houin (sic), le peintre, lui avait assuré « que Nanini étant à Dijon tomba malade, et qu'ayant ob- « tenu son admission à l'hôpital on lui tendit dans ce lieu « des secours pécuniaires et qu'alors il voulut marquer sa « reconnaissance par un de ses ouvrages, il fallut lui four- « nir la toile et le châssis et [c'est] le tableau de saint Jacques « que l'on voit encore à Saint-Michel qu'il fit pour ex- « primer sa reconnaissance.

« M. Deschamps, curé de Saint-Michel, m'a ajouté, le « même jour, que ce fut M. Poulet, fabricien de Saint- « Michel, et en outre receveur et notaire de l'hôpital, qui « obtint l'entrée de Nanini à l'hospice et lui fournissait « des secours ; il fut également chargé, de la part des fa- « briciens de Saint-Michel, de fournir la toile et le châssis « pour le tableau qu'il voulait faire. On lui fournit de la « grosse toile et un assez mauvais châssis, parce qu'on ne « soupçonnait pas à Nanini un grand talent. M. le curé croit « même qu'outre les secours portés à Nanini, le tableau lui « fut payé. »

« On rencontre souvent des anecdotes semblables dans la vie des peintres célèbres, celle-ci a servi notamment pour Memling ; M. Deschamps, né le 9 octobre 1742, M. Hoin, né le 25 juin 1750, ne sont pas des témoins directs des faits rapportés ; il faut même noter que M. Deschamps croit que le peintre fut payé. Laissons donc la légende pour ce qu'elle vaut.

Digitized by Google

« Quant à Nanini, l'auteur du tableau, il est fort peu connu et on cherche vainement son nom dans les histoires de la peinture italienne ; une obligeante communication de M. A. Guadagnini, directeur de la Pinacothèque royale de Bologne, nous apprend que Matteo Nannini est indiqué, dans un manuscrit de Marcello Oretti, comme ayant été un des meilleurs élèves de Carlo Cignani.

« Nous savons de plus par Courtépée (*Description particulière de la Bresse Chalonnaise*, t. III, p. 460) que, dans le château à la moderne de La Marche (commune de Villegaudin, Saône-et-Loire), « on admire un beau salon peint à fresque par Nanini, où est représenté le *Festin des Dieux* ». Ce château que Claude Fyot, premier président au parlement, s'était plu à embellir, a été complètement détruit par un incendie en 1863, les dépendances seules subsistent aujourd'hui.

« Si le *Festin des Dieux* a disparu, il est du moins certain que Nanini est venu en Bourgogne et il est probable que les membres de la confrérie de Saint-Jacques, une des plus anciennes de la paroisse Saint-Michel, lui ont commandé le tableau représentant le martyre de leur saint patron. »

M. Chabeuf appelle l'attention de l'Académie sur un document épigraphique du tout premier ordre que la mission Morgan vient de découvrir à Suse, l'ancienne capitale de la monarchie achéménide, si bien explorée par M. et Mme Dieulafoy. « Il s'agit d'une stèle où l'on voit figurés en haut un roi debout recevant des lois d'un Dieu assis. Au-dessous le texte de ce code est gravé en 282 articles sur 44 rangées de caractères cunéïformes. Le préambule nous apprend que ces lois ont été promulguées par le roi Hammourabi déjà connu par d'autres inscriptions et qui était à peu près le contemporain d'Abraham, 2250 ans avant Jésus-Christ. Il régnait sur un vaste empire embrassant le bassin entier du Tigre et de l'Euphrate et paraît avoir été un prince sage autant que puissant.

« Antérieur de plusieurs centaines d'années à Moïse, le code Hammourabi présente avec la loi mosaïque et celle de

Digitized by Google

Manou les ressemblances les plus frappantes ; on y retrouve notamment mot pour mot cette loi du talion qui se rencontre aussi dans l'Exode et peut être considérée comme la conception la plus grossière, l'ébauche rudimentaire de la loi pénale. Mais il y a autre chose dans le code Hammourabi, qui, par la multiplicité des articles relatifs à l'état des personnes, à la propriété, au commerce, aux obligations et aux contrats, nous donne l'idée d'un état très avancé de civilisation et de société.

« Le texte original du code Hammourabi avait été déposé dans la ville sainte de Sippar, aujourd'hui Habou-Hadda d'où le tira la conquête de la Babylonie par Cyrus, pour le transporter comme un trophée dans l'ancienne capitale de la monarchie perse. C'est le plus précieux trésor d'épigraphie et d'histoire qu'elle ait livré jusqu'à ce jour.

« Le code Hammourabi a été traduit en français par le P. Scheil dans les *Mémoires de la délégation en Perse*, t. IV — et commenté par M. Dareste avec sa science ordinaire, dans le *Journal des Savants* de oct. et nov. 1902. M. Salomon Reinach en a signalé l'importance dans la *Revue archéologique*, IVe série, t. I, p. 305. Le R. P. Lagrange l'a étudié dans un article, *Le Code de Hammourabi*, qui a paru dans la *Revue biblique* de janvier 1903. M. Hugo Winckler l'a traduit en allemand dans la revue *Vieil Orient* qui s'imprime à Leipzig ; enfin M. le Dr Johannes Jeremias lui a consacré un article avec reproduction du sujet sculpté, dans *l'Illustration* allemande du 26 février 1903, sous ce titre : *Le Moïse Babylonien*.

« Aucun journal illustré français n'a parlé de la découverte faite à Suse par M. Morgan, qui est cependant un des faits les plus importants dont se puisse honorer la science française dans tous les temps. »

M. Metman signale à ses collègues la découverte récente d'un nouveau mammifère, dont les publications de la *Smithsonian Institution*, année 1901, ont entretenu leurs lecteurs.

« Sir Harry Johnston s'intitule « the discovrer of the Okapi, » cet étrange animal qui tient à la fois du zèbre et de

Digitized by Google

la girafe, récemment découvert dans la partie septentrionale du Congo belge, sur les bords de la rivière Lemliki.

« Aucun Européen n'a encore aperçu vivant cet animal.

« Un crâne et une peau, c'est tout ce que l'on en a, avec les récits des indigènes qui le chassent, le détruisent pour manger sa chair et utiliser sa peau ; et sir Harry Johnston a dû se contenter de prendre des photographies de la forêt où il existe.

« Ce n'est pas le type réel de la licorne des légendes, point de corne ou plutôt 3 protubérances au crâne. Il a des rapports avec l'*Helladotherium* de l'époque tertiaire.

« La girafe a beaucoup reculé devant la guerre acharnée que lui font les lions. Pour l'Okapi il a presque disparu, et ne se maintient que dans des forêts inaccessibles aux lions et aux hommes. »

Sur le rapport de M. Cornereau, au nom de la Commission chargée d'examiner le manuscrit déposé par M. Oursel à la précédente séance et qui contient le récit des excursions faites en 1757 et en 1758, aux abbayes de Fontenay, d'Oigny, du Val-des-Choux et de Lugny, à Aignay et à Duesmes, par Courtépée, ainsi que du voyage entrepris par Papillon (l'auteur de la Bibliothèque des auteurs de Bourgogne) en Bourgogne et en Bourbonnais, en 1722, l'Académie en décide l'impression dans le volume en cours de publication des Mémoires.

Séance du 20 mai 1903.

PRÉSIDENCE DE M CHARLES POISOT, *doyen d'âge*.

M. Maurice Barbier, lauréat de l'Académie, fait hommage à celle-ci de deux notices : *Les Hyménomicètes des environs de Dijon* et *Deux remarques sur l'étude des champignons*.

Digitized by Google

M. Albert Bessa, de Lisbonne, secrétaire de l'*Abmeida Garrett*, fait hommage à l'Académie de deux notices sur le fondateur de cette Société littéraire.

M. le président distribue aux membres présents le tirage à part des rapports sur les prix de 1902, distribués par l'Académie au nom de la ville de Dijon.

Pour M. Chabeuf, absent, M. Dumay lit une note relative à l'ancien Hôtel-Dieu de Tonnerre. L'Académie, qui a tenu à honneur de s'associer au mouvement d'opinion créé en faveur de la conservation intégrale et de la restauration artistique de ce précieux monument du XIII^e^ siècle, apprendra avec plaisir que les efforts du comité constitué à Paris sur l'initiative de M. le docteur Chaput, chirurgien des hôpitaux de Paris, ont été couronnés d'un plein succès. Les travaux de restauration seront exécutés aux frais du ministère par la commission des Monuments historiques, et les intérêts de la somme de 16.000 fr. recueillie par souscription seront employés aux réparations d'entretien.

M. Oursel exprime le vœu de voir reprendre la tradition de certains érudits dijonnais du dix-huitième siècle, continuée par Philibert Milsand au dix-neuvième, et jeter les bases d'une nouvelle bibliographie bourguignonne, comprenant notamment la partie scientifique trop négligée jusqu'aujourd'hui. Il s'est fondé, à Bruxelles, un *Institut bibliographique universel*, dont le programme paraît bien vaste pour que l'on puisse espérer d'importants résultats pratiques. Il en serait autrement d'un travail, entrepris d'un point de vue particulier, et dans l'espèce ce serait le complément le plus naturel à celui de Philibert Milsand.

L'Académie prend en considération la proposition de M. Oursel, et invite les membres présents ou absents à l'étudier.

M. A. Huguenin communique à l'Académie plusieurs poésies inédites du XVIII^e^ siècle, œuvres d'amateurs dijonnais, entre autres du président aux Comptes, Richard de Ruffey, sur l'acteur tragique Le Kain qui donna plusieurs représentations sur le théâtre de Dijon en 1773. On lit à ce sujet dans le *Mercure dijonnais* publié par M. Dumay

Digitized by Google

dans les *Mémoires de l'Académie*, 3e série, t. IX, 1887 : « Ce tragédien a été fêté, tout le monde s'est empressé de lui faire politesse et il a reçu beaucoup de présents. » Il s'agit surtout d'une tabatière et d'une boîte en or offertes par le comte de Tavanes et M. de Bourbonne. M. Huguenin donne aussi lecture de plusieurs pièces de vers anonymes, notamment d'une satire de 1690 sur les membres du Parlement de Bourgogne, et d'un *Noël* qui rappelle celui qu'a publié M. H. Chabeuf sous ce titre : *le Parlement à l'Estable*, 1720, mais s'applique au Parlement Maupeou de Paris. Ces pièces proviennent de papiers ayant fait partie de la bibliothèque Richard de Vesvrotte. On les cite d'ailleurs moins comme des œuvres littéraires ayant une valeur propre que comme des documents sur l'esprit du temps et cette manie des vers qui atteignait tout le monde ; on ne peut mieux juger de telles pauvretés qu'en empruntant le passage suivant au livre de M. Foisset sur le Président de Brosses : « Il y a quelque chose de bien innocent dans l'importance que ces messieurs attachaient à leurs lignes rimées, mais il y a aussi un fond de naïveté qui ne déplaît pas. C'étaient d'honnêtes gens qui prenaient la rime au sérieux, mais qui manquaient d'oreille à un degré à peine croyable. Quiconque attrapait un peu couramment l'Alexandrin était salué poète et se croyait tel. »

Séance du 3 juin 1903.

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *vice-président*.

M. Dumay attire l'attention de la compagnie sur diverses brochures relatives à l'abbaye de Saint-Clément de Casauria, dans les Abruzzes, adressées à l'Académie ; l'auteur, M. Luigi Calore, signale, dans la lettre d'envoi, certains monuments français qui peuvent être rapprochés de ceux de Casauria, notamment Saint-Philibert de Dijon. M. Che-

Digitized by Google

valier est prié d'étudier ces notices et d'en rendre compte dans l'une des prochaines séances.

M. Metman lit une note sur des documents relatifs à l'Académie au XVIIIe siècle, et conservés aux Archives départementales.

« Le compte de 1768, D, 136, fait connaître le nom du peintre dijonnais Gauthier Dagoty qui a peint les figures du cours d'anatomie, que possède encore l'Académie. Elles paraissent avoir été payées un louis pièce ; la quittance de la dixième figure est du 11 juillet 1765.

« Le 6 septembre 1768, un marché est passé avec Marlet, sculpteur à Dijon, qui « s'engage de faire un pie d'estal pour le buste de M. Legouz, bienfaiteur de l'Académie, sur le dessin donné par M. de Vosges et paraphé et approuvé par M. de Ruffey ». En 1774, Falconnet, sculpteur à Dijon, s'engage à exécuter les pilastres, chapiteaux et guirlandes des boiseries qui garnissent la salle à côté du grand salon dans l'hôtel de l'Académie, rue des Carmes.

« La liasse 137 renferme, signé — de Morveau — c'est-à-dire Guyton de Morveau, un mandat du 31 mai 1774 à Maret, trésorier de l'Académie, pour qu'il soit payé à M. Bazire la somme de 528 livres, restant due sur le prix convenu avec M. Legouz de Gerland, pour la fourniture des vingt-quatre fauteuils placés dans la grande salle. Ces fauteuils existent encore en grande partie et font partie du mobilier de l'Académie. »

M. Mocquery lit une note sur la rencontre d'argonautes flottant dans la Méditerranée.

« Le samedi 23 mai 1903, je naviguais sur le *Duc de Bragance*, paquebot de la Compagnie générale Transatlantique, me rendant de Tunis à Marseille. Nous nous trouvions, vers 4 heures du soir, par le travers de la Corse, un peu au nord du détroit de Bonifacio, à environ 120 milles de la terre ferme, lorsque j'aperçus, flottant sur la mer très calme et à peine froncée de quelques rides provoquées par une légère brise du N. W, comme un semis de jolies fleurs blanches qui la faisait ressembler à une prairie étoilée de pâquerettes. C'était un spectacle des plus gracieux, qui s'é-

Digitized by Google

tendait à perte de vue. Aux abords du bateau, les points blancs, qui piquaient ainsi d'une note gaie le bleu foncé de la mer, se confondaient presque avec l'écume des lames soulevées par l'avant du vapeur fendant l'eau devant lui.

« Le premier moment de surprise passé, je concentrai mon attention et je ne tardai pas à m'apercevoir que ces charmantes petites fleurettes n'étaient autres que de mignonnes coquilles flottant comme des navires minuscules toutes voiles au vent. Leurs dimensions étaient à peu près celles d'une coquille de noix. Les deux voiles blanches étaient formées par des lames palléales développées à l'extrémité de deux des huit bras de l'animal, petit céphalopode connu sous le joli nom d'argonaute en souvenir des conquérants de la Toison d'Or chère aux Bourguignons.

« Le plus étonnant, c'est que toutes ces petites bêtes étaient des femelles ; car les mâles n'ont pas de coquilles, ni de bras dilatés véliformes.

« Dans la classe des céphalopodes, l'argonaute appartient à l'ordre des dibranches et à la famille des argonautidées qui ne renferme que le genre unique : argonauta. L'espèce qui nous occupe est *l'argonauta argo*, elle vit dans la Méditerranée, ainsi que dans l'Océan Atlantique, depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Une autre espèce, *l'argonauta hians*, vit dans les mers de Chine. On rencontre même dans les couches pliocènes du Piémont une espèce fossile, *l'argonauta Simondai* très voisine de cette dernière.

« Le mâle n'a pas de coquille et, comme cela a lieu chez un certain nombre de céphalopodes, l'un de ses huit bras, le troisième de gauche, est hectocotylisé. L'hectocotyle est un organe d'accouplement en forme de bras qui se développe dans un sac arrondi. Ce sac se fend périodiquement pour laisser s'échapper l'hectocotyle qui chez l'argonaute est unique et a son extrémité flagelliforme. Au moment de l'accouplement l'hectocotyle se déroule hors du sac, se détache du mâle et va se fixer sur les bras, l'entonnoir et même sur la cavité branchiale de la femelle. Il est rempli de

Digitized by Google

spermatozoïdes et conserve assez longtemps sa vitalité après sa séparation.

« Une particularité assez curieuse chez la femelle, c'est qu'elle n'adhère pas à sa coquille et peut même l'abandonner. Elle la sécrète cependant et peut la réparer en cas d'avarie, ce qui doit arriver assez souvent, car elle est extrêmement fragile. Il est presque impossible de la prendre entre ses doigts sans l'écraser.

« Les argonautes ne naviguent pas toujours à la surface avec leurs voiles et d'ailleurs les mâles, qui n'ont ni voiles, ni coquilles, ne le pourraient pas. Ceux-ci, et aussi les femelles quand elles plongent, avancent à reculons en projetant par leur siphon l'eau qu'ils ont absorbée d'abord. Ils peuvent aussi marcher sur le fond à l'aide de leurs bras, ils ont alors la tête en bas et progressent en avant. Ces deux modes de locomotion leur sont communs avec les autres céphalopodes vivants.

« Ce qui rend la rencontre que nous avons faite des argonautes flottant vraiment intéressante c'est le nombre considérable de ces petits mollusques naviguant de conserve. Tantôt ils étaient serrés les uns contre les autres à se toucher, tantôt ils s'écartaient. Autant qu'il m'a été possible d'en juger, leur espacement moyen ne m'a pas paru supérieur à 20 centimètres, ce qui fait qu'il y avait environ 25 de ces petites coquilles par mètre carré.

« Depuis le moment où mon attention a été attirée par cet aspect singulier de la mer, jusqu'à celui où le phénomène a cessé, il s'est passé plus d'une heure et demie et, comme nous filions 16 nœuds, ce temps représente un parcours d'au moins 45 kilomètres. Il est certain que nous avons dû commencer à traverser la flotte des argonautes avant que je m'en fusse aperçu. Je ne crois donc pas me tromper en évaluant sa longueur dans le sens de la marche du paquebot à environ 50 kilomètres.

« Etait-ce la plus grande longueur de cette sorte de banc de coquilles flottantes, ou bien s'étendait-il davantage dans l'autre sens ? Je l'ignore. Si l'on admet qu'il était circulaire, sa surface aurait été d'environ 2000 kilomètres carrés,

Digitized by Google

et comme il y avait 25 millions d'animaux par kilomètre carré, cela représente 50 milliards de petits céphalopodes flottant de compagnie, et ce n'étaient que des femelles ! Si elles étaient suivies par autant de mâles, d'ailleurs invisibles, c'est à 100 milliards qu'il faut évaluer le nombre des individus composant le banc.

« Une des choses qui surprennent le plus en géologie, c'est de voir des roches calcaires de grande épaisseur formées entièrement de coquilles plus ou moins pétries, mais dont plusieurs ont conservé leurs formes assez complètement pour pouvoir être aisément déterminées et ne laisser aucun doute sur la vraie constitution de la roche. On se demande en vérité comment a pu se constituer une pareille accumulation de coquilles.

« La flotte des argonautes que le *Duc de Bragance* a rencontrée au milieu de la Méditerranée dans sa traversée du 23 mai 1903, entre Tunis et Marseille, semble de nature à jeter quelque lumière sur cette question.

« S'il est facile de comprendre une roche calcaire formée par des bancs d'huîtres ou par des coraux, on s'explique plus difficilement la formation d'une roche presque exclusivement composée de coquilles flottantes. Nos petits argonautes ne nous permettent-ils pas de comprendre comment les ammonites de l'ère secondaire, ces magnifiques céphalopodes qui atteignaient parfois des dimensions énormes et qui flottaient majestueusement sur les océans d'alors, ont pu constituer les roches que nous rencontrons à chaque pas dans notre belle province ? »

Séance du 17 juin 1903

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

M. le Président dépose sur le bureau : 1° Le volume contenant le compte rendu, rapport du Préfet, et procès-verbaux

Digitized by Google

des délibérations de la dernière session du Conseil général. L'Académie remercie M. le Préfet de la Côte-d'Or.

2° Le programme d'un concours littéraire ouvert par la *Revue pour les jeunes filles*.

3° Le programme des concours ouverts pour les années 1903 et 1904, travaux scientifiques, par l'Académie royale de Belgique.

Sur l'invitation du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, transmise par le gouvernement français, l'Académie décide qu'elle prendra part à l'exposition internationale qui se tiendra en 1904 à Saint-Louis, par l'envoi des deux volumes de ses mémoires publiés en 1900 et 1902.

M. Paul Jobard donne lecture de la traduction d'un article extrait du *Annual Report of the Smithsonian Institution for year ending — June 30, 1901*.

Cet article de M. Albert Bigelow Paine a pour objet la *Salle des Enfants* à l'Institut Smithsonien de Washington, organisée par le docteur S. P. Langley, secrétaire de l'Institut et conservateur honoraire du musée des enfants dont il a été le promoteur et le créateur. Ce n'est pas sans une longue préparation de plusieurs années, que le docteur Langley a pu conduire à sa perfection une œuvre si simple en apparence. La salle destinée aux petits enfants est disposée de telle sorte que la vision et l'attention de ceux-ci sont sollicitées sans efforts et amusées de manière à les intéresser aux choses vues pour les leur faire comprendre d'abord, puis aimer. Le musée renferme des aquariums, des vitrines, des cages. Tous les noms sont écrits en langue vulgaire et on a exclu la nomenclature scientifique ; un seul nom sans plus a été emprunté à celle-ci, et on en a choisi un assez rébarbatif pour amuser les jeunes visiteurs et leur faire sentir le prix des appellations familières et courantes ; c'est le « Rhamphomicrom microrhynchum. »

L'article est accompagné de nombreuses illustrations en couleur d'une exécution merveilleuse.

M. Chabeuf, tout en rendant pleine justice à l'ingéniosité qui a présidé à l'organisation de ce musée pour les petits enfants, à cette mise à leur portée des premiers éléments

Digitized by Google

de la science, croit cependant devoir sinon formuler une réserve, du moins signaler une lacune certainement intentionnelle, mais dont la raison lui échappe. Le règne humain semble totalement absent du musée créé par M. le Dr Langley ; il n'est question, en effet, que de minéraux, d'oiseaux, d'œufs, de poissons, présentés de la manière la plus propre à solliciter l'attention des petits visiteurs, mais l'homme n'apparaît nulle part. Peut-être d'autres salles compléteront-elles dans le sens indiqué cette première initiation des yeux, de l'esprit et de la mémoire aux phénomènes du monde extérieur et de la vie.

Séance du 1er juillet 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

Par une lettre du 18 juin courant, M. le Maire de Dijon, en son nom et en celui de MM. les adjoints et M. le secrétaire général de la Mairie, remercie l'Académie des exemplaires du rapport sur les prix de 1902, qui leur ont été remis.

L'Académie des sciences et le musée en formation de Manille, Philippines, demandent par lettre du 28 avril 1903 l'échange des publications avec l'Académie, ce qui est voté par l'Académie.

Sur le rapport de M. Louis Chevalier, M. Pier-Luigi Calore, inspecteur royal des fouilles, monuments et antiquités, à Pesco-Sansonesco, province de Teramo, Abruzzes, Italie, est nommé correspondant de l'Académie.

A l'appui de sa candidature posée par lettre du 14 mai 1903, M. Calore a fait hommage à l'Académie de plusieurs brochures illustrées sur l'abbaye de Saint-Clément de Casauria. — *L'Abbazia di san Clemente à Casauria, extrait*

Digitized by Google

de l'Archivio storico dell'Arte. Roma, 1891. — *La ricomposizione delle porte di san Clemente a Casauria. Id. Roma*, 1894. — *La Parola valva nelle porte di bronzo di San Clemente a Casauria. Atri*, 1902. — *Interpromium e Ceï per Giulio Petra e Pier Luigi Calore. Atri*, 1900, étude sur deux localités antiques.

Fondée en 871 par l'empereur Louis II, dans une île formée par le Pescara, l'ancien Aternus qui était la limite de l'empire carolingien, l'insigne abbaye bénédictine de Saint-Clément de Casauria était la plus riche, en même temps que la plus ancienne de la région téramienne. Très oubliée et depuis longtemps délaissée elle attira l'attention de M. Calore qui en signala l'importance au gouvernement italien et par décret royal du 28 juin 1894 fut déclarée monument national ; M. Calore en est aujourd'hui le conservateur et elle est destinée à devenir le musée de la région.

Mais l'ancienne abbaye de Casauria n'est pas seulement un édifice intéressant pour l'histoire de l'art italien. M. Calore y retrouve, en effet, des « caractères spécifiques », surtout dans le porche « atrio », dénotant une influence exercée par l'art du nord notamment par l'école bourguignonne. Pour M. Calore ce porche d'applique, un des exemplaires les plus importants et les mieux conservés du style roman en Italie, n'est pas un monument italien ; il le rapproche plutôt des façades de Jort, Calvados, Saint-Trophime d'Arles, et Saint-Gilles, Gard. Les reproductions héliographiques intercalées dans le texte permettent, en effet, de reconnaître une influence venue du nord. Et il ne s'agit pas d'une théorie à construire de toutes pièces par comparaison, de rapprochements fortuits nés de cette loi de parallélisme qui fait que dans le même moment de la durée des œuvres semblables surgissent spontanément et sans corrélation par imitation ou enseignement, sur des points divers de l'espace. Nous savons par preuves documentaires qu'aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, l'Italie a subi l'influence des arts du nord, que des constructeurs français y ont été appelés, comme dans toute l'Europe, d'ailleurs, jusqu'en Suisse et en Hongrie, et y ont élevé des édifices qui semblent des

Digitized by Google

colonies de l'art d'au delà des monts. Plus tard, à la Renaissance, l'Italie aura de belles revanches et rendra avec usure à la France l'invasion autrefois subie, appelée par elle-même.

Ces faits sont connus, mais il est précieux de les voir confirmer par le témoignage d'un érudit italien et avec preuves monumentales à l'appui.

L'étude de M. Calore sur les portes de bronze de l'église abbatiale est intéressante ; il en résulte que ces portes, autrefois incrustées d'ornements en or qui ont bien entendu disparu, présentent ou plutôt présentaient, mêlés à des bas-reliefs ornementaux, des panneaux où étaient figurés grossièrement et d'une manière plutôt conventionnelle les domaines et châteaux placés sous la crosse abbatiale. Mais ce travail d'érudition n'intéresse l'Académie que d'une manière générale. Il en est de même de l'étude sur *Interpromium* et *Ceï*, deux localités, ou plutôt deux *pagi* romains, situés sur la via *Claudia-Valéria*, dans la région où s'élèvera plus tard l'abbaye de Saint-Clément.

M. J. d'Arbaumont a fait à la dernière séance de la Commission des Antiquités, — 24 juin 1903 — une communication des plus intéressantes que commente M. Chabeuf. Il s'agit du grand et beau bas-relief, le *Jugement dernier* qui remplit le tympan de la grande porte, au portail de l'église Saint-Michel de Dijon. Ce morceau de sculpture a été attribué mais sans l'ombre de preuve à Hugues Sambin, ce Comtois de Gray venu pour chercher fortune à Dijon où il entra dans l'atelier de Jehan Boudrillet, de Troyes, le « menuisier », qui avait exécuté les stalles de l'église abbatiale Saint-Bénigne, commandées par l'abbé Frédéric Frégose et le couvent, suivant acte dressé par Me Chaussedé, notaire à Dijon, le 17 août 1527. Hugues fut reçu maître menuisier le 8 mars 1549 nouveau style, et épousa la fille de Boudrillet, dont il eut au moins un fils, David, qui travailla avec lui. Dans la seconde moitié du XVIe siècle, Hugues Sambin est l'homme universel à Dijon ; on lui doit de beaux travaux de menuiserie ornée, comme la porte du Scrin et la clôture de la

Digitized by Google

chapelle du palais du Parlement ; des meubles d'un style copieux et puissant; des travaux d'architecture ; il fait aussi œuvre d'ingénieur, indique les eaux du Rosoir comme pouvant être amenées à Dijon, est l'ordonnateur artistique de maintes fêtes, enfin apparaît pour la dernière fois en 1600, sans que les documents aient encore révélé la date de sa mort.

Hugues Sambin fut certainement architecte et on a de lui l'ancien Hôtel de ville de Besançon, aujourd'hui Palais de Justice, qui est une œuvre très remarquable. Bien que le duché et le comté de Bourgogne eussent été séparés par le traité de Senlis en 1493, et appartinssent à deux états en guerre perpétuelle, la France et l'Empire, puis l'Espagne, l'acte de neutralité de 1522 les fit vivre en paix pendant plus d'un siècle. Ainsi tout en continuant d'habiter Dijon, Sambin travailla-t-il beaucoup dans sa patrie d'origine.

Le bas-relief du Jugement dernier est une œuvre tumultueuse et savante dans laquelle la foule des morts rappelés à la vie, est rendue dans une superposition de reliefs qui veut de la quasi ronde bosse des figures faisant saillie au premier plan jusqu'aux méplats du dernier. Un tel morceau appartient au plus grand art où rien ne permet de faire croire que Sambin se soit élevé ; à l'Hôtel de Ville de Besançon les deux statues sont non pas de lui mais de Gédéon Coillot ; lorsque le maître menuisier voulait placer des *bronzes* — c'est-à-dire des camaïeux à figures, imitant le métal — sur ses beaux cabinets sculptés il s'adressait au peintre-verrier Edouard Bredin. Quant à la signature que l'on voit à droite, *Hugue Sanbin* (sic), c'est une fraude pieuse commise par le sculpteur Nicolas Bornier lorsque, dans les premières années du XIX^e^ siècle, il replaça et restaura le bas-relief enlevé à la Révolution.

Feu Louis Courajod, qui admirait beaucoup le bas-relief de Saint-Michel, y voyait une œuvre sinon florentine, du moins d'inspiration florentine et l'attribuait volontiers au sculpteur Domenico del Barbiere, dit en France Dominique Florentin, qui a beaucoup travaillé à Troyes et dans les

Digitized by Google

environs. De fait l'influence florentine et michelangelesque apparaît très sensible ici, notamment dans quelques figures du premier plan.

Le document retrouvé par MM. J. d'Arbaumont et Metman dans les archives de la fabrique résout, non entièrement toutefois, le problème qui depuis plus de trois siècles n'a cessé d'occuper l'opinion. D'un acte du 13 juillet 1551, il résulte en effet que le *Jugement dernier* a été commandé à Nicolas de La Court, imagier natif de Douai, établi à Dijon ; il s'engageait à l'exécuter d'après le « patron » qui lui serait donné, moyennant la somme de 70 livres tournois, et à le terminer pour la Noël prochaine, c'est-à-dire en moins de six mois. Et encore le terme fut-il avancé puisqu'il semble que tout était terminé le 13 novembre. Nicolas de La Court était aussi l'auteur du saint Michel placé au trumeau et qui fut brisé à la Révolution pour être remplacé dans les premières années du XIX^e^ siècle, par l'élégante statue actuelle, œuvre du XVI^e^ et fort remarquable, mais absolument adventice. C'est encore une œuvre d'inspiration toute florentine.

Qu'était ce Nicolas de La Court, cet imagier jusqu'aujourd'hui inconnu, dont le nom nous est ainsi brusquement révélé ? On l'ignore ; quoi qu'il en soit, en l'état, c'est un nom à ajouter à la liste des artistes français du temps, ou, puisque Douai appartenait alors à l'Espagne, qui ont travaillé pour la France. Ce « patron » fourni était-il une maquette de grandeur d'exécution, un petit modèle en terre cuite, un dessin, un simple carton, comme ceux que Charles le Brun imposait aux sculpteurs de son temps, même à Girardon ? Nous ne le savons pas encore. Qui sait si ce modèle n'a pas été demandé à Dominique Florentin, ce qui justifierait l'hypothèse de feu Louis Courajod ? Mais pour en revenir à Sambin il paraît difficile de lui attribuer la paternité d'une telle œuvre ; si, en effet, on veut considérer comme un recueil de sculptures son livre *De la diversité des termes dont on use en architecture*, 1572, il faut bien reconnaître que, comme l'a parfaitement montré M. Edmond Bonnaffé dans ses savantes études sur l'art du bois au

Digitized by Google

XVI^e siècle, nous avons ici des modèles pour des meubles; jamais dans aucune architecture de pierre ou de marbre, on n'a employé de semblables figures. M. Chabeuf attribuerait à Sambin certains monuments dijonnais qui, selon lui, révèlent le menuisier supérieur qu'il était : la maison Milsand, datée de 1561, où la richesse décorative semble plutôt d'un meuble colossal que d'une façade d'architecture; la lucarne de la rue de la Manutention, 1570, que l'on dirait composée d'éléments empruntés à une belle table et aux cabinets du temps; enfin l'échauguette de la rue Vannerie, à coup sûr inspirée du style Sambin. La tradition a toujours attribué à l' « architecteur » dijonnais la tourelle d'angle et la façade sur la rue Amiral-Roussin de l'hôtel Liégeard, deux morceaux d'allure plus monumentale, plus grave, et dont certains détails reproduisent assez exactement ceux de la porte du Scrin.

M. Collot rend compte des observations qu'il a faites sur les échantillons ramenés des diverses profondeurs d'un forage artésien pratiqué à Auxonne jusqu'à 284^m. Ce sondage a traversé 13^m d'alluvions anciennes sableuses de la Saône, puis les argiles marneuses, le minerai de fer et 2 lits de sable à *Melanopsides*, du pliocène, jusqu'à la profondeur de 66^m. Ces derniers lits sableux ont été à peu près la seule masse aquifère rencontrée, pouvant donner environ 4 lit. par seconde (17 mc. 280 l. p. 24 h.). Plus bas, des calcaires marneux représentent l'oligocène et la craie *cénomanienne*, vers la base de laquelle on s'est arrêté, en février 1903, les chances d'obtenir une plus grande quantité d'eau en persistant dans le travail et la dépense, étant, d'après M. Collot, des plus minimes.

Une commission composée de MM. Bataillon, Mathey et Mocquery est nommée pour examiner en vue de l'impression dans les mémoires, l'étude de M. Collot sur les débris de castors trouvés dans la vallée de l'Ouche, et celle dont il vient de donner lecture.

L'Académie s'ajourne au mercredi 18 novembre 1903.

Digitized by Google

Séance du mercredi 18 novembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

A l'ouverture de la séance, M. le Président annonce officiellement en ces termes la mort de M. Joseph Garnier :

Messieurs,

Ma première parole en ouvrant cette séance de rentrée ne peut être que pour vous parler de notre deuil ; notre doyen d'âge, notre ami, notre maître à tous, M. Joseph-François Garnier, qui appartenait à cette compagnie depuis le 2 février 1853, est mort à Dijon, à l'hôtel des Archives départementales, rue Jeannin, le samedi 14 novembre 1903, dans sa 89e année.

Né à Dijon, rue Berbisey, 34, le 24 avril 1815 (1), Joseph Garnier entrait à 15 ans comme surnuméraire aux Archives départementales alors entassées au second étage de l'Hôtel de Ville actuel et dont Joseph Boudot était conservateur, et en même temps à l'Ecole des Chartes, créée à Dijon par arrêté du préfet d'Arbaud-Jouques (2) du 8 septembre 1829. En 1833 il subissait l'examen d'archiviste paléographe et obtenait haut la main son brevet de capacité ; en 1841 il était nommé archiviste de la ville de Dijon et telle était sa compétence reconnue qu'en 1848, il fut jugé digne de remplacer aux Archives départementales

(1) D'Antoine Garnier, ferblantier, âgé de 39 ans, marié le 13 juin 1808 à Anne Sandier, née à Chalon-sur-Saône, le 12 mars 1784, de Claude Sandier et de Jeanne Cuzin ; Mme Garnier est morte à l'hôtel des Archives le 19 octobre 1879.

(2) Joseph-Charles-André, marquis d'Arbaud-Jouques, préfet de la Côte-d'Or de 1823 à 1829.

Digitized by Google

Claude-François Rossignol (1), qui, en 1841, avait succédé à Maillard de Chambure. A la vérité c'était un faux départ et l'année suivante, chacun reprenait sa place, mais en 1862, lorsque Rossignol passa au musée de Saint-Germain-en-Laye, Joseph Garnier rentra au dépôt départemental et ce fut pour quarante et un ans !

Joseph Garnier était, et au sens le plus large, un homme de devoir ; il ne se contentait pas, en effet, de remplir ponctuellement toutes les obligations de sa charge : publication d'inventaires, classement méthodique et rapide des fonds anciens ou nouveaux (2), mais il mettait libéralement sa science et sa connaissance du dépôt au service de tous les travailleurs de bonne volonté. Par là, il a été vraiment le grand ouvrier de la renaissance des études historiques en Bourgogne dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle, et j'ajoute que dans tout ouvrage publié depuis quarante ans sur notre passé, il y a une part de lui, le plus souvent la meilleure.

Si l'on joint à cela ses tournées comme inspecteur des archives communales et hospitalières du départe-

(1) Claude-François Rossignol, né à Volnay, arrondissement de Beaune, le 26 février 1812, nommé conservateur des Archives départementales le 19 septembre 1841, en remplacement de Charles-Hippolyte Maillard de Chambure, décédé le 10 du même mois, et qui avait succédé à Joseph Boudot en 1837. Ses travaux sur la question de l'emplacement d'Alésia ayant mis Rossignol en évidence, il fut nommé, le 8 mars 1862, conservateur du nouveau musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, mais n'y réussit pas et se retira en 1864. Il est mort à Bourbon-Lancy, le 3 juin 1886.

(2) Dans le cours de ces dernières annees les Archives départementales ont reçu notamment deux fonds d'une importance capitale, le fonds de Thiard, qui comprend les archives de cette famille bourguignonne où se rencontre une précieuse correspondance politique et militaire du XVII^e^ siècle, et le fonds du Parlement de Bourgogne.

Digitized by Google

ment, la rédaction de l'*Annuaire départemental* auquel il ajoutait toujours un précieux morceau d'histoire inédite, on comprendra que malgré un labeur acharné, sans repos, il n'ait pas donné au public tout ce ce qu'il était en lui de donner. Et pourtant la liste de ses ouvrages et brochures remplirait les pages d'une bibliographie, mais il a dû laisser inachevée une œuvre maîtresse, la préface de son grand ouvrage, les *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne* (1), un des monuments de l'érudition française contemporaine.

Joseph Garnier avait été de bonne heure membre de la Commission départementale des Antiquités créée en 1831 ; il en fut secrétaire, vice-président, puis président à la mort de Henri Baudot en 1880, enfin président honoraire et personne n'a plus contribué que lui à donner à cette insigne société archéologique le grand et légitime renom que, justifiant sa devise — *Monumenta et Mores*, — elle a conquis et conserve dans le monde de l'érudition.

Je n'apprendrai à personne que Joseph Garnier, tout en étant l'ami le plus dévoué, le plus sûr, le plus secret, savait être bon avec choix et ne se prodiguait pas ; il n'y avait rien en lui de cette facilité débonnaire qui est le plus souvent une faiblesse plutôt qu'une vertu. Sa franchise était celle d'un vieux Bourguignon, c'est-à-dire un peu rude, mais on la sentait si cordiale ! Certes, il ne se refusait ni les boutades, — c'était la vivacité faite homme — ni l'ironie lorsqu'il se trouvait en face d'un de ces avantageux qui ne doutent de rien parce qu'ils ne se doutent de rien ; ah oui,

(1) Trois vol. in-4°, 1867-1868, Dijon, imprimerie Rabutot, pour les deux premiers vol., imprimerie Darantiere successeur, pour le troisième. Publication de l'Académie de Dijon.

Digitized by Google

pour ceux-là il se montrait d'abord impitoyable, mais comme sa bonté savait vite panser délicatement la blessure salutaire faite à l'amour-propre d'un novice ! comme tout aussitôt, il livrait les trésors de sa science, de son inépuisable mémoire, et ouvrait largement ce dépôt incomparable où seul il savait se retrouver et conduire les autres. Il existe, dit-on, des archivistes jaloux et avares qui considèrent comme leur bien propre les documents dont ils sont seulement établis dans l'intérêt public les gardiens, et agissent comme si leur devoir était de décourager les travailleurs et les chercheurs. Tel ne fut pas Joseph Garnier ; loin de là, cette liasse qu'il avait sur son bureau, ce document vainqueur qu'il venait de découvrir, il les signalait, les livrait à celui qui en avait besoin, allait même au devant de toute recherche ; et ces choses il les faisait si simplement que beaucoup ne songeaient même pas à l'en remercier.

Il n'était pas seulement, et ce serait déjà beaucoup, un faiseur d'inventaires, un collecteur de faits précis et de textes corrects ; quoique archéologue il avait des idées générales et même beaucoup d'idées générales. L'histoire deviendra-t-elle jamais une science exacte ? On en peut douter et Aristote en a donné la raison il y a plus de 2000 ans, c'est qu'il n'y a de science que du général, c'est-à-dire de ce qui a été, est et sera en vertu de lois constantes ; mais avec ses à peu près, ses à coups et ses obscurités, l'histoire est comme l'homme qui la fait, ondoyante et diverse. Ses prétendues lois ne sont guère que quelques faits d'observations, conquête fragile d'une expérience incertaine, et aussi l'expression des sentiments propres à l'historien. Mais son honneur est d'aspirer sans cesse à cette exactitude scientifique où elle n'atteindra probablement jamais, et c'est par des hommes tels que Joseph Garnier,

Digitized by Google

sine ira et studio, par les savants et consciencieux adeptes de l'école des archivistes, qu'elle se rapprochera de son but, la vérité démontrée.

A force d'étudier, de connaître le passé on en vient quelquefois à l'aimer trop et à lui sacrifier le présent; ce n'était pas le cas de Joseph Garnier, qui fut toujours un démocrate et un libéral résolu; ses jugements étaient plutôt sévères à l'ancien régime, mais il n'y apporta jamais d'autre passion que celle de la vérité et il eut ce mérite rare de comprendre tous les siècles, même le sien.

Cette belle vie d'une unité sans supérieure eut pour récompense ce que souhaitait surtout notre ami, le plus modeste des hommes, l'honneur plus que les honneurs. Aimé, vénéré à Dijon où l'on était fier de lui, hautement apprécié à Paris, en France, à l'étranger même, dans le monde supérieur de l'érudition et de l'histoire, il était vraiment pour nous le patriarche de la science en Bourgogne. Mais, disons-le, ceux-là seuls peuvent apprécier Joseph Garnier qui l'ont familièrement approché. Si grande, en effet, que soit son œuvre imprimée ou demeurée manuscrite, elle ne représente qu'une partie de cet amoncellement prodigieux de faits constitué pendant sa longue vie et emmagasiné dans une mémoire sans défaillance. Puis Joseph Garnier n'a pas été seulement un érudit, un fouilleur de documents lointains, mais aussi un observateur sagace, intéressé du spectacle offert par les hommes et les choses pendant sa longue vie; en fait d'anecdotes, d'histoire vue, il était inépuisable et s'il avait eu le temps d'écrire ses mémoires il nous eût laissé du Dijon de sa jeunesse et de son âge mûr un tableau qui manquera toujours aux chercheurs de l'avenir. De tout cela, ses contemporains, ses amis, ont bien recueilli quelque chose, mais cette part de

Digitized by Google

son héritage se perdra un peu chaque jour jusqu'à ce que tout disparaisse dans l'oubli avec le dernier des témoins de Joseph Garnier.

Messieurs, ceux qui n'ont approché notre ami que vieux ne le connaissent pas tout entier ; jeune, et la jeunesse se prolongea pour lui jusqu'à un âge où pour la plupart des hommes commence la vieillesse, il fut un mondain. Oui, il quittait, oh, pas pour longtemps, son cabinet et ses chartes pour fréquenter dans les salons ; il aimait la société des dames, se connaissait parfaitement en toilettes féminines, enfin était un valseur hors ligne et de la meilleure école. Il me semble que ce trait de caractère mérite d'être conservé.

D'infirmité il n'en eut jamais qu'une, sa surdité ; elle se manifesta de bonne heure et s'accrut avec les années. Les sourds sont facilement ombrageux et tristes, sa dureté d'oreille n'eut pas cet effet sur Joseph Garnier qui fut toujours d'humeur égale, enjouée et bienveillante. En lui le caractère demeura constamment jeune, et longtemps aussi le corps le devait être ; à beaucoup plus de soixante ans on le voyait, au cours de ses tournées, faire, et par tous les temps, de longues marches à pied, et terminer sa journée dans le monde. Mais depuis longtemps déjà il ne sortait plus le soir, et, sacrifice qui lui coûta beaucoup, il avait dû renoncer à se rendre aux réunions de l'Académie et de la Commission des Antiquités.

Il est mort la plume à la main, et jusqu'au seuil de sa courte et relativement douce agonie, ne cessa de s'occuper de ses archives et de son service. Ainsi la rédaction de l'Annuaire départemental le préoccupa jusqu'à son dernier moment. Et il faut l'entendre à la lettre ; en effet, dans l'après-midi du 14 novembre, il donnait encore à ce sujet des instructions à son employé ; peu après il perdait le sentiment, l'intelligence, la

Digitized by Google

mémoire, et quelques minutes plus tard s'éteignait doucement dans un soupir. Il comptait 73 ans de services (1) !

(1) Voici les états de services de Joseph Garnier.

Novembre 1830. Surnuméraire aux Archives du département et élève de l'Ecole des Chartes de Dijon.

1832. 2e Employé.

1833. Examen de l'Ecole et brevet de capacité.

1835. Chargé de réorganiser les archives communales de Beaune.

1836. Employé principal aux archives départementales.

1837. Chargé par la Commission administrative des Hospices de Dijon de compléter l'inventaire commencé en 1821.

1839. Correspondant du Ministère sur la proposition de Guérard et Leprevost.

1841. Archiviste de la ville de Dijon.

1843. Médaille d'or des Antiquités nationales — Chartes bourguignonnes.

16 mars 1848. Arrêté du commissaire du gouvernement provisoire — James Demontry — le nommant archiviste départemental.

21 avril 1849. Démissionnaire. — Démission acceptée le 10 janvier 1850. — Rentré aux Archives municipales.

1850-1854. Chargé par la Commission de l'Académie des Inscriptions pour la *Table des Chartes et Diplômes*, de recueillir les documents antérieurs à Philippe-Auguste.

1854. Nommé membre de la Commission des archives communales du département.

8 Janvier 1857. — Nommé par arrêté préfectoral inspecteur des archives communales.

1859. — Inspecteur des archives hospitalières.

25 Mars 1862. — Nommé par arrêté préfectoral conservateur des Archives de la Côte-d'Or et de l'ancienne Bourgogne, tout en demeurant directeur des archives communales de Dijon, titre qu'il conserve jusqu'au 20 novembre 1865.

3 avril 1869. Chevalier de la Légion d'Honneur.

26 mars 1876. Officier d'Académie.

23 avril 1881. Officier de l'Instruction publique.

1878. Médaille d'or pour la part prise à l'Exposition universelle de la section du Ministère de l'Intérieur, service des Archives.

En juillet 1903, M. Magnin, sénateur, président du Conseil général, l'un des plus fidèles amis de Joseph Garnier, demanda pour lui la croix d'officier, qu'il aurait certainement obtenue au 1er juillet 1904.

Digitized by Google

Je n'ai prétendu, messieurs, ai-je besoin de le dire ? qu'à vous donner un crayon de la belle vie qui vient de finir, ce n'est pas ainsi, au pied levé, que l'on en peut dignement parler. Une véritable biographie de Joseph Garnier comprendra nécessairement une étude bibliographique et raisonnée de ses nombreux ouvrages, j'ai tenté seulement de tracer à grands traits le portrait de l'ami perdu ; puissé-je dans cette quasi improvisation n'avoir pas été trop au-dessous de ce que vous attendiez de moi.

Je vous propose de lever immédiatement la séance en signe de deuil, et, imitant un usage souvent suivi à l'Académie française, de déclarer que, par respect pour la mémoire de Joseph Garnier, il ne sera pas pourvu à son remplacement avant une année révolue.

Ces deux propositions sont adoptées par l'Académie, et la séance est levée aussitôt.

Séance du mercredi 2 décembre 1903

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président.*

MM. Mocquery et Dumay expriment leurs regrets de n'avoir pu assister aux obsèques de M. Garnier. Le premier était retenu par une indisposition, le second, absent de Dijon, n'a pas connu à temps le jour et l'heure de la cérémonie.

M. le Président appelle l'attention de la compagnie sur le projet conçu tout aussitôt après la mort du regretté archiviste départemental de lui élever un monument qui serait placé en un lieu de l'hôtel des Archives. Il est décidé

Digitized by Google

que le bureau de la Commission des Antiquités sera invité à se joindre à celui de l'Académie, à l'effet de constituer un comité provisoire et ouvrir une souscription.

Sur la proposition de son président l'Académie délibère ensuite que l'administration municipale sera invitée à donner à une rue de la ville le nom de Joseph Garnier.

M. le Président appelle l'attention de l'Académie sur deux faits qui se sont produits depuis la séance de clôture en juillet 1903. Le premier intéresse plus spécialement la Bourgogne et la ville de Dijon.

« L'école nationale des Beaux-Arts de Dijon vient de « remporter un nouveau succès ; un de nos compatriotes, « M. Eugène Piron, vient d'obtenir, au concours de « Rome en 1903, le grand prix de sculpture. Et je « rappelle que, dans le cours d'un siècle, notre école a « compté comme grands prix de sculpture, Rude, grand « prix en 1812, mais qui n'alla pas à Rome, François « Jouffroy, 1832, Georges Diebolt, 1841, Eugène Guillaume, « aujourd'hui directeur de l'Académie de France, à la villa « Médicis, 1845, Paul Gasq, 1890, Henri Bouchard, 1901. « Et ce n'est pas tout le contingent de Dijon à l'art du marbre « et du bronze ; bien d'autres maîtres du ciseau sont sortis « de notre école ; au XVIII^e^ siècle, je rencontre les noms « très honorables de Claude Ramey, de Nicolas Bornier, « de Larmier ; puis, voici l'élève du grand Rude, Paul « Cabet, un maître aussi, Garraud, Mathurin Moreau, Da- « meron, Jean Dampt, Ovide Yencesse ; en vérité avec les « seuls artistes d'origine dijonnaise on formerait une « école nationale.

« Eugène Piron est né à Dijon, le 30 avril 1875, et eut « pour père un artiste modeste, mais du talent le plus « probe, le sculpteur Désiré Piron. L'enfant fut ainsi « élevé dans un atelier parmi les terres modelées, les « pierres attaquées par le ciseau, et les plâtres. Il n'entra « qu'en 1894 à l'école des Beaux-Arts et y eut pour « maître M. François Dameron, qui fut notre confrère, « puis M. Ernest Boutellier, qui lui a succédé parmi nous, « En 1898, il obtenait la médaille d'honneur de la sculpture

Digitized by Google

« et la bourse départementale, ce qui lui permit de se pré-
« senter à l'école de Paris où il fut admis la même année,
« et entra dans l'atelier de M. Barrias. Après avoir reçu
« plusieurs récompenses, il monta en loge pour le prix de
« Rome en 1902, mais n'arriva pas bon premier. Il vient
« de prendre sa revanche et va passer quatre années à
« Rome sous la direction du vénérable M. Eugène Guil-
« laume, dont la verte vieillesse n'a abandonné ni l'ébau-
« choir, ni le ciseau.

« Et ces années d'étude ne seront pas limitées à la seule
« ville de Rome ; il fera le pèlerinage de Florence, la ville
« de Ghiberti, de Donatello, de Michel-Ange, la patrie de cet
« art de la vérité moderne que croit avoir inventé notre
« temps; il parcourra l'Italie, de Naples à Padoue, de Venise
« à Milan ; enfin il visitera Athènes pour y prendre con-
« tact avec le véritable génie hellénique voilé à Rome par
« l'esprit romain ancien et moderne, celui des empereurs
« et des papes.

« L'épreuve pour le concours de Rome est à deux degrés ;
« l'artiste doit d'abord fournir une esquisse, puis la traiter
« *ne varietur*, en un bas-relief, ayant 1 m. 50 de h., 1 m.
« 15 de l., les figures ne doivent pas dépasser 1 m. 20 ; la
« saillie maxima est également déterminée à 0 m. 15. Au
« concours de 1903, trois logistes, et des meilleurs, ont été
« exclus pour avoir outrepassé ces proportions réglemen-
« taires.

« Le sujet était *Samson* et *Dalila* ; selon une tradition
« qui remonte à l'institution de l'Académie de France par
« Colbert, en 1665, il est toujours emprunté à l'histoire pro-
« fane ou sacrée. On s'en est souvent plaint, mais en vérité
« le moyen âge est bien archéologique et l'époque moderne
« donnerait des résultats facilement ridicules. L'antiquité
« a l'avantage de fournir des théories simples, un peu abs-
« traites, où le nu et la draperie jouent un rôle important
« et d'où ne sont absents, d'ailleurs, ni l'élément drama-
« tique, ni l'ingéniosité psychologique. L'épisode de Sam-
« son et Dalila a été et sera toujours un sujet actuel pour
« les peintres, les sculpteurs et les poètes.

Digitized by Google

« Le moment indiqué par le programme était celui où « en présence de Dalila impassible, les Philistins lient « Samson enfin dompté. Les photographies donnent l'im- « pression d'une œuvre très belle de composition et de « modelé. Le jeune artiste a parfaitement compris que le « sujet était dans le contraste entre la douleur de l'homme « trahi et l'insensibilité de la courtisane stupide et amo- « rale. Il y a plus que des promesses dans une telle œuvre, « et l'on ne peut que bien augurer de l'avenir d'un artiste « qui s'annonce ainsi.

L'autre fait est la mort du grand historien allemand Théodore Mommsen.

« Fils d'un pasteur luthérien, il naquit à Garding, Sles- « vig, le 30 novembre 1817. Il était donc Danois d'origine, « mais comme son compatriote le feld maréchal de Moltke, « se fit tout Allemand, au point même de descendre des « hauteurs de l'érudition pure et du droit, pour écrire en « 1870 contre la France des pamphlets de la dernière vio- « lence, surtout sa *Lettre aux Italiens*. C'était assurément « son devoir de prendre et avec chaleur le parti de sa « patrie d'adoption dans la guerre franco-allemande, mais « il se diminua lui-même en parlant, et mal, le langage de « l'invective.

« La France, qui avait toujours traité avec respect et « sympathie l'homme et les œuvres, oublia cet accès de « colère et d'injustice, dont on peut croire que Mommsen « eut lui-même quelque honte plus tard. Si la *Société des* « *Antiquaires de France* crut devoir le rejeter, l'Acadé- « mie des Inscriptions le nomma correspondant en 1895, « et en 1901, au congrès des Académies qui eut lieu à « Paris, tous les hommages allèrent au patriarche de l'é- « rudition historique. Depuis longtemps il avait repris le « chemin de Paris et était aussi bien chez lui dans nos « bibliothèques françaises que dans celles de l'Allemagne.

« L'œuvre de Mommsen est immense ; aussi savant en « droit qu'il avait longuement professé, qu'en histoire pro- « prement dite — et on ne fait de bonne histoire qu'en étu- « diant les législations et les lois qui sont l'armature de la vie

Digitized by Google

« des peuples, — il a touché à tous les sujets. Mais ce sont « ses travaux sur le droit, l'économie politique et l'histoire « de Rome, qui apparaissent les plus populaires en France « surtout son *Histoire romaine,* œuvre de premier ordre « dans laquelle assez sévère aux Gaulois et à notre Vercingé- « torix, il se montre partisan déclaré de César et du césa- « risme. Cette vue, je parle de la seconde, ne lui est pas « d'ailleurs absolument personnelle ; depuis longtemps déjà « on avait montré que l'organisation romaine aboutissait « fatalement à l'empire. Mais il y a chez Mommsen une ten- « dance marquée à être plutôt du côté des vainqueurs en « histoire.

« Mommsen a été aussi un homme politique ; député « au Reichstag, il n'y a peut-être pas exercé l'action à « laquelle semblaient l'appeler ses vastes connaissances, « et ne fut ni un orateur très écouté ni un chef de groupe. « Mais il prenait sa revanche au dehors par des publi- « cations d'actualité qui étaient lues avidement dans « toute l'Allemagne. Elles lui valurent des démêlés avec « le prince de Bismark et un procès de presse terminé bien « entendu par un acquittement triomphal. Mommsen était « un démocrate convaincu, mais aussi un libéral et que « choquait, qu'inquiétait le socialisme d'Etat du prince- « chancelier. Cet aspect politique du caractère de Mommsen « échappe naturellement à notre compagnie.

« Au seuil de sa vie laborieuse il avait formulé ainsi son « programme : « Un enfant et un livre par an ». Pour les « enfants il se vantait, il n'en a eu que seize, mais non pour « les livres, le *Corpus inscriptionum latinarum* illustre- « rait à lui seul la vie d'un érudit, et les autres ouvrages « de Mommsen rempliraient une bibliothèque. Érudit et « historien, il a travaillé toute sa vie à faire de l'histoire « une science exacte. Y est-il parvenu ? Non, cela n'est au « pouvoir de personne. Il n'y a de science que du général, « écrivait il y a plus de 2.000 ans Aristote ; en d'autres « termes, je l'ai dit à propos de Joseph Garnier, il n'y a de « science que de ce qui a été, est et sera toujours en vertu « de lois immuables et certaines. Or, avec ses à peu près

Digitized by Google

« et sés à coups, l'histoire est à jamais condamnée à être, « comme l'homme qui la fait, ondoyante et diverse. Mais « c'est précisément la dignité de l'historien de chercher à « se rapprocher toujours de cet idéal de certitude, même en « ayant la conscience de n'y atteindre jamais.

« Mommsen s'est éteint dans sa maison de Charlotten- « bourg, près de Potsdam, le dimanche 1er novembre 1903 ; « l'Allemagne lui a fait de grandes funérailles.

« Au physique c'était le type, mais avec l'imposant en « plus, du savant tel que le montrent les romans, le « théâtre et les images, petit, avec une grosse tête, glabre « et creusée de rides profondes, le regard scrutateur et dur, « la bouche aux lèvres minces, les cheveux blancs effilo- « chés et jetés à tous les vents, sur le nez, à demeure, des « lunettes d'or invariablement de travers ; il est impossible « de voir ce masque énergique et concentré sans faire un « rapprochement avec la froideur impérieuse de son compa- « triote, le feld-maréchal de Moltke. Le grand peintre alle- « mand Lenbach a fait un beau portrait de Théodore « Mommsen. »

M. Dumay annonce le décès de M. le Dr Lebon, corres- pondant de la compagnie depuis le 20 juin 1860.

« François-Nicolas-Eugène Lebon, né à Dijon le 24 mars « 1826, fils de Gabriel-François Lebon et d'Elise d'Arbau- « mont, est décédé à Besançon le 21 juin 1903, dans sa 78e « année.

« Après avoir terminé ses études de médecine à la Faculté « de Paris, le Dr Lebon s'installa à Besançon, où il passa « toute son existence.

« Il publia successivement, en 1860, un volume d'*Études « historiques, morales et statistiques* sur *l'horlogerie en « Franche-Comté* (Besançon, Bulle, 1860, in-8°), en 1883, « des *Recherches sur la maison où Victor Hugo reçut le « jour* ; en 1902, une nouvelle étude sur le même sujet, à « propos du centenaire du grand poète ; enfin, en 1890, le « compte-rendu du livre de MM. Baudin et Jeannot : *Besan- « çon en* 1888.

« M. Lebon était donc triplement des nôtres : par sa

Digitized by Google

« naissance, sa famille et son titre de correspondant. »

Le gouvernement des Philippines annonce l'ouverture prochaine d'une exposition universelle et demande à l'Académie d'y prendre part. La compagnie ne croit pas devoir accepter l'invitation.

La Société des sciences naturelles de Vienne (Isère) envoie les deux premiers fascicules de son *Bulletin* et en demande l'échange avec les publications de l'Académie. Cette proposition est ajournée.

L'Université de Montana, à Missoula (Mexique) et la Société des sciences naturelles de Winterthur (Suisse), dont le siège est à la Bibliothèque publique de cette ville, demandent également un échange qui est accepté. Ces sociétés seront donc inscrites au nombre de celles auxquelles l'Académie enverra à l'avenir ses publications.

L'Académie Stanislas de Nancy, et l'Académie de Metz envoient le programme de leurs concours pour 1904.

M. Joubin, professeur au Museum d'histoire naturelle de Paris, annonce qu'il organise, au Museum, une collection aussi complète et détaillée que possible des *Coquilles de France* et demande la collaboration de l'Académie. M. Collot voudra bien se mettre en rapport avec M. Joubin.

M. le Président dépose sur le bureau, avec la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique annonçant que le 42e congrès des sociétés savantes s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 5 avril 1904, dix exemplaires du programme de ce congrès qui sont mis à la disposition des membres de l'Académie. Sont également déposées sur le bureau les publications suivantes envoyées directement à la compagnie.

1. Conseil général de la Côte-d'Or, session d'août 1903. *Rapport du Préfet et documents annexes.*

2. *Antoinette de Fontette et sa statue*, par M. le chanoine Morillot, correspondant de l'Académie. Don de l'auteur.

3. *Les Bossuet en Bourgogne*, par M. l'abbé Jules Thomas, curé-doyen de N.-D. de Dijon. Don de l'auteur.

4. *Notice généalogique et biographique sur le conventionnel Danton et sa famille*, par M. Arsène Thevenot, correspondant. Don de l'auteur.

Digitized by Google

5. *Ma tante,* comédie en un acte, par Stop. Don de Mme veuve Morel.

6. *Germination de l'ascopore de la truffe,* par M. Emile Boulanger, pharmacien. Don de l'auteur.

7. *Note sur l'origine de la houillère et de la verrerie d'Epinac,* par Eugène Fyot. Don de l'auteur.

8. *Un épisode de la bataille de Sedan,* poésie par le général de Piépape, membre résidant. Don de l'auteur.

9. *Discours* prononcés le 18 avril 1903, à la séance générale du congrès des sociétés savantes tenu à Bordeaux, par MM. Omont, Jullian et Bizos.

10. *Documents pour servir à l'histoire de la collection des miniatures d'histoire naturelle connue sous la dénomination de Vélins du Muséum.*

Essai d'identification des plantes médicinales mentionnées par Dioscoride, d'après les peintures d'un manuscrit de la bibliothèque nationale de Paris, deux brochures par M. Edmond Bonnet, membre non résidant.

11. *Vers inédits* d'Edouard Grenier, né à Baume-les-Dames. Brochure.

12. *Conférences de Province,* données par l'Ecole libre des sciences politiques. 1902-1903, et programme de 1903-1904.

14. *Une tige anormale de Vipérine,* par M. Jules d'Arbaumont, membre résidant. Don de l'auteur.

15. *Petite flore mycologique à l'usage des débutants,* deux exemplaires envoyés par l'auteur, M. Bigeard, instituteur en retraite à Nolay, correspondant de l'Académie. M. Collot veut bien se charger de rendre compte de ce manuel à l'une des prochaines séances.

Au sujet des canons contre la grêle, M. Chabeuf rappelle que, dans ses *Mémoires* qui ne brillent pas, il faut le reconnaître, pas une véracité absolue, Benvenuto Cellini raconte que, en 1538, il fit dissiper des nuages de pluie en faisant tirer le canon du château Saint-Ange. Par cet artifice le soleil reparut et l'entrée d'une princesse de la maison de Médicis — Marguerite, fille naturelle de Charles Quint, veuve du duc Alexandre de Florence, assassiné en 1537, et

Digitized by Google

remariée au duc de Parme et Plaisance, Octave Farnèse — put avoir lieu par le beau temps. Voir *Mémoires*, tr. Leclanché, tome Ier, p. 277. Si le fait n'est pas rigoureusement exact, il est évident que Cellini ne l'a pas inventé de toutes pièces et en tout cas il a eu l'idée de l'influence des commotions de l'artillerie sur l'atmosphère. Il y a une soixantaine d'années, le journaliste et romancier Louis Mery, ayant lu dans certains récits de bataille, notamment de Malplaquet, — 11 septembre 1709, — et Austerlitz, — 2 décembre 1805, — que les brouillards s'étaient dissipés aux premières canonnades et que le soleil avait lui, proposait d'élever de distance en distance des tours *imbrifuges* dont l'artillerie pointée comme il fallait aurait dispersé les orages. Mais cela fut pris pour une plaisanterie de Marseillais.

M. le général de Piépape a constaté des faits tout contraires; lors de la visite du président de la République à l'escadre italienne, en rade de Villefranche, le temps était beau mais les salves échangées furent suivies de pluies abondantes, et des marins lui ont affirmé que c'était là un effet bien connu.

Quoi qu'il en soit, il paraît difficile de nier l'action de l'artillerie sur les nuages; peut-être le tir des canons en crée-t-il quand il n'y en a pas et les dissipe-t-il quand il y en a. Toutes ces questions méritent d'être étudiées scientifiquement, y compris celle de l'influence du tir contre la grêle, qui est loin d'être résolue.

M. Dumay a la parole :

COMPTE-RENDU

DES FÊTES CÉLÉBRÉES A AUTUN ET AU MONT-BEUVRAY LES 19 ET 20 SEPTEMBRE 1903 A LA MÉMOIRE DE GABRIEL BULLIOT

L'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon avait bien voulu me charger de la représenter aux fêtes données par la Société Eduenne, à l'occasion de l'inau-

Digitized by Google

guration du buste de Gabriel Bulliot, à Autun, et du monument commémoratif des fouilles de Bibracte, au sommet du Beuvray.

Organisées avec un rare talent par le digne successeur de Gabriel Bulliot, M. Anatole de Charmasse, qu'un deuil cruel tint éloigné de nous pendant leur durée, favorisées par les rayons d'un magnifique soleil d'automne, ces fêtes eurent un succès complet.

I

Le samedi 19 septembre, à deux heures de l'après-midi, avait lieu la séance solennelle d'ouverture, sous la présidence de Son Eminence le cardinal Perraud, évêque d'Autun, membre de l'Académie française, entouré de MM. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, délégué par l'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Germain Périer, maire d'Autun et député de la circonscription, le docteur Gillot et Joseph Déchelette, vice-présidents et Joseph Rérolle, secrétaire-perpétuel de la Société Eduenne.

Des places spéciales avaient été réservées à la famille de M. Bulliot et aux délégués des sociétés savantes de la région : MM. Armand Duréault, secrétaire perpétuel, Martin et Lex, membres de l'Académie de Mâcon ; le Dr Bailleau, de la Société d'Emulation de l'Allier ; le colonel marquis de Virieu et Robert Meinadier, de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur ; le Docteur Subert, Antoine Jullien, Paulin Girard, Albert Maron, Paul Meunier et Massillon-Rouvet, de la Société nivernaise des Sciences et Arts ; Ernest Petit, président honoraire et Péron, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; Joachim Batault, de la Société d'Archéologie de Chalon-sur-Saône ; Ernest Lory et Pierre Perrenet, de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; Ferdinand Rey, représentant la Société française d'archéologie et enfin, votre délégué.

Digitized by Google

Seul est resté vide le fauteuil destiné à notre collègue, le vicomte d'Avout, qui devait représenter la Société française d'archéologie, et qu'un pénible accident retenait loin de nous.

Malgré sa remarquable installation, la Société Eduenne n'avait pas de pièce assez spacieuse pour abriter la foule accourue à son appel. Aussi est-ce dans la cour de l'hôtel Rolin, devenu sa propriété, au milieu de débris antiques, au pied de la statue de Circé, due au ciseau de l'un de ses membres, sous une tente élégamment décorée, que s'ouvrit la séance.

L'estrade était ornée d'un écusson aux armes de la ville d'Autun qu'accompagnait la devise de la Société : *Vetus bonarum artium sedes.*

Près de cent membres de la Société Eduenne, un grand nombre de souscripteurs et d'Autunois sympathiques à la mémoire de Gabriel Bulliot, avaient envahi la cour.

C'est devant cet auditoire nombreux et choisi, que le cardinal Perraud ouvrit la séance.

Son Eminence donna d'abord la parole à M. le Dr Gillot, pour lire le discours préparé par le Président de la Société, M. de Charmasse.

Après avoir remercié les hôtes étrangers de leur empressement à répondre à l'invitation qui leur avait été adressée, M. le Président envoie un souvenir aux absents, à ces captifs que l'âge, la maladie, la distance, la douleur, retiennent loin de cette réunion, et surtout à Jean Bulliot, fils de l'ancien président, « captif de la générosité de son cœur, victime volontaire des plus nobles sentiments, écho fidèle des exemples paternels ».

M. Joseph Déchelette communique les télégrammes reçus des personnes qui, pour des raisons diverses, n'avaient pu assister à la séance : MM. Julian, Carthaillac, Salomon Reinach, etc.., il en est un que je ne puis résister au plaisir de citer en entier ; à sa lecture, on reconnaît, je ne dirai pas la plume, mais le burin du savant épigraphiste qui l'a ciselé.

Digitized by Google

Charlottemburg, 19 septembre.

« Viros doctos Augustodunenses, memoriam Gabrielis Bulliot, de scientia et patria egregiè meriti celebrantes, salutat

« Otto Hirschfeld. »

M. Henri Graillot, ancien élève de l'Ecole de Rome, chargé du cours d'archéologie à la Faculté des Lettres de l'Université de Toulouse, membre de la Société Eduenne, lit ensuite quelques fragments de la biographie, encore inédite, que M. de Charmasse a consacrée à son prédécesseur.

Dans ces lignes revit le Bulliot du premier âge, un Bulliot inconnu à la génération actuelle, qui, tout en prêtant le plus actif concours au commerce paternel, prenait une large part au mouvement naissant de la littérature romantique, cultivait la poésie et faisait ses premiers pas dans l'étude de l'archéologie.

Cette lecture fut écoutée avec l'attention qu'elle commandait et soulignée de nombreux applaudissements.

Le Cardinal termina cette première partie — ce premier acte — des fêtes, en remerciant la municipalité d'Autun de l'empressement qu'elle avait mis à honorer la mémoire de Gabriel Bulliot, en donnant son nom à la rue qu'il habitait ; Son Eminence se félicita aussi de ce que le lendemain, « une voie vivante, savante, charmante » de compatriotes et d'amis devait monter au sommet du Beuvray pour y consacrer, sur le lieu même de ses travaux, le souvenir de l'infatigable pionnier de Bibracte.

II

Sur l'invitation du Président, l'assistance quitte la cour de l'hôtel Rolin et se rend au square où s'élève le buste : Sous une tente ornée de verdure et de fleurs, prennent place le Cardinal, les membres de la famille Bulliot et les délégués.

Digitized by Google

Les autres invités garnissent l'esplanade, tandis que la foule envahit les rues avoisinantes.

Dû au ciseau du sculpteur Campagne, élevé sur un cippe en pierre de l'Echaillon, œuvre de M. Jean Roidot, architecte et membre de la Société Eduenne, le buste de Gabriel Bulliot apparaît bientôt aux regards des assistants.

Pour ceux qui l'ont connu, c'est bien l'image fidèle de l'ancien Président de la Société Eduenne. On y retrouve son regard profond et rêveur, sa lèvre fine et jusqu'à la mèche de cheveux rebelle, qui s'égarait sans cesse sur son front.

Alors commence la série des discours :

Par l'organe de M. le Dr Gillot, M. de Charmasse, qui n'a pu assister à la fête, explique le but que se sont proposés les membres de la Société et les souscripteurs, en érigeant ce buste : « Honorer le savant qui, pendant sa longue carrière, s'est passionnément attaché au salut et à la conservation des monuments d'Autun. » N'est-ce pas lui, en effet, qui a sauvé le corps de garde romain attenant à la porte Saint-André, la Chapelle romane de Saint-Nicolas et cet hôtel Rolin, dont il a su dégager les abords et qu'il a rendu à l'admiration des touristes et des savants ?

L'orateur termine en exprimant sa reconnaissance aux deux artistes, sculpteur et architecte, qui ont si bien compris et accompli le vœu de la Société Eduenne.

M. Germain Perier, maire d'Autun, dépeint en quelques mots celui qui fut à la fois infatigable archéologue et chrétien charitable. « Cet alerte vieillard, dit-il, gravissait aussi allègrement l'escalier d'un infortuné que les pentes raides du Beuvray, accomplissant dans les deux cas son devoir d'homme, avec une joie communicative. » M. le Maire termine en disant : « La vie de ce grand citoyen se résume en deux mots : *Transiit benefaciendo.* »

A son tour, M. Héron de Villefosse rend à son collègue de l'Institut les hommages de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dont Gabriel Bulliot était correspondant : « Les exemples, dit-il, les travaux, les vertus et, j'ose ajouter, les héroïsmes secrets de l'enfant d'Autun, le font

Digitized by Google

passer aujourd'hui du respect et de l'admiration dans la gloire. »

A cet éloge, M. Rey joint celui que M. le vicomte d'Avout, inspecteur de la Société française d'archéologie, avait préparé, au nom de cette Société, dont M. Bulliot faisait déjà partie en 1852.

Votre délégué rappelle ensuite ses relations personnelles avec M. Bulliot, et celles toujours si cordiales et si fructueuses de l'Académie de Dijon avec la Société Eduenne.

M. Duréault, dans une charmante improvisation, raconte le fraternel accueil fait en 1896, à l'Académie de Mâcon par la Société Eduenne et, en particulier, par son vénéré président, « ce savant éminent qui se faisait si bon pour tous et si modeste avec les simples et les ignorants; et nous étions émerveillés, comme dit le poète :

...Que l'on pût être ensemble,
Et si grand et si petit. »

Un sonnet à Gabriel Bulliot, dit par son auteur, M. le colonel Désveaux, membre de la Société Eduenne, termina cette seconde partie du programme.

III

Le reste de la journée fut consacré à la visite de l'hôtel Rolin et de ses collections, des musées, de la cathédrale et des monuments romains d'Autun.

Le soir, à 8 heures, le bureau de la Société Eduenne, qui sait si bien remplir tous les devoirs de l'hospitalité, offrait, dans le salon d'honneur de l'hôtel Rolin, un punch aux délégués et aux souscripteurs. Les conversations les plus variées, entre confrères heureux de se rencontrer, se seraient prolongées fort avant dans la soirée, si chacun n'eût senti l'urgence d'aller prendre un repos nécessaire à l'excursion du lendemain.

Digitized by Google

IV

C'était sur la vaste place du Champ de Mars, à 7 heures du matin, qu'était fixé le rendez-vous pour le Beuvray.

Chacun prit place à sa guise dans les voitures obligeamment préparées par les soins de nos hôtes. On vit alors une longue file de véhicules, de toute forme et de tout âge, calèches, victorias, breaks, omnibus, bientôt dépassés par les automobiles et les bicyclettes, s'avancer sur cette route du Beuvray, qui avait été si souvent parcourue par Gabriel Bulliot.

Et ceux qui, comme moi, se souvenaient d'avoir fait ce pèlerinage sous sa direction, sentaient que l'âme de Bibracte avait disparu. Au milieu de l'entrain général, on cherchait en vain le fouilleur intrépide qui éprouvait tant de joie à présenter les ruines de la ville gauloise aussi bien aux simples curieux qu'aux savants les plus qualifiés.

Et cependant, par une heureuse fortune, Gabriel Bulliot se survit à lui-même. Son œuvre est continuée, avec autant de science que de persévérance, par son neveu, M. Joseph Déchelette, que ses récentes découvertes ont déjà fait connaître aux fervents de l'archéologie.

Vers 10 heures, chacun mit pied à terre, au Poirier-au-Chien, à la Croix-du-Rebout ou à l'Echenaut, points extrêmes où pouvaient arriver les voitures. C'est alors qu'eut lieu un véritable assaut de la montagne. Curieux, archéologues, hommes, femmes et jeunes filles du pays, un livre de messe à la main, chars à bœufs montant les provisions, se pressaient par les divers sentiers qui convergent au sommet du Beuvray.

Une demi-heure de marche suffit pour y parvenir.

A ce moment dans la petite chapelle, élevée par Gabriel Bulliot en l'honneur de saint Martin, une messe fut célébrée par M. le vicaire général Gauthey, en présence d'une foule immense groupée sur la pelouse.

La messe achevée on se rendit au pied du monument destiné à conserver le souvenir des découvertes de Gabriel

Digitized by Google

Bulliot ; c'est un cippe quadrangulaire, surmonté d'une sorte de toit imbriqué, en granit du Morvan. Sa forme sévère et robuste est bien celle qui convient sur ce sommet solitaire et battu par les vents. Il complète heureusement la trilogie des constructions qui y sont élevées : la croix de Saint-Martin, souvenir du Congrès de 1851 ; la chapelle érigée en 1876, sur les ruines d'un ancien temple payen, enfin le cippe qui va être inauguré.

Chacune de ses faces porte, gravé sur une table en pierre de l'Echaillon, un souvenir de Bibracte.

Ici sont inscrits les textes de César rappelant la cité gauloise :

« *A Bibracte, oppido Hæduorum longe maximo et copiossissimo.* (Cæsar, *De bello gallico*, I, 23).

Totius Galliæ concilium Bibracte indicitur. (Id., VII, 63).

Ipse (*Cæsar*) *Bibracte hiemare constituit* (Id., VII, 90).

Là, le graphique de l'oppidum, avec une légende explicative.

Puis, la date de l'érection du monument :

« Erigé par les soins de la Société Eduenne et inauguré le 20 septembre 1903. »

Enfin, sur la face principale, l'inscription suivante :

A JACQUES GABRIEL BULLIOT
NÉ A AUTUN LE 20 JANVIER 1817
MORT A AUTUN LE 11 JANVIER 1902
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT
QUI SUR LE MONT BEUVRAY RETROUVA ET EXHUMA
L'OPPIDUM GAULOIS DE BIBRACTE
CAPITALE DES EDUENS AU TEMPS DE JULES CÆSAR
POURSUIVIT AVEC UN DÉVOUEMENT
AUSSI CONSTANT QUE MODESTE, DE 1867 A 1895
SES TRAVAUX SUR CE SOMMET
ET MÉRITA LA RECONNAISSANCE DES EDUENS
ET DES SAVANTS

Comme la veille M. le Dr Gillot lit un discours dans lequel M. de Charmasse, qui l'a préparé, étudie le rôle de

Digitized by Google

Gabriel Bulliot comme explorateur du Beuvray et associe à son souvenir le continuateur de son œuvre, M. Joseph Déchelette.

Ce dernier prend ensuite la parole pour narrer à son tour l'histoire de la restitution de la ville gauloise à la suite de fouilles qui ont fait l'étonnement du monde savant et convaincu les plus incrédules.

M. de Villefosse, par un heureux à propos, apporte une nouvelle pierre à l'édifice construit par Gabriel Bulliot, en rappelant l'opinion d'un certain abbé Gaulthier, curé de Saint-Léger-sous-Beuvray, qui fut précepteur du président Bouhier. Il enseignait à son élève, il y a plus de deux cents ans, que dans ses promenades au sommet du Beuvray il avait souvent rencontré d'importantes ruines. Pour lui, le doute n'existait pas : c'étaient celles de Bibracte. Il n'était pas sans intérêt de signaler ce précurseur de Gabriel Bulliot.

V

L'heure du Banquet est arrivée.

A la table d'honneur prennent place, à côté des délégués et des membres du bureau de la Société, M. le vicaire général Gauthey, représentant S. E. le cardinal Perraud et quelques dames invitées.

Bien qu'à une altitude de plus de 800 mètres et sur un plateau désert; les tables sont élégamment servies : de superbes corbeilles de fleurs, des gerbes de gui, symbole des anciens druides, rompent la monotonie des files d'assiettes et de verres régulièrement alignés. L'ascension de la montagne, l'air vif, les agréables rencontres avaient mis la gaieté sur tous les visages. Plus de cent convives, réunis sous une tente rustique, firent honneur au banquet remarquablement servi par deux hôteliers de Saint-Léger-sous-Beuvray.

Au champagne commença la série des toasts. M. le Vice-Président Gillot constate d'abord que la fête du Beuvray ne le cède en rien à celle de la veille, le soleil lui-même, s'étant mis de la partie ; puis il adresse de chaleureux re-

Digitized by Google

merciements à tous ceux qui ont contribué à son éclat : M. Gadant qui en a pris l'initiative, M. le Vicairè Général Gauthey, qui lui a donné la consécration religieuse, l'architecte, l'entrepreneur, l'artiste qui a illustré le menu et les hôteliers qui l'ont exécuté.

M. Gillot termine en levant son verre « à l'union des sociétés savantes de la région ».

M. le vicaire général rend hommage à l'accord qui n'a cessé de régner pendant ces deux jours de fête. Il attribue cet heureux résultat à l'influence pacifiante qu'exerçait autour de lui Gabriel Bulliot qu'on pouvait appeler l'homme de la paix.

M. de Villefosse porte un toast à M. Anatole de Charmasse, dont l'absence cause un si grand vide au milieu de ces fêtes.

M. Duréault rappelle en quelques mots les relations antérieures de la Société Eduenne et de l'Académie de Mâcon qui doit célébrer son centenaire en 1905. Dès maintenant, il invite à ces fêtes les Sociétés voisines. De chaleureux applaudissements soulignent cette proposition.

M. le colonel de Virieu prend acte, au nom de tous ses collègues, de l'invitation de M. Duréault.

Après M. Rey, qui rend, au nom de la Société française d'archéologie, un nouvel hommage à la mémoire de G. Bulliot, M. le Docteur Subert, de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, faisant appel à de lointains souvenirs, raconte les difficultés rencontrées par M. Bulliot au début de son entreprise.

La série des toasts est terminée.

Avant de quitter la tente sous laquelle avait été servi le banquet, chacun des convives reçoit une branche de gui qu'il place à sa boutonnière et inaugure ainsi l'insigne que cherchait depuis longtemps la Société Eduenne, et dont l'un de ses membres vient d'avoir l'intuition.

D'ailleurs, n'est-ce pas celui qui convient le mieux aux fils des Eduens, aux descendants des Druides, pour lesquels le gui était, entre toutes, la plante sacrée ?

A ce moment, s'offre à nos yeux un inoubliable spec-

Digitized by Google

tacle : Le sommet du Beuvray était couvert de groupes nombreux appartenant à toutes les classes de la société : élégants citadins, paysans endimanchés ; on ne pouvait évaluer à moins de mille ou douze cents personnes la foule qu'avait attiré le souvenir de Gabriel Bulliot. Bientôt les bals commencent et c'est au son du bignou que jeunes gens et jeunes filles prennent leurs ébats sur quatre ou cinq planchers montés à grand peine au sommet de la montagne.

Mais, il faut s'arracher au spectacle si original de cette fête populaire, pour suivre M. Déchelette, qui nous présente successivement les grandes lignes de l'horizon, les futaies plusieurs fois séculaires, les traces des vieux remparts gaulois, le Teureau de la Wivre, et la Pierre Salvée, la fontaine Saint-Pierre, la chapelle et la croix de Saint-Martin, puis la modeste maison qui servait d'abri à Gabriel Bulliot pendant ses longs séjours sur la montagne. On ne peut imaginer une installation plus sommaire : un toit de chaume supporté par quatre murs grossiers, décorés à l'intérieur, sur l'enduit de chaux, de grafitti dont quelques-uns sont l'œuvre de véritables artistes. Un lit de fer, une table, quelques pièces de vaisselle ébréchées, et c'est là tout le mobilier.

Vers quatre heures, les longues files de pèlerins redescendaient les pentes abruptes de la montagne, puis, chacun reprenait sa place dans le véhicule qui l'avait amené, emportant la meilleure impression de ces fêtes si bien préparées et si bien réussies.

Je ne terminerai pas ce récit sans vous rappeler que Gabriel Bulliot, dont le nom est inséparable de celui de la Société Eduenne, qu'il a présidée pendant quarante-deux ans, — d'Autun, sa ville natale, qu'il a tant aimée, — de la Bibracte Gauloise, qu'il a fait revivre après un sommeil de plusieurs siècles, — Gabriel Bulliot n'est pas un inconnu pour nous.

L'Académie, qui se faisait un honneur de le compter parmi ses membres non résidants, se rappelle encore avec

Digitized by Google

quelle respectueuse déférence elle l'accueillait, lorsque, chercheur infatigable, il venait demander aux archives de la Côte-d'Or la solution de quelque question historique intéressant le pays Eduen.

C'était plaisir alors d'entendre Gabriel Bulliot et Joseph Garnier, ces deux vétérans de la science, traiter les questions relatives à la Bourgogne, avec la compétence que leur donnait une pratique presque séculaire de l'histoire locale.

Si Gabriel Bulliot ressentait quelque plaisir à se trouver au milieu de nous, je n'oublierai jamais la joie qu'éprouva Joseph Garnier en me déclarant, il y a quelque vingt-cinq ans, à Autun, où j'avais le plaisir de le recevoir, que l'étude des monuments et de la topographie de cette ville, faite sur place, lui avait révélé des horizons inconnus et venait d'éclairer certains faits historiques restés jusque-là obscurs dans son esprit.

Vous m'excuserez, Messieurs, de vous rappeler ces souvenirs personnels, aujourd'hui surtout, que notre savant confrère a rejoint dans l'éternité celui dont nous honorons la mémoire.

Comme la Société Eduenne, nous avons perdu notre guide, comme elle nous nous ferons un devoir d'élever à Joseph Garnier un monument digne de lui.

Séance du mercredi 16 décembre 1903.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président dépose sur le bureau :

1° Un grand nombre de lettres et cartes de condoléances adressées par les Sociétés savantes françaises et étrangères, auxquelles a été notifiée la mort de M. Garnier au nom de l'Académie et de la Commission départementale des Antiquités.

Digitized by Google

2° *Les possessions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire*, par M. Stouff, membre résidant ; don de l'auteur.

Diagrammes et surfaces thermodynamiques, traduit de l'anglais par M. Roy, préparateur à la Faculté des sciences, lauréat de l'Académie ; don de l'auteur.

M. le Président appelle ensuite l'attention de l'Académie sur une délibération du Conseil général du 27 août 1903, relative aux monographies d'histoire locale et à la part que l'assemblée départementale semble assigner éventuellement dans l'œuvre à entreprendre, aux Sociétés savantes locales. L'Académie prend acte de cette communication et charge son président de la tenir au courant des suites qui pourraient être données à ce projet.

M. le président fait connaître à l'Académie qu'un de ses anciens membres devenu non résidant, par suite de son transfert à Paris, M. Henri Joly, ancien professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Dijon, où il remplaça M. Joseph Tissot, et doyen, puis suppléant de Caro à la Sorbonne, et de Franck, au Collège de France, vient d'être élu membre de l'Institut, classe des sciences morales et politiques, section de morale, le 13 décembre 1903, par 18 voix. M. Joly est originaire d'Auxerre, où il est né en 1839, et a produit un grand nombre d'ouvrages dans lesquels, avec indépendance et un talent très personnel, il aborde les questions les plus importantes, les plus actuelles de la science contemporaine. M. Joly appartient à l'Académie depuis le 3 février 1875.

Il annonce ensuite à l'Académie la mort de l'un des plus grands penseurs et écrivains de la seconde moitié du XIX^e^ siècle, Herbert Spencer. Né à Derby, le 27 avril 1820, mort à Brighton, le 8 décembre 1903, Herbert Spencer est le principal promoteur de la théorie de l'Evolution, qui est assurément un des plus puissants instruments de méthode qu'ait jamais appliqués l'esprit humain, aux sciences morales comme aux autres. Il est à remarquer que les Anglais, légitimement fiers des immenses résultats matériels et moraux obtenus par la Grande-Bretagne dans la seconde moi-

Digitized by Google

tié du XIXe siècle et des hautes figures : Darwin, Huxley, Tyndall, Ruskin, George Eliot, Livingstone, Herbert Spencer, Stuart Mill, qui y ont apparu, emploient déjà un mot nouveau pour caractériser cette glorieuse époque de leur histoire : « l'Age Victorian ».

M. Chabeuf fait la communication suivante au sujet du plafond de Prudhon, qui décore la salle des statues au musée.

« C'est, comme on sait, une copie libre de celui que Pierre « Berettini, dit de Cortone, a exécuté dans le grand salon « du palais Barberini, à Rome. La copie fut commandée « par les Etus généraux à Prudhon et exécutée de 1786 à « 1787. L'original est consacré à la glorification du pape « Urbain VIII, Barberini, qui porta la tiare de 1622 à 1644 « et fit la fortune des Barberini. Aussi dans l'espace for- « mé par l'entrelacement des guirlandes de laurier on « voit les trois abeilles d'or, armes des Barberini, jetées à « même le ciel dont l'azur se trouve donner celui du champ « de l'écu. Au-dessus, des figures allégoriques portent les « clés et la tiare pontificales. Au moyen de quelques adap- « tations et changements, Prudhon fit de la composition « théâtrale mais à tout prendre d'une belle allure décora- « tive, qu'il avait à imiter, un hommage de la Gloire, de « l'Immortalité, de la Bourgogne et des Arts aux Condé, « gouverneurs héréditaires de la Province. La plupart de « ces changements sont des plus heureux et la grâce sou- « veraine de l'artiste éclate déjà dans cette œuvre claire et « forte, un des plus beaux morceaux que possède notre « musée. D'autres sont discutables, ainsi la substitution « d'une maigre couronne de feuillage à la tiare pontificale « diminue notablement l'ampleur du cimier d'une héral- « dique adaptée, que l'on voit dans l'œuvre de Pierre « de Cortone.

« Les deux salons qui, au palais des Etats de Dijon, se « succèdent dans l'aile parallèle au bâtiment de la grande « salle, étaient l'un et l'autre consacrés à la gloire des « Condé. Ainsi dans le premier, au lambris d'un Louis XVI « un peu lourd, exécuté par un menuisier dijonnais, Mairet,

Digitized by Google

« étaient placées les deux batailles de Bénigne Gagneraux,
« le *Passage du Rhin* et *Seneffe ;* il en était de même dans
« le second dont les délicates boiseries des portes sont
« l'œuvre de Jérôme Marlet, qui avait aussi exécuté les écus
« armoriés placés aux angles de la voussure et détruits à
« la révolution. Les fleurs de lis du plafond sont donc
« non celles de l'écu plein de France, mais celles des Condé
« et leur écartement un peu exagéré s'explique par la pré-
« sence en cœur du bâton de gueules péri en abîme bri-
« sure des Condé. Dans mon enfance, j'ai vu absolument
« vide le champ circonscrit par l'entrelacement des lau-
« riers ; et les fleurs de lis, voilées sous une teinte appliquée
« à la détrempe, n'ont reparu que dans les toutes premières
« années du second empire. Mais on n'eut pas l'idée de
« rechercher le bâton péri en abîme, dont le contour
« apparaît pourtant très vague, reconnaissable pourtant,
« lorsque l'on fouille le plafond avec une lorgnette.

« Une lettre de Prudhon à Devosge, du 10 janvier 1786,
« publiée dans les *Archives de l'Art français*, V, p. 125,
« confirme pleinement ce fait que les fleurs de lis du pla-
« fond sont les armes des Condé ; voici en effet ce que l'on y
« lit : « Il faudra, monsieur, que vous me marquiez vos idées
« à ce sujet (l'adaptation des allégories religieuses de l'ori-
« ginal à la destination de la copie) et que [de] plus [vous]
« m'envoyiez les armes de Condé, car je ne me rappelle
« plus de quel côté on fait pencher la barre qui est au
« milieu. » Il serait intéressant de faire reparaître ce bâton
« que l'on retrouverait sans aucun doute sous un léger voile
« appliqué pour la seconde fois après 1830. Sans compter
« que ce trait d'un rouge éclatant ne serait pas inutile à
« l'harmonie générale, où il mettrait une note vibrante.

« La copie qui a 8 m. 08 c. sur 4 m. 08 c. est plus large
« que l'original ; la répartition des figures dans le champ
« est donc autre qu'au palais Barberini. Là encore Pru-
« dhon a fait œuvre personnelle ; quant à la couleur, les
« tons mats que l'on voit ici se rapprochent beaucoup de
« ceux de la fresque, toutefois avec le charme prudhonien
« en plus.

Digitized by Google

« Par une lettre du 5 octobre 1785, nous savons que la « Province avait alloué 600 livres pour cette copie ; en vé- « rité, à multiplier par trois pour obtenir le rapport du « taux de l'argent entre la fin du XVIIIe siècle et l'époque ac- « tuelle, il n'y avait pas pour l'artiste de quoi se tirer d'af- « faire et Prudhon l'établit sans peine. Il ne paraît pas « que l'on ait fait droit à ses réclamations.

« Il avait d'abord été question de copier l'*Aurore*, le « chef-d'œuvre du Guide, et l'une des plus belles œuvres « de ce genre qui soient à Rome ; mais le prince Rospi- « gliosi, qui avait eu à se plaindre de certains copistes, re- « fusant absolument d'en laisser installer un dans le casino « de son palais, et Prudhon se sentant peu porté vers les « plafonds mythologiques de Raphaël à la Farnesine et « d'Annibal Carrache au palais Farnèse, on se rabattit sur « le motif central de l'immense décoration exécutée au pa- « lais Barberini. Les lettres ne nous disent pas qui en eut « l'idée, mais ce ne fut assurément pas Prudhon ; il ne « goûtait nullement l'œuvre de Pierre de Cortone et exé- « cuta sa copie à contre-cœur. Celle-ci n'en est pas moins une « œuvre considérable et, bien que M. Clément, dans son « livre sur Prudhon, l'ait injustement traitée de « malen- « contreuse », elle peut compter parmi les plus beaux mor- « ceaux décoratifs de l'art français. C'était l'opinion de « Ingres, que j'ai recueillie de la bouche de Louis Boulan- « ger qui fut directeur de l'école de Dijon et des musées de « 1862 à 1867. »

M. Oursel, qui avait déjà entretenu l'Académie d'un projet de bibliographie bourguignonne, fait une proposition ferme à ce sujet. Il demande à l'Académie de bien vouloir étudier les moyens pratiques de mener à bonne fin une entreprise déjà commencée par M. Milsand, et dont l'utilité ne saurait faire de doute pour personne. La bibliographie projetée serait d'abord établie sur fiches, et comprendrait tous les ouvrages imprimés relatifs à la Bourgogne ; le concours de toutes les Sociétés savantes de la Bourgogne, et des Sociétés correspondantes de l'Académie serait sollicité, et il est à croire qu'il ne ferait pas défaut, l'Académie

Digitized by Google

entendant naturellement sauvegarder les droits et les intérêts de tous ses collaborateurs.

L'Académie prend en considération la proposition de M. Oursel et une commission est nommée à l'effet d'en préparer la réalisation.

Séance du 13 janvier 1904

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *président*.

M. le président dépose sur le bureau un grand nombre de nouvelles cartes et lettres de condoléance venues de la France et même du monde entier, témoignage de sympathies et de regrets à l'occasion de la mort de M. Joseph Garnier, notifiée à toutes les sociétés avec lesquelles l'Académie est en rapport de communications et d'échanges.

Il annonce en ces termes un nouveau deuil qui vient de frapper la compagnie :

« L'Académie vient de perdre un de ses membres non « résidants; M. Paul-Xavier-Désiré Richard, marquis « d'Ivry, compositeur distingué, est mort à Hyères, le « 16 décembre 1903.

« Il était né à Beaune, le 4 février 1829, de Charles Ri- « chard, comte d'Ivry, et de Marie-Claire Lebas de Girangy, « qui appartenait à une ancienne famille comtoise. Son « grand-père Nicolas Richard, marquis d'Ivry, lieutenant- « colonel de cavalerie en retraite, et chevalier de Saint- « Louis, fut conseiller général sous la Restauration, et « maire de Beaune en 1814 et 1815. La vocation de notre « confrère se révéla de bonne heure, et dès 1847 il compo- « sait des mélodies; plus tard ce furent un opéra, *Fatma*, « et deux opéras comiques, *Quentin Metsys*, et la *Maison* « *du Docteur*, dont le dernier seul fut représenté, non à « Paris, mais à Dijon, le 4 janvier 1855. Enfin le 1er mars « 1867 paraissait chez Flaxland la partition des *Amants de* « *Vérone*, sous le pseudonyme de Richard Yrvid.

Digitized by Google

« Comme Wagner, M. d'Ivry avait fait à la fois la mu-
« sique et le poème de son opéra ; il s'était préparé à cette
« œuvre capitale de sa vie par une étude profonde de Sha-
« kespeare dont il était un admirateur enthousiaste, et qu'il
« pouvait lire en anglais. Il avait poussé le scrupule jusqu'à
« faire un véritable pèlerinage à Vérone où auraient vécu
« les jeunes amants légendaires, où l'on montre encore, via
« S. Sebastiano ou via Capello, la maison des Capuletti, les
« parents de Juliette ou Julie, et la prétendue tombe de
« celle-ci dans un jardin du vicolo. Franceschine. C'est en
« 1303, dit-on traditionnellement à Vérone, que se serait
« passé le drame qui, en 1554, a fourni à Bandello le sujet
« d'une nouvelle et un poème anglais à Arthur Breoke,
« en 1562, avant d'être mis au théâtre par plusieurs au-
« teurs ; mais l'œuvre souveraine de Shakespeare représen-
« tée probablement en 1596, imprimée l'année suivante, a
« pour jamais rejeté dans l'oubli toutes les autres.

« L'histoire de Roméo Montaigu et de Juliette Capulet
« est le type de l'amour ingénu, de l'amour coup de foudre ;
« elle prête à de tels accents de passion, les incidents en
« sont si humains et si variés dans l'unité rigide du drame,
« qu'elle est un thème fait pour tenter un compositeur.
« Aussi, sans compter la symphonie de Berlioz, nombreux
« sont les opéras inspirés de Shakespeare. Mais M. d'Ivry a
« suivi de plus près le drame anglais, que les auteurs qui ont
« écrit le libretto de *Roméo et Juliette* de Charles Gounod
« représenté pour la première fois, au théâtre lyrique, et
« avec un succès d'abord incertain, le samedi 27 avril 1867 ;
« les deux principaux rôles étaient remplis par le ténor
« Michot et Mme Miolan-Carvalho. M. d'Ivry, qui voulait af-
« firmer, par la publication immédiate de son œuvre, son
« droit de priorité sur Gounod, ne voulut pas prendre le même
« titre, mais celui de *Les Amants de Vérone*, ne pouvait
« tromper et ne trompa personne.

« Comme Steibelt, auteur d'un *Roméo et Juliette* joué
« en 1793, comme Zingarelli, dont l'œuvre est de 1796,
« comme Gounod, enfin, M. d'Ivry a adopté le dénouement
« de Bandello, tel que l'a repris Garrick au XVIIIe siècle. Dans

Digitized by Google

« le drame de Shakespeare, en effet, Roméo meurt avant « le réveil de Juliette ; mais le grand acteur anglais en « revint à cette péripétie poignante de faire sortir la jeune « fille de sa léthargie au moment où Roméo vient de boire « le poison, et il en résulte une scène éperdue, un duo « parlé ou chanté dont l'effet est et sera toujours irrésisti- « ble. Ce dénouement postiche est si bien accepté depuis « cent cinquante ans que l'on étonnerait, l'on décevrait bien « des gens, en revenant à celui de Shakespeare. Aucun « compositeur ne consentirait à se priver d'un si admirable « thème de désespoir et d'amour.

« *Les Amants de Vérone* furent joués pour la première « fois, au théâtre Ventadour, sous la direction de Capoul, « le samedi 12 octobre 1878. La distribution était excel- « lente ; Capoul dans Roméo, Frémont dans Mercutio, Taskin « dans Lorenzo secondaient dignement Mme Heilbronn. Le « succès fut très vif et immédiat, un succès non d'exposition « universelle, d'ailleurs celle de 1878 allait finir, mais du « meilleur aloi. Et la preuve en est que du 12 octobre au « 24 décembre, l'œuvre de M. d'Ivry parut 40 fois sur l'affi- « che, si bien que la fermeture seule du théâtre interrom- « pit le cours de représentations fructueuses. En 1879, *Les* « *Amants de Vérone* étaient repris par Capoul le 15 fé- « vrier, et eurent encore une quinzaine de représentations. « Un peu plus tard, ils furent joués à Londres, et le prince « de Galles accepta la dédicace de la partition définitive « et fort remaniée par l'auteur, qu'édita Louis Langlois « sous ce titre : *Les Amants de Vérone, drame lyrique* « *en cinq actes et six tableaux (imité de Shakespeare),* « *parole et musique du marquis d'Ivry.*

« La haute critique musicale fut bienveillante à l'œuvre, « on nota que M. d'Ivry avait mis en relief les figures de « la nourrice, de Mercutio et du Fr. Lorenzo, un peu effa- « cées et quelconques dans l'opéra de Gounod. Plusieurs « louèrent l'auteur d'avoir suivi Shakespeare, en faisant tom- « ber Juliette en léthargie dans sa chambre, tandis que les « auteurs du libretto mis en musique par Gounod, Jules « Barbier et Michel Carré, la font écrouler quasi morte en

Digitized by Google

« pleine pompe de la cérémonie nuptiale. Dans son feuille-
« ton du *Moniteur universel* du 6 mai 1878, Théophile
« Gautier eut la bonté de déclarer que l'effet était plus
« grand ; effet de mise en scène et de final, soit, mais il
« est permis légitimement de préférer celui qui a paru suf-
« fisant à Shakespeare.

« Le critique de la *Revue des Deux-Mondes,* Armand de
« Pontmartin, qui, je ne sais pourquoi, signait alors ses ar-
« ticles sur les théâtres et la musique, du pseudonyme de
« F. de Lagenevais, qui avait été assez sévère au *Roméo et*
« *Juliette* de Gounod, se le montrait encore à son *Polyeucte*
« dans un article du 1er novembre 1878, où, au contraire il
« faisait un grand éloge des *Amants de Vérone.* Sous la
« plume de M. Arthur Pougin, le *Journal officiel* du 29
« octobre ne parlait pas autrement. De tels témoignages clas-
« sent un homme, sinon parmi les heureux de la popularité,
« du moins parmi ceux qui en sont dignes. Enfin, dans son
« rapport sur les prix à décerner cette année-là aux Beaux-
« Arts, présenté à l'Académie, le 16 janvier 1895, notre
« confrère, M. Charles Poisot, déclarait que *Les Amants*
« *de Vérone* « peuvent soutenir vaillamment la comparai-
« son avec l'œuvre de Gounod ». Sur ce jugement d'un maî-
« tre de l'art, l'Académie décerna la seule médaille d'or de
« l'année à M. le marquis d'Ivry qui fut élu membre non
« résidant le 27 février suivant.

« Notre confrère a publié encore plusieurs mélodies et
« un cantique; il laisse en portefeuille un opéra com-
« plètement achevé : *Persévérance d'Amour*, dont il a fait
« aussi les paroles. »

« Ceux qui ont approché M. le marquis d'Ivry ont été
« charmés des grâces aisées de son esprit. Mais en lui le
« cœur valait le talent ; c'était un chef de famille au beau
« sens, au sens patriarcal du terme, car il n'eut pas moins
« de douze enfants ; résidant presque toujours dans son
« château de Corabœuf, commune d'Ivry-en-Montagne,
« il y était populaire comme l'avaient été ses ancêtres.
« Certes les gens du pays ne connaissaient guère *Les*
« *Amants de Vérone*, mais ils aimaient l'homme bon,

Digitized by Google

« dévoué, qui vivait en ami parmi eux. Aussi ses funérailles, « qui se firent le lundi 21 décembre 1903, ont-elles été un « deuil public.

« Le souvenir de cet homme de talent, d'esprit et de « cœur, mérite donc d'être conservé dans cette compagnie « à laquelle il fut heureux d'être agrégé. »

M. le général de Piépape offre à l'Académie un volume de vers : *Réminiscences poétiques*, dans lequel à ses œuvres personnelles il a ajouté quelques pièces de son fils, un jeune et brillant officier, mort récemment.

La *Société dunkerquoise pour l'avancement des Sciences, des Lettres et des Arts* adresse à l'Académie une brochure d'un de ses membres, M. le docteur Lancery, *Projet de fédération amicale des Sociétés savantes de province avec essai de bulletin bibliographique de cette fédération*, Dunkerque, 1903. Cette brochure est remise à M. Oursel qui en rendra compte à l'une des plus prochaines séances.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du bureau et de la commission administrative.

Sont élus :

Président, M. Mocquery.
Vice-président, M. Chabeuf.
Secrétaire, M. Dumay.
Secrétaire-adjoint, M. Collot.
Bibliothécaire, M. Metman.
Trésorier, M. Cornereau.

Membres de la Commission administrative :
MM. d'Arbaumont, Chabeuf, Guignard, Huguenin.

Séance du jeudi 29 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *président*

M. le Président dépose sur le bureau : 1° L'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1904, la dernière œuvre de

Digitized by Google

notre regretté confrère, M. Joseph Garnier, qui s'en occupait encore le jour même de sa mort. Celui-ci est le 45e et tous sont de l'éminent archiviste départemental.

2° *Une châtellenie du pays de Langres. — Les anciens seigneurs et l'ancienne seigneurie de Pléopape (Piépape), Haute-Marne*, tirage à part de la *Société historique et archéologique de Langres*, œuvre de M. le général de Piépape, offert par l'auteur.

3° *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu-sur-Saône, 1e et 2e parties, par M. le Dr Bertin*, correspondant ; don de l'auteur.

Le corps des ingénieurs des mines du Pérou adresse à l'Académie un numéro du bulletin publié par lui et offre à l'Académie de l'échanger avec ses publications, ce qui est accepté.

L'Académie d'Arras fait connaître qu'elle a l'intention de provoquer la réunion d'un congrès des Sociétés savantes du nord de la France et de la Belgique, pendant l'exposition régionale qui doit avoir lieu en cette ville, en 1904, et demande à l'Académie de s'y faire représenter. Ce congrès sera ouvert le jeudi 7 juillet et clos le dimanche 11 juillet.

L'ordre du jour appelle la délibération sur les médailles à décerner par l'Académie au nom de la ville ; sur le rapport de MM. Boutellier, Lévêque et Suisse, l'Académie homologue les propositions de la commission des prix et décerne :

Des médailles d'or à MM. Henri Berthelier, professeur de violon au Conservatoire national de Paris, et Paul Desherault, architecte municipal de Dijon ;

Des médailles de vermeil à MM. Edouard-Henri Bouchard, 1er grand prix de Sculpture en 1901, élève à l'Académie de France, à Rome ; Edouard Darviot, artiste peintre à Dijon; Jean-Baptiste Ganaye, répétiteur de M. Widor, au Conservatoire national de Paris ; Eugène Piron, 1er grand prix de Sculpture en 1903, à l'Académie de France, à Rome;

Et des médailles d'argent à MM. Auguste Billiette, maître-charpentier à Dijon ; Alexandre Chaussenot, serrurier d'art à Dijon ; J.-B. Daudon-Girard, menuisier d'art à Di-

Digitized by Google

jon ; Louis Dolfini, maître-appareilleur et sculpteur à Dijon ; L. Hegly, sculpteur à Dijon.

En suivant l'ordre alphabétique, l'Académie entend affirmer que pour elle toutes les médailles d'un même ordre sont égales entre elles.

M. Chabeuf expose que le comité du monument à élever à la mémoire de Joseph Garnier s'est définitivement constitué ; comme J. Garnier n'était pas seulement un érudit, mais un fonctionnaire, on s'est adressé aux pouvoirs publics pour les présidences d'honneur. Ces requêtes ayant été favorablement accueillies, le Comité est constitué ainsi qu'il suit :

Présidents d'honneur

M. Joseph Magnin, sénateur, président du Conseil général de la Côte-d'Or.

M. le Préfet de la Côte-d'Or.

M. le Maire de la ville de Dijon.

Président

M. Henri Chabeuf, président de la Commission des Antiquités, vice-président de l'Académie de Dijon.

Vice-président

M. Charles Mocquery, ingénieur en chef des ponts et chaussées, président de l'Académie de Dijon et de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, membre de la Commission des Antiquités.

Secrétaire

M. Jules d'Arbaumont, vice-président de la Commission des Antiquités, ancien président de l'Académie de Dijon.

Secrétaire-adjoint

M. Charles Oursel, bibliothécaire adjoint de la ville de Dijon, archiviste municipal, membre de l'Académie et de la Commission.

Trésorier

M. Ernest Lory, archiviste de la Commission des Antiquités.

Membres

MM.

Ernest Boutellier, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de l'Académie et de la Commission des Antiquités.

Louis Collot, professeur à la Faculté des Sciences, secrétaire

Digitized by Google

adjoint de l'Académie, membre de la Commission des Antiquités.

Armand Cornereau, juge suppléant, trésorier de l'Académie, membre de la Commission des Antiquités.

Paul Cunisset-Carnot, premier président de la Cour d'appel, membre de l'Académie et de la Commission.

Clément Drioton, conservateur du musée de la Commission.

Gabriel Dumay, ancien magistrat, secrétaire de l'Académie, membre de la Commission des Antiquités, vice-président de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Jules Gauthier, conservateur des Archives de la Côte-d'Or, successeur de M. J. Garnier.

Philippe Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon, membre de l'Académie et de la Commission.

Olivier Langeron, avocat, secrétaire adjoint de la Commission.

Stéphen Liégeard, ancien député, président de la Société nationale d'Encouragement au Bien, membre de l'Académie de Dijon.

Henri Lorimy, président de la Société archéologique et historique de Châtillon.

Etienne Metman, avocat, secrétaire de la Commission des Antiquités, archiviste de l'Académie.

Cyprien Monget, inspecteur des Forêts en retraite, trésorier de la Commission des Antiquités.

Léonce de Montille, président de la Société d'Archéologie et d'Histoire de l'arrondissement de Beaune.

Ch. Muteau, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre non résidant de l'Académie.

Pierre Perrenet, avocat, secrétaire-adjoint de la Commission des Antiquités.

Ernest Petit, conseiller général de l'Yonne, ancien président de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Bernard Prost, inspecteur général des Archives et Bibliothèques.

De Saint-Genis, président de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur.

Ch. Suisse, architecte en chef des Monuments historiques, membre de l'Académie et de la Commission des Antiquités.

L'exécution du monument est confiée à MM. Suisse pour l'architecture et Boutellier pour la sculpture. L'emplacement définitif sera déterminé par le conseil général qui, le comité en a les meilleures espérances, tiendra à honneur de

Digitized by Google

concourir à l'œuvre destinée à honorer la mémoire d'un bon et utile serviteur du département.

M. Oursel expose qu'il serait utile de prendre une détermination au sujet de la préface des *Chartes d'affranchissement en Bourgogne*, de J. Garnier. Cette introduction, dont 65 feuilles et une carte sont tirées, présente, bien que malheureusement inachevée, un grand intérêt historique ; convient-il, par respect pour la mémoire de l'auteur, de la livrer au public en cet état de monument incomplet, ou doit-on charger un membre de l'Académie d'écrire, sur le plan de l'auteur, les trois chapitres qui manquent? L'Académie nomme une commission composée de MM. Chabeuf, Dumay et Oursel, pour étudier la question et préparer un rapport pour l'une des plus prochaines séances. Cette commission est autorisée à faire brocher par provision cinq exemplaires de cet ouvrage important que, par un scrupule de délicatesse et pour se conformer aux désirs de M. Garnier, l'Académie a ignoré et ignore encore. Toutefois, elle a le regret de constater qu'une impardonnable indiscrétion a été commise et un exemplaire livré à un travailleur dijonnais qui l'a communiqué à d'autres.

M. Oursel donne lecture de son rapport sur un projet de fédération amicale des sociétés savantes de province, avec essai de bulletin bibliographique proposée par la *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*. M. Oursel estime qu'il convient d'adhérer en principe à l'idée d'une fédération provinciale, mais que l'exécution soulève de nombreuses difficultés financières et autres, qui devront être tranchées avant qu'il puisse être donné un acquiescement définitif.

L'Académie adopte les conclusions du rapport qui sera notifié à la *Société dunkerquoise*.

Digitized by Google

Séance du 10 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *président*

M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, annonçant la réunion à Athènes, en 1905, d'un congrès international archéologique, sous le haut patronage du gouvernement hellénique. Le comité d'organisation attache un grand intérêt à la participation des sociétés savantes françaises : le choix de la ville historique et la présence du directeur de l'école française d'Athènes ainsi que des directeurs des autres instituts étrangers assurent le succès scientifique du futur congrès. Aussi M. le ministre a-t-il à cœur que la science nationale y soit représentée avec éclat, et il exprime le désir qu'une entente s'établisse entre les sociétés pour l'organisation en commun de leur participation au congrès.

L'Académie prend en considération la proposition et la jugeant trop importante pour être discutée immédiatement, en renvoie l'examen à une de ses plus prochaines séances.

Sur la demande de *la Société historique et académique de Saint-Malo,* l'Académie vote l'échange de ses publications avec celles de cette Société.

M. Paul Jobard, membre résidant, offre à l'Académie le premier exemplaire tiré d'une brochure contenant le récit des 25 premières excursions faites en Côte-d'Or de 1898 à 1903, par l'*Union amicale préhistorique et ambulante.* (U. A. P. A.). Cette brochure, œuvre de M. Paul Jobard et sortie de ses presses, a pour préface une pièce de vers de M. Pierre Perrenet, associé résidant de la *Commission des Antiquités,* et membre de l'U. A. P. A.

LE RADIUM

M. Mocquery fait une communication sur le Radium dont le *résumé* suit :

« M. et M^me^ Curie, en examinant les résidus de l'extrac-

Digitized by Google

« tion de l'uranium de la pechblende, minerai qu'on exploite « à Joachimsthal en Bohême, ont remarqué que ces résidus « possédaient les propriétés radioactives découvertes par « M. Becquerel dans l'uranium, mais à un degré plus grand. « Comme l'émanation des rayons Becquerel de l'uranium est « atomique, ils en ont conclu qu'il devait y avoir dans les ré- « sidus examinés par eux un ou plusieurs corps nouveaux « ayant les mêmes propriétés radioactives que l'uranium, « mais à un degré plus élevé. C'est ainsi que Mme Curie a été « amenée à découvrir un premier métal nouveau radioactif « de la famille du bismuth, auquel elle donna le nom de « polonium (Mme Curie est d'origine polonaise), et enfin « le radium, métal voisin du baryum, un million de fois « plus actif que l'uranium. Cette découverte a valu à M. et « Mme Curie de partager avec M. Becquerel le prix Nobel de « 1903 de 100.000 fr.

« M. Mocquery indique ensuite par quelle longue série de « réactions chimiques on parvient d'abord à séparer la plupart « des métaux connus que renferme le résidu de la prépara- « tion de l'uranium, puis ensuite le polonium et l'actinium, « métal de la série des terres rares, également radioactif « découvert par M. Debierre, et obtenir enfin un bromure « de baryum radifère dont on sépare le bromure de radium « par une série de cristallisations et dissolutions successives, « le bromure de radium étant un peu moins soluble que le « bromure de baryum. Mille kilogrammes de pechblende « donnent un ou deux décigrammes de bromure de radium ; « aussi, à l'origine, le gramme de radium revenait à 150.000 « francs ; hâtons-nous de dire que dans le monde entier il « n'existe actuellement que quelques décigrammes de « radium. C'est donc encore un métal extrêmement rare, « et il ne paraît pas qu'il devienne jamais abondant.

« Les sels de radium sont analogues à ceux du baryum ; « le poids atomique du radium déterminé par Mme Curie est « 225. Le radium colore la flamme en un beau rouge carmin, « son spectre est celui des métaux alcalino-terreux.

« Les sels de radium sont lumineux dans l'obscurité. Ils « répandent une lumière analogue à celle du lampyre ou vert

Digitized by Google

« luisant. Ils sont très hygrométriques et doivent être con-
« servés dans des ampoules fermées.

« Ils émettent des rayons de trois espèces que M. Ruther-
« ford a appelés α, β, γ. Ils se propagent en ligne droite et ne
« se réfléchissent, ni ne se réfractent. Les rayons α sont
« propres au radium, ils sont peu pénétrants, chargés d'élec-
« tricité positive et sont légèrement déviés vers le S dans un
« champ magnétique. Leur masse est voisine de celle de l'a-
« tome de l'hydrogène et leur vitesse est vingt fois plus
« petite que celle de la lumière. Les rayons β sont des rayons
« cathodiques, ils sont chargés d'électricité négative et
« sont fortement déviés vers le N dans un champ magné-
« tique. Ils sont très complexes. Leur masse est 2.000 fois
« plus petite que celle de l'atome d'hydrogène et leur vitesse,
« variable suivant les rayons considérés, est en moyenne
« celle de la lumière. Les rayons γ sont identiques aux
« rayons Rœntgen, ils ne sont pas électriques et ont une
« puissance de pénétration extraordinaire, ils traversent plu-
« sieurs centimètres de plomb. Ce sont les moins abon-
« dants.

« Les sels de radium ionisent l'air atmosphérique et le
« rendent ainsi bon conducteur de l'électricité. Les sels de
« radium déchargent par ce moyen les corps électrisés dans
« leur voisinage.

« Les sels de radium enfermés dans une ampoule s'élec-
« trisent spontanément. C'est une propriété unique et extraor-
« dinaire. Ils rendent fluorescents les corps susceptibles de
« l'être, le platinocyanure de baryum dégage une lumière
« d'un beau vert, celui de potassium d'un beau bleu azur. Le
« verre devient lumineux et le diamant dégage une lumière
« très brillante. Cette propriété permet de distinguer aisé-
« ment les diamants vrais de leurs imitations.

« Les effets chimiques ne sont pas moins remarquables :
« le phosphore blanc est changé en phosphore amorphe
« rouge, l'air se charge d'ozone, etc. Les effets photographi-
« ques sont analogues à ceux des rayons X. Les sels de ra-
« dium peuvent remplacer avec avantage sous ce rapport les
« appareils produisant ces rayons. Les effets physiologiques

Digitized by Google

« sont également très curieux. Les sels de radium détruisent « les cellules vivantes. La peau au bout d'un certain temps « devient rouge et bientôt apparaît une plaie qui met plu- « sieurs mois à se cicatriser. Cette propriété a été utilisée en « thérapeutique pour la destruction du lupus (tuberculose de « la peau) avec un certain succès et même du cancer, mais « les résultats en sont encore incertains.

« Le radium a même la singulière propriété de communi- « quer la radioactivité aux corps qui sont soumis à son action. « Le radium retiré, ils deviennent eux-mêmes radioactifs « pendant un certain temps. C'est ce qu'on appelle la radio- « activité par influence.

« La propriété la plus étonnante du radium est de déga- « ger de la chaleur d'une manière continue. Un gramme de « bromure de radium dégage environ 100 calories-grammes à « l'heure. Un gramme de ce sel peut ainsi fondre plus que « son poids de glace en une heure. Il y a là une production « d'énergie absolument extraordinaire, d'autant plus qu'elle « est permanente et que jusqu'ici on n'a pu constater ni di- « minution d'activité, ni perte de poids du sel. Il est vrai « que les quantités de radium sur lesquelles on opère sont si « faibles qu'il est impossible de mesurer toute déperdition de « poids avec les balances dont nous disposons, le temps des « observations étant lui-même trop court pour cela. Toute- « fois, les sels de radium dégagent de l'hélium, un gaz que « l'on croyait d'abord n'exister que dans le soleil, d'où son « nom, mais que l'on a découvert depuis dans plusieurs « sources minérales et ailleurs. Ces dégagements semblent « pouvoir expliquer, au moins en partie, la différence qu'il « y a au point de vue curatif entre une eau minérale prise « à la source avec cette même eau bue chez soi après sa « mise en bouteilles.

« Il n'y a pas moins là un phénomène qui paraît renver- « ser les bases mêmes de la science. Les axiomes : rien ne « perd et rien ne se crée, l'inertie de la matière... etc. pa- « raissent en défaut. Il faut donc une explication pour sau- « ver les principes. On en donne deux actuellement. Ce ne « sont que des hypothèses ; mais elles sont plausibles et

Digitized by Google

« peuvent être admises jusqu'à preuve du contraire. Toutes « les hypothèses scientifiques en sont là.

« La première consiste à admettre que le radium se dé- « compose et émet non seulement de l'hélium mais une « série de projectiles gazeux de la famille de l'argon que « M. Rutherford appelle l'émanation. Cette émanation suit la « loi de Gay-Lussac, ce qui est une preuve, mais n'occasionne « aucune pression, ce qui paraîtrait une preuve contraire. « Cette transmutation d'un corps en un ou plusieurs autres « avec dégagement de forces atomiques, expliquerait, en « raison de la grandeur de ces forces, comment le radium « peut émettre de la puissance d'une manière continue jus- « qu'à sa destruction complète. Ce serait le triomphe de « l'idée des alchimistes sur la transmutation des corps, d'ail- « leurs très scientifique, si l'on admet l'unité de la matière.

« La seconde hypothèse permettrait d'expliquer la radio- « activité du radium en admettant même qu'il ne perd rien « de son poids et ne se décompose pas. Il peut y avoir, et « tout porte à croire qu'il y a dans l'espace une série de ra- « diations qui nous sont inconnues. Le radium aurait la « propriété de les absorber et de les transformer en rayons « calorifiques, électriques, cathodiques, etc., etc., en un mot « dans les radiations qui lui sont propres. Dans cette hypo- « thèse, le radium ne produirait rien par lui-même, mais « ne serait qu'un agent de transformation, comme les ma- « chines à vapeur, les machines électriques, etc., etc., qui « ne créent aucune puissance, mais transforment une éner- « gie donnée en une autre de nature différente.

« Quelle est la vraie de ces deux hypothèses ? Y en a-t-il « même une bonne ? le sont-elles l'une et l'autre, car elles « ne se contredisent pas ? C'est ce que les physiciens s'ap- « pliquent à chercher actuellement. Il n'est pas douteux « qu'ils ne trouvent et que les grands principes sortiront vic- « torieux de cette singulière épreuve. »

Digitized by Google

Séance du 14 février 1904

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *président*

Une demande d'échange d'ouvrages relatifs à la géologie, formulée par M. le ministre de l'intérieur des Etats-Unis, est transmise à M. Collot pour avis.

La *Société d'Emulation* de *Cambrai* envoie le programme d'un concours de poésie, qui sera clos le 1er septembre 1904, les prix seront décernés le 18 décembre suivant.

Il est donné lecture d'une lettre du 11 février, par laquelle M. le docteur Albert Robin, membre non résidant, fait connaître à l'Académie qu'il lui adresse ses dernières publications. M. le président dépose sur le bureau ces brochures, dont il lit les titres ; elles sont au nombre de vingt-six et constituent une contribution précieuse autant que variée à la science médicale. L'Académie remercie M. le docteur Robin.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils ont été approuvés par le comité d'administration homologuant le rapport du trésorier, M. Cornereau. Ce rapport lu en séance par M. Cornereau est approuvé et des remerciements sont adressés par l'Académie à son trésorier.

M. Chabeuf expose que si les traditions constantes de l'Académie sont de ne prendre part à aucune souscription, c'est là non un article du règlement, mais un usage qui a pour raison d'être de soustraire la Compagnie à des sollicitations entre lesquelles il faudrait faire un choix rigoureux. Mais si une exception peut être légitimement faite au principe adopté, c'est assurément en faveur du monument que les amis et confrères de M. Joseph Garnier se proposent de lui élever aux Archives départementales, où il est mort en fonctions, après avoir administré pendant 41 ans le dépôt des titres de l'ancienne Bourgogne.

C'est là un cas tout particulier, exceptionnel, et qui, sans pouvoir être jamais invoqué comme un précédent, s'impose

Digitized by Google

comme un devoir de respect et de regret envers la mémoire d'un confrère qui honorait l'Académie et était à Dijon le grand représentant de l'érudition historique.

M. Chabeuf propose de fixer à 100 fr. la contribution de l'Académie, ce qui est voté à l'unanimité.

M. Dumay lit ensuite les notes suivantes :

« A la séance du 15 mai 1901 (1), M. Cornereau signa-
« lait à la compagnie la fondation, en 1684, par l'Ordre des
« avocats de Dijon, d'une messe basse qui devait être dite
« par les Cordeliers en la chapelle du Palais « tous les
« jours d'audiences tant civiles que criminelles, à l'issue
« d'icelles. » « Le fonds de l'abbaye de Saint-Etienne,
« déposé aux Archives de la Côte-d'Or (G. 136, fol. 472, v°,
« Cartulaire), contient la mention d'une fondation analogue
« en l'honneur de saint Yves. De ce document, — qui pourra
« servir de contribution à l'histoire du Barreau de Dijon,
« laquelle est encore à faire, — il résulte que le 15 mai 1516,
« les avocats et les procureurs au Parlement avaient con-
« tracté entre eux une société. Par contrat passé le 12
« juillet 1571, cette société avait fondé certains services qui
« devaient être célébrés par les vénérables de la Sainte-Cha-
« pelle du roi, à Dijon.

« L'accord entre avocats et procureurs, qui avait duré
« pendant plus d'un siècle, finit par cesser. Un arrêt du 5
« mai 1655 résoud la Société et décide que les fondations
« rapportées au contrat de 1571 seront exécutées à la Sainte-
« Chapelle, par les avocats, la veille et le jour de la fête de
« saint Yves, et par les procureurs, la veille et le jour de
« l'octave, à moins que les procureurs ne fassent choix d'une
« autre église pour y transférer le service au jour de la fête
« saint Yves, auquel cas, les ornements et tapisseries seraient
« partagés.

« Les procureurs acceptèrent l'alternative et fondèrent,
« en l'église Saint-Etienne, moyennant une rente annuelle
« de trente livres, un service en l'honneur de saint Yves,
« qui devait être célébré le jour de sa fête.

(1) *Mém. de l'Académie de Dijon*, 4e série, tome VIII, p. XXXIII.

Digitized by Google

« C'est là un fait minuscule, mais les documents anciens « sur l'ordre des avocats sont tellement rares, qu'il n'y a « rien à négliger. »

Voici quelques observations de détail sur un autre objet.

« En étudiant aux Archives départementales de la Côte- « d'Or la Chronique de Bèze (Edit. Garnier, dans les « *Analecta divionensia*), les trois volumes in-folio manus- « crits contenant sa continuation et les liasses relatives à « cette abbaye, j'ai rencontré le nom de quatre-ving-treize « curés ayant exercé leur ministère de 1052 à 1786, dans « quarante-cinq paroisses voisines ou dépendant de cette « abbaye. Quelques-uns seulement de ces prêtres sont cités « par l'abbé Roussel dans son *Histoire du Diocèse de Lan- « gres*. Recueillie et publiée, la liste de ces modestes pas- « teurs apportera une faible, mais utile contribution à notre « histoire locale. Voici cette liste présentée dans l'ordre « alphabétique des paroisses.

1. Arcelot, canton de Mirebeau (Côte-d'Or).
   1100. Walterius, presbyter de Ecellis (Chron. de Bèze, p. 442).
2. Battrans, canton de Gray (Haute-Saône).
   1305. Estienne, curé de Baterans (Chron., I, p. 382).
3. Beaumont-sur-Vingeanne, canton de Mirebeau.
   1445. Jean Gardet, prêtre, curé de Beaumont (I, 688).
   1546. Vénérable et discrète personne messire Antoine Patris, prêtre, curé de Beaumont (II, 72).
4. Beire-le-Chatel, même canton :
   1100. Andreas, presbyter de Beria (Chron. de Bèze, p. 442).
   1257. Bartholomeus, curatus Sancti Laurentii de Bera (I, 133).
   1293-1297. André, curé de Beire (I, 299, 330).
   1314. Bartholomeus, curatus Sancti Laurentii de Bera (I, 393).
   1630. Nicolas Monin, curé de Beize (II, 274).
5. Belleneuve, même canton.
   1341. Viardus de Solina, quondam curatus de Bellanova (I, 413).
   1712. Magister Johannes Berthier (H. 3,133 *bis*).
   1716. Magister Franciscus Pidancier (Id., ibid.).
   1719. N. Maulain, vicaire de Gemeaux, en remplacement de F. Pidancier, décédé (Id., ibid.).

Digitized by Google

1730. Jacques Moser (Id., ibid.).
1770. Jean Chaisneau, chanoine-chapelain de Mlle de Til (Id., ibid.).
1786. Christophe Quentin de Montégu, prêtre, curé de Belleneuve (Id., ibid.).

6. Bèze, même canton.
1125. Theodoricus, cognomento Brutinus, presbyter ecclesiæ Sancti Remigii (Chron. de Bèze, p. 474).
1140. Johannes, presbyter de Bezua (Id., ibid.).
1350. Magister Johannes Charsain, de Besua, in utroque jure licenciatus, ac rector parochialis ecclesiæ Beati Remigii Besuensis (I, 424, 439).
1379, 1388, 1390. Girardus de Pichangiis, rector parochialis ecclesiæ de Besua (I, 473, 512, 516).
1435, 1438. Jean Bonniot, curé de Bèze (I, 668, 675).
1474. Hugo Vautherini, rector parochialis ecclesiæ de Bezua (I, 738).
1526. Johannes Guillemynot, presbyter, curatus ecclesiæ parochialis Sancti Remigii de Besua (II, 23). — Jean Guilleminot avait pour vicaires, en 1526, Johannes le Tonnellier, Johannes de Leissey, Claudius Fayot, alias Bertrand (II, 23).
1567. Jean Brochon, prêtre, curé de Bèze et Bourberain (II, 146).
1668. Denis Quantin, prestre et doyen de Bèze (H. 3, 133 *bis*).
1675. Antoine Michelot, prêtre, vicaire perpétuel de l'église paroissiale de Bèze (II, 315).
1769. J.-B. Guelaud, prêtre, curé de Bèze (Id., ibid.).

7. Bourberain, canton de Fontaine-Française (Côte-d'Or).
1567. Jean Brochon, prêtre, curé de Bèze et Bourberain (II, 146).

8. Champagne-sur-Vingeanne, canton de Mirebeau.
1303. Petrus, curatus de Campanis (I, 371).
1786. J.-B. Grosdidier, curé de Champagne (H. 3, 133 *bis*).

9. Chazeuil, canton de Selongey.
1676. Maître Louis Cottefer (H. 3, 133 *bis*).
1686. J.-B. Donadey, en remplacement du précédent (Id., ibid.).

10. Cheuges, canton de Mirebeau.
1385. Johannes Camuset, curatus de Chugiis (I, 491).

11. Coublanc, canton de Prauthoy (Haute-Marne).
1307. Huede, curé de Covlans (I, 386).

Digitized by Google

12. Dampierre-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française.
1289. Oxygerus de Besua, curatus de Domna-Petra super Vigennam (I, 282).
1688. Claude Trouvé, prêtre, curé de Dampierre-sur-V. (II, p. 320).
1786. Germain Bouchard, curé de Dampierre (H. 3, 133 *bis*).

13 Fontaine-Française, chef-lieu de canton.
1607. Jean Blaisot, prêtre, vicaire perpétuel de Fontaine-Française (II, 242).

14. Fouvent-le-Bas, ou la-Ville, canton de Champlitte (Haute-Saône),
1299 Humbert, curé de Fouvens-la-Ville (I, 339).

15. Fouvent-le-Haut, ou le-Château, même canton.
1291, 1304, 1306. Michel, curé de Fouvens-le-Château (I, 339, 378, 384).
1393. Dominus Johannes Protarii, de Treacurte, curatus Fontisvennæ (I, 528).
1423. Messire Belin, curé de Fouvens (I, 618).
1489. Messire Michel de Lenty, prêtre, doyen de Fouvens (I, 748).
1536, 1544. Messire Prudent Narbonet, curé de Fouvens (II, 41, 60).

16. Genevrières, canton de Fayl-Billot (Haute-Marne).
1295. Magister Simon, rector ecclesiæ Genevreriis (I, 317).

17. Gevrey-Chambertin, chef-lieu de canton.
1115. Robertus, presbyter de Gibriaco (Chron. de Bèze, p. 436).

18 Grenant, canton de Fayl-Billot (Haute-Marne).
1052. Ulricus, presbyter Granantis-Villæ (Chron. de Bèze, p. 351).

19. Heuilley-le-Grand, canton de Longeau (Haute-Marne).
1294. Evrardus de Besua, rector ecclesiæ de Heyeheyo, tabellio et notarius curiæ Lingonensis (I, 307).

20. Jancigny, canton de Mirebeau.
1673. Jean Dijot, prêtre, curé de Jancigny (II, 310).

21. Isômes, canton de Prauthoy (Haute-Marne).
1368. Nicolaus Johanetti, de Montesalione, curatus de Ysoma (I, 447).

22. Lux, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
1520. Rolland de Saint-Belin, curé de Lux (II, 17).
1786. Pierre Gruère, prêtre, curé de Lux (H. 3, 133 *bis*).

Digitized by Google

23. Marnay (?), canton de Nogent-le-Roi (Haute-Marne).
1301. Guy, curé de Marnoul (I, 377).

24. Maxilly, canton de Pontailler (Côte-d'Or).
1385. Johannes Grilleti, curatus de Maxilleyo (I, 491).

25 Mirebeau, chef-lieu de canton (Côte-d'Or).
1786. Jean Drapier, prêtre, prieur, curé de Mirebeau (H. 3, 134 *bis*).

26. Mornay, canton de Fontaine-Française.
1294. Odo, curatus de Morneyo (I, 305).

27. Nantilly, canton d'Autrey (Haute-Saône).
1241, 1242. Nicolaus, curatus de Lentille (I, 49).
1458. Hugues Colmer, curé de Lantilly (I, 728).

28. Noiron-sous-Bèze, canton de Mirebeau.
1294. Simon de Besua, curatus de Nerone (I, 303).
1435. Gilles Lameret, curé de Noiron (I, 668).
1681. N. Paillot, curé de Noiron, fonde 16 messes par an à l'abbaye de Bèze (H. 3, n° 133 *bis*).
1734. Jean Courvoisier, nouvellement curé de Noiron (Id., ibid.).
1786. Claude-Antoine Grosdidier, curé de Noiron (Id., ibid.).

29. Oisilly, même canton.
1253. Robertus, curatus de Osilleis (I, 79).
1535. Jean Patris, curé d'Oisilly-sur-Vingeanne (II, 39).
1786. François Bauchetet, curé d'Oisilly (H. 3, n° 133 *bis*).

30. Poyans, canton d'Autrey (Haute-Saône).
1689. Nicolas Gelin, prêtre, curé de Poyans (H. 3, 133 *bis*).

31. Prauthoy, chef-lieu de canton (Haute-Marne).
1374. Dominus Johannes Lamberti, presbiterus, curatus seu rector ecclesiæ parochialis de Prautheio (I, 460).

32. Renève, canton de Mirebeau.
1303. Bartholomeus de Besua, rector ecclesiæ de Rinevia (I, 367).

33. Saint-Andoche, canton de Champlitte.
1423. Messire Guillaume Farcotet, de Fouvens, curé de Saint-Andoche (I, 618).

34. Saint-Broing-les-Moines, canton de Recey-sur-Ource.
1125. Haymo, præsbyter villæ Sancti Benigni (Chron. de Bèze, p. 474).

Digitized by Google

35. Saint-Seine-sur-Vingeanne, canton de Fontaine-Française.
1520. Jean Petit, curé de Saint-Seine (II, 18).
1698. André Laureau (H. 3, 133 *bis*).
1729. Michel Morin, prêtre du diocèse de Langres (Id., ibid.).
1737. Didier Malteste (Id., ibid.).

36. Savoyeux, canton de Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône).
1445. Odot d'Orges, prêtre, curé de Sévoyeux (I, 685).

37. Selongey, chef-lieu de canton (Côte-d'Or).
Pierre Remoissenet (H. 3, 133 *bis*).

38. Spoy, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
1357. Hymo, curé de Cepoy (I, 431).
1573. Philibert Perrin, prêtre, vicaire de Spoy (II, 158).
1786. Louis Peincedé, curé d'Espoy (H. 3, 133 *bis*).

39 Talmay, canton de Pontailler-sur-Saône.
1385. Nicolaus Guerardi, curatus ecclesiæ de Talemerio (I, 489).
1786. Pierre-François Belin, curé de Talmay (H. 3, 133 *bis*).

40. Tanay, canton de Mirebeau.
1669. Jean Fournier, prêtre, curé de Tanay (II, 303).

41. Ternant, canton de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
1299. Nicolas, curé de Ternant-sous-Vergy (I, 335).

42. Til-Chatel, canton d'Is-sur-Tille.
1786. Henri Petit, curé de Til-Chatel (H. 3, 133 *bis*).

43. Trochères, canton de Mirebeau.
1683. Claude Trouvé, prêtre, curé de Trochères (H. 3, 133 *bis*).

44. Turcey, canton de Saint-Seine-l'Abbaye.
1749. René Jolly, curé de Turcey (H. 3, 133 *bis*).

45. Viévigne, canton de Mirebeau.
1435. Jehan Villot, de Cintrey, curé de Viévigne (I, 668).
1535, 1537. Hornes le Large, curé de Viévigne (II, 33, 39, 51).
1602. Jean Sirodot, prêtre, curé de Viévigne (II, 233).
1621. Edme Rousseau, prêtre, curé de Viévigne (II, 261).
1630. Humbert Pidancier, prêtre, curé de Viévigne (II, 272).
1786. Pierre-François Nancey, curé de Viévigne (H. 3, 133 *bis*).

« En parcourant cette liste on rencontre les noms d'un « certain nombre de familles : Guilleminot, Camuset, « Trouvé, Perrin, Fournier, Sirodot, Quantin, Guelaud, « Bouchard, Belin, Gruère, Drapier, Maltête, encore repré- « sentées dans la région. »

Digitized by Google

Séance du 23 mars 1904.

PRÉSIDENCE DE M. MOCQUERY, *président.*

L'Académie de Vaucluse adresse le programme des concours institués par elle à l'occasion du 6e centenaire de la naissance de François Pétrarque, né à Arrezzo le 20 juillet 1304, mort à Arqua del Monte, près de Padoue, le 18 juillet 1374, et qui passa une partie de sa vie à Avignon ou dans une habitation voisine de la fontaine de Vaucluse.

M. Cornereau offre à la compagnie deux brochures de lui, *Histoire de ce qui s'est passé en la cure de Mailly-l'Eglise en novembre 1674. — Deux lauréats de l'Académie de Dijon, Jean-Jacques-Rousseau, 9 juillet 1750, — Lazare Carnot, 2 août 1784.*

M. Mocquery, président, donne lecture de la notice nécrologique qui suit, sur M. Charles Poisot :

« Messieurs,

« L'Académie vient encore de perdre un de ses membres « les plus anciens dans la personne de M. Ch. Poisot, décédé « en son domicile, 4, rue Buffon, à Dijon, le jeudi 17 mars « 1904, à l'âge de près de 82 ans. Il appartenait à notre « Compagnie depuis le 7 avril 1869, et y avait sa place dans « la section des Beaux-Arts.

« Charles-Emile Poisot naquit à Dijon le 7 juillet 1822, « de François-Marie-Nicolas Poisot, propriétaire, et de « Anne-Chloé André. Il consacra sa vie entière à la musique « à laquelle il s'adonna dès sa jeunesse, d'abord en amateur « et bientôt en maître.

« Il se maria jeune, à 21 ans, le 25 septembre 1843, avec « une jeune fille du même âge que lui, Mlle Désirée-Fran- « çoise Arnollet, fille de Pierre-Jean-Baptiste-François Ar- « nollet, ingénieur des ponts et chaussées, et de Edme-Dé- « sirée Dagallier, née à Dijon le 22 décembre 1822 (1).

(1) Pierre-Jean-Baptiste-François Arnollet, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, né à Pontailler-sur-Saône de Pierre Arnollet, avocat, et de Oudette Petitot, mort à Dijon, rue Buffon, 14, le 30 janvier 1857. Mme Poisot est morte à Chenôve le 19 novembre 1901.

Digitized by Google

« C'est comme pianiste que, d'abord, il se fit connaître. Il « avait acquis sur cet instrument une virtuosité remarquable : « il en jouait avec un sentiment profond et un art consommé. « Jusqu'à ces dernières années il ne craignait pas d'aborder « les plus grandes difficultés et s'en tirait avec honneur, en « tenant son auditoire sous le charme.

« Bientôt il aborda la composition et y réussit dans les « genres les plus divers. Il fit plusieurs opéras comiques, « parmi lesquels il faut citer *Le Paysan* qui fut joué au théâ- « tre de l'Opéra-Comique de Paris ; *Les Deux Billets*, sur des « paroles de Florian, qui remporta un grand succès sur la « scène de Dijon à l'occasion d'une fête au profit des pauvres, « et *Rosa la Rose*, joué également devant le public dijon- « nais qui lui fit le plus gracieux accueil. Il écrivit aussi un « *Requiem* et des oratorios : *Saint-Etienne*, *Cœcilia*, l'*A-* « *pôtre Saint-Jean*, etc., exécutés avec succès sous sa di- « rection, à Paris et à Dijon.

« Sa ville natale lui doit la création de la succursale du « Conservatoire de Paris, qui, grâce au zèle, au dévouement « et à la haute valeur artistique de ses professeurs, a formé « et forme encore des élèves dont quelques-uns sont devenus « des maîtres éminents. Ch. Poisot en fut le fondateur et le « premier directeur en 1869, et publia un cours d'harmo- « nie en 50 leçons pour ses élèves. Il ne conserva ses fonc- « tions que pendant trois années ; mais ce peu de temps lui « suffit pour assurer l'existence de l'institution et donner à « notre école de musique l'impulsion qui lui a permis, grâce « aux efforts persévérants de ses successeurs, d'atteindre « au rang élevé qu'elle occupe aujourd'hui parmi les succur- « sales de province.

« Les soucis de l'administration n'étaient pas faits pour « Ch. Poisot. Il avait hâte de consacrer tout son temps et ses « efforts à la musique qu'il cultivait non seulement en artiste, « mais aussi en érudit. Il se plaisait à étudier les maîtres « anciens ; le XVIII^e^ siècle en particulier le charmait. Il n'eut « pas de peine à reconnaître le génie de son compatriote « Rameau, le créateur de l'harmonie, et se donna pour « mission de faire revivre ce maître alors bien oublié. Cette

Digitized by Google

« tâche pouvait sembler ardue, le XVIII^e^ siècle était alors si « décrié ! rien ne le rebuta, ni les déboires, ni les sarcas- « mes. La publication des œuvres du maître, faite sous sa « direction, sembla d'abord devoir être des plus infruc- « tueuses ; il n'en continua pas moins sa campagne et eut « enfin la joie d'assister au triomphe de sa cause.

« Grâce à lui, Rameau a sa statue à Dijon ; et il eut l'hon- « neur de prononcer le discours d'inauguration, le samedi « 12 août 1876, au pied de l'image en bronze, œuvre de son « contemporain et ami de collège, M. Eugène Guillaume (1). « Les œuvres si fraîches et encore si jeunes du compositeur « dijonnais sont maintenant jouées partout, et partout elles « charment les auditeurs autant qu'elles les étonnent. Pré- « sident d'honneur du Comité Rameau, notre jeune Société « d'amateurs de musique, dont les débuts ont été si brillants, « M Poisot a eu la satisfaction d'entendre applaudir les dé- « licieuses et fines mélodies de l'auteur de *Castor et Pollux* « par un auditoire d'élite, qui, dans une conférence précédant « un concert donné dans la salle des Etats de Bourgogne, a « salué de ses applaudissements l'allusion directe faite à la « part prépondérante prise par notre confrère à l'œuvre de « réhabilitation de Rameau. M. Poisot était présent et cette « ovation toute spontanée lui fut douce au cœur.

(1) M. Jean-Baptiste-Claude-Eugène Guillaume, statuaire, écrivain, membre de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie française, directeur de l'Académie de France à Rome, ancien directeur des Beaux-Arts et de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, professeur au Collège de France, grand cordon de la Légion d'honneur, est né à Montbard le 4 juillet 1822, de César Guillaume, juge de paix, et de Elisabeth-Louise Petit ; il a fait ses études au collège royal de Dijon et commencé la sculpture à notre école des Beaux-Arts, qu'il a quittée pour celle de Paris, où il fut élève de Jean-Jacques Pradier — Genève, 1786-Paris, 1852. — Il eut le grand prix de Rome en 1845. M. Eugène Guillaume est, avec Viollet-le-Duc, un de ceux qui ont eu la plus grande part à la rénovation générale de l'enseignement du dessin en France, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Il appartient à l'Académie de Dijon, comme membre honoraire, depuis le 4 décembre 1867.

Digitized by Google

« Cet homme aimable et modeste ne devait survivre que « peu de jours à ce dernier succès. Il laissera des regrets « à tous ceux qui l'ont connu, et pour ma part je n'oublierai « pas la bienveillance qu'il m'a toujours témoignée. Il ai- « mait les ingénieurs en souvenir de son beau-père pour le- « quel il avait une véritable vénération.

« Tout Dijon a tenu à rendre les derniers devoirs à l'ar- « tiste remarquable, au compositeur distingué et aussi à « l'homme distingué que vient de perdre notre Compagnie « et qui ne comptait que des amis. »

Après cette lecture et sur la proposition de M. le Président, la séance est levée en signe de deuil.

Séance du 20 avril 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *vice-président.*

M. Arsène Perier, ancien président du conseil de l'Ordre des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, offre à l'Académie un volume de lui : *Un chancelier au XVe siècle, Nicolas Rolin, 1380-1461* ; et M. Xavier da Cunha, D. M., conservateur de la Bibliothèque de Lisbonne, membre non résidant, douze brochures en portugais sur des sujets scientifiques divers.

M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Charles Mocquery, nommé inspecteur-général des ponts et chaussées, adresse à l'Académie sa démission de président en exprimant ses sentiments de profond regret de s'éloigner de Dijon et de l'Académie. M. le président lit la notice suivante sur M. Mocquery :

« Messieurs,

« L'Académie vient de faire une nouvelle perte, mais cette « fois, c'est par l'évolution d'une brillante carrière, que nous « est enlevé notre président, M. Charles Mocquery promu « inspecteur général des ponts et chaussées de 2e classe, par

Digitized by Google

« décret du 24 mars 1904. Et ce m'est un vrai plaisir d'avoir « à vous parler d'un confrère que nous aimons tous, de vous « retracer le *curriculum vitæ* d'un homme vivant et pro- « mis à de longues années de services utiles.

« M. Charles-François-Isidore Mocquery est né à Scheles- « tadt le 4 mars 1846 ; son père, Vast-Isidore Mocquery, « originaire d'Ervy, Aube, mort à Dijon, capitaine en retraite « et chevalier de la Légion d'honneur, avait tenu garnison à « Rome dans les premiers temps de l'occupation française ; « notre confrère se souvenait d'une première vision de la « Ville éternelle révélée à ses yeux et qu'il devait raviver « plus tard. Il perdit à Rome une sœur enfant, inhumée à « Saint-Louis-des-Français, là où reposent les victimes du « siège de 1849. Il fit ses études au lycée de Strasbourg et « entra à l'Ecole polytechnique le 1er novembre 1864; le « 1er novembre 1869, il sortait de l'Ecole des ponts et chaus- « sées comme ingénieur ordinaire de 3e classe à Vesoul. « Pendant la guerre de 1870-71, il fut d'abord secrétaire « et agent d'exécution du comité de défense du département « jusqu'à ce que celui-ci eût été envahi ; alors il alla se « mettre à Besançon à la disposition du général Cambriels, « commandant supérieur de la région de l'Est, qui le nomma « capitaine de l'état major du génie à l'armée de l'Est, nomi- « nation confirmée par décret gouvernemental ; il fit la cam- « pagne au 20e corps, sous le général de Rivière.

« Le 16 juin 1873 il était nommé au même titre à Dijon « où il se maria le 14 avril 1874, fut promu à la 2e classe le « 11 septembre suivant, à la 1re le 1er décembre 1879. Le « 11 juillet 1881, il était fait chevalier de la Légion d'hon- « neur ; le 11 novembre 1883, il était envoyé à Digne « comme ingénieur ordinaire faisant fonction d'ingénieur « en chef ; enfin, à 37 ans, le 1er janvier 1884, il devenait « titulaire de 2e classe, revenait à Dijon le 11 septembre « 1885, et passait sur place à la 1re classe le 1er juillet 1892.

« Officier d'Académie le 19 juillet 1881 ; chevalier du « Mérite agricole le 25 juillet 1898 ; officier de l'Instruction « publique le 1er février 1900, il était fait officier de la Légion « d'Honneur le 27 juillet 1901.

Digitized by Google

« Chef de bataillon du génie territorial, le 29 décembre « 1881, il passait lieutenant-colonel le 1er janvier 1884.

« Comme ingénieur l'œuvre de M. Mocquery est considé- « rable ; c'est à une cinquantaine de millions que l'on peut « évaluer les travaux exécutés par lui ; et à une pareille « somme ceux qu'il a seulement projetés et étudiés. Parmi « les premiers on citera, dans les Basses-Alpes, des digues « sur la Durance, le Var et un grand nombre de ri- « vières torrentielles, le pont d'Oraison, sur la Durance, « sept arches en maçonnerie de 36 mètres d'ouverture « moyenne, en ellipse au quart, fondé à l'air comprimé. « L'ouvrage achevé a coûté 810.000 fr. avec une économie « de 100.000 fr. sur un pont métallique ; c'est le premier « pont en pierre construit sur la grande Durance. On citera « encore des chemins stratégiques atteignant à une altitude « de 3.000 mètres, et les premiers lots du chemin de fer de « Digne à Nice, avec souterrain en vis ; enfin le canal de « Manosque, canal d'irrigation portant 2 m. à la seconde en « cunette courante et 3 m. dans les ouvrages d'art, établi « sur un terrain difficile, les coteaux rapides et ravinés de « la Durance. Le tracé comporte des souterrains, des aque- « ducs et des siphons à grande flèche.

« Dans la Côte-d'Or, les travaux exécutés ou projetés sont « si nombreux qu'il y a lieu de faire un choix ; on citera « surtout le grand pont de Charrey sur la Saône, dont la cons- « truction fut votée en 1882, à cinq arches en maçonnerie « de 30 mètres d'ouverture, surbaissées au 1/8 chacune « avec fondation à air comprimé à 9 m. 50 au-dessous de « l'étiage. Avant l'arrivée de M. Mocquery on avait projeté « un pont métallique devant coûter 385.000 fr. et dont le « Conseil général avait ajourné la construction ; l'ouvrage « en maçonnerie, plus durable, et assurément plus beau — « M. Mocquery a toujours eu le souci des conditions esthé- « tiques — en a coûté seulement 328,740. Voté en 1898, le « pont des Maillys, également sur la Saône et dont l'inaugu- « ration aura lieu le 24 avril courant, donnerait lieu à des « observations analogues. On notera que les trois grands « ponts exécutés par M. Mocquery, bien que procédant

Digitized by Google

« d'une inspiration identique, présentent chacun des caractères particuliers et ne sont pas les épreuves plus ou moins « adaptées d'un type unique.

« On n'énumérera donc pas les nombreux travaux et variés que le département doit à M. Mocquery pour le service ordinaire, vicinal, hydraulique, service spécial de la « Saône et du canal de Bourgogne, enfin de la construction « et du contrôle des chemins de fer d'intérêt local et des « tramways. Pour ces derniers on signalera la construction « des lignes de Mornay à Champlitte et de Dijon à Saint-« Seine-l'Abbaye; enfin M. Mocquery est l'auteur du grand « ensemble des égouts collecteurs de Dijon, qui lui a mérité une médaille d'or à l'exposition universelle de 1900.

« Notre confrère a donné de nombreux mémoires aux « *Annales des ponts et chaussées*; on lui doit l'invention « d'un fluviographe avertisseur enregistrant à toutes distances les mouvements de l'eau des fleuves et avertissant « les barragistes des manœuvres qu'ils ont à exécuter; cet « appareil lui a valu une médaille d'argent à l'exposition « universelle d'électricité en 1881. Il est aussi l'auteur d'un « système de vannes d'écluses employées sur le canal de « Bourgogne, vannes tournantes à axe vertical.

« Le 11 février 1891, M. Mocquery était élu membre résidant de cette compagnie et prenait séance le 20 mai; « dans son discours de réception il fit l'éloge de son prédécesseur, M. l'Ingénieur en chef, Louis-Alfred Coffin, mort « à Dijon où il était né le 14 août 1823, le 18 avril 1889, « dans sa soixante-sixième année, et de l'inspecteur général des ponts et chaussées, Louis-Henri Navier, né à Dijon « en 1785, mort à Paris en 1836; M. Arthur Morelet, président, lui répondit, et nous dit les premiers stades d'une carrière déjà si remplie. Le 22 janvier 1896, M. Mocquery était « élu président de la compagnie; réélu le 19 janvier 1898, il « devenait vice-président le 17 janvier 1900, et était réélu « président le 13 janvier de la présente année. L'Académie « conservera le souvenir de tant de brillantes et solides improvisations qui vivifiaient nos séances, et qui malheureusement n'ont pas été toutes recueillies. Nos mémoires ren-

Digitized by Google

« ferment toutefois plusieurs notices : sur l'*Abîme de Talant*, « la *Pluie de la première décade d'octobre 1893 dans la* « *Côte-d'Or*, IVe série, t. IV ; enfin, dans le volume en cours « de publication, une notice sur la rencontre d'une flottille « de nautilus dans la Méditerranée. Il est à regretter que le « discours de M. Galliot, ingénieur en chef, reçu le 17 no- « vembre 1897, n'ait pas été imprimé avec la réponse de M. le « président Mocquery ; ces deux morceaux constituaient « une étude précieuse et faite avec une compétence entière, « sur l'ingénieur Emiland-Marie Gauthey, ingénieur de la pro- « vince de Bourgogne, né à Chalon-sur-Saône le 3 décembre « 1732, premier auteur du canal de Bourgogne, mort ins- « pecteur général le 14 juillet 1807 ; il était l'oncle de l'in- « génieur Navier.

« M. Mocquery a été également président de la *Société* « *bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, du 10 dé- « cembre 1897 au 14 décembre 1900, date où il fut élu vice- « président. Le 11 décembre 1903, il était nommé de nou- « veau président ; les mémoires de la Société renferment de « lui plusieurs travaux importants, notamment sur *Le* « *mouvement de la population dans la Côte-d'Or*, et sur « *La grêle de l'année 1899 dans la Côte-d'Or*, t. XVIe, an- « née 1900.

« Le souvenir de notre confrère demeurera précieux à « cette compagnie qu'il aimait, à laquelle il était fier d'ap- « partenir et où il se montrait assidu aux séances. Je ne vous « dirai rien de ses vastes connaissances, de sa remarquable « aptitude non seulement à comprendre, mais encore à ex- « poser, à faire comprendre, et avec une clarté parfaite, « et en même temps dans un langage toujours rigoureuse- « ment approprié, des faits d'observation directe. On pou- « vait longuement converser avec lui sans reconnaître en lui « l'ingénieur, et il me souvient à ce propos d'un fait carac- « téristique. Notre confrère se rencontra un jour chez moi « avec M. Edouard Didron, le peintre verrier mort il y a deux « ans ; la conversation tourna sans peine sur le vitrail et « M. Mocquery traita le sujet des points de vue scientifique et « esthétique avec une telle compétence, il émit des idées si spé-

Digitized by Google

« ciales et si justes sur les conditions matérielles de la fabrica-
« tion, les lois du contraste et de l'harmonie des couleurs, les
« conditions que la translucidité imposent à l'artiste, que
« M. Didron crut avoir à faire à un professionnel et fut fort
« étonné d'apprendre que le vice-président de l'Académie
« était un ingénieur des ponts et chaussées.

« Nous espérons, et pourquoi ne le dirais-je pas? nous
« comptons que M. Mocquery se souviendra toujours des an-
« nées passées parmi nous; ne laisse-t-il pas, d'ailleurs, une
« part de lui-même, une part de son cœur dans cette ville
« où se sont écoulées plus de vingt-cinq années de sa vie?
« Il m'a exprimé le désir que son nom fût maintenu sur la
« liste des membres résidants comme on l'a fait autrefois
« pour son collègue aux ponts et chaussées, son confrère
« dans cette compagnie, M. Henri Bazin. Par les services
« rendus l'ami que nous perdons et à qui, au nom de l'Aca-
« démie, j'adresse les plus cordiales félicitations et aussi l'ex-
« pression toujours un peu égoïste de nos regrets, mérite
« que son nom demeure associé aux nôtres, et s'il n'y avait
« pas de précédent, l'Académie tiendrait assurément à hon-
« neur de le créer pour lui. »

M. Chabeuf communique une photographie représentant un tableau très curieux du musée de Beaune, *Croix vivante*, dont il donne une description explicative ; la note de M. Chabeuf est destinée par lui aux mémoires de la compagnie.

M. le général de Piépape lit un chapitre de son ouvrage sur la guerre de 1870-1871 ; l'épisode choisi a pour sujet la *Bataille de Nuits* racontée à l'aide des documents les plus authentiques tant de provenance française que d'origine allemande.

Digitized by Google

Séance du mercredi 4 mai 1904.

PRÉSIDENCE DE M. CHABEUF, *vice-président.*

M. le Président signale, parmi les volumes déposés sur le bureau, dans le XXXI[e] vol. des mémoires de la Société Eduenne, nouvelle série, une étude de M. Anatole de Charmasse, président actuel de la Société, sur Gabriel Bulliot son prédécesseur. Bulliot, correspondant de l'Institut, fut un des hommes qui, par l'ensemble de ses travaux et découvertes archéologiques, ont fait le plus d'honneur à la science provinciale. L'identification de l'ancienne Bibracte, sur le plateau du Beuvray, est l'œuvre propre de Bulliot et suffirait à illustrer sa mémoire.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président en remplacement de M. Mocquery, qui, par suite de sa nomination d'inspecteur général des ponts et chaussées, a dû quitter Dijon pour Paris.

Est élu pour le temps restant à courir de la présidence de M. Mocquery, c'est-à-dire jusqu'en janvier 1906, M. Louis Collot, professeur de géologie et minéralogie à l'Université de Dijon, secrétaire-adjoint de l'Académie. Par un 2[e] vote, l'Académie donne à M. Collot, comme successeur au secrétariat M. Etienne Picard, inspecteur des eaux et forêts à Dijon.

M. Collot dit à ses confrères combien il apprécie à la fois le lien nouveau qui l'unit plus étroitement à eux et l'honneur qui lui est fait. « La science profonde de M. Mocquery, « son habileté professionnelle, le désignaient pour les hautes « fonctions qui nous ont enlevé notre président. Son intel- « ligence s'étendait d'ailleurs sur les sujets les plus divers ; « on le trouvait toujours bienveillant ; ces qualités servies « par la vivacité de l'esprit et une mémoire excellente, « donnaient à sa conversation une abondance et un charme « particuliers. Il y a si peu de temps qu'il succédait à « M. Chabeuf que nous avons aussi tous bien présente à l'es- « prit la distinction que celui-ci apportait à la direction

Digitized by Google

« de nos séances. Il savait à propos, lorsque la matière de « celles-ci était moins abondante, apporter une de ces « communications écrites avec élégance que nous écoutons « toujours si volontiers. Que de fois dans les domaines des « beaux-arts, de la littérature, de l'histoire, sa critique « savante, ingénieuse, modérée, nous a attachés à son sujet « et nous a instruits !

« Je suis loin, sans doute, de ces modèles qu'ont été « mes prédécesseurs dans la charge que votre bienveillance « m'a confiée. Si je ne puis pas mettre au service de l'Aca- « démie un esprit aussi brillant que je l'aurais désiré, un « temps plus libre d'autres occupations, je vous promets du « moins mon dévouement le plus cordial à une institution « qui m'est chère. Avec l'aide de notre vice-président, « qui a bien voulu me la promettre, et votre concours à tous, « je m'efforcerai de maintenir le vieux renom de notre « compagnie. »

La Société française d'archéologie devant tenir, au mois de juin prochain, son congrès annuel au Puy, a invité l'Académie à s'y faire représenter. Celle-ci délègue M. le vicomte d'Avout, membre de la Société, inspecteur divisionnaire pour la Côte-d'Or.

M. d'Avout fait un rapport verbal sur le mémoire récemment déposé par M. Chabeuf sur la croix vivante de Beaune. Il conclut à l'impression du mémoire dans le recueil de l'Académie, ce qui est approuvé.

Séance du 18 mai 1904.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

La Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts, envoie le programme d'un concours ouvert par elle pour l'année 1904 et comprenant la littérature, les beaux-arts, l'histoire, les sciences économiques et sociales, et la pédagogie.

Digitized by Google

La Fédération archéologique et historique de Belgique annonce l'ouverture à Mons, le 30 juillet prochain, de la 18me session des congrès, et adresse à l'Académie le programme des travaux.

Le bureau météorologique du ministère de l'agriculture des Etats-Unis demande la communication des observations précises qui auraient pu être faites en 1902 et 1903 sur les variations de la transparence de l'atmosphère. Cette transparence s'est trouvée affaiblie pendant la fin de 1902 et le commencement de 1903, ainsi qu'il résulte des constatations faites par des observateurs de Lausanne, de Heidelberg, de Varsovie, de Washington. Le relevé des différents phénomènes se rattachant à cette diminution de la transparence de l'air, tels que halos, scintillation des étoiles, quantité de chaleur reçue du soleil, etc., sera reçu avec reconnaissance.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Muteau, député de la Côte-d'Or et membre non résidant : il adresse à l'Académie, pour être distribués à ses confrères, des exemplaires du rapport fait par lui au Conseil général, pour le remplacement de M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, décédé le 14 novembre 1903. Des remerciements lui seront adressés.

Conformément à la demande faite par M. le Préfet, par sa lettre du 14 mai, l'Académie désigne un de ses membres pour faire partie de la commission chargée d'élaborer le programme d'un manuel d'histoire locale et d'histoire de Bourgogne. M. Oursel est nommé pour représenter l'Académie dans cette commission.

M. le Président dépose sur le bureau le volume contenant les actes du Conseil général, rapport du préfet et procès-verbaux des séances (session d'avril 1904), envoi de M. le Préfet de la Côte-d'Or. En plus de son intérêt documentaire pour l'histoire du département et le fonctionnement de ses organes au cours du dernier exercice, l'Académie doit relever plusieurs passages qui la concernent particulièrement.

D'abord, elle a le devoir de remercier le Conseil général qui, dans la séance du 13 avril, sur le rapport de M. Carnot,

Digitized by Google

lui a maintenu, et dans les termes les plus honorables pour elle, la subvention ordinaire de 1.500 fr. Elle rencontre ensuite, dans le compte rendu de la séance du 13 avril, un rapport de M. Alfred Muteau, député, membre non résidant de l'Académie, sur le remplacement de M. Joseph Garnier, archiviste départemental, par M. Gauthier. M. Muteau, qu'une amitié héréditaire unissait à M. Joseph Garnier, a parlé avec émotion de l'homme excellent, de l'érudit, du travailleur infatigable qu'ont perdu l'Académie et la science, et il a jugé dans les meilleurs termes l'œuvre accomplie au cours d'une vie qui a dépassé les limites ordinaires de l'activité humaine. « Son passage à la direction de nos archives, dit « l'honorable M. Muteau, aura été, et pour le département « et pour la Bourgogne, une véritable bonne fortune échue à « peu d'autres régions. Il a introduit dans ce service un esprit « de méthode et de conscience professionnelle qui y restera « désormais. »

« Il a fait de nos collections un incomparable répertoire, « dont les chercheurs et les historiens futurs apprécieront « de plus en plus la richesse et l'utilité. Il a fait, en un mot, « une œuvre réelle. Il ne s'est pas borné à être un fonc- « tionnaire correct, s'acquittant régulièrement de sa besogne « courante : il a créé quelque chose, quelque chose qui lui « survit ; et par ainsi, Joseph Garnier demeure et demeu- « rera parmi nous aussi longtemps qu'il y aura dans notre « pays des hommes qui s'intéresseront aux choses du temps « passé et qui chercheront dans leur étude à découvrir les « leçons de l'histoire et le secret de l'avenir. »

On notera aussi dans ce rapport la qualification de « vieille et illustre » appliquée à l'Académie de Dijon.

Enfin on n'omettra pas de signaler la manière dont M. Muteau souhaite, au nom du Conseil, la bienvenue au successeur de Joseph Garnier, M. Jules Gauthier, archiviste paléographe, sorti le premier de sa promotion de l'Ecole des Chartes, archiviste du Doubs pendant 33 ans, correspondant de l'Institut, membre non résidant des comités des travaux historiques et des beaux-arts, membre de l'Académie de Besançon et de la Société d'Emulation du Doubs,

Digitized by Google

chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'instruction publique.

A la séance du 14 avril, M. Philippot, au nom de la commission des finances, a proposé de voter une subvention de 300 fr. pour le monument à élever à Joseph Garnier, en cet Hôtel des Archives départementales, où il avait passé les quarante et une dernières années de sa vie laborieuse. Cette proposition a été adoptée, et M. Chabeuf, président du Comité, en a remercié le Conseil par une lettre du 15 avril adressée à M. le sénateur Magnin, président, qui a été lue à la séance de clôture du Conseil et est insérée au dernier compte rendu.

Au nom de M. Chabeuf, M. Cornereau donne lecture de la note suivante, relative à M. Abord :

« L'Académie vient de perdre un de ses membres non « résidants les plus distingués ; M. Hippolyte Abord, avo- « cat, ancien bâtonnier de l'ordre, officier d'Académie, est « décédé à Autun, le 13 mai 1904, dans sa soixante-dix- « neuvième année. Il était né dans la même ville le 15 juillet « 1825. Membre ancien de la Société éduenne, une des so- « ciétés savantes les plus qualifiées de la province, M. « Abord a produit un seul ouvrage d'érudition historique, « mais de tout premier ordre, l'*Histoire de la Réforme et « de la Ligue à Autun*, trois volumes in-8°, qui lui mérita, « en 1888, le prix Saint-Seine décerné tous les cinq ans « par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. M. « Abord, qui était non seulement un érudit en histoire « locale, mais un homme de l'esprit le plus orné, apparte- « nait à l'Académie comme membre non résidant depuis le « 30 novembre 1881. »

M. le Président annonce en ces termes la mort de M. Marey, professeur au Collège de France, membre honoraire de notre académie depuis 1885.

« Une autre mort à déplorer.

« M. Marey (Jules-Etienne), membre de l'Institut (Acadé- « mie des sciences), section de médecine et chirurgie, com- « mandeur de la Légion d'honneur, professeur au Col- « lège de France, est décédé à Paris, rue Gabriel-Delessert,

Digitized by Google

« 11, au Trocadéro, le 16 mai. Il était né à Beaune, le 5 avril « 1830, de Claude-Charles Marey, commis-négociant, et de « Joséphine Bernard.

« Il était connu depuis longtemps par ses très impor- « tants travaux relatifs à l'analyse des mouvements. Il « inventa d'abord plusieurs de ces appareils enregistreurs « qui, comme le sphygmographe pour le pouls, traduisent, « dans les ondulations d'une courbe tracée par eux, toutes « les phases du mouvement de l'organe avec lequel ils sont « en contact. Plus tard il prit pour base la décomposition « des mouvements au moyen de photographies instantanées « successives. Il avait résolu par ce moyen de nombreuses « questions de physiologie, et les artistes eux-mêmes, par « une connaissance plus exacte des temps qui constituent « l'allure des animaux en marche, ont tiré parti de ses dé- « couvertes. On peut le considérer comme le véritable « créateur du cinématographe. »

M. Huguenin présente à l'Académie un lot de fossiles qu'il a rapportés de Gemeaux.

M. Collot y reconnaît : Bourguetia, Pleudomelania cfr. gigantea, Pleurotomaria, Pecten articulatus, Ostrœa rastellaris, Hemicidaris crenularis, Stomechinus perlatus, Rhynchonella lacunosa, Montlivaultia, tous de l'étage rauracien inférieur.

M. le Président donne quelques renseignements sur un gaz nouveau, l'*Argon*, et sur sa présence dans les eaux minérales et les volcans.

« Des gaz non soupçonnés sont venus depuis 10 ans enri- « chir la liste des corps simples. Tels sont l'argon et l'he- « lium. La découverte du premier a eu pour point de « départ la constatation d'un excès de 1/230 de la densité « de l'azote retiré de l'atmosphère, par rapport à celui, par- « faitement pur, obtenu par décompositions de certains « corps. L'atmosphère terrestre renferme 0 lit. 94 d'argon « pour 100 litres d'air. L'helium se dégage de minéraux « uranifères quand on les chauffe ; son spectre est caracté- « risé par une raie dont la présence avait été constatée dès « 1868 dans celui des protubérances solaires et a été

Digitized by Google

« revu dans certaines étoiles. Dans notre atmosphère, il « existe à peine. Ces gaz sont les plus difficiles à réduire à « l'état liquide, si bien que l'helium ne l'a pas encore été. « Ils sont aussi remarquablement rebelles à toute combi- « naison.

« Les gaz qui se dégagent dans les houillères renferment « de l'azote et de l'argon. Celui-ci peut former jusqu'à 3,28 « sur 100 parties du mélange des deux gaz, et être par con- « séquent, par rapport à l'azote, en quantité bien plus « grande que dans l'air, où ce rapport est de 1,19 0/0. On « peut admettre néanmoins que cet argon vient de l'air, à « la condition de supposer que c'est par l'intermédiaire de « l'eau, où le rapport de l'argon à l'azote chargé d'argon « s'élève à peu près à ce taux, grâce à la solubilité plus « grande de l'argon.

« Les eaux minérales et les fumerolles des volcans sont « des émissaires des profondeurs du globe particulièrement « intéressants par les données précieuses qu'ils nous four- « nissent sur la chimie des régions souterraines. M. Moissan « a trouvé l'argon dans les gaz qui sortent des fissures des « volcans de la Guadeloupe et de la Montagne Pelée, qui « causa la fameuse catastrophe de la Martinique, en 1902. « Le rapport de l'argon à l'azote est trop élevé pour que l'on « puisse croire que ces gaz sont simplement un résidu d'air « aspiré par le volcan. L'argon, tout au moins, a une ori- « gine plus profonde.

« La même conclusion s'applique au moins aussi nette- « ment aux gaz qui se dégagent au griffon de certaines « sources thermales d'Angleterre, de la Forêt-Noire, de « l'Aragon, des Pyrénées, de même qu'aux geysers d'Ir- « lande et aux soffioni à acide borique de la Toscane. Celles « de Bagnoles, dans le département de l'Orne, renferment « la proportion considérable de 4 litres 5 d'argon sur 100 « litres, dont la majeure partie est de l'azote. La source de « Maizières, à l'ouest d'Arnay-le-Duc, donne au griffon de « grosses bulles qui renferment environ 8 0/0 d'un mélange « d'argon et d'hélium. Nous possédons ainsi en Côte-d'Or « la source d'hélium la plus riche qui soit connue actuel-

Digitized by Google

« lement. L'hélium se trouve, d'ailleurs dans d'autres sour-
« ces thermales, soit à peu près sans argon, soit avec une
« forte proportion de ce gaz, tandis qu'il manque dans d'au-
« tres qui renferment de l'argon.

« Les eaux courantes et celle de la mer renferment de
« l'argon, mais en quantité minime et on peut calculer, en
« tenant compte de la quantité de ce gaz dans l'air et de sa
« solubilité dans l'eau, que la quantité dissoute n'atteindra
« jamais le taux constaté dans certaines eaux minérales.
« Quant à l'hélium, s'il existe dans les eaux superficielles,
« c'est en quantité si petite, que les caractères qui pourraient
« le faire croire sont restés douteux. Nous sommes donc
« amenés à conclure que l'argon et l'hélium ont été em-
« pruntés aux roches que les eaux ont rencontrées dans les
« profondeurs de la terre, d'autant plus que M. A. Gau-
« thier a retiré de l'argon des roches cristallines par l'action
« de l'eau à une température peu élevée.

« On peut se demander si l'action thérapeutique de cer-
« taines eaux des Vosges, d'Autriche, qui ne renferment
« que des matières salines très communes et en très petite
« quantité, ne se rattacherait pas à la présence de l'hélium.
« En effet, des travaux récents ont montré que le radium,
« pendant la manifestation de ses propriétés étonnantes,
« dégage constamment de l'hélium. D'autre part, il vient
« d'être constaté que les gaz des eaux minérales précitées
« contiennent une émanation possédant les mêmes pro-
« priétés que celles que dégage le radium. On sait enfin
« que l'organisme humain est loin d'être indifférent à la
« présence du radium. Le rapprochement de ces divers faits
« permet de poser la question que je viens de formuler.
« Dans le cas d'une réponse affirmative, la diminution d'ac-
« tion curative et la décroissance de la radioactivité consta-
« tées l'une et l'autre pendant la conservation des eaux
« minérales seraient liées comme un effet à sa cause. »

M. d'Avout fait part à la compagnie des recherches faites par lui pour découvrir une croix vivante analogue à celle du Musée de Beaune et dont M. Chabeuf à parlé dans une précédente séance.

Digitized by Google

Dans le livre *le Crucifix*, par J. Hoppenot, p. 202, est donné le dessin d'une peinture murale du XVIe siècle existant ou ayant existé au village de Prunecken (Tyrol). Elle est donc antérieure au tableau de Beaune, avec lequel elle offre d'ailleurs de parfaites analogies. Même rôle des mains droite et gauche couronnant la Loi nouvelle et pourfendant la Synagogue. Celui de la main supérieure est également précis : elle frappe avec une clé à la porte de la Jérusalem céleste. De même celui de la main inférieure, frappant à la porte des Limbes pour délivrer les patients qui y attendent la miséricorde céleste. Ceci peut servir à expliquer le rôle de la main qui, au tableau décrit par M. Chabeuf, frappe sur une chaîne et jouerait sans doute, elle aussi, un rôle de libératrice.

Les autres analogies sont manifestes, avec cette nuance toutefois que la fresque de Prunecken, en raison de sa date, présente un caractère archaïque plus accentué, autant, du reste, que permet de le reconnaître le croquis reproduit.

L'auteur ne nous fournit, d'ailleurs, aucun détail sur cette peinture qu'il n'a sans doute pas vue et dont il donne une reproduction de seconde main et très sommaire, suffisante cependant à montrer les ressemblances avec le tableau dont parle M. Chabeuf.

Séance du 1er juin 1904.

PRÉSIDENCE DE M. COLLOT, *président*.

M. le Président dépose sur le bureau :

1° Le *Bulletin du Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements*, n° 26, du 21 mai 1904.

2° Le *catalogue des publications du Ministère de l'Agriculture de Washington*, n° 487.

3° *Brèche osseuse près de Villefranche de Rouergue* (Aveyron), par M. Hippolyte Marlot, d'Arleuf.

M. Chabeuf fait les deux communications suivantes : « On

Digitized by Google

« tenait jusqu'aujourd'hui pour certain — toutefois sans « en avoir la preuve documentaire — que Jean Van Eyck était « mort en juillet 1440. C'est une erreur ; en classant les « archives de la paroisse Saint-Donatien, de Bruges, où fut « inhumé le peintre de Philippe le Bon, M. James Weale, « ancien conservateur de la bibliothèque nationale d'art du « South Kensigton Museum a rencontré des pièces établis- « sant que Jean est mort « environ » la fin du mois de juing « 1441 ; la date du décès n'est malheureusement pas donnée « autrement. Mais comme il signa le 24 du mois le reçu « de ses gages de peintre en titre du duc, on voit que l'in- « certitude porte sur peu de chose. Il faut donc conclure « du fait signalé par M. Weale dans le *Burlington* « *Magazine*, fasc. de mars, que Jean fut très peu de temps « malade. Le 22 juillet, le duc accorda à demoiselle « Marguerite, veuve de Jean, « pour pitié et compassion « d'elle et de ses enfants », un semestre des gages du dé- « funt, soit 360 livres. Faut-il conclure de ces expressions « que le grand artiste mourut dans la pauvreté, ou sont-ce « là des formules de protocole? On ne sait. Quant aux « enfants de Van Eyck, on lui en connaît deux, Philippe « ou Philippine, née en juin 1434, filleule du duc, et Livine « qui fut religieuse à Maaseyck en 1449.

« Ces faits sont minuscules, mais rien n'est indifférent « de ce qui touche un artiste de cette valeur.

« A la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles- « Lettres du 4 mars 1904, M. Henry Martin, conservateur « à la bibliothèque de l'Arsenal, a communiqué une série « d'observations sur les enlumineurs de manuscrits au « moyen âge. Dès le XIII^e^ siècle, il y avait de véritables « ateliers placés sous la direction d'un maître qui fournis- « sait à ses collaborateurs les esquisses des miniatures à « exécuter. Or ces esquisses se rencontrent très souvent « en marge des plus beaux manuscrits, et sont en général « d'un dessin supérieur à celui des miniatures elles-mêmes. « Ce fait explique comment il se fait que les enluminures d'un « même ouvrages, quoique fort homogènes pour la com- « position, présentent tant d'inégalité dans l'exécution. La

Digitized by Google

« communication de M. Henry Martin fait aussi comprendre « le rôle de ces croquis jetés en marge des manuscrits « et auxquels on n'avait jusqu'à présent prêté aucune « attention. M. Chabeuf rapproche de cette manière de « procéder celle des dessinateurs d'illustrations au XVIII^e^ « siècle. Les peintres et dessinateurs livraient aux excel- « lents petits graveurs du temps des esquisses où tout était « sommairement mais exactement indiqué, et la pointe « achevait le travail du crayon ou du pinceau. Il rappelle « aussi que Augustin de Saint-Aubin jetait en marge de son « livret du Salon des croquis minuscules dans lesquels il « exprimait — on a conservé plusieurs de ces livrets — le « thème des œuvres qui l'avaient frappé. Ce sont là des « analogies lointaines, mais là où il existe une puissante « école d'artistes en possession de traditions solides, ceux « qui ne sont que les exécuteurs de la volonté d'un autre, « entendent celui-ci à demi-mot. »

M. Oursel fait remarquer que, dans beaucoup de manuscrits, les lettres ornées sont incomplètes, inachevées, quelquefois même laissées à l'état d'un tracé très rudimentaire. Ce fait d'ailleurs n'est pas pour infirmer les conclusions de M. Henry Martin.

M. Cornereau donne lecture de quelques passages d'une étude intitulée : Un procès d'octroi à Dijon au XVIII^e^ siècle, 1776-1786.

Ce procès, fait par l'adjudicataire de la ferme des octrois, avait pour objet de faire payer des droits aux fermiers des vignes situées sur le territoire de Dijon, pour les vins et raisins qu'ils faisaient entrer en ville : ceux-ci prétendaient qu'à raison des anciennes franchises accordées à la ville, ils devaient être exempts de toute espèce de droit.

Des mémoires imprimés furent signifiés par les parties en cause, pour arriver à prouver le bien fondé de leurs prétentions respectives. La chambre du Conseil et de police, l'Intendant, le Parlement et enfin le Conseil du roi intervinrent successivement dans le débat. Le Parlement crut devoir blâmer publiquement la conduite du Vicomte-Mayeur dans cette affaire et sur la réclamation de

Digitized by Google

ce dernier, une députation du Parlement fut mandée à Versailles pour recevoir à son tour le blâme et les ordres du roi.

Celui-ci cassa et annula les arrêts rendus et donna, en fin de cause, raison à l'adjudicataire des octrois, après dix ans de lutte.

Une commission composée de MM. Chabeuf, Metman et A. Huguenin est chargée d'examiner le mémoire de M. Cornereau et de faire, à l'une des prochaines séances, un rapport en vue de la publication.

M. Chabeuf ne peut que remercier M. d'Avout de lui avoir signalé la vignette — ce n'est pas autre chose et plus que sommaire — rencontrée à la p. 202 du volume *Le Crucifix*. Ce croquis est fort clair et présente sans doute des analogies frappantes avec le tableau de Beaune, à cette exception près que le bras vivant inférieur frappe à la porte des Limbes et qu'un ange se prépare à recevoir les âmes délivrées. La scène n'est donc pas tout à fait la même que dans le tableau de Beaune, et M. Chabeuf croit devoir maintenir l'interprétation donnée par lui ; l'épisode qu'il a décrit représente Satan enchaîné plutôt que les âmes des justes délivrées. Quant au caractère archaïque de la peinture reproduite dans le livre mis à contribution par M. d'Avout, il est peut-être téméraire de l'affirmer en présence d'une image aussi peu poussée.

Séance du 15 juin 1904.

PRESIDENCE DE M. COLLOT, *président.*

M. Schlissinger, officier de l'Instruction publique, demande que l'Académie veuille bien lui envoyer la liste de ses membres, pour lui permettre de leur adresser successivement certaines publications artistiques dont il est l'auteur.

Digitized by Google

Il sera fait droit à cette demande.

M. le Président attire l'attention de la Compagnie sur une brochure publiée par M. Gustave Marty, de Toulouse, relative à d'importantes découvertes de squelettes complets de mastodontes, notamment des espèces *Angustidens* (Cuvier) et Longirostris (Kaup). Ces découvertes, intéressantes pour la science paléontologique, ont été faites sur le territoire de la commune de Tournan (Gers).

M. Dumay lit la note suivante, au nom de M. Ernest Petit, membre non résidant.

BIBLIOGRAPHIE BOURGUIGNONNE

« Un nouvel instrument de travail vient d'être mis à la « portée des érudits bourguignons par les soins de M. Au- « guste Longnon, l'un des membres les plus actifs et les « plus éminents de l'Institut. Sous les auspices de l'Acadé- « mie des Inscriptions et Belles-Lettres, les *Pouillés de « la province de Lyon* nous donnent les documents pré- « cieux relatifs à nos anciens diocèses d'Autun, de Langres, « de Chalon et de Mâcon ; ils fournissent des renseigne- « ments géographiques exacts sur les églises et les établis- « sements ecclésiastiques qui relevaient de chacune de ces « circonscriptions.

« Les comptes anciens de parée et les pouillés du diocèse « d'Autun avaient déjà été publiés en partie par M. Anatole « de Charmasse, le savant éditeur des *Cartulaires d'Autun*. « Les textes ont été de nouveau révisés sur les originaux, « par M. Longnon, qui a pu y apporter quelques améliora- « tions et des considérations dont il est important de tenir « compte. La date d'un pouillé écrit à la fin du XIV^e^ siècle, « et regardé comme antérieur à l'an 1340, doit être reportée « à une date bien antérieure, puisque les Templiers de « Bourbon-Lancy y sont mentionnés comme patrons de l'é- « glise d'Anzy. Ce pouillé est donc antérieur à 1312, mais « on peut encore en reculer la date jusqu'au XIII^e^ s., en « nous servant de l'argument fourni par M. Longnon lui-

Digitized by Google

« même, par ce fait que les archiprêtrés sont désignés sous « le nom de *ministeria*, terme qu'on ne rencontre guère « au siècle suivant avec ce sens particulier.

« Les circonscriptions archidiaconales furent calquées sur « les territoires des *pagi* entre lesquels se divisait, à l'é- « poque franque, le diocèse d'Autun, et les noms de ces « circonscriptions divisionnaires n'ont guère varié au cours « des siècles.

« Les pouillés relatifs au Langrois ne remontent pas à une « époque aussi lointaine, car les anciens monuments qui le « concernent n'existent plus. On ne connaît guère l'état des « bénéfices du diocèse de Langres avant le XIVe siècle ; on « sait cependant qu'au XIe siècle, cinq archidiaconés cor res- « pondant aux principaux pagi comprenaient l'ensemble de « cette circonscription ecclésiastique, Langrois, Tonner- « rois, Lassois, Barrois et Dijonnais. Un démembrement du « diocèse donna plus tard lieu à l'archidiaconé du Bassigny.

« Le diocèse de Chalon est représenté par des comptes « de l'an 1320 environ, comptes établis pour la perception « d'un demi-décime dans la partie du diocèse dépendant « du royaume de France, et par un pouillé du XIVe siècle.

« Enfin, pour le Mâconnais, on trouve dans ce recueil un « pouillé antérieur à l'an 1412, mais qui n'est fourni que « par une copie du XVIe s. Un autre compte du XIVe s. est « dressé en vue de la perception d'une dîme entière.

« Le dépouillement intégral des cartulaires et des nom- « breuses chartes originales provenant des établissements « monastiques de la province donnerait encore des indica- « tions utiles, soit pour la mise sur pied d'une *Burgundia* « *Christiana*, soit pour dresser la liste des titulaires qui « ont occupé les diverses fonctions ecclésiastiques. Dans les « temps anciens, les doyens ne font pas toujours résidence « dans la localité dont ils sont titulaires. Le doyen de Mo- « lème, dont la qualité n'apparaît qu'à la fin du XIe siècle, « restait ordinairement à Ravières. Le doyen de Moutier- « Saint-Jean résidait à Montbard.

« Voici par exemple la liste de ces doyens de Montbard « que nous avons pu trouver au XIIe s.

Digitized by Google

Boso, decanus Montisbarri		1101-1107
Raynardus	—	1118-1124
Boso	—	1124-1141
Raynardus	—	1147-1173
Oddo	—	1173-1189
Walterus	—	1184

« Dans la même période, voici les archiprêtres de Touil-
« lon.

Arnulfus, Sedeloci decanus, archipresbiter Tullionis 1136-1138-1139.
Hermionus, archipresbiter Tullionis 1142
Petrus de Lucennaco, tunc archipresbiter Tullionis 1142-1148.
Jordanus, archipresbiter Tullionis 1163-1170.
Odo — 1170-1199.
Robertus — 1201.

« Pour le moment, nous avons la plus grande obligation à
« M. Longnon, qui, avec sa sagacité ordinaire, a mis à la
« disposition des travailleurs des pouillés jusqu'ici peu
« connus.

« Mais ce n'est pas la seule obligation que nous devions
« à cet infatigable savant, car au moment où nous prépa-
« rions cette note, il terminait la publication du second vo-
« lume des *Documents relatifs au comté de Champagne*
« *et de Brie* (1172-1361). Ici encore, l'histoire de Bour-
« gogne aura beaucoup de faits nouveaux à recueillir et à
« enregistrer, car les comtes de Champagne furent vassaux
« de nos ducs pour une partie de leur domaine. Il y eut de
« fréquents rapports entre les seigneurs féodaux des deux
« provinces, et de nombreuses alliances que l'on pouvait
« supposer sans en donner des preuves certaines. La prisée
« des terres et les titres de vassalité suffisent le plus sou-
« vent pour la détermination de certaines alliances de fa-
« mille jusqu'ici incertaines.

« On y rencontre nos grands barons du duché, les Grancey,
« les Seignelay, les Maligny, les Voudenay, les Choiseul, etc.
« et beaucoup d'autres personnages étrangers que des liens
« de famille ont retenus dans nos pays, comme les Char-

Digitized by Google

« doyne, de la Meuse, en partie seigneurs de Ravières par « suite du mariage de Ferry de Chardoyne avec Isabeau de « Marmeaux ; comme les sires de Nanteuil de la maison de « Châtillon-sur-Marne, dont l'un d'eux devint possesseur « de la seigneurie de Lézinnes par une alliance avec la der- « nière héritière des Villehardouin. Les enfants de ce der- « nier, élevés sous la tutelle de Géofroi de Joinville, remarié « à leur mère Mabile de Villehardouin-Lézinnes, trans- « mettront à leurs descendants le surnom bien connu de « Trouillard. Le mariage d'une Mello, fille du seigneur « d'Epoisse, mit les Flotte en relation avec nos pays. C'est « par l'influence des Conflans avec lesquels Thomas de « Voudenay était allié, que ce personnage, déjà recomman- « dable par sa valeur et son mérite personnel, parvint à la « dignité de lieutenant des maréchaux de France, etc., etc.

« L'étude attentive de ces documents intéressants permet « de constater bien d'autres faits utiles pour la généalogie « de nos familles féodales à cette époque.

« Les prisées de domaines qui servent d'appendice à cette « publication donnent également de précieux renseigne- « ments. On y trouve l'assiette du douaire de Jeanne d'E- « vreux (1325-1334) ; la prisée de la châtellenie de Ville- « maur (1328-1329) ; la prisée des châtellenies de Montereau « et de Saint-Florentin (1331) ; des prisées de Méry, d'Ervy, « du comté de Vertus, etc.

« Des tables parfaitement dressées facilitent les recher- « ches, et ce travail exigeait les profondes connaissances de « l'auteur pour la détermination des noms de lieux dont « l'identité et la multiplicité causent parfois tant d'incerti- « tudes et d'erreurs. »

M. Chabeuf signale à l'attention de l'Académie la publication du second volume de l'ouvrage de M. Louis Gonse sur les musées de province. Le premier était consacré à la peinture, celui-ci l'est à la sculpture, aux dessins et aux objets d'art. C'est un inventaire complet, dressé avec compétence, des richesses artistiques des musées provinciaux, et c'est avec une légitime fierté que l'on constate combien la France est riche en œuvres d'art de tous ordres. Il n'est pas de

Digitized by Google

ville, en effet, qui ne possède de belles choses immobilisées dans les collections municipales ; et tels modestes musées, comme ceux d'Epinal et de Bourg, par exemple, présentent un ou plusieurs chefs-d'œuvre dignes du Louvre.

Il faut remercier M. Gonse d'avoir fait connaître, par la description et l'image, ces trésors ignorés, mais Dijon est particulièrement bien partagé. Par le texte et aussi par le nombre et l'importance des illustrations, son Musée occupe dans l'ouvrage une place digne de lui, et au moins égale à celle qu'il avait dans la première partie.

On sait, en effet, que si, malgré de réelles richesses en peintures, le Musée de Dijon n'est pas pour les tableaux au tout premier rang parmi les grandes collections provinciales, il n'a aucun supérieur pour la sculpture et les objets d'art, et point d'égal pour les monuments du moyen âge et de la Renaissance. Avec les tombeaux des ducs de Bourgogne, les retables en bois peint et doré de la Chartreuse, sa cheminée colossale de 1504, les portes du Palais de Justice, œuvres hors pair de Hugues Sambin ou de son école, la statue d'Antoinette de Fontette et nombre de morceaux de haute valeur, la salle des Gardes si bien restaurée par deux Bourguignons, MM. Sauvageot et Suisse, est un des plus beaux ensembles qui soient, on ne dira pas en France, mais en Europe. En le proclamant hautement, M. Gonse n'a fait qu'être exact et juste.

Séance du 29 juin 1904.

PRÉSIDENCE DE M. L. COLLOT, *président*.

La Société Linnéenne de Normandie tiendra sa séance générale à Mortain, le 24 juillet prochain ; elle invite l'Académie à s'y faire représenter.

La Société dunkerquoise remercie la compagnie des ren-

Digitized by Google

seignements qui lui ont été adressés relativement au projet de fédération amicale des Sociétés savantes de province. Elle demande qu'il lui soit envoyé, avant le 1er octobre 1904, une note sur les travaux de l'Académie en 1903. M. Chabeuf est chargé de préparer cette note.

La Société physico-mathématique de Kasan fait connaître les noms des lauréats du prix Lobatcheffsky, en 1903, et annonce le prochain concours pour le 4 novembre 1904.

M. Metman donne quelques détails sur un artiste d'origine bourguignonne, François Perrier, né, croit-on, à Saint-Jean-de-Losne, vers 1590, mort vers 1650, et demande des renseignements sur ce peintre-graveur de la première moitié du XVIIe siècle, qui a gravé d'une pointe facile, mais avec toute la liberté d'interprétation du temps, un grand nombre d'antiques existant à Rome où il a fait un long séjour.

M. Collot fait la communication suivante en l'accompagnant de la présentation de plusieurs échantillons.

Sur l'ornementation colorée des coquilles fossiles.

« On trouve parfois des coquilles d'escargots dans les limons abandonnés par les rivières ou emprisonnés dans « le tuf concrété par certaines sources. Ils sont encore ornés « des bandes colorées caractéristiques de l'espèce et de la « variété auxquelles ils ont appartenu. On attribue cette « persistance des couleurs à la brièveté du temps pendant « lequel ces coquilles sont restées enfouies. En effet, les coquilles fossiles des temps tertiaires sont ordinairement dépourvues de leurs couleurs spécifiques : elles sont blanchies ou chargées de la même couleur que la roche qui « constitue leur gisement. Il en est encore plus souvent de « même des coquilles des terrains crétacé et jurassique, et « à plus forte raison de celles de l'ère paléozoïque. Exceptionnellement, si la gangue est une argile ou un calcaire « compacte, qui se sont opposés à la circulation de l'eau « chargée d'oxygène dissous à travers le fossile, la matière « organique dont dépendait la couleur de la coquille a pu

Digitized by Google

« subsister, au moins partiellement. On ne peut affirmer « que la couleur observée, généralement brune, soit la cou- « leur primitive, mais la régularité avec laquelle cette cou- « leur est distribuée, par rapport aux parties blanches, est « un garant que les dessins que forme cette distribution font « réellement partie de l'ornementation pigmentaire de la « coquille. Je me suis d'ailleurs assuré, dans un cas où « cette coloration était uniforme, qu'il ne s'agissait pas « d'une imprégnation d'oxyde de fer. Il s'agit de rhyncho- « nelles dont la coquille se détache en rose sur le fond blanc « d'un calcaire du jurassique supérieur de Bourgogne. Une « parcelle de ce test, chauffée légèrement dans une flamme, « blanchit, ce qui n'arriverait pas dans le cas de l'oxyde de « fer. D'ailleurs Deslongchamp considère la coloration des « Brachiopodes fossiles comme un caractère propre, car il « la mentionne à la description des espèces de la Paléonto- « logie française.

« J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un *Cerithium* « *Duboisi* du miocène supérieur d'Aix-en-Provence, sur « lequel des bandes jaunes très régulières courent en spi- « rales parallèles sur les côtes granuleuses. Des Néritines « à peu près de même provenance sont semées de taches « blanches sur une surface fauve : la distribution des taches « est semblable à ce qu'elle est sur des espèces actuellement « vivantes ; sur des coquilles du même genre, mais d'autres « provenances, l'alternance des couleurs dessine des che- « vrons. Ce genre paraît d'ailleurs être un de ceux qui con- « servent le mieux leur coloration. Des *Dreissensia Brardi* « du miocène inférieur de Mayence portent aussi des che- « vrons colorés. Des *Glauconia Coquandi* du crétacé su- « périeur saumâtre de la basse Provence sont flambées de « bandes transversales irrégulières. Les *Ostræa Columba* « de la craie de Touraine, pourvues de lignes brunes on- « dulées, sont communes dans les collections.

« Les échantillons les plus remarquables que j'ai à vous « présenter m'ont été adressés de Toulon sur mer par « M. Michalet. En dépit de leur haute antiquité, car ce sont « des *Terebratula vulgaris* du trias (étage du Muschelkalk),

Digitized by Google

« ils présentent un phénomène de coloration aussi net « qu'élégant. Sur le fond gris de la coquille, rayonnent du « sommet vers les bords des lignes brunes dont l'ensemble « s'épanouit comme un éventail dont les rayons extérieurs « seraient arqués en dehors, de manière à aboutir perpen- « diculairement au contour de la coquille. Ces lignes s'élar- « gissent chacune régulièrement, mais très inégalement de « l'une à l'autre, en s'éloignant du sommet. Les bords des « coins étroits ainsi formés sont très nets.

« L'étude des colorations dont je viens de donner quel- « ques exemples fournit un enseignement. La disposition « des couleurs des coquilles fossiles rappelle dans chaque « cas ce qui existe dans le genre de coquilles actuelles aux- « quelles leur forme les a fait rapporter. Le caractère de « coloration est donc solidaire du caractère de forme. Par « analogie, nous sommes autorisés à croire que l'anatomie « des parties molles, qui sont les organes essentiels de la « vie de l'animal, mais qui ne se sont pas conservées, était « liée à la forme de la coquille, dans la même mesure « qu'elle l'est actuellement. Nous pouvons donc avoir con- « fiance qu'en classant un mollusque fossile d'après sa co- « quille, nous ne commettons pas une erreur plus grande « que s'il s'agissait d'un mollusque vivant. »

L'Académie déclare clos ses travaux pour l'année 1903-1904, et conformément à ses traditions, s'ajourne au deuxième mercredi de novembre 1904.

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

DEUX LAURÉATS
DE L'ACADÉMIE DE DIJON

J.-J. ROUSSEAU, 9 juillet 1750
LAZARE CARNOT, 2 août 1784

Le 17 mars 1736, mourait à Dijon, en son hôtel de la rue du Vert-Bois (1), Hector-Bernard Pouffier (2), seigneur en partie d'Aiserey et de Velogny, et doyen du Parlement de Bourgogne.

Par une disposition antérieure à son testament du 1er octobre 1725, il avait fait donation d'une partie de ses biens, pour commencer, après son décès, l'établissement d'une université à Dijon. Cette libéralité fut annulée, lorsque les Etats de Bourgogne, ayant sollicité cette création, l'obtinrent en 1722 ; mais sur l'opposition de l'Université de Paris et de plusieurs autres du royaume, et malgré l'intervention de Bernard Pouffier, député par les Elus et le Parlement, auprès du roi, pour soutenir leur demande, l'autorisation donnée fut rapportée. Dijon n'obtint qu'une seule faculté de droit : les facultés des arts, de théologie et de médecine, nécessaires pour compléter une Université lui furent refusées (3).

C'est alors que Pouffier, par son testament du 1er oc-

Digitized by Google

tobre 1725, fonda l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, destinée dans sa pensée à suppléer, par les conférences qui y seraient faites, l'Université que la ville de Dijon n'avait pu obtenir.

« Désirant, dit-il, suppléer à l'instruction de quel-
« ques-unes des connaissances qui font l'objet des
« facultés qui manquent dans cet établissement, j'ai
« cru que le moyen le plus convenable pour y parvenir
« était celui d'établir des assemblées de gens savants,
« telles qu'elles se sont formées dans plusieurs villes,
« pour le progrès des sciences, qui, par de doctes
« conférences, puissent remplacer en quelque façon
« l'exercice de ces facultés.

« Mais reconnaissant que celle de théologie, tant
« par sa dignité, que par l'importance des matières
« de la religion, ne doit point être l'objet de telles con-
« férences, et qu'à l'égard de la jurisprudence, il serait
« inutile d'en établir pour l'instruction d'une science
« qui est enseignée présentement dans les écoles pu-
« bliques, il paraît que ces conférences doivent être
« réduites aux connaissances les plus utiles aux
« hommes, des deux autres facultés, qui sont celle
« des arts et celle de la médecine. »

Pour arriver à remplir le but qu'il s'était proposé, le fondateur léguait au doyen du Parlement qui viendrait après lui et à ses successeurs en cette qualité, une partie de ses biens, à charge de solliciter, dans l'année de son décès, les lettres patentes nécessaires à l'organisation de conférences académiques et à des distributions de prix.

Elles ne furent demandées que trois ans seulement après la mort de Pouffier, par Claude Lantin (4), son

Digitized by Google

successeur. Grâce à la protection de S. A. S. Louis-Henry de Bourbon, gouverneur de la province, de MM. les comtes de Saint-Florentin et de Maurepas, ministres et secrétaires d'état, il les obtint du roi au mois de juin 1740 : elles furent enregistrées par le parlement le 30 du même mois : elles étaient suivies de statuts en 48 articles pris dans les dispositions mêmes de Pouffier.

Par son testament du 1er octobre 1725, Bernard Pouffier, après avoir donné la nomenclature des biens légués par lui pour former le patrimoine de la nouvelle académie (5), indiquait, dans une série d'articles, quels devaient être sa composition, le nombre de ses membres (6), le mode de leur nomination, la nature de leurs travaux, l'ordre des séances et enfin l'organisation des concours faits en vue des distributions de prix.

« Je veux, dit-il, dans l'article 14, qu'à commencer « dans la seconde année après celle de mon décès, il « soit pris chaque année, à perpétuité, la somme « de neuf cent trente livres, sur les fruits et revenus « des biens par moi ci-devant donnés à la place de « doyen du parlement, pour être la dite somme payée « et avancée par ledit sieur doyen, ou par ceux qui « jouiront des dits revenus en sa place, et distribuée « chaque année à perpétuité par forme de prix, au « nombre de six, aux académiciens pensionnaires qui « les auront le mieux mérités, conformément à l'ar- « ticle 13 précédent (7), et en la manière suivante; « savoir deux prix de physique, le premier de la « somme de deux cents livres, le second de celle de « cent cinquante livres, deux de morale, le premier

Digitized by Google

« de la somme de cent soixante livres, le deuxième « de celle de cent trente livres, et deux pour les par- « ties de la médecine qui ont été choisies pour faire « l'un des sujets des conférences, le premier de la « somme de cent soixante livres et l'autre de celle de « cent trente livres.

« Toutes les dites sommes destinées pour les six « prix, faisant la totalité de neuf cent trente livres.

« Mon bien n'étant point assez considérable pour « faire plus forte la somme de chaque prix, celui de « prose à l'Académie française de Paris, n'ayant « même été longtemps que sur le pied de deux cents « livres. »

L'administration de l'Académie était confiée à cinq directeurs : le premier le doyen du parlement : le second, le plus ancien conseiller après lui : le troisième l'un de Messieurs les conseillers qui suivront les vingt-quatre plus anciens d'entre eux dans ladite cour, dont le choix sera fait de trois ans en trois ans, par le parlement, le premier lundi du mois de mars : le quatrième le plus ancien de Messieurs les gens du roi et le cinquième le sieur Vicomte-Mayeur de la ville de Dijon.

Les directeurs ayant, autant qu'il dépendait d'eux, répondu aux intentions de Pouffier, l'ouverture solennelle de l'Académie eut lieu le 13 janvier 1741, dans l'hôtel du fondateur, sous la présidence du doyen Claude Lantin, assisté de MM. Jacques Vitte (8), et Nicolas Thomas (9), conseillers, François Quarré (10), Procureur général et Pierre Burteur Vicomte-mayeur (11).

Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis la séance

Digitized by Google

d'inauguration, lorsque la question du concours et des prix, à laquelle le fondateur semblait avoir attaché la plus grande importance amena des discussions et des dissentiments qui faillirent entraîner la chute de l'académie naissante. Deux honoraires et six pensionnaires donnèrent leur démission.

C'est à cette époque que l'on vit circuler à Dijon un grand nombre de pièces satiriques manuscrites, contre l'académie, émanées, à n'en pas douter, de quelques académiciens dissidents (12).

« L'article quinze réglait ainsi les conditions du « concours : Les académiciens pensionnaires pourront « seuls obtenir ces prix, conformément aux articles « cinq et quatorze, sans qu'aucunes autres person- « nes puissent les prétendre. Chacun d'entre eux qui « voudra en obtenir sera tenu de présenter à l'Aca- « démie entre le premier et le quinzième du mois de « juillet de chaque année, et de remettre entre les « mains du secrétaire qui en chargera son registre, « et en donnera suffisant témoignage, un traité « composé en latin ou en français, au désir des « directeurs ; les académiciens consultés sur l'une « des matières à son choix, de la science pour la- « quelle il a été reçu, et de rapporter à la fin du traité « les observations importantes, les découvertes qui « ont été faites et l'état des livres nouveaux imprimés « l'année précédente, en toutes sortes de pays, sur « les parties de cette science, qui sont venus à sa con- « naissance.

« Chaque pensionnaire ne pourra composer que « sur les matières de la science qu'il professe, et non « sur celle des autres; il ne pourra obtenir que l'un

Digitized by Google

« des deux prix destinés à cette science, qui ne seront « accordés qu'à ceux qui auront assisté assiduement « aux conférences faites depuis un an, conformément « à l'article treize. »

Ces conditions furent vivement critiquées par les académiciens pensionnaires. A la séance du 3 mars 1741, ils refusèrent de prendre part au concours, et présentèrent un mémoire exposant les motifs de leur refus. Ils trouvaient qu'on les traitait un peu trop comme des collégiens (13), que le concours pouvait faire naître entre les membres d'une même compagnie des rivalités de nature à troubler la bonne harmonie qui devait exister entre eux, et que du reste, il serait peu agréable pour les concurrents d'entendre discuter en séance publique leur propre mérite comparé avec celui de leurs confrères, d'après les travaux présentés par les uns et par les autres. Cet inconvénient n'existe pas, disaient-ils, dans d'autres académies ; les prix qu'elles distribuent sont réservés aux étrangers et les académiciens ne peuvent y prétendre : les vainqueurs seuls sont connus et les vaincus n'ont pas à craindre de voir critiquer leurs travaux.

Les pensionnaires ajoutaient que chacun d'eux étant déjà tranquille possesseur d'une certaine réputation, qui a déterminé le choix qu'on a fait d'eux, ils étaient tous également jaloux de se la conserver toute entière dans le public, au lieu qu'elle diminuerait infailliblement en celui qui ne remporterait qu'un second prix, et à plus forte raison en celui qui n'en remporterait point du tout.

Les pensionnaires proposaient de remplacer le concours par la fondation d'un prix consistant en une

Digitized by Google

médaille d'or d'une valeur de trente pistoles : elle serait décernée au mémoire le plus méritant, rédigé sur le sujet indiqué par l'Académie et présenté par toute autre personne que les académiciens qui seuls étaient exclus. Ils se réservaient d'être juges pour les matières du ressort de la classe à laquelle ils étaient attachés; le surplus de la somme de 930 livres serait employé en jetons de présence, qui seraient distribués à la fin de l'année aux académiciens pensionnaires, au prorata de leur assiduité aux séances.

Les pensionnaires proposaient en outre de faire chaque année deux séances publiques : dans chacune ils liraient trois mémoires, un de physique, un de morale et un de médecine. On donnera ainsi, disaient-ils, tous les ans, les six mémoires que les prix fondés par Pouffier devaient produire.

Les Directeurs, ne croyant pas avoir le droit de modifier de leur propre autorité les conditions imposées par Bernard Pouffier et déterminées par les statuts, s'adressèrent au Grand Chancelier, en le priant de trancher la difficulté. Il fut probablement de l'avis des pensionnaires, car à la séance du 16 juin 1741, une délibération décidait que, chaque année, l'Académie décernerait une médaille d'or d'une valeur de trois cents livres, pour récompenser le meilleur travail fait sur le sujet désigné par elle, et portant alternativement sur la physique, la morale et la médecine. Les académiciens seuls ne pouvaient concourir et c'est sur leur avis que le prix était décerné (14).

La question du concours étant tranchée, il ne restait plus qu'à déterminer le modèle de la médaille à décerner.

Digitized by Google

Le six avril 1742, M. Lantin lut à la compagnie un mémoire, envoyé de Paris, à ce sujet, par Leclerc de Buffon, académicien honoraire, et dont les conclusions furent adoptées à l'unanimité (15).

Il fut décidé que la médaille porterait sur la face les armes du fondateur qui sont *de gueules, au vase d'or, chargé d'un cotice d'azur en pointe et de trois quinte-feuilles d'argent et de sable, deux en chef et une en pointe*, et pour légende : *Hector Bernardus Pouffier, senatus divionensis primicerius.*

Au revers, Minerve était représentée debout, appuyée de la main gauche sur son bouclier, aux armes de la ville de Dijon, et tenant de la main droite trois couronnes, l'une d'olivier symbole des sciences paisibles telle que la morale, l'autre de feuilles de chêne pour exprimer tout ce qui a rapport à la conservation des citoyens comme la médecine et la morale même, la troisième de lauriers, symbole de l'honneur qui revient à ceux qui cultivent les arts avec succès.

A l'entour ces mots de la première ode d'Horace :

Certat tergeminis tollere honoribus,

et en exergue les mots :

Academia Divionensis MDCCXL

Aux pieds de Minerve on voyait un sablier, un miroir à l'antique en forme de loupe, et le bâton d'Esculape entouré d'un serpent pour désigner plus particulièrement la morale, la physique et la médecine.

En vertu de la délibération du 16 juin 1741, l'Académie annonça, au mois d'août suivant, le problème

Digitized by Google

de physique qui serait pour 1742 l'objet du travail des savants disposés à concourir.

Depuis cette époque, les concours eurent lieu chaque année : en 1750 revenait l'attribution du prix destiné à la morale : le sujet choisi à la séance du 1er août 1749 était : *si le rétablissement des sciences et des arts a contribué à épurer les mœurs.*

Treize mémoires furent présentés par le secrétaire le 10 avril 1750 et lus dans les séances des 17 et 24 avril, 29 mai, 5, 12 et 19 juin suivant : ce même jour MM. Lantin (16), Derepas (17), Leauté (18), académiciens honoraires, Gelot (19), Fromageot (20), Guyot (21) et Perret (22), académiciens pensionnaires pour la morale, furent chargés de faire un rapport à la séance du 9 juillet.

C'est à la suite de ce rapport que le prix fut décerné à Rousseau ainsi que le constate le procès-verbal de la séance.

Du vendredi 9 juillet 1750, sont entrés à l'Académie, MM. Vitte, président, Darlay (23), Genreau (24), directeurs, Lantin, Derepas, Leauté, académiciens honoraires, Liébault (25), Raudot (26), Fournier (27), pensionnaires pour la physique, Gelot, Fromageot, Guyot, Perret, pensionnaires pour la morale ; Chaussier (28), Melot (29), Marct (30), pensionnaires pour la médecine ; Barberet (31), associé à la physique et de Frazans (32), associé à la morale.

MM. les commissaires nommés pour l'examen des pièces destinées à concourir pour le prix en ont fait le rapport et la lecture, et M. Lantin académicien honoraire, l'analyse, après quoi, les dites pièces de nouveau examinées et les opinions prises par M. Vitte,

Digitized by Google

président de l'Académie, la pièce cotée sept et ayant pour devise : *decipimur specie recti*, a été trouvée la meilleure et le prix lui a été adjugé et ouverture faite du papier cacheté, sur lequel était la devise ci-dessus, il a été reconnu que l'auteur de la pièce est le sieur Rousseau, citoyen de la ville de Genève, demeurant à Paris, auquel il sera écrit par le secrétaire de la dite académie, pour qu'il envoye sa procuration à telle personne de cette ville qu'il jugera à propos pour recevoir la médaille d'or ; et il a été décidé que celle qui en a le plus approché est celle cotée dix, ayant pour devise : *postquam docti prodierunt boni desunt* : dont M. Duchasselat (33), demeurant à Troyes en Champagne a été reconnu l'auteur, et que M. Talbert (34), chanoine coadjuteur de l'église métropolitaine de Besançon, qui a composé celle cotée quatre ayant pour devise : *Cor prudens possidebit scientiam* : a aussi mérité d'être accessit. Le secrétaire a été chargé d'écrire aux sieurs Duchasselat et Talbert à ce sujet, de la part de l'Académie, et ont été les dites pièces remises à M. Gelot qui a bien voulu se charger d'en faire le rapport dans l'assemblée publique, le jour que l'on doit délivrer le prix, à la forme des statuts.

Quelques jours plus tard, Rousseau remerciait, en ces termes, l'Académie, du prix qui lui avait été décerné.

« Messieurs,

« Vous m'honorez d'un prix auquel j'ai concouru sans y aspirer, et qui m'est d'autant plus cher que je l'attendois moins. Préférant votre estime à vos récompenses, j'ai osé soutenir devant vous, contre vos pro-

Digitized by Google

pres intérêts, le parti que j'ai cru celui de la vérité, et votre générosité en couronnant mon courage s'est encore plus couronné soi-même. Oui, Messieurs, ce que vous avez fait pour ma gloire est un laurier ajouté à la vôtre. Assès d'autres jugements honoreront vos lumières, c'est à celui-ci qu'il appartient d'honorer votre intégrité.

« Je suis avec un profond respect,

« Messieurs,

« Votre très humble et très obéissant serviteur,

« ROUSSEAU. »

« A Paris, le 20 juillet 1750. »

Le 23 août 1750, M. Gelot donna lecture du mémoire présenté par Rousseau, et analysa ceux de MM. Duchasselat et Talbert. La médaille d'or fut ensuite remise à M. Jacques-Antoine Tardy, receveur des décimes à Dijon, et mandataire de Rousseau, en vertu de la procuration à lui donnée, par acte reçu Perret et Regnaut, notaires à Paris, le 28 juillet 1750.

Rousseau habitait alors à Paris, rue de Grenelle, paroisse Saint-Eustache. Son mandataire donna décharge de la médaille en marge du procès-verbal de la séance.

Le prix qui lui fut décerné donna lieu à de vives polémiques. Plusieurs écrivains réfutèrent avec plus ou moins de talent les principes du citoyen de Genève. Les pièces imprimées à l'occasion de son discours furent réunies sous le titre de : *Les avantages et les désavantages des sciences et des arts, considérés par rapport aux mœurs, où le pour et le contre sur cette importante matière est débattu à fond.* Londres aux

Digitized by Google

dépens de la Compagnie, 1756, 2 volumes in-8 (35).

L'une de ces pièces (n° 1 du second volume) fut désavouée par l'Académie dans sa séance du 16 juin 1752. Quatre ans plus tard, et malgré tout ce qui avait été écrit sur la question, la polémique durait encore : le 16 janvier 1756, M. Silvestre, bibliothécaire de l'Académie d'Auxerre, sollicita le titre d'associé correspondant. L'abbé Richard (36) fut chargé de lui répondre que l'Académie ne pourrait faire droit à sa demande qu'autant qu'il modifierait les termes du mémoire envoyé par lui et dans lequel il blâmait la conduite de l'Académie à l'égard de Rousseau (37).

Il est probable que M. Silvestre ne voulut rien modifier, car il n'est plus question de sa candidature dans les procès-verbaux suivants, et son nom ne figure pas sur la liste des membres de l'Académie.

En 1781, revenait l'attribution du prix destiné à la littérature : à la séance du 3 décembre 1778, l'Académie indiqua comme sujets, les éloges de Vauban et de Saumaise.

Cinq mémoires sur Vauban lus dans les séances des 15 mars et 5 avril étaient, dit le procès-verbal, faits avec une négligence, et écrits d'un style emphatique ou familier qui ne permettaient pas de les admettre au concours : le premier toutefois pouvait mériter d'être mentionné à la séance publique.

Des quatre mémoires sur Saumaise lus aux séances des 29 mars et 5 avril, deux furent écartés de suite : un troisième fut gratifié d'une mention honorable, et le dernier ayant pour devise : *Mens agitat molem*, fut, le 3 mai 1781, jugé digne du prix, malgré les quelques imperfections qu'il renfermait, et à condition

Digitized by Google

que son auteur, M. Ancillon, pasteur de l'église française à Berlin, y ferait quelques corrections.

A cette même séance du 3 mai, il fut décidé que l'éloge de Vauban serait proposé à nouveau pour le prix de 1784 qui serait doublé.

« Il semblait cependant, dit le rapporteur, Hugues « Maret à la séance publique du 15 mai, présidée par « S. A. S. Monseigneur le prince de Condé, que ce « grand homme, dont le génie, dont le talent ont opéré « la plus frappante révolution dans la science qu'il a « cultivée, dans l'art qu'il a pour ainsi dire créé, que « ce grand homme, dont les découvertes, dont les « leçons ont influé, influent encore d'une manière si « sensible, sur la force, sur la splendeur de la France, « que ce grand homme, dis-je, bien plus universelle- « ment connu que Saumaise, bien plus rapproché de « nous, puisque sa cendre fume pour ainsi dire en- « core à nos yeux, devait plus facilement trouver des « panégyristes. »

Ce nouvel appel de l'Académie fut entendu. Cinq mémoires déposés les 1er et 22 avril 1784 furent examinés dans les séances des 22 et 29 avril, 6 et 13 mai. Deux furent rejetés de suite ; une commission composée de l'abbé Fabarel (38), de l'abbé Colas (39), de MM. Perret-Picardet aîné (40), Picardet jeune (41), Mailly (42), Baillot (43), Caillet (44) et de l'abbé Boullemier (45), fut chargée de faire un rapport sur le mérite des trois autres.

Ce rapport lu à la séance du 1er juillet par M. Caillet s'exprime ainsi :

« Après la lecture de l'analyse faite par MM. Mail- « ly, Baillot et Caillet, des trois pièces, admises au

Digitized by Google

« concours, par l'Académie, il a été reconnu que l'ou-
« vrage coté n° 2 et qui a pour épigraphe : *c'étoit un*
« *Romain qu'il semblait que notre siècle eut dérobé*
« *aux plus heureux tems de la République* : était très
« supérieur aux deux autres. L'auteur conformément
« aux vœux de l'Académie a traité son sujet en ora-
« teur. Son style est noble, précis, énergique. On dis-
« tingue dans son ouvrage plusieurs morceaux très
« éloquents, et surtout un grand nombre de pensées
« neuves, profondes et fortement exprimées. L'auteur
« connaît l'art de Vauban, il sait apprécier les ser-
« vices que ce grand homme a rendus à sa patrie et
« à l'humanité par l'heureuse révolution qu'il a opé-
« rée dans l'art de fortifier et de défendre les places.
« Si l'on trouve de véritables beautés dans cet ou-
« vrage, on y voit aussi, avec peine, plusieurs taches
« qui le déparent. D'abord le plan en a paru défec-
« tueux. L'auteur considère le maréchal de Vauban
« comme guerrier, géomètre et politique, ce qui lui
« fournit trois parties : mais on voit par la manière
« dont il a traité la seconde, qu'elle rentroit néces-
« sairement dans la première. En effet que contient
« cette seconde partie? une distinction aussi ingé-
« nieuse qu'éloquemment exprimée entre la géométrie
« naturelle et la géométrie acquise, l'exposition de
« l'état informe ou étoit l'art des fortifications avant
« le maréchal de Vauban, le développement le plus
« laconique des vues de ce célèbre ingénieur sur les rap-
« ports des places fortes les unes avec les autres, et de
« toutes avec l'Etat, sur leur utilité et leur nombre. Tout
« cela est présenté d'une manière noble et grande, et
« avec le style de la chose, mais exigeoit plus de dé-

Digitized by Google

« veloppement et d'ailleurs pouvoit évidemment être « fondu avec beaucoup d'avantage dans la première « partie.

« On trouve dans la troisième des lieux communs, « des déclamations, des traits hardis et qui annoncent « un esprit chagrin, défauts essentiels dans un éloge, « où l'on ne doit voir que le héros et jamais l'auteur. « Cette partie qui devoit être la seconde de l'ouvrage, « pouvoit devenir très intéressante, en représentant « le maréchal de Vauban comme un excellent citoyen, « un profond politique, comme le sujet le plus atta- « ché à son souverain, comme le plus modeste, le « plus désintéressé et le plus bienfaisant de tous les « hommes.

« Cet éloge est suivi de notes qui font honneur aux « connaissances et au patriotisme de l'auteur.

« Les talents distingués que cet ouvrage annonce « ne permettent pas de douter qu'il ne soit facile à « l'auteur de faire disparaître les défauts qu'on y a « remarqués. Il a donc été jugé unanimement, dans le « comité, que l'Académie peut lui décerner le prix, à « condition néanmoins qu'il ne livrera son ouvrage à « l'impression qu'après avoir supprimé les morceaux « qui lui seront indiqués en l'invitant aussi à rectifier « son plan, surtout la dernière partie, et à corriger « quelques termes obscurs, impropres, néologi- « ques. »

Après avoir donné un compte-rendu des deux autres mémoires, le rapporteur proposait d'accorder à l'un et à l'autre une mention honorable en séance publique, et surtout pour le n° 4, parce qu'il semblait être l'œuvre d'un jeune homme dont les talents ora-

Digitized by Google

toires n'étaient pas encore développés, mais qui méritait des encouragements.

Ces conclusions ayant été adoptées à l'unanimité, on procéda à l'ouverture du paquet contenant les billets cachetés et renfermant les noms des candidats. M. Carnot (46), capitaine du génie en garnison à Arras, fut reconnu l'auteur du mémoire n° 2 : les autres billets furent brûlés sans avoir été ouverts.

Un mois après, le prix attribué à Carnot lui était remis, à la séance du 2 août 1784 présidée par S. A. S. Monseigneur le prince de Condé.

A cette séance assistaient MM. de Marlien (47), de Broindon (48) et l'abbé Colas, directeurs; MM. de Morveau (49), l'abbé de la Farre (50), de Gouvernet (51), de Montigny (52), Roussèlot (53), de Virely (54), l'abbé Colas (55), l'abbé de Luzines (56), le vicomte de Virieu (57), Amelot de Chailloux (58), le comte de la Touraille (59), Le Gentil, prieur de Fontenay (60), de Souhey (61), Raudot Maret (62), Picardet, prieur, Picardet l'aîné, Gauthey (63), l'abbé Boullemier, Mailly, Durande (64), Enaux (65), Chaussier (66), Leroux (67), Baillot, Antoine (68), Caillet, l'abbé Bertrand (69), Attiret (70), et Hoin (71).

A l'ouverture de la séance, M. Maret, secrétaire perpétuel, adressa au prince de Condé un discours dont le ton emphatique ne cédait en rien à celui des mémoires critiqués par lui les 15 mars et 5 avril 1781.

« Monseigneur,

« Nos vœux appeloient avec une impatience bien « légitime le moment flatteur dont nous jouissons en « cet heureux instant.

Digitized by Google

« Nous savons, Monseigneur, que des hautes régions « où votre naissance, vos vertus et vos talents arrêtent « Votre Altesse Sérénissime, vous ne cessez de nous « honorer de vos regards, de nous favoriser de votre « protection toute puissante.

« La conviction intime de cette vérité, Monseigneur, « rend Votre Altesse Sérénissime toujours présente à « nos yeux ; toujours nous nous disons, Condé nous « regarde, et cette illusion flatteuse animant notre « zèle nous porte à des efforts quelquefois heu- « reux.

« Mais, Monseigneur, si la persuasion seule de l'in- « térêt que vous daignez prendre à nos succès peut « nous élever en quelques sortes au-dessus de nous- « mêmes, quelle impression ne doit pas faire sur nous « la faveur insigne que Votre Altesse Sérénissime « nous accorde en ce jour ; il nous seroit difficile de « la rendre sensible par nos discours ; nos regards « suppléent à notre insuffisance ; ils disent que nous « sommes pénétrés d'amour, d'admiration et de re- « connaissance pour notre auguste protecteur.

« Ces sentiments, Monseigneur, sont aussi sincères « qu'ils sont justes et l'Académie goûte un plaisir bien « pur à se glorifier publiquement des bienfaits dont « vous ne cessez de la combler.

« C'est à la protection de Votre Altesse Sérénissime « qu'elle doit l'avantage de pouvoir publier ses nou- « veaux mémoires. L'estime dont vous l'honorez a « déterminé l'administration éclairée de la province « à pourvoir d'instruments nécessaires aux observa- « tions astronomiques (72), l'observatoire que vous « avez concédé à cette compagnie, à confier à un de

Digitized by Google

« ses membres l'enseignement d'une science dont « l'utilité peut n'être pas sentie par le vulgaire des « hommes, mais dont l'œil du génie, l'œil de l'ad- « ministrateur philosophe sait saisir les rapports avec « l'intérêt de l'Etat. »

Après avoir ainsi rappelé les bienfaits du prince de Condé, le rapporteur ajoute que « parmi les pièces « envoyées au concours pour le prix proposé au meil- « leur panégyriste de Vauban trois avoient fixé l'at- « tention de l'Académie, mais que pour louer digne- « ment ce grand homme il falloit une grande connais- « sance de la science dont il a été, en quelque sorte, « le créateur, réunir l'art de saisir avec précision, « les traits caractéristiques de ce héros, celui de les « rendre avec noblesse, avec une chaleur d'expression « également éloignée de la fougue de l'entousiasme et « de la marche froide et compassée de la dissertation : « il falloit être savant et éloquent.

« Un seul de ces trois ouvrages, dit-il, avoit réuni « ces qualités, et le prix lui avoit été décerné à l'una- « nimité des suffrages ; les deux autres avoient seule- « ment paru dignes d'être cités avec éloges ; l'un par « rapport à sa science, l'autre à raison de son élo- « quence. »

M. Maret a proclamé alors le nom du vainqueur, M. Carnot, né à Nolay, capitaine dans le corps du génie : il a ajouté que M. le marquis de Gouvernet avoit obtenu un congé à cet orateur, pour lui procurer l'hon neur de recevoir le prix des mains de S.A.S. et il a supplié monseigneur le prince de Condé de vouloir bien lui remettre les deux médailles.

Digitized by Google

M. Carnot s'est avancé, et après les avoir reçues a dit en s'adressant à S.A.S. :

« Monseigneur,

« Il est bien doux d'être couronné par un héros du « nom de Condé et les lauriers que votre main dis- « pense, de même que ceux qui décorent votre front « auguste, sont d'une espèce à ne se flétrir ja- « mais. »

La séance s'est terminée par le discours de réception de M. Grouvel (73), récemment reçu associé non résidant, la réponse de M. Guyton de Morveau, la lecture d'une épître à la raison par M. de la Touraille, l'éloge historique de Messire Claude-Marc-Antoine d'Apchon (74), archevêque d'Auch, ancien évêque de Dijon, par l'abbé Colas, et le compte-rendu de deux mémoires, le premier de M. Daubenton (75) sur l'amélioration des troupeaux en Bourgogne, et le second, de M. Chaussier, sur un moyen de faire périr les chrysalides des vers à soie dans leurs cocons sans endommager la soie.

Le 19 août 1784, Carnot sollicita le titre d'associé non résident. Nommé à cette même séance, sur le rapport de Guyton de Morveau, il siéga pour la première fois le 10 février 1785 (76).

« Je demeure confus, a-t-il dit, lorsque je me de- « mande quels titres ont pu m'ouvrir les portes de ce « fameux lycée. Vous m'avez admis à partager votre « gloire, sans que j'aye partagé les travaux qui vous « l'ont acquise, mais, Messieurs, plus vous me rap-

Digitized by Google

« prochez de vous, plus je suis frappé du contraste « que produisent vos lumières sublimes comparées à « mes foibles talents.

« C'est, Messieurs, par ma reconnaissance et par « mon zèle, que je veux justifier, s'il m'est possible, « la grâce que vous m'avez faite. »

M. de Morveau lui a répondu :

« Monsieur,

« Vous ne pouviez rien faire de plus agréable à la « Compagnie que de la mettre dans le cas de couron- « ner l'éloge d'un de nos plus grands hommes, et un « éloge digne du sujet, par un de nos compatriotes : « il étoit naturel que l'Académie, après vous avoir ren- « du justice, vous appelât à soutenir avec elle l'hon- « neur des lettres dans votre patrie : les applaudis- « sements que votre ouvrage a reçus dans nos séances « publiques, et de deux héros (77) faits pour appre- « cier tout ce qui touche aux grands talents militaires, « ont bien justifié nos suffrages et votre adoption. »

Trois ans après sa réception à l'Académie le capitaine Carnot adressait à M. Caillet, secrétaire de l'Académie, la lettre suivante, lue à la séance du 3 janvier 1788 :

« Monsieur,

« Vous savez peut-être qu'il est question de faire « démolir une bonne partie des places fortes du « royaume, comme trop dispendieuses : d'un autre « côté, il est bien des personnes qui regardent les for-

Digitized by Google

« teresses comme le salut de l'Etat, et comme un « puissant moyen d'économie : il se présente donc à « ce sujet une question très importante à résoudre « dans le moment actuel ; cette question ayant d'ail- « leurs beaucoup de rapport avec l'éloge du maré- « chal de Vauban, je prie l'Académie de permettre « que je partage le prix double qu'elle a bien voulu « m'adjuger en 1785, avec celui qui l'aura résolue.

« Aussi, Monsieur et cher confrère, si l'Académie « approuve mon projet, je vous prierai de vouloir bien « faire insérer dans les journaux, le programme sui- « vant que cette savante compagnie pourra modifier « à son gré :

« L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de « Dijon décernera au mois d'août 1789 un prix ex- « traordinaire, dont les frais sont faits par un de ses « membres et dont le sujet est la question suivante :

« *Est-il nécessaire qu'il y ait des places fortes sur « les frontières du royaume de France ?*

« Le prix sera une des médailles ordinaires de l'A- « cadémie : les mémoires seront envoyés le 1^er^ de juin « et adressés à M. Caillet, secrétaire perpétuel, sous « le couvert de M. l'Intendant de Bourgogne. »

La proposition faite par Carnot, discutée à la séance du 3 janvier 1788, fut acceptée, avec toutefois cette restriction que le secrétaire, en lui adressant les remerciements de l'Académie, lui demanderait de remplacer, dans son programme, le mot nécessaire par le mot avantageux.

Deux mémoires déposés le 29 janvier et le 2 avril 1789 furent lus aux séances des 7 et 14 mai ; le se-

Digitized by Google

cond fut jugé digne du prix ; il avait pour épigraphe : *Les places de guerre sont les ancres de sureté, sur lesquelles, dans les temps de malheur, se retiennent les Etats.*

Le prix ne put être remis au lauréat : le billet cacheté contenait ces mots : Si ce mémoire a mérité l'attention de l'Académie, l'auteur se fera connaître lorsqu'il en sera instruit par les papiers publics.

Le 16 août 1789, le secrétaire donna lecture de quelques extraits du mémoire couronné et invita l'auteur à se faire connaître, mais celui-ci ne fut probablement pas informé de la décision de l'Académie, car son nom n'est pas indiqué dans les procès-verbaux des séances suivantes.

Digitized by Google

NOTES

(1) L'hôtel de Bernard Pouffier, occupé aujourd'hui par le cercle militaire, était situé en réalité dans la rue Macheco, devenue rue d'Assas : il avait son entrée principale vis-à-vis la rue du Vert-Bois, aujourd'hui rue Verrerie, et une autre dans la grande rue Saint-Nicolas devenue rue J.-J.-Rousseau.

(2) Hector Bernard Pouffier, seigneur d'Aiserey et de Velogny, né à Dijon en 1658, succéda à son oncle Jean-Baptiste Pouffier, en sa charge de conseiller au Parlement, le 20 novembre 1681, après avoir obtenu des dispenses d'âge. Reçu le 9 décembre suivant, il mourut le 17 mars 1736, et fut inhumé au couvent de la Visitation ainsi que le constate son acte de décès.

« Me Hector Bernard Pouffier, doyen de la Cour, âgé de 82 ans, « décéda muni des sacrements, et fut inhumé le 18 mars 1736, « dans le caveau de l'autel de Saint-François de Sales, à l'église « des Dames de la Visitation, en présence de Messieurs du Parle- « ment, par le curé et les prêtres mépartistes de cette paroisse.

Signé : Genreau, curé.

(Registres de la paroisse Saint-Nicolas, 1736).

Le couvent de la Visitation était situé rue Porte-au-Fermerot, aujourd'hui rue de la Préfecture ; il est occupé actuellement par les sœurs de Sainte-Marthe.

La famille Pouffier avait sa sépulture à la paroisse Saint-Nicolas, mais Hector-Bernard ne voulut pas y être enterré, à raison du peu d'égards des fabriciens et des prêtres de cette paroisse pour la mémoire de son oncle et pour lui-même.

« Le sieur Jean-Baptiste Pouffier, dit-il dans son testament « du 10 mars 1732, ayant fait un legs en argent au profit des fa- « briciens et un aux prêtres, et une fondation de messe annuelle « de mort à perpétuité le 14 d'août pour lui, et au mois d'octobre « pour sa fille, chacun d'eux s'obligeá à son exécution par devant « notaire, en recevant son payement.

« En reconnaissance, les fabriciens, en mon absence, firent dé- « molir et enlever une balustrade haute de sept à huit pieds, de « belles pierres blanches cannelées, chargées d'un bel ordre d'ar- « chitecture et la porte qui fermoit la chapelle, ou est inhumé le « dit sieur Pouffier, qui avoit été concédée à Dame Marie Baillet

Digitized by Google

« mon ayeule, en l'état qu'elle étoit alors avec cette balustrade,
« moyennant une somme d'argent qui a été payée par ses fils.

« Les prêtres de leur côté ont cessé de satisfaire pendant plu-
« sieurs années à la fondation, ce qui a été reconnu facilement par
« moi et par des gens préposés : cette messe et le *Libera* devant
« se dire le 14 d'août, en noir, après dix heures, au son des cloches,
« par la fondation. »

C'est pour ce motif, que le 9 avril 1732, Bernard Pouffier passa, avec les religieuses de la Visitation, une convention lui concédant le caveau de la chapelle Saint-François de Sales ; il stipulait que son héritier devrait, de concert avec le doyen du Parlement, faire construire un retable qu'il estimait à la somme de mille livres. Il devait en outre faire exécuter la fondation de Jean-Baptiste Pouffier, et faire dire, chaque année, une messe au jour de son décès par un des pères capucins de Dijon.

(3) L'Université de Dijon ayant été créée le 6 juillet 1721, celles de Poitiers, Nantes, Angers, Reims, Caen, Bourges, Toulouse, Bordeaux, Aix et Besançon se réunirent à celle de Paris pour protester contre cette création.

Joseph Bret, professeur à Besançon, député par ses collègues pour soutenir l'opposition auprès du roi, lui présenta un volumineux mémoire destiné à prouver, qu'à raison des promesses faites par Louis XIV, lors de la réunion de la Franche-Comté à la France, la ville de Besançon avait seule le droit de posséder une université dans les deux Bourgognes.

Mais bientôt, Bret oublia si bien la mission qui lui avait été confiée, pour ne songer qu'à son intérêt personnel, qu'il fut nommé doyen de l'Université qu'il était chargé de combattre, lorsque le 27 septembre 1722, un arrêt du Conseil décidait que Dijon n'aurait qu'une Faculté de droit.

Il la dirigea pendant 26 ans. Son talent, sa science, sa réputation justement méritée lui firent pardonner son ambition et l'irrégularité de sa manière d'agir.

(4) Claude Lantin, seigneur de Planche et de Damerey, conseiller au Parlement, le 4 mai 1692. Armes : *d'azur à une givre d'argent au chef d'or.*

(5) Les biens légués par Bernard Pouffier étaient, son hôtel de la rue du Vert-Bois, tous les biens situés à Aiserey, Potangey Longecourt et Brazey, son domaine de Sennecey, des prés à Magny et Fauverney et tous les meubles se trouvant dans ses habitations de Dijon, Sennecey et Aiserey.

Digitized by Google

(6) « L'article cinq du testament de Pouffier disait : les académi-
« ciens seront au nombre de vingt-quatre, de trois ordres diffé-
« rents; le premier sera des honoraires au nombre de six, qui
« pourra pourtant être augmenté ou diminué par les directeurs; le
« second sera des pensionnaires, ou à récompense au nombre fixe
« de douze, dont quatre seront experts dans les matières de phy-
« sique, quatre dans celle de la morale, et quatre dans les parties
« de la médecine ci-devant énoncées, et dont la récompense sera
« la distribution de plusieurs prix que ces pensionnaires seuls
« pourront obtenir.

« Le troisième ordre sera des associés, ou aspirants à l'ordre
« des pensionnaires au nombre fixe de six, dont deux seront pour
« la physique, deux pour la morale et deux pour la médecine.

« (7) L'article treize réglait ainsi les devoirs des pensionnaires :
« les pensionnaires seront obligés d'assister à toutes les conférences
« qui se feront pendant l'année, ou à deux au moins par chaque
« mois, à moins qu'ils n'aient permission du président des direc-
« teurs, donnée sur de légitimes empêchements, à faute de quoi
« faire les défaillants ne seront point reçus à composer pour
« obtenir les prix.

« Chacun des académiciens choisira un sujet pour travailler, les
« honoraires pourront s'appliquer à toutes les sciences qui font le
« sujet des conférences, et les pensionnaires à celles seulement
« auquelles ils sont destinés.

« Ils auront tous la liberté de proposer leurs observations dans
« les conférences; mais les pensionnaires seront tenus à tour de
« rôle d'en apporter quelques-unes sur la science de leur classe
« qui resteront ès mains du secrétaire. »

(8) Jacques Vitte, conseiller au Parlement le 29 juin 1704, reçu avec dispenses d'âge le 12 août suivant, mourut à Dijon le 8 septembre 1769. Armes : *d'azur au sautoir d'or surmonté d'un croissant d'argent.*

(9) Nicolas Thomas, maître à la Chambre des comptes le 18 juillet 1706, devint conseiller au Parlement le 6 janvier 1710 et mourut en 1762 après 52 ans de service. Armes : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée en chef de deux quintefeuilles aussi d'or, et en pointe d'un croissant d'argent.*

(10) François Quarré, seigneur de Quintin, avocat général le 12 décembre 1697, après avoir obtenu des dispenses d'âge, devint procureur général le 19 février 1709 et fut reçu le 18 mars sui-

Digitized by Google

vant. Armes : *Echiqueté d'argent et d'azur, au chef d'or, chargé d'un lion passant de gueules.*

(11) Jean-Pierre Burteur, conseiller au Parlement le 24 février 1714, fut vicomte-mayeur de 1731 à 1750. Armes : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois flèches posées en pal, la pointe en bas, deux en chef et une en pointe.*

(12) Ordonnance d'Apollon au sujet du concours pour les prix entre les Académiciens de Dijon.

De par le Dieu roi de Cyrrha,
De l'Hélicon, et cœtera,
Avis utile à qui lira.
Quiconque jamais concourra
Pour infâme tenu sera,
Le public le blasonnera ;
Dans tout ce qu'il entreprendra
Jamais il ne réussira,
Sa femme cocu le fera.
S'il est médecin, il tuera
Tout malade qu'il traitera,
S'il est avocat, il perdra
Toute cause qu'il plaidera,
S'il est prêtre, il pervertira
Tout chrétien qu'il dirigera ;
S'il est rhéteur, il ennuiera
Tout homme qu'il haranguera ;
S'il est poète, il glacera
Tout lecteur qu'il assommera
De ses vers qu'on détestera.
Du plus loin qu'on le sentira
Comme un lépreux on le fuira.
Lorsque mal il composera
Le thème qu'on lui dictera,
Vertement on le fessera.
De tous les prix qu'il gagnera
L'argent, à payer, servira
La corde dont on le pendra.
Le magistrat ordonnera
Que, qui son nom prononcera
La même peine subira.
De sépulture il manquera,
Aux fourches on l'attachera,

Digitized by Google

De son corps que nud l'on verra
Maint corbeau se rassasiera
Tant que pièce n'en restera.
Après sa mort on ne dira
De profundis ni *Libera*
Pour son âme, qui s'en ira
In æternum ad tartara.
De ces lois pourtant on sçaura
Que Fournier l'on exceptera,
Garçon qui toujours rampera,
Aux directeurs obéira,
Et leur derrière torchera ;
Pour qui jamais l'on ne verra
Qu'Apollon intérêt prendra
En ce qui le regardera.
Ceci fut fait lorsque Pirrha
Avec des pierres répara
Le genre humain que dévora
L'eau, qui contre lui conspira.
Si fort il se désaltéra
Qu'à la fin il en expira :
En vain Pouffier souhaitera
Cette recette et promettra
Son bien à qui l'on instruira .
Le pauvre homme impuissant naîtra
Et sans postérité mourra.

(13) L'article dix-sept était ainsi conçu : « le premier dimanche « après le 20 août, jour de la Saint-Bernard, les prix seront dis- « tribués honorablement dans une assemblée publique, ou assiste- « ront tous ceux qui en auront été juges, lesquels en seront les « distributeurs ; et avant la distribution, chacun de ceux qui « auront obtenu les prix récitera publiquement un extrait du traité « à la faveur duquel le prix lui sera destiné. Le secrétaire y lira « la délibération de l'assemblée dans laquelle on aura décidé du « mérite des traités, et le nom des pensionnaires auxquels on aura « adjugé les prix qui leur seront remis après l'assemblée finie, par « le secrétaire, dont il dressera un procès-verbal sur son registre, « qui sera par eux signé, par le président des directeurs et par « le dit secrétaire. ».

(14) La délibération du 16 juin 1741 est ainsi conçue :

« Ce jourd'hui seizième de juin 1741,

Digitized by Google

« MM. Lantin, Vitte, Thomas, Quarré, directeurs ; MM. Lantin « de Damerey, Taphinon, académiciens honoraires ; MM. Liébault « et Chaussier, académiciens pensionnaires, assemblés pour les « affaires de la direction, ne s'étant trouvé personne de la classe « de morale.

« Sur ce qui a été représenté par un de Messieurs, que le con- « cours limité aux douze académiciens pensionnaires, n'étoit pas « la voye la plus sûre ni la plus prompte pour faire fleurir les « sciences et les porter à ce point de perfection qui faisoit l'objet « du fondateur de cette académie, et qui est le seul qui a toujours « animé ceux qui sont chargez de la direction de l'Académie,

« A été délibéré :

« Que l'Académie donnera tous les ans, à perpétuité, un prix « au public dans le courant du mois d'août, qui sera une médaille « d'or en valeur de 300 livres, et qu'à l'exception de tous ceux « qui composent l'Académie, toutes les personnes, tant de cette « province que du royaume et des pays étrangers, seront admises « à composer sur le sujet qui sera donné par l'Académie en la « forme posée par l'article 23 des statuts, qui sera, pour la pre- « mière année, sur la physique ; pour la seconde année, sur la « morale ; et, pour la troisième, sur la médecine ; après quoi on « recommencera toujours dans le même ordre.

« Le sujet pour le prix sera donné tous les ans à la fin du « mois d'août, et ceux qui auront travaillé seront tenus de faire « remettre à leurs frais, et de la manière qu'il se pratique dans « les autres Académies, leurs ouvrages au secrétaire, qui ne les « recevra point, passé le premier avril. Et le dit secrétaire sera « tenu de les rapporter à l'Académie cachetés comme il les aura « reçus.

« Les ouvrages ainsi remis seront jugez par MM. les directeurs, « par MM. les académiciens honoraires et par MM. les quatre acadé- « miciens pensionnaires de la classe qui fera pour chaque année le « sujet du prix, et qui auront, en cette occasion, voix délibérative.

« Le surplus de la somme de 930 livres qui avait été originai- « rement destinée pour les prix sera, après en avoir prélevé celle « de 300 livres pour la médaille d'or, distribué à MM. les académi- « ciens pensionnaires, par forme de jetons, pour leurs droits d'entrée ; « la part des absents accroissant aux présens. Sera à cet effet tenu « un registre exact des assistances et sera la distribution faite tous « les ans au mois d'août, sans que MM. les usufruitiers ou MM. « les doyens de la Cour soient tenus de donner plus de 930 livres

Digitized by Google

« pour les médailles ou jetons, sans préjudice de la somme de « 20000 livres donnée à l'Académie par M. Pouffier, sur l'employ « de laquelle il sera pourvu dans le tems.

« Pour donner à l'Académie plus de lustre et plus de dignité, et « afin que le public soit instruit de l'utilité qu'il peut retirer du « travail de ceux qui la composent, la rentrée de l'Académie, « après la Saint-Martin, sera publique et un de MM. les aca- « démiciens, soit honoraire ou pensionnaire, sera invité d'y faire « un discours académique sur le sujet qui sera le plus de son « goût. Ce discours fini, il y sera lu une dissertation ou deux, se- « lon que le tems le permettra, sur la physique, sur les sciences « qui font l'objet des études de l'Académie. En l'absence du secré- « taire de l'Académie ou en cas de maladie, MM. les directeurs « prieront quelqu'un de MM. les pensionnaires de le remplacer, « auquel le registre sera remis.

« Dérogeant, par la présente délibération, à tous les articles des « statuts de l'Académie qui seraient contraires à ladite délibé- « ration.

« (15) J'ai toujours différé, Monsieur, de répondre à la lettre « que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de la mé- « daille de l'Académie de Dijon, parce que j'attendois une réponse « de M. le comte *de Caylus* à qui je m'étois adressé pour connoître « les meilleurs ouvriers et pour savoir comment il falloit en faire l'ins- « cription et la gravure ; il vient de me répondre que M. *de Boze* de « l'Académie des inscriptions décidera de l'exergue de la légende « etc., que *Bouchardon* dessinera et que *Marteau* gravera : il ajoute « que comme l'Académie de Dijon ne luy paroit pas décidée, il luy « faut un mémoire instructif auquel il répondra, soit pour les prix « des coins, soit pour le marché du balancier ; si vous me permet- « tés de vous faire mes observations à ce sujet, je vous dirai qu'il « seroit fort inutile de faire faire cette médaille à Genève, parce « qu'elle seroit trez certainement sujette à être arrêtée et confis- « quée ; il ne convient point aussi de mettre le portrait du fonda- « teur, cela ne s'est jamais fait pour une médaille qui doit servir « de prix ; c'est tout au plus si on met son nom dans l'exergue ; à « l'égard du prix on assure qu'il ne montera pas aussi haut que « vous le craignés ; M. *de Boze* ne prendra rien pour l'inscription, « *Bouchardon* ne prendra point d'argent et on en sera quitte pour « luy envoier une feuillette de vin de Bourgogne ; quand l'inscrip- « tion sera décidée vous saurés tout aussitôt les prix des coins et « du balancier, cela dépend du dessin selon qu'il est plus ou

Digitized by Google

« moins chargé. » Quand vous m'aurés, Monsieur, marqué vos intentions j'écrirai à M. *de Caylus* qui a bien voulu se charger de cette affaire et qui assurément est plus en état que personne de la bien faire. J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

BUFFON

De Montbard, le 26 septembre 1741.

Au dos est écrit :

A M. Lantin, doïen du Parlement de Bourgogne de présent à Chagny par Beaune.

(16) Jean-Baptiste Lantin, seigneur de Damerey, doyen du Parlement, académicien honoraire le 6 août 1740, mourut à Dijon le 21 septembre 1756.

(17) L'abbé Derepas, chanoine de Notre-Dame, académicien honoraire le 6 août 1740, mourut à Dijon le 7 décembre 1757.

(18) Bernard Leauté, doyen de l'église Saint-Jean, né à Dijon le 11 juillet 1680, académicien honoraire le 9 juin 1747, mourut en la même ville le 21 novembre 1759 et fut inhumé dans son église.

(19) Claude Gelot, né à Pouilly-sur-Saône le 1er novembre 1717, procureur du roi au bureau des finances, académicien pensionnaire le 9 janvier 1740, mourut à Dijon, le 10 janvier 1779.

(20) Jean-Baptiste Fromageot, né à Dijon le 10 septembre 1724, avocat au Parlement, reçu associé à l'Académie dès l'âge de 16 ans, le 10 juillet 1741, mourut à Besançon le 14 août 1753.

(21) Louis Guyot, né à Dijon le 15 février 1725, reçu associé à l'Académie le 9 juin 1747, académicien pensionnaire le 16 février 1748, devint académicien honoraire non résidant le 12 avril 1771. D'abord avocat distingué au Parlement, il fut nommé procureur général en Corse le 16 septembre 1769. Rentré à Dijon, sur sa demande, le 5 novembre 1782, il mourut en cette ville le 6 août 1786, entouré de l'estime et de l'affection de ses concitoyens.

(22) Claude Perret, né à Verdun-sur-le-Doubs en 1720, avocat au Parlement, reçu associé à l'Académie le 9 juin 1747, académicien pensionnaire le 9 août 1748, mourut à Dijon le 9 août 1788.

(23) Louis-Marie-Nicolas d'Arlay, seigneur de la Vallée et de Crécy, né à Dijon le 13 août 1713, conseiller au Parlement le 16 mars 1736, après avoir obtenu des dispenses d'âge, mourut à Dijon le 14 janvier 1789. Armes *d'argent à la fasce de sable.*

(24) Nicolas Genreau, avocat général au Parlement le 17 février 1719, après avoir obtenu des dispensee d'âge, fut un des premiers

Digitized by Google

directeurs de l'Académie. Armes : *d'azur au tourne-sol à l'aspect d'un soleil de même, posé à l'angle dextre du chef de l'écu.*

(25) L'abbé Liébault, vicaire à Saint-Nicolas, académicien pensionnaire le 12 août 1740, mourut à Dijon le 3 septembre 1763.

(26) Pierre Raudot, né à Avallon le 15 novembre 1712, docteur en médecine, académicien pensionnaire le 12 août 1740, mourut à Dijon vers 1784.

(27) Nicolas Fournier, né à Montpellier, médecin de la ville et des Etats, académicien pensionnaire le 14 avril 1741, mourut à Dijon le 18 février 1782.

(28) Denis-Bernard Chaussier, né au Val-Suzon le 7 octobre 1709, médecin et chirurgien, académicien pensionnaire le 12 août 1740, mourut à Dijon en 1781.

(29) Melot, médecin, académicien pensionnaire le 12 août 1740, mourut à Dijon en 1764.

(30) Jean-Philibert Maret, né à Dijon le 8 novembre 1705, chirurgien, académicien pensionnaire le 20 avril 1742, mourut à Dijon le 14 octobre 1780.

(31) Denis Barberet, né le 27 décembre 1714, à Arnay-le-Duc, reçu associé à l'Académie le 15 janvier 1745, exerçait la médecine à Dijon. Envoyé à Toulon comme médecin de la marine en 1761, il mourut en cette ville en 1780.

(32) N... de Frazans, ancien commissaire des guerres, capitaine des gardes du prince de Condé, fut reçu associé à l'Académie le 9 janvier 1750.

(33) Il semble résulter des mémoires sur la vie de Grosley, que le nom de Duchasselat était un pseudonyme et que Grosley était bien l'auteur de ce mémoire.

(34) L'abbé François-Xavier Talbert, chanoine à Besançon, académicien non résident le 7 décembre 1775, devint honoraire le 28 février 1782; né en 1725 à Besançon, il mourut en émigration à Lemberg, en Gallicie, le 4 juin 1805.

(35) Dans le 1er volume on trouve : 1° Discours de J.-J.-Rousseau. — 2° Observations sur le discours qui a été couronné à Dijon. — 3° Réponse aux observations précédentes. — 4° Réponse au discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon, par le roi Stanislas. — 5° Observations de J.-J.-Rousseau de Genève sur la réponse qui a été faite à son discours. — Réfutation d'un discours qui a remporté le prix de l'Académie de Dijon en 1750 par M. Gautier. — 7° Lettre de J.-J. Rousseau de Genève à M. Grimm sur la réfutation de son discours par M. Gautier. — 8° Observations sur la

Digitized by Google

lettre de M. J.-J. Rousseau à M. Grimm, par M. Gautier. — 9° Discours de M. le Roi prononcé le 12 août 1751 dans les écoles de Sorbonne : des avantages que les lettres procurent à la vertu.

Dans le 2e volume on trouve : 1° Réfutation du discours du citoyen de Genève par l'un des académiciens examinateurs, qui a refusé de donner son suffrage à cette pièce. — 2° Addition à la réfutation précédente. — 3° Réfutation des observations de M. J.-J. Rousseau, de Genève, sur une réponse qui a été faite à son discours dans le Mercure de septembre 1751, p. 63. — 4° Lettre de J.-J. Rousseau sur une nouvelle réfutation de son discours, par un académicien de Dijon. — 5° Désaveu de l'Académie de Dijon au sujet de la réfutation attribuée faussement à l'un de ses membres. — 6° Observations de M. le Cat, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Rouen, sur le désaveu de l'Académie de Dijon, publiées dans le Mercure d'août, p. 90. — 7° Discours sur les avantages des Sciences et des Arts, prononcé dans l'Assemblée publique de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Lyon le 22 juin 1751. — 8° Dernière réponse de J.-J. Rousseau, de Genève.

(36) L'abbé Jérôme Richard, prêtre mépartiste de l'église Saint-Michel, reçu associé de l'Académie le 12 juin 1750, devint académicien pensionnaire le 28 décembre 1753. Il publia de 1753 à 1760 les tablettes historiques de Bourgogne où sont insérés de forts bons mémoires sur l'histoire de cette province.

(37) Lettre de l'abbé Richard :

Monsieur,

L'Académie a examiné avec attention le discours que vous luy avés fait présenter : elle ne croit pas que votre intention en le composant ait été de luy envoyer comme une pièce sur laquelle vous pouviés être reçu au nombre de ses associés ; il ne luy a pas même paru décent que vous débutassiés avec elle par condamner sa conduite qu'elle a tenue avec M. Rousseau, de Genève.

Elle vous renvoye votre discours ; vous verrés, Monsieur, par les lignes qu'elle a fait tirer sur ce manuscrit ce qu'elle juge à propos que vous y changiés absolument, en cas que vous le laissiés subsister : si vous vous en raportés à son avis, elle pense que le meilleur parti que vous ayés à prendre est de le suprimer.

Mais comme l'Académie se fait une considération particulière pour M. de Bardonnanche qui vous a présenté, et que votre style luy donne une idée avantageuse de vos talens, elle vous recevra volontiers parmy les associés correspondans à condition que vous vous en raporterés à ce qu'elle vous dit sur votre discours, ou que

Digitized by Google

vous luy renverrés quelqu'autre pièce à la vue de laquelle elle se fera un plaisir de favoriser vos désirs, en vous envoyant un extrait en forme de la délibération qui vous admettra au rang de ses associés.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

RICHARD, prêtre.

A Dijon, ce 23 janvier 1756.

(38) L'abbé Fabarel, grand chantre de la Cathédrale, fut reçu académicien honoraire le 6 août 1740.

(39) Etienne-Henri-Colas né le 18 avril 1732, substitut du Procureur général, devint avocat général le 8 mai 1753, après avoir obtenu des dispenses d'âge. En 1784, il entra dans les ordres sans quitter sa charge, mais après avoir sollicité des lettres de compatibilité. Directeur de l'Académie en 1765, il mourut à Bligny-sous-Beaune le 14 prairial an VII (2 juin 1799). Armes : *d'azur à la fasce d'argent chargée de trois étoiles de gueules et accompagnée d'un arc d'or en chef et d'un coq d'argent en pointe.*

(40) Claude Picardet, conseiller à la table de marbre, né à Is-sur-Tille, le 12 février 1727, associé le 12 février 1756, devint académicien pensionnaire le 7 décembre 1764.

(41) Henri-Claude Picardet, chanoine de Saint-Jean, prieur de Neuilly, né à Dijon le 30 septembre 1728, associé le 13 février 1756, devint académicien pensionnaire le 17 juin 1763.

(42) Jean-Baptiste Mailly, professeur au collège des Godrans, né à Dijon le 16 juillet 1744, mourut dans la même ville le 26 mars 1794. Associé le 7 décembre 1770, il devint académicien pensionnaire le 8 janvier 1773.

(43) Pierre Baillot, professeur de Belles-Lettres à l'école centrale puis au lycée de Dijon, né en cette ville le 8 septembre 1752, y mourut le 20 février 1815. Associé le 12 mars 1778, il devint académicien pensionnaire le 15 février 1787.

(44) Louis Caillet, professeur au collège Godran, né le 30 avril 1736, mourut à Beaune le 26 août 1822. Associé le 15 février 1781, il devint académicien pensionnaire le 29 juillet 1786.

(45) L'abbé Charles Boullemier, né à Dijon le 12 novembre 1725, mort en la même ville le 11 avril 1803, bibliothécaire de la ville en 1764, fut chanoine de la Madeleine de 1754 à 1790. Associé le 10 juillet 1767, il devint académicien pensionnaire le 31 janvier 1772.

(46) Lazare-Hippolyte-Marguerite Carnot, né à Nolay le 13 mai

Digitized by Google

1753, mourut en exil à Magdebourg le 2 août 1823. Elève de Monge à l'école spéciale de Mézières, officier assez distingué pour être à trente ans capitaine du génie et chevalier de Saint-Louis, il devint député à l'assemblée législative, membre de la Convention, membre du Comité de Salut public.

Chargé de la direction des affaires militaires il mérita le surnom *d'organisateur de la victoire*. Membre du directoire et du Tribunat, ministre de l'Intérieur pendant les cent jours, il fut exilé par la Restauration et mourut à Magdebourg entouré du respect universel.

(47) Philibert-André Fleutelot de Marlien, né à Dijon le 10 janvier 1714, conseiller le 9 novembre 1733, devint directeur de l'Académie en 1782 et mourut doyen du Parlement le 25 janvier 1787 à Versailles où il avait été mandé par le roi avec une députation de sa compagnie, au sujet des remontrances de la Cour. Armes : *d'argent à 3 trèfles de sable, au chef de gueules chargé d'un soleil, d'or.*

(48) Nicolas-Jean-Baptiste Baillyat de Broindon, né le 29 mai 1750, conseiller le 17 juillet 1775, devint sous-directeur de l'académie en 1784. Armes : *d'azur au lion d'or armé et lampassé de gueules, au chef d'or.*

(49) Louis-Bernard Guyton de Morveau, né à Dijon le 4 janvier 1737, avocat général au Parlement, le 8 janvier 1762, nommé académicien honoraire le 20 janvier 1764, fut vice-chancelier en 1772, et chancelier en 1781. Procureur général syndic du département de la Côte-d'Or en 1790, député à l'Assemblée législative et à la Convention, membre du Comité de Salut public, il fit partie du conseil des Cinq-Cents. Administrateur général des monnaies, directeur de l'Ecole polytechnique, il mourut à Paris le 2 janvier 1816. Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois casques de même.*

(50) Louis-Henri de la Fare, doyen de la Sainte-Chapelle le 17 août 1778, abbé de Licques, en 1782, élu du clergé en 1784, vicaire général du diocèse de Dijon, fut académicien honoraire le 14 janvier 1779 et vice-chancelier en 1781.

(51) Philippe-Antoine-Gabriel-Victor, marquis de la Tour-du-Pin-Gouvernet, né à Fouvent en Champagne, en 1723, lieutenant général, commandant en chef de Bourgogne et Bresse, fut académicien honoraire le 19 juillet 1765. Retiré à Auteuil lors de la révolution, il y fut arrêté et mourut sur l'échafaud le 28 avril 1794, à 72 ans.

Digitized by Google

(52) Antoine Chartraire de Montigny, trésorier des Etats de Bourgogne, académicien honoraire le 5 janvier 1775, devint chancelier en 1789.

(53) Nicolas-Claude Rousselot, conseiller à la Chambre des comptes le 18 juin 1745, après avoir obtenu des dispenses d'âge, maire de Dijon de 1763 à 1770, secrétaire en chef des Etats, devint académicien honoraire le 5 janvier 1775 et directeur en 1763. Armes : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'une pensée tigée et feuillée de... et accompagnée en chef d'une gloire et en pointe d'un mouton passant.*

(54) Charles-André-Hector Grossard de Virly, président à la Chambre des comptes le 27 septembre 1780, après avoir obtenu des dispenses d'âge, devint académicien honoraire le 9 août 1781. Armes : *de gueules à deux épées d'argent garnies d'or en sautoir, les pointes en bas accompagnées de deux lévriers courants d'argent, l'un en chef l'autre en pointe.*

(55) L'abbé Colas, chanoine de la Sainte-Chapelle vicaire général du diocèse de Dijon, associé libre le 23 juin 1774, devint académicien honoraire non résident le 21 mars 1776.

(56) L'abbé de Luzines, lecteur du prince de Condé, élu du clergé en 1772 et 1781, abbé de Saint-Seine, devint académicien honoraire le 1er mai 1783 ; ayant émigré il mourut en Autriche.

(57) Nicolas-Alexandre vicomte de Virieu, maréchal de camp, élu de la noblesse en 1781, fut nommé académicien honoraire non résident, le 8 juillet 1784.

(58) Antoine-Léon-Anne Amelot de Chaillou, avocat au Châtelet en 1751, président au grand conseil en 1755, intendant de Bourgogne de 1764 à 1771 et de 1783 à 1789, devint académicien honoraire le 9 août 1765.

(59) Le comte de la Touraille, gentilhomme du prince de Condé, lieutenant du roi, à Auxonne, fut nommé académicien honoraire non résident le 27 avril 1775.

(60) Dom Le Gentil, prieur de Fontenay, non résident, le 16 décembre 1779, associé le 1er messidor an VI, devint vice-président cette même année.

(61) Jean-Jacques-Antoine Mollerat, médecin ordinaire du roi, hérita en 1777 de la terre et baronnie de Souhey acquises par son père Jean Mollerat le 30 septembre 1764. Il devint associé libre de l'Académie le 7 mars 1782. Sa sœur Claudine-Madeleine épousa Louis Moussier, ancien maire de Dijon et conseiller d'Etat.

(62) Hugues Maret, né à Dijon le 6 octobre 1726, médecin, asso-

Digitized by Google

cié le 9 janvier 1756, académicien pensionnaire le 9 décembre 1763, secrétaire perpétuel le 7 décembre 1764, mourut le 11 juin 1785 à Fresnes-Saint-Mammès, victime de son zèle dans une épidémie dont il était allé combattre les progrès, d'après les ordres du gouvernement. Il eut pour fils le duc de Bassano.

(63) Emiland-Marie Gauthey, né à Chalon-sur-Saône le 3 décembre 1732, professeur à l'école des Ponts et chaussées, inspecteur général du génie en 1791, mourut le 14 juillet 1806. Associé le 30 janvier 1761, il devint académicien pensionnaire le 31 janvier 1772.

(64) Jean-François Durande, né à Dijon en 1732, médecin, mourut dans la même ville le 21 janvier 1794. Associé le 7 février 1772, il devint académicien pensionnaire le 11 janvier 1776.

(65) Joseph Enaux, né à Dijon le 5 juillet 1726, chirurgien, mourut dans la même ville le 27 novembre 1798. Associé le 12 janvier 1775, il devint académicien pensionnaire le 29 avril 1779.

En annonçant sa mort dans le numéro du 10 frimaire an VII (30 novembre 1798) le *Journal de la Côte-d'Or* donnait les vers suivants :

Vers pour mettre au bas du portrait d'Enaux :

Posséder l'art le plus utile,
A l'homme rendre la santé,
Extirper d'une main habile
Le mal dont il est tourmenté ;
Être, au milieu des cris, tranquille
Inhumain par humanité :
C'est ce qu'a su faire, entre mille,
Enaux, justement regretté.

(66) François Chaussier, né à Dijon le 2 juillet 1746, médecin de la Maternité, professeur de chimie à l'Ecole polytechnique, mourut à Paris le 19 juin 1828. Associé le 14 août 1776, il devint académicien pensionnaire le 25 avril 1782.

(67) Antoine-Michel Leroux, né à Dijon le 2 décembre 1730, habile chirurgien, mourut en la même ville le 23 octobre 1792. Associé le 12 décembre 1776, il devint académicien pensionnaire le 3 août 1786.

(68) Pierre-Joseph-Antoine, né à Brazey, le 13 juin 1730, ingénieur en chef des ponts et chaussées en 1790, mourut à Dijon le 2 mars 1814. Associé le 13 août 1778, il fut président de l'Académie en l'an VI.

(69) L'abbé Bertrand, professeur de physique au collège Godran, né à Autun en 1753, accompagna d'Entrecasteaux dans le voyage

Digitized by Google

qu'il entreprit à la recherche de La Peyrouse. Il mourut en avril 1792, au cap de Bonne-Espérance, des suites d'une chute, en faisant l'ascension de la montagne de la Table. Il avait été reçu associé le 23 janvier 1783.

(70) François Attiret, né à Dôle, le 13 décembre 1728, sculpteur, résida longtemps à Dijon et mourut à Dôle le 14 juillet 1804. Il fut nommé correspondant le 7 mai 1773.

(71) François-Jacques Hoin, né à Dijon le 27 octobre 1748, médecin, mourut à Dijon le 16 février 1806. Il fut associé le 3 décembre 1778.

(72) Les Elus avaient fait remettre à l'abbé Fabarel 15000 livres pour achat d'instruments et le roi avait donné 10000 livres pour réparer la tour de la Terrasse et la mettre en état de servir d'observatoire, mais les Etats n'approuvèrent pas la fondation projetée d'un cours d'astronomie.

Quelque temps après, l'abbé Bertrand se chargea de faire gratuitement le cours et les observations astronomiques, sous la direction de l'abbé Fabarel.

(73) M. Grouvel, secrétaire des commandements de S. A. S. le prince de Condé, fut reçu associé non résident le 14 juin 1784.

(74) Claude-Marc-Antoine d'Apchon, né à Montbrison le 5 juin 1721, capitaine de dragons, entra dans les ordres et fut abbé commendataire de Preuilly au diocèse de Sens, doyen de la chapelle aux Riches, vicaire général et évêque de Dijon ; sacré le 19 octobre 1755, il fut nommé, le 18 février 1776, archevêque d'Auch, où il mourut le 21 mai 1783. Armes : *d'or semé de fleurs de lys d'azur.*

(75) Louis-Jean-Marie Daubenton, médecin, né à Montbard le 29 mai 1716, était un ami de Buffon. Appelé par lui à Paris, il devint conservateur du musée d'histoire naturelle. Académicien honoraire non résident, le 19 juin 1761, il mourut à Paris le 31 décembre 1799.

(76) Cent quatre ans plus tard, l'arrière-petit-fils par alliance de Lazare Carnot, M. le premier Président Cunisset-Carnot a été reçu membre de l'Académie, le 17 avril 1889.

(77) Le prince de Condé présida la séance publique du 2 août 1784, et le prince Frédéric-Henri de Prusse celle du 14 du même mois.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR LES PRIX DE 1902

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 22 avril 1903
par MM. Méray, d'Arbaumont, Bataillon, Collot, Mathey et Mocquery

---

Le roulement adopté en 1884 pour les médailles décernées chaque année par l'Académie au nom de la ville, ramenait pour la septième fois le tour des Sciences en 1902. Conformément à une tradition constante et dont les avantages ont été maintes fois reconnus, l'Académie n'a pas ouvert de concours, il lui a toujours semblé, en effet, que mieux valait aller chercher elle-même ses lauréats en faisant les dénombrements les plus étendus, mais sans sortir des limites largement tracées de la Bourgogne. C'est dans cet esprit que s'est réunie, le 21 avril, la commission spéciale composée de MM. Chabeuf, président de l'Académie, président né de toutes les commissions, Mocquery, vice-président, Dumay, secrétaire, Collot, secrétaire-adjoint, Metman, bibliothécaire, Cornereau, trésorier, membres du bureau ; Bataillon, Bazin, Galliot, Jobert, colonel Marchand, docteur Marchant, Mathey, Méray, membres de la section des sciences ; d'Arbaumont et Picard, membres de la section des lettres. Cette commission s'est réunie le 21 avril 1903, et après avoir arrêté

Digitized by Google

les propositions à faire, a distribué les rapports entre plusieurs de ses membres.

Le mercredi 22 avril, l'ordre du jour de la séance portait qu'il serait donné lecture de ces rapports sur lesquels statuerait la compagnie. M. Chabeuf, président, a rappelé que l'Académie décerne chaque année deux médailles d'or, et plusieurs de vermeil et d'argent, étant entendu que les médailles d'un même métal sont toujours considérées comme virtuellement égales entre elles. Aussi, pour le bien établir, l'Académie a-t-elle pour principe constant de suivre rigoureusement l'ordre alphabétique tant pour la présentation des rapports que pour l'établissement de la liste des lauréats.

La parole est donnée à M. Méray, chargé du rapport sur l'une des deux médailles d'or.

M. Méray donne lecture du rapport suivant :

Messieurs,

M. Brunhes (Bernard) est né à Toulouse, le 3 juillet 1867, mais la Bourgogne est devenue son pays d'adoption, car sa famille s'est fixée à Dijon en 1883, elle y est encore représentée; il a achevé ses études au lycée de notre ville ; il y a professé dans l'enseignement supérieur ; il a épousé une Dijonnaise ; on peut même dire que ses origines le rapprochent beaucoup de l'Académie, puisque son père, professeur de physique à la Faculté des sciences, a été l'un de nos confrères les plus estimés.

Après avoir brillé au Lycée puis à l'Ecole normale supérieure, M. Brunhes a été nommé agrégé des

Digitized by Google

sciences physiques, à la suite d'un concours où il s'est fait remarquer et placer le premier sur la liste de classement des candidats. Il a été nommé aussitôt Maître de conférences à la Faculté des sciences de Lille (1893-1895), puis Professeur de physique à celle de Dijon (1895-1900). En 1900 il a passé à celle de Clermont, prenant en même temps la direction de l'observatoire météorologique du Puy-de-Dôme.

Dans le rapport de M. Recoura doyen, daté de 1897, sur les conclusions duquel M. Brunhes a été titularisé à la Faculté des sciences de Dijon, nous trouvons mentionnés et sommairement analysés un Traité élémentaire d'électricité, des mémoires assez nombreux, des notes, etc., sur les points les plus élevés de la physique moderne (15 de ces publications font l'objet de cotes spéciales dans *l'Index bibliographique*). Ces premiers travaux de M. Brunhes ont porté sur l'optique expérimentale, l'optique théorique et la théorie électromagnétique de la lumière, sur l'électricité et l'acoustique.

Professant encore à Dijon, M. Brunhes s'est attaqué, avec profit pour la science, au problème nouveau et difficile de la détermination de la vitesse de propagation des rayons Rœntgen, et de la durée de leur émission. A partir de 1900, ses fonctions de directeur de l'observatoire du Puy-de Dôme ont dirigé ses préoccupations scientifiques sur la physique du globe et la météorologie. Il a fait des observations sur le pouvoir isolant de la neige pour les courants télégraphiques et téléphoniques; en collaboration avec son élève M. P. David, il a découvert au Puy-de-Dôme une anomalie magnétique extraordinaire, comme aucune ana-

Digitized by Google

logue n'avait été encore signalée en France. La hardiesse de leurs conjectures, l'ingéniosité et la patience de leurs investigations expérimentales, ont abordé une question que l'on croirait insoluble, savoir la reconstitution du champ magnétique terrestre aux époques perdues dans la nuit des temps géologiques où l'on place généralement les éruptions des volcans de l'Auvergne ; dans cette voie toute nouvelle les deux savants ont déjà fait des constatations plausibles.

Votre commission vous propose de décerner à M. Brunhes, pour ses travaux sur la physique générale et terrestre, une médaille d'or qu'elle jugerait insuffisante si l'Académie disposait de plus hautes récompenses.

M. d'Arbaumont a la parole :

Messieurs,

La ville de Dijon avait été désignée par la Société botanique de France, pour la tenue, en 1882, d'une des sessions extraordinaires que cette Société consacre habituellement, chaque année, à l'exploration successive et à l'étude sur place des principales stations de la flore française.

L'ouverture de la session avait été fixée au 12 juin, et nous nous étions chargés, notre regretté confrère, Alfred Viallanes et moi, d'arrêter le programme des excursions et d'en fixer l'itinéraire, ce qui nécessitait, pour certaines d'entre elles, une tournée préliminaire destinée à en assurer le succès.

L'une des herborisations, la première, et de toutes

Digitized by Google

la plus importante, à laquelle deux journées entières seraient employées, devait nous conduire, le premier jour, des hauteurs de Santenay à Bligny-sur-Ouche, par le Creux de Menevault et les Chaumes d'Auvenay, pour nous amener le lendemain à la gare de Beaune par Bouilland et la gracieuse vallée de Fontaine-Froide.

La préparation de l'excursion me procura l'avantage, dans une entrevue préliminaire, de faire la connaissance de M. le Dr Gillot, que nous savions très documenté sur les particularités florales intéressantes des régions à parcourir.

Peu après il prenait lui-même la direction de l'herborisation officielle dont il s'était chargé de rédiger le compte rendu pour le *Bulletin de la Société botanique*. Et c'est ainsi qu'il me fut donné, par deux fois, à peu de jours d'intervalle, de pouvoir apprécier, chez notre aimable collaborateur, le charme de ses relations personnelles, la sûreté et l'étendue de ses connaissances dans une science où il est passé maître.

Au sortir de ses études médicales, le Docteur Gillot avait pris pour sujet de sa thèse inaugurale le *Mycosis fungoïde*, sorte de maladie des pays intertropicaux, caractérisée au début par la production de plaques d'aspect lichénoïde, — d'où le nom sous lequel elle est connue, — et qui se termine presque toujours, après une période variant de trois à douze ans, par la mort du sujet.

D'aspect lichénoïde ! quelque rapport éloigné sans doute — oh ! bien éloigné — avec une branche intéressante de la botanique cryptogamique.

Couronné, en 1869, par l'Académie de médecine, ce premier mémoire ouvre la série d'une longue suite

Digitized by Google

de publications, dont la liste comprend, à ce jour, près de 130 numéros, parmi lesquels la botanique apparaît naturellement occupant de beaucoup la plus large place. Ce n'est pas qu'on n'y trouve aussi quelques études purement médicales, des observations paléontologiques sur une grotte des environs de Nolay, des notices nécrologiques, telles que celle du Dr de Montessus, l'éminent ornithologiste, etc.

Mais ce sont là simples intermèdes, pour ainsi dire, parmi l'ensemble des notes, notices, communications diverses consacrées par le docteur à tel ou tel point spécial de ses études favorites, et cela sous des aspects très variés : considérations sur l'ensemble de certaines régions botaniques : le Morvan, la Bresse chalonnaise et louhannaise, le Beaujolais, avec une petite pointe sur la flore de la péninsule ibérique ; comptes rendus d'herborisations dans le Bugey et le Valromey (1876), aux environs de Bastia et au Monte-San-Pietro (1877), au pays Basque et en Navarre (1880), dans le Jura central (1891) et méridional (1902), et, en 1900, à Souk-el-Khemès (Tunisie), avec ses confrères de l'Association française pour l'avancement des sciences.

La simple énumération serait trop longue de toutes les publications du Dr Gillot où on le voit s'appliquer avec une rare sagacité à l'élucidation de certains problèmes plus ou moins compliqués de botanique phanérogamique : question des hybrides, anomalies végétales, espèces critiques, plantes rares ou nouvelles dans certaines régions, etc.

Longue aussi serait l'indication des recueils périodiques que le Dr Gillot enrichissait ainsi de ses mul-

Digitized by Google

tiples opuscules, et qui tenaient à honneur d'en recevoir la primeur, tels, pour en citer quelques-uns : le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle d'Autun*, — Société de date assez récente, très prospère, à la fondation et au succès de laquelle le Docteur Gillot a, pour le dire en passant, pris la plus grande part, — les *Annales de la Société botanique de Lyon*, le *Bulletin de la Société française de botanique*, et enfin, le plus favorisé de tous, le *Bulletin de la Société botanique de France*, où je relevais naguère, à la date de décembre 1902, parmi les six notices sorties de sa plume en cette même année, un travail important sur quelques rosiers hybrides.

On est en droit de s'étonner que des travaux aussi multipliés sur certains points spéciaux de botanique phanérogamique aient laissé le temps à M. le docteur Gillot, parmi les soins qu'il prodigue d'autre part à une nombreuse et sympathique clientèle, lui aient laissé le temps, dis-je, de s'appliquer encore d'une manière toute spéciale et avec une rare persévérance, à ce qui constitue la partie la plus importante de son œuvre, je veux dire à l'étude de la flore mycologique de la région dont Autun est le centre.

De 1877 à 1880, il publiait déjà des notes intéressantes sur quelques champignons nouveaux ou rares récoltés dans les environs de cette ville. Puis venaient, en 1881-1884, une suite d'observations du même genre. Enfin, en 1891, il publiait, en collaboration avec le capitaine Lucand, le *Catalogue raisonné des champignons supérieurs (hyménomycètes) des environs d'Autun et du département de Saône-et-Loire*, ouvrage considérable, de 482 pages et 6 planches coloriées, com-

Digitized by Google

prenant la description détaillée d'environ 860 espèces. et qui, par l'exactitude des diagnoses, l'abondance des indications complémentaires relatives aux stations préférées des différents types, à la localisation de leurs habitats, l'a fait juger digne, par l'Académie des sciences, de l'attribution du prix Montagne.

Bourguignon de naissance, appliqué, au cours de sa laborieuse carrière, à l'étude floristique et mycologique de cette partie si pittoresque de l'ancienne Bourgogne qu'est l'Autunois, il semble, après le court exposé que je viens de faire de ses travaux et de ses mérites, que l'Académie ne saurait se refuser à ratifier le jugement de votre commission qui vous propose, Messieurs, d'attribuer à M. le Dr Gillot l'une de nos deux médailles d'or, la plus haute des récompenses que la libéralité de la ville de Dijon met chaque année à votre disposition.

M. Louis Collot à la parole :

Messieurs,

Il est dans nos bois des végétaux bien faits pour attirer un esprit curieux, par leur aspect mystérieux et leur nature réellement bien différente de celle des autres plantes, par leur variété, et quelquefois par la richesse du coloris comme par l'élégance de la forme. Ce sont les champignons.

M. Barbier, préparateur à l'Université de Dijon, a subi cette attraction et depuis plus de dix ans s'est livré avec passion à leur étude. Le territoire dans lequel les circonstances l'ont amené à circonscrire ses

Digitized by Google

études n'est pas grand et pourtant la liste des espèces qu'il a relevées est déjà longue, bien qu'il ne s'agisse que des groupes auxquels appartiennent les champignons les plus apparents. La distinction de ces formes entre elles n'est pas chose aisée : elles sont très multiples et le nombre des caractères par lesquels on peut les différencier est au contraire assez restreint.

La difficulté de distinguer les espèces se complique ici comme partout dans la nature, des variations que subit, dans la foule des individus, le type d'abord adopté pour constituer chacune d'elles. Aussi certains naturalistes ont-ils abusé de la multiplicité des combinaisons de caractères divers que réalise la nature pour augmenter graduellement le nombre des noms spécifiques. Rien ne démontre mieux que cet émiettement des anciennes espèces, combien la conception de cette unité est chose subjective et que si nous pouvions avoir simultanément sous les yeux toutes les formes qui se sont développées à travers le temps et l'espace, il n'y aurait plus d'espèces mais des séries continues de formes infiniment voisines les unes des autres.

Il convient pourtant, à un point de vue pratique, de grouper ces formes sous des noms, en profitant des lacunes que présentent actuellement les séries observables, pour séparer les espèces, et de rattacher aux formes les plus répandues ou les premières décrites, celles qui en sont assez voisines par l'ensemble de leurs caractères, à titre de variétés. Quand il s'agit de champignons, la définition nette des espèces est d'autant plus importante, qu'il y a souvent entre des champignons dangereux et d'autres qui sont comes-

Digitized by Google

tibles, une ressemblance très grande. Aussi c'est avec un soin très minutieux que M. Barbier a déterminé les champignons dont il affirme l'existence aux environs de Dijon. Non seulement il a fait appel à tous les caractères qu'on peut observer à l'œil nu, mais il a noté sous le microscope la couleur, la forme, les dimensions des spores.

Cinq notes de M. Barbier sont consignées dans le *Bulletin de la Société d'horticulture de la Côte-d'Or* (1896-1901). L'auteur s'y est surtout proposé de faire connaître aux amateurs de la région, soit des espèces communes, quelquefois volumineuses et délicates, mais peu employées dans l'alimentation, soit des espèces rares, intéressantes par leurs caractères morphologiques et propres à éveiller l'attention des débutants sur ces caractères.

Une *liste annotée d'Hyménomycètes des environs de Dijon* a paru dans le *Bulletin de la Société mycologique de France* (1901-1902), en 2 fascicules. C'est là surtout que M. Barbier a donné carrière à son esprit critique en indiquant les fusions possibles d'espèces nominales. Sans rééditer les descriptions qu'on trouve dans les flores mycologiques, il a noté certaines particularités qui peuvent avoir un intérêt propre ou une utilité taxonomique, surtout dans les cas litigieux. L'habitat, la localité, dont l'indication a souvent été négligée dans le 1er fascicule, figurent toujours dans le 2e.

C'est dans le même recueil qu'ont été publiées en 1902 : *Deux remarques sur l'étude des champignons* et des *Miscellanées mycologiques*. Une des remarques vise la représentation très exacte et avec un minimum de temps et de matériel, des champignons les plus

Digitized by Google

intéressants pour les amateurs, savoir le dessin des contours de la section médiane accompagné de quelques teintes plates; l'autre appelle l'attention sur un petit tour de main utile pour l'examen rapide des spores. Les Miscellanées se rapportent aux dates d'apparition saisonnière remarquables de quelques champignons, à la ressemblance de certaines variétés grêles d'*Amanita rubescens* (comestible) et *pantherina* (vénéneuse) et à l'odeur de quelques Russules.

M. Barbier a mis dans les recherches que nous venons d'indiquer la sagacité nécessaire pour en faire une œuvre de valeur et d'utilité; il les a suivies avec cet amour du travail, ce soin consciencieux, qui font de lui un collaborateur précieux pour le professeur de la faculté des sciences auquel il est attaché, qu'il s'agisse du classement des importantes collections géologiques et minéralogiques de la faculté ou de l'enseignement complémentaire que M. Barbier est chargé de donner. Nous estimons donc que si l'Académie veut bien décerner à M. *Barbier (Maurice-Jean)*, né à Lux le 20 février 1866, une médaille de vermeil, cette décision sera considérée par tous comme motivée par des titres très sérieux.

M. Méray reprend la parole :

Messieurs,

MM. Chancenotte et Billiet appartiennent à cette pléiade de maitres hors ligne qui ont été formés par Thevenot et P. Bailly, à l'époque encore peu éloignée où, presque confondues sous leur direction, l'école

Digitized by Google

normale et les écoles primaires de Dijon étaient citées en France et même bien plus loin, comme des établissements uniques par leur organisation et leurs succès continus.

Né à Bousselanges (Côte-d'Or), le 10 octobre 1847, M. Chancenotte (Jean-Augustin) est sorti de notre école normale en 1867 avec le n° 1 et y a été rappelé comme professeur de sciences, dès l'année suivante, par P. Bailly qui venait d'en reprendre la direction après la mort de Thévenot (1868).

En même temps, il a été chargé de l'enseignement des mathématiques dans les classes de l'école primaire supérieure de Dijon préparant les candidats à l'école normale et aux écoles d'arts et métiers ; et depuis 35 ans sans interruption, il remplit ces fonctions multiples avec un dévouement et un succès au-dessus de tout éloge : il a conduit 160 jeunes gens aux écoles d'arts et métiers, 8 aux écoles de la marine, 23 dans les services des ponts et chaussées, 35 dans ceux de la Compagnie P.-L.-M., 32 à reprendre honorablement la suite des affaires de leurs pères dans des établissements industriels ; à peu d'exceptions près, ses autres élèves sont devenus ouvriers mécaniciens, dessinateurs, etc.

M. Billet (Pierre) est né à Gissey-sur-Ouche (Côte-d'Or), le 14 décembre 1857, est sorti de l'école normale de Dijon en 1878 pour y rentrer immédiatement comme instituteur-adjoint, y être nommé professeur en 1883, et passer au même titre à celle d'Auxerre, en 1897. Les faits rapportés ci-dessous rendent inutile une mention spéciale de l'originalité, de l'éclat et des fruits de son enseignement.

Digitized by Google

En 1874, l'un de nous a publié sous le titre de *Nouveaux Eléments de géométrie* (1) un ouvrage en rupture complète avec les traditions qui, depuis l'antiquité grecque, dominaient comme des dogmes la conception de cette science dans ce qu'elle a de fondamental. Ce livre qui pendant de longues années devait rester inaperçu ou dédaigné, fut cependant signalé aussitôt par P. Bailly à M. Chancenotte comme pouvant fournir des éléments utiles à son enseignement; M. Chancenotte écouta ces suggestions de son maître, et en 1876 son talent doublé d'une hardiesse sans exemple peut-être sut, entre autres choses, obtenir d'emblée un résultat que tout le monde à cette heure aurait déclaré impossible : faire entrer des élèves fort jeunes dans la géométrie descriptive, six semaines seulement après leur première leçon de géométrie théorique. M. Chancenotte prouva la possibilité du mouvement en marchant avec la même assurance, avec le même succès, pendant trois années scolaires consécutives; mais ses pas furent arrêtés net en 1879 par l'opposition du recteur de cette époque, M. Vieille.

Postérieurement à cette tentative entravée, un mouvement d'opinion auquel les *Nouveaux Eléments de géométrie* ont pu ne pas demeurer tout à fait étrangers, a ébranlé plus ou moins le préjugé que la géométrie plus que l'algèbre, la physique, la chimie, échappe à la loi de progrès continu qui, depuis l'antiquité, a si prodigieusement renouvelé et élargi la face de toutes les sciences, qui un jour donnera des airs enfantins

(1) *Nouveaux Eléments de géométrie*, par Charles Méray. 1 vol. in-8°. Dijon, Darantiere, 1874.

Digitized by Google

aux connaissances dont l'orgueil nous enivre aujourd'hui.

En 1899, des appréciations venues de l'Italie dirigeaient sur ce livre l'attention de M. Adam, recteur de Dijon, et M. Chancenotte sut la fixer par le récit minutieux de ce qu'il avait pu en tirer 20 ans plus tôt, par le tableau de ce qu'il en aurait fait sortir si son initiative n'eût pas été arrêtée dans son essor. Avec une sagesse libérale qui favoriserait l'éclosion de tant de bonnes choses si tous les chefs de service en étaient animés, M. Adam exprimait aussitôt, non la volonté, mais le simple désir que les essais heureux de M. Chancenotte fussent repris et contrôlés dans quelque école du département de la Côte-d'Or. Cet appel ne fut pas écouté sur place, et des circonstances dont le récit ne peut être fait ici imposèrent à M. Chancenotte lui-même le regret très vif de se voir temporairement condamné à l'immobilité. Mais il fut entendu d'Auxerre par son élève que nous avons nommé, M. Billiet, qui aussitôt sollicita et obtint du recteur l'extension au département de l'Yonne de l'autorisation de marcher en avant que la prudence avait fait restreindre provisoirement à celui de la Côte-d'Or. Son talent déjà éprouvé, son ardeur et sa confiance dans les nouvelles théories géométriques auxquelles il avait été initié à l'école normale de Dijon, gagnèrent tous ses chefs locaux, et à la rentrée de 1900, il eut enfin pleine liberté d'asseoir intégralement ses cours aux élèves-instituteurs sur les *Nouveaux Eléments de géométrie*. Par des succès soudains et ininterrompus, pouvant être déclarés sans précédents dans l'histoire scolaire, il a su non seulement implanter inébranlablement cet enseignement à

Digitized by Google

l'école normale d'Auxerre, mais trouver au loin des imitateurs dont le nombre est maintenant en croissance continuelle. La géométrie du moyen âge est définitivement oubliée à l'école normale d'Auxerre, elle le sera l'année prochaine à celle de Dijon, où, grâce aux succès de son ancien élève, M. Chancenotte a pu bientôt reconquérir sa liberté après lui avoir procuré la sienne. La nouvelle géométrie fait en ce moment de véritables merveilles sur 80 enfants de 12 ans à l'école primaire supérieure de Dijon ; elle a été adoptée ou va l'être dans des écoles publiques à Lyon, Albertville, Nimes, Grenoble, Mirecourt, Orléans, Bourg-Saint-Andéol, Gérardmer, Paris ; d'autres villes, plus ou moins conditionnellement, on annonce l'intention de s'engager sur la voie frayée par la Bourgogne. Parmi des rapports officiels déjà nombreux, on trouve effectivement la mention que M. Billiet a su réaliser une économie de plus de 40 0/0 sur la durée totale des cours de géométrie élémentaire, avec pareille plus value dans l'étendue, la profondeur et la solidité de l'enseignement et dans son aptitude à se plier immédiatement à des applications pratiques.

Une tournée toute récente d'un inspecteur général de l'enseignement primaire n'a été qu'un triomphe pour MM. Chancenotte et Billiet, pour M. Monnot aussi qui marche derrière eux à l'école primaire supérieure de Dijon. Quatre recteurs déjà ont pris ouvertement sous leur protection l'enseignement géométrique qu'ils ont inauguré, etc.

Les convenances nous interdisent l'appréciation de l'ouvrage que MM. Chancenotte et Billiet ont fait leur, par le parti merveilleux qu'ils ont su en tirer avant tout

Digitized by Google

autres, même contre tous autres à bien des égards. Mais des faits patents qui se déroulent rapidement paraissent nous mettre en présence d'un évènement scolaire de la plus haute importance pour l'avenir de l'enseignement de la géométrie et, par contre coup, de toutes les sciences positives dont elle est le principal fondement. MM. Chancenotte et Billiet, ouvriers des toutes premières heures, auront leurs noms étroitement attachés à cet évènement, par leur hardiesse clairvoyante, par un talent et un dévouement hors de pair, et, pour récompenser ces services considérables rendus à l'enseignement scientifique en surcroît de ceux qui les avaient déjà placés au premier rang des maîtres du haut enseignement primaire, votre commission vous propose de leur décerner à chacun une médaille de vermeil, regrettant que la destination spéciale de vos plus hautes récompenses, réservées par nos traditions aux auteurs de publications théoriques, ne lui permette pas de vous demander des médailles d'or pour tous deux. Il nous est particulièrement agréable de trouver en eux des enfants du sol de la Bourgogne, qui ne l'ont jamais quitté, des adaptateurs, des propagateurs exceptionnellement distingués et heureux, d'une œuvre ayant pour auteur un autre Bourguignon, membre de cette Académie.

M. Bataillon a la parole :

Messieurs,

Si vous réservez avec raison vos plus hautes récompenses à des hommes connus et appréciés pour leurs

Digitized by Google

travaux écrits, votre commission scientifique ne croit pas sortir de son rôle en s'arrêtant aux applications de la science, en soumettant à vos suffrages une initiative intelligente et utile.

L'œuvre essentielle de M. *Joseph Ramelet* ne consiste pas en publications ; et pourtant, tel article paru au Bulletin de la Société d'Acclimatation, tel opuscule sur le « Repeuplement des Etangs, bassins et cours d'eau » complètent et même corrigent avantageusement bien des traités.

Son œuvre, c'est son établissement de Neuvon, qui représente incontestablement le plus bel effort réalisé chez nous en pisciculture par l'initiative privée. Salles d'éclosion, renfermant actuellement plus de 100.000 alevins de truite arc-en-ciel ; série de ruisseaux cimentés et de calibre variable par lesquels passent successivement les jeunes, vaste frayère pour 7 à 800 reproducteurs : tout est installé de façon à fournir au repeuplement des matériaux abondants et de premier choix. C'est là un des mérites de M. Ramelet, qui a dépensé sans compter ses deniers et sa peine dans une entreprise en laquelle il a foi, et sans avoir reçu des pouvoirs publics, en échange de ses services, autre chose que des encouragements.

Le caractère scientifique de cette œuvre apparait mieux dans certains détails : utilisation de l'eau de source et de l'eau de rivière mélangées en proportion convenable ; filtration rigoureuse de l'eau desservant les appareils à incubation, mode d'alimentation des jeunes. Sur ce dernier point, l'établissement est armé d'une série de spécialités ; et M. Ramelet nous donnait récemment encore la mesure de son ingéniosité

Digitized by Google

dans un projet parfaitement équilibré et entièrement original en vue de conduire en masse et avec profit les jeunes truitelles à la taille marchande.

Voilà pour le côté technique : il comprend une quantité de résultats intéressants et nouveaux, qu'une fréquentation assidue de l'établissement permet à peine de saisir. Le choix de l'aliment, le soin constant de fournir aux diverses colonies de l'élevage un cube d'eau et d'oxygène en rapport avec la capacité respiratoire, correspondent à des observations, je dirai même à des expériences, de longue haleine ; et le physiologiste, étudiant par le menu l'installation complexe conçue et exécutée par M. Ramelet, éprouve une agréable surprise en constatant que l'accessoire n'existe pas à Neuvon ; que chaque élément a sa raison d'être, et répond à une merveilleuse connaissance de la vie et du développement des poissons.

Mais M. Ramelet à un autre titre à l'attention d'une Compagnie comme la nôtre, et l'auteur de ce rapport considère comme un devoir de le souligner : il s'agit de services efficaces rendus à la science pure.

Si, depuis plusieurs années, la Faculté des Sciences de Dijon s'est fait en quelque sorte une spécialité de la physiologie du développement chez les vertébrés d'eau douce, elle le doit en grande partie à l'établissement de Neuvon. Le professeur de Biologie générale se fait un plaisir de reconnaître que M. Ramelet est pour lui plus qu'un aimable fournisseur de matériaux : un collaborateur éclairé et dévoué, initié rapidement à la technique d'une expérience, et capable de l'instituer sur place quand les éléments s'y prêtent et que les circonstances l'exigent.

Digitized by Google

Il nous a paru, Messieurs, qu'aux médailles et autres prix décernés à l'établissement par la Société d'Acclimatation, par la Société nationale d'Agriculture, l'Académie pouvait joindre la récompense individuelle due à une initiative scientifique qui honore la région. En conséquence, et pour reconnaître les services rendus par M. Ramelet à la science appliquée comme à la science pure, votre commission a l'honneur de vous demander pour lui une médaille de vermeil.

M. *Georges Roy*, chef des travaux physiques à la Faculté des sciences, licencié es sciences physiques et naturelles, est né à Béru (Yonne), le 3 février 1868. Ancien élève du Lycée et de l'Université de Dijon, il s'est acquis depuis longtemps l'affection et l'estime de ses maîtres. M. J. Brunhes, notre regretté confrère, qui l'avait préparé à la licence es sciences physiques, fut heureux de se l'attacher comme préparateur, puis comme chef des travaux. Les deux professeurs qui depuis ont occupé la chaire ratifient hautement son choix par leurs éloges. M. Roy est un expérimentateur habile; et, chose plus rare, capable de suivre et de mettre en œuvre les derniers progrès de la science qu'il cultive.

Chargé par M. J. Brunhes de recueillir à la Faculté les observations météorologiques, il poursuivit la besogne après la mort de son maître et consigna régulièrement ces données dans la Revue Bourguignonne de 1894 à 1897. Les mêmes documents sont actuellement transmis à la Commission météorologique départementale.

Laissons de côté cette œuvre de piété filiale, simple

Digitized by Google

hommage d'affection à une mémoire vénérée. M. Roy n'a jamais compris autrement cette tâche dont il ne s'exagère pas l'importance.

La collaboration au *Journal de Physique* où il rend compte de divers mémoires parus, soit dans les Annalen der Physik, soit au Philosophical Magazine, soit dans les Archives de Genève, implique des connaissances théoriques solides. Ces connaissances étaient certainement appréciées par M. Gibbs, le savant professeur de New-Haven, lorsqu'il lui confia la traduction de deux importants mémoires, l'un sur les « Méthodes graphiques dans la thermodynamique des fluides », l'autre sur une « Méthode de représentation géométrique des propriétés thermodynamiques des corps ». Cette traduction est actuellement sous presse chez Naud.

Lorsqu'en 1896, la découverte des rayons X ouvrit un chapitre nouveau dans les sciences physiques, le laboratoire s'outilla rapidement; et, un mois après la communication à l'Académie des sciences, M. Roy procédait, sous la direction de M. B. Brunhes, à la divulgation de ces procédés féconds. Pendant les deux années qui suivirent, il fit plus de 150 radiographies, tant dans un but scientifique que pour la pratique médicale.

Au reste, même dans une voie exclusivement technique comme la vérification du gaz de la ville, dont il est chargé depuis 8 ans, M. Roy sait faire preuve d'initiative; et récemment encore il nous soumettait une méthode ingénieuse et inédite permettant d'enregistrer les variations du pouvoir éclairant.

L'Académie a pour tradition d'encourager les vocations scientifiques qui éclosent autour d'elle sur le

Digitized by Google

sol bourguignon. Votre Commission, Messieurs, croit suivre cette tradition en vous proposant de décerner à M. Roy une médaille de vermeil.

M. Mathey a la parole.

Messieurs,

M. Dambrun, Vincent-Edouard, brigadier des Eaux et Forêts en retraite à Messigny, est né à Broin-les-Moines, le 6 novembre 1838. Entré dans l'Administration forestière en qualité de garde communal, le 11 octobre 1867, il était nommé garde domanial, le 7 décembre 1875, et recevait, en juin 1881, les galons de brigadier. Son intelligence développée, ses connaissances étendues et variées, son activité surprenante le désignaient dès 1885 pour occuper un poste de garde général, mais il refusa cet avancement par modestie, estimant qu'il rendrait de plus grands services à la tête d'une brigade importante et ne pouvant se résoudre à quitter ces coteaux de Suzon où s'étaient écoulées les meilleures années de sa carrière.

Fils de ses œuvres, il occupait ses loisirs à perfectionner son instruction, tantôt étudiant les plantes de la région, tantôt collaborant avec ses chefs à des expériences sur la croissance et le développement des massifs, tantôt s'adonnant à de fructueuses études agricoles.

Pendant trente-cinq ans, M. Dambrun a mené de front avec un égal succès ses devoirs professionnels et ses recherches forestières et agronomiques. Il était devenu le conseiller intime et toujours écouté non

Digitized by Google

seulement du personnel placé sous ses ordres, mais encore des populations rurales de sa circonscription qui avaient promptement apprécié la justesse de ses observations.

Serviable à l'excès, il était heureux de guider dans leurs promenades les botanistes étrangers à la localité; il leur indiquait les stations des plantes rares, et sa connaissance approfondie du terrain était pour eux la source d'abondantes récoltes. Forestier expérimenté et éclairé, il semait dans les communes de son ressort les bonnes et saines idées sylvicoles, se faisant partout l'apôtre des longues révolutions et des balivages généreux. Grâce à sa popularité de bon aloi, de nombreux propriétaires particuliers lui confiaient la gestion de leurs bois; tous s'applaudissaient de ses conseils et rendaient hommage à son habileté. De vastes coteaux, hier encore nus et arides, sont aujourd'hui et de son chef garnis de fraîche verdure, et la moisson future ondule sous le souffle des vents, apportant ici une protection efficace contre les orages et la grêle, là un abri vivifiant contre la sécheresse. Que d'œuvres de pierre ne valent pas celle-là!

Son action ne se borne pas à ces seuls travaux. Il voit dans les friches communales improductives un nouveau champ ouvert à son activité. Il plaide chaleureusement auprès des maires la cause des arbres et sait les gagner à ses idées. Il plante à Messigny, à Ahuy et à Vantoux. Petit à petit, la roche à peine vêtue d'un court gazon se couvre de pins, de bouleaux et de chênes. L'oiseau revient, apportant à l'homme son concours précieux dans la lutte contre les insectes nuisibles. La source tarie murmure de nou-

Digitized by Google

veau. Tout devient ainsi profit pour l'agriculture.

L'Administration forestière, reconnaissant les services exceptionnels du brigadier Dambrun, lui décernait, en 1895, la médaille d'honneur réservée aux seuls préposés d'élite. Votre commission a pensé que ce n'était pas déroger aux traditions de l'Académie en vous proposant d'attribuer à M. Dambrun une médaille d'argent. Et, ce faisant, vous encouragerez l'initiative généreuse et féconde de travailleurs modestes, qui, tout confinés qu'ils sont dans le domaine de la pratique, n'en ont pas moins rendu de réels services à leur art et à leur pays.

M. Mocquery a la parole :

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer une médaille d'argent pour M. Roux, Jean-Baptiste, Conducteur des ponts et chaussées, chef du bureau de l'ingénieur en chef de la Côte-d'Or, pour l'ensemble de ses observations météorologiques faites pendant les quatre années 1899, 1900, 1901 et 1902 et qui continuent encore.

La ville de Dijon a fait établir au jardin de l'Arquebuse, sur la demande que j'avais adressée au Conseil municipal, en ma qualité de Président de la Commission météorologique de la Côte-d'Or, un observatoire météorologique du modèle adopté par l'observatoire central de France. Sous l'abri sont placés une série de thermomètres et de psychromètres de diverses espèces, les uns enregistreurs, les autres à

Digitized by Google

observation directe. Ce sont ces instruments que M. Roux a observés avec autant de conscience que d'intelligence. Il enregistre en outre la direction et la force du vent, la direction des nuages et la nébulosité. Les résultats de ces observations, complétées par les observations barométriques de M. Roy, chef des travaux pratiques de physique à la Faculté des sciences et par celles de l'udomètre du canal de Bourgogne, faites par un agent de ce service, sont envoyés régulièrement à M. Mascart, membre de l'Institut, directeur de l'observatoire météorologique de Saint-Maur.

J'ai résumé les résultats des quatre années observées et calculé une année moyenne et j'en ai fait l'objet d'une notice avec nombreux tableaux intitulée « *Le climat de Dijon* », qui sera insérée dans le volume publié en 1903 par la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire.*

La ville de Dijon, qui a fait les frais d'installation de l'observatoire de l'Arquebuse, allouait en outre à l'origine, pour rémunérer l'observateur et permettre de publier in extenso les observations, aussi bien que pour l'entretien des instruments, un crédit de 400 fr. Mais, par raison d'économie, le Conseil municipal l'a supprimé de son budget, de sorte que M. Roux s'est vu rapidement privé des 200 francs qui lui avaient été accordés annuellement. Il a néanmoins continué à faire gratuitement toutes ces observations fort délicates et surtout très assujettissantes. Cela augmente d'autant plus son mérite et je n'eusse pas hésité à vous demander une médaille de vermeil si la série avait été plus longue.

La suppression du crédit est certainement regret-

Digitized by Google

table. Si, en effet, M. Roux avait cessé les observations, cela aurait mis notre vieille cité bourguignonne dans un état d'infériorité fâcheuse vis-à-vis des autres villes de son importance et même d'importance moindre. Besançon, notamment, est pourvu depuis longtemps d'un grand observatoire météorologique et même astronomique. Il serait donc à désirer qu'au lieu de s'arrêter dans cette voie on fit, au contraire, bien davantage. Il faudrait tout d'abord établir un anémographe enregistreur sur la tour de l'Hôtel de ville, où il n'existe qu'une simple girouette, de manière à connaître d'une façon précise la direction et la vitesse du vent qui règne sur la ville. Un deuxième appareil du même genre devrait également être installé sur le point culminant de la batterie du Mont-Afrique. Placé en ce point, cet anémographe enregistrerait la direction et la vitesse des grands courants de l'atmosphère ; car il se trouverait à un niveau tel qu'il recevrait directement et sans aucun obstacle le vent qui souffle du bassin de l'Océan et celui de la Méditerranée. Comme il existe un fil téléphonique reliant la batterie à la ville, rien ne serait plus facile que de l'employer à transmettre les indications à un appareil enregistreur installé à Dijon même, de sorte que les observations se feraient sans aucun déplacement pour le météorologiste.

Une installation de ce genre, si remarquable et d'une importance aussi considérable pour la météorologie générale de notre pays, ferait assurément le plus grand honneur à notre belle cité. Il faut donc espérer que le Conseil municipal reviendra un jour sur la détermination qu'il a prise et saura créer à Dijon

Digitized by Google

un observatoire météorologique digne de la ville.

Quoi qu'il en soit et bien que M. Roux soit né à Jussey (Haute-Saône) le 21 avril 1864, dans la Comté et non dans le Duché de Bourgogne, ses travaux ayant un intérêt essentiellement dijonnais, il se trouve bien dans les conditions voulues pour recevoir une récompense de l'Académie. Je vous prierai, en conséquence, de vouloir bien faire droit à la proposition que j'ai eu l'honneur de vous présenter en débutant et de décerner une médaille d'argent à M. Roux.

Après délibération, l'Académie, procédant par scrutin de division, a homologué les propositions de la commission : en conséquence elle décerne au nom de la ville de Dijon :

Des médailles d'or :

A M. Brunhes (Bernard), professeur de physique à la faculté des sciences de l'Université de Clermont-Ferrand, directeur de l'observatoire météorologique du Puy-de-Dôme ;

A M. le Dr Gillot (Xavier), botaniste à Autun.

Des médailles de vermeil :

A M. Barbier (Maurice-Jean), préparateur à la faculté des sciences de l'Université de Dijon ;

A M. Chancenotte (Jean-Augustin), professeur de mathématiques à l'école primaire supérieure de Dijon ;

A M. Billiet (Pierre), professeur de mathématiques à l'école normale d'Auxerre ;

A M. Ramelet (Joseph), directeur de l'établissement de pisciculture privée de Neuvon ;

A M. Roy (Georges), chef des travaux physiques à la faculté des sciences de l'Université de Dijon.

Digitized by Google

Des médailles d'argent :

A M. DAMBRUN (Vincent-Edouard), brigadier des Eaux et Forêts en retraite, à Messigny ;

A M. ROUX (Jean-Baptiste), conducteur des ponts et chaussées à Dijon, chef du bureau de l'ingénieur en chef de la Côte-d'Or.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 22 avril 1902.

Le secrétaire,
DUMAY.

Vu :
Le président,
CHABEUF.

Digitized by Google

Digitized by Google

COURTÉPÉE. — PAPILLON

VOYAGES EN BOURGOGNE

Publiés par C. OURSEL

INTRODUCTION

Des voyages que Courtépée a entrepris pour compléter et corriger sa *Description du duché de Bourgogne*, il ne reste que trois relations connues, relatives aux années 1776 et 1777, et publiées par MM. de Charmasse et de La Grange en 1895 (1).

Nous donnons aujourd'hui le récit d'excursions à Fontenay et dans le Châtillonnais, en 1757 et 1758. Il n'est pas inédit. M. l'abbé Deberre l'a ajouté en Appendice à sa récente thèse de doctorat (2), mais avec de telles lacunes et de si graves incorrections qu'une nouvelle édition semble justifiée. Rien en effet de ce qui concerne l'un des historiens les plus populaires de la Bourgogne ne peut rester indifférent.

(1) *Voyages de Courtépée dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777*, publiés par A. de Charmasse et G. de La Grange. Autun, Dejussieu, 1895, in-8°.

(2) *La Vie littéraire à Dijon au XVIII^e siècle d'après des documents nouveaux*. Paris, A. Picard, 1902, in-8°, appendice 7.

Digitized by Google

Courtépée a réuni sous un seul titre et rédigé assez tardivement, en 1760 seulement, la narration de ces trois courses qu'il fit : l'une, à l'abbaye de Fontenay, en août 1757 ; une autre à l'abbaye d'Oigny, en janvier 1758 ; et la troisième au Val-des-Choux, à Lugny, à Aignay et à Duême, en juillet 1758.

Si ces voyages intéressent l'histoire de la *Description du duché de Bourgogne*, ils n'ont pas été faits cependant par Courtépée spécialement en vue de cet ouvrage. On le peut affirmer. En effet, il n'en parle ni dans la dédicace à M^me^ de Champeaux, ni en aucun endroit de son récit : « J'ai cherché à me délasser de ma solitude, dit-il simplement, en visitant quelquefois celle des autres... J'ai tâché chaque année de visiter les lieux les plus célèbres de mon voisinage ; ainsi, il y a trois ans, le 20 août, je me transportai à Fontenay ; » plus loin, à propos d'Oigny : « Ayant lu... que saint Louis... avait visité Oigny..., n'en étant qu'à trois lieues, je me fis un devoir, en janvier 1758, d'imiter la piété de ce grand prince ; » ailleurs, pour motiver sa visite au Val-des-Choux, il écrit : « J'avais si souvent entendu parler du Val-des-Choux, qu'ayant su que Grésigny n'en était éloigné que de 7 lieues, je résolus, en juillet 1758, d'aller m'édifier avec les saints religieux de ce désert. »

Au reste, le témoignage positif de la Préface de la *Description*, dont le t. I parut en 1775, constitue une preuve décisive : « Les différents voyages que l'un de nous a entrepris *depuis quatre ans*, y lit-on, nous ont été de la plus grande utilité (1). » Un peu plus tard, en

(1) Préface, p. XXVI.

Digitized by Google

1777, il adressa une requête aux Elus, pour obtenir une gratification, qui lui fut accordée le 2 janvier 1778; il y disait avoir fait la moitié de ses voyages à pied, et certifiait avoir parcouru « *depuis six ans*... plus de 800 lieues en Bourgogne » (1).

Ainsi, en 1760, Courtépée n'avait pas encore formé le projet de composer son grand ouvrage; il n'en conçut le dessein que plus tard, dans les dernières années de la vie de Michault (2), mort le 16 septembre 1770, et probablement vers cette date. Dans le *Projet d'une description historique et topographique du duché de Bourgogne* (3), publié en 1772 chez Frantin, il est fait allusion aux documents recueillis par Michault en vue de donner une nouvelle description de Bourgogne, et le passage se trouve reproduit dans la Préface du tome I (4) : « Ses recherches, dit-on, lui procurèrent une grande quantité de matériaux... Dans la vue de rendre à nos concitoyens le service que M. Michault avait fait espérer nous nous sommes procuré ses Mémoires, et tous les matériaux dont il avait fait la collection. » Or on peut remarquer que, précisément, les textes dans lesquels Courtépée fait allusion aux voyages entrepris pour la *Description* nous donnent tous la date de 1770 ou 1771 pour les premiers de ces voyages; et l'on peut admettre sans invraisemblance, connaissant les goûts

(1) *Voyages de Courtépée*, éd. de Charmasse, p. 219. Voir aussi p. 163.

(2) Jean-Bernard Michault, né à Dijon le 18 janvier 1707, mort le 16 septembre 1770, premier secrétaire de l'Académie de Dijon et censeur royal à Paris.

(3) *Projet*, pp. 3-4.

(4) *Préface*, pp. XIV-XV.

Digitized by Google

et la méthode de Courtépée, que ses premières courses ont été contemporaines, ou peu s'en faut, de ses premières recherches.

Eût-il omis d'ailleurs, dans la requête qu'il présenta en 1777 aux Etats, de rappeler le temps qu'il avait passé à réunir ses notes ? On en peut douter. Dans l'avertissement du tome III, paru en 1778, mais visé le 10 décembre 1777, ayant informé le public de la retraite de Béguillet, il ajoute : « plein de zèle pour ma Patrie, à laquelle *depuis six ans je sacrifie mes veilles*, je n'en remplirai pas moins mes engagements envers le public, en donnant un volume par an. » Il ne s'agit plus des seuls voyages, mais du travail entrepris, en général, et nous arrivons encore à 1770 ou 1771.

Sans doute le *Projet* publié par Frantin en 1772 affirmait que l'ouvrage était « très avancé », et qu'on livrerait probablement au public les deux premiers volumes dans l'année même. Mais n'est-ce pas là une simple promesse d'éditeur ? En fait le tome I parut en 1775 (visa du 28 janvier 1774), et le tome II en 1777 (visa du 10 septembre 1776). Au reste, en 1772, un grand nombre de notes ayant certainement été réunies, les auteurs pouvaient croire prochaine l'impression des premiers volumes. Et l'on peut supposer que la préparation directe de l'ouvrage, d'après ce qu'on sait de la méthode qui y présida, ne fut pas aussi longue que l'importance de l'œuvre pourrait a priori le faire croire.

Enfin, à l'appui de notre hypothèse sur la date probable des premiers travaux de Courtépée directement relatifs à la Description de Bourgogne,

Digitized by Google

notons que dans la dédicace à son frère du *Précis analytique du Ier volume de l'histoire de Bourgogne de M. Mille* (Dijon, Causse, in-8°, 1771), Béguillet parle de sa collaboration avec Courtépée comme d'une chose récente : « Je cherche à me rendre utile dans un autre genre, dit-il, et j'aurai peut-être le bonheur d'y réussir à l'aide d'un Citoyen qui partage mes travaux et qui m'en cède toute la gloire ; le traité de la connaissance générale des grains... remplit actuellement tous les intervalles que me laissent les devoirs de mon état ; mais lorsque cet ouvrage aura paru,... je continuerai mes recherches sur la Bourgogne, dont nous devons donner une *Nouvelle description historique et topographique*, d'après le plan qu'en avait tracé feu M. Michault en 1743 (1). »

En outre on lit, dans la *Description générale et particulière de la France, département du Rhône, gouvernement de Bourgogne* (2), œuvre de Béguillet, qui parut en 1781, une note de l'Auteur qui donne quelques détails sur l'élaboration du travail : « Garreau publia sa Description en 1717 et 1734. M. Michault rassembla des matériaux immenses pour en donner une plus complète. La mort l'ayant surpris au milieu de son travail, auquel il m'avait associé, je l'ai continué. Muni des recherches de tous ceux

(1) Corriger : 1747. Cf. *Description*, I, Préface, p. xv. — *Description du gouvernement de Bourgogne*, par M. Michault. Dijon, de Fay, s. d., in-4° Prospectus. (D'après le *Catalogue de l'histoire de France*, de la Bibliothèque Nationale, t. VIII ; LK³ 314). Le plan de l'ouvrage est donné dans le *Mercure de France*, janvier 1748, p. 122 sq. — Le *Traité de la connaissance générale des grains*, par Béguillet, parut en 1775-1778.

(2) P. 217, n.

Digitized by Google

qui m'avaient précédé, et de celles que je m'étais procurées pendant vingt ans d'étude, j'ai publié les deux premiers volumes avec M. l'Abbé C., qui a réussi à m'enlever le fruit de mon travail, que j'ai abandonné jusqu'à ce que l'Administration me fournisse les moyens de le reprendre et d'y mettre la dernière main. J'ai donc tous les matériaux de cette grande Description, qui fournirait plusieurs volumes ; j'en donne ici l'abrégé, d'après lequel on pourra juger de ce que serait l'ouvrage complet. »

On sait que Courtépée et Béguillet ne purent s'entendre. Béguillet avait assez mauvaise réputation littéraire et scientifique, si l'on en croit Baudot et Boullemier ; il ne put se faire admettre à l'Académie de Dijon, et Courtépée lui reprochait sa paresse (1). Courtépée put du moins terminer sans lui la Description de Bourgogne.

Mais ce qui ressort du texte de Béguillet, c'est que la collaboration de Courtépée ne dut commencer qu'après la mort de Michault. Et comme ce fait résulte des déclarations mêmes de Courtépée, on ne peut guère douter de sa réalité. D'ailleurs, le 14 juin 1765, ainsi qu'il appert d'une lettre qu'il adressait à Fevret de Fontette (2), Courtépée, travaillait à la révision du

(1) Cf. Baudot, *Notice historique sur l'abbé Courtépée.* Bibl. de Dijon, F. B. 145, n° 9. — Boullemier, *Observations sur la Description générale de la France, de Béguillet.* Bibl. de Dijon, F. B. 25, f° 251. — Boullemier, *Entrevue d'Edme Béguillet et de Philibert de la Mare aux Champs-Elysées.* Ibid., f° 3 sq. — Courtépée, *Voyages*, éd. de Charmasse, p. 78 et p. 220. — Deberre, *La vie littér.*, 196.

(2) Bibl. de Dijon, F. de Juigné, n° 62, f° 51.

Digitized by Google

Dictionnaire de La Martinière, dont la nouvelle édition parut en 1768 (1).

Tout au plus pourrait-on admettre, sans négliger le témoignage de Courtépée, le principal, que, avant la mort de Michault, il avait été amené à fournir des notes comme d'autres savants ; même, en 1769, il fit un voyage en Flandre et en Belgique, pour y recueillir des documents sur les derniers ducs de Bourgogne, et il tira parti de ses notes dans l'Abrégé de l'histoire de Bourgogne, placé en tête de la Description (2). Si ce fait paraît en contradiction avec ce que Courtépée dit ailleurs de la date de son travail, il ne suffit pas cependant à détruire la valeur de ses affirmations répétées. Plusieurs hypothèses plausibles permettraient de résoudre la difficulté : on pourrait par exemple supposer, faute de documents précis, que Courtépée, toujours amateur de voyages, voulant réunir sur place, pour lui-même, des notes sur les séjours des ducs aux Pays-Bas, n'était poussé à faire ce voyage que par un sentiment de curiosité personnelle. Et cela ne suffit pas, en tous cas à établir que, dès cette date, il avait assumé avec Béguillet la charge de diriger la publication de la Description de Bourgogne, au lieu de Michault, qui aurait alors abandonné son premier projet.

Mais si les voyages dont nous publions le récit

(1) En 6 vol. in-fol.

(2) *Histoire abrégée du duché de Bourgogne.* Dijon, Causse, 1777, in-12, p. 328 ; — *Description*, nouv. éd., I, 184 ; — *Voyages*, éd. de Charmasse, 163. — La Bibliothèque de Dijon possède F. B. 184, 2e part. fos 67-106, les notes de voyage de Courtépée, septembre-octobre 1769. Par suite d'un renversement du cahier, le commencement des notes se trouve au fo 90.

Digitized by Google

n'ont pas été entrepris en vue de la description de Bourgogne, ils s'y rattachent cependant, et l'on peut considérer comme une première rédaction partielle de la Description cette relation écrite en 1760. On retrouve dans les deux textes des similitudes d'expression qui ne sont pas dues à un simple hasard. Bien plus, au texte primitif Courtépée ajouta des notes complémentaires, généralement brèves, et dont l'une s'applique à un fait qui s'est passé en 1779. Or le tome VI, qui concerne le Châtillonnais, c'est-à-dire les localités visitées en 1758, fut visé le 13 décembre 1780 et parut en 1781.

Notre texte offre un autre intérêt : la méthode de l'auteur est la même que dans la Description ; aux renseignements puisés dans les auteurs, D. Plancher en particulier, qu'il copie parfois littéralement, Courtépée ajoute des souvenirs personnels, d'un caractère plus spontané, d'un style plus libre, plus vif et plus pittoresque, et des détails, assez nombreux, qui n'ont pas trouvé place dans la Description.

Il reste à dire un mot du système suivi pour établir le texte, et des règles adoptées pour la rédaction des notes qui l'accompagnent.

Afin de conserver au texte de Courtépée sa physionomie propre, on a séparé de la rédaction première les additions postérieures, et marqué les renvois nécessaires par des *lettres*.

Quant à nos propres annotations, elles sont désignées par des *chiffres*. Nous nous sommes proposé simplement, non pas de donner une bibliographie complète sur chaque point, mais seulement des références à quelques-uns des auteurs que Courtépée a

Digitized by Google

certainement consultés, spécialement à D. Plancher, et à ceux des ouvrages le plus généralement connus, qui peuvent fournir une indication utile. Nous avons cherché à identifier, d'après ce principe, les personnages et les localités cités par l'auteur ; il ne nous a pas été toujours possible d'y parvenir, mais nous avons toujours cherché à le faire. Nous serions heureux de recevoir à cet égard toutes les corrections ou additions qui pourraient nous être proposées. Notre but n'étant pas de corriger ni de compléter Courtépée, nous avons cru pouvoir éliminer sans inconvénient toute recherche dans les pièces d'archives : il eût été impossible de s'arrêter en pareille voie, et le lecteur nous eût alors reproché avec raison des lacunes ou des omissions dans un travail qui n'a et ne peut avoir aucune prétention à l'originalité. Il eût été en ce cas nécessaire de noyer le texte de Courtépée dans une multitude de notes et de compléments, dont l'élaboration aurait exigé un travail immense de dépouillements et d'études critiques. Or la relation de Courtépée est ici l'unique objet de notre publication.

Enfin, il ne nous a pas semblé nécessaire de conserver l'orthographe de Courtépée, pas plus qu'on ne la maintient dans les éditions des classiques. Nous avons seulement respecté la graphie des noms propres parce qu'on y peut trouver quelque indication sur la méthode de notre auteur dans la traduction des formes anciennes ou dans la transcription des noms propres.

Nous donnons à la suite le récit du voyage que fit Papillon en Bourgogne et en Bourbonnais en 1722. Papillon « avait parcouru toute la Bourgogne avec

Digitized by Google

un curieux botaniste de ses amis, nous dit l'abbé Joly; et tandis que l'un examinait les simples, que produit cette province, l'autre approfondissait tout ce qui pouvait concerner l'histoire littéraire du pays. M. l'abbé Papillon fouilla dans les recoins les plus cachés des bibliothèques de Citeaux, la Ferté, Cluny, etc.. » (1). En annonçant au public la Bibliothèque de Bourgogne, dès 1724, Martel déclarait que l'auteur avait « parcouru toutes les paroisses du duché, pour en visiter les registres, » afin d'y recueillir des renseignements biographiques (2). Enfin, dans la liste des œuvres de Papillon figure, à la fin, sous le n° 10, le « Voyage de Bourgogne, adressé à M. Fèvret de Saint-Mesmin, conseiller au Parlement de Metz. Brochure manuscrite in-4° » (3). C'est la seule relation de voyage que mentionne l'abbé Joly dans son *Eloge historique de M. l'abbé Papillon.*

C'est le texte que nous publions aujourd'hui. Il est inédit. M. l'abbé Deberre en a seulement donné quelques fragments, fort courts (4). On en trouve un extrait infidèle dans les mélanges de Michault (5). Nous avons pensé qu'il ne serait pas sans intérêt de le faire connaître en entier.

Nous avons, pour le voyage de Papillon, suivi la même méthode que pour les voyages de Courtépée

(1) *Eloge... de Papillon*, en tête de la *Bibl. des Auteurs de Bourgogne*, pp. 5-6.

(2) *Nouvelles litt. cur. et intér.* (par A. Martel), II, 179 sq. — Cf. *Eloge... de Papillon*, pp. 9-10.

(3) *Eloge... de Papillon*, p. 11.

(4) Deberre, *La Vie littér.*, pp. 127-131.

(5) Michault, *Mélanges*, II, pp. 396-405.

Digitized by Google

Les notes de Papillon sont indiquées par des *lettres ;* nos propres annotations, par des *chiffres*. Enfin nous nous sommes attaché à reproduire la graphie des noms propres en adoptant pour le surplus notre orthographe contemporaine.

Digitized by Google

REMARQUES

D'UN VOYAGEUR CURIEUX

SUR LES ABBAYES

De Fontenai, d'Oigni, du Val-des-Choux et la Chartreuse de Lugni, et Aignai. — 1758 (1)

DÉDIE A MADAME DE CHAMPEAUX (2)

Permettez, Madame, que votre nom paraisse à la tête de ces observations bourguignonnes. Il engagera mes neveux et nièces à les lire un jour avec plus d'attention, et avec une sorte de respect, en se rappelant qu'un tel nom renferme l'idée d'un goût excellent pour la littérature, d'une piété éclairée pour le Seigneur, et d'une généreuse effusion de cœur pour ma famille ; ils croiront qu'un opuscule qui lui est dédié respire le bon goût, la vertu pure, et la tendre reconnaissance. Puissent-ils ne se pas tromper !

Renfermée par état, et privée du doux plaisir de

(1) Bibliothèque de Dijon, Fonds Baudot 214, fo 41 sq.

(2) Nous n'avons pu savoir exactement qui était Mme de Champeaux. Elle appartenait à la famille de Champeaux, dont parle Courtépée à l'article Saulieu, t. IV, p. 109, et qui se divisa en deux branches, les Champeaux de Saucy et les Champeaux de Thoisy. Nous supposons qu'elle devait être une des filles, religieuse, de Joseph de Champeaux, seigneur de Thoisy-le-Désert, ou de Denis V de Champeaux, seigneur de Saucy. Cf. La Chenaye-Desbois, *Dict. de la noblesse*, V, 150 sq.

Digitized by Google

changer d'air, et de faire trêve avec l'ennuyeuse et méritante uniformité, vous devez vous dédommager par les yeux et le papier : je veux donc vous faire voyager quelquefois, en restant dans votre cabinet.

Vos bontés, Madame, pour le pèlerin qui vous trace ici ses aventures et ses courses, vous les feront lire avec indulgence, et peut-être avec plaisir.

Un bénédictin, pour les justifier, vous citerait le bon saint Jérôme, qui, comme moi, s'ennuyant quelquefois en sa retraite, parcourait les pays, voltigeait des Gaules en Grèce, de Rome en Asie ; trois ou quatre saints Grégoire qui faisaient de longs et fréquents voyages ; un saint Germain, un... un... ; mais un pasteur de campagne n'ira pas faire une dépense de science pour justifier sa manie : il vous dira tout simplement que le goût, la santé, la curiosité l'engagent quelquefois à sortir de son manoir, et je suis certain que vous ne lui en ferez pas un crime.

Recevez, Madame, cet hommage littéraire comme un témoignage non équivoque de mon entière confiance, et de l'amitié inviolable qui nous lie depuis dix-sept ans ;

Et suis avec respect,

Madame,

Votre très humble et obéissant serviteur,

COURTÉPÉE, *curé de Grésigni.*

Ce 5 septembre 1760.

FONTENAI

Depuis que la Providence m'a placé en Auxois dans un bénéfice moins pénible, j'ai cherché à me délasser

Digitized by Google

de ma solitude en visitant quelquefois celle des autres. Un peu instruit de l'histoire de l'église gallicane, et curieux de voir tout ce qui pouvait m'en rappeler quelques traits, j'ai tâché chaque année de visiter les lieux les plus célèbres de mon voisinage ; ainsi, il y a trois ans, le 20 août, je me transportai à Fontenai, abbaye de Bernardins, à une lieue de Monbar et à trois de Grésigni, à l'extrémité du diocèse d'Autun.

Elle fut fondée vers 1118 (1) sous le duc Huges II sur un fonds qui appartenait à l'abbaye de Molême, et que l'abbé Guy Ier (a) céda aux prières d'Estienne Ier (2), évêque d'Autun. Ce fonds consistait dans un bois appelé *Chatilon* ou *Chatilot* (3), où il y avait un petit ermitage occupé par le fr. Martin. Là on jeta le premier fondement de l'abbaye auprès d'une belle fontaine qui lui a donné son nom. Elle était autrefois fort connue par les guérisons que ses eaux opéraient sur les teigneux qui s'y lavaient ; mais les eaux de Sainte-Reine, qui ont eu la vogue, lui ont fait perdre son crédit, et l'ont fait tomber dans l'oubli.

D'anciens mémoires des archives de Fontenai font

(a) Guy, 3e abbé de Molême (4).

(1) Cf. sur l'abbaye de Fontenay, pour l'indication des sources : U. Chevalier, *Répert. des sources hist. du moyen âge, Topo-bibliographie*, f. III; — Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 8. — Voir aussi: Courtépée, *Description*, III, 548 sq. ; — Corbolin, *Monogr. de l'abb. de Fontenay ;* — E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, II, 320 sq ; — Chomton, *Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon*, II, 82 sq.

(2) Etienne de Baugé, 1112-1140. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 389-392.

(3) Alias Chatelun ou Chatelot. — Cf. D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, I, 312 sq. et Pr. L ; — Petit, Chomton, Corbolin, l. c.

(4) Mort le 7 mai 1132. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 733.

Digitized by Google

mention du concours de pèlerins qui venaient aux eaux, et qu'en leur faveur les ducs de Bourgogne avaient fait bâtir, sous le logis qu'ils y avaient, trois salles voûtées où l'on recevait les teigneux ou rachets, d'où cet endroit a pris le nom de Racherie; il en subsiste encore des restes. Waldric et Milon, frères de Rainald (1), seigneurs de Monbard, sont regardés, avec l'ermite Martin, comme les premiers architectes et les premiers moines de Fontenai (2).

Ce Rainard, oncle de saint Bernard, lui donna le territoire d'Aringes ou Eringes, à une lieue de là (3). Bernard, son fils, et André (4), son petit-fils, lui donnèrent encore d'autres biens. Une charte de Humbert de Baugé, évêque d'Autun (5), adressée à Guillaume II, abbé de Fontenai (6), nous apprend qu'Estienne, son prédécesseur en ce siège, avait contribué aux bâtiments et avait donné la grange de Jailli ou de Carmet, les terres de Flacey, et la dîme de toutes les terres que l'abbaye possède ou possèdera au diocèse

(1) Gaudry de Touillon. — Milon de Montbard. — Rainald ou Rainard. — Cf. sur ces personnages, dont les deux premiers furent religieux à Citeaux : Jobin, *Saint Bernard et sa famille*, et Chomton, *Saint Bernard et le château de Fontaines*, II, 86-87, Tableau généalogique de la famille de Montbard.

(2) Cf. Chifflet, *S. Bernardi genus illustre assertum*, pp. 549, 562 sq.

(3) Cf. D. Plancher, I, 313 et Pr. LVIII, — Chifflet, 540. — Eringes, arrondissement de Semur, canton de Montbard ; cf. Garnier, *Nomenclature*, n° 642.

(4) Bernard II, seigneur de Montbard et André I, seigneur de Montbard. Cf. Chomton, l. c.

(5) 1141-1148. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 392-394.

(6) Guillaume [d'Epiry, neveu de saint Bernard (?)]. Cf. Jobin, *Saint Bernard*, XL et 355 sq. ; — Chifflet, *Genus ill.*, 544.

Digitized by Google

d'Autun (1). La charte de Humbert qui confirme les donations est datée de 1142 (2). Sur ce privilège trop étendu les moines avaient la dîme de Grésigni qu'ils relâchèrent heureusement à M. Pelletier, il y a quarante ans, pour sa portion congrue, moyennant une redevance de trente-six boisseaux de grain dont le bénéfice est chargé envers l'abbé. Depuis cette transaction, ils refusaient de payer la dîme de leur domaine des Scelliers (3), dont les terres sont à moitié sur le finage de ma paroisse. Malgré leurs bulles et leurs chartes, ils y furent condamnés par arrêt il y a vingt ans, et nous vivons en paix, étant bien juste que les vignerons et les ouvriers, qui portent le poids du jour et de la chaleur, vivent du fruit de leurs travaux, plutôt que d'en voir s'engraisser de pieux fainéants aussi inutiles à l'Eglise qu'à l'Etat.

Ils n'étaient pas de même autrefois, et on n'en jugeait pas ainsi. Ce fut en 1139 qu'Evrard, évêque de Norwich en Angleterre, retiré, on ne sait pourquoi, depuis quelque temps sur une montagne voisine de Fontenai, au sud, jeta les fondements de l'église qui subsiste encore aujourd'hui, et qu'il bâtit tout entière à ses dépens. On voit par l'inscription gravée sur le

(1) Cf. Chifflet, *Genus ill.*, 545 ; — D. Plancher, Pr. LVII ; — la charte est datée de 1136. — Grangia de Jalliaco, arrondissement de Semur, canton de Montbard, commune de Touillon. Cf. Garnier, *Nomencl.*, n° 525. — Flacey, canton de Montbard, commune de Fresne-les-Montbard. Cf. Garnier, n° 645.

(2) Cf. D. Plancher, I, 314 et Pr. LXIV. — Tout ce qui précède sur l'origine de l'abbaye est d'ailleurs un résumé, et parfois une copie littérale de D. Plancher.

(3) Les Celliers, arrondissement de Semur, canton de Flavigny, commune d'Alise-Sainte-Reine. Cf. Garnier, *Nomencl.*, n° 613.

Digitized by Google

portail qu'elle fut consacrée par le pape Eugène III, le 21 septembre 1147. A cette dédicace assistèrent dix cardinaux qui étaient venus en France avec le pape, huit évêques, entre lesquels on voit Humbert d'Autun, Lambert d'Angoulême, Huges d'Auxerre, et Henri de Troyes; saint Bernard, mort six ans après, y assista aussi avec un grand nombre d'abbés (1). Evrard était mort avant cette cérémonie; il fut inhumé au milieu du sanctuaire avec une tombe sur laquelle il est représenté en ses habits pontificaux (2).

Dans la chapelle des Ducs de Bourgogne est le mausolée d'un duc et de Jeanne de France, femme d'Eudes IV, et celui de la sœur du duc Philippe de Rouvre (3). C'était aussi apparemment le lieu de la sépulture des anciens seigneurs de Frolois : dans le cloître est la tombe de Eudes de Frolois, sire de Rochefort, mort dans le XIII^e^ siècle. Dom Plancher, dans le 2^e^ volume de son *Histoire de Bourgogne*, la représente bien gravée (4), aussi bien que le mausolée de la chapelle de nos Ducs.

J'y lus aussi avec plaisir l'épitaphe d'un Guillaume,

(1) Cf. D. Plancher, I, 314; — Petit, II, 103. — Lambert, évêque d'Angoulême, 1136-1148. Cf. *Gall. Christ.*, II, 1001 sq.; Mas-Latrie, *Trés. de chronol.*, 1372; — Hugues III de Mâcon, évêque d'Auxerre, 1137-1151. Cf. *Gall. Christ.*, XII, 291 sq.; Mas-Latrie, op. c., 1381; — Henri de Carinthie, évêque de Troyes, vers 1145-1169. Cf. *Gall. Christ.*, XII, 500 sq.; Mas-Latrie, op. c., 1505.

(2) Cf. Petit, t. V, pl. 20 (p. 386), et p. 432; — Corbolin, *Monogr. de l'abb. de Fontenay*, 29 sq.

(3) Cf. D. Plancher, II, 238.

(4) Cf. D. Plancher, II, 341; — Petit, V, pl. 15; *Epitaphes*, p. 432 sq. — Frolois, arrondissement Semur, canton Flavigny.

Digitized by Google

ci-devant abbé de Saint-Lieu et depuis mort abbé de Fontenai (1).

Les Anglais, maitres de Flavigni, ravagèrent les environs et respectèrent Fontenai. Leur roi Edoüard accorda même à l'abbé mille moutons d'or sur les deux cent mille dus par les Bourguignons, suivant le traité de Guillon (2) du 10 mars 1359, pour rétablir l'église et prier pour le repos de l'âme de Roger de Mortemar, comte de La Marche, maréchal d'Angleterre (3).

Cette abbaye avait dès le XIIIe siècle des biens jusqu'à Beaune. Le duc Huges IV acquit de l'abbé tout ce qu'il y possédait dans la banlieue en lui cédant les villages de Saint-Remi et de Fraigne dont il jouit encore (4). Au premier village situé sur l'Armançon entre Monbard et Buffon est le logis abbatial qu'on voit du grand chemin, et qui a assez d'apparence. L'abbé actuel, qui est évêque de Kiovie et polonais, demeure dans son pays; il est parent de la Reine, M. de Poniaktovski (5).

(1) Guillaume II, 6e abbé de Fontenay, entre 1165 et 1169; cf. *Gall. Christ.*, IV, 493; — Petit, V, 433.

(2) Yonne, arrondissement Avallon.

(3) Cf. D. Plancher, II, 226 sq. et Pr. CCLXXXIV. — Roger de Mortimer, comte de March, mort à Rouvres, le 26 février 1360 (n. s.). Cf. Froissart, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, t. XXII, 150.

(4) Cf. D. Plancher, II, 17 et Pr. XXVI (en décembre 1234). — Petit, IV, 281 et 282. — Saint-Remy et Fresnes, canton de Montbard.

(5) Il y a là une erreur de Courtépée. En 1760, l'évêché de Kiovie (Kiew-Zytomir) en Volhynie était occupé par le célèbre Joseph-André Zaluski, nommé en 1759, mort en 1774 (Cf. Gams, *Series episcoporum*). Ayant suivi en France Stanislas Leczinski après son abdication, il obtint de Louis XV l'abbaye de Fontenay

Digitized by Google

L'abbaye de Marcilli-les-Avalon, dite de Notre-Dame de Bon Repos (1), fondée en 1239 par Bure de Prie, chevalier, et Marie d'Anglure, sa femme, et par la dame de Marcilly, d'abord pour des religieuses et depuis pour des Bernardins, fut soumise à l'autorité de l'abbé de Fontenai, de l'approbation d'un chapitre général tenu à Citeaux l'an 1251. Les lettres de cession sont dans les archives de l'abbaye.

J'ai vu les tombeaux des seigneurs de Noyers dans l'église de cette petite abbaye de Marcilli (2), où je fus étant vicaire à Avalon en 1749.

Robert, duc de Bourgogne (3), par un acte de l'an 1333, fonda une messe perpétuelle à Fontenai moyennant quinze livres de rente prises sur son revenu de Grignon.

Voilà tout ce que j'ai pu découvrir sur cette abbaye dont M. Marlot, frère du maire de Dijon (4), est prieur, après y avoir été vingt-cinq ans procureur ou célerier.

J'y reconnus un D. Baudenet, frère de madame

par lettres patentes du 27 février 1735, et en prit possession le 30 septembre 1737. Cf. Corbolin, *Monogr. de l'abb. de Fontenay*, 221.

(1) Cf. sur l'abbaye de Marcilly, pour l'indication des sources : U. Chevalier, *Topo-bibliogr.*, f. IV ; — Janauschek, *Orig. Cisterc.*, I, 278 ; — voir aussi : D. Plancher, II, 51 sq. ; — E. Petit, *Les Sires de Noyers*, 75 sq. ; — Courtépée, III, 627.

(2) Cf. Petit, *Hist. des Ducs*, *V.* Epitaphes de Bourgogne, passim. — Noyers, Yonne, arrondissement Tonnerre, chef-lieu de canton.

(3) C'est Robert, mort en 1334, comte de Tonnerre, fils de Robert II, dont il s'agit. Cf. Courtépée, III, 567. — Voir aussi Petit, V, 495, 3e tableau (Sires de Chalon comtes d'Auxerre et de Tonnerre).

(4) Claude Marlot, maire de Dijon du 25 mai 1750 au 9 mai 1763. Cf. Amanton, *la Commune de Dijon*.

Digitized by Google

Girardot, et un D. Lestre, tous deux de Semur. Il n'y a que six religieux (a).

OGNY OU OIGNI. UNGIACUM

Ayant lu dans l'*Autun chrétien* que saint Louis, en 1269, dans son dernier voyage pour la Croisade, avait visité Oigni, n'en étant qu'à trois lieues (1), je me fis un devoir, en janvier 1758, d'imiter la piété de ce grand prince. On rapporte la fondation de cette abbaye à l'an 1106 (2), la quatrième année du règne du duc Huges II. Avant ce temps vivait en ce lieu un frère Christofle avec d'autres solitaires, auquel Godin de Bruisme, son fils Aymon et Gui, son frère, et Milon de Frolois (3) donnèrent tout ce qu'ils avaient de dimes, prés, bois et terres en ce lieu d'Oigni.

Les Génovéfains qui y sont établis depuis 1644 (4) me reçurent poliment. Ces messieurs ne doivent pas être confondus avec une foule d'autres moines : l'affabilité, un air d'éducation, le goût des sciences règnent parmi eux ; soit à Riom, soit à Autun, je me suis tou-

(a) Voir à la fin du Voyage une note complémentaire de Courtépée.

---

(1) *Autun chrétien*, p. 134.

(2) Cf. sur l'abbaye d'Oigny, pour l'indication des sources: U. Chevalier, *Topo-bibliogr.*, f. V. — Voir aussi : Mignard, *Hist. des princip. fondations relig. du baill. de la Montagne;* — Courtépée, *Descript.*, IV, 220 sq. ; — D. Plancher, *Hist. de Bourg.*, I, 301 sq. ; — E. Petit, *Hist. des ducs de Bourg.*, I, 282 et 440 ; — *Gall. Christ.*, IV, 487 et *Instrum.*, n° XLVIII.

(3) Milon de Frolois, sire de Salmaise, connétable de Bourgogne, mort en 1119. Cf. Petit, VI, 550, 3e tableau.

(4) 1647, d'après Mignard, *Hist. des princ. fond.*, 279-280.

Digitized by Google

jours lié avec eux, et j'ose dire y avoir eu des amis.

Ils ne sont que quatre à Oigni. Le prieur (M. Duserdon, lyonnais) m'obligea d'y coucher, afin de pouvoir mieux le lendemain satisfaire ma curiosité, mais il n'y avait pas trop lieu, n'y ayant ni monument, ni épitaphe, ni inscription; une seule apprend que l'autel en marbre a été élevé en 1736, M. d'Autichamp, doyen d'Angers (aujourd'hui évêque de Tulles), étant abbé (1).

L'église est vaste, point ornée, et fort humide. L'abbatiale en ruine a fait sujet d'un procès avec M. de Tulles, qui l'a gagné au Grand Conseil en mars 1760, au grand déplaisir du nouvel abbé, M. Antoine-François Bouëttin, breton, chanoine régulier, ci-devant curé de Saint-Estienne-du-Mont, où il s'est rendu si fameux. Il m'a reçu et traité trop poliment à Dijon, où il réside, pour en dire du mal, et il a fait trop d'éclat à Paris, où il a fait paraître un esprit de schisme, pour en dire du bien (2).

Condamné au bannissement par le Parlement, pour avoir refusé les sacrements à l'illustre Charles Coffin, principal du collège de Beauvais (3), auteur des hymnes

(1) François III de Beaumont d'Autichamp, évêque de Tulle, 1741-1761.

(2) Cf. Sur le curé de Saint-Etienne-du-Mont et le refus des sacrements : *Journal de Barbier*, III, 84 ; l'éditeur lui donne les prénoms de Pierre-François-Joachim qui sont les véritables. Mignard, *Hist. des princ. fond.*, 276, donne les mêmes prénoms que Courtépée. — Il demeurait à Dijon, rue du Verbois (Verrerie), paroisse Saint-Nicolas.

(3) Charles Coffin, 1676-1749, succéda à Rollin comme principal du collège de Beauvais ; recteur de l'Université de Paris en 1718.

Digitized by Google

en partie du Bréviaire de Paris, et à M. son neveu du même nom, conseiller au Châtelet, M. Boyer, théatin, ancien évêque de Mirepoix (1), chargé de la feuille des bénéfices, lui donna en 1753 celui d'Oigni ; il convient lui-même qu'il s'y est pris à bonne heure, et qu'il était, dit-il, dans le bon temps, car sans M. le cardinal de La Rochefoucault (a), qui aimait la paix, et sans M. l'évêque d'Orléans (de Jarente) (2), qui hait les brulots, il fût resté vicaire à Laroque (3), château en Périgord de M. l'Archevêque de Paris (4), son protecteur, ou caché dans les Pays-Bas.

Si M. Boyer n'eût voulu récompenser dans M. Bouëttin que les talents, il l'eût fait procureur de Sainte-Geneviève, car il a un goût décidé pour les procès et une sainte avidité pour le *bien*. Parmi nombre de petites pièces de vers faites à Paris, à l'occasion d'un homme que le malheur des temps a mis sur la scène du monde, où il y a joué un rôle si singulier, en voici une que j'ai retenue. Mais il faut en dire le sujet. Je ne puis me servir d'un meilleur modèle que de celui

(a) Mort en 1757 (5).

(1) Jean-François Boyer, 1675-1755 ; évêque de Mirepoix, 1730-1736 ; directeur de la feuille des bénéfices en 1743 ; membre de l'Académie Française en 1738, et de l'Académie des Inscriptions en 1741.

(2) Louis-Sextius de Jarente de La Bruyère, évêque d'Orléans, 1758-1788.

(3) Dordogne, arrondissement Sarlat, canton Saint-Cyprien, commune Meyrals.

(4) Christophe de Beaumont, 1703-1781, archevêque de Paris en 1746.

(5) Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucauld, 1701-1757, archevêque de Bourges en 1729, cardinal en 1747.

Digitized by Google

de M. Clément, qui, dans le 2e volume de ses lettres (édit. de 1756), raconte ainsi le fait (1) :

Après l'affaire du clergé (en mai 1751) celle d'un âne des environs de Paris est celle qui fait le plus de bruit. Un blanchisseur, dont il était domestique, l'avait attaché à la porte d'un épicier. Vient à passer une femme nommée Leclerc, montée sur une ânesse. Le baudet, toujours galant, et vif comme un moineau, rompt son licol et vole après la dame de ses pensées. La Leclerc effrayée se jette à bas de sa monture ; l'âne y prend place et mord bien serré la femme qui voulait le chasser, et voilà la guerre déclarée entre la femme blessée et le maître de l'animal mutin. La pièce la plus curieuse du procès pendant au Châtelet est un certificat du curé Génovéfain (a) et des principaux de la paroisse, qui atteste que le susdit âne était de bonnes mœurs et n'avait jamais offensé personne, qu'on n'avait pas entendu dire qu'il eût fait de malices dans le pays (b). Cette aventure certaine, jointe à

(a) Curé nommé Pinterel, prieur claustral de Vanvres. — Le 1er mémoire pour l'affaire de l'âne est de M. Lalaure, avocat, 1750. Voir un volume de *Causes intéressantes*, 1769 (2).

(b) Cette affaire donna occasion à M. Rigoley de Juvigny, depuis conseiller au Parlement de Metz, de faire un mémoire très agréable pour l'âne de Jacques Feron, blanchisseur à Vanvres, contre l'ânesse de P. Leclerc, jardinier-fleuriste. Réimprimé en 1767 (3).

---

(1) Clément (P.), *Les cinq années littéraires*, 1755, t. II, 15. — Voir aussi : *Journal de Barbier*, III, 234-235.

(2) *Causes amusantes et connues* (par R. Etienne). Berlin (Paris), 1769-1770, 2 vol. in-12.

(3) *Cause célèbre, ou nouveau mémoire pour l'âne de Jacques Féron, blanchisseur à Vanvres, défendeur contre l'ânesse de Pierre Leclerc, jardinier-fleuriste.* Paris, Desventes de La Douée, 1767, in-12. Réimprimée dans le 2e vol. de la *Collection des causes amusantes*. Cf. Quérard, *La France littér.*, VIII, 51.

Digitized by Google

celle d'un autre curé (de Saint-Estienne), qui n'a pas voulu administrer MM. Coffin, parce qu'ils n'avaient pas de billet de confession, a produit l'épigramme suivante :

De deux curés portant blanches soutanes
Le procédé ne se ressemble en rien :
L'un met tout au rang des profanes,
Le magistrat et le chrétien ;
L'autre de son hameau trouve jusques aux ânes
Tous les habitants gens de bien.

Ces messieurs d'Oigni qui entendent raillerie, à qui je montrai la lettre de M. Clément, en janvier 1758, m'avouèrent que le fait était vrai, me dirent même le nom du bonhomme prieur et de sa paroisse (Vandeuvre), peu éloignée de Paris (1). M. Chardon d'Auxerre, le plus ancien de la maison, et fort aimable, me conduisit partout : il me fit voir, près de la terrasse, le premier pont sur la Seine, qui, n'étant qu'à une lieue de sa source, est fort étroite, et produit déjà à ces messieurs de bonnes truites. Je fus étonné de ne point trouver de bibliothèque. Tous les livres sont dans les chambres des chanoines réguliers. On me montra le cartulaire de la maison, où je vis qu'elle avait été fondée en 1106, sous le pontificat de Pascal II et le règne de Philippe Ier, des biens de Gaudin de Bruisme, d'Aymon et de Guy, leurs fils, comme je l'ai déjà dit. Le titre de cette fondation fut signé par Estienne, évêque d'Autun, et Huges, duc de Bourgogne. Elle est sous le vocable de la sainte Vierge, de saint Laurent et de saint Nicolas.

(1) Vanves, Seine.

Digitized by Google

Je vis dans le tableau des fondations que l'abbaye reconnaît pour ses bienfaiteurs : 1° Marguerite de Brancion (1), dame d'Aignai, d'Uxelles, de La Perrière, de Sanvignes, toutes terres vendues au duc Huges IV par elle ou ses enfants (2) ; elle y est inhumée ; 2° Marie de Bourgogne (3), comtesse de Grignon, dame d'Aignai et d'Etalante ; 3° Robert de Bourgogne (4), seigneur de Duêsme.

Elle a eu des abbés distingués autrefois, entre autres le cardinal J. Rollin, évêque d'Autun (5), et le cardinal Phil. de Lenoncour, évêque de Metz (6), mais

(1) Cf. Petit, *Hist. des ducs*, IV, 478, Généalogie des seigneurs de Brancion. — La donation est de 1254 ; cf. Mignard, *Hist. des princip. fondat. relig.*, 271, et Petit, IV, 419.

(2) Cf. sur ces aliénations : Petit, V, 63-65 n. — Brancion, Saône-et-Loire, arrondissement de Mâcon, canton de Tournus ; — Aignay-le-Duc, Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon ; — Uxelles, Saône-et-Loire, commune de Chapaize, arrondissement de Mâcon, canton de Saint-Gengoux-le-National ; — La Perrière : l'Epervière, Saône-et-Loire, commune de Gigny, arrondissement de Chalon, canton de Sennecey (Cf. D. Plancher, II, Pr. LIX, LXII et LXXVII ; — Guillaume, *Hist. généal. des sires de Salins*, 267-268 ; — Courtépée, III, 380) ; — Sanvignes, Saône-et-Loire, arrondissement de Charolles, canton de Toulon-sur-Arroux.

(3) Il s'agit de Mahaut de Bourgogne, petite-fille de Hugues II, fille de Raymond de Bourgogne, femme de Guy Ier, comte de Nevers. La donation est de 1177. Cf. Courtépée, IV, 265 ; — *Gall. Christ.*, IV, Instrum., 92 ; — Petit, II, 386. — Grignon, Côte-d'Or, arrondissement de Semur, canton de Montbard ; — Etalente, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc.

(4) Robert, fils de Robert II. Cf. D. Plancher, II, 136 et Pr. CCXXX.

(5) Jean Rolin, 1408-1483, fils du chancelier Nicolas Rolin, évêque de Chalon en 1431, d'Autun en 1436, cardinal en 1449.

(6) Philippe de Lenoncourt, évêque de Châlons-sur-Marne en 1550, d'Auxerre en 1560, cardinal en 1586, mort en 1592. Il aurait été nommé en 1589 archevêque de Reims, mais il ne prit pas possession de ce siège ; aussi D. Marlot l'exclut-il de la liste des ar-

Digitized by Google

aucun n'a le titre de saint. On en compte environ 34 depuis Constance I jusqu'à M. Fr. Bouëttin; plusieurs ont leurs tombes fort simples dans le cloître.

Oigni, en latin, est appelé dans le cartulaire *Ungiacensis domus inclyta*. On ne put me dire l'origine de ce mot *Ungiacensis*.

Le jardin en est vaste et très proprement entretenu; de l'autre côté de la Seine est une belle allée d'ormeaux, où on peut toujours se promener à l'ombre; au-dessus, vis-à-vis la maison, qui est bien bâtie, est une grotte large en rocaille, et une espèce d'amphithéâtre avec trois cascades, ce qui forme un beau coup d'œil. On voit que les prieurs n'ont rien épargné pour rendre ce lieu très solitaire un peu agréable, car la situation n'est rien moins que gracieuse, étant dans un fond entre deux montagnes couvertes de bois; l'une produit du marbre, à 300 pas de la maison, fort veiné, et qu'on exploiterait sûrement, s'il était plus connu et d'un charroi plus aisé. Les cheminées de l'abbaye en sont faites et sont très jolies.

Oigni est à l'extrémité du diocèse d'Autun, paroisse de Billi (1), bailliage de Châtillon, dont il est éloigné de sept lieues, et autant de Dijon. Les bontés qu'on m'y témoigna m'ont engagé à y retourner plusieurs fois depuis, et je ne manque jamais, le jour de saint Augustin, d'aller avec ces messieurs célébrer leur patron. Ils en ont un office propre, nouvellement com-

chevêques de Reims. Courtépée a confondu avec Robert de Lenoncourt, oncle de Philippe, qui, seul, fut évêque de Metz. Cf. *Gall. Christ.*, IX, 156, 817; XII, 336; — Marlot, *Hist. de Reims*, IV, 481.

(1) Billy-les-Chanceaux, arrondissement de Châtillon, canton de Baigneux.

Digitized by Google

posé à l'usage de leur congrégation, qui est d'un bon goût, et que je me fais un devoir de réciter ce jour-là. M. le prieur me fit présent du propre en entier, et je copiai la messe du saint, avec celle de sainte Monique, de saint Alype et d'autres, dans leur missel imprimé en 1758, par ordre de M. Chaubert, abbé de Sainte-Geneviève (a).

VAL-DES-CHOUX

J'avais si souvent entendu parler du Val-des-Choux (1), qu'ayant su que Grésigni n'en était éloigné que de sept lieues, je résolus, en juillet 1758, d'aller m'édifier avec les saints religieux de ce désert.

Depuis quinze jours, il ne cessait de pleuvoir : on n'avait pu ramasser les foins. L'eau, en bien des endroits, ou les avait pourris, ou les avait emmenés dans les rivières débordées. En Comté, sur les bords de la Saône, et dans la plaine de Saint-Jean-de-Lône, les paysans, pressés de la faim, allaient moissonner dans l'eau; les champs inondés ne laissaient plus voir que l'épi ; l'alarme était générale en Bourgogne, on se voyait à la veille d'éprouver les horreurs de la famine

(a) Voir à la fin du voyage une note complémentaire de Courtépée.

(1) Cf. sur le Val-des-Choux : Mignard, *Hist. des princip. fondat. relig. du Bail. de la Montagne ; — Gall. Christ.*, IV, 742 ; — Roussel, *Le dioc. de Langres*, III, 62 ; — Courtépée, IV, 235 ; — Mignard et Nesle, *Album pitt. de l'arr. de Châtillon-sur-Seine ; Excursions*, 21 sq. ; — Martène et Durand, *Voyage litt.*, I, 112 ; — Maillard de Chambure, *Voyage pitt. en Bourg.*, 36 ; — etc...

Digitized by Google

au milieu de la plus belle moisson. Chacun en tremblant venait au pied des autels conjurer le Dieu de la vie de la sauver à son peuple, en dissipant les nuages, et en rendant au ciel sa sérénité. On fit à Dijon et ailleurs des processions générales.

Nous n'étions pas moins affligés en l'Auxois. L'Oze et l'Ozerains avaient franchi leurs bords et couvraient une partie de la belle et riche plaine des Lomes. La Braine, grossie par des petits ruisseaux, achevait d'en faire un lac.

Enfin ne pouvant, comme un autre Jonas, me jeter en la mer pour le salut de mon peuple, je résolus de profiter d'un beau jour pour m'aller enfoncer dans les forêts de la montagne, et me dérober au spectacle affligeant que j'avais sous les yeux, et qui m'altérait la santé. Je partis donc un mercredi 12 juillet, fus dîner ce jour chez M^me^ de Sainte-Colombe, baronne de ce lieu (1). On peut la nommer l'Olympiade du canton, joignant à beaucoup de piété un cœur généreux et un grand fond de bonté pour les curés. Ayant reconnu, il y avait quinze mois, ses excellentes qualités, sur son invitation, je me suis fait un devoir, une fois par an, de lui aller faire ma cour. Son accueil gracieux, et la compagnie de trois de mes confrères fort aimables que j'y trouvai, dissipa un peu la mélancolie occasionnée par une longue retraite et par l'ennui d'une pluie trop continuelle. Je visitai avec plaisir le château que la dame embellit chaque jour. Il avait appartenu

(1) Claire-Jacquette Seurrot, morte le 7 décembre 1772, veuve de Jean-Christophe Filsjean, seigneur de Sainte-Colombe. — Sainte-Colombe-en-Auxois, arrondissement de Semur, canton de Vitteaux.

Digitized by Google

autrefois à MM. d'Anglure (a). Un chevalier de cette noble maison, pris par Saladin, lui ayant demandé permission de revenir en France pour vendre sa terre, afin de payer sa rançon et celle d'un ami, qui se désespérait d'avoir perdu sa liberté, le Soudan, touché de cette générosité, lui accorda la sienne et celle de son ami, d'où d'Anglure prit depuis le surnom de Saladin. On voit encore d'un côté du château, au-dessus, sa figure en plomb armée de toutes pièces, et de l'autre côté, celle de son bienfaiteur, la pique à la main, et le casque en tête.

On admire la belle fontaine qui, devant le château, forme un canal très commode pour la lessive, les chevaux et autres usages. Résolu de me rendre, s'il se pouvait, à mon but, je n'eus pas le temps de voir les jardins, qui sont bien entretenus, et je partis à trois heures pour Belnaud (1). C'est un village sous Origni, près de la Seine, à trois lieues de Jours (2), où je fus coucher. Le curé, M. Bertaud, natif de Magni (3), près de Semur, parent de M. Bruley, avait passé ici trois

(a) Maison de Champagne, mais établie en Bourgogne. On voit dans nos annales un Auger d'Anglure, chevalier, capitaine de Corcelles en 1358 au service de Philippe le Hardi (4). — Anglure (5), bourg de Champagne, sur l'Aube, près de son confluent dans la Seine, entre Merri, Pont et Sézanne, à quatre lieues de Nogent, et quatre d'Arcis-sur-Aube, et six de Provins.

---

(1) Bellenot-sous-Origny, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc.

(2) Arrondissement de Châtillon, canton de Baigneux-les-Juifs.

(3) Magny-la-Ville, arrondissement et canton de Semur.

(4) Cf. D. Plancher, II, 302. — Il s'agit de Oger III d'Anglure. En 1358, c'était Philippe de Rouvre qui était duc de Bourgogne. — Courcelles-les-Semur, arrondissement et canton de Semur.

(5) Marne, arrondissement d'Epernay, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

jours au mariage de Lejeune avec sa cousine, il y avait neuf mois. Il fut charmé de me voir, et me combla d'amitiés. Sa cure est située assez gracieusement, il y a même quelques vignes, le seul endroit de la montagne où j'en remarquai. Les curés de ces cantons ont, je crois, le gosier plus épais que celui des curés de la vallée, car leur vin est fort piquant et très vert. Je m'accommode mieux de leur eau, encore quelquefois est-elle assez mauvaise. Souvent même leurs citernes et fontaines tarissent.

Je comptais partir le lendemain pour le Val-des-Choux, mais une pluie de sept heures de suite me força tristement à garder la chambre et à essuyer les contes bleus d'une douairière septuagénaire, espèce de bourgeoise que la pluie avait obligé de se réfugier de l'église au presbytère. J'eusse aimé mieux m'amuser avec les livres du curé, mais dès le soir même j'avais épuisé sa bibliothèque. Nous avions, le matin, chanté de bon cœur la grand messe, pour l'ouverture de la moisson ; tous les curés de la montagne, ce jour-là, avaient fait la même cérémonie : la pluie n'en redoubla que plus fort ; ayant enfin cessé à deux heures, je risquai le paquet, et voulus avancer chemin. M. Bertaud eut la politesse de m'accompagner dans cette route inconnue, et, en moins de deux heures, me rendit à Mauvilli (1). C'est la dernière paroisse du diocèse d'Autun, et un pays vraiment perdu, où cependant un Beaunois s'était venu confiner à son grand regret. C'était M. Segaud, bon enfant (*robustus venator coram Domino*), avec le frère

(1) Mauvilly, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc.

Digitized by Google

duquel j'avais étudié à Beaune, en 1736. M'étant rafraîchi et ayant visité son église, assez en bon état, je quittai mes deux curés pour m'aller presque perdre dans les bois à cinq heures. Je n'eus pas fait demi-lieue qu'un nuage noir et épais me déroba le soleil et bientôt la lumière. Les éclairs redoublés guidaient mes pas tremblants ; le tonnerre, qui d'abord grondait de loin, bientôt roula sur ma tête et arrêta ma course ; un chêne touffu me servit de tente, et fut le témoin, d'abord de mon courage qui luttait contre les vents déchaînés et la pluie battante, et ensuite de mes tristes réflexions (a). Bientôt, apercevant une cabane abandonnée, je courus m'y dérober au mauvais temps ; là, me croyant seul en l'univers, je me recommandai à mon ange gardien, et récitai vêpres avec grande dévotion. Si une prière fervente pénètre les cieux et les rend sereins, la mienne le fut donc, car bientôt les oiseaux, secouant leurs ailes mouillées, bénirent leur créateur, et m'avertirent de poursuivre ma route. J'arrivai, en le bénissant aussi, à Rochefort, petit village situé affreusement sur la rivière de Béuvron (1). Les marteaux de la forge m'avertirent de loin de ce lieu de refuge. Je débarquai à la cure, où je fus bien accueilli du pasteur, dont on m'avait parlé. Ami du

(a) Les deux vers d'un poète (Rémond de S. Marc) me vinrent en pensée (2) :

Qu'importe ? Respectons un utile ravage ;
Pour le purifier, l'air a besoin d'orage.

(1) Rochefort-sur-Brevon, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc.

(2) Rémond de Saint-Mard, 1682-1757. Cf. pour la liste de ses œuvres, Quérard, *La Fr. littér.*, VII, 516.

Digitized by Google

P. Fidèle, capucin et mon parent, il redoubla de soins pour moi ; il voulut bien me conduire au château, ancienne forteresse qui appartient à M. le marquis de Ragni, et qui avait été brûlé, il y avait douze ans. Ce curé (M. François Fournier, de Bourbonne) avait la confiance de ce seigneur, enfermé à Pierre-Encise à Lyon (a), et avait même été à Savigni (1) et à Ragni pour ses affaires ; comme je connaissais ce pays, où j'ai passé les premières années de ma vie et tant de vacances si agréablement, chez une tante à Sauvigni (2), dont le souvenir m'est si précieux, nous parlâmes des aventures tragiques de M. le Marquis et du désastre de sa famille et de sa belle terre, depuis l'assassinat de M. de Jaucourt du Vaux, en 1734 (3). Lui ayant dit le sujet de mon voyage, il s'offrit à m'accompagner, connaissant très bien ces chemins qu'il fréquentait souvent, et où je me serais perdu seul. Pendant qu'il cherchait un cheval, je visitai la forge et fus voir sur la rivière une pierre creuse, grosse comme une feuillette. En soufflant dedans, on en tire un son aigu de trompette, qui résonne au loin et

(a) Mort en 1761.

---

(1) Yonne, arrondissement d'Avallon, canton Guillon ; Ragny est un hameau de Savigny-en-Terre-Pleine.

(2) Yonne, arrondissement d'Avallon, canton Guillon.

(3) Pierre-Lazare, comte de Jaucourt, baron du Vault, 1688-1734. — Le Vault-de-Lugny, Yonne, arrondissement et canton d'Avallon. — Guy Chartraire, marquis de Ragny, assassina M. de Jaucourt du Vault, à la suite d'une querelle de jeu. Il mourut en 1733. Cf. E. Petit, *Avallon et l'Avallonnais*, 360 ; — Breuillard, *Mém. hist. sur la Bourg.*, 224-225 ; — Bachaumont, *Mém. Secr.*, XXII, 146.

Digitized by Google

étonne les étrangers. Malheureusement, les fortes poitrines qui savent faire parler cette pierre étaient en moisson, et je n'eus pas le plaisir que je désirais. On dit dans le pays, en proverbe :

Rochefort-sur-Beuvron,
La pierre qui corne au bout du pont.

En traversant la forêt si vaste de Villers-le-Duc (a), en deux heures nous arrivâmes au Val-des-Choux, à la nuit. Je n'ai point vu d'endroit qui mérite mieux le nom de solitude. Sa situation inspire l'effroi. On ne voit la maison que lorsqu'on est près d'y entrer. Bâtie dans un vallon fort profond, entre deux montagnes très élevées et couronnées de haute futaie, elle n'a pas grande apparence. Je me sentis saisi d'un respectueux frémissement en abordant ce séjour si retiré, où tant de serviteurs de Dieu, connus de lui seul, se sont sanctifiés et ont laissé leur dépouille mortelle (b). Un frère déjà vieux, et qui m'apprit être de Saint-Au-

(a) On voit, par le surnom de cette paroisse, qu'elle appartenait à nos ducs. Jean, fils de Philippe le Hardi, la céda avec Maizi et Salive au sire de Châteauvilain, se réservant les étangs et les forêts de Villers, en 1415 (1).

(b) Un silence religieux, un saisissement de respect sont l'hommage que l'on rend d'abord à l'auteur de la nature. Le murmure des eaux, l'affreuse solitude du lieu, l'aspect effrayant des montagnes, le sombre des hautes forêts, le précipice où est situé l'ermitage font naître ensuite je ne sais quelle forte émotion qui tient de l'admiration et de la terreur.

(1) Cf. D. Plancher, III, 446. — Villiers-le-Duc, arrondissement et canton de Châtillon ; — Maisey-le-Duc, id. ; — Salives, arrondissement de Dijon, canton de Grancey-le-Château. — Le sire de Châteauvillain en 1415 était Jean V de Thil. Cf. Jolibois, la *Haute-Marne*, 117.

Digitized by Google

bin (1), près de Meursault, me conduisit au R. P. prieur. C'est le seul père de la maison, qui n'est composée que de trois religieux de chœur, dont le plus jeune a 64 ans, de trois frères (2), et quatre ou cinq domestiques. Dom Chenevet (3), Dijonnais, frère d'un procureur au Parlement (c'est le nom du prieur), n'a qu'environ 50 ans, paraissant en avoir 70, étant lassé de pénitence et d'austérités. Je ne m'attendais pas à trouver tant de politesse dans un solitaire. Il voulut bien, quoique malade et qu'il fût tard, répondre à bien des questions que je lui fis sur sa maison.

Elle fut fondée par Eudes III, fils de Huges III, duc de Bourgogne, sous Innocent III, en 1204 (4). On croit communément que frère Viard, chartreux de Lugni (a), est comme le père et l'instituteur du Val-des-Choux. Mais on lit dans l'église, sur le pilier du chœur, ces mots : *Hugo et Guillelmus primi patres ordinis* (5), ce qui marquerait qu'avant fr. Viard, il y avait déjà des religieux (b).

(a) Non de Louvigni, comme le dit le P. Heliot, t. VI (6).

(b) M. Viard de Chalvoison; ils se disent de la même famille que ce frère chartreux.

---

(1) Arrondissement de Beaune, canton de Nolay.

(2) Guillaume Drouin, procureur; Pierre Millin de Villiers, D. Hilarion, profès. Cf. Mignard, *Hist. des princ. fond. relig.*, 465.

(3) Benoît Chenevet. Cf. Mignard, *Hist. des princ. fond. relig.*, 439.

(4) La date de fondation est incertaine. Cf. sur ce point les auteurs cités plus haut et notamment Mignard.

(5) Hic duo sunt fratres, caput ordinis et protho patres, Guido et Humbertus : sit Christus utrisque misertus. — Cf. Roussel, *le Dioc. de Langres*, III; Martène, *Voyage litt.*, I, l. c.

(6) Helyot, *Hist. des ordres monast.*, VI, 178.

Digitized by Google

Ils ont adopté la règle de S. Benoît, les constitutions particulières de Cîteaux, auxquelles Huges Viard mêla beaucoup d'observances en usage parmi les Chartreux d'où il sortait, et en conserva même en grande partie l'habit. C'est un grand prieuré chef d'ordre, dans la paroisse de Vanvey (1), à 3 lieues d'Aignai-le-Duc et autant de Châtillon, diocèse de Langres ; 22 maisons en dépendaient ; il y en avait jusqu'en Ecosse ; j'en nommerai plusieurs, connues sous le nom de prieurés en Bourgogne, qui toutes, excepté la dernière, ont des prieurs commendataires : Val-Croissant (2), si enjolivé et si bien bâti par M. l'abbé Beaumon ; le Quartier, paroisse de Salive-en-Montagne, diocèse de Dijon (3), dont le prieur, M. de Guinant (4), est assez connu dans le canton ; Vausse (a), dans les bois, près de Châtel-Girard (5) ; Uchon (6), vers Montcenis, dont M. le digne curé de Puligni (7) est titulaire, par le crédit de feu M. Ri-

(a) Ou Vaulce.

(1) Arrondissement et canton de Châtillon.

(2) Commune La Motte-Ternant, arrondissement de Semur, canton de Saulieu ; diocèse d'Autun. Cf. Courtépée, *Descr.*, IV, 156.

(3) Val-Duc ou Le Quartier, primitivement diocèse de Langres ; — Salives, arrondissement de Dijon, canton de Grancey. Cf. Courtépée, IV, 284.

(4) Pierre de Guinant, 1730. Cf. Roussel, III, 123.

(5) Vausse, commune de Châtel-Gérard, Yonne, arrondissement de Tonnerre, canton de Noyers ; diocèse de Langres. Cf. Courtépée, IV, 26.

(6) Uchon, Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun, canton de Mesvres ; diocèse d'Autun. Cf. Courtépée, III, 173.

(7) Puligny, arrondissement de Beaune, canton de Nolay.

Digitized by Google

goley, son seigneur (a) ; Val-Saint-Benoît ou Bénit (1), entre Nolay et Autun, réuni au Séminaire ; Vassy-sous-Pisy (2), Vauclair (3), Bonvaux (4), près Dijon, possédé par les Génovéfains ; Val-Luisant (5) et Beaupré (6), près de Saint-Florentin, diocèse de Sens, que possède dom Chenevet, et qui lui rapporte 300 l. qu'il emploie en réparation de sa maison et en aumône, car, tous les quinze jours, on distribue

(a) Un D. Bizoûard de Mizeri en avait été prieur avant la réforme ; il voulait résigner à son parent, mon oncle, le curé de Brazey, il a 50 ans. Je tiens ce fait de lui-même.

---

(1) Val-Saint-Benoît, commune d'Epinac, Saône-et-Loire, arrondissement d'Autun. Réuni au Séminaire en 1705. Cf. Courtépée, II, 526, 571.

(2) Vassy-sous-Pizy, Yonne, arrondissement d'Avallon, canton Guillon ; diocèse de Langres. Le prieur en était alors Antoine-François Violet, chanoine de Saint-Jean de Dijon, qui a laissé d'importants manuscrits. Cf. Roussel, III, 284 ; — Dumay, *Mercure dij.*, 289 ; — Courtépée, IV, 26.

(3) Vauclair, Haute-Marne, commune de Giey-sur-Aujon, arrondissement de Langres, canton d'Auberive. Diocèse de Langres. — Cf. Courtépée, IV, 271.

(4) Le prieuré de Bonvaux, commune de Daix, arrondissement et canton de Dijon, dépendait, non pas du Val-des-Choux, mais du Val-des-Ecoliers. Cf. Jolibois, *La Haute-Marne anc. et mod.* ; — Roussel, II, 114 ; III, 75 ; — Mignard, *Hist. des fond. relig.*, 459-461 ; — Courtépée, II, 183 ; — *Gall. Christ.*, IV, 777 ; — Marc, *Le Prieuré de Bonvaux.*

(5) Vauluisant, Yonne, commune de Courgenay, arrondissement de Sens, canton de Villeneuve-l'Archevêque. Vauluisant, diocèse de Sens, ne dépendait pas du Val-des-Choux. Cf. Quantin, *Dict. top. de l'Yonne* ; — *Gall. Christ.*, XII, 231, sq. ; — Mignard, *Hist. des fond. rel.*, 459-461.

(6) Beaupré, commune de Soumaintrain, Yonne, arrondissement de Tonnerre, canton de Flogny, diocèse de Sens.

Digitized by Google

aux pauvres du voisinage cent livres de pain (a).

Que cette maison est déchue de son ancienne splendeur! Les établissements les plus saints éprouvent à la longue l'instabilité attachée aux choses humaines! En 1719, M. Leleu (1), parisien, grand prieur, vou-

(a) Le cardinal Jaques de Vitri, auteur contemporain, fait l'éloge de la vertu des saints solitaires (2). Chopin dit que 30 prieurés en dépendaient (3). — Val-des-Choux de Dijon, fondé hors de la ville par Hugues de Montréal en 1224 (4), et transféré à Dijon en 1363 par M. Estienne de Pontaillier, seigneur de Messigni (5) (avec 100 livres de rente sur sa terre), qui est sur la porte de la maison avec sa femme. — Le saint lieu du Petit-Val-des-Choux à Dijon, fondé par une duchesse de Bourgogne; aujourd'hui l'Oratoire. — D. Fremiot, frère du président, fut grand prieur en 1585, nommé par le roi, auquel succéda D. Bazinet, bénédictin de Saint-Bénigne, en 1595 (6).

---

(1) Jean-Baptiste Leleu. — Mignard, *Hist. des fond. rel.*, 459 et 464 sq., fait de d. Leleu le 27e prieur et le réformateur de l'ordre; — Roussel, III, 64, ne le compte que comme 35e prieur, en 1731, attribue la réforme au 34e prieur Bruno Brand, 1720-1731, mais admet que d. Leleu a pu être le collaborateur de Bruno Brand.

(2) J. de Vitry, *Hist. occid.*, cap. 17 (De monachis Vallis Callium).

(3) Chopin, *Monasticon*, trad. par J. Tournet sous le titre *Deux livres des droits des religieux et des monastères*, p. 284. Les éditions de 1601 et de 1610 du *Monasticon* n'indiquent pas le nombre des prieurés.

(4) Non par Hugues, mais par Jean de Montréal, sire de Tart. — Cf. D. Plancher, II, Pr. xv; — Courtépée, II, 124, 214; — Roussel, III, 95; — Chenevet, *Mém. sur la maison du S. Lieu*, dans l'*Alm. de Bourg.*, de 1781, pp. 218 sq.

(5) Etienne de Musigny, seigneur de Barjon, châtelain de Pontailler en 1354. Cf. Courtépée, II, 124; IV, 80; — Roussel, III, 95. — Il n'y avait pas en 1363 d'Etienne de Pontailler, seigneur de Messigny. Cf. E. Petit, II, 476, tableau généalogique. — Musigny, arrondissement de Beaune, canton d'Arnay-le-Duc.

(6) Jean Fremiot, grand prieur, 1585-1595; — Gilles Bassinet ou Bazinet, 1595-1606. Cf. Roussel, III, 64.

Digitized by Google

lut rappeler l'ancien esprit de l'Ordre, et rétablir la réforme. Sa réputation lui attira des sujets, et on en compta jusqu'à 40. Ce désert commençait à refleurir, et répandait au loin la bonne odeur des vertus. On se souvient encore à Saulieu et dans les environs des quatre saints solitaires qui illustrèrent le Val-Croissant en 1722 et 24, et on a gémi longtemps de ce que Mlle de Til (1) les força, par des chicanes multipliées, à lui céder le terrain, et à se retirer au Val-des-Choux. J'ai ouï dire à M. et Mme Bizoüard d'Autun, qui demeuraient alors à Mont-Saint-Jean (2), qu'on venait de loin s'édifier de la régularité et de la modestie de ces dignes religieux, qui retraçaient la vie des premiers pères du désert. Je n'ai pu en entendre parler sans être indigné de ce que l'intérêt et les passions mondaines ont détruit le pont de miséricorde, selon l'expression de saint Augustin, dans un pareil sujet. Dom Chenevet, qui avait demeuré au Val-Croissant, m'en parlait encore la larme à l'œil, mais ce qui le touchait le plus était la destruction totale du chef-lieu de l'Ordre, qu'il prévoyait après sa mort. Le désir d'augmenter sa communauté engagea M. Leleu à y recevoir quelques sujets sans trop d'examen. Après sa mort, l'homme ennemi sema la zizanie parmi les frères, et quelqu'uns, ce qui est horrible, écrivirent en cour au cardinal Fleuri, en calomniant les supérieurs. Le ministre, fatigué de ces plaintes monacales, penchait à la destruction de la maison. M. de Montmorin, évêque diocésain, s'offrit de rétablir le bon

(1) Marie-Victoire-Eléonore Sayve.
(2) Arrondissement de Beaune, canton de Pouilly-en-Auxois.

Digitized by Google

ordre, en se faisant nommer grand prieur (1). Les moines gagnés le nomment en effet, et depuis ce temps (il y a 18 ans), M. de Langres dévotement tire les revenus, ne leur laisse que 1200 livres et attend la fin du prieur actuel pour réunir le tout à son Evêché ou à son Séminaire (On croit qu'une colonie de Septfonistes va y habiter).

Je fus étonné de ce qu'une telle communauté subsistait avec si peu de revenus ; mais l'économie de dom Chenevet, l'austérité des religieux, la pauvreté de leur ameublement, la simplicité des ornements de l'église ; 30 vaches qu'ils nourrissent dans les bois et dont on vend le beurre et les fromages à Châtillon, peuvent suppléer au défaut de grands revenus. Le grand prieur en tire dix mille livres.

Je me donnerai bien garde de blâmer un évêque, mais les larmes me tombèrent des yeux au récit touchant que me fit ce digne prieur de l'état passé et de l'actuel de son monastère. Il ne s'ouvrit à moi que peu à peu, et lorsqu'il m'eut connu pour un prêtre qui aime et qui connaît le bien solide de la religion, et qui s'attendrit aisément sur ses maux. Il fit plus ; voyant que je me connaissais en livres, il me fit ouverture de deux cassettes. Je me donnerais bien garde, dit-il, d'en faire autant à M. l'Evêque, ni même au curé de Rochefort, mon confesseur. Je le remerciai de sa confiance, et lui promis de n'en pas abuser.

Quelle fut ma joie de voir entre les mains de ce

(1) Gilbert de Montmorin de Saint-Hérem, évêque de Langres de 1734 à 1770, grand prieur du Val-des-Choux en 1742.

(2) La réunion définitive du Val-des-Choux à Septfons eut lieu le 7 mars 1764. Cf. Mignard, *Hist. des fond. rel.*, 464 sq.

Digitized by Google

pieux solitaire les plus excellents livres de piété et de morale. Un si bon choix marquait le goût excellent du maître. Je ne pus m'empêcher de lui témoigner ma satisfaction en l'embrassant au milieu de ses livres, dont il savait si bien profiter, et me voyant étonné d'estimer plus de 1500 l. sa petite bibliothèque choisie, il me raconta qu'il les tenait presque tous de la libéralité d'un gentilhomme picard, que la main de Dieu avait conduit au Val-des-Choux, il y avait 6 ans ; après avoir postulé 2 ans, M. de Langres, qui ne voulait point de novices, crainte de voir relever ce qu'il voulait détruire, lui chercha tant de difficultés que, rebuté à la fin, il se retira chez lui, et laissa en partant ses livres au prieur, comme une marque de son amitié pour lui.

Il n'y a aucun monument à l'église, si ce n'est une espèce de tombe où sont couchés trois enfants en pierre, qu'on croit être des fils ou filles du duc Eudes III, bienfaiteur de la maison (1). L'autel est simple et propre, orné de 6 chandeliers et d'une croix de bois, ce qui m'édifia plus que si je les avais vus d'or. L'office se fait avec grande modestie. Les frères ne se parlent pas, et dom Chenevet nous dit qu'il avait un religieux qui, depuis 17 ans, n'avait pas mis le pied sur le seuil de la porte. On me fit remarquer différentes portes bouchées dans le mur de l'enclos. C'était par où sortaient autrefois les moines qui, le lundi, allaient s'enfoncer dans le plus épais de la vaste forêt et ne revenaient que le soir, souvent que le sa-

(1) Le mausolée est gravé dans Martène et Durand, *Voyage litt.*, I, 113. Il est reproduit dans E. Petit, *Hist. des Ducs*, VII, 145, qui en fait (p. 95) le tombeau des enfants de Eudes IV.

Digitized by Google

medi. Ils font toujours maigre, ne mangent jamais de poisson ; ils se privaient même d'œufs. Depuis un an seulement, le prieur a adouci la règle et fait donner 2 ou 3 œufs les soirs au réfectoire ; encore me demandait-il s'il n'avait pas fait faute ; vous en avez fait une, lui dis-je, mon Révérend Père, d'avoir tant différé d'accorder à des vieillards ce petit adoucissement ; il faut dompter le corps, mais non le tuer. Je crois pouvoir, à cette occasion, rapporter un bel endroit du VII^e^ t. de l'histoire de M. de Buffon, seigneur de Monbard, que j'aurais pu appliquer parfaitement à mon sujet (1) :

« L'homme ne pourrait se nourrir d'herbes seules : « il périrait d'inanition, s'il ne prenait des aliments « plus substantiels. Il en est à peu près de même des « fruits et des graines, elles ne lui suffiraient pas.

« Voyez ces pieux solitaires qui s'abstiennent de « tout ce qui a vie, qui par de saints motifs re- « noncent aux dons du Créateur, se privent de la « parole, fuient la société, s'enferment dans des murs « sacrés contre lesquels se brise la nature. Confinés « dans ces asiles, ou plutôt dans ces tombeaux vivants, « où l'on ne respire que la mort, le visage mortifié, « les yeux éteints, ils ne jettent autour d'eux que des « regards languissants. Leur vie semble ne se sou- « tenir que par des efforts ; ils prennent leur nour- « riture sans que le besoin cesse. Quoique soutenus « par la ferveur, ils ne résistent que peu d'années à « cette abstinence cruelle ; ils vivent moins qu'ils ne « meurent chaque jour par une mort anticipée, et ne

(1) *Hist nat.*, VII, 32-33.

Digitized by Google

« s'éteignent pas en finissant de vivre, mais en ache-
« vant de mourir.

« Ainsi l'abstinence de toute chair, loin de convenir
« à la nature, ne peut que la détruire..... »

Voilà un portrait de maïn de maitre et bien ressemblant à celui que m'a présenté le Val-des-Choux. Je ne dois pas omettre une curiosité naturelle qui est frappante. Derrière le jardin, sous une roche, est creusée une grotte où l'on croit que Fr. Viard se retira d'abord, et qui porte son nom. Il en sort une fontaine jaillissante, dont l'eau remplit l'étang qui est dans l'enclos, et fait aller le moulin. En octobre et novembre, tous les soirs on voit se précipiter des bois et de la montagne une quantité de bécasses qui viennent s'y désaltérer. Le cuisinier me dit en tuer quelquefois deux ou trois d'un coup ; six minutes après, ayant rechargé le fusil, il a le même plaisir, ces oiseaux ne se rebutant pas, et revenant un moment après ; on les porte vendre à Châtillon. Autrefois que les abbés faisaient la bobance avec leurs moines, cette chasse était l'un de leurs principaux divertissements.

Malgré le prieur, et plus encore malgré moi, talonné par le dimanche qui approchait, je voulus le quitter le vendredi, lui ayant promis de revenir le voir. Le voisinage de la Chartreuse de Lugni m'engagea à tourner bride vers la Champagne, et à profiter d'un bon conducteur qui passait par là pour retourner à Giey-sur-Aujon (1). C'était l'ancien cuisinier du Val-des-Choux, qui, après y avoir demeuré dix ans et en avoir postulé cinq inutilement, au grand regret du

(1) Haute-Marne, arrondissement de Langres, canton d'Auberive.

Digitized by Google

prieur qui l'aimait, s'était retiré à Giey, où il était recteur d'école ; chaque année, il venait visiter ses anciens maîtres, à la Saint-Benoît d'été (1), et passait avec eux la semaine. Je fus charmé de trouver un si bon compagnon de voyage, soit pour causer, soit pour me tirer de ce pays perdu, car, seul, je me fûs égaré dix fois, puisque je le fis deux avec un homme qui avait traversé vingt fois ces forêts (a).

(a) Vers de la Lettre du C. de Comminges à sa mère, appliqués au Val-des-Choux : il décrit la Trappe (2).

J'allai, je m'enfonçai dans cette solitude,
Où mourir à soi-même est la première étude ;
Où d'épaisses forêts et des rochers affreux
S'élèvent tristement sous un ciel ténébreux ;
Tombeaux anticipés, qu'habite le silence,
Et que le repentir dispute à l'innocence.....
L'aspect religieux de tous nos solitaires,
Pénitents sans orgueil et martyrs volontaires ;
Le spectacle touchant de ces sages mortels,
Qu'on voit vivre et mourir à l'ombre des autels,
Dans le mépris des biens, des espérances vaines,
Et loin du tourbillon des passions humaines.....

« C'est là qu'ils apprennent que cette vie si rapide est le berceau de l'éternité ; c'est dans cet espace si court que le travail de la foi enfante les jours éternels. » — De Boismont, *Or. fun. de la reine*, 1768 (3).

Chasseneux parle du Val des Choux, *Cat. glor. mundi*, par. 4, cons. 58 (4).

Sic Robert, *Gall. Christ.*, 1 vol. in-fol., 1626, p. 381. — « Hugo II de Monte Regali episcopus Lingonensis [confirmavit] fundationem conventus S^i loci Vallis Caulium, tunc extra urbem Divionem positi, factam a fratre suo Joanne 1224, qui postea 1363 intra urbem translatus fuit a Stephano de Messigny, ad id domum suam largiente, ubi sunt patres Oratorii (5). »

(Voir une note complémentaire de Courtépée à la fin du Voyage).

(1) Le 11 juillet.

(2) *Lettre du comte de Comminges à sa mère* (par Dorat), p. 19.

(3) *Oraison funèbre de Marie Leczinska*, prononcée le 22 novembre 1768. — Cf. de Boismont, *Or. fun.*, 154.

(4) Chassanæus, 119, c. 2.

(5) Le texte de Claude Robert porte : « Quem locum nunc incolunt Patres Oratorii. »

Digitized by Google

LUGNI

Ayant passé l'Ource, grosse rivière qui se jette dans la Seine à Bar, nous découvrîmes la Chartreuse (a). C'est une grande et belle maison qui, toute seule, a l'air d'un gros bourg (1). On a forcé la nature pour son emplacement et pour faire les jardins. Je parcourus tout avidement, après m'être rafraîchi dans la cellule de D. Carnot de Nolay, parent du curé de Movilli (2), qui m'avait adressé à lui, et de M. le curé de Vitteaux. C'est un homme de mérite et savant pour un chartreux, qui a eu bien du chagrin. Ayant été cassé par des intrigues monacales de son office de procureur d'une bonne maison, on l'avait confiné à Lugni; il ne m'en dit rien, mais je l'avais appris ailleurs.

(a) Guy de la Trimouille, grand chambellan de Bourgogne sous Philippe le Hardi, pour rétablir cette Chartreuse ruinée par les guerres, y fonda la place de six religieux le 1er septembre 1382. — *Hist. de Bourg.*, t. III, p. 65.

---

(1) Cf. sur la Chartreuse de Lugny, pour l'indication des sources, U. Chevalier, *Topo-bibl.*, f. IV, 1177 ; — Cf. aussi Mignard, *Hist. des princ. fond. rel.*, 346 sq ; — Roussel, III, 695 ; — Courtépée, IV, 297 et 748 ; — Mignard, *Album*, 27 sq.

(2) Mauvilly, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc. — Lazare Carnot, fils aîné de Jean Carnot, avocat au Parlement, notaire royal à Nolay, et de Anne Moreau, baptisé le 6 février 1708 à Nolay; il prend l'habit au commencement de 1729 à la Chartreuse de Paris sous le nom de D. Hugues. Après quelques années, il est envoyé à Lugny et y devient coadjuteur ; ses dernières années se passèrent à la Chartreuse de Rouen, où il eut une mort édifiante le 23 avril 1763. Il était parent éloigné du curé de Vitteaux, Louis Vacher (Note de M. le capitaine Sadi Carnot). — Le curé de Mauvilly était alors B. Segaud.

Digitized by Google

Son logis avait 4 pièces assez grandes et très propres. Son jardin me charma et j'admirai son adresse à faire de jolis balais, dont le prieur de Paris fait tous les ans présent à la Reine pour orner le coin de sa cheminée. Il savait aussi graver de grands livres de chant, avec de gros caractères de cuivre. Il eut la bonté de me conduire à l'église, qui est réellement belle et bien ornée. On y voit le tombeau de Gauthier (a), évêque de Langres, un de leurs fondateurs qui, je crois, mourut chartreux dans le XII[e] siècle.

Le réfectoire, tout neuf et boisé artistement, mérite d'être vu. J'aurais désiré entrer en la bibliothèque, mais l'arrivée de M. Ch. de Maupeou, ancien premier président du Parlement de Paris, seigneur de Montigni-sur-Aube, à 3 lieues de Lugni, empêcha de satisfaire ma curiosité (1). Ce seigneur, dont le mérite est

(a) Gauthier, sixième fils du duc Huges II, évêque de Langres en 1163, et mort chartreux à Lugni en 1178 (2). Robert et Henri, ses frères, furent évêques d'Autun.

---

(1) René-Charles de Maupeou, 1688-1775, premier président au Parlement de Paris, 1743-1757, garde des sceaux en 1763, chancelier pendant 24 heures en 1768. — Montigny-sur-Aube, arrondissement de Châtillon, chef-lieu de canton.

(2) Roussel, I, 106, et Courtépée, IV, 297, placent en 1179 la mort de Gauthier; Mignard, *Album*, 28, cite des textes qui donnent 1178, mais il indique ailleurs (*Princip. fond. rel.*, 350) le 7 janvier 1180 ; le *Gall. Christ.*, IV, 587, et Petit, III, 518, *Généalogie des Ducs*, rejettent en janvier 1180 la date de la mort de Gauthier. Son tombeau est reproduit dans Petit, V, pl. 24. — Robert, troisième fils de Hugues II, évêque d'Autun en 1140, mort le 18 juillet 1140. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 392, et Petit, III, 518, *Généal.* — Henri, quatrième fils de Hugues II, évêque d'Autun, 1148-1170 ou 1171. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 394 sq., et Petit, III, 518, *Généal.*

Digitized by Google

si connu en France, et à qui on a justement appliqué ce vers de Martial :

« Dat populus, dat gratus eques, dat thura senatus (1), »
(Le peuple, la noblesse et le Sénat vous applaudissent également)

s'étant démis, à cause de son grand âge, de sa charge, venait prendre l'air à Montigni et reconnaître cette belle terre. Comme son oncle était un bienfaiteur de la maison et y avait bâti un beau corps de logis, dans la cour, qu'occupe maintenant le prieur, ce magistrat chrétien venait visiter les religieux ses voisins. Je fus charmé d'une si bonne rencontre et d'être à même d'admirer un homme d'un si grand mérite, et qui, dans des temps si critiques, s'est conduit à la tête du Parlement avec tant de prudence et de dignité; je me rappelais tant de discours si éloquents et si pathétiques qu'il avait prononcés devant le Roi pour les intérêts réels de l'Etat et pour la tranquillité publique. Il était accompagné de madame son épouse (2), bien moins âgée que lui, et du procureur général des Bénédictins, qu'il avait amené de Paris pour arranger ses titres et ses archives. C'est un petit Gascon plein d'esprit, avec lequel je fus bien aise de causer, et qui était très au fait des affaires présentes; il me dit connaître assez particulièrement la famille de M. de Malvin. Je m'en entretins longtemps et lui fis connaître, par le vif intérêt que je prenais à ce qui regardait leur fils, capitaine dans Berri, combien je lui suis attaché.

(1) Martial, *Epigr.*, VIII, 15.
(2) Anne-Victoire de Lamoignon de Courson.

Digitized by Google

Il vit bien que j'avais contribué à son éducation, et me demanda quelle récompense M. l'Evêque, leur oncle (1), m'avait donnée. Hélas ! lui dis-je, je suis curé du plus petit village du diocèse d'Autun, où je végète comme il plaît à Dieu. Quoi ! il le sait, reprit brusquement mon bénédictin, il est archevêque de Lyon, et il vous y souffre...

Je suspens ici les réflexions qui ne se présentent que trop en foule à un esprit qui voit les choses de toutes faces, et je me contente de tracer ma pensée en ces rimes :

Ainsi qu'un papillon qui voltige et s'immole
A l'éclat que séduit sa crédulité folle,
J'ai suivi quelques grands, fantômes respectés,
Avares de réalités,
Prodigues d'un espoir frivole ;
Quelquefois, dans mes vers, en héros érigés,
Ivres de mon encens, de mes palmes chargés,
Ils m'ont aspersé de certaine onde
Eau bénite appelée, et m'ont fort poliment
Promis à tout évènement
La moitié de la terre ronde.

Heureux d'en occuper, par l'effet de la Providence seule, un très petit point, plus heureux si le ciel veut bien me conserver une santé affaiblie au service des autres, et mes amis, la douceur de ma vie agitée, et mes livres, qui sont mes maîtres et mes consolateurs ; alors mon village me vaudra Paris.

Ce fut à Lugni que j'appris le détail de la malheu-

(1) Antoine Malvin de Montazet, évêque d'Autun en 1748, membre de l'Académie Française en 1757, archevêque de Lyon en 1758, mort en 1788. Cf. Gagnare, *Hist. de l'Egl. d'Autun*, 275 sq. — Voir aussi *Voyages de Courtépée*, éd. de Charmasse, pp. 188-189.

Digitized by Google

reuse affaire de Crevelt. On sait que, le 23 juin 1758, les carabiniers, commandés par M. le comte de Gisors, fils unique du Maréchal de Belle-Isle, soutinrent seuls l'attaque des alliés, au duché de Clèves. En vain, plusieurs fois, envoyèrent-ils demander secours au comte de Clermont, ils furent écrasés et non vaincus, et donnèrent le temps à notre armée de se retirer sans perte. La mort de M. de Gisors, à la fleur de son âge, dans la brillante carrière des honneurs, fut pleurée de nos ennemis mêmes ; sa vertu mûre, ses rares qualités le firent regretter de toute la France (1). M. de Malvin, mon disciple bien aimé, qui portait le guidon près de lui, fut abattu d'un coup de sabre, foulé aux pieds des chevaux, et transporté à Crevelt à demi mort ; il fut quatre jours sans connaissance ; on le crut défunt ; je le pleurai amèrement comme tel, et n'essuyai mes larmes qu'en recevant une lettre de M. Gourjon d'Autun, qui m'apprit qu'on lui mandait de Lyon qu'il respirait encore. La douceur, le bon caractère, la modestie de ce brave officier m'ont attaché à lui pour la vie, et j'ai cent fois élevé mes mains au ciel pour la conservation de ses jours précieux, espérant bien de son bon naturel qu'un jour, s'il se peut, il me dédommagera de l'oubli non mérité de Monsieur son oncle, trop occupé de lui-même.

Non, je ne crois pas que Jacob ressentit plus de joie en embrassant son cher Joseph, qu'il avait pleuré mort, que j'en éprouvai moi-même en sautant au cou de ce cher disciple, le 25 novembre de l'année der-

(1) Cf. *Journal de Barbier*, IV, 277 ; — *Mém. du duc de Luynes*, XVI, 488 n.

Digitized by Google

nière, à Dole, où il était en garnison. Cédant à ses lettres empressées, je volai entre ses bras et passai très agréablement trois jours avec lui. J'éprouvai en partant les effets généreux de son bon cœur.

Qui me donnera de le revoir couronné de laurier, l'olive de la paix à la main, au milieu de sa respectable famille, dont il est l'espérance et l'unique appui ! Serai-je assez heureux pour être témoin, comme il me l'a promis, du mariage que ses parents désirent?

Mais quelle transition ! De Lugni à Crevelt ! De Clèves à Bordeaux ! Quel lecteur pourra me la pardonner? Celui qui sait ce que c'est qu'un cœur tendre, et celui qui a du goût et des lettres me pardonnera, à l'occasion de notre déroute du 23 juin, de rapporter ici deux petites épigrammes qui furent décochées contre le général, abbé de Saint-Germain, qui revint à Paris plus couvert de honte que de gloire (1) :

« Moitié plumet, moitié rabat,
Aussi peu propre à l'un qu'à l'autre,
Clermont combat comme un apôtre,
Et sert son Dieu comme il se bat. »

« Au lieu de M. Clermont,
Il fallait cette année,
Envoyer M. de Beaumont
Commander notre armée.
Plus ferme qu'un Carcassien (2)
Qui jamais ne recule,
Il eût fait contre le Prussien
Ce qu'il fait pour la Bulle (a). »

(a) Voir à la fin du Voyage une note complémentaire de Courtépée.

(1) Les deux épigrammes qui suivent se retrouvent, avec des variantes, dans les *Fastes de Louis XV*, II, 56-57.

(2) Docteur de Sorbonne. Cf. sur l'origine du qualificatif *carcasse* donné à la Sorbonne le *Journ. de Barbier*, III, 360.

Digitized by Google

AIGNAI

Il est temps de sortir de Lugni et d'arriver à travers champs, aidé de ma carte de Bourgogne, à Aignai-le-Duc.

C'est un bourg de la montagne, à 6 lieues de Châtillon et à 2 lieues de Baigneux, fort connu dans nos histoires (1). Renaud de Choiseuil et Marguerite de Brancion, sa femme, par un acte solennel, en présence de Eudes (2), archevêque de Besançon, confirmèrent, en 1272, la vente que Henri de Brancion, leur père, avait faite au duc Huges de sa terre d'Aignai (dénommée dans l'acte latin Castrum Aingnay), de celle d'Estalente, de Jours et de Darcey, aussi bien que des châteaux de Brancion et d'Uzelles, les ducs Robert et Huges frères leur ayant donné mille livres parisis pour confirmer ladite vente (3).

Huges IV, par son testament fait à Vilaines-en-Duémois, où on croit même qu'il mourut, lègue à son quatrième fils Hugenin la châtellenie d'Avalon, celle de Montréal, de Châtelgirard, de Vilaines et Aignai (*Aynaium*) (4).

(1) Courtépée, IV, 202.

(2) Eudes de Rougemont, archevêque de Besançon, 1269-1301. — Renaud de Choiseul, fils de Robert de Choiseul, seigneur de Traves, et de Isabelle de Rougemont. Cf. Petit, IV, 478, *Généal. des seigneurs de Brancion.*

(3) Cf. D. Plancher, II, Pr. LXXVII ; — E. Petit, *Hist. des Ducs*, VI, 210. — Voir, ci-dessus, à l'article *Oigny*, in fine. — Darcey, arrondissement de Semur, canton de Flavigny.

(4) Cf. D. Plancher, II, 34-35 et Pr. LXXVIII ; — Petit, V, 107, 334. — Cf. sur le lieu et la date de la mort de Hugues IV : Petit, V, 111. — Montréal, Yonne, arrondissement d'Avallon, canton de Guillon ; — Chatel-Gérard, Yonne, arrondissement de Tonnerre, canton de Noyers.

Digitized by Google

Je crois que c'est Eudes II, V^e^ duc, qui, au lieu de fonder un hôpital à Aignai ou d'y former un établissement utile, s'avisa, selon l'usage du temps, de céder aux moniales du Puits d'Orbe, depuis cent ans transférées à Châtillon, les dimes d'Aignai, à la sollicitation de Geoffroi, évêque de Langres (1).

Le testament de Eudes IV est daté d'Aignai, le 20 janvier 1348 (2). On a plusieurs chartes de ce prince, données au même lieu ; car on sait qu'il y avait un ancien château où résidaient quelquefois nos ducs de la première race. Il a été rasé depuis la réunion de la Bourgogne à la France, sous Louis XI.

L'église, sous le vocable de Saint-Pierre, se ressent de la piété et de la magnificence des seigneurs du lieu. C'est un grand vaisseau bien bâti (3). La chapelle du château a été transférée en l'église paroissiale, au titulaire de laquelle le domaine paye encore 12 livres par an à Dijon.

La tradition du pays, qui m'a été confirmée par M. Charpi, l'ancien curé, veut que cette église ayant été bâtie par les fondateurs de Cîteaux, on lise quelque part en cette abbaye : « Quand cette église a été achevée, celle d'Aignai a été commencée. » Je n'ai pas été assez de temps à Cîteaux pour lire toutes les inscriptions ; ainsi je ne puis ni nier ni assurer la vérité de celle-ci, ni aussi rejeter ou approuver l'étymologie d'Aignai,

(1) Cf. D. Plancher, I, 335 ; — Petit, *Hist. des Ducs*, II, 252 ; — la charte, datée de 1150, est dans Pérard, *Rec.*, 235. — Geoffroi de Rochetaillée, évêque de Langres, de 1138 à 1163. Cf. Roussel, I, 106. — La translation de l'abbaye du Puits d'Orbe à Châtillon est de 1619. Cf. Roussel, III, 41.

(2) Cf. D. Plancher, II, 200, et Pr. CCLXXXIV.

(3) Cf. Nesle, *Alb. du Châtil.*, pl. 47.

Digitized by Google

qu'on croit venir de la bonté des laines ou de la quantité d'agneaux qu'y faisaient nourrir les ducs et les duchesses. La figure d'un agneau portant une croix en sautoir, gravée dans la clef de la voûte de l'église et sur les deux portes, semble indiquer les armes d'Aignai et justifier l'étymologie.

On prétend aussi que Agnès, Sibille et Mahaut, filles de Huges II, aient demeuré ensemble, séparément du château, près de l'ermitage et de la chapelle Saint-Michel, où l'on voit encore trois arcades et un chemin appelé par corruption la *vi* (ou voie) *aux Dames*.

Ce bourg n'est aujourd'hui remarquable que par ses foires et son commerce de toile. M. le Curé m'assura qu'on en fabriquait environ 1200 aunes par jour : ce qui annonce qu'il est peuplé de tisserands. Les prés sont couverts de toiles qu'on y fait blanchir sans usage de chaux. L'eau argentine d'un ruisseau abondant contribue à la blancheur de la toile ; il vient d'Etalente et va se jeter dans la Seine, à Cône (1), après un cours de 2 lieues.

Je me suis arrêté avec une espèce de complaisance à parler d'Aignai, parce que c'est la patrie d'un ami respectable, dont la mémoire m'est très chère, je veux dire de M. Jean Desclers qui, après avoir été jésuite 15 ans, fut nommé par M. de Bussi, évêque de Luçon et abbé de Flavigny (2), curé de cette petite ville, où

(1) La Coquille. — Cosne, commune de Quemigny-sur-Seine, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc.

(2) Michel-Celse-Roger de Rabutin, abbé de Flavigny en 1720, évêque de Luçon en 1723, membre de l'Académie Française, mort en 1736. Cf. *Gall. Christ.*, IV, 465 ; — Comte de Bussy, *Hist. généal. de la Maison de Rabutin*, 69 et 80.

Digitized by Google

il est mort il y a un an, âgé de 68 ans. Son goût pour les belles-lettres, sa mémoire sûre pour l'histoire, et un cœur généreux m'avaient attaché à lui, et me faisaient regarder comme des jours heureux et agréables, ceux que je passais auprès de lui. Qu'ils se sont écoulés promptement!

« Ha! qui me tiendra lieu d'un ami fidèle?
Je perds l'unique bien cher à l'humanité. »
VOLTAIRE

Je ne puis me rappeler, sans être attendri jusqu'aux larmes, les soirées délicieuses, les petits soupers servis par le bon cœur, les conversations ingénieuses que nous avions chez lui avec l'abbé Martinet, son digne coopérateur.

Cet aimable Arnetois, que j'ai connu, il y a 15 ans, à Autun, et que j'ai toujours aimé, nous fut arraché à la fin de 1757, pour être transplanté à Changi, en Charolois, sur l'Areconce (1). Je veux, pour lui, immortaliser mes tendres sentiments, en rapportant ici une épître en vers qui les exprime assez bien, et qui lui était destinée, quand, apprenant sa promotion, il fut obligé de courir et de manquer à mon invitation :

Toi qui par la facilité,
La droiture, l'égalité,
La douceur de ton caractère,
As su dans tous les temps m'attacher et me plaire,
Fidèle ami, sage confrère,
Ce soir un repas apprêté
Au goût de ta frugalité,

(1) Changy, Saône-et-Loire, arrondissement et canton de Charolles. — Cf. sur l'abbé Martinet, *Voyages de Courtépée*, éd. de Charmasse, pp. 47, 87, 154.

Digitized by Google

Ici t'attend au presbytère.
Tu m'entends ; à notre ordinaire,
Nous n'aurons que le nécessaire,
Mais servi par la propreté ;
La confiance et la gaieté
Nous tiendront lieu de bonne chère.
Nous laisserons les grands repas
A ces compotateurs amis de la bobance,
Qui ne sentent leur existence
Qu'au milieu d'une table où règne l'abondance
Et la variété des plats.
Pour nous, le fort de la dépense
Dans nos repas consistera
A deviser gaiement de tout ce qui pourra
Ranimer le plaisir qui naît de la présence
De deux amis, qu'unit la ressemblance
D'âge, de goût, de système et d'état,
Et les dédommager du vide de l'absence.

Je le sens tous les jours de plus en plus, ce vide affligeant causé par la perte de deux amis que je ne cesserai jamais de regretter. Je ne m'en console un peu qu'en en parlant souvent à une bonne amie, qui fut la leur en tous les temps, et qui le méritait par l'esprit, la douceur, l'affabilité dont le ciel lui a fait ample partage. Je saluai avec complaisance sa maison paternelle à Aignai. J'y serais même entré, si M. son frère, avocat général à la Chambre des Comptes de Dijon, y eût été. Je me dispose, ces vacances, à aller jouir en liberté de ses doux entretiens, devant bientôt, de la capitale, se rendre avec son aimable famille en son lieu natal.

C'est aussi celui de M. Frochot (1) qui, après avoir

(1) Jean-Etienne Frochot ; c'est le père du célèbre Nicolas-Thérèse-Benoît Frochot, préfet de la Seine, né à Dijon le 20 mars 1761, paroisse Saint-Médard. Il avait épousé Antoinette-Geneviève

Digitized by Google

comme moi porté 7 ans le collet oratorien, a été fixer son domicile à Dijon, où il exerce avec honneur la noble fonction d'avocat (a).

Le soleil, caché pour moi depuis 15 jours, vint éclairer de ses rayons naissants la chambre obscure où je gitais, éveillé depuis 3 heures par le clitetis d'un moulin, et le murmure bruyant du ruisseau enflé. Le mur en découpure offrait passage, par mainte large échancrure, à un sabbat de rats et de souris qui, en ma présence, venaient finir de ronger un reste de vieille tapisserie, qui tombait en lambeaux.

Je me hâtai de quitter ce gîte et de grimper la montagne, où je rencontrai le jeune curé qui a toutes les qualités d'un bon pasteur, et dont la paroisse et le presbytère avaient grand besoin. Il m'invita fort à revenir (b).

DUESME

En moins d'une heure, j'arrivai à Duême-sur-Seine (1), où M. le Curé, à qui j'avais eu le plaisir d'offrir ma soupe à Grésigni, voulut me donner à déjeûner avec M. Vitier.

C'était là autrefois la capitale d'un petit canton

(a) Il l'a terni en quittant brusquement Dijon, en 1774.
(b) Il a passé à Meursault en 1775 (2), et en 1779 à Vignoles (3).

Charpy, et le futur préfet eut pour parrain et marraine, à son baptême, Nicolas Charpy, curé d'Aignay-le-Duc, et Thérèse Charpy, religieuse au Bon Pasteur.

(1) Courtépée, IV, 218.
(2) Arrondissement et canton de Beaune.
(3) Arrondissement et canton de Beaune.

Digitized by Google

appelé Duémois, mais capitale devenue un méchant village. On y voit encore une longue forteresse qui le domine, monument de la richesse, non du bon goût de nos anciens ducs, qui, aimant la chasse, les bois et les rivières, s'étaient construit, dans leurs différents domaines, des châteaux où ils passaient quelque temps; ainsi, dans l'espace de 7 ou 8 lieues, on en compte plus de huit. Ils en avaient un très fort à Montréal (1), la clef de Bourgogne du côté de Champagne, où se sont tenus les Etats de la province; un autre à Epoisses (2), rajeuni par M. de Guitaud; un à Monbard (3), où ils se plaisaient surtout, et dont M. de Buffon a fait une des merveilles de la Bourgogne par les belles avenues, les larges terrasses, les plantations des arbres rares; celui de Lucenai-le-Duc (4) est ruiné; on voit encore les 6 tours en pierre de taille de celui d'Aisey (5), et les beaux restes de celui de Vilaines (6); Monmoyen (7), rebâti à la moderne, arrête l'œil du voyageur, aussi bien que celui de Frolois (8); je n'ai pas vu celui de Salmaise (9).

(1) Yonne, arrondissement d'Avallon, canton de Guillon. — Cf. V. Petit, *Descr. de l'Yonne,* II, 109, sq.

(2) Arrondissement et canton de Semur. — Cf. E. Petit, IV, pl. 1; — *Voyage Pitt.*, Côte-d'Or, 33.

(3) Cf. E. Petit, IV, 454-455; — *Voyage Pitt.*, Côte-d'Or, 45.

(4) Arrondissement de Semur, canton de Montbard.

(5) Aisey-le-Duc, arrondissement et canton de Châtillon. — Cf. Petit, VII, p. VI, d'après Chastillon, *Topogr. Franç.*

(6) Arrondissement de Châtillon, canton de Baigneux. — Cf. Petit, VI, 113; — Nesle, *Album*, pl. 43.

(7) Arrondissement de Châtillon, canton de Recey-sur-Ource. — Cf. Nesle, *Album*, pl. 28.

(8) Arrondissement de Semur, canton de Flavigny.

(9) Arrondissement de Semur, canton de Flavigny. — Cf. L. Gareau, *Salmaise.*

Digitized by Google

C'est le duc Robert qui acquit de Jean de Duéme, chevalier, le château, la justice et les cens de Duéme, avec Quemigni et Ampilli, en les échangeant avec Saint-Marc, la tour et les fossés et la chapelle, par un contrat du 2 novembre 1300 (1).

Ce même prince, par son testament (2), assigne à Louis, son troisième fils, 3000 l. dijonnais de rente, et pour sa demeure le château de Duésme, et sa rente sur Poüilli, Semarey, Belnau, Grosbois et Savigni-sous-Beaune, vers l'an 1302.

Par un 3e codicille de l'an 1304, il redonne encore à son fils Louis tout ce qu'il possède au Val de Duesme, avec le château de Frolois et sa maison de Dijon. On voit par le même acte qu'il est le fondateur de l'hôpital de Beaune, lui assignant, pour commencer les bâtiments, une rente de 400 livres (3). Ce bon prince mourut à Vernon la même année, et fut inhumé à Cîteaux, auprès des Ducs ses prédécesseurs, dans la chapelle de Saint-Georges ; elle fut détruite en 1636

(1) Cf. D. Plancher, II, 114 ; — E. Petit, *Hist. des Ducs*, VI, 468. — Quemigny-sur-Seine, arrondissement de Châtillon, canton d'Aignay-le-Duc ; — Ampilly, hameau de la commune d'Ampilly-les-Bordes, canton de Baigneux ; — Saint-Marc-sur-Seine, canton de Baigneux.

(2) 1er codicille, Arras, 3 septembre 1302. Cf. D. Plancher, II, 119 et Pr. no CLXVII ; — E. Petit, VI, 100 et 486. — Pouilly-en-Auxois, arrondissement de Beaune ; — Semarey, Bellenot et Grosbois, canton de Pouilly ; — Savigny-les-Beaune, arrondissement et canton de Beaune.

(3) Le troisième codicille de Robert II est daté du 13 août 1304. Cf. D. Plancher, II, 131 et Pr. no CLXXX ; — E. Petit, VI, 108 et 506. — Mais il s'agit ici du quatrième codicille, daté de Vernon-sur-Seine (Eure), mars 1306 (n. s.). Cf. D. Plancher, II, 131, Pr. no CLXXXII ; — E. Petit, VI, 114 et 517. — M. Petit adopte le 21 mars 1306 pour la date de la mort de Robert (*Ibid.*, 114).

Digitized by Google

par les troupes de Galas, qui brisèrent les tombeaux, comptant y trouver des trésors ; on a fait la sacristie dans cette chapelle des Ducs, et il n'y a plus aucun vestige, ni des mausolées, ni des épitaphes de Robert, ni de ses enfants, Huges V et Eudes IV (1). La duchesse Agnès lui survécut 21 ans, et, ayant fait un accord avec son fils, passé à Vilaines-en-Duésmois (2), où elle demeurait, elle voulut être enterrée à Citeaux (3).

Leur fils Louis, ayant épousé Mahaut de Hainaut, prit le titre de duc de Bourgogne, seigneur de Duesme ; il y fonda une chapelle de Saint-Maurice, en l'église paroissiale, en 1315; il mourut sans enfants (4). Par une déclaration datée de la Tour de Volnay, on voit que Duesme passa à son frère cadet Robert, comte d'Auxerre et de Tonnerre (5), à qui Estienne, seigneur de Mont-Saint-Jean, légua la terre et le château de Salmaise, en 1333 (6). N'ayant point eu d'héritier, Duéme fut réuni au domaine des Ducs.

Seulement, on voit dans l'histoire que le duc Eudes IV, pressé par les importunités de sa sœur Blanche,

(1) Cf. D. Plancher, II, 132; — E. Petit, VI, 115.

(2) 9 novembre 1311. Cf. D. Plancher, II, 133 et Pr. n° CCVII ; — E. Petit, VII, 9 et 492.

(3) Cf. D. Plancher, II, 134, et Pr. n° CCXLIII ; — E. Petit, VII, 99-100. — Agnès mourut le 19 décembre 1325, d'après E. Petit.

(4) Louis, prince d'Achaïe et de Morée. La fondation de la chapelle de Saint-Maurice est du 23 novembre 1315. Louis mourut à Venise le 2 août 1316. Cf. D. Plancher, II, 135 sq., et Pr. n°s CCVIII sq , CCXXI ; — E. Petit, VII, 10 et 41.

(5) La déclaration est du 28 octobre 1320. Cf. D. Plancher, II, 136 et Pr. CCXXX ; — E. Petit, VII, 100.

(6) Cf. D. Plancher, II, 137 ; — Garcau, *Salmaise*, 52 sq.

Digitized by Google

mariée à Monbard avec Edoüard, comte de Savoye (1), pour lui payer sa dot, lui donna le château de Duesme, pour sa vie seulement, et 500 livres de rente, par accord passé en 1347 (2).

Curieux de voir l'ermitage du Val-de-Seine (3), depuis Duesme je côtoyai cette rivière, et j'y arrivai à 11 heures. M. Pittet (4), prêtre de mérite, qui, de curé en Suisse, sa patrie, de pèlerin de Rome, s'est retiré en ce lieu, me reçut de son mieux. Le frère Philibert (a), le plus adroit, le plus insinuant quêteur, natif de Tomirey (5), vers Arnai, voulant me régaler, fit les frais d'une soupe au lait tournée, et d'une bouteille d'un vin très vert; je ne fis que goûter légèrement de l'un et de l'autre. J'avais eu le soleil à Aignai, un vent impétueux à Duéme, mais à l'ermitage une pluie battante, le tonnerre, la tempête, de la

(a) Nul n'était plus adroit que lui à recueillir les pieux tributs dont il vivait. Il donnait en échange du temporel les promesses de la vie future, qu'il dispensait à discrétion, et au moyen de quelques hypothèques qu'il assurait toujours sur les biens célestes, il ne revenait jamais les mains vides.

(1) Le 17 octobre 1307. Cf. D. Plancher, II, 138 et Pr. CXCV sq. ; — E. Petit, VII, 5.

(2) Cf. D. Plancher, II, 203 et Pr. CCLXXIX.

(3) Commune de Baigneux-les-Juifs.

(4) François Pitet, ancien curé de Châtel-Saint-Denis, canton de Fribourg, retiré à l'ermitage N.-D. du Val-de-Seine en 1750, y resta jusqu'à sa mort, le 25 janvier 1773. Cf. Girardot, L'*Ermitage Notre-Dame du Val-de-Seine*, pp. 99-108.

(5) Arrondissement de Beaune, canton de Bligny-sur-Ouche. — Philibert Cuny, établi définitivement au Val-de-Seine le 1er janvier 1748, y resta jusqu'au 31 décembre 1773. Cf. Girardot, l. c., pp. 93-98.

Digitized by Google

grêle même me forcèrent à prolonger ma prière en la chapelle où s'étaient réfugiés les moissonneurs tout tremblants et bien mouillés. J'y fis même l'exhomologèse (1).

Je profitai (a) d'une éclaircie pour me rendre à

(a) Ermitage. Des arbres touffus, dont un doux zéphyr agitait le feuillage, le murmure d'un petit ruisseau qui formait en descendant de légères cascades, la beauté du fleuve qui roulait majestueusement ses ondes au bas du jardin dans la plaine, le parfum des fleurs qui embaumait le rivage, des essaims d'abeilles qui, en bourdonnant, s'en retournent chargées de butin délicieux, une vue agréable mais bornée, tout conspirait à embellir cette solitude, tout semblait s'y réunir pour le charme des yeux.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Lugny et Val-des-Choux. — Philippe de Rouvre par son testament daté de 1361, du 11 novembre, fait beaucoup de legs à différentes églises et entre autres « aux Chartroux de Lugny etau priour dou Vaul des Choux, a chacun dix livrées de terre pour notre universaire chascung an » (2).

Fontenay. — A l'abbaye de Fontenay pour prier pour nos prédécesseurs et pour nous et y faire chacun an un universaire pour Mme la duchesse notre ayeule, et ung pour notre suer Jeanne de Bourgogne, qui y gisent, et le notre auxi, 40 livrées de terre. — Id. *Généal de Clugny*, in-4°, 1727, chez Defay (3).

Voir 2 pièces sur l'abbaye de Fontenai du XIIe siècle, dans le recueil de Pérard, p. 399-400 (4).

Oigny. — Sur l'abbaye d'Oigny, voir 2 pièces au même recueil, p. 453. Il y est parlé des bois de Sainte-Reine et de l'Epinouse (5).

(1) Confession.

(2) Cf. D. Plancher, II, 239 et Pr. no CCCIV. — *Généal. de la fam. de Clugny*, 181.

(3) Cf. D. Plancher, ibid. ; — *Généal.*, ibid.

(4) Pièces relatives à Fontenay et à Saint-Martin d'Autun, 1169 et 1432.

(5) L'Epineuse, commune d'Alise-Sainte-Reine, canton de Flavigny. Cf. Courtépée, III, 540 ; — Garnier, *Nomencl.*, no 613 ; — C'est l'acte de pariage entre les moines d'Oigny et Hugues IV, juillet 1243, relatif à la fondation de Baigneux-les-Juifs. Cf. Courtépée, IV, 210 ; — E. Petit, *Hist. des Ducs*, IV, 337 ; — Mignard, *Hist. des princip. fond. relig.*, 270 ; — Garnier, *Chart. de comm.*, III, 519.

Digitized by Google

Baigneux-les-Juifs, où M. Trémisot, beau-frère de M. Poncerot de Thoisi, curé, me dédommagea du dîner de l'ermitage. Après avoir causé avec M. Bienaimé et parcouru ses livres, dont il a bonne provision et de bon aloi, je repris la route de l'Auxois, et revis mon manoir à 8 heures du soir, le samedi 15 juillet, après une absence de quatre jours, avec une vraie satisfaction.

Fini le 4 septembre 1760.

Digitized by Google

VOYAGE DE M. PAPILLON

Chanoine de l'Eglise collégiale de la Chapelle-aux-Riches

ADRESSÉ A M. FÉVRET DE SAINT-MESMIN

Conseiller au Parlement de Metz (1)

Il faut vous contenter, Monsieur. Vous me demandez quelques circonstances du voyage que je viens de faire avec notre ancien ami, M. d'Argencour (2). En peu de mots, je vous dirai la route que nous tinmes, et les principales choses que nous avons vues.

Il y a longtemps que j'avais envie de connaître la Bourgogne. Tout me tentait sur cet article. Je ne voulais pas être étranger dans cette province; j'en voulais examiner les auteurs, les plantes, la situation du pays, et tout ce qui peut mériter l'attention d'un curieux. J'ai partagé ces recherches avec notre ami; il a été de moitié de la fatigue, la complaisance l'a-

(1) Bibl. de Dijon, Ms. F. Baudot, n° 199, in fine. — Charles III, fils de Antoine Fevret et de Michelle Quillardet. Né à Dijon, le 22 juillet 1652, seigneur de Saint-Mesmin, Fontette, etc...; reçu le 5 juillet 1680 conseiller au Parlement de Metz, il obtint des lettres de conseiller honoraire audit Parlement le 15 juillet 1704; mort à Dijon le 21 août 1733. — Cf. sur ses ouvrages: Papillon, *Biblioth.*, I, 213.

(2) Barthélemy d'Huissier d'Argencourt, né à Vitteaux, mort à Dijon le 24 avril 1738, auteur d'un catalogue ms. des plantes de Bourgogne. Cf. Joly, *Eloge... de Papillon,* p. v, n.; — Vallot, *Hist. de la botan. en Bourg.*, 13 sq.; — Lorey et Duret, *Flore de la Côte-d'Or,* xx, sq.

Digitized by Google

vait engagé à me suivre, n'était-il pas juste qu'il fût aussi de moitié du plaisir? Il a tout ce qu'il faut pour cela.

Le dimanche après vêpres, le 14e juin, nous fûmes coucher à Nuys. La maison de M. du Tilliot est la plus belle de la ville. Ceux qui cherchent à placer des enjolivements et des agréments dans une maison doivent venir ici prendre des leçons. Il n'y a aucun endroit qui n'ait le sien, figures, devises; chaque recoin a la sienne. La vue de la bibliothèque est charmante: les tableaux, les médailles antiques et modernes, les bronzes et les estampes y brillent de tous côtés (1). C'est là qu'on trouve à présent le diptyque de M. Philibert de La Mare, conseiller au Parlement de Bourgogne, dont Baudelot donne la figure à la tête du 2e volume de l'utilité des voyages (2). On en voit encore un pareil dessin dans le supplément du 3e volume des Antiquités du P. de Montfaucon, page 240, fol., avec l'éloge de ce savant bénédictin adressé à M. du Tilliot (3). L'on ne connait cette petite ville que

(1) Cf. Bergeret, *Notice sur l'hôtel et les collections de Jean-Bénigne Lucotte, seigneur du Tilliot, à Nuits.* — Voir aussi, sur la dispersion de la bibliothèque de Du Tilliot: H. Omont, *Collect. des mss. du marquis de Migieu*, 4.

(2) Baudelot de Dairval, *De l'util. des voyages*, 2e éd., p. 428 et Pl. XXI. L'exemplaire de la Bibl. de Dijon est celui de Du Tilliot; la planche contient une note de Du Tilliot dans laquelle il déclare avoir acquis le diptyque en 1718. — Il s'agit du diptyque attribué naguère à Stilicon, aujourd'hui à Flavius Areobindus; il passa dans la collection Baudot, et il se trouve aujourd'hui au musée de Cluny. — Cf. Labarte, *Hist. des arts indust.*, I, 200; — Daremberg et Saglio, *Dict. des Antiq.*, I. 1474; — *Catalogue... de la collection de feu M. Henri Baudot* (1894), p. 43; — E. Molinier, *Hist. gén. des Arts*, I, 21.

(3) Montfaucon, *L'Antiquité expliquée, Sup.*, t. III, p. 232 sq. et Pl. LXXXIV.

Digitized by Google

par ses bons vins : au bout du compte, cette plante qui les produit, vous la connaissez, elle en vaut bien une autre.

Nous ne quittâmes ce canton que pour un meilleur ; mais je vous proteste que l'on a de la peine, à Nuys et à Beaune, de trouver de véritables vins de Nuys et de Beaune.

Le lendemain matin, nous entrâmes donc dans cette capitale du Beaunois. L'invitation la plus forte que les gens du pays nous firent fut de voir leur hôpital. Nous le visitâmes. On nous fit remarquer la Chambre du Roi et son lit ; sa hauteur nous surprit : il faut une échelle pour y monter. C'est une pièce inutile parce qu'elle est réservée pour S. M. L'on prétend qu'anciennement tous les lits de l'hôpital avaient la même hauteur ; il s'ensuit que chacun devait avoir son échelle ; voilà un petit meuble fort joli. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas la magnificence qui fait le prix de cet appartement ni de cet hôpital ; c'est la propreté : elle est due non seulement aux soins des religieuses hospitalières, mais encore aux différents canaux de la petite rivière de Bourgeoise (a) qui arrose le bâtiment. Tous les linges sont plissés, ceux surtout qui servent à tapisser les chambres pendant l'été, les garnitures de lits, les habits de religieuses, etc... J'aime la propreté, mais je ne la cherche pas où elle ne doit pas être. Je trouvai par exemple que ces bonnes sœurs laborieuses essuyaient avec des linges le pavé de la cuisine

(a) Ou la fontaine de l'Aigle. On la fait passer par la ville, et on en arrête le cours quand on veut (1).

(1) La Bouzoise ou Bouzaise.

Digitized by Google

de l'hôpital ; j'aurais voulu que cette peine eût été placée ailleurs, et je dirai toujours : *ineptiarum stultus est labor* 1).

Après avoir couché à Chagny, bourg assez gros et bien bâti, nous fûmes à Chalon. Notre ami fut curieux de voir à Saint-Marcel le tombeau du galant Abélard ; comme je l'avais déjà examiné, je cherchai celui d'un illustre débauché, qui avait choisi le séjour de Chalon comme le plus agréable de France : c'est de Des Barreaux, conseiller au Parlement de Paris, mort le 7 janvier 1673, à 71 ans, dont je veux parler, on le voit bien (2). Je copiai son épitaphe, et les Carmes où il est enterré m'apprirent quelques circonstances de sa conversion. Monsieur Morel le père, médecin, âgé de 91 ans, me confirma ce qu'on m'avait dit de ce conseiller, qui demandait ordinairement à Dieu 3 choses : oubli pour le passé, patience pour le présent, et miséricorde pour l'avenir. J'admirai la présence d'esprit de M. Morel ; il me cita quantité de vers qu'il avait faits autrefois ; selon toutes les apparences, il poussera encore loin sa carrière ; si l'esprit content suffit pour cela, on peut compter qu'au moins ce docteur achèvera son siècle (3). Cela est de bon exemple.

(1) Cf. sur l'hôpital de Beaune : E. Bavard, *l'Hôtel-Dieu de Beaune*, et notamment, pour la Chambre de la Croix ou Chambre du Roi, p. 51 sq. et p. 252.

(2) Jacques Vallée, seigneur Des Barreaux, 1599-1673. On place au 9 mai et non au 7 janvier, comme Papillon, la date de sa mort. C'est de lui dont parle Boileau, *Satire* X, v. 660. — Cf. sur ce personnage : Bayle, *Dict.*, 5e éd., II, 614 sq. ; — Voltaire, *Œuvres*, XIX, 96 ; XLIII, 514 ; — F. Lachèvre, *Les poésies de Des Barreaux ;* etc...

(3) Jacques-Philibert Morel, né à Chalon le 21 avril 1632, mort en cette ville le 3 mai 1725. Cf. Papillon, *Bibl.*, II, 93.

Digitized by Google

On me montra aux Carmes quelques mémoires originaux du P. Jacob (1). Je voudrais que tous les autres mémoires de ce Père se trouvassent là ; j'en profiterais pour remplir ma Bibliothèque des Auteurs de Bourgogne. L'obligeant et ingénieux M. Margot, syndic du diocèse, notre ami, nous servit partout d'introducteur.

L'abbaye de La Ferté n'est qu'à 2 lieues et demie de Chalon. Nous ne nous lassâmes point d'admirer les sculptures savantes et délicates, en bois et en pierre, dont Dubois, notre célèbre compatriote, a enrichi l'église et la sacristie de ce monastère (2). La bibliothèque nous aurait fait plus de plaisir, si elle nous avait été montrée par un connaisseur. Le moine qui nous la fit voir, et qu'on appelle mal le bibliothécaire, est fort sourd, et franchement il mérite de l'être. Lui demander un livre curieux, c'est ma foi *surdo canere.* Quel dommage qu'une bibliothèque aussi nombreuse et aussi choisie ne serve que de parure et de meuble ! et à qui ! La propreté de la bibliothèque est tout ce qui touche le plus. On voit bien quel usage ces moines-là font de leurs livres. Ils seraient bien fâchés que leur cuisine fût aussi rangée. Vous entendez ce que je veux dire. Trois heures suffisent pour une visite comme celle-là.

Nous fûmes reçus à Tournus avec beaucoup d'honnêteté par M. le chantre Mercier. Les appartements

(1) Louis Jacob, né à Chalon le 20 août 1608, mort le 10 mai 1670. Cf. Papillon, *Bibl.*, I, 323 sq.

(2) Cf. sur Jean Dubois, 1626-1694, et sur les sculptures de La Ferté-sur-Grosne : Girault, *Essais*, 221 ; — Martène et Durand, *Voyage litt.*, I, 226. — Chennevières-Pointel, *Recherches sur... quelques peintres provinciaux*, III, 40.

Digitized by Google

de sa maison sont fort riches. Mais nous trouvâmes chez M. le chanoine Juennin (1), son confrère, ce que nous cherchions. Il a fait l'histoire de Tournus, elle est achevée. Son dessein n'est pas de se faire imprimer, il veut la présenter à M. Fleuri, précepteur du roi, abbé de Tournus (2), qui en fera ce qu'il jugera à propos. Cet ouvrage contient de la nouveauté, car M. Juennin a trouvé bien des choses qui n'ont jamais passé sous les yeux du P. Chifflet (3), et il a rectifié ce que ce Jésuite a copié sur les manuscrits. Ces originaux, sur lesquels ce Père a travaillé, sont reliés avec des plaques d'argent, comme sont celles qu'on attache aux livres appelés *Epistolaires* ou *Evangéliaires*. Ce chanoine nous montra quantité de fautes du P. Chifflet, qui a tronqué ou a ajouté plusieurs choses aux mémoires qu'il avait devant lui. Le P. Martenne en a donné déjà des essais dans son *Voyage littéraire*, pag... (4) et je demandai à M. Juennin la permission d'en copier quelques autres pour les mettre

(1) Pierre Juénin, né à Bourg en Bresse, le 11 décembre 1668, chanoine, chantre et doyen de Saint-Philibert de Tournus, mort le 17 novembre 1747. Il publia en 1733 une *Nouvelle histoire de l'abbaye de Saint-Filibert de Tournus*, Dijon, A. Defay, in-4°.

(2) Fleury n'était encore qu'évêque de Fréjus. Le roi lui donna l'abbaye de Tournus à la Pentecôte 1715 (9 juin) ; les bulles sont du 17 septembre, et il prit possession par procureur le 4 mars 1716. Cf. Juenin, *Nouv. hist... de Tournus*, 363.

(3) Pierre-François Chifflet, né à Besançon en 1592, entre en 1609 dans la Compagnie de Jésus, est chargé par Colbert de la garde du médailler du roi en 1675, meurt à Paris le 5 octobre 1682. Il publia en 1664 une *Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus*, Dijon, Chavance, in-4°. Cf. De Backer et Sommervogel, *Bibl. des écriv. de la Comp. de Jesus*.

(4) Martène et Durand, *Voyage litt.*, I, 230 sq.

Digitized by Google

à la marge de mon exemplaire de l'histoire de Tournus par le P. Chifflet.

Nous ne perdîmes point de temps, nous arrivâmes le lendemain à Mâcon ; je n'y pus voir M. de Senecey (1). J'aurais voulu demander à ce poète un éclaircissement sur Fr. Saumaise, dont il parle dans sa dissertation sur l'Epigramme (2). Je ne doute pas qu'il n'ait pris Cl. Saumaise pour François, licence poétique qui n'est pas en sa place (3). L'abbé de Vayle, notre ami, nous fit part de ses recherches sur l'histoire de Bresse (4). Si sa santé lui permet d'achever cet ouvrage, on y trouvera de quoi se contenter sur les antiquités de Bresse. Guichenon (5) ne s'attache qu'au mo-

(1) Antoine Bauderon de Senecé, né à Mâcon le 27 octobre 1643, mort le 1er janvier 1737. Cf. Papillon, *Bibl.*, I, 11 sq.

(2) Senecé, *Epigr.*, *Dissert.*, p. LXII.

(3) Cf. dans Papillon, *Bibl.*, II, 242 sq. les articles consacrés aux Saumaise. Plusieurs ont porté le prénom de François, mais ne se sont pas distingués dans les lettres. Voir aussi J. d'Arbaumont, *Armor. de la Ch. des Comptes*, 148, et, dans les *Fatras généalogiques* du Baron de Juigné (Bibl. de Dijon, F. de Juigné, n° 54), une longue généalogie manuscrite des Saumaise.

(4) Claude de Veyle, mort le 9 mars 1723 dans sa 51e année. Son travail, resté manuscrit, fut donné par lui à Claude Bernard, lieutenant particulier au Présidial de Mâcon, duquel il passa à M. Chossat de Montburon, son petit-fils. Il en existait une copie dans la collection Fevret de Fontette, copie qui se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, collection Moreau, n° 861. — Cf. Lelong, *Bibl. hist.*, t. III, n° 36037 ; — Omont, *Invent... de la Collection Moreau*, p. 68.

(5) Samuel Guichenon, né protestant à Mâcon le 18 août 1607, mort catholique à Bourg, le 8 septembre 1664, historiographe de France, de Savoie et de Dombes. Son *Histoire de Bresse et de Bugey* parut à Lyon en 1650, in-fol. Le reproche que Papillon lui adresse provient vraisemblablement de Philibert Collet, auteur d'une critique manuscrite de l'Histoire de Bresse, que Papillon avait été chargé de faire imprimer en 1714, ce qu'il ne fit pas ; une copie

Digitized by Google

derne ; sa principale attention a été de faire des nobles: il était, à ce qu'on dit, payé pour cela. M. de Veyle a fouillé l'antique et le moderne du pays, et il joint une carte de la Bresse à son ouvrage : ce n'est pas peu de chose. M. Bernard nous lut quelques morceaux de ses généalogies de Mâcon, c'est une partie de son plan sur l'histoire de sa patrie.

Le moyen de s'empêcher de parler ici du bonheur que j'eus de passer à Mâcon trois ou quatre heures avec M. l'abbé Fouilloux (a). Il est difficile de trouver un homme plus habile, un plus beau parleur, et dont les manières soient plus obligeantes (1). Toutes ces belles qualités nous charmèrent avec raison ; et le souvenir des heureux moments que cet illustre *(sic)* voulut bien nous accorder nous sera toujours précieux. Je lui demandai des nouvelles de plusieurs savants de Hollande ; il fit une analyse exacte et courte de leurs personnes et de leurs ouvrages. Il nous apprit en passant qu'un graveur de Hollande avait débité chèrement et en très peu de temps une infinité d'exemplaires d'un mauvais portrait, au bas duquel il avait

(a) Né à La Rochelle. Agé de 48 ans en 1722.

---

de cette critique existe dans le recueil de l'abbé de Veyle. — Cf. Papillon, *Bibl.*, I, 280 sq.; — Lelong, *Bibl. hist.*, t. III, n° 36033 et 36037 ; — *Vie de Philibert Collet*, par Papillon dans la *Continuation des Mém. de litt.* de M. de Sallengre par le P. Desmolets, III, 148 sq., — P. Allut, *Invent. des titres recueillis par Samuel Guichenon*, avant-propos, xx sq.

(1) Jacques Fouillou, né à la Rochelle en 1670, mort à Paris le 21 septembre 1736. Janséniste militant, il dut passer en Hollande vers 1705 ; peu après son retour en France, en 1720 ou 1721, il reçut l'ordre de se retirer à Mâcon, où il resta quelques années. Il a publié un assez grand nombre d'ouvrages. Cf. Moréri, *Dict.*

Digitized by Google

mis le nom du P. Quesnel ; et comme quelques personnes qui connaissaient ce Père avaient reproché au marchand que ce portrait ne ressemblât point à l'original, il répondit froidement qu'il n'avait cherché, dans toute sa conduite, qu'à satisfaire l'empressement du public pour le portrait de ce Père : *Populus vult decipi, decipiatur.*

Après un séjour à Mâcon, nous changeâmes de route, et nous tirâmes à Clugny. On passe par la riche vallée de Priscey (1), garnie de douze ou 15 gros villages dans l'espace d'une lieue. Les cinq lieues de Mâcon à Clugny sont pénibles. Cette ville est fort mal bâtie, l'abbaye fait tout son mérite. L'église est très vaste, puisqu'elle a 555 pieds de long sur 120 de large. On vous fait remarquer 2 croisées et 2 ailes de part et d'autre, et des voûtes proportionnées à tout le vaisseau. Le P. Martene a décrit ce superbe édifice (a). Mon attention me fit songer à 2 mémoires dont les journalistes ont parlé. Le 1^er^ était *Colloquium Eptaplœmeres* Jo. Bodini (b). Ce dialogue est sur les religions (2). Bodin, bon athée, ou peu s'en faut, y discute les avantages des religions mosaïque, chrétienne et mahométane ; il les met en équilibre, il en fait

(a) Voyage littér. de Martène, p. 228.
(b) Vid. Sarrav. Ep. ed. in-8°, 1654, pag. 350.

(1) Prissé, Saône-et-Loire, arr. et canton de Mâcon.

(2) L'*Heptaplomeres* de Jean Bodin a été publié en 1841 par Guhrauer, et en 1857 à Schwerin par L. Noack. Il en existe un manuscrit, probablement le prototype des autres copies, à la Bibliothèque Nationale, n° 6561. Cf. sur les manuscrits de l'*Heptaplomeres* les *Nouvelles de la Rép. des lettres*, t. I, 345 sq. (juin 1684, art. III) ; et pour la bibliographie de Bodin : C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire* ; — Ad. Franck, *Dict. des Sc. philos.*

Digitized by Google

valoir les raisons, et enfin il marque son penchant pour la judaïque. C'était assez le goût de cet auteur de donner dans le Pyrrhonisme. On ne connaît point absolument ce manuscrit à Clugny. Il y a été, on l'a supprimé (a).

L'autre que je demandai fut le calendrier de l'Eglise de Carthage. Le P. Mabillon l'a imprimé avec des notes dans le 3e volume de ses *Analecta sacra* (b). On eut bien de la peine à déterrer ce monument sacré ; il se trouva cependant à force de bras ; j'étais près d'employer la baguette divinatoire pour cela. Le P. Prieur vint nous aider à le déchiffrer. La pièce ne consiste qu'en 2 feuilles et demie de vélin, et la demie est attachée à la reliure d'un volume manuscrit du commentaire de S. Jérôme sur Isaïe. On me promit que dans la suite on prendrait soin de ce manuscrit, et qu'on ne tomberait plus dans un pareil inconvénient (1).

(a) M. Sarrau l'avait vu en 1651. D'autres en ont parlé après lui (2).

(b) P. 398 et suiv. Ce P. le croit du viie siècle.

(1) Cf. sur ce précieux calendrier, aujourd'hui perdu : Mabillon, *Vetera anal.*, III, 398 sq., — Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, I, 57 ; — de Rossi et Duchesne, *Martyr. hieronym.*, LXX sq., dans les *Acta Sanctorum*, Nov. t. II, p. 1. — Il y avait à Cluny plusieurs commentaires de S. Jérôme sur Isaïe. Aucun n'est parvenu à la Bibliothèque nationale. Aucun n'est mentionné dans le catalogue dressé par M. Robert, *Invent. somm. des mss. des biblioth. de Fr.*, 257 sq. Par contre on relève (no 80) un ms. du commentaire de S. Jérôme sur Isaïe dans une liste de mss. conservés à Cluny en l'an IX et qui ont disparu. Cf. Delisle, *Invent. des mss de la Bibl. Nat., F. de Cluni*, p. 399.

(2) Claude Sarrau, conseiller au Parlement de Paris, mort le 30 mai 1651, fut notamment chargé par Christine de Suède de rechercher des manuscrits pour elle, et particulièrement l'Heptaplomeres de Bodin. Cf. *Nouv. de la Rép. des Lettres*, l. c.

Digitized by Google

Une curiosité de cette bibliothèque est encore le catalogue ancien des manuscrits de la maison. Il est écrit sur 4 tablettes hautes de 3 pieds environ et attachées l'une à l'autre comme les feuilles d'un paravent. Les moines prétendent que dans le temps des guerres de la Ligue, une partie de ces manuscrits fut emportée à Genève. Le même P. Prieur nous fit voir encore quelques manuscrits, nécrologes et cartulaires de l'abbaye, qui sont bien écrits. Il y en a d'originaux (1).

Charolle et Paray sont des petites villes. Le port de Digoin, Pierrefite et Diou sont de gros villages (2). Ces 2 derniers sont du Bourbonnois. Je remarquai à Pierrefit une tablette dans l'église ; elle contenait les noms des habitants qui devaient sonner chaque jour de la semaine, s'il arrivait quelque tempête, ou quelques nuages qui menaçaient de grêle. Proche de Diou, à une lieue de Septfons, on a découvert depuis peu une carrière de marbre rouge et noir. De l'autre côté de la Loire, vis-à-vis, en Bourgogne, il y en a une de marbre rouge et blanc. Les moines de Septfons sont maîtres de celle qui est dans le Bourbonnois ; le maître autel de leur église en est.

Cette abbaye de la réforme de la Trappe est fort spacieuse. Sa structure est propre. Nous mangeâmes à la table des religieux ; on ne nous l'accorda qu'avec peine, et le P. Michel, maître des hôtes, nous dit que

(1) Cf. sur la bibliothèque de Cluny et les dilapidations dont elle a souffert : Martène, *Voyage litt.*, I, 227 ; — L. Delisle, *Cab. des Mss.*, II, 458 sq., et *Invent. du F. de Cluni.*

(2) Diou. Allier, arr. Moulins, canton Dompierre. — Pierrefitte-sur-Loire, arr. Moulins, canton Dompierre.

Digitized by Google

le R. P. Abbé, qui était pour lors malade, lui avait défendu de lui demander ces sortes de grâces. Je lui répondis que nous étions venus dans cette maison pour nous instruire et pour nous édifier. Je badinai et je répliquai au Fr. Michel que je venais de 30 lieues pour accomplir le vœu que j'avais fait de manger de leur cuisine et dans leur réfectoire, et que je serais contraint de rester jusqu'à ce que j'eusse accompli mon vœu. On alla, on vint, on se rendit, et nous fûmes contents. Le réfectoire était rempli de plus de 80 moines. La soupe était faite avec des sucs de légumes et d'herbes ; nous en mangeâmes avec plaisir.

On nous servit une omelette, chose privilégiée, et un plat de fèves ; ce dernier plat était sans beurre ; une salade de laitue excellente, des cerises aigres, une bouteille de vin bourbonnais, et chacun son pain, comme les moines. Outre le pain, la portion congrue de chaque religieux consistait en une soupe et une assiette de fèves comme nous en avions, une salade sans huile, des cerises aigres ; l'hémine de Saint-Benoit, c'est-à-dire un demi-setier de vin ginguet, avait été mis dans le pot 2 ou 3 heures avant le dîner, apparemment pour dissiper les fumées les plus dangereuses. Quoi qu'il en soit, jamais je n'ai été plus content. Je ne m'étonne pas si on disait de l'ancien abbé de la Trappe : *docet esurire et discipulos invenit* (a). Oui, jamais je n'ai été plus content. Il régnait une certaine modestie et un silence dans toute cette sainte troupe, qui faisait oublier l'appétit sans le rassasier, et quoique l'on ne dînât qu'à une heure à

(a) C'est un mot ancien qu'on lui appliquait.

Digitized by Google

cause du jeûne de la veille de Saint Jean-Baptiste, nous ne mangeâmes pas la moitié de notre prébende. Le recueillement de ces religieux rappelle la raison, ranime la religion, et a de quoi fixer l'esprit le plus inquiet et le plus volage. Tous les visages paraissent nourris à la bisque, il n'y en a aucun qui sente le pharisien (1).

Pour achever la cérémonie, nous entendîmes une partie des vêpres. Ces pères les chantent avec autant [de] mélodie que d'édification. On appuie sur les médiantes des versets, et on n'allonge point les finales. Je ne dois pas oublier que la collation après la conférence consiste en un morceau de pain qu'on a la permission de tremper dans un seau d'eau qui est sur un billot dans le milieu du réfectoire ; on s'en peut rafraîchir la poitrine. Je vous ai entretenu du reste du rituel de cette maison.

On ne compte que 2 lieues de Septfons à Bourbon Lancy. Nous y fûmes coucher. Les bains de cette ville sont connus par les fréquentes guérisons que les paralytiques surtout ont éprouvées (a). Les bassins de ces bains ont conservé un reste de la grandeur des Romains et de leur manière de bâtir. Ce sont de gros quartiers de pierre posés à sec l'un sur l'autre. Les sièges du dedans étaient anciennement incrustés de marbre ; il en reste encore quelques traces ; elles

(a) M. Burgat, médecin intendant des eaux.

(1) Septfons, de l'ordre de Cîteaux, avait été réformé en 1663, suivant la règle de l'abbé de Rancé, par Eustache de Beaufort ; cf. *Gall. Christ.*, IV, 501 ; — Helyot, *Hist. des ord. mon.*, VI, 15 sq. — Drouet de Maupertuy, *Hist. de la réf. de Sept-Fons.*

Digitized by Google

sont en très petit nombre, et il n'y en a que pour prouver ce que j'en dis.

Comme on m'avait averti qu'à l'hôtellerie où nous étions, il y avait une personne de mérite, j'appris avec plaisir la matinée que c'était M. l'abbé Pouget, si connu par son *Catéchisme de Montpellier*. Mon compliment fut tout prêt, je lui tirai de ma poche une lettre du R. P. Demolets, bibliothécaire de l'Oratoire de Paris, son ami et le mien, qui prend soin de l'édition de ce catéchisme en latin avec les preuves en 2 vol. in-folio. L'heure du diner approcha insensiblement, on servit la soupe et nous la mangeâmes ensemble. Le caractère de cet abbé n'a rien qui ne plaise et qui ne soit aisé; chez lui, tout est rond et sans façon. Quoiqu'il n'ait que 56 ans, à sa chevelure on reculerait cette date de dix années au moins; elle est blanche entièrement. Son œil gauche est gâté. Cet auteur était venu prendre la douche sur un bras dont les fonctions n'étaient pas libres; il prévint un plus grand mal; à présent, les esprits circulent partout et ont rendu à trois doigts de la main gauche leurs ressorts (1).

(1) François-Aimé Pouget, né le 28 août 1666 à Montpellier, mort à Paris le 4 avril 1723, entra en 1696 dans la congrégation de l'Oratoire. Le *Catéchisme de Montpellier* parut en 1702, et eut un grand succès ; l'édition latine parut en 1725, 2 vol. in-fol., par les soins du P. Desmolets, sous le titre de *Institutiones catholicae*. Cf. Du Pin, *Bibl. des aut. eccles.*, XVIIe siècle, Ve part., II, p. 99 sq. — Pierre-Nicolas Desmolets, né à Paris en 1678, mort le 26 avril 1670 ; entré à l'Oratoire en 1701, il en devint bibliothécaire en 1721 à la mort du P. Lelong. Cf. Ingold, *L'Egl. de l'Orat. Saint-Honoré*, 113 sq. ; — L. Delisle, *Cab. des Mss.*, II, 257 sq. ; — A. Franklin, *Les Anc. Bibl. de Paris*, II, 339 sq. ; — Goujet, *Lettre sur la vie et les ouvrages du P. Desmolets* dans le *Journ. de Verdun*, 1764, II, 283 sq. et 400.

Digitized by Google

J'ai dit que les bains de cette ville étaient un monument romain ; M. le prince de Bournonville voulut s'en assurer, il y a quelque temps. Il fit remuer les pierres du second bassin, qui a été dérangé depuis peu ; on y trouva une inscription latine gravée en caractère romain long comme le doigt ; c'est ce qu'on appellait chez eux lettre *unciale* ou *semicubitale*. J'en déchiffrai quelques mots, mais je ne pus leur donner un sens ; les leviers des ouvriers avaient rongé quelque portion de ces caractères (1).

De Toulon, petite ville sur l'Arroux (2), dont le pont est fort beau, nous fûmes à Autun. C'est ici où ma relation demanderait de l'étendue. La beauté de la ville ne consiste ni dans ses bâtiments modernes, ni dans ses rues, ni dans ses églises. Nous avons à Dijon mille choses qui nous empêchent d'être jaloux sur cet article par rapport à nos voisins. La noble antiquité frappe à Autun ceux qui sont les moins sensibles aux belles choses. La porte d'Arroux et celle de Saint-André sont d'une architecture corinthienne. Cette dernière porte a été un peu gâtée par le feu à ce qu'on dit. Rome n'a rien de plus accompli en ce genre. Ce langage n'est point hyperbolique, et cette idée ne m'est point particulière (3).

(1) Cf. sur Bourbon-Lancy, ses bains et ses inscriptions : Courtépée, *Descr.*, III, 178 sq. ; — Auberi, *Les bains de Bourbon-Lancy* ; — *Corp. inscript. lat.*, t. XIII, p. I, f. I, p. 430-431.

(2) Toulon-sur-Arroux, Saône-et-Loire, arr. Charolles, ch.-l. de canton.

(3) Cf. notamment sur les antiquités et sur les portes romaines d'Autun : Courtépée, *Descr.*, II, 536 ; — *Autun archéol.*, 141 sq. ; — *Congrès scient. de Fr., 42e session tenue à Autun*, 1876, t. I, 50 sq., et t. II, 80 ; — E. Thomas, *Hist. de l'ant. cité d'Autun*, 37 sq. ; — J. Rosny, *Hist. de la ville d'Autun*, 217 sq. ; — *Voyage*

Digitized by Google

M. Thomassin, ingénieur habile, nous attendait à Autun. Il est envoyé dans le pays par M. le Régent pour examiner si la jonction des eaux de l'étang de Longpendu à la Loire était possible (1). Cette commission est honorable. M. Germain, théologal de la cathédrale de cette ville, notre ami, avait annoncé notre arrivée à M. Thomassin. Il nous avait dépeints comme des philosophes qui cherchent à connaître les personnes d'esprit, et à voir ce qu'Autun offrait de plus curieux. M. Thomassin ne consulta que cet ami pour juger de nous ; cela lui devait être un peu suspect ; n'importe ! nous tâchâmes de répondre aux bonnes intentions de l'un et de l'autre, et nous fûmes assez heureux en un mot pour mériter, pendant un séjour de 5 ou 6 jours que nous fûmes en cette ville, que ces deux amis ne nous quittassent que pendant quelques heures (2).

pitt. en Bourg., Saône-et-Loire, 7-8 ; — *Lettres sur les antiquités d'Autun*, par l'abbé Bénigne Germain, dans les *Ann. de la Soc. Ed.*, 1860-62, p. 371 sq.

(1) Louis Thomassin, élève de Vauban, fut envoyé en Bourgogne par le Régent, le 6 octobre 1719, pour y examiner les projets de canaux relatifs à la jonction de l'Océan et de la Méditerranée. Il défendit le tracé du canal du centre contre le tracé du canal de Bourgogne, et publia en 1726 à Dijon des *Lettres sur les canaux proposés pour former la jonction des deux mers, par la Bourgogne*, et de *Nouveaux mémoires contre le projet et l'examen de la jonction de la Saône à la Seine par Dijon*, en 1733. Cf. Courtépée, *Descr.*, III, 161 ; — Antoine, *Navig. de Bourg.*, 71 sq. et 122 sq. ; Michault, *Mél.*, II, 169.

(2) Pierre-Bénigne Germain, né en 1689, mort en 1751, théologal de l'église d'Autun par résignation d'Etienne Chaussac, en 1718. M. de Charmasse a publié dans les *Ann. de la Soc. Ed.*, 1862 à 1864, p. 271 sq. une *Notice sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain*, et des extraits de cette correspondance ; on y trouve, p. 283, de précieux renseignements sur Papillon. — Les

Digitized by Google

M. Thomassin a porté son attention et son compas sur tous les précieux restes antiques qui se trouvent à Autun : il en a fait une description ; le public en profitera dans la suite, et en jugera ; je suis sûr qu'il sera content. Ce savant ingénieur est persuadé que ces illustres monuments ne viennent point des Romains, parce que l'on y trouve des proportions de l'architecture grecque dont parle Vitruve ; et comme elles n'ont point été pratiquées à Rome, elles doivent précéder la fondation de cette capitale du monde. Cela fait conjecturer que cette architecture a été communiquée aux Héduens par les Phocéens grecs, qui ont servi de première colonie à Marseille. Ces observations n'ont rien qui sente l'hyperbole ni le paradoxe ; c'est un maître qui parle, et il prouve ce qu'il avance (1).

Le P. Martenne m'avait donné dans son voyage littéraire une liste des manuscrits de la cathédrale

Ann. de la Soc. Ed., 1860 à 1862, ont également publié de Germain des *Lettres sur les antiquités d'Autun*, p. 371 sq., suivi d'un *Discours... sur les historiens d'Autun*, extrait du *Merc. de Fr.*, fév. 1746. Ce *Discours* devait servir d'introduction (Cf. *Not. sur la corr.*, 286 ; Michault, *Mél.*, II, 180) à une histoire d'Autun, dont Germain donne le plan et dont il avait communiqué au moins le projet au P. Oudin (Michault, *Mél.*, II, 179). Il y avait fait entrer les notes, les mémoires et les dessins de Thomassin, qui lui avait légué ses papiers (*Disc.*, 500 ; — *Corresp.*, 287), et, sur beaucoup de points, il s'inspire des idées de Thomassin, ainsi qu'il résulte du rapprochement de ses *Lettres sur les antiquités d'Autun* et du *Voyage de Papillon*, comme du témoignage de Michault. Malheureusement, d'après Courtépée, *Descr.*, II, 532, les travaux de l'abbé Germain sur Autun furent dispersés ou vendus. — Cf. encore, sur la *Vie et les ouvrages de... Germain* : Michault, *Mél.*, II, 190 sq.

(1) Cf. Germain, *Lettres sur les Antiq.*, 416 sq. et 499 ; — Michault, *Mél.*, II, 174 sq.

Digitized by Google

d'Autun (1) ; je savais qu'on découvrait difficilement ces trésors et qu'on les cachait même aux habitants de la ville. Je m'adressai à M. Benoist pour réussir dans mon dessein ; ce chanoine me donna parole pour l'après-dîner du jour de Saint-Pierre. Je trouvai dans les archives de quoi me contenter ; il est vrai que le hasard s'en mêla un peu. Comme je remuais la première tablette, et que je croyais que l'ordre chronologique me servirait de nomenclateur et de guide pour développer ce que je cherchais, je me trompai, tout était brouillé. Le moyen de visiter plus de deux cents volumes l'un après l'autre ! Sitôt que je me fus aperçu du peu d'ordre qui régnait là, je m'attachai aux volumes dont les dos étaient le plus voûtés et le plus écorchés. Vous savez ce [que] c'est que *senex capularis* ; c'était ici ce que je nommerai *liber capularis*. Cette petite industrie me réussit, je ne fus pas longtemps sans trouver les manuscrits écrits en lettres onciales, dont le bénédictin Martenne m'avait instruit. Les textes des évangiles me plurent infiniment, mais surtout je maniai plus d'une fois le Sacramentaire de Saint-Grégoire, dont les figures sont gravées dans la voyage littéraire. Je me félicitai, et j'étais prêt de crier *hevrica* (2), j'ai trouvé, d'Archimède. J'aurais bien

(1) *Voyage litt.*, I, 151 sq. ; — voir encore, sur les manuscrits de la Cathédrale d'Autun, et notamment sur le Sacramentaire de saint Grégoire : Libri, *Mss. de la bibl. du Sémin. d'Autun* ; — Courtépée, *Descr.*, II, 503 ; — L. Delisle, *Les vols de Libri au Sém. d'Autun* ; — L. Delisle, *Mém. sur l'école calligr. de Tours* ; — L. Delisle, *le Sacramentaire d'Autun* ; — L. Delisle, Les *Evang. de l'abb. de Prum*, 471 sq.

(2) C'est la prononciation grecque moderne, qui, bien que connue aux XVIIe et XVIIIe siècles des lettrés et des érudits, n'était pas

Digitized by Google

voulu suivre et fouiller tous les recoins de cette bibliothèque. Il y a des Pères dont on estime les anciennes éditions qui y sont. Ces livres sont une libéralité de Claude Guillaud, prévôt de Susley (1), chanoine de la cathédrale, mort vers 1550.

Ce ne fut pas pour nous une petite satisfaction pendant notre séjour à Autun de rendre nos devoirs à M. le président Bouhier. Cet illustre magistrat nous fit l'honneur de nous inviter à manger. Il fait les délices de cette ville. Le peuple le regarde avec respect et avec tendresse, et il a de bonnes raisons pour cela. Pour moi, j'en ai encore de meilleures pour souhaiter que M. Bouhier prenne bientôt la route de Dijon. Les ordres de la cour sur son article ont fait gémir les honnêtes gens et les véritables Français. Mais cette matière est trop délicate pour nous, changeons-en (2).

Vous serez bien aise, Monsieur, d'apprendre encore que M. Thomassin renouvelle la vieille querelle sur Bibracte ; il veut que ce soit Autun ; et que ce ne puisse être une autre ville. Les restes de ses temples, de ces pavés de quartiers de pierre de l'épaisseur de 2 ou 3 pieds, les vestiges de ses anciennes murailles, la quantité de colonnes de marbre, et de mé-

alors d'un usage général ; on suivait plus couramment la prononciation érasmienne (note de M. H. Omont, conservateur du département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale).

(1) Sur Claude Guillaud, prévôt de Sussex, théologal de l'Eglise d'Autun, et sur sa bibliothèque, cf. Pequegnot, *Not. chronol. sur les théologaux de l'Égl. d'Autun*, 248 sq., et M. Pellechet, *Cat. des livres de la bibl. d'un chan. d'Autun.*

(2) Bouhier avait été exilé à Autun le 14 mai 1722, à la suite de l'affaire de Marcenay. Il fut rappelé à Dijon le 12 août 1722. — Cf. A. Robert, *Etude sur le Président Bouhier*, 27 sq. ; — *Pièces et mémoires relatifs à ce qui s'est passé au Parl. de Dijon*, ff. 3-33.

Digitized by Google

dailles qui se trouvent presque dans chaque rue, la variété et la beauté de ces marbres, tout cela sert de preuve à M. Thomassin, il en fait son profit (1).

Il démontre encore que ce qu'on a pris jusqu'ici pour un amphithéâtre, et que le vulgaire nomme *cave-joyau*, est un véritable théâtre ; les huit caves ou voûtes qui restent n'étaient que les fondements du bâtiment sur lequel était élevé le théâtre. Notre ingénieur met cela dans tout son jour, et son sentiment se fait croire (2).

Vous admirerez, lorsque son ouvrage sera imprimé, la netteté et les proportions des plans de ce qu'on voit de monuments à Autun ; tout sera exact et gravé par une bonne main (3). Les antiquités de cette ville avaient besoin de son secours pour recouvrer une partie de leur lustre. Ce n'est qu'après avoir vu son ouvrage qu'on peut vérifier les termes dont se sert Ammien Marcellin pour parler de cette ville : *mœnium Augustodunum magnitudo vetusta* (a).

(a) Descript. Galliæ, l. 15 (4).

---

(1) Cf. Thomassin, *Lettre... sur... la colonne de Cussy*, 17 sq.; l'abbé Germain, *Lettres sur les antiquités d'Autun*, 438 sq. ; — Germain, *Disc... sur les historiens d'Autun*, 495 sq. ; — Michault, *Mél.*, II, 156 sq. ; — Devoucoux, *La col. de Cussy* ; — Guillemot, *Excurs. archéol.* ; — etc.

(2) Cf. Germain, *Lettres sur les antiq. d'Autun*, 400 sq. ; — Thomas, *Hist... d'Autun*, 62 et 217 sq. ; — *Voyage pitt., Saône-et-Loire*, 6 ; — *Autun archéol.*, 148 ; — Bulliot, *Essai sur le syst. défens. des Romains*, 129 sq. ; — Bulliot, *Fouilles du mont Beu vray*, t. I.

(3) Cf. sur l'habileté de main de Thomassin : Michault, *Mél.*, II, 171 ; — de Charmasse, *Notice sur la corresp... de Bén. Germain*, 287.

(4) Ammien Marcellin, Rer. gestar. lib. XVIII, l. XV, 11.

Digitized by Google

Le moyen de quitter Autun sans visiter le château de Montjeu, qui est dans son voisinage. Vous savez que cette belle maison a été l'ouvrage du célèbre président Pierre Jeannin. Sa situation est belle ; elle est sur une montagne fort élevée, on y admire les étangs, les jardins et l'enceinte des murailles, qui a plus de 2 ou 3 lieues (1). Ce n'est que sur cette montagne qu'on trouve la plante que le vulgaire appelle pouriot (2) ; son fruit ressemble assez à celui du genièvre ; les botanistes la connaissent sous le nom de *myrtillus*, à cause de la ressemblance de sa feuille à celle du myrte.

Il y a longtemps que je voulais rendre visite à M. Languet de Sivry (3). Nous le trouvâmes à Arnay-le-Duc, chose à laquelle nous ne nous attendions presque pas. Comme il est aussi obligeant que curieux, sitôt qu'il eut appris notre arrivée, il quitta les occupations qui l'accablent, et vint nous trouver. Sa bibliothèque est de 4 à 5 mille volumes ; les livres rares sur toutes sortes de matières nous réjouirent une partie de l'après-dîner. M. de Sivry, malgré ses emplois de receveur de son bailliage et de lieutenant civil, fait ses délices de la lecture. *Dulces ante omnia Musæ.*

(1) Cf. Doret et de Monard, *Montjeu et ses seigneurs*, et notamment la 2e partie ; — *Voyage pitt., S.-et-L.*, 25.

(2) Cf. Courtépée, *Descr.*, II, 558 ; — Durande, *Flore de Bourg.*, I, n° 106.

(3) Charles Languet de Sivry, fils de Philippe II Languet de Sivry, lieutenant civil au bailliage d'Arnay, et de Claudine Thibert ; il fut lui-même lieutenant civil au bailliage d'Arnay, receveur général des impositions, maire d'Arnay de 1713 à 1747. Cf. Lavirotte, *Ann. d'Arnay-le-Duc*, 341 ; — Albrier, *Les Maires... d'Arnay-le-Duc*, p. 38-39.

Digitized by Google

Comme il est en commerce à Paris et ailleurs avec une partie des savants du premier ordre et que sa mémoire est excellente, on peut juger de l'agrément de sa conversation. Le souper qu'il nous présenta ne finit qu'à minuit, et le lendemain, après quelques heures de conversation nouvelle, qui aboutit à des remerciements sur les honnêtetés de cet ami, nous partîmes pour Saulieu.

Cette ville entre dans les titres de l'évêque d'Autun : il est comte de Saulieu (1). Nous dînâmes à Rouvrai, bourg fort caduc et mal bâti. A demi-lieue de ce bourg, on nous fit voir un endroit où les personnes du pays prétendent que l'on tenait anciennement les marchés de Rouvrai. Dans une roche de cette place, il y a deux creux. L'un servait à mesurer le grain, c'était la mesure ; et l'autre contenait la coupe ou le droit du mesureur. Je ne donne cela que comme une tradition du pays ; elle paraît fondée et vraisemblable, c'est quelque chose (2).

Le soir, nous arrivâmes à Avalon. Cette ville est petite, mais propre (a). Il y a des gens d'esprit et des livres. M. Boquillot (3) vous est connu par la justesse

(a) Le Cousin, petite rivière, passe à côté de la ville.

(1) Cf. Courtépée, *Descr.*, IV, 97 ; — Baudiau, *Le Morvand*, III, 239 ; — Garnier, *Chart. de comm.*, II, 1.

(2) Rouvray, Côte-d'Or, arr. Semur, canton Précy-sous-Thil. — Cf. Courtépée, *Descr.*, IV, 116.

(3) Lazare-André Bocquillot, né à Avallon, le 1er avril 1649, chanoine à Saint-Lazare d'Avallon, en 1693, mort dans cette ville le 22 septembre 1728. Cf. Papillon, *Bibl.* ; — Moréri, *Diction.* ; — Muteau et Garnier, *Galerie Bourg.*, I, 72 sq. ; — E. Petit, *Aval. et l'Avallon.*, 90 sq.

Digitized by Google

de sa critique. Il a beaucoup voyagé ; M. de Nointel (1) l'emmena à Constantinople, il a parcouru d'autres royaumes. C'est un bel homme, il parle bien, et on l'écoute avec plaisir ; mais pour se faire écouter auprès de lui, il faut un peu forcer ses poumons, son oreille est fort dure. A l'âge de 73 ans, il a toute la fraîcheur de son visage de 30 ans ; quoiqu'il ait de gros yeux, il lit sans le secours des lunettes ; il nous dit qu'il ne les avait jamais employées, que MM. Dodard et d'Acquin, médecins habiles (2), lui avaient conseillé de n'en mettre jamais, parce que vers la 60e année la vue reprenait sa première vigueur et sa première sève, pour ainsi dire, qu'il fallait avoir la patience d'attendre là-dessus comme en beaucoup d'autres choses une certaine période et une révolution

(1) Sur la mission du Marquis de Nointel à Constantinople, cf. A. Vandal, *Les voyages du marquis de Nointel.*

(2) Denis Dodart, 1634-1707, médecin de Louis XIV, entra en 1673 à l'Académie des Sciences ; Guy Patin l'avait en grande estime (cf. *Lettres*, passim) ; cf. notamment : Dangeau, *Journal*, XVII, 280 ; — Fontenelle, *Eloge de Dodart* (*Œuvres*, V, 190 sq.). Il s'agit sans doute ici de lui, plutôt que de son fils, Claude-Jean-Baptiste, 1664-1730, qui fut premier médecin de Louis XV en 1718. Cf. Dangeau, *Journ.*, passim. — Antoine d'Aquin succéda à Vallot comme premier médecin de Louis XIV, en 1672, fut disgracié en 1693, exilé à Moulins, et mourut à Vichy, le 17 mai 1696 ; Guy Patin (*Lettres*, passim) le prisait fort peu, et il passait pour plus habile courtisan qu'habile médecin. C'est lui que Molière mit en scène dans l'*Amour Médecin* sous le nom de Tomès. C'est de lui qu'il est vraisemblablement question ici plutôt que de son frère aîné Pierre d'Aquin, médecin ordinaire du Roi, qui partagea sa disgrâce. Cf. *Journ. de la santé de Louis XIV*, Introd., XXIV sq. ; — Saint-Simon, *Mémoires*, I, 284 sq. ; — Molière, *Œuvres*, V, 263 sq. (Notice de l'Amour Médecin) ; — Dangeau, *Journ.*, passim. — Cf. en outre : Jourdan, *Biogr. méd.* ; — Pauly et Daremberg, *Bibl. des sc. médic.*

Digitized by Google

après laquelle les choses revenaient à leur premier point.

M. Joly (1), théologal d'Avallon, a le cœur comme l'esprit, tout plaît chez lui. Ses prédications sont instructives ; c'est un véritable théologien (a). J'ai dit que tout plaisait chez lui : nous bûmes du vin de la Côtre (*sic*) d'Anet (2) à sa table plus d'une fois ; c'est un vin théologique qui va de pair avec nos meilleurs vins. Le sieur Foustier (*sic*), chanoine (3), son confrère a de bons livres. Il m'apprit qu'il avait fait des ouvrages dont je ne pus tirer les dates ; il me renvoya à son imprimeur, qui selon toutes les apparences, en conserve encore tous les exemplaires, car personne ne put m'en montrer. *Tanti non est.* Ces livres doivent être imprimés aux frais de l'auteur et je crois cela parce que ce chanoine a de la conscience. Vous voyez que je juge assez véritablement de mon prochain.

Comme nous n'étions qu'à trois lieues de Vezelay, nous chaussâmes nos bottes, et en trois heures de chemin fort difficile, nous arrivâmes à cette patrie du fameux Bèze (b). Au bas de la montagne sur laquelle cette petite ville est située, il y a le village de Saint-

(a) Il est mort pendant le mois de septembre de la même année, âgé seulement de 40 ans.

(b) La rivière de Cure passe dans le bas. Elle ne sert qu'à flotter le bois.

---

(1) Simon-François Joly, né à Semur, mort en 1722, à 42 ans. Cf. Courtépée, *Descr.*, III, 603 ; — Baudiau, *Le Morvand*, III, 22.

(2) Annay-la-Côte, Yonne, arrond. et canton Avallon.

(3) Pierre Forestier, né à Avallon le 16 décembre 1654, mort dans cette ville le 30 novembre 1723. Cf. Papillon, *Bibl.*, I, 221 ; — Moreri, *Dict.* ; — E. Petit, *Aval. et l'Avallon.*, 104 sq.

Digitized by Google

Père, dont le clocher à triple étage de pierres et à colonnes isolées donne l'idée d'un bâtiment superbe quoique gothique et un peu ruiné. Les moines de Vezelay ont demeuré autrefois dans ce village. On ne doit regarder à Vezelay que l'église, qui est une pièce très vaste approchant de celle de Clugny. Lisez, je vous prie, ce que le P. Martenne en a dit (a). Un peu avant dans la ville se présente un puits fort large et fermé depuis peu d'un grillage de fer; on en débite plusieurs choses : il y en a qui veulent qu'on ait tiré de là toutes les pierres dont l'église est bâtie. Il est fermé, parce qu'on y jetait trop de saletés, et qu'on le veut conserver pour le besoin.

On voyait il y a quelques années à Vézelay dans une salle de l'abbaye une peinture grossière de l'assemblée qui s'y tint lorsque saint Bernard y prêcha la 1re croisade (1). Une propreté mal entendue a fait effacer ce monument, et on a blanchi cette salle. Quel dommage ! Les Huns et les Vandales, les Goths et les Ostrogoths auraient-ils fait pis ?

Devant l'église des Cordeliers, qui est sur le coteau de la montagne, on fait remarquer une croix : elle fut érigée pour conserver la mémoire de la prédication de la 1re croisade en 1146, faite dans cet endroit par le pieux saint Bernard (2). Je ne fais point de réflexions

(a) V. le P. Martène, page 53 de son voyage littér.

(1) Corr. : 2e croisade. — cf. V. Petit, *Descr... de l'Yonne*, II, 271, d'après l'abbé Martin. La destruction de cette fresque n'est donc pas contemporaine de la reconstruction du logis abbatial (1762), comme on pourrait le supposer d'après le texte de l'abbé Martin.

(2) Cf. Martène, *Voyage litt.*, I, 54.

Digitized by Google

sur la sotte piété qui fit entreprendre les croisades. Je vous conseille d'en juger par le succès, vous ne vous tromperez de guère. L'intrigue monacale et les intérêts de la cour de Rome se trouvèrent ici rassemblés. *Tantum religio potuit suadere malorum.* Et si je ne jugeais du mérite de notre saint bourguignon que par cette prouesse, j'avouerais franchement que j'aurais beaucoup de penchant à lui donner l'exclusion du nombre des grands hommes, et à le reléguer parmi les aventuriers et les courtisans de la Cour de delà les monts, pour ne rien dire de plus. Pardonnez-moi, je vous prie, monsieur, cette saillie contre les croisades, jamais je n'ai pu les souffrir.

Vezelay était notre *non plus ultra*. De ce côté là il nous servait de borne. Nous songeâmes donc à notre retour dans notre patrie. D'Avallon, nous passâmes à Toutry et à Epoisses (1), endroits fertiles en blé, s'il y en a France. Nous quittâmes ce pays sans voir Carré-les-Tombes (2). C'est un village dans lequel on trouve plus de 1500 tombeaux pareils à ceux de Saint-Pierre de l'Etrier d'Autun (3) ; ils sont longs

(1) Toutry, Côte-d'Or, arr. et canton Semur ; — Epoisses, id.

(2) Yonne, arr. Avallon, chef-lieu canton. — La dissertation de Bocquillot sur Quarré-les-Tombes ne parut qu'en 1724, à Lyon, sous le titre de : *Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village du Duché de Bourgogne*, in-8°. Elle provoqua des critiques de Thomassin, dans sa *Lettre sur la découverte de la colonne de Cussy et sur d'autres sujets d'antiquités de Bourgogne*. Les travaux relatifs à Quarré-les-Tombes sont nombreux. Cf. le P. Lelong, *Bibl. hist.*, III, n° 35988 sq. ; — V. Petit, *Descr. de.. de l'Yonne*, II, 347 ; — U. Chevalier, *Topo-bibl.*, fasc. 5. — Voir aussi Courtépée, *Descr.*, IV, 17.

(3) Saint-Pierre-l'Etrier, commune Saint-Pantaléon, Saône-et-Loire, arr. et canton Autun. Cf. Martène, *Voyage litt.*, I, 162 ; —

Digitized by Google

de 5 à 6 pieds, larges de 2 ou de 3; un couvercle rond ferme exactement le dessus, et un corps se garde longtemps dans ce réservoir. M. Boquillot prétend que ce canton de Carré-les-Tombes servait de cimetière aux premiers chrétiens dans le temps des persécutions. Il le prouve par une dissertation faite sur ce sujet.

Nous nous contentâmes aussi de ce qu'il nous dit sur les grottes d'Arcy. Elles sont à 3 lieues d'Avallon (1). Ce sont des grottes souterraines longues de plus de 2 lieues en certains endroits. Il y a comme des appartements complets. En d'autres, il faut ramper sur le ventre. M. de Vauban l'avait assuré qu'il n'avait rien vu de plus beau ni de plus vaste en cette matière. Il y avait été exprès. L'on sait qu'il est né dans ce pays (2). C'est un honneur à la Bourgogne d'avoir donné une patrie à ce grand homme.

Enfin nous voulûmes voir l'abbaye de Moutier-Saint-Jean (3). On n'aperçoit rien ici qui donne l'idée d'un édifice royal. On attribue, comme vous savez, à Clovis Ier la fondation de ce moutier. L'église est assez propre. Le revenu du monastère est bon. C'est ce qui reste de cette fondation royale.

Courtépée, *Descr.*, II, 543, 589 ; — Ragut, *Statist... de Saône-et-Loire*, II, 385 ; — Bulliot, *Essai hist. sur l'abb. de Saint-Martin*, I, 393 sq., etc...

(1) Arcy-sur-Cure, Yonne, arr. d'Auxerre, canton Vermanton.— Pour les travaux dont les grottes d'Arcy ont été l'objet antérieurement à Papillon, cf. le P. Lelong, *Bibl. hist.*, I, 2786 à 2791. — Cf. aussi *Dict. archéol. de la Gaule, Ep. celt.* ; — etc...

(2) A Saint-Léger-de-Foucheret ou Saint-Léger-Vauban, Yonne, arr. Avallon, canton Quarré-les-Tombes. Cf. Baudiau, *Le Morvand*, III, 199 ; — V. Petit, *Descr... de l'Yonne*, II, 215.

(3) Cf. sur l'abbaye de Moutier-Saint-Jean : Roussel, *Le dioc. de Langres*, III, 182 ; et, pour la bibliographie : U. Chevalier, *Répert. Topo-bibl.*, fasc. IV.

Digitized by Google

De là on est bientôt à Semeur. Notre cher ami M. Bouchard nous y attendait depuis 4 ou 5 jours. Madame sa sœur, religieuse Ursuline, est une des aimables personnes qu'on puisse voir ; nous lui donnâmes nos premiers moments. Elle était le principal motif de notre passage à Semeur, et méritait de l'être. Sa vertu, sa douceur et son esprit se rendent maîtres de tous ceux qui ont à faire à elle, et cet engagement n'a rien d'embarrassant, contre la coutume du commerce avec les religieuses (1).

Après avoir été régalé chez M. le cadet Potot, jeune gentilhomme plein de délicatesse (2), nous partîmes et nous fûmes coucher à Flavigny. Nous y admirâmes les bâtiments, les jardins, les grottes et les levées, que M. le marquis de Souhé a formés sur le penchant

(1) Il s'agit sans doute d'Andoche Bouchard, né en 1667, chanoine de Saint-Etienne de Dijon, et de Pierrette Bouchard, née en 1666, religieuse ursuline à Semur, tous deux enfants de Antoine-Bénigne Bouchard, avocat à la Cour, et de Catherine Regnault ; ils appartenaient à la famille de Hugues et de Jacques Bouchard, que cite Papillon, *Bibl.*, I, 73. Les Bouchard étaient apparentés aux Bouvot de Lille, Thésut, Comeau de la Chausselle, Chaumelis, Cirey, Jacob, Berbis, de La Mare, Bretagne, Richard, Lantin, Milletot, Maillard de Rozières, Gonthier, Laisné, David, Pérard, Pernot, Languet, Valot, etc..., et aussi aux Huissier d'Argencourt par les Pontcy. — Cf. Baron de Juigné, *Fatras généal.*, t. III.

(2) Il est sans doute question ici de quelque personne de la famille des Potot de Montbeillard, dont on connaît notamment : Elisabeth-Bénigne, née à Semur en 1727, morte en cette ville le 19 mai 1790, fille de François-Augustin Potot de Montbeillard et d'Anne-Claude Guillaume d'Orbigny ; elle épousa Philibert Gueneau de Montbeillard, collaborateur de Buffon ; — et François-Fiacre Potot de Montbeillard, lieutenant-colonel d'artillerie, collaborateur de l'Encyclopédie, né à Semur, mort en décembre 1778. Cf. Courtépée, *Descr.*, III, 489 et 490 ; — Foisset, *Le Prés. de Brosses*, 535 ; — Desvoyes, *Table alph. des hom. dist. de l'Auxois* ; — Albrier, *M. Gueneau d'Aumont*, 2.

Digitized by Google

de cette haute montagne (1). La table de ce seigneur acheva de nous convaincre de son bon goût. Il y joignit mille invitations de rester chez lui pendant quelques jours, mais le moyen de suivre toujours le plaisir!

Enfin, après avoir rendu nos devoirs à Arnay-sous-Viteaux à M. de Ponsy, gentilhomme, beau-père de notre cher compagnon de fatigue, M. d'Argencour, nous arrivâmes à Viteaux le 11 de juillet, pleins de santé l'un et l'autre, malgré les chaleurs que nous avions essuyées pendant toutes nos courses. De tendres embrassements mirent fin à notre voyage, et nous fûmes si contents de nos exploits que le plan d'une nouvelle caravane est déjà formé pour l'année prochaine, si le Seigneur veut bien nous fournir et la santé et les autres petits secours dont on ne saurait se passer dans ces circonstances. *Faxit Deus*. Ainsi Dieu nous soit en aide.

Si vous aimez les esquisses, Monsieur, et les premiers crayons d'un tableau, vous pouvez être content. Je vous ai mis simplement par écrit sans beaucoup d'ordre ni d'artifice ce qui s'est présenté de plus considérable dans notre voyage, et je l'ai fait parce que vous me l'avez demandé. La complaisance doit ici tenir lieu de quelque chose. Que voulez-vous davantage? Je suis prêt de joindre à cela des sentiments d'estime et de respect. C'est par là que je finis et que je vous prie de me croire, Monsieur, etc...

A Curley-sous-Vergy (2).

Ce 20 juillet 1722.

(1) Claude Coutier, marquis de Souhey, gouverneur de Flavigny, mort en 1739. Cf. Courtépée, *Descr.*, III, 504.

(2) Côte-d'Or, arr. Dijon, canton Gevrey.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE

De Dijon à Nuys	4 lieues
A Beaune	3 —
A Chagny	4 —
A Chalon	3 —
A La Ferté	3 —
Senecey à Tournus (1)	3 —
A Mâcon	6 —
Priscey à Cluni	5 —
Motte-Saint-Jean (2) Port-Digoin . .	3 —
Pierrefitte.	3 —
Diou... Septfonds	3 —
Bourbon-Lancy	2 —
Toulon	7 —
Autun.	7 —
Sully... (3) Arnay-le-Duc	6 —
Maupas... (4) Saulieu	5 —
Roche en Berny... Rouvray (5) . . .	6 —
Avalon.	3 —
Pont-Aubert... (6) Saint-Père... Vezelay	3 —
Avalon... Ragny... Toutry... Epoisses... Moutier-Saint-Jean (7).	6 —
Genet (8)... Semeur	3 —

(1) Sennecey-le-Grand, Saône-et-Loire, arr. Chalon-sur-Saône, chef-lieu canton.

(2) Saône-et-Loire, arr. Charolles, canton Digoin.

(3) Saône-et-Loire, arr. Autun, canton Epinac.

(4) Le Maupas, Côte-d'Or, commune Sussey, arr. Beaune, canton Liernais.

(5) La Roche-en-Brenil, Côte-d'Or, arr. Semur, canton Saulieu ; — Rouvray, id., canton Précy-sous-Thil.

(6) Yonne. — Arr. et canton Avallon.

(7) Ragny, Yonne, commune Savigny-en-Terre-Pleine, arr. Avallon, canton Guillon ; — Toutry, Epoisses, Côte-d'Or, arr. et canton Semur ; — Moutiers-Saint-Jean, id., canton Montbard.

(8) Côte-d'Or, arr. et canton Semur.

Digitized by Google

Pouillenet (1)... Flavigny..	3 lieues
Arnay-sous-Viteaux (2)	3 —
La Chaleur... Sombernon... Pont de Pany... Dijon (3).	9 —
En tout	103 lieues.

(1) Côte-d'Or, arr. Semur, canton Flavigny.
(2) Côte-d'Or, arr. Semur, canton Vitteaux.
(3) La Chaleur, Côte-d'Or, arr. Dijon, canton Sombernon ; — Pont-de-Pany, commune Sainte-Marie-sur-Ouche, canton Sombernon.

Digitized by Google

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

ALBRIER (Albert). — Nécrologie. M. Gueneau d'Aumont. — Dijon, 1868, in-8°.

ALBRIER (A.). — Les Maires de la ville d'Arnay-le-Duc (1596-1867). Etude historique et généalogique. — Dijon, 1868, in-8°.

[ALLUT (Paul)]. — Inventaire des titres recueillis par Samuel Guichenon. — Lyon, 1851, in-8°.

Almanach de la province de Bourgogne et particulièrement de la ville de Dijon, 1769-1788. — Dijon, Frantin, 20 vol. in-8 (contenant des notices de l'abbé A. Chenevet).

AMANTON (Ferdinand). — Précis historique et chronologique sur l'établissement de la commune et des vicomtes-mayeurs ou maires de Dijon. — Dijon, 1871, in-4° [Extr. des *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VIII].

AMMIEN MARCELLIN. — Rerum gestarum libri XVIII. (Dans la *Collection des auteurs latins... publiés sous la direction de M. Nisard.* — Paris, 1849 sq., in-8°).

ANTOINE (A.). Navigation de Bourgogne, ou mémoires et projets pour augmenter et établir la navigation sur les rivières du duché de Bourgogne. — Dijon, 1774, in-4° (t. I, seul paru).

ARBAUMONT (Jules d'). — Armorial de la Chambre des Comptes de Dijon, d'après le manuscrit inédit du P. Gautier. — Dijon, 1881, in-8°.

AUBERI (Jean). — Les Bains de Bourbon-Lancy et l'Archambaut. — Paris, 1604, in-8°.

AUTUN archéologique, par les secrétaires de la Société Eduenne et de la Commission des antiquités d'Autun

Digitized by Google

[L'abbé A. Devoucoux et J. de Fontenay]. — Autun, 1848, in-8°.

AUTUN chrétien, la naissance de son église, les évêques qui l'ont gouvernée... [par Claude Saulnier]. — Autun, 1686, in-4°.

BACHAUMONT (Petit de). — Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France, 1762-1787. — Londres (Hollande), 1777-1789, 36 vol. in-12.

BACKER (de) et SOMMERVOGEL. — Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus. — 2e éd., Liège-Paris, 1869-1876, 3 vol. in-folio.

BARBIER (E. J. F.). — Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, publié par A. de la Villegille. — Paris, 1849-1856, 4 vol. in-8° [*Société de l'histoire de France*].

BAUDELOT DE DAIRVAL (Ch.-César). — De l'utilité des voyages et de l'avantage que la recherche des antiquités procure aux savans. — Paris, 1686, 2 vol. in-12. — Nouv. éd., Rouen, 1727, 2 vol. in-12.

BAUDIAU (l'abbé Jacques-François). — Le Morvand, ou essai géographique, topographique et historique sur cette contrée. — 2e éd., Nevers, 1865-1867, 3 vol. in-8°.

BAUDOT (Pierre-Louis). — Notice historique sur l'abbé Courtépée, 1813. — Bibl. de Dijon, Fonds Baudot n° 145; manuscrit.

[BAVARD (l'abbé Etienne)]. — L'Hôtel-Dieu de Beaune, 1443-1880, par l'abbé E. B., d'après les documents recueillis par M. l'abbé Boudrot. — Beaune, 1881, in-8°.

BAYLE. — Dictionnaire historique et critique. — 5e éd., revue par Desmaizeaux. — Amsterdam, 1734, 5 vol. in-fol.

[BÉGUILLET (Edme)]. — Précis analytique du 1er volume de l'histoire de Bourgogne de M. Mille, par M. B***. — Dijon, 1771, in-8°.

BÉGUILLET (E.). — Traité de la connaissance générale des grains et de la moûture par économie. — Paris-Dijon, 1775-1778, 4 vol. in-8°.

Digitized by Google

Béguillet (E.). — Voir : Description générale et particulière de la France.

Bergeret (Emile). — Notice sur l'hôtel et les collections de Jean-Bénigne Lucotte, seigneur du Tilliot, à Nuits. — Dijon, 1890, in-8°. [Extr. des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, t. VI].

[Bocquillot (Lazare-André)]. — Dissertation sur les tombeaux de Quarrée, village du duché de Bourgogne. — Lyon, 1724, in-8°.

Boileau-Despréaux. — Œuvres complètes, avec des préliminaires et un commentaire... par Daunou. — Paris, 1825-1826, 4 vol. in-8°.

Boismont (Nicolas Thyrel de). — Oraisons funèbres, panégyriques et sermons ; précédés d'une notice par Auger, et suivis de son éloge par M. de Rulhière. — Paris, an XIII-1805, in-8°.

Boullemier (l'abbé Charles). — Observations sur la Description générale de la France, de Béguillet. — Bibl. de Dijon, fonds Baudot n° 25 ; manuscrit.

Boullemier. — Entrevue d'Edme Béguillet et de Philibert de La Mare aux Champs-Elysées. — Bibl. de Dijon, Fonds Baudot n° 25 ; manuscrit.

Breuillard (l'abbé). — Mémoires historiques sur une partie de la Bourgogne. — Avallon, 1857, in-12.

Buffon (G. L. Leclerc de). — Histoire naturelle. — Paris, Imp. royale, 1749-1804, 44 vol. in-4°.

Bulliot (J. Gabriel). — Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun, de l'ordre de Saint-Benoît. — Autun, 1849, 2 vol. in-8.

Bulliot. — Essai sur le système défensif des Romains dans le pays éduen. — Paris-Autun, 1856, in-8°.

Bulliot. — Fouilles du mont Beuvray (ancienne Bibracte) de 1867 à 1895. — Autun, 1899, 2 vol. in-4°, et Album in-4° par Félix et Noël Thiollier.

Bussy (comte de). — Histoire généalogique de la maison de Rabutin. Publié par H. Beaune. — Dijon, 1866, in-8°.

Catalogue des tableaux et objets d'art et de haute curiosité composant la collection de feu M. Henri Baudot, par

Digitized by Google

Tagini. Vente du 14 au 24 novembre 1894. — Dijon, 1894, in-4°.

CAUSES amusantes et connues (recueillies par Robert Etienne). —Berlin (Paris), 1769-1770, 2 vol. in-12.

CHARMASSE (Anatole de). — Notice sur la correspondance littéraire de Bénigne Germain, chanoine théologal de l'église d'Autun. [*Annales de la Société Eduenne*, 1862-1864, p. 271 sq].

CHASSANAEUS (Barthel.) — Catalogus gloriae mundi. — Francofurti-ad-Mœnum, 1579, in-fol.

CHASTILLON (Claude). — Topographie françoise, ou représentation de plusieurs villes... de France, dessignez par Claude Chastillon et autres, et mise en lumière par Jean Boisseau. — Paris, 1648, in-fol.

CHENNEVIÈRES-POINTEL (Charles-Philippe, M^ls^ de). — Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France. — Paris, 1847-1862, 4 vol. in-8°.

CHEVALIER (l'abbé Ulysse). — Répertoire des sources historiques du moyen âge. Topo-bibliographie. — Montbéliard, 1894-1903, 2 vol. in-8°.

CHIFFLET (le P. Pierre-François). — Sancti Bernardi Clarevallensis abbatis genus illustre assertum. — Divione, 1660, in-4°.

CHIFFLET. — Histoire de l'abbaye royale et de la ville de Tournus. — Dijon, Chavance, 1664, in-4°.

CHOMTON (l'abbé Louis). — Saint Bernard et le château de Fontaines-les-Dijon. Etude historique et archéologique. — Dijon, 1891-1895, 3 vol. in-8°.

CHOPIN (René). — Manasticon seu de jure cœnobiorum libri duo. — Parisiis, 1601, in-fol. — Autre éd., Paris, 1610, in-fol. — Traduit par Jean Tournet sous le titre : Deux livres des droits des religieux et des monastères. — Paris, 1619, in-4°.

CLÉMENT (Pierre). — Les cinq années littéraires, ou lettres sur les ouvrages de littérature qui ont paru dans les années 1748, 1749, 1750, 1751 et 1752. — Berlin, 1755, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

CLUGNY (Fr. de), seigneur de Thenissey. — Généalogie de la famille de Clugny, dressée sur les titres originaux. — Dijon, 1737, in-4°.

CONGRÈS scientifique de France. 41e session tenue à Autun du 4 au 13 septembre 1876. — Autun, Dejussieu, 1877-1878, 2 vol. in-8°.

CORBOLIN (l'abbé J.-B.). — Monographie de l'abbaye de Fontenay, seconde fille de Clairvaux. — Cîteaux, 1882, in-8°.

CORPUS inscriptionum latinarum consilio et auctoritate Academiæ litterarum regiæ Borussicæ editum. — T. XIII, p. I, fasc. 1. Inscriptiones Aquitaniæ et Lugdunensis edidit Otto Hirschfeld. — Berolini, 1899, in-fol.

COURTÉPÉE (l'abbé Claude). — Description générale et particulière du Duché de Bourgogne. — Dijon, 1775-1785, 7 vol. in-8° — 2e éd., Dijon, 1847-1848, 4 vol. in-8°. — (Nota : Les renvois sont faits à la 2e édition, sauf dans l'Introduction).

COURTÉPÉE. — Voyages... dans la province de Bourgogne en 1776 et 1777, publiés par A. de Charmasse et G. de La Grange. — Autun, 1895, in-8°. [Extr. des *Mémoires de la Société Eduenne*].

COURTÉPÉE. — Histoire abrégée du duché de Bourgogne, à l'usage du Collège de Dijon. — Dijon, 1777, in-12.

COURTÉPÉE. — Carnet de notes d'un voyage en Flandre et en Belgique, 1769. — Bibl. de Dijon, Fonds Baudot n° 184, 2e partie. — Manuscrit.

DANGEAU. — Journal du marquis de Dangeau, publié... par Soulié, Dussieux, de Chennevières, Mantz, de Montaiglon, avec les notes inédites du duc de Saint-Simon, publiées par Feuillet de Conches. — Paris, 1854-1860, 19 vol. in-8°.

DAREMBERG (Ch.) ET SAGLIO (E.). — Dictionnaire des antiquités grecques et romaines. — Paris, 1873-1903, 34 fasc. in-4°.

DEBERRE (l'abbé Emile). — La vie littéraire à Dijon au XVIIIe siècle, d'après des documents nouveaux. — Paris, 1902, in-8°.

Digitized by Google

DELISLE (Léopold). — Le cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale. — Paris, 1868-1881, 3 vol. et un atlas in-4°. [*Histoire générale de Paris.*]

DELISLE (L.). — Le Sacramentaire d'Autun. — Paris, 1884, in-4°. [Extr. de la *Gazette archéologique*, 1884.]

DELISLE (L.). — Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque Nationale. — Fonds de Cluni. — Paris, 1884, in-8°.

DELISLE (L.). — Mémoire sur l'école calligraphique de Tours au IXe siècle. — Paris, 1885, in-4°. [Extr. des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, 1re part.]

DELISLE (L.). — Les vols de Libri au séminaire d'Autun. — Paris, 1898, in-8°. [Extr. de la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 1898.]

DELISLE (L.). — Les Evangiles de l'abbaye de Prüm. [*Journal des savants*, sept. 1902.]

DESCRIPTION générale et particulière de la France. — I. Département du Rhône, gouvernement de Bourgogne, par BÉGUILLET. — Paris, 1781, in-fol.

DESVOYES (L. P.). — Table alphabétique des hommes distingués de l'Auxois. [*Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur*, 1884.]

DEVOUCOUX (l'abbé A.). — La colonne de Cussy. [*Annales de la Société Eduenne*, 1853 à 1857.]

DICTIONNAIRE archéologique de la Gaule. Epoque celtique. Publié par la Commission instituée au ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. — Tome I, A-G. — Paris, 1875, in-4°.

DORAT (Claude-Joseph)]. — Lettre du comte de Comminges à sa mère, suivie d'une lettre de Philomèle à Progné. — Nouv. éd., Paris, 1765, in-8°.

DORET (l'abbé) ET MONARD (Alphonse de). — Montjeu et ses seigneurs. [*Mémoires de la Société Eduenne*, t. IX, 1880; — 2e partie, t. XXI, 1893.]

DROUET DE MAUPERTUY (Jean-Baptiste). — Histoire de la réforme de l'abbaye de Sept-Fonds. — Paris, 1702, in-12.

DUMAY (Gabriel). — Le Mercure Dijonnois, ou journal des

Digitized by Google

événements qui se sont passés de 1742 à 1789 principalement en Bourgogne. — Dijon, 1887, in-8°. [Extr. des *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 3e série, t. IX, 1885-1886.]

Du Pin (Louis Ellies). — Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques. — Paris, 1686-1704, 58 vol. in-8°.

Durande (Jean-François). — Flore de Bourgogne, ou catalogue des plantes naturelles à cette province. — Dijon, 1782, 2 vol. in-8°.

Fastes (les) de Louis XV, de ses ministres, maîtresses, généraux, et autres notables personnages de son règne. — Villefranche, chez la veuve Liberté, 1782, 2 vol. in-8°.

Fevret de Fontette. — Correspondance relative à la Bibliothèque historique de la France, 1758-1771. — Bibliothèque de Dijon, Fonds de Juigné, n° 62. Manuscrit.

Foisset (Théophile). — Le président de Brosses. Histoire des Lettres et des Parlements au XVIIIe siècle. — Paris, 1842, in-8°.

Fontenelle (Bernard Le Bovier de). — Œuvres. — Paris, Desaint, 1767, 11 vol. in-12.

Franck (Ad.). — Dictionnaire des sciences philosophiques. — 3e éd., Paris, 1885, in-8°.

Franklin (Alfred). — Les anciennes bibliothèques de Paris. — Paris, 1867-1873, 3 vol. in-4° [*Histoire générale de Paris.*]

Froissart. — Œuvres, publiées par le baron Kervyn de Lettenhove et A. Scheler. — Bruxelles, 1868-1878, 25 vol. in-8°. [*Collection des grands écrivains nationaux publiée par l'Académie royale de Belgique.*]

[Gagnare (Philibert)]. — Histoire de l'église d'Autun. — Autun, 1774, in-8°.

Gallia Christiana... aucta opera et studio Dion. Sammarthani. — Parisiis, 1725-1785, 13 vol. in-fol. — tt. XIV-XVI condidit B. Hauréau ; — ibid., 1856-1865.

Gams. — Series episcoporum ecclesiæ catholicæ. — Ratisbonæ, 1873, in-4°.

Gareau (Léon). — Salmaise, seigneurie, châtellenie, etc... — Dijon, 1902, in-8°.

Digitized by Google

GARNIER (Joseph). — Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne. — Dijon, 1867-1877, 3 vol. in-4°.

GARNIER (J.). — Nomenclature historique des communes, hameaux, écarts, lieux détruits... de la Côte-d'Or. — Dijon, 1869, in-8°.

GERMAIN (l'abbé Bénigne). — Lettres sur les antiquités d'Autun. [*Annales de la Société Eduenne*, 1860 à 1862.]

GERMAIN. — Discours qui contient un jugement sur les historiens d'Autun par un chanoine de cette ville. [*Annales de la Société Eduenne*, 1860 à 1862.]

GERMAIN. — Correspondance : Voir A. DE CHARMASSE.

[GIRARDOT (P.)]. — L'Ermitage Notre-Dame du Val-de-Seine. — Paris, 1876, in-8°.

GIRAULT (Claude-Xavier). — Essais historiques et biographiques sur Dijon. — Dijon, 1814, in-12.

GOUJET (l'abbé Claude-Pierre). — Lettre sur la vie et les ouvrages du P. Desmolets. (*Journal de Verdun*, 1764, II, 283 sq. et 400 sq.).

GUICHENON (Samuel). — Histoire de Bresse et de Bugey, Gex et Valromey. — Lyon, 1650, in-fol.

GUILLAUME (l'abbé J.-B.). — Histoire généalogique des Sires de Salins au comté de Bourgogne. — Besançon, 1757-1758, 2 vol. in-4°.

GUILLEMOT (Paul). — Excursions archéologiques dans les montagnes éduennes de la Côte-d'Or. — Colonne de Cussy. Temple de Mavilly. Légende de saint Martin. — Dijon, 1853, in-8°.

HELYOT (Pierre). — Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, continuée par le P. Maximilien Bullot. — Paris, 1714-1719, 8 vol. in-4°.

INGOLD (le P.). — L'église de l'Oratoire Saint-Honoré. Etude historique et archéologique. — Paris, 1886, in-8°.

JACQUES DE VITRY. — Libri duo, quorum prior orientalis sive hierosolimitanæ, alter occidentalis historiæ nomine inscribitur. Omnia nunc primum studio et opera Fr. Moschi edita. — Duaci, 1597, in-8°.

Digitized by Google

JANAUSCHEK (P. Leopoldus). — Originum Cisterciensium tomus I. — Vindobonæ, 1877, in-4°.

JOBIN (l'abbé). — Saint Bernard et sa famille. — Poitiers, 1891, in-8°.

JOLIBOIS (Emile). — La Haute-Marne ancienne et moderne. Dictionnaire géographique, statistique, historique et biographique de ce département. — Chaumont, 1858, in-4°.

[JOURDAN (A.-J.-L.)]. — Dictionnaire des sciences médicales. — Biographie médicale. — Paris, 1820-1825, 7 vol. in-8°.

JOURNAL de la santé du roi Louis XIV, de l'année 1647 à l'année 1711, écrit par Vallot, D'Aquin et Fagon... avec Introduction, notes... par J. A. Le Roi. — Paris, 1862, in-8°.

[JUENIN (Pierre)]. — Nouvelle histoire de l'abbaïe royale et collégiale de Saint-Filibert, et de la ville de Tournus. — Dijon, 1733, in-4°.

JUIGNÉ (Baron de). — Fatras généalogiques. — 16 vol. in-4°. — Bibliothèque de Dijon, Fonds de Juigné, n° 54. Manuscrit.

LABARTE (Jules). — Histoire des arts industriels au moyen âge et à l'époque de la Renaissance. — Paris, 1864-1866, 4 vol. in-8°. — Album. Paris, 1864, 2 vol. in-fol.

LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER. — Dictionnaire de la noblesse. — 3e éd., Paris, 1863-1876, 19 vol. in-8°.

LACHÈVRE (F.). — Une petite découverte bibliographique. Les poésies de Des Barreaux. [*Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire*, 1903, 15 avril et suiv.]

LAVIROTTE (J. P. César). — Annales de la ville d'Arnay-le-Duc en Bourgogne. — Autun, 1837, in-8°.

LELONG (le P. Jacques). — Bibliothèque historique de la France. — Nouv. éd. par Fevret de Fontette. — Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

LIBRI CARRUCCI (comte Guillaume). — Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du Séminaire d'Autun. [*Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques des départements, publié sous les auspices du*

Digitized by Google

Ministre de l'Instruction Publique. — T. I, Paris, 1849, in-4°].

LUYNES (Charles-Philippe d'Albert, duc de). — Mémoires sur la Cour de Louis XV (1735-1758), publiés par L. Dussieux et E. Soulié. — Paris, 1860-1865, 17 vol. in-8°.

MABILLON. — Vetera analecta. — Lutetiæ Paris, 1675-1685, 4 vol. in-8°.

MARC (Henri). Essai historique sur le prieuré de Bonvaux près de Plombières-les-Dijon, première fille du Val-des-Ecoliers, 1215-1790. — Dijon, 1890, in-16.

MARLOT (Dom Guillaume). — Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims. — Nouv. éd., Reims, 1843-1845, 3 vol. in-4°.

[MARTEL (Adrien)]. — Nouvelles littéraires, curieuses et intéressantes. — I. Paris, 1723, in-12. — II. Lyon, 1724, in-12.

MARTIAL. — Epigrammata. — [*Collection des auteurs latins... publiés sous la direction de M. Nisard,* in-8°].

MAS-LATRIE (comte de). — Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie pour l'étude et l'emploi des documents du moyen âge. — Paris, 1889, in-fol.

MICHAUD (l'abbé). Biographie des hommes illustres du département de la Côte-d'Or. — Dijon, 1858-1863, 2 vol. in-8° (Lettres A.-D. — Seuls parus).

MICHAULT (Jean-Bernard). — Mélanges historiques et philologiques. — Paris, 1754, 2 vol. in-12.

MIGNARD (T. J. A. P.). — Histoire des principales fondations religieuses du bailliage de la Montagne en Bourgogne. — Paris, 1864, in-4°. [Extrait des *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or,* t. VI.] — (Les renvois sont faits à la pagination du volume des *Mémoires de la Commission des Antiquités.*)

MOLIERE. — Œuvres. Nouv. éd. par Eug. Despois, P. Mesnard, A. et P. Desfeuilles. — Paris, 1873-1900, 13 vol. et un album in-8° [*Les grands écrivains de la France.* Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Régnier. — Paris, Hachette, in-8°.]

Digitized by Google

MOLINIER (Emile). — Histoire générale des arts appliqués à l'industrie, du v^e^ siècle à la fin du XVIII^e^ siècle. — tt. I à IV. — Paris, 1896 sq., 4 vol. in-fol.

MONCEAUX (Paul). — Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. — Paris, 1901-1902, 2 vol. in-8° [*Description de l'Afrique du Nord.*]

MONTFAUCON (Dom Bernard de). — L'antiquité expliquée. — Paris, 1719, 5 tt. en 10 vol. in-fol. — Supplément. Ibid. 1724, 5 vol. in-fol.

MORERI (Louis). — Le grand dictionnaire historique. — Nouv. éd., publiée avec les suppléments de l'abbé Goujet. — Paris, 1759, 10 vol. in-fol.

MUTEAU (Charles) et GARNIER (Joseph). — Galerie bourguignonne. — Dijon, 1858-1860, 3 vol. in-16.

NESLE (E.). — Album pittoresque de l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine. Texte par M. Mignard. — Dijon, (1855), in-fol.

NOUVELLES de la République des Lettres, par Bayle, La Roque, etc.... — Amsterdam, 1684-1718, 56 vol. in-12.

OMONT (Henri). — Bibliothèque Nationale. — Inventaire des manuscrits de la collection Moreau. — Paris, 1891, in-8°.

OMONT (H). — Un bibliophile bourguignon au XVIII^e^ siècle. Collection des manuscrits du marquis de Migieu au château de Savigny-les-Beaune (1760). — Paris, 1902, in-8° [Extr. de la *Revue des bibliothèques*, 1901].

PAPILLON (l'abbé Philibert). — Vie de Philibert Collet, (Dans la continuation des Mémoires de littérature de M. de Sallengre, par le P. Desmolets, tome III. — Paris, 1726-1728, 6 vol. in-12.)

PAPILLON (l'abbé Ph.). — Bibliothèque des auteurs de Bourgogne. — Dijon, 1742, 2 vol. in-fol.

PATIN (Guy). — Lettres. Nouv. éd. par J. H. Réveillé-Parise. — Paris, 1846, 3 vol. in-8°.

PAULY (Alphonse) [et Daremberg (le D^r^ Charles)]. — Bibliographie des sciences médicales. — Paris, 1874, in-8°.

Digitized by Google

PELLECHET (Mlle Marie). — Catalogue des livres de la bibliothèque d'un chanoine d'Autun. Claude Guilliaud, 1493-1551. — Paris-Autun, 1890, in-8°. [Extrait des *Mémoires de la Société Eduenne*, nouv. série, t. XVIII.]

PÉQUEGNOT (l'abbé F.). — Notice chronologique sur les théologaux de l'Eglise d'Autun. [*Mémoires de la Société Eduenne*, nouv. sér., t. XIII, 1884].

PETIT (Ernest). — Avallon et l'Avallonnais. Etude historique. — Auxerre, 1867, in-8°.

PETIT (E.). — Les sires de Noyers. — Auxerre, 1874, in-8°.

PETIT (E.). — Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne. — Dijon, 1885-1902, 8 vol. in-8° parus.

PETIT (Victor). — Description des villes et campagnes du Département de l'Yonne, tome II, arrondissement d'Avallon. — Auxerre, 1870, in-8°.

PIÈCES et mémoires relatifs à ce qui s'est passé au Parlement de Dijon à l'occasion de la perception des droits de 4 s. pour livre et autres par le nommé Marcenai, et de l'exil de M. le Président Bouhier, 1722. — Bibliothèque de Dijon, ms. n° 496, fol. 1 sq.

PLANCHER (Dom Urbain) et MERLE (Dom). — Histoire générale et particulière de Bourgogne. — Dijon, 1739-1781, 4 vol. in-fol. — (Les renvois sont faits, pour les *Preuves*, aux numéros des pièces).

PORT (Célestin). — Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire. — Paris-Angers, 1874-1878, 3 vol. in-8°.

POUJET (François-Aimé). — Catéchisme de Montpellier. — Paris, 1702, in-4°. — Traduit en latin par le P. Desmolets sous le titre : Institutiones catholicae in modum catecheseos. — Parisiis, 1725, 2 vol. in-fol.

PROJET d'une description historique et topographique du duché de Bourgogne, comté et pays adjacens. — Dijon, Frantin [1772], in-8°.

QUANTIN (Maximilien). — Dictionnaire topographique du département de l'Yonne. — Paris, 1862, in-4°. [*Dictionnaires topographiques de la France.*]

Digitized by Google

QUÉRARD (J. M.). — La France littéraire, ou dictionnaire bibliographique des savans, historiens... de la France... pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles. — Paris, 1827-1864, 12 vol. in-8°.

RAGUT (Camille). — Statistique du département de Saône-et-Loire. — Mâcon, 1838, 2 vol. in-4°.

[RIGOLEY DE JUVIGNY]. — Nouveau mémoire signifié par l'asne de Jacques Féron. — 1751, in-4°. — Autre éd., avec augmentations. [Metz], 1751, in-4°. — Rééd. sous le titre : Cause célèbre, ou nouveau mémoire pour l'âne de Jacques Féron, blanchisseur à Vanvres... contre l'ânesse de Pierre Leclerc, jardinier-fleuriste. — Paris, Desventes de La Douée, 1767, in-12.

ROBERT (Antoine). — Un contemporain de Daguesseau. Etude sur le Président Bouhier. — Dijon, 1869, in-8°. [Conférence Proudhon. — Discours prononcé à la Séance de rentrée le 18 décembre 1868.]

ROBERT (Claude). — Gallia christiana. — Lutetiæ Parisiorum, 1626, in-fol.

ROBERT (Ulysse). — Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été imprimés. — Paris, 1879, in-8°.

ROSNY (Joseph). — Histoire de la ville d'Autun, connue autrefois sous le nom de Bibracte. — Autun, an XI-1802, in-4°.

ROSSI (J.-B. de) et DUCHESNE (Mgr Louis.) — Martyrologium hieronymianum ad fidem codicum... ediderunt J.-B. de Rossi et Lud. Duchesne. — [*Acta Sanctorum*, novemb. t. II, p. 1. — Bruxellis, 1894, in-fol.).

ROUSSEL (l'abbé Louis). — Le diocèse de Langres. Histoire et statistique. — Langres, 1873-1879, 4 vol. in-8°.

SAINT-SIMON. — Mémoires. Nouv. éd. par A. de Boislisle. — Paris, 1879-1903, 17 vol. in-8° parus. [*Les grands écrivains de la France.* Nouvelles éditions publiées sous la direction de M. Ad. Regnier.].

SENECÉ (Antoine Bauderon de). — Epigrammes et autres pièces de M. de Senecé, avec un traité sur la composition de l'épigramme. — Paris, 1717, in-12.

Digitized by Google

THOMAS (Edme). — Histoire de l'antique cité d'Autun, par Edme Thomas... illustrée et annotée [par l'abbé A. Devoucoux et J. de Fontenay]. — Autun-Paris, 1846, in-4°.

THOMASSIN (Louis). — Lettre en forme de dissertation... sur la découverte de la colonne de Cussy et autres objets d'antiquités de Bourgogne. — Dijon, 1725, in-8°.

THOMASSIN (L.). — Lettres sur les canaux proposés pour former la jonction des deux mers par la Bourgogne, écrites à une personne de la première qualité. — Dijon, 1726, in-8°.

THOMASSIN (L.). — Nouveaux mémoires contre le projet et l'examen de la jonction de la Saône à la Seine par Dijon. — Dijon, 1733, in-8°.

VANDAL (Albert). — L'odyssée d'un ambassadeur. Les voyages du marquis de Nointel (1670-1680). — 2e éd., Paris, 1900, in-8°.

VOLTAIRE. — Œuvres. Ed. Beuchot. — Paris, 1829-1834, 70 vol. in-8°.

VOYAGE littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur [D. Martène et D. Durand]. — Paris, 1717, 2 vol. in-4°.

VOYAGE pittoresque en Bourgogne, ou description historique et vues des monumens antiques, modernes et du moyen âge dessinés d'après nature. Texte par Maillard de Chambure, Peignot et Boudot. Dessins par Sagot, Mallard, etc... — Dijon, 1833-1835, 2 vol. in-fol.

Digitized by Google

TABLE SOMMAIRE

Introduction. 67-77

Courtépée. — Voyages en Bourgogne 78-127

Dédicace à Mme de Champeaux (1). 78-79

Fontenay. — Origines de l'abbaye. — Donations — Sépultures et épitaphes. — Abbaye de Marcilly-les-Avallon. — D. Marlot, prieur de Fontenay. D. Baudenet, D. Lestre. 79-86

Oigny. — Origines de l'abbaye. — Duserdon, prieur. — A.-F. Bouëttin, abbé : anecdotes. — M. Chardon d'Auxerre. — Cartulaire et donations. — Abbés. — Description 86-93

Val-des-Choux. — Pluies et inondations en Bourgogne et en Comté. — Le château de Sainte-Colombe ; les d'Anglure. — Bellenot-sous-Origny : M. Bertaud, curé. — Mauvilli : M. Segaud, curé. — Orage. — Rochefort-sur-Brevon : M. F. Fournier, curé ; le Mis de Ragny, seigneur ; la Pierre-qui-Corne. — Forêt de Villiers-le-Duc. — Le Val-des-Choux ; D. Chenevet, prieur. Fondation. Prieurés qui en dépendent. Réforme de D. Leleu. M. de Montmorin, évêque de Langres, grand prieur. Pauvreté du prieuré. Sévérité de la règle. La fontaine et l'étang ; la chasse des grives 93-109

(1) On peut supposer que Mme de Champeaux, à qui est dédié le voyage de Courtépée, est Philiberte de Champeaux, morte en 1769 supérieure des Ursulines de Saulieu. Elle « a laissé, dit Courtépée, 10 volumes in-8° de manuscrits, copiés de sa main, sur différents sujets, qui annoncent ses lumières et son goût pour le travail ». Cf. Courtépée, *Descr.*, IV, 101.

Digitized by Google

Lugny. — D. Carnot. — L'église et le réfectoire. — Le président Ch. de Maupeou, seigneur de Montigny-sur-Aube. — M. de Malvin et le combat de Crevelt 110-115
Aignay-le-Duc. — Notes historiques. — L'église. — Le commerce des toiles. — M. J. Desclers, curé. — L'abbé Martinet. — Frochot. . . . 116-121
Duesme. — Notes historiques. — Ermitage du Val-de-Seine ; M. Pitet ; le frère Philibert. — Baigneux-les-Juifs : M. Trémisot ; M. Bienaimé. 121-127
Notes complémentaires : Lugny et Val-des-Choux. Fontenay. — Oigny 126
PAPILLON. Voyage littéraire 128
M. d'Argencourt. 128
Nuits. — M. du Tilliot ; diptyque de Philibert de La Mare 129
Beaune ; — Hôpital. — *Chagny*. 130
Chalon-sur-Saône ; — Des Barreaux ; — M. Morel ; — le P. Jacob ; — M. Margot. 131-132
La Ferté-sur-Grosne ; — sculptures de Dubois ; — bibliothèque de l'abbaye. 132
Tournus ; — MM. Mercier et Juenin ; — Chifflet et l'*Histoire... de Tournus* 132-134
Mâcon ; — Senecé ; — l'abbé de Veyle ; — Guichenon ; — l'abbé Fouilloux 134-136
Cluny ; — L'abbaye ; — l'*Heptaplomeres* de Bodin ; — Le *Calendrier* de l'église de Carthage et la bibliothèque de l'abbaye 136-138
Charolles. — *Paray-le-Monial*. — *Digoin*. — *Pierrefitte*. — *Diou*. — L'abbaye de *Septfonds* ; le P. Michel. 138-140
Bourbon-Lancy ; — les bains ; — L'abbé Pouget ; — inscriptions. — *Toulon-sur-Arroux*. . . 140-142
Autun ; — les portes ; — Thomassin et l'abbé Germain ; leur opinion sur l'antiquité d'Autun ; — manuscrits de la Cathédrale ; — le Sacramentaire ; — le président Bouhier ; — Bibracte ; — Montjeu 142-148
Arnay-le-Duc ; — M. Languet de Sivry. — *Saulieu*. — *Rouvray* 148-149
Avallon ; — L.-A. Bocquillot ; — M. Joly ; — le

Digitized by Google

chanoine Forestier. — *Vezelay*. — *Toutry*. — *Epoisses*. — *Quarré-les-Tombes*. — Grottes d'*Arcy*. — *Moutier-Saint-Jean*. 149-154
Semur; — M. Bouchard; — M. Potot. — *Flavigny*; Le Mis de Souhey. — *Arnay-sous-Vitteaux*; M. de Ponsy. 155-156
Itinéraire 157
Index bibliographique 159
Table-sommaire 173

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORTS

SUR LES PRIX DE 1903

PRÉSENTÉS A L'ACADÉMIE

Dans sa séance du 29 janvier 1904
par MM. Lévêque, Boutellier et Suisse

D'après le roulement adopté en 1884, lorsque le Conseil municipal de Dijon eut libéralement rétabli le crédit afférent aux médailles à distribuer par l'Académie, au nom de la ville, le tour des Beaux-Arts revenait pour la septième fois en 1903. Conformément à une tradition constante, pas plus cette année que les précédentes, il n'a été ouvert de concours ; seulement le public a été averti par la voie des journaux que les prix seraient décernés cette fois aux Beaux-Arts, ce qui était une invitation générale adressée aux artistes bourguignons ou ayant travaillé à des œuvres d'intérêt bourguignon. Et pour laisser se produire librement toutes les compétitions, l'Académie n'a commencé ses opérations qu'après le 1er janvier. Mais, comme toujours, elle s'est réservé le droit de chercher elle-même les talents les plus dignes d'être honorés, et c'est dans cet esprit que se réunit, le 20 janvier, la commission spéciale nommée à la séance du 13 janvier. Cette commission se composait du bureau de l'Académie, c'est-à-dire de MM. Mocquery, président, Chabeuf, vice-président, Dumay,

Digitized by Google

secrétaire, Collot, secrétaire adjoint, Metman, bibliothécaire, Cornereau, trésorier, de MM. Boutellier, Lévêque, Poisot, Suisse, membres de la section des Beaux-Arts, et de MM. d'Arbaumont et Picard. Elle a arrêté les propositions à faire en séance générale, et distribué le travail des rapports à MM. Boutellier, Poisot, Lévêque et Suisse. La lecture et la discussion de ces rapports furent mises à l'ordre du jour de la séance du 20 janvier.

Avant de donner la parole aux rapporteurs, M. le président Mocquery a rappelé que l'Académie décerne chaque année deux médailles d'or, et, en nombre variable, des médailles de vermeil et d'argent, mais il est entendu que toutes les médailles d'un même métal sont considérées comme égales entre elles ; aussi l'Académie a-t-elle pour principe constant de suivre l'ordre alphabétique tant pour la présentation des rapports que pour l'établissement de la liste des artistes médaillés.

M. Lévêque, directeur du Conservatoire de Dijon, premier rapporteur, a la parole :

Messieurs,

Ayant été le promoteur d'une double proposition, concernant l'attribution d'une médaille d'or à M. Henri Berthelier, et d'une médaille de vermeil à M. Jean-Baptiste Ganaye (tous deux mes anciens élèves au Conservatoire de Dijon), j'ai été désigné pour faire un rapport sur les titres de ces deux artistes.

Je commencerai par Henri Berthelier, dont la réputation est incontestée.

Digitized by Google

Cet artiste remarquable, élève de notre Conservatoire, dès la fondation de cette institution, est né à Limoges le 27 décembre 1856.

Il avait environ six mois, quand ses parents sont venus habiter Dijon.

Très remarqué pour ses aptitudes musicales à l'examen d'admission, il a été reçu le premier dans ma classe de violon.

Ses défauts d'exécution ont disparu rapidement, et ses excellentes qualités se sont développées d'une façon brillante, pendant une période de plus de quatre années passées sous ma direction, avant d'aller continuer ses études, à Paris, au Conservatoire national de musique et de déclamation avec une pension départementale.

Il a suivi aussi le cours d'harmonie de M. Poisot, le premier directeur de notre succursale, fondée en 1869.

En adressant ce jeune violoniste à mon ancien professeur M. Massart, il me souvient que, dans ma lettre d'introduction, je lui disais :

« Mon cher maître, je vous recommande spécialement ce jeune homme ; il est très bien doué, laborieux, déjà très avancé dans l'étude du violon. Enfin pour me servir d'une expression qui vous est familière, c'est de la graine de premier prix. »

Environ quinze jours après, je recevais la réponse de M. Massart :

« Mon cher Lévêque, j'ai entendu votre jeune protégé. Il est bien doué, il a un certain avenir artistique ; mais vous vous êtes trompé à son sujet, ce n'est pas de la graine de premier prix. »

Digitized by Google

Peu de temps après, il était reçu le premier, à *l'unanimité*, dans la classe de M. Massart.

Il a remporté successivement, aux concours du Conservatoire de Paris, un 1er accessit de violon en 1875; un second prix en 1876; et le 1er prix en 1877.

Il est devenu ensuite, après un brillant concours, 1er violon-solo de l'orchestre de l'Opéra et du célèbre orchestre de la Société des concerts du Conservatoire.

Peu de temps après, pendant un séjour à Paris, j'ai vu M. Massart, et dans la conversation (les succès de Berthelier étant récents), je me rappelle avoir dit en souriant à mon ancien professeur :

« Mon cher Maître, nous étions autrefois en désaccord au sujet de Berthelier ; il m'avait donné raison en remportant le 1er prix. Cependant, nous nous étions trompés tous les deux : c'était de la graine de Professeur du Conservatoire de Paris. »

Il s'est mis à rire, et le cœur du vieux maître débordait de joie et de fierté.

Depuis plusieurs années, Henri Berthelier est professeur d'une classe supérieure de violon au Conservatoire national de musique et de déclamation.

Il est officier de l'Instruction publique depuis 1896.

J'ose espérer que l'Académie trouvera ces titres suffisants pour que cet artiste (l'un des maîtres les plus estimés de l'art du violon) soit honoré d'une médaille d'or.

En ce qui concerne Jean-Bapiste Ganaye, sa carrière est moins complète ; il n'a du reste que 33 ans 1/2.

Digitized by Google

Né à Dijon le 17 juin 1870, ce jeune homme est venu demander au Conservatoire la direction nécessaire pour le développement de ses aptitudes musicales.

N'étant pas suffisamment doué pour devenir un violoniste virtuose, ses études ont été dirigées plus spécialement vers l'harmonie, le contrepoint et la fugue, c'est-à-dire, vers la partie scientifique de la composition musicale.

Il a remporté le 1er prix de contrepoint et fugue, au concours du Conservatoire national de Paris, en 1899.

Il est l'auteur d'un quatuor en ré mineur, pour 2 violons, alto et violoncelle (œuvre couronnée par la Société des compositeurs en 1901).

Ganaye est aussi, depuis 1899, le répétiteur du maître Widor, à son cours de haute composition musicale, au Conservatoire national de Paris.

Ces différents titres me paraissent justifier une proposition pour l'obtention d'une médaille de vermeil.

Ces propositions en faveur de MM. Berthelier et Ganaye ont été délibérées avec M. Charles Poisot, et je parle ici en son nom comme au mien. Notre très distingué confrère m'a chargé d'exprimer son regret à l'Académie de ce que son état de santé ne lui a pas permis de se rendre à la séance d'aujourd'hui.

M. Boutellier, directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Dijon, deuxième rapporteur, a la parole :

Digitized by Google

Messieurs,

Je viens proposer à l'Académie d'accorder une médaille d'or à M. Paul-Pierre Deshérault, architecte de la ville de Dijon.

Né à Sully-sur-Loire (Loiret), le 1er novembre 1860, M. Deshérault a débuté à Orléans comme élève de deux architectes distingués, M. Ricard, 1er lauréat de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris; et M. Dusserre, également 1er lauréat de l'Ecole de Paris, puis élève et collaborateur de Viollet-le-Duc et de M. de Baudot. C'est en 1875 que M. Deshérault est entré chez M. Ricard ; en même temps il suivait les cours des écoles municipales et prenait des leçons particulières chez les meilleurs artistes et professeurs.

En 1877, il obtenait le 1er prix au concours ouvert par l'*Union centrale des Beaux-Arts*, entre les principales écoles de la province, avec médaille d'argent, grand module, puis en 1878, il obtenait le premier prix, 500 fr., legs Ladureau, au cours de dessin et d'architecture ; enfin les premiers prix avec médaille aux cours de modelage, de stéréotomie, de charpente et de coupe de pierre.

Pendant son séjour à Orléans, M. Deshérault a collaboré à d'importants travaux, notamment aux construction ou restauration de nombreux châteaux et églises ; on citera surtout la nouvelle église Saint-Paterne, à Orléans et les écoles communales ; ces travaux se placent dans la période où il était le collaborateur de M. Ricard et qui finit à la mort de ce dernier, en 1885.

Digitized by Google

En 1885 et 1886, il est directeur des travaux de construction du quartier du Chatelet, à Orléans, et de la construction des halles centrales.

Appelé à Dijon en 1887, il est d'abord chef du bureau de l'architecture et enfin architecte en titre de la ville en 1891. Venu en pleine période d'extension urbaine et de grandes entreprises municipales, M. Deshérault a construit de nombreuses écoles, des groupes scolaires, des lavoirs, œuvres dans lesquelles il a fait preuve d'une science consommée de constructeur en même temps que d'un sentiment très juste de l'art, et d'une grande ingéniosité dans les plans; sans sacrifier jamais le fond à la forme, M. Deshérault sait donner à toutes ses constructions le caractère qui leur convient, et exprimer l'idée du beau dans l'utile sans tomber dans le décor parasite, et en se tenant toujours rigoureusement dans les données d'une sincérité absolue.

Dans la restauration de la salle des Etats de Bourgogne qu'il a dirigée, il a fait preuve d'une entente supérieure de la grande décoration et a rempli sans effort l'ample champ qui lui était livré.

La dernière œuvre de M. Deshérault est l'établissement de la nouvelle galerie de la peinture moderne au musée, dont par l'excellente disposition, la sobriété du décor et la distribution impeccable de la lumière, il a fait une salle modèle, à faire envie aux plus grands musées.

Enfin on citera encore la transformation de l'usine Maître en *Ecole pratique du Commerce et de l'Industrie.*

M. Deshérault est officier d'Académie depuis 1896, année où fut inaugurée la nouvelle salle des Etats.

Digitized by Google

L'Académie voit que l'architecte de la ville de Dijon est un artiste complet ; il n'ignore rien des conditions scientifiques de l'art de construire ; il sait tracer un plan de manière à satisfaire à toutes les conditions d'un programme donné, et en même temps possède à merveille l'art de parer les structures sans les abolir, ce qui est le secret des belles époques et des véritables artistes.

Voilà, Messieurs, le bagage d'un homme qui à l'âge de 43 ans a déjà à son actif des œuvres nombreuses et importantes qui suffiraient à remplir une longue vie. Il a semblé à votre commission que l'Académie ne pouvait mieux faire que d'attribuer une de ses médailles d'or à un homme d'un tel passé et d'un tel avenir.

Nous vous proposerons maintenant des médailles de vermeil pour MM. Edouard-Henry Bouchard, Eugène Piron, sculpteurs et Edouard Darviot, peintre.

M. Bouchard est né à Dijon le 13 décembre 1875 ; entré à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Dijon, en 1889, il y a travaillé sous M. François Dameron, cet excellent maître qui a ouvert à tant d'élèves la voie du talent et du succès. En 1895, il était reçu à l'Ecole de Paris et faisait partie de l'atelier de M. Barrias ; en 1901, il obtenait le grand prix de Rome, et est actuellement pensionnaire à la Villa Médicis, sous la direction de cet autre ancien élève de l'Ecole de Dijon, M. Eugène Guillaume, dont la verte vieillesse n'a abandonné ni l'ébauchoir, ni le ciseau, ni la plume. M. Bouchard vient d'avoir une médaille de 3e classe au Salon de Paris, en 1903.

Digitized by Google

L'Académie me permettra d'être infidèle pour une fois à l'ordre alphabétique pour lui parler de M. Piron. Fils d'un modeste et habile sculpteur dijonnais, il est né à Dijon le 30 avril 1875 ; ses premiers jeux ont été de manier les outils du sculpteur, et sa vocation n'hésita jamais. Entré à l'École de Dijon en 1887, il y fut élève de M. Dameron et, après la mort de celui-ci, de M. Boutellier. En 1898, il était admis à l'Ecole de Paris, dans l'atelier de M. Barrias. Enfin, en 1903, il remportait le grand prix de sculpture pour un bas-relief dont le sujet était *Samson livré par Dalila*, et il est allé rejoindre à la Villa Médicis, son compatriote, son camarade, M. Bouchard. Au salon de 1903, il a obtenu une mention.

MM. Bouchard et Piron sont plus que des élèves distingués et leur ville natale les attend avec confiance aux œuvres par lesquelles se continuera la tradition jamais interrompue qui fait de la sculpture l'art bourguignon par excellence. L'Académie ne peut que partager cette foi en l'avenir des deux pensionnaires de la Villa Médicis ; elle leur envoie donc l'expression de ses sympathies, de ses espérances, et tient à dire à M. Bouchard que si elle parait en retard avec lui, c'est qu'il a obtenu le prix de Rome entre deux retours périodiques de l'attribution des médailles aux Beaux-Arts.

M. Edouard Darviot est né à Beaune le 19 avril 1859; élève de MM. Bouguereau, Tony Robert Fleury, du paysagiste Hanoteau et de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris où il a été reçu en 1882, il est exposant depuis cette époque aux salons parisiens. On citera seule-

Digitized by Google

ment quelques-unes de ses œuvres : *Les Comptes*, salon de 1883 -- Musée de Beaune. *Une Visite intéressée*, salon de 1883. — *Hanoteau dans son atelier*, salon de 1888 — Musée de Beaune. *Les Tricoteuses*, dessin, salon de 1895. — Portrait de M. L. D. 1893, musée de Dijon — Des vues de l'hôpital de Beaune, salons de 1896 et 1898. — Deux aquarelles et *Mauvais temps*, 1895. — Portrait du colonel Roche, 1900. — *La Visitation*, 1901. — La *Destinée*, 1902. — *Chez Grand' Mère* et *Portrait de M. Henri Chabeuf*, 1903.

M. Darviot est officier d'Académie depuis 1875. Très partisan de la décentralisation artistique, il voudrait que, sans découronner Paris de sa primauté incontestable et nécessaire, il y eût en province, comme autrefois, des centres artistiques autonomes, où l'on arriverait à créer des écoles particulières différenciées selon les caractères propres à chaque région. D'après M. Darviot, il en résulterait un rajeunissement, une vitalité plus grande, plus personnelle de l'art français. Et en remontant le cours des âges pour s'élever aux plus hauts sommets, on peut rappeler, en effet, qu'il y a eu non pas une école italienne et une école espagnole, mais des écoles italiennes et espagnoles ; que dans l'ancienne France chaque province, chaque ville avaient leur art propre, tandis que maintenant et depuis bien des générations, style, formes et procédés, la province reçoit tout de Paris et dans tous les genres de production.

M. Darviot est un sincère qui, sans abdiquer le droit de la choisir, cherche avant tout la vérité, mais par définition l'art n'est-il pas un choix ? Il connait la plupart des grands musées de l'Europe et à Madrid a reçu

Digitized by Google

le coup de foudre de Velazquez, le plus vrai, peut-être, de tous les grands peintres, parce qu'il met tout de son modèle dans ses tableaux et rien de lui-même. Les œuvres de M. Darviot, ses portraits surtout, témoignent d'une probité rare, d'une connaissance sérieuse du dessin, enfin d'un sentiment personnel et vrai de l'harmonie et de la couleur. Ces qualités nous ont paru de nature à attirer l'attention bienveillante de l'Académie sur un artiste qui fait honneur à l'art bourguignon contemporain, et n'a peut-être pas dit son dernier mot.

M. Suisse a la parole :

Messieurs,

L'Académie a désiré, et en ma qualité d'architecte, je ne puis l'en trop remercier, qu'il lui fût présenté des propositions pour des médailles à attribuer aux collaborateurs des œuvres monumentales. Elle estime, à bon droit, que le mérite artistique des ensembles créés par l'architecture est fait pour une notable partie de la perfection des détails. Il fut un temps, cependant, où l'on ne considérait comme relevant de l'art que la peinture et la sculpture ; ainsi l'on aurait fort étonné les hommes d'il y a soixante ans, si l'on avait revendiqué une place pour les ouvriers du bois, du métal, de la terre cuite, et pour les simples ornementistes. Aux belles époques de l'art, ces distinctions étaient inconnues, et c'est à cela que les monuments anciens doivent leur beauté achevée. Ces

Digitized by Google

choses sont mieux comprises aujourd'hui ; le Luxembourg, les Salons annuels s'ouvrent aux œuvres des arts dits improprement industriels, et l'on se demande comment on a pu écarter si longtemps des musées modernes, telles œuvres dont les similaires recevaient les honneurs du Louvre quand ils étaient vieux de plusieurs siècles. Et pour parler plus spécialement de l'architecture et des arts qui en dépendent, est-ce que des moulures exécutées par un ciseau impeccable, une charpente assemblée loyalement selon le rythme de la fonction, un beau mur bien appareillé, ne sont pas des œuvres d'art ?

C'est que, grâce à l'impulsion donnée à l'enseignement des arts par Viollet-le-Duc, par M. Eugène Guillaume, et j'ose dire aussi par l'école des Monuments historiques, il y a eu en France un renouveau de ces arts adventices qui sont si intimement associés à l'architecture. Et non seulement on a pénétré le secret des formes pour imiter les anciennes ou pénétrer leur esprit pour en créer de nouvelles, mais encore on s'est approprié ces procédés oubliés qui ont fait leurs preuves dans les édifices encore debout ou dont les restes sont précieusement conservés dans les musées. Et ce n'est pas un des moindres services que l'archéologie ait rendus à l'art et à la science.

Les hommes dont je vais produire les titres à l'Académie me paraissent offrir les types achevés de ce que doivent être ces auxiliaires intelligents et modestes dont nous ne pouvons nous passer, et qui ont le droit d'être à l'honneur comme ils sont au travail et à la peine.

Digitized by Google

M. Auguste Billiette, maître charpentier à Dijon, est un des tout premiers dans son art et tiendrait partout, fût-ce à Paris, le même rang qu'à Dijon. Je me bornerai à citer ses œuvres principales : la flèche de la cathédrale de Dijon ; la charpente apparente, la tribune, la claustra de la chapelle de l'école Saint-François de Sales ; tous les travaux de charpente du château de La Rochepot ; la charpente apparente et la flèche de l'église de Ruffey-les-Beaune ; la charpente apparente et la bibliothèque de M. Paul Court ; celle du palais des Ducs de Bourgogne ; les plafonds du bâtiment des Fêtes au château d'Annecy ; le pan de bois-galerie au château de Menthon, etc.

M. Billiette a été nommé officier d'Académie lors de l'inauguration de la flèche de Saint-Bénigne en 1896.

M. Alexandre Chaussenot est l'élève de M. Chaffotte, entrepreneur de serrurerie, rue Amiral-Roussin, qui fut, pour son époque, un maître dans son art. Apprenti, puis ouvrier, puis contre-maître, il a succédé à son patron.

Depuis vingt ans, M. Chaussenot a produit des œuvres nombreuses, toutes de belle exécution, et un certain nombre de caractère tout artistique. Parmi celles qu'il a exécutées sous ma direction, je citerai : la croix de la flèche de la cathédrale et son armature ; l'appui de communion du château d'Arcelot ; l'armature en fer forgé du puits au château de La Rochepot ; la rampe en fer forgé de La Bussière ; à Dijon, la serrurerie des Fonts Baptismaux à la cathédrale Saint-Bénigne, et la croix absidale de Saint-Michel.

Travailleur infatigable, chercheur ingénieux, rompu

Digitized by Google

des glacis, aux contre-forts de l'abside de l'église Saint-Michel, à Dijon.

Louis Hégly a su acquérir non seulement une rare sûreté de main, mais des connaissances approfondies des anciens procédés d'exécution. C'est un homme de véritable talent et une 3e médaille lui a été décernée en 1902 par la Société des Amis des Arts de la Côte-d'Or.

J'ai la plus grande estime artistique, la plus grande estime tout court, pour MM. Billiette, Chaussenot, Daudon-Girard, Dolfini et Hégly ; ce me sont des collaborateurs précieux, et Dijon peut être légitimement fier de posséder des hommes dont l'intelligence et l'habilité technique permettent de ne point recourir à Paris pour les travaux les plus délicats de la structure et de la décoration monumentale.

Au nom de la commission spéciale, j'ai l'honneur de vous proposer de leur décerner des médailles d'argent.

L'Académie, homologuant les conclusions des rapports de MM. Lévêque, Boutellier et Suisse, décerne, au nom de la ville :

Des médailles d'or :

A MM. Henri Berthelier ;
Paul-Pierre Desherault ;

Des médailles de vermeil :

A MM. Edouard-Henry Bouchard ;
Edouard Darviot ;
Jean-Baptiste Ganaye ;
Eugène Piron ;

Digitized by Google

et un artiste. Il occupe ses loisirs à faire de la sculpture ; pendant les quelques années qu'il a passées à Dijon, il suivait les cours du soir à l'Ecole des Beaux-Arts et avait recours aux excellents conseils de notre confrère M. Boutellier.

Pour la Commission des monuments historiques, M. Dolfini a dirigé comme chef de chantier les travaux de restauration du palais des ducs de Bourgogne ; de l'église de Rouvres ; de la colonne de Cussy. Il conduit actuellement les travaux de restauration du château de La Rochepot.

En 1879, M. Louis Hégly entrait comme élève à l'atelier de Jules Schanosky et suivait en même temps les cours de l'Ecole des Beaux-Arts de Dijon, où il fut, de 1879 à 1886, un des meilleurs élèves de François Dameron.

De 1887 à 1893, il prend une part active à tous les travaux qui s'exécutaient à la cathédrale de Dijon : restauration des boiseries du chœur, des chapiteaux, de la piscine ; figures du siège épiscopal.

En 1894, il travaille aux sculptures du monument des Girondins inauguré à Bordeaux le 1er juin 1895.

Revenu à Dijon il collabore aux figures et aux cariatides de la chaire de Saint-Bénigne.

De 1897 à 1903 il a une part importante dans les travaux de restauration du château de La Bussière et de la piscine de Ruffey-les-Beaune dont il fait les statuettes.

En 1900 il exécute une partie des figures et ornements de la chaire de Saint-Nicolas de Châtillon-sur-Seine, et enfin, en 1903, les animaux et feuillages

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS FAITES

PAR LE MOYEN

D'UN FORAGE ARTÉSIEN A AUXONNE

Par M. COLLOT

La ville d'Auxonne a fait pratiquer, en 1901 et 1902, un sondage aux abords de la ville, en vue de se procurer de l'eau potable. Cet ouvrage étant arrivé à la profondeur de 275 mètres sans grand succès, j'ai été appelé à me prononcer sur les chances qu'il y aurait d'obtenir de l'eau en le poursuivant. Des échantillons des roches traversées jusque-là m'ont été présentés et j'ai tenté d'établir sur cet examen une détermination des assises traversées. Il y a intérêt à conserver un relevé de cette série, soit au point de vue scientifique général, soit spécialement pour servir de direction dans le cas où des travaux analogues à celui qui a été fait à Auxonne viendraient à être entrepris. C'est pourquoi je consigne ici le résultat de mes observations.

Le sondage s'ouvre immédiatement à l'est de la ville, au milieu des « Granges », tout à côté du château d'eau, à une cote comprise entre 188 et 189 mètres. Jusqu'à 13 m. 04 de profondeur il se maintient dans les *alluvions anciennes* de la Saône constituées de la manière suivante :

Digitized by Google

Terre finement sableuse, devenant légèrement argileuse dans les 2 m. inférieurs, brune. .	7m25
Sable et cailloux roulés siliceux.	1,81
Sable siliceux, en grains de 1 ou 2 mill. jaune brun.	1,85
Gros cailloux roulés, siliceux.	2,13

J'ai considéré les premières couches qui viennent au-dessous, dont la nature, généralement argileuse, contraste avec le caractère grossièrement détritique des précédentes, comme du *pliocène*. Jusqu'à 50 m. 40, ce sont des argiles finement sableuses, jaunes, parfois tachées de vert clair. Vers 23 à 26 mètres on y a rencontré des nodules calcaires blancs ou jaunes que traversent parfois des veinules cristallines et qui s'associent à de la limonite pisiforme. Il est facile de reconnaître là, avec toutes ses circonstances de gisement, le minerai de fer en grains qui était exploité autrefois dans la vallée de la Saône. Les concrétions calcaires sont ce que les mineurs appelaient le castillot. Les collections conservent les dents de *Mastodon Borsonis* et de *M. arvernensis* que les travaux d'exploitation du minerai ont fait découvrir.

A 50 m. 40, nous trouvons une argile sableuse avec lignite brun, à cassure résineuse. C'est un lit de 0 m. 70 d'épaisseur, sous lequel vient un banc de gros sable, à grains formés de roches diverses, généralement siliceuses, avec des coquilles fluviatiles abondantes, débris de tortues et de mammifères. Jusqu'à 57 mètres, il y a encore des sables, mais ils sont plus fins ; ils présentent à part cela les mêmes caractères, et renferment, en bien plus petite quantité, les mêmes fossiles, qui sont :

Digitized by Google

Melanopsis Brongniarti Locard in Delafond et Depéret, la Bresse, pl. VIII, f. 72,74.

Melanopsis lanceolata Neumayer, var. *trivortina* Loc., Bresse, pl. IX, f. 67 à 71.

Unio atavus Partsch, Bresse, pl. VIII, f. 96.

Nous sommes certainement là dans le pliocène et, semble-t-il, dans l'inférieur. A 58 m. 10, on note une argile gris rougeâtre finement micacée. A 63 m. 10, c'est un sable quartzeux assez gros, puis on rencontre de petites plaquettes de grès calcarifère brun, associées à des argiles marneuses jaunes prédominantes. Je considère le pliocène comme descendant jusqu'à 66 m., les éléments ci-dessus étant étrangers aux terrains plus anciens tels qu'ils nous sont connus dans la région. L'épaisseur d'environ 53 mètres qui revient ainsi au pliocène est faible en comparaison de celles que paraissent avoir révélées les sondages de Pouilly-sur-Saône, Chalon, Pont-de-Vaux.

Du niveau 66 mètres à 205 mètres, je rapporte la masse traversée à l'*Aquitanien*. D'une profondeur comprise entre 110 et 140 mètres M. Lerat, architecte de la ville d'Auxonne, m'a montré des *Helix Ramondi*, variété ordinaire, et var. *major*, à l'état de moules internes, tels qu'on les trouve ordinairement dans l'oligocène des environs de Dijon. Tantôt plus calcaire et plus blanc, tantôt plus marneux et plus teinté de rose saumon, ce terrain montre toujours quelques parties rosées. Il renferme des concrétions calcaires dans les parties marneuses ; ailleurs des cailloux roulés calcaires, mais pas de grès siliceux ou micacés. Ces divers caractères, observés dans des affleurements, conviennent aussi aux couches rencontrées à partir de

Digitized by Google

66 mètres. En effet, une vingtaine d'échantillons répartis dans cette portion de la colonne et provenant du broyage par le trépan, représentent comme une marne jaune plus ou moins panachée de blanc et de rose. Seulement vers 96 mètres, on relève dans cette marne de petits cailloux bien roulés, du calcaire compacte à pâte fine, avec des traces de fossiles, d'apparence jurassique ou néocomienne. De 96 à 104 mètres la marne est moins douce au toucher, parfois même nettement sableuse. On y trouve aussi de fins graviers calcaires. Vers 171 à 177 mètres les parties blanches prennent l'apparence de nodules. A 201 mètres, je note encore la présence de petits nodules *rouge clair*, avec nodules blancs, parties jaunes, dans marne très argileuse brun clair. La masse puissante que je viens d'examiner peut bien représenter dans sa partie inférieure autre chose que l'oligocène à *Helix Ramondi* de la gare de Dijon, Ruffey, etc., par exemple le calcaire éocène à *Planorbis pseudammonius* de Talmay, mais aucun fossile n'est venu confirmer cette supposition.

Entre 205 mètres et 230 mètres les échantillons recueillis montrent une roche crayeuse blanche, des silex gris sombre, de l'argile grise translucide absolument dépourvue de calcaire (213 mètres) et la même brunie par une matière charbonneuse. On pourrait voir dans cette partie de la colonne une craie à silex, peut-être d'âge sénonien. Mais l'argile non calcarifère qui en provient, d'ailleurs en petite quantité, semble-t-il, s'oppose à cette attribution. Je préfère y voir un produit de remaniement de la craie situé à la base des formations tertiaires. Ce serait une assise comparable à celle qui existe au mont Ardoux de Pontailler-sur-

Digitized by Google

Saône et à Vantoux, à l'est de Gray, au-dessus du cénomanien.

A partir de 230 mètres nous entrons dans un calcaire marneux tendre rosé, jaunâtre, ou même blanc. Cette marne renferme du gypse en petits cristaux. L'apparence diffère peu de celle des roches rapportées précédemment à l'Aquitanien et l'on pourrait être tenté d'y voir une extension du tertiaire. Mais la base de ce dernier terrain paraît délimitée par la roche que j'ai attribuée à un remaniement de la craie, et surtout la présence du gypse s'oppose complètement à cette hypothèse. En effet le tertiaire ne présente dans la région aucun caractère saumâtre et il ne renferme pas du tout de gypse provenant d'évaporation de l'eau, non plus, d'ailleurs, que d'épigénie de pyrite. D'autre part les caractères de composition et de coloration des échantillons rapportés par la sonde conviennent très bien au cénomanien de Pontailler. Il restait à rechercher si celui-ci renferme aussi du gypse. J'ai broyé grossièrement un échantillon pris à Pontailler, je l'ai lavé par l'eau et par l'acide chlorhydrique et j'y ai parfaitement retrouvé les petits cristaux limpides de gypse. Je rapporte donc au cénomanien les calcaires tendres inférieurs à 230 mètres, tout en admettant que leur partie supérieure peut bien appartenir au turonien.

De petits fragments de silex ont été ramenés des niveaux 256 et 272 m. 40, ils pouvaient être tombés de plus haut.

L'échantillon le plus profond vient de 284 m. 50; il est, comme les derniers qui le précèdent, de couleur gris jaunâtre pâle, mais il laisse une plus forte proportion d'argile lorsqu'on le traite par l'acide chlor-

Digitized by Google

hydrique et le lavage du résidu montre un sable quartzeux fin et des grains très fins, verts, de glauconie. Ces divers caractères indiquent la base du cénomanien, telle qu'elle se montre dans les tranchées du chemin de fer entre Mirebeau et Bèze, assise correspondant à la gaize de l'Argonne. Le forage a été arrêté à cette profondeur de 284 m. 50.

Pendant le sondage l'eau, qui était d'abord à 5 m. 50 du sol, s'est élevée lentement et lorsqu'on a atteint la profondeur de 52 mètres elle est arrivée à 5 m. 15. A partir de là son ascension a été, pendant quelque temps, assez rapide pour atteindre 3 m. 57 à 60 mètres de profondeur. C'est la conséquence de la traversée des deux bancs de sables, cailloux et coquilles. Elle s'est à peu près maintenue à ce niveau jusque vers 225 mètres, puis elle s'est encore un peu élevée, mais lentement, de façon qu'à la fin du sondage elle n'était plus qu'à 2 m. 65 de l'orifice du puits, le 7 février 1903.

L'approfondissement du puits cessant on a voulu jauger le débit que celui-ci était capable de fournir. Le 15 avril on a descendu une pompe à 36 mètres et on l'a mise en action, ce qui a abaissé rapidement le niveau de l'eau à cette profondeur, où on l'a maintenue avec un débit de 1 l. 70 par seconde (7 m³ 224 par 24 heures). Le 20 la pompe descendue à 53 mètres, au niveau du premier banc de gros sable, on a obtenu un débit supérieur à 2 litres. Le 21 le débit, en maintenant l'eau à la profondeur de 21 mètres, et la pompe restant à 53 mètres, a été trouvé égal à 4 litres (17 m³ 280 par 24 heures).

La température de l'eau ne s'est guère écartée de 13° 5.

Digitized by Google

L'eau pompée le 15 avril avait un titre hydrotimétrique de 62°, qui s'est abaissé à 22° après ébullition. Celle du 21 avait d'abord 52° et après ébullition 20°. On voit, par la variation du titre par suite de l'ébullition, que cette eau est très chargée de carbonate de chaux dissous. Dans les puits voisins du forage le degré hydrotimétrique est 42°; dans les anciens puits de la ville on trouve 28 à 34. L'eau de source amenée de Chevigny à Auxonne titre au total 23°,4 et après ébullition 3°,8.

Le pompage à 36m avait donné une eau chargée d'un sable fin noirâtre ; celui à 53 mètres ne donnait plus qu'une vase très fine, gris verdâtre. Il semblait donc que l'eau entraînait de moins en moins de matières solides, lorsque tout d'un coup la pompe s'est trouvée engorgée de vase et que le puits s'est comblé jusqu'à 53 mètres soit par l'entraînement des sables, soit par la chute de l'argile surmontant celui-ci, lorsqu'il a cessé de la soutenir.

Lorsque le sondage a été entrepris on espérait rencontrer une couche aquifère importante à la base supposée détritique des terrains tertiaires. Le pliocène se montrant en contact avec l'astartien à l'est d'Auxonne on croyait n'avoir guère à traverser que ce terrain avant d'atteindre l'astartien considéré comme le support du tertiaire et comme capable, par ses fissures, de donner de l'eau, de même qu'il fournit déjà la source de Chevigny. Mais on n'a atteint la base du tertiaire qu'à une grande profondeur et en outre elle était compacte et sans eau. Il y avait d'ailleurs à tenir compte des faits suivants qui pouvaient à priori faire douter du succès.

Digitized by Google

Le pliocène est à peu près horizontal et nettement discordant avec tous les terrains plus anciens. Or d'après l'allure de ces terrains sur la carte géologique, il y avait de grandes chances pour que le pliocène d'Auxonne recouvrît un synctinal dans lequel s'enfonceraient tous les terrains connus dans la région. On y trouverait l'oligocène et peut-être l'éocène, puis au moins le cénomanien, le gault, le néocomien, le portlandien, les marnes à Ostræa virgula et le ptérocérien, avant d'atteindre l'astartien. On peut estimer à 160 mètres l'épaisseur restant à percer du point où on s'est arrêté jusqu'à l'astartien.

On pourrait il est vrai fonder quelque espérance sur les sables de la base du gault comme masse aquifère. Mais cette assise est excessivement réduite dans les affleurements les plus voisins et formée de quelques graviers quartzeux fortement cimentés. La chance d'y trouver de l'eau est donc des plus minimes.

Et encore pour atteindre cet horizon il aurait fallu pousser le forage à 35 mètres plus bas, dont 5 pour le cénomanien inférieur marneux et 30 pour le gault.

C'est sur ces considérations, analogues aux conclusions qu'avait formulées de son côté mon collègue de l'Université de Besançon, M. Fournier, que le sondage a été interrompu.

Digitized by Google

ALLUVIONS ANCIENNES
ET CASTOR FOSSILE
DE LA VALLÉE DE L'OUCHE

Par M. COLLOT

La vallée de l'Ouche, en remontant de Dijon à Pont-de-Pany, est creusée dans les calcaires bathoniens qui la dominent de pentes raides. Le fond est plat et formé d'alluvions que la rivière recouvre difficilement dans ses grandes crues. Dans cette couche alluviale est creusé le lit mineur, en des méandres très sinueux, dominés par des berges peu élevées, mais ordinairement abruptes. L'alluvion est formée d'un limon auquel le fer lentement oxydé donne une teinte jaune. Le creusement des fondations du nouveau four à chaux de Larrey m'a permis de constater qu'elle repose, à 1 mètre 50 environ, sur du gravier calcaire. Dans les travaux effectués pour le captage des eaux de Morcueil, entre Fleurey et Pont-de-Pany, on a rencontré aussi un limon jaune surmontant un gravier calcaire.

Dans ces graviers ont été rencontrés deux petits blocs de granulite rose semblable à celle qui existe à 6 à 8 kilomètres de distance à Malain, à Remilly, d'où ils ont pu être transportés par quelque crue, peut-être pris dans les racines d'un arbre, à moins qu'ils n'aient été amenés là de main d'homme.

Digitized by Google

Je ne connaissais qu'une petite terrasse d'alluvions anciennes, à Pont-de-Pany, lorsque les travaux du chemin de fer de Dijon à Epinac en ont révélé plusieurs lambeaux. Le plus rapproché de Dijon est situé sous la gare de Velars de la ligne de Dijon à Paris. On y a puisé au moyen d'excavateurs du remblai et du ballast pour la nouvelle ligne en quantité très considérable. Le massif ainsi attaqué dominait le fond de la vallée d'une vingtaine de mètres. Il est formé de lits irréguliers ayant en général une pente légère vers la montagne. Les cailloux inégalement roulés, selon leur provenance plus ou moins lointaine, sont souvent très bien arrondis. Ils sont calcaires, à quelques silex près, et viennent du jurassique de la vallée de l'Ouche. Quelques gros blocs éboulés des pentes voisines ont conservé leurs angles. On trouve aussi quelques blocs de travertin quaternaire. Le déblaiement a coupé à différentes hauteurs des lentilles de sable marneux jaune clair. Elles correspondent à un déplacement de l'axe du courant qui avait perdu temporairement sur ce point la force nécessaire pour transporter des cailloux.

Dans la partie Est du déblai un lit de cailloux est cimenté en poudingue par un dépôt de carbonate de chaux cristallin, tandis qu'au-dessus un limon brun foncé est teinté par les oxydes de fer et de manganèse. Au-dessous du poudingue, des cailloux disposés en petits lits obliques ont leur surface couverte d'une patine brune due à la même cause. J'ai observé un fait semblable sur une partie des graviers de la source de Morcueil.

A 700 mètres environ à l'est de la gare de Fleurey,

Digitized by Google

(Dijon à Epinac), le chemin de fer traverse en tranchée un dépôt de plusieurs mètres de cailloux roulés reposant sur le bathonien et dominant le cours de l'Ouche d'environ 20 mètres. L'emplacement de la gare a lui-même été obtenu en déblayant partiellement un amas alluvionnaire situé à peu près à ce niveau. Ici la partie supérieure du dépôt paraît n'avoir pas été ravinée; elle est conservée sous la forme d'un petit plateau, *aa'* (fig. 1) sous lequel les eaux pluviales ont traversé le terrain. Le lessivage prolongé qu'a subi la partie supérieure l'a privée de calcaire et l'argile silicéo-

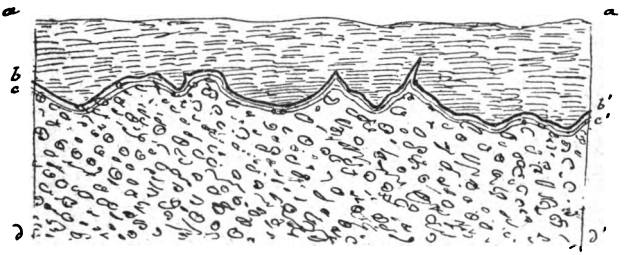

Fig. 1.

ferrugineuse résultant de cette action a perdu complètement la forme des cailloux dont elle représente le résidu. C'est une terre rouge homogène, dont l'épaisseur est très irrégulière, allant de quelques décimètres à 1 mètre 80, suivant la profondeur à laquelle s'est arrêtée l'action dissolvante et rubéfiante de l'eau. La surface de séparation *bb'*, des deux formations est excessivement capricieuse et elle trace sur le flanc de la tranchée une ligne montante et descendante avec des angles parfois très aigus. A la séparation des cailloux roulés intacts et de la terre rouge, il y a un

Digitized by Google

cordon *cb'c'b'* de cailloux friables : ce sont ceux sur lesquels l'action dissolvante de l'eau d'infiltration n'est pas encore complète. Immédiatement au sud de Pont-de-Pany se trouve l'alluvion ancienne que j'ai citée dès le début de cette note. Elle est logée dans une presqu'île qu'entoure l'Ouche du côté du sud. Elle remonte même à l'ouest du village jusqu'à la route de Paris, à une assez grande hauteur. Il est à remarquer qu'il n'y a pas de passage de l'alluvion ancienne à celle du fond actuel de la vallée. Le promontoire que contourne l'Ouche actuelle au sud de Pont-de-Pany n'est formé qu'en partie par l'alluvion ancienne, sous laquelle, en approchant de sa pointe, on voit ressortir le calcaire bathonien qui s'élève assez haut, faisant face à celui qui constitue entièrement la berge concave.

Une disposition analogue s'observe encore plus facilement près de Sainte-Marie-sur-Ouche. Immédiatement en amont de ce village une tranchée est

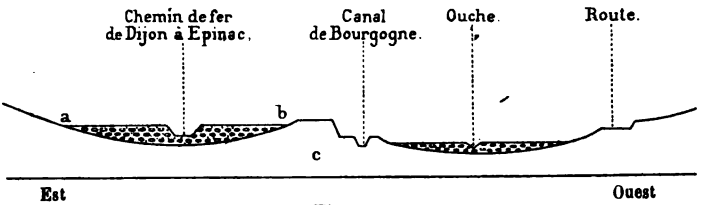

Fig. 2.

pratiquée dans toute sa hauteur et toute sa longueur dans un cailloutis jaunâtre *ab* (fig. 2) qui occupe la concavité d'une courbe de l'Ouche ouverte vers l'est. Il est donc sur la rive droite, tandis que le précédent était sur la gauche. Le long du chemin de halage du

Digitized by Google

canal on voit le calcaire blanc bathonien *c*, reste de l'ancienne berge gauche, qui encaissait l'Ouche lorsqu'elle formait l'alluvion ancienne. La coupe ci-dessus fait voir cette disposition.

Les travaux du chemin de fer m'ont encore montré des alluvions anciennes de l'Ouche, un peu en amont de l'écluse qui est entre Gissey et Barbirey, dans une tranchée pour adduction d'eau, où on observe en même temps du tuf calcaire ; puis en aval de Saint-Victor, dans une petite tranchée où elles sont superposées à des éboulis de calcaire bathonien ; enfin, dans la deuxième et la première tranchées en aval de Veuvey.

A Pont-de-Pany et à Sainte-Marie il semble que la rivière, après avoir creusé la vallée, puis l'avoir remblayée jusqu'à un certain niveau, a repris son travail de creusement à partir de ce niveau, mais en déplaçant latéralement son lit. Le lit nouveau ne s'emboîte pas du tout dans l'ancien, de sorte que bien avant d'avoir atteint le niveau le plus bas de l'ancienne rivière, il a cessé d'être creusé dans les alluvions et qu'il s'encaisse profondément, par ses deux rives dans le calcaire bathonien. La très grande épaisseur des cailloutis superposés dans un même lit à Velars conduit encore plus nettement à cette idée qu'à une période de creusement de la vallée a succédé une période de comblement. Ne pourrait-on voir dans ce fait une conséquence de l'invasion de la vallée de la Saône par les eaux que faisait refluer le glacier du Rhône pendant le temps où il barrait la vallée à Lyon ?

A Velars, dans le sable marneux alternant avec le cailloutis, un fossile a été trouvé presque sous mes

Digitized by Google

yeux et m'a été obligeamment donné par le chef de chantier. Reconnaissant immédiatement qu'il s'agissait d'une mâchoire de castor je l'emportai soigneusement pour un nettoyage et une étude ultérieurs. Les 2 branches de la mâchoire inférieure existent dans leurs parties principales, mais les incisives sont cassées en travers, un peu en arrière du collet. Leur racine, prolongée comme on sait, jusqu'en arrière des molaires, est mise à nu et bien conservée. La mandibule droite porte ses 4 molaires, la gauche a accidentellement perdu la première. La longueur formée d'avant en arrière par l'ensemble des surfaces triturantes des 4 molaires est de 37 millimètres. Un castor du Rhône dont la tête se trouve à la faculté des sciences ne m'a donné que 32 millimètres. Il ne faudrait pas se hâter de conclure que le castor de l'Ouche constituait une race plus forte. Sur un vieux sujet, également du Rhône, dont j'ai fait l'acquisition il y a quelques années, pour le musée d'histoire naturelle de la ville, la longueur des couronnes réunies est de 40 millimètres. En admettant même que cette longueur soit exagérée quelque peu par l'obliquité des dents, fortement déjetées en avant, ce sujet apparaît comme étant au moins d'une taille égale à celle du castor de l'Ouche.

Les molaires du castor de l'Ouche présentent un repli d'émail dirigé transversalement de la face externe vers l'intérieur, et 3 replis du côté interne, dont deux sont en avant du repli externe et la 3e en arrière. La 4e et dernière dent du côté gauche montre seule une différence avec ce type général. La bande d'ivoire qui s'allonge en forme de presqu'île entre le

Digitized by Google

1er et le 2e repli dans les autres dents, est ici morcelée en 2 parties : une courte presqu'île au milieu de la dent et un îlot arrondi, vers le bord interne. Je retrouve cette coupure faisant communiquer le 1er et le 2e repli d'émail de la 4e molaire dans le vieux castor du Rhône, sur les 2 mandibules. Dans le jeune elle existe sur les 3 dernières molaires. La coupure a pour origine un repli d'émail qui s'enfonce à partir de la face supérieure des dents neuves et qui disparaît successivement des dents antérieures aux postérieures à mesure que l'usure y avance plus profondément.

Le 3e repli qui est nettement bifurqué sur chacune des 4 molaires dans le vieux castor du Rhône, est à peine sinueux dans le castor de l'Ouche. Cette simplicité un peu plus grande du dessin des dents me l'a fait comparer au *Castor issiodorensis* du pliocène de Chagny. D'après Depéret (ter. tert. de la Bresse, pl. 11) la face postérieure des dents est oblique. Ce caractère ne s'observe pas du tout dans la mâchoire de l'Ouche.

En résumé le castor de l'Ouche est de la même espèce que celui qui survit dans le Rhône ; tout au plus y aurait-il chez lui une simplicité un peu plus grande des replis de l'émail, en rapport avec l'antiquité de l'animal.

Il existe à Dijon un autre spécimen de castor venant de la vallée de l'Ouche : c'est une demi-mâchoire inférieure déposée depuis longtemps au musée d'histoire naturelle de la ville et dont l'étiquette dit « trouvée sous des alluvions à Gissey-sur-Ouche ». Elle a dû être recueillie dans un lit argileux, car elle est brune. La première molaire est encore dans l'alvéole.

Digitized by Google

Elle présente quatre collines de même que les trois dents suivantes. Ces collines ne sont pas morcelées par des replis accessoires.

Il est donc acquis que le Castor vivait dans l'Ouche à l'époque pleistocène. On doit penser qu'il habitait aussi les bords de la Saône et du Rhône. On pourrait croire qu'un animal qui habite le bord des cours d'eau et qui y vit en troupes doit être rencontré souvent à l'état fossile. Il n'est pourtant pas fréquent dans les collections : peut-être l'exiguité relative de ses restes les a fait échapper à l'attention. Aussi je ne trouve pas le Castor dans la liste des animaux quaternaires donnée par M. Depéret pour la dépression bressane, non plus que dans celle donnée par MM. Lortet et Chantre (1) pour le bassin du Rhône. Toutefois, à la p. 87, ils mentionnent un *Castor spelæus* Muller, dans la faune des cavernes et brèches osseuses.

La preuve de l'existence du Castor dans la Saône existe au Musée de Beaune sous la forme d'une mâchoire draguée dans la Saône à Gergy.

Comme trouvailles faites dans le bassin général du Rhône, M. Chantre mentionne le Castor à la grotte du Hotteaux (Ain), à Solutré, dans la grotte de Veyrier ou du Salève (Haute-Savoie), dans les sablières de Villefranche-sur-Rhône (2).

P. Gervais cite des castors fossiles dans le quaternaire de la Somme, de Paris, de Seine-et-Oise, de l'Aube,

(1) Etudes paléontologiques dans le bassin du Rhône (archiv. du mus. de Lyon, vol. I, p. 60).

(2) Homme quaternaire du bassin du Rhône, Lyon 1901.

Digitized by Google

de la Charente-Inférieure, de Clermont, de l'Ardèche, du Gard. Ces fossiles ont été trouvés quelquefois dans des alluvions, comme notre mâchoire de Velars, d'autres fois dans des tufs, dans des tourbières et même dans des cavernes. Il est à présumer dans ce dernier cas qu'ils avaient servi de pâture à des animaux carnassiers ou à l'homme.

Le Castor passe pour avoir été encore très répandu en France au VII[e] siècle. Actuellement il existe en France dans le bas Rhône en aval d'Avignon et surtout d'Arles, principalement sur la branche occidentale. Il y en a même encore le long des 8 kilom. inférieurs du Gardon. Il y a une quinzaine d'années on en tuait environ 7 par an en moyenne. Une prime de 15 fr. par tête était allouée, sous l'influence d'une estimation très exagérée de ses dégâts. La prime a été supprimée en 1891. Partout le Castor se retire devant l'homme. Il a complètement disparu depuis les temps historiques d'Espagne, de l'Italie septentrionale, d'Angleterre et, pour en trouver, il faut aller jusque dans le Danube, en Allemagne orientale et en Pologne ; il y est devenu rare, ainsi qu'en Scandinavie. En Russie son domaine s'étend de la Caspienne à la mer Blanche ; il habite à peu près toute la Sibérie. L'Amérique du Nord fournit environ 100.000 peaux de castor par an, qui viennent principalement du Canada. Dans les Etats-Unis où ces animaux étaient très abondants à l'époque de l'arrivée des Européens, leur raréfaction est telle que des colonies de castors ont été maintenues artificiellement ou établies au *National Park* de Washington et en Géorgie. Les animaux de ces colonies ne fuient pas l'homme.

Digitized by Google

Le Castor d'Amérique ne se sépare pas spécifiquement de celui d'Europe. Le pelage est plus foncé, la tête un peu plus étroite, le profil un peu busqué, mais ce ne sont là que des traits de simple variété (1). La différence de mœurs n'établit pas non plus de différence tranchée, car si les castors d'Europe ne construisent pas d'habitations de branchages, on peut attribuer cette différence au voisinage continué de l'homme depuis une longue suite de générations. En effet Albert le Grand, au XIII^e^ siècle, avant donc qu'on connût les castors d'Amérique, parle de leurs curieuses constructions. On voit d'ailleurs encore parfois les castors de l'Europe centrale construire des habitations semblables à celles de leurs congénères du Canada.

(1) Vogt, Mammifères, p. 459.

Digitized by Google

LA CROIX VIVANTE

DU MUSÉE DE BEAUNE

par M. Henri Chabeuf.

C'est un tableau étrange, peint sur toile, ayant de vue 1 m. 20 de hauteur sur 0,95 de largeur. Le cadre est du XVIIIe siècle, plutôt de style Louis XVI, et porte cette mention : *Croix vivante. Ecole française, XVIIe siècle. Envoi de l'Etat.* Je vais essayer une description et une interprétation de cette peinture au moins curieuse, sans me dissimuler toutefois que la moindre photographie la rendrait plus présente que l'analyse la plus minutieuse par la plume. Mais les reproductions qui ont été faites de la *Croix vivante* de Beaune sont trop imparfaites pour être transformées en planches d'illustration, et ne peuvent être consultées qu'à titre de document. Après tout, au XVIIe siècle, Fénelon, au XVIIIe, Diderot, au XIXe, Burger, Gustave Planche, Théophile Gautier, Paul de Saint-Victor et maints autres se sont efforcés de faire connaître, par la seule description, des tableaux et des œuvres d'art, dont leur plume n'a pu cependant que suggérer l'idée, non évoquer l'image. Sans avoir leur plume, et il s'en faut de plus qu'un peu, je décrirai le tableau de Beaune, et la tâche sera d'autant moins ardue que

Digitized by Google

tout le mérite est dans la composition, non dans l'exécution et la magie du pinceau.

Au milieu se dresse une croix portant le Christ; la figure ne présente rien de particulier, c'est le type ordinaire tel que la peinture et la sculpture l'ont reproduit depuis des siècles en des milliers d'exemplaires. Les singularités commencent à la croix; d'abord des rameaux de pampres s'en échappent horizontaux et suivent le contour supérieur de la traverse; ensuite les extrémités du bois se prolongent en bras vivants et agissants. Au-dessus de la tête du crucifié, là où devrait être le *titulus*, se dresse un bras nu ployé à angle droit; le poing serre une clé dont il frappe avec l'anneau la grande porte de la Jérusalem céleste représentée par une enceinte crénelée et armée de tours aux extrémités.

A la droite du Christ, le bois de la traverse se termine en un bras replié qui suspend une couronne radiée sur la tête d'une femme à la figure jeune, à l'expression sereine et noble, assise sur des nuées à la hauteur médiane du corps crucifié. Vêtue d'une robe de brocart, elle tend le bras droit pour recevoir dans un calice — le Saint Graal des légendes — le sang jailli de la plaie ouverte au côté du Christ et ramène la main gauche sur son cœur. Elle siège entre deux hommes, celui qui est à sa gauche, le plus voisin par conséquent de la croix, est l'Evangéliste saint Jean reconnaissable à l'aigle qui est sa caractéristique; imberbe — la tradition iconographique le représente ainsi, même dans l'extrême vieillesse — il porte une longue chevelure tombant sur les épaules et tient dressé sur son genou un livre ouvert.

Digitized by Google

Le vieillard barbu de gauche est saint Mathieu, il se détourne un peu vers l'ange, son symbole évangélique, qui placé un peu en arrière, contre la bordure du cadre, désigne du bras étendu la Jérusalem céleste. Le saint écarte le manteau noir qui voilait la femme apparue dans sa jeune beauté et sa parure royale. Au-dessous du groupe mais toujours parmi les nuages, les deux autres Évangélistes reconnaissables, saint Luc au bœuf, saint Marc au lion, offrent leurs livres que semblent envelopper de riches et souples étoffes. Ce n'est évidemment pas le hasard d'une composition arbitrairement laissée à la volonté du peintre, qui a placé la personnification de la foi et de l'Eglise entre saint Mathieu, le premier des Évangélistes dits synoptiques, et saint Jean.

En pendant, au côté gauche du Christ, pauvrement vêtue d'une courte tunique et les jambes nues, s'avance vers la croix une femme montée sur un mulet personnification de l'entêtement. Sa tête est ceinte d'une couronne à pointes, peut-être avons-nous là l'emblème des douze tribus d'Israël, et ses yeux sont couverts d'un bandeau ; de la main droite elle porte un étendard à deux flammes, dont la hampe est brisée ; sur l'étoffe est peint un scorpion, l'animal dont la blessure donne la mort ; sur la croupe du mulet sont des rats, symbole de l'esprit de destruction. Mais le bras vivant de la croix armé d'un large et lourd glaive de justice, entaille profondément l'épaule gauche de la femme représentée vieille et d'une laideur repoussante.

Le quatrième bras se détache du pied de la croix et tient un marteau, avec lequel, se servant du rocher comme d'enclume, il frappe sur une chaîne qui, en-

Digitized by Google

roulée au-dessous du crucifié, est tendue de manière à serrer le cou de Satan assis au-dessus d'une caverne incandescente. Puissamment ailé, il darde de sa bouche une flamme impuissante dans la direction de la croix, et tient un trident à la main. Deux personnages nus tendent suppliants ou reconnaissants leurs bras vers le crucifié. Au-dessous de la croix est étendu un squelette entier dont la tête repose sur un oreiller de pierre.

Contre la bordure du tableau et vus à mi-corps, on voit un groupe tumultueux de dix personnages vieux et barbus, qui se tournent vers la croix dans une attitude de vénération et de gratitude, le cinquième porte une couronne à pointes dorées. A l'angle de droite, par rapport au spectateur, un homme nu les bras croisés sur la poitrine et une femme nue aux longs cheveux flottants.

Enfin, dans la partie de gauche, au-dessous du groupe des évangélistes, on distingue une embarcation portant une sorte de maison.

Le sens de cette composition bizarre ne paraît pas difficile à pénétrer. La femme assise à dextre est la Loi Nouvelle, l'Eglise, dont le règne va commencer par la mort du Christ; le geste par lequel saint Mathieu écarte le long voile qui cachait sa splendeur, indique clairement que les figures de l'Ancienne Loi font désormais place aux vérités apparues sensibles; cette intention est encore accentuée par la représentation de l'arche de Noé que l'on considère comme une figure de l'Eglise; c'est ce que dit expressément saint Cyprien — Epist. 74, ad. Pomp. Pœn., 1 — le cataclysme du déluge est la figure des persécutions,

Digitized by Google

Saint Ambroise, De Voc. Gen., l, I, c. IV, écrit ceci : « *In arca ecclesia figuratur, dum per lignum et aquam redemptio crucis Christi et ablutio regenerationis aperitur.* » Ainsi les eaux du déluge sont une figure de l'eau baptismale. C'est à ce titre que les peintures des Catacombes romaines nous montrent souvent l'image de l'arche flottant sur les flots, et le caractère figuré paraît encore plus sensible en ce que Noé y est représenté d'ordinaire non vieux comme un patriarche, mais jeune. Dans la période médiévale, les imagiers et les verriers font de l'arche un grand bateau sur lequel est posée une maison avec toit et fenêtres. Parfois on représente Noé, ses fils et leurs femmes regardant au dehors, et la colombe symbolique s'envolant.

Je vois dans la chaîne rivée au cou de Satan (1) la représentation de l'idée apocalyptique de cette captivité qui doit durer mille ans. Ce symbole me paraît très clair, toutefois il est entendu que l'action de forger la chaîne qui rend Satan captif est symbolique et non réelle. M. Changarnier, directeur des musées de Beaune, ayant bien voulu venir au secours de ma mémoire et compléter les impressions reçues de photographies imparfaites, m'a fait remarquer que le marteau dont est armé le quatrième bras de la croix rappelle tout à fait par sa forme l'antique *ascia* romaine, qui est à la fois un outil d'usage et un symbole.

Quant aux personnages représentés au bas du ta-

(1) Je sais bien et je l'indique d'un mot, que la captivité de Satan appartient non aux Evangiles mais à l'Apocalypse, et est corrélative à la seconde venue du Christ, mais le peintre a pu légitimement faire la synthèse de faits successifs liés les uns aux autres.

Digitized by Google

bleau, ce sont les justes morts avant l'avénement de la Loi Nouvelle et qui attendent leur délivrance des limbes. L'homme et la femme nus sont Adam et Ève. Peut-être les deux hommes nus qui s'approchent de la croix sont-ils Hénoch et Elie qui, d'après les traditions, ne connurent pas la mort? Mais cette interprétation est très incertaine.

Dans le fameux manuscrit l'*Hortus deliciarum*, XII^e^ siècle, de l'abbesse Herrade de Landsberg, anéanti avec la bibliothèque de Strasbourg en 1870, on voyait une miniature représentant le Christ en croix, entre les figures du soleil et de la lune ; à la dextre du crucifix, montée sur une bête dont les quatre têtes personnifiaient les quatre évangélistes, était une femme noblement drapée, la Loi Nouvelle, l'Eglise. Elle tenait de la main droite une coupe, un calice, où tombait le sang jailli du côté ouvert du Christ, de la gauche un étendard surmonté d'une croix ; on peut rapprocher de cette figure celle que l'on voit au tympan du gable, à la porte méridionale de la cathédrale de Worms, morceau qui date du milieu du XIII^e^ siècle, et a été reproduit dans le *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc, V, p. 160. A senestre, la miniature détruite montrait une autre femme montée sur un âne ou plutôt un mulet personnifiant l'entêtement et l'endurcissement, aux pieds buttant dans des cordes nouées ; cette femme, les jambes nues, un voile sur les yeux, tenait de la main droite un couteau, emblème des sacrifices sanglants abolis par la Loi Nouvelle, de la gauche des tablettes où on lisait : *Et ego nesciebam;* sur son giron reposait un bouc, symbole d'impureté, son étendard renversé trainait à terre sa longue flamme

Digitized by Google

à deux pointes. En bas de la croix était couché un squelette, celui d'Adam.

De chaque côté du sépulcre du premier homme, « des morts sortent de leurs tombeaux », dit Viollet-le-Duc, *loc. cit.* ; le peintre avait représenté les morts ressuscitant au moment du dernier soupir du Christ, ainsi qu'il est dit dans saint Mathieu, xxvii, 52, 53 : *Et monumenta aperta sunt, et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt.* Ce sujet, qui ne se trouve que dans saint Mathieu, est manifestement représenté dans la peinture murale de la fin du xv^e^ siècle ou du commencement du xvi^e^, le *Calvaire*, que l'on voit à l'église Notre-Dame de Dijon, au transept septentrional ; selon la formule un peu naïve du moyen âge les ressuscités vêtus de longs suaires blancs surgissent de fosses carrées. Dans le manuscrit d'Herrade de Landsberg on voyait les morts se dresser de leurs sarcophages ouverts ; mais il n'y a aucune incertitude sur le sens de la scène que nous voyons figurer dans le tableau de Beaune, ce sont bien les justes de l'Ancien Testament que délivre la mort du Christ ; la présence d'Adam et Eve nus en est une preuve évidente. Quant au roi c'est probablement David.

Les images de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi, présentées avec ou sans leurs montures, sont des types chers à l'iconographie symbolique du moyen âge. Mais en France on les montre plus volontiers debout ; c'est ainsi qu'on les voyait, avant 1793, à Notre-Dame de Paris, dans les amples niches pratiquées sur la face des contreforts, aux côtés de la maîtresse porte, à la façade occidentale ; Viollet-le-Duc, *Dict. d'Arch.*, V,

Digitized by Google

p. 156, donne un dessin de la statue du XIIIe siècle, l'Ancienne Loi en place au portail méridional de la très remarquable église Saint-Seurin, de Bordeaux. Elle a un bandeau au-dessus de ses yeux fermés et, pour mieux encore accentuer le caractère pervers de la Synagogue vaincue, un dragon s'enroule autour de sa tête. Sa main droite tient des tablettes tombantes, la gauche la hampe de son étendard réduit à l'état de bâton sans pavillon ni flamme ; à ses pieds renversée gît la couronne à fleurons royaux. D'après Viollet-le-Duc, mais il faut se défier un peu de ses idées générales, les figures de l'Ancienne et de la Nouvelle Loi se voyaient à Paris et à Bordeaux où les Juifs étaient nombreux et bien entendu fort impopulaires, tandis qu'il n'y en avait ni à Reims, ni à Amiens, ni à Bourges, ni à Chartres, dont les cathédrales ne montrent dans leur abondante imagerie aucune figure symbolique de cet ordre. C'est après tout fort possible, le moyen âge ne se piquait ni de générosité, ni de justice envers les juifs, et il y avait périodiquement des crises furieuses d'antisémitisme qui s'attaquaient aux personnes et surtout aux richesses. Les figures de l'Eglise triomphante et de la Synagogue bafouée et avilie, seraient donc l'expression par l'imagerie d'un sentiment populaire. A tout prendre, si en France les juifs étaient assez clairsemés, ils apparaissaient nombreux en Allemagne et les imagiers rhénans s'en donnaient à cœur joie sur Israël. A Strasbourg, au portail sud de la cathédrale, qui est du XIIe siècle, mais dont l'imagerie est du XIIIe, on voit encore en place, les images fort belles de la Synagogue et de l'Eglise. D'après Viollet-le-Duc,

Digitized by Google

ce sujet se rencontre, surtout dans l'iconographie sculptée de 1210 à 1260, période qui fut particulièrement dure aux juifs d'Occident.

C'est à cette même période qu'il faut rapporter les figures des deux Lois que l'on voit au portail du Nord à la cathédrale de Bamberg, Haute-Franconie, Bavière ; elles sont de 1230 environ, et comme toute l'imagerie de l'édifice, rappellent moins le maniérisme allemand que nos meilleurs écoles françaises des XII^e^ et XIII^e^ siècles ; très probablement elle est due à une migration de ces artistes qui de l'Ile de France rayonnaient sur la chrétienté tout entière. En ces temps-là, Paris était la ville artiste comme la ville savante, et le grand foyer intellectuel de l'Europe. Viollet-le-Duc nous donne p. 155 et 156 la description et la représentation de ces deux figures et note certains détails qui accentuent nettement le caractère d'une sorte de persécution symbolisée dans la pierre. En effet, la Synagogue de Bamberg repose sur une haute colonne à laquelle est adossée une petite figure de juif reconnaissable à son type et au bonnet en forme d'entonnoir renversé que lui imposait l'arbitraire du temps ; au-dessus un diable aux jambes ailées, appuie ses deux bras tendus sur la coiffure israélite. La Synagogue a les yeux étroitement bandés ; de la main gauche elle laisse échapper cinq tablettes dans la forme sacramentelle des tables de la Loi, et de la droite soutient à peine son étendard rompu.

La Loi Nouvelle est aussi debout sur une haute colonnette — je ferai remarquer que les morceaux d'architecture, chapiteaux et dais, sont absolument dans le style de l'Ile de France — au-dessous se voient à

Digitized by Google

deux niveaux les symboles évangéliques surmontant une figure drapée et assise qui semble bénir, la tête manque, mais ce ne peut être le Christ à qui les lois de l'iconographie ne permettent pas d'attribuer une situation aussi inférieure.

Enfin on rencontre souvent les deux figures conjuguées dans des vitraux et peintures ; Villard de Honnecourt, un des grands architectes du XIIIe siècle, dont J.-B.-A.Lassus et Alfred Darcll ont publié, il y a près d'un demi-siècle, le très curieux et suggestif album de voyage, y donne une représentation et fort belle de l'Eglise (1).

Pour en terminer avec la description du tableau de Beaune, le squelette étendu sur le rocher du Calvaire, au pied de la croix, et qui a le crâne posé sur un coussin de pierre, rappelle que, selon une tradition toute symbolique, la croix aurait été plantée au lieu même où reposait le corps d'Adam. N'est-ce pas d'ailleurs ce qu'expriment la tête de mort et les os en sautoir que l'on met au bas du montant vertical dans presque tous les crucifix peints ou sculptés? Dans la miniature de Herrade de Landsberg, le corps du premier homme est couché au pied de la croix, dans un sarcophage ouvert, et il n'y a aucun doute sur le sens de la figure puisqu'on voit écrit au-dessus :

SEPULCRU ADA

et au-dessous :

IHERONIMUS REFERT QD ADAM
SEPULTUS FUERIT I CALVARI LOCO
UBI CRUCIFIXUS EST DOMINUS.

(1) V. en appendice une note sur l'*Hortus Deliciarum* et l'*Album* de Villard de Honnecourt.

Digitized by Google

Tel est ce tableau plus bizarre que beau, d'un goût douteux et subtil ; bien que la peinture paraisse française, ce symbolisme compliqué semble être d'une inspiration et d'une main étrangères. L'exécution, d'ailleurs, n'est pas mauvaise, toutefois le plus grand mérite de cette toile est manifestement dans son étrangeté. Il y a, en vérité, quelque chose de singulier dans cette persistance, cette résurrection si l'on veut, de symboles anciens, vers la fin du XVI^e^ siècle ou le commencement du XVII^e^ ; du reste l'art populaire allemand de la Renaissance abonde en subtilités compliquées de ce genre.

Maintenant la croix vivante de Beaune est-elle une œuvre isolée ? J'ai peine à le penser, mais n'ai jamais rencontré rien de semblable à cette composition; toutefois je crois que le mot de croix vivante est de quelque usage et m'est certainement déjà connu. Maintenant il se pourrait que nous eussions ici une inspiration venant d'une secte particulière. En ce cas, il y aurait lieu d'éliminer le jansénisme qui représente toujours le crucifix les bras non étendus, mais presque dressés au-dessus de la tête, tandis que dans le tableau de Beaune, le Christ les a dans la position ordinaire, c'est-à-dire presque horizontaux.

Digitized by Google

APPENDICE

L'HORTUS DELICIARUM ET L'ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT

Herrade de Landsberg naquit au château de ce nom sur la montagne de Sainte-Odile, entre 1125 et 1130; en 1167 elle fut nommée abbesse du monastère voisin de Sainte-Odile ou de Hohenbourg et y mourut le 25 juillet 1195. C'est elle qui exécuta le fameux manuscrit dit HORTUS DELICIARUM, véritable encyclopédie du XII^e^ siècle, dont les miniatures formaient un répertoire unique de renseignements graphiques sur la vie, le costume, le meuble, les outils et armes du temps. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire du mobilier*, et bien d'autres lui ont emprunté d'inappréciables documents.

Ce manuscrit, un des plus beaux et des plus précieux du moyen âge, fut anéanti avec la magnifique bibliothèque de Strasbourg, dans le bombardement du 24 au 25 août 1870, qui incendia l'ancienne église des Dominicains. C'était pour l'art et l'histoire une perte qui semblait irréparable ; cependant comme il avait été pris de nombreux calques des compositions détruites, on essaya de reconstituer l'ensemble créé par Herrade de Landsberg. On possédait la nomenclature descriptive du manuscrit, et vingt années furent employées à recueillir les copies dispersées; malheureusement beaucoup ou n'avaient pas été prises ou ne furent pas retrouvées. Quoi qu'il en soit, le résultat fut

Digitized by Google

la publication d'un beau volume in-folio, dont voici le titre :

Herrade de Landsberg Hortus deliciarum, publié aux frais de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Texte explicatif commencé par le chanoine A. Staub † 1891, et achevé par le chanoine G. Keller, 1879-1899. Strasbourg, Schleiser et Schweikhcardt, 1901.

Bien que la beauté des miniatures originales soit plus ou moins voilée par les calques et les interprétations, qu'il y manque surtout le prestige de la couleur que l'on sait avoir été digne de ces grands coloristes que furent les enlumineurs, les peintres verriers et les émailleurs du XII^e^ siècle, on ne peut qu'être frappé du grand caractère des scènes et des figures. Il y a, en effet, dans cet art lointain, une alliance singulière et remarquable d'une certaine rudesse naïve parfois enfantine avec un raffinement venu sans doute pour une part de Byzance, mais qui porte aussi sa marque personnelle et bien occidentale. Parmi les compositions les plus réussies, il faut compter assurément ce folio XXXVII, qui représente dans la partie supérieure les préparatifs de la crucifixion et dans le bas le Calvaire avec tout le personnel de la scène évangélique, les saintes femmes, saint Jean, les soldats romains auxquels s'ajoutent la Synagogue et l'Eglise, le squelette d'Adam et les morts ressuscitant. L'*Hortus deliciarum* est à la bibliothèque de Dijon, V. 5 (1).

(1) La figure 241 donne une représentation de ce sujet mystique, le Pressoir divin, qui, avec le Moulin eucharistique, est une conception d'une invention subtile et bizarre que reprendra le XVI^e^ siècle ; il y a un Pressoir divin dans une des belles verrières de l'église de

Digitized by Google

L'*Album* de Villard de Honnecourt, conservé à la Bibliothèque nationale, Fonds de Saint-Germain-des-Prés, S. G. latin 1104, parchemin, n'est pas venu complet jusqu'à nous, il manque quelques feuilles. En effet nous n'en avons que 33 ; or d'après une note signée Mancel et en caractères du xv^e^ siècle, on en comptait alors 41, mais très probablement il y avait déjà des lacunes antérieures.

Les grands constructeurs de ce temps, Pierre de Corbie, Robert de Luzarches, Jean de Chelles, Pierre de Montereau, Renaud de Cormont, Guillaume de Sens, Robert de Coucy et bien d'autres étaient des artisans et n'avaient pas d'autre nom que celui de leur lieu d'origine. Villard de Honnecourt devait manifestement le sien à son pays natal, Honnecourt, Nord, canton de Marcoing, arrondissement de Cambrai ; toutefois les notes jetées sur ses croquis sont en dialecte picard. Il semble que sa vie se soit écoulée tout entière dans le xiii^e^ siècle, et qu'on puisse lui attribuer la construction du sanctuaire et du transept — 1250 environ — de l'ancienne cathédrale de Cambrai, un des plus vastes, des plus magnifiques édifices religieux de l'ancienne France, et dont il ne subsiste pas pierre sur pierre.

Il n'est pas besoin de rappeler que les architectes français allaient porter au loin dans la chrétienté entière cet art, cette science de bâtir pour lesquels la

Conches, Eure et un Moulin eucharistique dans une des grandes fenêtres du chevet à la cathédrale de Berne. Un fragment en grisaille venu jusqu'à nous, montre que ce dernier thème se rencontrait dans les vitraux dont le xvi^e^ siècle avait orné l'église Saint-Michel de Dijon, et dont il ne subsiste plus que des parcelles.

Digitized by Google

France était alors sans rivale ; par comparaison avec nos monuments de ce temps, ceux de l'Italie, excepté, toutefois, les édifices élevés par les Français venus avec les princes de la maison d'Anjou, peuvent passer pour barbares. Villard voyagea donc beaucoup, notant au passage tout ce qui attirait son attention ou lui offrait quelque disposition ingénieuse et utile. C'est ainsi qu'il fut appelé en Hongrie (1) où, autour de 1250, il éleva l'église Sainte-Elisabeth de Cassovie, en allemand Kaschau, en hongrois Kassa, et une grande église à Gran, l'ancienne Strigonium. On pense aussi qu'il a travaillé à l'église Sainte-Elisabèth de Marbourg — Prusse, province de Hesse — élevée sur le tombeau de sainte Elisabeth de Hongrie, morte en 1231, canonisée en 1235 par le pape Grégoire IX. L'église, une des plus remarquables de l'Allemagne, est d'un XIII^e^ siècle très pur et tout français ; on peut consulter à ce sujet la préface que Montalembert a mise en tête de son *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, 1837. Il admire fort cette église « célèbre à la fois par sa pure et parfaite beauté, et parce qu'elle fut la première de l'Allemagne où l'ogive triompha du plein cintre dans la grande rénovation de l'art au XIII^e^ siècle. »

L'*Album* de Villard, ou, dans la forme moderne, Guillard, de Honnecourt, est un fouillis précieux de documents ; il s'y trouve de tout, des ensembles et des détails d'architecture, des études, des croquis d'après le modèle vivant, des ornements stylisés, des dessins

(1) « Jestoie une fois en Hongrie là u ie mes maint jor » XXIX v°.

Digitized by Google

de machines et d'engins, entre autres celui d'une machine donnée comme réalisant le mouvement perpétuel ! Beaucoup ne sont que des notations mnémotechniques dont le sens est des plus difficiles à pénétrer. Les morceaux d'architecture et de sculpture, les études d'êtres vivants, hommes et animaux, sont en majorité et montrent ce qu'il y a de rythmé dans les moindres éléments de la structure et de la décoration de nos grands édifices médiévaux. Pendant des siècles, et le romantisme était encore imbu de cette fausse conception, on n'a voulu voir dans les œuvres de l'architecture du moyen âge que les formations à demi inconscientes d'une fantaisie non ordonnée, les produits d'un art qui créait des merveilles presque sans le savoir. Or, et la démonstration n'est plus à faire, il n'en est pas ainsi et la géométrie, la statique, la science des équilibres et des forces, le rythme et la mesure règnent en souverains dans l'art du moyen âge à tous ses degrés.

L'œuvre a été publiée intégralement sous ce titre : *Album de Villard de Honnecourt, architecte du* XIII^e^ *siècle, annoté, précédé de considérations sur la renaissance de l'art français au* XIX^e^ *siècle et suivi d'un glossaire, par J. B. A. Lassus, architecte de Notre-Dame de Paris, de la Sainte-Chapelle... ouvrage mis au jour après la mort de M. Lassus et conformément à ses manuscrits, par Alfred Darcel. Paris, Imprimerie impériale, MDCCCLVIII*, 1 in-4°. Bibl. de Dijon, 9264[19]. Le texte est précédé d'une préface un peu combative de Lassus ; au milieu du XIX^e^ siècle il n'y avait plus à défendre si oratoirement l'art du moyen âge, dont la cause était gagnée en dernier ressort.

Digitized by Google

A la pl. VII, en pleine page, on voit debout la figure de l'Eglise, malheureusement Villard ne nous dit pas où il l'a prise. C'est en tout cas une œuvre de premier ordre; si les traits sont trop négligés et indiqués d'une manière presque caricaturale, le mouvement du corps et le jet des draperies sont de toute beauté et font penser à certaines statues presque antiques de la cathédrale de Reims, par exemple à celles du groupe de la Visitation, au côté droit en entrant, dans l'ébrasement de la porte centrale du grand portail. La Vierge a la jeunesse, la pureté d'une vestale, la sainte Elisabeth la noblesse d'une matrone; et en voyant de telles œuvres on reconnaît que l'art médiéval a approché de bien près celui de l'antiquité. Peut-être, après tout, ce rien qui l'en sépare est-il beaucoup.

L'éditeur de Villard rapproche la figure dessinée par Villard, de l'école rhénane chez qui à cette époque on rencontre, comme à Reims, une évidente préoccupation antique.

L'Eglise dessinée par Villard porte une couronne à quatre gros fleurons trilobés, et tient droite une croix à long bâton avec pennon à cinq pointes.

L'*Album* de Villard de Honnecourt avait attiré déjà l'attention de Nicolas-Xavier Willemin (1763-1833), qui dans ses *Monuments français inédits*, eut l'honneur de marcher un des premiers dans la voie des études d'après les documents graphiques anciens; mais ni lui, ni l'auteur du texte, Pottier, ne comprirent toute la haute valeur du recueil. Puis il y a un peu trop d'interprétation dans les reproductions. Mais n'y en a-t-il pas encore dans l'œuvre de Lassus et de Darcel? Sans doute ils ont cru nous donner des fac-simile rigoureux

Digitized by Google

des croquis du XIIIe siècle; j'imagine, toutefois, que l'on ferait mieux aujourd'hui avec les impeccables images, vraies multiplications des originaux, dues aux procédés impersonnels dérivés de la photographie. C'était déjà fort honorable pour Willemin d'avoir reconnu le premier l'intérêt d'une telle œuvre. Mais après lui, Quicherat, avec sa double autorité de linguiste et d'archéologue, alla plus loin dans un article de la *Revue archéologique* de 1849.

Dans le *Moniteur universel* du 20 décembre 1858, on rencontre en feuilleton une excellente étude de Mérimée sur la publication de Lassus et de Darcel; c'est, au fond et en la forme, un morceau des plus remarquables et il est vraiment à regretter que, ainsi que beaucoup d'autres dus à la même plume, il n'ait pas été tiré à part ou réimprimé. En vérité Mérimée n'était pas assez auteur.

Viollet-le-Duc, qui a beaucoup consulté l'album de Villard — plus peut-être dans le livre de Lassus et d'Alfred Darcel que dans le manuscrit — lui a consacré deux articles alertes et ingénieux dans la *Gazette des Beaux-Arts*, I, p. 286, *Première apparition de Villard d'Honnecourt, architecte du* XIIIe *siècle* et IV, p. 24, *Nouvelle apparition de Villard d'Honnecourt.* Ils mériteraient d'être extraits d'un recueil où l'on ne songe guère à les aller chercher.

Digitized by Google

UN PROCÈS D'OCTROI A DIJON

AU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

(1776-1786)

On sait que l'on désigne sous le nom d'octrois les taxes indirectes, établies au profit des communes, sur les objets et denrées destinés à la consommation locale. On les a appelés ainsi parce que, sous l'ancienne monarchie, ils ne pouvaient être établis sans que le roi en eût *octroyé* la permission par des lettres patentes.

L'institution régulière des octrois remonte au XIIIe siècle, mais ils n'avaient pas autrefois le caractère d'impositions purement communales, car en accordant aux villes le droit de percevoir des taxes sur les objets de consommation, le roi exigeait qu'une partie du produit fût versée au Trésor public.

Supprimés par l'Assemblée nationale, en vertu de la loi des 19-25 février 1791, ils devaient être remplacés par d'autres impositions déterminées par un projet que le comité spécial devait proposer à l'Assemblée nationale dans un délai de huit jours.

Ce projet ne fut jamais présenté, et les octrois furent rétablis par les lois du 27 vendémiaire an VII

Digitized by Google

(18 octobre 1798) pour Paris et du 11 frimaire suivant (1er décembre 1798) pour les villes qui n'avaient pas de ressources suffisantes pour assurer l'équilibre de leur budget.

La loi du 28 avril 1816 décida, par son article 147, que l'octroi ne pourrait être établi que sur la demande du conseil municipal. Elle lui laissait le soin de délibérer sur la désignation des objets à imposer, le tarif, les limites de la perception et le mode d'administration. *Régie simple, régie intéressée, ferme, abonnement avec l'administration des contributions indirectes.*

La régie simple, c'est la perception de l'octroi sous l'administration directe et immédiate du maire. Ce mode est une application pure et simple des lois et règlements généraux et du règlement local.

La régie intéressée consiste à traiter avec un régisseur à la condition d'un prix fixe et d'une portion déterminée dans les produits excédant le prix principal et la somme allouée pour les frais de perception, lesquels ne peuvent, autant que possible, excéder 12 0/0 du prix fixe du bail (Décret du 17 mai 1809, art. 104 et 105).

La ferme est l'adjudication pure et simple des produits d'un octroi, moyennant un prix convenu sans partage de bénéfices et sans allocation de frais (Décret du 17 mai 1809, art. 108).

L'article 158 de la loi du 28 avril 1816 autorise la régie des contributions indirectes à traiter de gré à gré avec les municipalités pour la gestion de l'octroi. Les maires qui jugent de l'intérêt de leur commune de traiter avec la régie pour la perception des taxes

Digitized by Google

d'octroi adressent leurs propositions au préfet, soit directement, soit par l'intermédiaire du sous-préfet. Les traités ne sont passés par les directeurs et sous-directeurs qu'avec l'autorisation préalable de l'administration : ils ne sont définitifs qu'après l'approbation du ministre des finances (1).

Il est difficile, à ce que prétend l'auteur du mémoire sur la franchise du territoire de la ville de Dijon, de fixer d'une façon précise l'époque à laquelle a commencé à Dijon la perception des octrois, il semble résulter des lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, données à Lille le 12 janvier 1453, qu'antérieurement à cette époque, et dès 1428, les habitants de Dijon avaient été autorisés à percevoir certains droits, dont le produit était consacré à l'entretien du pavé de la ville (2).

Le terme fixé à la durée de la perception étant arrivé, les officiers municipaux en sollicitèrent la continuation auprès du duc, et tel fut le motif des lettres patentes de 1453 (3).

Une nouvelle demande fut adressée par eux au roi Louis XI, après la réunion de la Bourgogne à la France ; il y fit droit pour récompenser leurs *bons et agréables services*, par les lettres patentes du 24 août 1477 : il leur donne *congier et license de lever, cueillir et recevoir doresnavant perpétuellement et à toujours ledit ayde de vingt sous tournois entièrement sur chacune quehue de vin qui entrera et sera menée et descendue en ladite ville, d'autres pays et territoire que du creu territoire propre héritaige des supplians.*

Les lettres du 24 août 1477 permettaient aux habitants de Dijon de percevoir *à perpétuité* les droits

Digitized by Google

d'octroi établis précédemment. Malgré cette disposition, les lettres données par la suite limitèrent cette permission à un temps déterminé.

Il semblait résulter de ces mêmes lettres du 24 août 1477, que les vins recueillis sur le territoire de la ville de Dijon étaient tous exempts de l'octroi, cependant il y avait doute sur ce point.

Pendant près de deux siècles cette disposition ne fit l'objet d'aucune contestation importante : les lettres données par Charles VIII, le 14 octobre 1491 (4), par Louis XII, le 20 novembre 1510, et par Louis XIII le 8 mars 1618, ne faisaient que répéter les prescriptions établies le 24 août 1477, et sur lesquelles on pouvait se baser pour invoquer l'exception.

En 1645 une première atteinte y fut portée ; à cette époque la ville avait adopté le régime de la ferme : l'adjudicataire émit la prétention de percevoir l'octroi sur la partie de la récolte appartenant au cultivateur (5). Cette nouveauté donna lieu à de grandes réclamations. Le Parlement appelé à statuer sur la question décida, par arrêt du 18 juillet 1647, que la portion du vigneron serait déchargée du paiement des droits. Défense fut faite aux officiers municipaux de faire un nouveau bail, avant d'avoir obtenu des notables habitants, réunis à cet effet, l'autorisation d'étendre la perception ainsi que le demandait l'adjudicataire.

Par délibération du 11 janvier 1648, les notables arrêtèrent *qu'à la forme des lettres, tant de l'ancien octroi de l'entrée des vins que du redoublement*, le droit serait perçu sur le vin qui entrerait à la ville et *serait descendu ès fauxbourgs et banlieue, autre que*

Digitized by Google

celui provenant du crû et propres héritages des habitants, sans qu'iceux habitants soient tenus de payer aucune chose pour la portion de leur vigneron, soit qu'ils prennent leur vin en paiement de ce qui leur est dû, ou qu'ils l'achetent des dits vignerons et sans qu'aucun autre que le propriétaire se puisse servir de la dite exception.

Cette décision qui déchargeait la partie de la récolte appartenant au vigneron ne semblait pas devoir s'appliquer d'une façon générale : elle concernait seulement le vigneron, mais non le fermier résidant à Dijon et cultivant des vignes situées sur le finage de la ville.

Elle fut interprétée en ce sens pendant une cinquantaine d'années mais au commencement de 1699 un fermier de vignes situées sur le finage de cette ville, vendit plusieurs pièces de vin produit de sa récolte et les fit entrer sans faire de déclaration au fermier des octrois.

Celui-ci l'assigna devant la Chambre de police pour être condamné à lui payer 150 livres d'amende et la valeur du vin pour tenir lieu de confiscation.

Le 21 mars 1699, la Chambre de Conseil et de police ayant égard dit le jugement *que le vin en question provient de vignes situées au finage et territoire de la ville tenues à ferme par Falle-Giraut habitant d'icelle, sur la demande de Viennot fermier des octrois, a mis et met les parties hors de cour et de procès, dépens entre elles compensés.*

Vingt ans plus tard, en 1718, une nouvelle tentative eut lieu de la part de l'adjudicataire de l'octroi qui réclama les droits au fermier des Bénédictins de Larrey

Digitized by Google

pour les vins de sa ferme qu'il faisait entrer en ville : les religieux prirent fait et cause pour leur fermier et soutinrent qu'il n'était dû aucun droit, *attendu que le territoire de Larrey était de la dépendance du finage de Dijon.*

L'affaire ne semble pas avoir eu de suite : l'adjudicataire renonça probablement à sa demande, la Chambre du Conseil et de police appelée en cause par lui, ayant, par sa délibération du 23 mars 1719, autorisé le Procureur Syndic à défendre à l'assignation qui leur avait été donnée, en lui indiquant qu'il devait soutenir que *Larrey étant du territoire de Dijon, les possesseurs des héritages, habitants de Dijon, ne doivent aucun droit d'entrée des vins qui en proviennent ; que les anciens fermiers des octrois n'ont jamais joui ni prétendu ce droit d'entrée sur les vins de Larrey quoique tenus à ferme, les habitants de Larrey payant taille à Dijon comme les autres habitants de la dite ville et sujets aux charges* (6).

Le jugement rendu le 21 mars 1699 par la Chambre du Conseil et de police semblait bien consacrer définitivement le droit pour le fermier de faire entrer ses vins en ville sans rien payer, aussi plus de soixante ans s'écoulèrent sans réclamation des adjudicataires, mais à cette époque, la jurisprudence de la Chambre du Conseil et de police se modifia.

En 1762, l'adjudicataire Petitot, fermier depuis le 30 juin 1761, ayant fait saisir plusieurs pièces de vin appartenant à Leclerc, Gaudelet, Robert et Eignard, locataires de vignes situées dans la banlieue, les fit assigner devant la Chambre du Conseil.

Les trois premiers furent condamnés par jugement

Digitized by Google

du 2 octobre 1762 : Leclerc et Gaudelet payèrent sans réclamer ; Robert forma opposition devant l'Intendant, mais fut condamné à nouveau le 12 février 1763.

En ce qui concerne Jean Eignard, la procédure fut beaucoup plus longue ; des mémoires imprimés furent signifiés de part et d'autre, et c'est le 15 juin 1765 seulement, qu'il fut condamné malgré tous ses efforts et les titres qu'il présentait, en même temps que Baraillot, Modot et Evrard qui avaient fait l'objet de procès-verbaux identiques et s'étaient joints à lui dans le procès.

Jean Eignard prétendait que selon le droit ancien les vignes situées sur le finage de Dijon, ne tombaient pas sous l'application de l'article 11 du bail du 30 juin 1761 disant : *Ne jouiront les dits habitants de la ville et dépendances d'aucune franchise pour les vins et raisins provenants des fermes qu'ils tiendront, quand même les propriétaires des vignes affermées seraient habitants de Dijon.*

Jean Eignard interjeta appel au Parlement, mais il se borna à soutenir devant cette nouvelle juridiction que la Chambre du conseil et de police était incompétente.

Le Parlement lui donna gain de cause, par arrêt du 21 mars 1766, et cassa toutes les procédures faites, ainsi que la délibération du 15 juin 1765. Le fermier des octrois abandonna ses prétentions et cessa toutes poursuites.

L'avocat Morelet, auteur de la réponse au mémoire, dit que le fermier s'était pourvu devant l'Intendant mais que le procès se termina par la mort d'Eignard décédé insolvable.

Digitized by Google

Le bail, passé par la ville le 30 juin 1761, expirait le 1er juillet 1770 ; il fut remplacé par un autre passé le 14 décembre suivant et la clause qui avait fait l'objet de plusieurs procès fut modifiée de façon à éviter à l'avenir toute équivoque.

L'article 11 était ainsi conçu : *Ne jouiront les dits habitants de la ville et dépendances d'aucune franchise pour les vins et raisins provenant des fermes qu'ils tiendront, quand même les propriétaires des vignes affermées seraient habitants de Dijon et que lesdites vignes seraient situées sur le finage et territoire de ladite ville.*

Ces mêmes dispositions furent renouvelées dans les baux suivants des 17 janvier 1774 et 30 octobre 1779.

Le nouvel adjudicataire du bail du 17 janvier 1774 Edme-Nicolas Machureau (7) ne profita pas immédiatement des droits plus étendus qui lui avaient été concédés.

Au mois d'octobre 1776, seulement, il fit saisir toute la récolte du nommé Aubert, vigneron à Dijon, fermier de plusieurs journaux de vignes enclavés dans le territoire de la ville, sous prétexte qu'il avait fait entrer ses vins à Dijon sans les déclarer et sans payer les droits.

Malgré cette saisie, il ne le fit assigner devant la Chambre du conseil et de police que deux ans plus tard, le 18 septembre 1778.

La Chambre qui avait arrêté les conditions du bail du 17 janvier 1774, sur lesquelles se basait le procès, ne pouvait guère se déjuger à quelques années d'intervalle. Aubert fut condamné le 19 septembre 1778 à 550 livres d'amende et ses vins furent confisqués.

Digitized by Google

Il interjeta appel au Parlement qui, par arrêt du 24 mai 1780, ordonna de surseoir à l'exécution du jugement rendu par les officiers municipaux.

L'adjudicataire des octrois se basant sur un arrêt du conseil du 1er février 1687 et sur les lettres du 11 mai 1721, enregistrées au Parlement, ainsi que sur un autre arrêt du 15 mars 1772, attribuant à l'Intendant la connaissance des contestations nées et à naître entre la ville, les fermiers et les particuliers redevables du droit d'octroi, s'adressa de nouveau au conseil du roi, qui, par arrêt du 29 octobre 1782, cassa et annula l'arrêt du Parlement et renvoya la cause devant l'Intendant.

Celui-ci, par une ordonnance du 21 août 1784, confirma la délibération prise par la Chambre de police le 19 septembre 1778.

Un nouvel appel fut interjeté par Aubert : plusieurs fermiers condamnés par la Chambre de police le 21 janvier 1786 (8) se joignirent à lui : l'adjudicataire leur réclamait un droit d'octroi sur tous les vins récoltés par eux depuis 1780.

C'est à ce sujet que fut publié le *Mémoire historique et analytique sur la franchise du territoire de la ville de Dijon et les titres qui l'établissent.*

Il avait pour but de prouver que tous les vins recueillis sur le territoire de la ville étaient indistinctement exempts des droits d'octroi.

Les avocats Ligeret et Navier (9), après en avoir pris connaissance, ainsi que des titres et pièces présentés par les intéressés, estimèrent que leur prétention était bien fondée et donnèrent une consultation en ce sens le 8 mars 1786.

Digitized by Google

L'avocat Morelet, premier échevin, crut devoir répondre au mémoire par un autre ayant pour titre : *Réflexions sur l'écrit intitulé : Mémoire sur la franchise du territoire de la ville de Dijon.*

« Dirigé, dit-il, contre le corps municipal, le mémoire présenté tend à alarmer sans raison les citoyens sur leurs privilèges et à leur donner la plus fausse idée de l'administration municipale.

« Il ne semble avoir été fait que dans le dessein d'exciter des murmures contre les magistrats, en leur supposant des vues contraires à l'intérêt général. »

Il n'y a aucun rapport, d'après Morelet, entre la franchise du territoire qui n'a jamais été contestée et le droit d'octroi sur les vins imposés par les habitants eux-mêmes.

S'il en était autrement, et si la franchise du territoire pouvait exempter des droits, un propriétaire de vignes situées sur ce territoire pourrait faire entrer son vin en ville sans rien payer, même s'il était étranger à Dijon, alors que cette exemption est réservée uniquement aux vins provenant des *cru et propres héritages des habitants.*

« Les droits d'octroi n'étant autre chose que des deniers que les communautés d'habitants imposent sur elles-mêmes, de leur plein gré, pour fournir à leurs besoins et nécessités, et suppléer au défaut ou à l'insuffisance de leurs revenus fixes, il est évident que ces droits *ne peuvent jamais être regardés comme un impôt* établi par le souverain et que les habitants d'une ville peuvent y assujettir les denrées provenant de leurs propres fonds, sans que la franchise générale dont ces fonds jouissent en soit blessée. »

Digitized by Google

Morelet pense que contrairement à ce que l'auteur du mémoire a allégué, il est très facile de savoir à quelle époque l'octroi a été établi pour la première fois à Dijon.

C'est bien en 1428, par lettres patentes données à Leyde le 29 juillet, par le duc de Bourgogne, que la ville de Dijon a été autorisée à établir des droits d'octroi sur diverses denrées, et il résulte des termes mêmes de ces lettres que l'exemption invoquée dans le mémoire n'a jamais été formulée (10).

Dans le premier bail des octrois passé le 28 décembre 1428, au profit de Jean Vaulthrain, il est dit que *l'aide de vin portera sur celui qui se mettra et entrera en la ville de Dijon, au profit de quelconque personne que ce soit ce n'est de son cru tant seulement.*

Quatorze ans plus tard, en 1442, l'adjudicataire ayant réclamé les droits au prieur de Larrey, celui-ci obtint, le 15 décembre, des lettres patentes rejetant la demande : il invoquait non point la franchise du territoire, mais seulement sa qualité d'habitant de Dijon.

Les lettres patentes du 12 janvier 1453 renouvelèrent les anciennes dispositions d'une façon plus explicite encore : il y est dit que les habitants de Dijon sont autorisés à lever *deux parts de vingt sols tournois pour chacune queheue de vin ou de raisins estraingés qui sera amené et deschargé en notre dite ville de Dijon et èz fauxbourgs d'icelle, par quelconques personnes que ce soit, excepte de nos vins et de ceux que nos habitants d'icelle notre ville y feront amener de leur crêu et vrais héritaiges seulement.*

Ces derniers mots permettaient-ils d'exempter du

Digitized by Google

paiement des droits le fermier, comme représentant le propriétaire : on ne peut l'affirmer, bien que deux décisions seulement soient intervenues en sens contraire (11).

Quoi qu'il en soit, la question n'était point définitivement tranchée, car pendant une cinquantaine d'années, l'adjudicataire des octrois ne crut pas devoir réclamer et c'est en 1699 seulement qu'il intenta un procès au sieur Falle Giraut et le perdit devant la Chambre du Conseil seulement.

L'adjudicataire en effet ne s'en tint pas là. Il donna requête aux commissaires départis, pour la vérification des dettes des communautés, auxquels la connaissance de tout ce qui concernait l'octroi avait été attribuée par différents arrêts du conseil ; dans cette requête il se plaignit de ce que les officiers municipaux apportaient des obstacles à ce qu'il jouit des choses à lui amodiées. Sur cette requête M. le prince de Condé et M. Ferrand (12), alors intendant de Bourgogne, rendirent un jugement, le 2 mars 1701, contenant un règlement sur différents objets relatifs aux droits d'octroi et portant que Viennot *percevrait lesdits droits sur les vins et raisins qui proviendraient des fermes qui seraient tenues par les habitants de la ville de Dijon* (13).

Dans la suite de son mémoire, l'avocat Morelet examine et discute successivement tous les titres invoqués par les fermiers des vignes situées sur le territoire de Dijon et combat les arguments qu'ils en tirent pour établir le droit qu'ils prétendaient avoir de ne point payer d'octroi.

Il termine en déclarant que les titres établissent formellement le droit de l'adjudicataire et le bien fondé

Digitized by Google

de sa réclamation et donne la consultation signée avec lui, le 26 juin 1786, par les conseils de la ville Billard, Vernisy, Lacoste, Durande et Roche (14).

Les mémoires publiés au nom de la ville d'une part et au nom de Leclerc, Dorse (15), Guelaud et consorts, d'autre part, soutenant deux opinions différentes, les titres présentés étant susceptibles de s'interpréter en sens contraires, le maire et les échevins pensèrent que le mieux était de s'adresser au conseil du roi seul capable de statuer en dernier ressort.

Dans la requête présentée par eux ils demandaient que le conseil, évoquant l'affaire, prononçât la nullité de toute la procédure faite et jugeât lui-même la question.

Sur le rapport de M. de Calonne (16), et par arrêt du 5 septembre 1786, le conseil annula et cassa toute la procédure faite jusqu'à ce jour et ordonna l'exécution du jugement rendu le 21 janvier 1786 (17).

Tout semblait terminé, mais, malgré les dispositions contraires édictées par les arrêts du conseil des 1er février 1687, 19 août 1747 et 15 mars 1772, et par les lettres patentes du 11 mai 1721, dispositions qui attribuaient à l'intendant seul la connaissance de toutes les questions relatives à l'octroi, le Parlement crut devoir intervenir encore dans ce procès qui durait depuis plus de 10 ans.

Par arrêt du 12 décembre 1786, et sur les conclusions conformes de l'avocat général Poissonnier de Pruslay (18) il ordonna que la copie de l'arrêt du conseil du 5 septembre 1786 lui serait représentée, pour être ensuite statué sur les conclusions et réquisitions du Procureur général.

Digitized by Google

Celui-ci demandait que le vicomte maïeur et le syndic de la ville soient mandés par devant le Parlement pour représenter l'expédition de la délibération des notables les autorisant à intenter le procès ; et dans le cas où cette assemblée des notables n'aurait pas eu lieu, donner les motifs qui les avaient déterminés à commencer l'instance, sans l'accomplissement de cette formalité.

Le Parlement estimait que l'octroi ne pouvait être perçu, qu'après l'autorisation donnée par l'assemblée des notables, et les lettres patentes octroyées par le roi et ensuite enregistrées au Parlement, et cependant des lettres patentes données le 23 avril de cette même année 1786 avaient décidé le contraire et cassé les arrêts rendus par lui. Ces lettres avaient même été enregistrées au Parlement sur l'ordre du roi, et par les soins du marquis de Gouvernet commandant en chef en Bourgogne, en vertu d'une commission spéciale (19).

Le Parlement ne se borna pas à combattre les arrêts du conseil des 1er février 1687, 19 août 1747 et 15 mars 1772, il crut devoir intervenir à nouveau dans la question pendante, pour blâmer les allégations contenues dans la réponse faite par l'avocat Morelet au *Mémoire sur la franchise du territoire de la ville de Dijon.*

L'extrait des registres des délibérations à la date du 12 décembre 1786 s'exprime ainsi :

L'audience publique a été tenue par messieurs dénommés sur le plumitif, et dans la cause d'entre Antoine Dorse, Guelaud, Leclerc et consorts, contre les héritiers Machureau, adjudicataire des

Digitized by Google

octrois de la ville de Dijon. Il a été fait arrêt qui ordonne que pour être fait droit sur les réquisitions du procureur général du roi, il en sera présentement délibéré sur le registre.

Messieurs rentrés en la Chambre du Conseil, et après avoir délibéré sur les réquisitions du procureur général du roi, il a été fait arrêt qui ordonne que le vicomte mayeur et le premier échevin de cette ville, seront mandés aux pieds de la Cour, ce jourd'hui, heure de trois de relevée, pour rendre compte de leur conduite.

Dudit jour de relevée, sont entrés à l'ordinaire MM. Legouz de Saint-Seine, premier président, Joly de Bévy et Verchère d'Arcelot, présidents, Fleutelot de Marlien plus ancien conseiller, Barbuot de Palaiseau, Devoyo, Raviot, Baillyat de Broindon, Boussard de la Chapelle, Charpy de Jugny, Juillet de Saint-Pierre, Legouz, Colmont, Poulletier de Suzenet et Brunet de Monthelie, conseillers (20).

Un de Messieurs a dit qu'il a été distribué dans le public un mémoire ayant pour titre : *Réflexions sur l'écrit intitulé : Mémoire sur la franchise du territoire de Dijon ;* que ce mémoire contient des propositions erronées sur la nature des octrois et d'autant plus repréhensibles qu'elles sont en opposition avec les principes pour le maintien desquels la Cour réclame maintenant la justice du souverain ; qu'un pareil mémoire ne peut que tendre à favoriser des prétentions contraires aux vraies maximes et à perpé-

Digitized by Google

tuer une erreur qu'il est important de réprimer dans sa naissance.

La matière mise en délibération après que ledit mémoire a été communiqué au procureur général du roi, et les opinions prises, il a été délibéré qu'il sera représenté par M. le Premier président à l'avocat Morelet auteur dudit mémoire, qu'il y avait inséré la proposition que *l'octroi n'est pas un impôt*, laquelle est erronée et répréhensible et quel motif il pouvait avoir pour justifier une pareille assertion.

Le greffier ayant dit que le sieur Louis Moussier vicomte mayeur, et Me Pierre Morelet, avocat à la Cour et premier échevin de la ville de Dijon, étaient dans le vestibule pour être entendus par la Cour, suivant l'arrêt de ce jourd'hui.

Ledit greffier a été envoyé au Parquet pour avertir les gens du roi de venir prendre leur place : peu après est entré et a pris place Oudot, substitut du procureur général du roi (21).

Sont aussi entrés lesdits sieurs vicomte mayeur et premier échevin, lesquels étaient en robes, debout et découverts derrière le bureau.

M. le premier président leur a dit : « *Vicomte Mayeur, soyez couvert, Avocat Morelet, couvrez-vous.* Ensuite, La Cour vous a mandé pour vous dire qu'elle a vu avec étonnement qu'il se soit introduit une instance dans laquelle il s'agit d'assujétir une classe d'habitants de la ville de Dijon à des droits qui n'ont pas été perçus, sans qu'il paraisse que la conduite des maire et échevins ait été autorisée par une délibération des

Digitized by Google

habitants, dont ils devaient être munis, avant que d'entreprendre une affaire aussi importante. »

Ledit sieur vicomte mayeur a dit : que jamais les officiers municipaux de cette ville n'avaient été astreints à se munir de délibérations des habitants lorsqu'il avait été question d'intenter ou soutenir des procès, de quelque nature qu'ils soient, où lesdits habitants étaient intéressés : que c'était un droit acquis aux dits officiers municipaux : ajoute que dans les causes où il s'agit de droits d'octrois, il y avait des lettres patentes enregistrées en ce Parlement en 1721, qui attribuaient la connaissance des contraventions auxdits droits, en première instance aux officiers municipaux, sur l'opposition à leurs jugements, au commissaire départi, et sur l'appel dudit commissaire départi au conseil ; qu'il y avait en ce moment une cause de pareille nature à celle dont est question, pendante en ce tribunal entre le nommé Aubert et les officiers municipaux, sur l'appel de la décision du commissaire départi, interjeté par ce particulier : qu'ils avaient pensé qu'attendu la connexité des deux affaires, il était de l'intérêt des parties de se pourvoir au conseil pour faire statuer sur l'une et sur l'autre par un seul et même arrêt ; que d'ailleurs l'instance contre le nommé Aubert avait été jugée en premier lieu par leurs prédécesseurs, ensuite, sur l'opposition de ce particulier à leur jugement, par le commissaire départi, et enfin sur l'appellation du jugement dudit commissaire départi avait été

Digitized by Google

portée au Conseil : que telle était la marche qui avait été suivie dans cette affaire et qu'ils avaient cru devoir suivre aussi dans le cas particulier.

Ensuite ledit siéur vicomte mayeur a observé que les officiers municipaux avaient formé une délibération le 25 novembre dernier, portant que sitôt après la confection du mémoire auquel leurs conseils travaillaient, en réponse à celui des dits Guelaud, Dorse et consorts, ils assembleraient les notables pour leur faire part des moyens y contenus, à l'effet d'aviser au parti qu'ils croiraient devoir prendre sur cette affaire, laquelle délibération le dit sieur vicomte-mayeur a déposée sur le bureau.

M. le Premier Président a dit : « Avocat Morelet, vous avez inséré dans un mémoire signifié sous le nom des officiers municipaux, dans l'affaire dont il s'agit, la proposition que *l'octroi n'est point un impôt*, laquelle proposition est erronée et répréhensible ; quels motifs pouvez-vous avoir pour justifier une pareille assertion ? »

A quoi ledit Morelet a répondu que l'octroi devait être regardé sous deux acceptions différentes, l'une comme prestation volontaire des habitants, l'autre comme prestation forcée ; que dans le premier cas il ne devait pas être regardé comme un impôt et qu'au contraire dans le deuxième c'en était réellement un ; qu'il avait donné cette distinction dans son mémoire et qu'il ne l'avait pas entendu différemment.

Les dits vicomte mayeur et premier échevin retirés, de l'ordonnance de la cour ;

Digitized by Google

Ouï aussi Oudot, substitut du procureur général du roi, lequel a requis qu'il fut enjoint aux officiers municipaux de faire assembler les notables dans tel délai qu'il plairait à la cour de fixer, et en ce qui concerne le dit avocat Morelet, il s'en est remis à la prudence de la cour ;

Les opinions prises et lesdits sieur vicomte-mayeur et premier échevin rentrés ;

M. le Premier Président leur a prononcé l'arrêt qui a été formé en ces termes :

« Vicomte-Mayeur et premier échevin, la cour n'a rien trouvé dans tout ce que vous lui avez répondu pour la justification de votre conduite qui ait pu vous autoriser à entreprendre une affaire aussi importante que celle d'assujetir les amodiateurs de vignes du territoire de Dijon au paiement d'un droit qui n'a jamais été perçu sans avoir obtenu l'aveu des habitants de cette ville.

« La reconnaissance tardive que vous faites de cette obligation, par l'extrait que vous venez de mettre sur le bureau de votre délibération du 25 novembre dernier, prouve seulement qu'il eût été de votre devoir de vous munir de l'autorisation des habitants préalablement à toutes procédures sur cet objet.

« Elle vous enjoint d'assembler les notables dans trois jours pour avoir leur avis, s'il y a lieu d'exiger des amodiateurs des vignes du territoire de Dijon un droit d'octroi et d'en poursuivre le paiement.

« Avocat Morellet, la cour justement mécontente en lisant le mémoire imprimé dans lequel

Digitized by Google

vous vous êtes permis d'avancer une proposition aussi condamnable que celle qui s'y trouve insérée aux pages 7 et 8, que *l'octroi n'est pas un impôt*, ne peut manquer de vous en marquer son improbation ; et comme il importe que le public soit en garde contre un écrit contenant une assertion aussi erronée que répréhensible, elle ordonne que les exemplaires du mémoire qui la contient soient rapportés au greffe de la cour pour y être supprimés, elle fait défenses à toutes personnes de les débiter, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis extraordinairement ; elle vous enjoint d'être plus circonspect à l'avenir, à peine d'y être sévèrement pourvu ;

« Ordonne au surplus que le présent arrêt sera, à la diligence du procureur général du roi, imprimé et affiché partout où besoin sera, pour que personne n'en ignore (22). »

Se conformant aux ordres qui lui avaient été donnés par l'arrêt du 12 décembre 1786, le vicomte mayeur convoqua les notables qui se réunirent le 16 du même mois. Après délibération il fut décidé que le droit d'octroi ne pourrait être exigé pour les vins provenant des vignes tenues à ferme et situées sur le territoire de la ville de Dijon (23).

Cette délibération, homologuée par le Parlement le 20 décembre 1786 (24), était absolument contraire aux dispositions du bail du 17 janvier 1774, et, chose plus grave, à l'arrêt du conseil du 5 septembre 1786, aussi le vicomte mayeur et le premier échevin, mé-

Digitized by Google

contents probablement d'avoir été blâmés et réprimandés par le parlement, s'adressèrent au roi qui le 7 janvier 1787 adressa à celui-ci une lettre mandant à Versailles le premier président, deux présidents à mortier, quatre conseillers de la Grand'-Chambre, deux de la Tournelle, deux de la Chambre des Enquêtes, deux de celle des Requêtes, et le procureur général.

Les registres du parlement rendent compte, ainsi qu'il suit, de la réception de la lettre du roi et de sa lecture.

Du mardi 9 janvier 1787.

M. le Procureur général du roi ayant demandé à entrer, icelui entré, il a présenté une lettre close du roi qu'il a déposée sur le bureau et en a requis l'enregistrement.

Sur quoi il lui a été dit par M. le Premier Président que la cour y pourvoira, et s'est le dit sieur procureur général du roi retiré.

Ensuite ouverture faite de la dite lettre, lecture en a été faite par un de Messieurs en ces termes :

De par le roi,

Nos amés et féaux, notre intention est que vous députiez vers nous le premier président de la compagnie, les deux plus anciens présidents à mortier, les quatre plus anciens des conseillers qui sont actuellement de service à la grand'-chambre, les deux plus anciens conseillers servants actuellement dans chacune des chambres

Digitized by Google

de la Tournelle, des enquêtes et des requêtes du palais et enfin notre procureur général ; que lesdits députés soient arrivés à Versailles le 14 de ce mois, et que pour s'y rendre ils ne puissent passer par Paris, qu'ils soient accompagnés du greffier en chef, ou en cas d'empêchement légitime, de celui des greffiers plumitifs qui doit le suppléer ; que l'un ou l'autre apporte avec lui les minutes originales 1° de l'arrêt que vous avez rendu, toutes les chambres assemblées, le 14 août 1786 par lequel vous avez entre autres choses ordonné aux maire, échevins, syndic et habitants des villes de Nuits et de Beaune de se pourvoir de lettres patentes dans le 1er janvier lors prochain et de vous les présenter dans ledit délai passé lequel temps ils ne pourraient lever aucun impôt sous le titre d'octrois, sans y être autorisés par arrêt du conseil et lettres patentes dument vérifiées, à peine d'être poursuivis extraordinairement ; 2° d'un autre arrêt par vous rendu le 12 décembre 1786, pour enjoindre aux maire et échevins de Dijon d'assembler les notables dans trois jours pour avoir leur avis s'il y a lieu d'exiger un droit d'octroi des amodiateurs de vignes du territoire de Dijon ; 3° d'un autre arrêt par lequel en homologuant la délibération formée le 16 en exécution de votre arrêt du 12, par les notables de la ville de Dijon, vous avez ordonné que la dite délibération serait enregistrée à votre greffe sur le registre à ce destiné ; 4° de tous autres arrêts, arrêtés, délibérations, procédures et autres actes qui pourraient concerner les mêmes affaires ;

Digitized by Google

que ledit greffier apporte également les registres où tous les arrêts, arrêtés, délibérations, procédures et autres actes ci-dessus mentionnés ont été transcrits, même celui où a été enregistrée ladite délibération prise le 16 décembre par les notables de la ville de Dijon ; enfin le registre où vous faites enregistrer nos édits, déclarations et lettres patentes : que si le premier président et notre procureur général se trouvent par maladie ou autre empêchement légitime hors d'état de se rendre ici, ils soient remplacés savoir : le premier président par le magistrat qui présidera et notre procureur général par le premier avocat général ou à son défaut par le second ; enfin que si quelqu'un des dits présidents et conseillers se trouve dans le même cas, il soit remplacé par celui qui, suivant l'ordre du tableau, siège après lui dans la chambre où il est de service, en sorte que la députation, outre le premier président ou le magistrat qui présidera la compagnie, soit composée de deux présidents, de quatre conseillers de grand'chambre, de deux conseillers de chacune des autres chambres et de notre procureur général, vous enjoignant de vous conformer à tout ce que dessus à peine de désobéissance si n'y faites faute, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le 7 janvier 1787.

Signé : LOUIS

Par le roi : le baron DE BRETEUIL.

Superscrite : A nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour du Parlement de Dijon.

Digitized by Google

Laquelle lecture ouïe, il a été délibéré que la dite lettre serait portée aux chambres assemblées, pour ensuite faire la liste de ceux de messieurs qui doivent composer la députation demandée.

Toutes les chambres ont été assemblées : s'y sont trouvés MM. Legouz de Saint-Seine, premier président, sept présidents et quarante-quatre conseillers.

M. le premier président a dit : que M. le procureur général a présenté une lettre close du roi par laquelle il demande une grande députation pour se rendre à Versailles le 14 de ce mois, et qu'il était à propos de faire la liste de ceux qui doivent composer la dite députation.

Après quoi, lecture faite de la dite lettre close, la liste a été faite et s'y sont compris : MM. Legouz de Saint-Seine, premier président, Danthès de Longepierre et Joly de Bévy, présidents ; Fleutelot de Marlien, doyen, Barbuot de Palaiseau, Devoyo, Raviot plus anciens conseillers de la grand'chambre, Villedieu de Torcy, Gauthier, plus anciens conseillers de la Tournelle, Verchère, Giraud de Vesvres plus anciens conseillers des enquêtes, Barbuot l'aîné, conseiller à la Cour, commissaire aux requêtes du palais, et Fardel de Daix aussi conseiller à la Cour, président aux requêtes du palais et Pérard, procureur général (25).

Après quoi, M. Barbuot, conseiller à la Cour, commissaire aux requêtes du palais, a dit, qu'ayant l'honneur d'être plus ancien en réception que M. Fleutelot de Marlien, doyen de la Cour, il ne

Digitized by Google

pouvait être de la députation, dès que M. le doyen en était, parce que, suivant le règlement de 1736, il était dit que lorsqu'un de messieurs de la Chambre se trouverait avec M. le doyen moins ancien en réception que lui, il s'excuserait et se retirerait ; que cependant si messieurs l'ordonnaient il se comprendrait dans le nombre de messieurs les députés, en lui donnant acte de ses réserves et protestations sans tirer à conséquence et sans préjudicier à ses droits et à ceux de messieurs de la Chambre des requêtes (26).

Conformément à la délibération prise le 9 janvier 1787, la députation se rendit à Versailles, et le 27 du même mois, toutes chambres réunies, le premier président fit part au Parlement du voyage fait par ordre du roi.

Les registres le rapportent en ces termes :

Toutes les chambres ont été assemblées ; s'y sont trouvés MM. Legouz de Saint-Seine, premier président, six présidents, Fijean de Talmay conseiller d'honneur, quarante-six conseillers et M. Bégin d'Orgeux, conseiller honoraire (27).

M. Legouz de Saint-Seine, premier président, a rendu compte de la députation dont il a été chargé auprès du roi, conjointement avec M. Danthès de Longepierre et Joly de Bévy, présidents, Fleutelot de Marlien, plus ancien conseiller, Barbuot, Verchère, Villedieu de Torcy, Gauthier, Barbuot de Palaiseau, Dovoyo, Giraud de Vesvres,

Digitized by Google

Fardel de Daix, Raviot, conseillers et Pérard, procureur général, et a dit :

Messieurs,

En exécution des ordres du roi contenus dans la lettre close adressée à la Cour en date du 7 janvier 1787, qui vous fut apportée par M. le procureur général le mardi 9 de ce mois, et transcrite sur vos registres le même jour, nous nous sommes rendus à Versailles, où nous sommes tous arrivés le samedi 13 du même mois, ayant avec nous François Popelard (28) plus ancien greffier-commis au greffe de la Cour, muni des registres, arrêts et procédures indiqués dans la lettre close du 7 janvier 1787.

Le lendemain dimanche 14 de ce mois, nous nous rendîmes tous en robe à l'hôtel de la Chancellerie où nous vîmes M. le Garde des Sceaux (29) auquel j'annonçai que Messieurs les députés mandés par le roi venaient prendre ses ordres et attendaient de la justice de Sa Majesté qu'ils seraient enfin entendus dans les éclaircissements qu'ils seraient dans le cas de lui donner et qu'ils sollicitaient depuis longtemps avec instance.

M. le Garde des Sceaux nous répondit qu'il prendrait les ordres du roi.

Nous nous présentâmes ensuite chez tous les ministres, ainsi que chez M. le Prince de Condé et nous ne fûmes reçus que par M. le baron de Breteuil (30), ministre et secrétaire d'Etat ayant

Digitized by Google

le département de la province de Bourgogne. Comme on nous répondit chez M. de Calonne contrôleur général qu'il serait chez lui l'après-midi, nous nous y rendîmes à 5 heures le même jour. Nous fûmes reçus à cette heure. Nous lui demandâmes une audience particulière pour l'entretenir sur les différents objets annoncés par les ordres du roi ; il nous offrit de prendre le jour et l'heure qui nous seraient le plus commodes et nous convînmes avec lui que ce serait le lendemain à 11 heures. Nous nous rendîmes chez lui à l'heure indiquée et nous eûmes avec ce ministre une conférence de trois heures, dans laquelle nous croyons pouvoir dire que nous démontrâmes jusqu'à l'évidence l'obligation où sont les villes de notre ressort de se pourvoir de lettres patentes pour l'établissement et prorogation de leurs octrois, et M. le Contrôleur général parut lui-même si convaincu du droit réclamé par le parlement, qu'il fut expédié des lettres patentes à cet effet pour être adressées au Parlement en la forme ordinaire, que s'il eût été en notre pouvoir de résoudre l'objection tirée des frais considérables qui se perçoivent suivant lui à la reddition des comptes de ces octrois de la Chambre des comptes, il ne restait plus aucun obstacle à lever pour que les villes du duché de Bourgogne fussent assujetties à se pourvoir de lettres patentes, et à les présenter au parlement ainsi qu'en la Chambre des comptes pour y être enregistrées. En un mot nous ne pouvons que nous louer infiniment de l'honnêteté et de la franchise avec lesquelles ce

Digitized by Google

ministre s'expliqua avec nous dans tout le cours de cette longue conférence.

J'avais écrit le même jour 14 janvier à M. le Garde des sceaux, pour lui demander une audience. Je reçus la réponse le même soir, par laquelle il me manda qu'il me la donnerait le lendemain à midi. J'y allai seul, mais je lui représentai que je désirais que tous MM. les députés fussent admis à son audience, que s'il lui plaisait les faire avertir, ils se rendraient sur le champ auprès de lui.

M. le Garde des sceaux me répondit qu'il les recevrait très volontiers, et ayant fait avertir de l'instant MM. les députés, ils se rendirent chez M. le Garde des sceaux qui nous dit qu'il ne traiterait avec nous aucune affaire qu'en présence de M. le Contrôleur général, de M. le comte de Vergennes (31) et de M. le baron de Breteuil et il nous donna rendez-vous au surlendemain jeudi à 10 heures du matin, heure à laquelle nous et les ministres devaient se trouver chez lui.

Nous n'avions pas vu M. le comte de Vergennes, et lorsque nous apprîmes qu'il devait assister à la conférence qui nous était annoncée pour le surlendemain chez M. le Garde des sceaux, nous crûmes devoir lui faire demander de le voir en particulier. Il nous fit dire qu'il nous recevrait à quelque heure que nous nous présentassions chez lui. Nous y allâmes le lendemain mercredi 17. Nous fûmes reçus et sur ce qu'il nous dit qu'il se trouverait le lendemain 18 à la conférence chez M. le

Digitized by Google

Garde des sceaux, nous n'entrâmes avec lui dans aucune explication.

Le jeudi 18 nous nous rendîmes à l'hôtel de la Chancellerie à l'heure indiquée par M. le Garde des sceaux. L'objet concernant la nécessité de l'établissement et prorogation des octrois par lettres patentes dûment enregistrées, fut traité de nouveau et avec non moins d'avantage quant au droit réclamé par le Parlement, que nous avions eu le lundi 15 avec M. le Contrôleur général.

On passa ensuite à l'examen des arrêts rendus en la Grand'Chambre les 12 et 20 décembre dernier, concernant l'obligation des officiers municipaux de la ville de Dijon de prendre l'avis des notables habitants dans une assemblée convoquée à cet effet, avant d'entreprendre le procès intenté sous leur nom, relativement à la perception du droit d'octroi sur les vins, que les officiers municipaux avaient voulu étendre aux fruits de vignes amodiées et recueillies dans le territoire de Dijon. Après un ample examen de ces arrêts, M. le Garde des sceaux et les trois ministres que nous avons nommés demeurèrent d'accord qu'ils étaient justes et réguliers (32). Cinq heures furent employées à l'examen de ces deux objets, après lesquelles nous nous retirâmes et la conférence fut continuée à 5 heures du même jour.

Nous allâmes de nouveau à l'heure donnée chez M. le Garde des sceaux, où les ministres qui s'y étaient trouvés le matin se rendirent pareillement.

Il fut question alors du droit réclamé par le

Digitized by Google

Parlement d'obliger les Elus de présenter à la Cour les édits, déclarations, arrêts du Conseil et lettres patentes par eux obtenues, avant de pouvoir leur donner aucune exécution publique dans notre ressort. Nous ne pûmes nous dispenser d'observer à M. le Garde des Sceaux et aux ministres du roi qui étaient présents, lorsqu'ils proposèrent d'examiner cette question, que les ordres du roi contenus dans sa lettre du 7 janvier dernier, n'annonçaient pas que Sa Majesté eût l'intention de nous demander aucun compte des arrêts rendus sur cet objet, que nous n'avions à cet égard aucune mission du Parlement qui vraisemblablement n'approuverait pas que nous eussions pris sur notre compte d'entrer dans la discussion d'une matière aussi importante sans avoir son aveu, et sans être munis d'un grand nombre de pièces, titres importants qui serviraient à faire connaître combien les Elus des Etats de Bourgogne sont mal fondés dans leur prétention de se soustraire à la nécessité de l'enregistrement des édits, déclarations, arrêts du Conseil et lettres patentes par eux obtenus.

M. le Garde des sceaux répondit et insista pour que nous eussions à nous expliquer sur cet objet ; il nous dit que l'intention du roi était que cette affaire fût examinée dans la présente conférence, sauf à Sa Majesté à prendre tel parti ultérieur qu'elle jugerait à propos pour en proroger la décision. Cette matière ayant été traitée fort longuement, et après la lecture qui fut faite du dispositif des lettres patentes du 11 décembre 1785,

Digitized by Google

inséré dans l'arrêt du Parlement du 28 décembre dernier, tous les ministres convinrent unanimement que plusieurs dispositions de ces lettres patentes ne pouvaient subsister. Enfin on examina l'arrêt rendu le 28 du mois de décembre relativement à l'arrêt du Conseil du 4 novembre 1786, publié, imprimé et affiché dans la province, ensuite d'ordonnance des Elus des Etats de Bourgogne et tous les ministres demeurèrent d'accord que sur cet arrêt du conseil il devait être expédié des lettres patentes adressées au Parlement pour y être registrées. Ces deux objets remplirent la conférence du soir qui ne finit qu'à 9 heures.

Dans les deux conférences du matin et du soir, du jeudi 18 janvier, les registres du Parlement les arrêts et procédures relatifs à tous les objets dont je viens de vous rapporter le détail furent mis en notre présence ; le greffier qui les avait apportés assista aux deux séances, à l'issue de chacune desquelles, il remporta registres, minutes et procédure, dont il ne s'est jamais dessaisi.

Nous nous retirâmes de chez M. le Garde des sceaux sans pouvoir augurer certainement quel serait le parti que les ministres proposeraient au roi relativement à la nécessité de l'enregistrement des édits, déclarations, arrêts du conseil et lettres patentes obtenues par les élus des Etats, en sorte que MM. les Députés crurent qu'il était à propos que je visse de nouveau en particulier avec M. le Procureur général, M. le Garde des sceaux et les ministres qui avaient assisté à la conférence du 18. Nous vîmes donc le lendemain

Digitized by Google

M. le Procureur général et moi, M. le Garde des sceaux, M. le baron de Breteuil et M. le Contrôleur général, auxquels nous nous efforçâmes de faire sentir la nécessité de consolider, par une décision précise, l'obligation imposée aux élus des Etats de Bourgogne, par la réponse du feu roi du 6 avril 1763. Nous ne pûmes obtenir d'eux aucune assurance positive à ce sujet ; la circonstance actuelle ne le permettait pas. Ils nous firent seulement entendre qu'ils proposeraient au roi de réserver au Parlement la faculté de faire valoir tous les titres qu'il invoquait pour assujettir les élus à cette obligation.

Le même jour vendredi 19, je reçus de M. le Garde des sceaux une lettre par laquelle il me mandait de me rendre chez lui, avec M. le Procureur général, accompagné du greffier qui apporterait les registres qui avaient été vus la veille chez lui. M. le Garde des sceaux et M. le baron de Breteuil les examinèrent de nouveau, les vérifièrent et le greffier les remporta.

Le lendemain samedi 20, le greffier reçut un ordre de M. le Garde des sceaux de se rendre chez le roi à 5 heures du soir et d'y apporter tous les registres, minutes et procédures qui avaient été revus la veille chez M. le Garde des sceaux. Le greffier se rendit en robe chez le roi à l'heure qui lui avait été marquée. Peu après il fut introduit dans le cabinet du roi qui était assis devant son bureau, ayant auprès de lui M. le Garde des sceaux et ses ministres. Le roi ordonna au greffier Popelard de remettre sur son bureau

Digitized by Google

les registres, minutes, et procédures qu'il avait apportés, ce qu'il fit ; ensuite le roi lui ordonna de se retirer et d'attendre qu'il le fît appeler pour reprendre les mêmes registres, minutes et procédures. Environ l'heure de 8, le roi fit entrer de nouveau le greffier Popelard, et lui ordonna de retirer par devers lui les registres, minutes et procédures dont il était dépositaire, ce qu'il fit à l'instant.

Nous n'avons pas pu être instruits de ce qui s'est passé dans les conseils du roi. Ce ne fut que le dimanche 21, à une heure après midi, que je fus averti ainsi que MM. les députés, par une lettre que je reçus de M. le Garde des sceaux, que l'intention du roi était de nous donner audience à cinq heures du soir du même jour, et qu'à cet effet, nous devions nous rendre à quatre heures et demie dans la salle des ambassadeurs où M. le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'Etat ayant le département de la province de Bourgogne, le sieur marquis de Brézé (33), grand-maître des cérémonies, le sieur marquis de Nantouillet, introducteur des ambassadeurs et le sieur de Vatronville, aide des cérémonies, vinrent nous prendre à cinq heures précises, et nous conduisirent en montant l'escalier des Ambassadeurs, traversant la salle des gardes et l'œil de bœuf, jusque dans la chambre du roi. M. le baron de Breteuil était à ma gauche et le sieur marquis de Brézé, grand-maître des cérémonies, à ma droite.

Le roi était assis et couvert dans un fauteuil

Digitized by Google

au fond de sa chambre (33 bis), le dos tourné du côté de la cheminée. M. le garde des sceaux était debout à sa droite, M. le duc d'Ayen (34), capitaine des gardes du corps, M. le duc de Fleury, premier gentilhomme de la Chambre et M. le duc de Liancourt (35) étaient debout derrière le fauteuil du roi. M. le maréchal de Castres, M. le maréchal de Ségur (36), M. de Calonne, contrôleur général, ministres d'Etat, M. Berthier de Sauvigny et M. Bouvard de Fourqueux, conseillers d'Etat, étaient à gauche du roi et debout ainsi que M. le baron de Breteuil qui demeura toujours à côté d'un bureau d'où il approcha successivement vers S. M. pour recevoir ses ordres et les faire exécuter lorsqu'elle les lui intimait.

Lorsque nous entrâmes dans la chambre du roi, S. M. se découvrit et ne remit son chapeau qu'après que tous les députés furent entrés; nous saluâmes S. M. en avançant auprès d'elle par trois profondes révérences ; le greffier qui était à notre suite reçut ordre du roi de remettre les registres dont il était dépositaire sur le bureau, auprès duquel était M. le baron de Breteuil. Le roi ayant ordonné qu'on fermât les portes, nous adressa la parole dans les termes suivants, qui sont contenus au registre des délibérations et ont été inscrits de son ordre par notre greffier.

« Je vous ai mandé pour que mon Parlement sache qu'il doit toujours recourir avec confiance à ma justice, mais qu'il ne lui est jamais permis de méconnaître mon autorité et attenter à la réputation de ceux que j'honore de ma confiance,

Digitized by Google

de s'arroger un pouvoir illégitime sur ceux qui sont chargés de l'exécution de mes ordres, et qui n'en sont comptables qu'à moi, ni de défendre en aucun cas ce que j'ai ordonné. Je vais anéantir tous les actes qu'il s'est permis de faire contre mes principes et que je ne puis ni ne dois tolérer. »

Ensuite S. M. fit lire par le même greffier et inscrire de son ordre exprès sur les registres des enregistrements, les lettres patentes et arrêts du Conseil dont vous allez entendre la lecture (37). A la fin de la séance qui finit à neuf heures et demie, S. M. nous adressa de nouveau la parole dans ces termes qui ont été également transcrits de son ordre exprès sur le registre des délibérations.

« Retournez tout de suite à Dijon sans passer par Paris ; rendez compte à mon Parlement de ce que je viens d'ordonner ; je compte qu'il s'y conformera exactement et qu'il méritera par sa soumission de conserver ma confiance et ma protection. »

Nous nous sommes retirés en saluant par trois fois le roi qui s'est découvert pendant que nous l'avons salué et nous avons été reconduits par les mêmes personnes et dans le même ordre que nous avions été introduits, jusque dans la salle des Ambassadeurs d'où M. le baron de Breteuil et ceux qui nous avaient accompagnés se sont retirés.

Nous sommes sortis ensuite et nous sommes rendus chez M. le Garde des sceaux et chez M. le

Digitized by Google

baron de Breteuil pour prendre congé d'eux ; ils nous ont reçus l'un et l'autre avec la plus grande honnêteté, et M. le baron de Breteuil nous quittant, nous a offert pour la Compagnie en général et pour chacun de nous en particulier tous les services qui pourraient dépendre de lui dans son département.

Nous sommes tous repartis de Versailles le lendemain 22, conformément aux ordres du roi, n'emportant d'autres regrets de la mission que nous avions à remplir, que celui de ne pouvoir réunir ici avec nous M. Fleutelot de Marlien, doyen du Parlement, que nous avons laissé malade dangereusement et M. l'abbé Verchère, sous-doyen du Parlement, resté aussi à Versailles, par permission du roi, pour rendre à M. de Marlien tous les soins que le malheur de sa situation peut exiger (38).

M. le Premier Président ayant achevé le rapport de la députation, M. le Président Danthès de Longepierre a fait au nom de la compagnie à M. le Premier Président et à MM. les Députés, le remerciement qu'elle leur doit des peines et des soins qu'ils ont pris pour le succès des objets majeurs d'intérêt public qui ont donné lieu à leur députation.

Ensuite il a été fait lecture par un de Messieurs des lettres patentes et arrêts du conseil enregistrés en présence et par l'ordre exprès de S. M. sur le registre des délibérations, qui cassent et annulent plusieurs arrêts de ce Parlement, laquelle lecture ouïe il a été délibéré que l'examen

Digitized by Google

des dites lettres patentes et arrêts du conseil demeurait renvoyé à MM. les Commissaires ordinaires des Chambres, pour, après le dit examen, en rendre compte aux Chambres assemblées.

Trois jours après, le mardi 30 janvier 1787, le Parlement se réunissait à nouveau.

Toutes les Chambres ont été assemblées : s'y sont trouvés MM. Legouz de Saint-Seine, Premier Président, six présidents, M. Fijan de Talmay, conseiller d'honneur lequel a occupé la première place du banc de MM. les conseillers du côté de la conciergerie, quarante-sept conseillers et M. Begin d'Orgeux, conseiller honoraire, lequel s'est placé suivant l'ordre de sa réception.

M. le Premier Président a dit que les commissaires nommés en exécution de la délibération prise toutes les chambres assemblées le samedi 27 de ce mois étaient en état de faire leur rapport des objets dont l'examen leur a été renvoyé. La matière mise en délibération, les opinions prises, il a été fait un arrêté en ces termes :

Vu par la cour, toutes les Chambres assemblées les discours du roi aux députés de son Parlement mandés à Versailles le 21 du présent mois de janvier, les lettres patentes et arrêts du conseil des 20 et 21 du même mois, transcrits dans la même séance de l'ordre exprès de S. M. sur les registres de ladite cour ; ouï le rapport des commissaires,

La Cour, pénétrée de la plus vive confiance dans

Digitized by Google

la justice du dit seigneur roi a arrêté que S. M. sera très humblement et respectueusement suppliée de considérer que les arrêts et arrêtés de son Parlement rapportés dans les lettres patentes et arrêts du conseil des 20 et 21 de ce mois, n'ont eu pour objet que de maintenir l'exécution des lois du royaume et des lois particulières à la province de Bourgogne ;

Qu'en conséquence il sera fait au dit seigneur roi de très humbles et très respectueuses représentations tant sur la transcription faite sur les registres de ladite cour, des dites lettres patentes et arrêts du conseil, sans délibération libre préalablement prise en Parlement, que sur les objets contenus aux dites lettres patentes et arrêts du conseil, et que pour suivre l'effet des dites représentations, S. M. demeure très humblement et très respecteusement suppliée de permettre à son Parlement de députer à la suite dudit seigneur roi, tel nombre de ses membres qu'il plaira à Sa Majesté fixer.

Fait en Parlement, toutes les Chambres assemblées, le samedi 27 janvier 1787.

Le style quelque peu confus des arrêts du Conseil et lettres patentes des 20 et 21 janvier 1787 permet cependant de voir que les réclamations du Parlement portaient sur deux points.

Il pensait que les villes n'avaient pas le droit d'établir un droit d'octroi quelconque sans y avoir été autorisées par des lettres patentes dûment enregistrées.

En outre il ne croyait pas que les lettres patentes

Digitized by Google

adressées spécialement aux élus généraux de la province puissent être exécutées sans avoir, au préalable, été soumises au Parlement et enregistrées par lui.

Le Parlement s'arrogeait ainsi un droit de contrôle sur les actes de l'autorité royale.

La délibération prise le 27 janvier, à la suite du rapport présenté par les commissaires désignés à cet effet, montre que, malgré la volonté du roi très nettement exprimée, il ne consentait pas encore à céder et à s'incliner devant l'autorité royale.

Une nouvelle députation fut-elle envoyée à Louis XVI pour lui adresser de très respectueuses remontrances? rien ne l'indique.

Quelques mois plus tard, le 22 octobre 1787, l'assemblée des notables commençait ses travaux qui devaient se terminer le 25 mai suivant.

Le Garde des sceaux Lamoignon (39), faisant le résumé de ces travaux et de tout ce qui s'était passé pendant la session disait aux notables : *Vous avez été le conseil de votre roi, vous avez préparé et facilité la révolution la plus désirable.*

La révolution était en effet commencée, mais non point comme l'indiquait le ministre : raisonnable et pacifique à son début, elle devait se continuer par la Terreur et emporter les Parlements, les Etats provinciaux, enfin toutes les institutions de l'ancienne France, y compris l'autorité royale.

Digitized by Google

NOTES

(1) Voir le Dictionnaire des finances publié sous la direction de M. Léon Say, par MM. Louis Foyot et A. Lanjalley, au mot Octrois.

(2) En 1390, le maire Jean Baudot ordonna le *creusage* et le *sablonnage* à Dijon. L'année suivante Philippe le Hardi donna 2000 livres pour paver les rues; son petit fils Philippe le Bon commanda de continuer l'ouvrage en 1424. La première rue pavée fut la rue *Neuve*. (Mémoire sur la franchise du territoire de la ville de Dijon.)

(3) Dix ans plus tard, le 28 septembre 1463, il fut décidé que les vins étrangers ne provenant pas des crus du duché de Bourgogne ne devraient pas être amenés à Dijon ni aux faubourgs et banlieue de la ville, à peine de confiscation et d'amende arbitraire.

Cette prohibition avait été édictée parce qu'à cette époque il y avait en Bourgogne beaucoup de vignes et que leur rapport était amplement suffisant pour les besoins des habitants de la province. Une délibération des habitants prise en 1424 ou 1425, sur les réquisitions du duc de Bourgogne, avait même décidé que les vignes de *Poussot* seraient arrachées et mises en terres labourables.

(4) Cette même année la ville obtint du roi d'autres privilèges : c'était la noblesse accordée aux maires pour eux et leurs descendants, le droit donné aux habitants d'acquérir tous fiefs et biens nobles, sans payer aucune finance, et enfin l'exemption du ban et de l'arrière-ban. Ces privilèges ont été confirmés par tous les successeurs de Charles VIII, à l'exception de la noblesse des maires qui fut supprimée quelque temps après son établissement.

(5) Les vignerons avaient alors, pour prix de leur travail, la moitié de la récolte et il arrivait souvent que le propriétaire achetait cette portion ou la retenait en paiement de ses avances.

(6) L'abbaye de Larrey, fondée vers 1078, et occupée par des religieuses, disparut à la fin du xvi[e] siècle. Les Bénédictins qui les remplacèrent y vécurent jusqu'en 1709, sous la direction d'un prieur régulier, puis commendataire. A cette époque le prieuré fut réuni à l'abbaye de Saint-Bénigne.

L'avocat Morelet dit dans sa réponse au mémoire que la délibération prise au sujet du prieuré n'était qu'un simple projet et n'eut pas de suite.

(7) Le bail du 14 décembre 1770 ayant été résilié à partir du

Digitized by Google

1er février 1774, sur la demande de l'adjudicataire, Claude-Bernard Auprêtre, une nouvelle adjudication eut lieu le 17 janvier de cette même année pour les cinq ans et onze mois qui restaient à courir sur le bail précédent.

L'adjudication fut tranchée, moyennant la somme de cent trente et un mille cinq cents livres, au profit de Edme-Nicolas Machureau du Poiset, négociant à Semarey; cette somme était payable, savoir: vingt-cinq mille livres au receveur du patrimoine, et cent six mille cinq cents livres au receveur des octrois de la ville.

Edme-Nicolas Machureau du Poiset s'engageait en outre à payer par avance dans le délai d'un mois la somme de quarante-huit mille livres au receveur des octrois. Il présentait comme associés Claude-Philibert Vasselon, entrepreneur à Chalon-sur-Saône et Edme Guyot, négociant à Braux. Leur caution était Me Antoine Bouché, conseiller du roi et notaire à Dijon.

(8) Les plaideurs qui avaient fait cause commune avec Aubert étaient François Leclerc, organiste; Bernard Dorse, procureur à la Chambre des Comptes; Etienne Guelaud, solliciteur en la justice consulaire de Dijon; Joseph Mamet, Etienne Boutreux, Claude Perrier, Vaillier Leblanc, Denis Monthoret, Claudine Saussier, Ve Bacot, Claude Cotton, Louis Donnot, Claude Marguery, Jean Leblanc, Jean Monnin, Claude Fouquet, Claude Fiet, Toussaint Barbier, Pierre Buzenet, Antoine Jachiet, Jérôme Bornet, Jacques Monvoy, Antoine Verrière, François Noblot, François et Jean Bouret, Germain Pain, Pierre Henry, Bernard Faivret, Pierre Chery, Jean Bailly, Noël Bigolet, Nicolas Robin, Jacques Munier, Mathurin Poincin, Jean Colot, Nicolas Desprès, François Hudelot, Joseph Lebert, Joseph Clément, Marie Cormillot Ve Dumont, Jean Lhéritier, Antoine Ignard, Andoche Lallemand, Jean et Jacques Cheneveuillet, tous amodiataires de vignes situées sur le finage de Dijon.

(9) Sébastien Ligeret de Beauvais, reçu avocat le 5 juin 1756, nommé en 1795 au conseil des Anciens, y siégea jusqu'à sa mort, survenue au cours de la session, le 18 brumaire an VI (12 novembre 1797. Sa femme Jeanne Belot mourut à Dijon, le 15 février 1818.

Claude-Bernard Navier, reçu avocat le 29 décembre 1777, devint président du directoire du département de la Côte-d'Or, membre du tribunal de cassation, lors de sa formation, puis député à l'Assemblée législative. Il mourut en 1794.

Son fils l'ingénieur Claude-Louis-Marie-Henri Navier naquit à Dijon le 10 février 1785.

(10) L'assemblée des notables, tenue à Dijon le 22 mai 1425, décidait qu'il sera perçu :

Digitized by Google

1° *Sur chacune queheue de vin qui sera amenée et deschargée en la dite ville et ez fauxbourgs d'icelle, par les forains et non residens en la dite ville quatre gros par queheue, deux gros pour muy, un gros par demy-muy.*

2° *Sur chacune queheue de vin qui sera amenée et deschargée en la dite ville et ez faubourgs d'icelle par les habitans, manans et demourans en la dicte ville, soy de leur creu ou d'achat, deux gros par queheue, un gros par muy et demy-gros par demy-muy.*

Dans les lettres patentes du 29 juillet 1428, les termes sont un peu modifiés : il est dit que l'octroi sera payé par quelconque personne que ce soit, *excepté de nos vins et de ceux que les habitans du dit Dijon y feront amener de leur creu et héritaige seulement.*

(11) Par délibération du 19 septembre 1553, les vicomte-maieur et échevins de Dijon déclarent que tous *amodiateurs amenant les raisins et fruits de leur amodiation durant les vendanges ez treuilz de la dicte ville, paieront l'entrage du vin en provenu, par la quantité d'icelui en raison de dix sols la queue et ce à l'égard des muids et feuillettes.*

Le 26 février 1560, le sieur Lecomte, huissier à Dijon, ayant refusé de payer l'octroi pour du vin provenant de vignes amodiées par lui, fut condamné au bailliage de Dijon.

(12) Louis-Joseph de Bourbon, huitième prince de Condé, était fils de Louis-Henri, duc de Bourbon, et de Caroline de Hesse-Rheinfels. Né à Paris le 9 août 1736, il devint gouverneur de Bourgogne le 19 mai 1754 et mourut à Chantilly, le 13 mai 1818.

François-Antoine Ferrand, auteur de Mémoires sur la Bourgogne, fut nommé à l'intendance de cette province en 1694.

(13) Dans le bail passé le 18 juillet 1724, fut insérée une clause qui semblait devoir trancher, à l'avance et d'une façon définitive, toute contestation.

Il y est dit que le droit d'entrée sera payé par les habitants pour le vin qu'ils prendront en paiement, quand il proviendra du cru des héritages appartenant en propre à leurs vignerons ou débiteurs de la campagne, *même sur les vins et raisins qui proviendront des fermes qui seront tenues par les habitants de la dite ville.*

Le bail du 15 juillet 1733 était plus explicite encore ; il disait: *Ne jouiront* (les habitants) *d'aucune franchise pour les vins et raisins provenant des fermes qu'ils tiendront quand même les propriétaires des vignes affermées seraient habitants de Dijon.*

(14) Antoine-Christophe Billard fut reçu avocat le 28 juin 1740 ; décédé le 12 août 1789, il fut inhumé au cimetière Saint-Nicolas ; Jean-Marie Vernisy, le 3 juillet 1744, et Claude Roche, le 1er août 1751. — Jean-Baptiste Lacoste, né à Dijon le 10 mars 1725, fut reçu

Digitized by Google

avocat le 3 juillet 1745 et se fit bientôt remarquer par son talent oratoire.

Arrêté le 28 août 1792, il fut incarcéré à la Conciergerie pendant 15 jours et fut si vivement affecté de cette détention qu'il mourut un an après, le 15 septembre 1793, à l'âge de 68 ans.

Son gendre Émilien-Joseph Nault fut membre de la Cour souveraine supérieure provisoire créée par décret du 21 juin 1790, et son petit-fils Jean-Paul-Bernard Nault, né à Dijon le 16 juillet 1781, mort en la même ville le 12 février 1856, fut nommé procureur général à Dijon le 20 juin 1822, et révoqué le 6 août 1830.

Jean-Edme Durande, né à Dijon le 31 octobre 1731, reçu avocat le 5 juillet 1751, fut élu président du tribunal criminel du département de la Côte-d'Or et y siégea du 29 août au 6 septembre 1791 et du 15 novembre 1792 au 30 mars 1793.

Échevin à deux reprises, il fut nommé maire de Dijon par arrêté du représentant du peuple, Calès, le 19 brumaire an III (9 novembre 1794) et mourut à Dijon le 12 mai 1813.

(15) Antoine-Bernard Dorse, procureur à la Chambre des Comptes, et son fils Jean-Baptiste, commis-greffier à la même Chambre, furent tous deux victimes de la révolution. Condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, ils furent guillotinés, le premier le 20 pluviôse an II (8 février 1794) et le second cinq jours après, le 26 pluviôse (14 février 1794).

(16) Charles-Alexandre de Calonne, né à Douai le 20 janvier 1734, était fils du premier président au Parlement de cette ville.

Procureur général à Douai, il devint intendant à Metz en 1768 et ensuite à Lille, puis contrôleur général, le 3 novembre 1783. Retiré à Londres pendant la révolution, il rentra à Paris en 1802 et y mourut le 29 octobre de la même année.

(17) Les habitants de Dijon qui faisaient le procès avaient encore fait paraître, le 10 août 1786, un nouveau mémoire intitulé : *Observations pour servir de suite au mémoire sur la franchise du territoire de la ville de Dijon et de réponse aux réflexions sur cet écrit;* il était signé par les avocats Ligeret et Navier.

Ils soutenaient et cherchaient à prouver que les vins récoltés sur le territoire de la ville étaient toujours restés dans leur franchise naturelle et que n'ayant jamais été assujettis à l'octroi, ils n'avaient pas besoin d'être l'objet d'une exemption.

(18) Louis-Joseph Poissonnier de Prusley, né à Paris le 31 décembre 1732, était fils de Pierre-Isaac Poissonnier, seigneur de Prusley et Saint-Laugis, professeur de médecine au collège royal de Paris, et de Marie-Catherine Martinon, veuve Caillet, qui fut nourrice du duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI.

Digitized by Google

Reçu avocat général le 17 février 1783, sur la résignation de Louis-Bernard Guyton de Morveau, il avait pour armes : *d'azur à une sirène se peignant et se mirant d'argent à la bordure endentée de gueules.*

(19) Commission pour M. le Marquis de Gouvernet, pour faire enregistrer les lettres patentes du 23 avril 1786, qui cassent et annulent un arrêt rendu le 3 du dit mois, concernant la perception des octrois.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à notre cher et bien amé le sieur marquis de Gouvernet, lieutenant général de nos armées, notre lieutenant général au Comté de Charolais et commandant en chef pour notre service en notre duché et pays de Bourgogne, salut. Nous avons ce jourd'huy donné des lettres patentes qui cassent et annulent un arrêt de notre cour de parlement de Dijon du trois de ce mois, par lequel notre dite cour a ordonné de plus fort l'exécution d'un précédent arrêt rendu par notre dite cour concernant la perception des octrois, lequel arrêt nous avions cassé, et voulant que nos dites lettres patentes soient ponctuellenent exécutées, à ces causes, nous vous avons commis et député et par les présentes, signées de notre main, commettons et députons pour vous transporter en notre dite cour et parlement de Dijon et y faire en votre présence, lire, publier et enregistrer nos dites lettres patentes, voulons et nous plait qu'il soit par vous procédé aux dits enregistrement et publication, tout ainsy et de même que si nous y étions en personne, vous donnant plein pouvoir et autorité, commission et mandement spécial ainsy le faire, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le vingt-troisième jour d'avril, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-six et de notre règne le douzième.

Signé : Louis

Par le Roy :

Signé : le baron de Breteuil

Scellé du grand sceau en cire jaune.

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à nos amés et féaux les gens tenans notre Cour de Parlement et aides à Dijon, salut :

Par un arrêt rendu en notre Conseil le 25 mars de la présente année, en ordonnant de nouveau l'exécution de ceux des douze avril mil sept cent quatre-vingt-cinq, et premier janvier

Digitized by Google

dernier, concernant la perception des octrois des villes de Nuis et de Beaune, nous avions cassé et annulé celuy que vous aviez rendu le vingt-quatre février précédent, pour défendre cette même perception et nous vous avions défendu d'y apporter aucun obstacle, vous laissant néanmoins la liberté de nous adresser à ce sujet les représentations que vous jugeriez convenables. Nous n'avons pu voir sans étonnement qu'après avoir été instruits de notre décision signifiée de notre ordre à votre greffier, le trente et un du mois dernier, au lieu de vous borner à user de la liberté que nous vous avions laissée de nous faire des représentations, vous avez ordonné de plus fort l'exécution de l'arrêt que nous avions cassé, fait défense aux maires et échevins des villes de Nuis et de Beaune et à tous autres des villes de votre ressort, de percevoir aucuns octrois non revêtus de lettres patentes, enregistrées, à peine d'être poursuivis extraordinairement et ordonné que, nonobstant l'arrêt rendu en notre conseil, dont vous avez rappelé la date, il serait informé à la diligence des substituts de notre procureur général des contraventions à votre dit arrêt que vous avez fait publier, afficher et envoyer à tous les bailliages de votre ressort pour y être registré : quelques soient les raisons que vous puissiez alléguer par rapport à la forme d'autorisation des octrois, elles ne sauraient vous excuser d'avoir ordonné de plus fort des dispositions que nous avions annulées, d'avoir opposé des défenses à nos arrêts, d'avoir même menacé de poursuivre extraordinairement ceux qui en s'y soumettant contreviendraient aux vôtres. Vous retracer ce qu'une telle entreprise a d'intolérable, c'est assez vous faire connaître combien nous avons lieu d'en être mécontent et combien vous devez vous hâter d'en réparer l'effet.

A ces causes et autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre conseil, nous avons cassé et annulé, et par ces présentes, signées de notre main, cassons et annulons, votre dit arrêt du trois de ce mois ainsy que tout ce qui s'en est ensuivi ou pourrait s'en suivre, vous défendons d'en rendre de pareils à l'avenir, faisons très expressément prohibition à notre procureur général et à ses substituts de faire aucune réquisition ni démarche tendantes à les provoquer ou à y donner suite ; ordonnons itérativement que l'arrêt de notre conseil du vingt-cinq mars dernier ensemble ceux des 12 avril 1785 et 1er janvier 1786, concernant la perception des octrois des villes de Nuis et de Beaune ainsi que tous les autres arrêts de notre conseil portant permission aux villes de la généralité de Bourgogne de continuer la perception de leurs octrois, seront exé-

Digitized by Google

cutés selon leur forme et teneur, jusqu'à ce que par nous il ait été définitivement ordonné ce que nous aurons jugé convenable d'après l'examen que nous nous sommes réservé de faire, tant des représentations qui nous seraient par vous adressées à ce sujet, que des renseignements dont nous avons ordonné de nous rendre compte, sur ce qui a été observé et usité jusqu'à présent dans les différentes provinces de notre royaume, par rapport aux octrois.

Si, vous mandons, que ces présentes vous ayez à faire registrer et le contenu esquelles gardé et exécuté, en leur forme et teneur, car tel est notre plaisir.

Donné à Versailles, le vingt-troisième jour du mois d'avril, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-six, et de notre règne, le douzième.

Signé : Louis

Par le roi. Le baron de Breteuil

Vu au conseil : signé : de Calonne

Scellé du grand sceau en cire jaune.

Nous, Philippe-Antoine-Gabriel-Victor de la Tour du Pin, marquis de Gouvernet, lieutenant général des armées du roy, et son lieutenant général au comté de Charolois, commandant en chef pour le service de Sa Majesté en Bourgogne, Bresse, Bugey et Gex, faisons savoir que cejourd'hui, lundi premier mai mil sept cent quatre-vingt-six, heure de dix du matin, en présence de Monsieur Legouz de Saint-Seine, premier président, et de Monsieur Pérard, procureur général du roy, nous étant fait représenter par le greffier, en exécution des ordres de Sa Majesté, le registre où s'enregistrent les édits et déclarations du roy, nous y avons fait enregistrer, du très exprès commandement de Sa Majesté, notre commission du vingt-trois avril dernier et les lettres patentes de Sa Majesté du même jour, concernant la perception des octrois dans les villes de Nuits et de Beaune. En foy de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par mon dit sieur Premier Président, mon dit sieur le Procureur général et par nous, après qu'ouverture a été faite des portes de l'audience publique, et que nous avons fait faire lecture par le greffier et publication des dites lettres patentes, lesquelles nous ordonnons être envoyées avec le présent procès-verbal, à la diligence du Procureur général du roy, dans tous les bailliages et sénéchaussées du ressort de ce parlement, pour être pareillement lues, pu-

Digitized by Google

bliées et enregistrées, pour être exécutées suivant leur forme et teneur et nous nous sommes soussignés.

LEGOUZ DE SAINT-SEINE. PÉRARD
LA TOUR DU PIN GOUVERNET.

(20) Bénigne Legouz de Saint-Seine, marquis de Bantange, né le 5 mars 1719, était fils de Bénigne-Germain Legouz de Saint-Seine, président à mortier et de Marie Pérard de la Vaivre... Après avoir été six ans conseiller et trente-deux ans président il devint premier président le 31 juillet 1777.

Il avait épousé le 17 juillet 1742 Marguerite-Philiberte Gagne de Perrigny. Ayant émigré en Suisse il mourut à Bâle, le 21 août 1800.

Armes : *de gueules à la croix endentée d'or, cantonnée de quatre fers de lance d'argent.*

Louis-Philibert-Joseph Joly de Bévy, né à Dijon le 23 mars 1736, était fils de Joseph Joly de Bévy, président à la chambre des comptes, et de Marie Portail. Conseiller le 18 janvier 1755, il devint président le 13 février 1777 et mourut à Dijon le 21 février 1822. Il avait épousé, le 29 avril 1765, Louise Lemulier de Bressey.

Il n'avait pas encore 26 ans lorsque, au moment de l'affaire Varenne, il publia un pamphlet anonyme intitulé : *le Parlement outragé.* L'imprimeur ayant été arrêté, Joseph Joly de Bévy se déclara l'auteur du pamphlet et fut envoyé à la Bastille où il resta huit mois, puis revint au parlement, le roi lui ayant rendu les provisions de son office de conseiller.

Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'azur, au chef d'or, aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une tête d'enfant de carnation, chevelée d'or.*

Antoine-Louis Verchère d'Arcelot, né le 7 avril 1750, était fils de Philibert Verchère d'Arcelot, conseiller, et de Louise Elisabeth Lecoq de Goupillière. Conseiller le 26 novembre 1768, il devint président le 20 février 1777 et mourut au château d'Arcelot, le 20 novembre 1830.

Il avait épousé, le 14 juin 1779, Marguerite-Louise-Claudine Chalon de Truchis.

Armes : *De gueules, à une croix potencée d'or en cœur, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.*

Philibert-André Fleutetot de Marlien, né à Dijon le 10 janvier 1714, était fils d'André Fleutelot de Marlien et d'Anne Pérard. Conseiller le 9 novembre 1733, il mourut, le 25 janvier 1787, à Versailles où il avait été mandé par le roi avec une députation de sa compagnie, au sujet des remontrances de la cour.

Digitized by Google

Il avait épousé Claudine Bouhier de Savigny.

Armes : *d'argent à trois trèfles de sable, au chef de gueules, chargé d'un soleil d'or.*

Philippe Barbuot de Palaiseau, né à Dijon le 16 mars 1730, était fils de Denis Barbuot, conseiller commissaire aux requêtes du palais, et d'Anne Grignet de Chapagnolot. Conseiller le 5 juillet 1751, il mourut à Dijon le 1er mai 1815. Il avait épousé, le 28 novembre 1767, Marceline-Suzanne de Moucheron.

Armes : *de sinople à la fasce d'argent, accompagnée de trois épis d'or 2 en chef et 1 en pointe.*

Charles-Claude Devoyo, né le 29 décembre 1745, était fils de Bernard Devoyo, avocat, et de Jeanne Desbarres. Conseiller le 13 mars 1770, il mourut à Constance en 1797.

Armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.*

Jean-Antoine Raviot, né le 7 juillet 1747, était fils de Bénigne Raviot et de Pierrette Piffond. Il fut nommé conseiller avec dispense d'âge, le 20 mars 1770, épousa, le 11 février 1783, Marie-Thérèse Helyotte, et mourut à Dijon, le 20 novembre 1825.

Armes : *d'azur au chien braque d'argent.*

Nicolas-Jean-Baptiste Baillyat, de Broindon, né le 29 mai 1750, était fils de Jean-Baptiste Baillyat, seigneur de Broindon, et de Marguerite Seguin.

Il fut nommé conseiller le 17 juillet 1775, et épousa en 1785 Alexandrine Mairetet de Thorey.

Armes : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules, au chef d'or.*

Jacques-Henri Boussard de la Chapelle, né à Beaune le 18 avril 1748, était fils de Joseph-Nicolas Boussard, seigneur de la Chapelle-Villars, et de Claudine de Jouffroy. Conseiller clerc le 5 décembre 1775, il mourut à Beaune le 9 novembre 1814.

Armes : *d'azur à la fasce d'or, chargée d'une rose de gueules et accompagnée de trois têtes de cerf d'argent, posées 2 en chef et 1 en pointe.*

Jean-Baptiste-Bénigne-Alexis Charpy de Jugny, né à Dijon le 28 juillet 1754, était fils de Nicolas Charpy de Billy, conseiller, et de Madeleine-Lazarine de la Mare d'Aluze. Il fut nommé conseiller, le 27 mars 1776, épousa, le 15 avril 1777, Henriette-Madeleine Pérard, et mourut à Dijon, le 26 décembre 1824.

Armes : *d'or à l'aigle éployée de sable, chargée en cœur d'un écusson d'azur à trois épis d'or issants d'un croissant d'argent : au chef d'azur chargé d'une croix potencée d'argent.*

Le conseiller Juillet de Saint-Pierre, qui siégeait le 12 décembre

Digitized by Google

1786, est probablement Antoine, né à Chalon-sur-Saône, le 1er décembre 1727, fils de Valentin Juillet, seigneur du Bois-Saint-Pierre, et de Reine Leschenault, reçu conseiller le 16 mars 1754 et mort le 10 janvier 1797.

Son fils, né le 14 mars 1761, de son mariage avec Michelle Clesquin, fut reçu conseiller le 9 février 1782. Le père et le fils étaient donc tous deux conseillers en 1786.

Armes : *d'azur à deux gerbes d'or passées en sautoir.*

Bénigne-Alexandre-Victor-Barthélemy Legouz de Saint-Seine, né à Dijon le 23 mars 1763, était fils de Bénigne Legouz de Saint-Seine, Premier Président, et de Marguerite-Philiberte Gagne de Perrigny. Reçu conseiller le 9 mars 1784, il épousa, le 29 juillet 1801, Catherine-Claude Esmonin de Dampierre, et mourut à Lyon en 1828.

Armes : *de gueules à la croix endentée d'or, cantonnée de quatre fers de lance d'argent.*

Bruno-Clément Colmont, né le 18 août 1766, était fils de Claude Colmont, conseiller à la cour des Comptes, et d'Anne Dombey. Conseiller le 15 décembre 1784, il épousa Jeanne Thierriat de Cruzille et mourut à Dijon, victime de la révolution, le 1er mars 1794.

Armes : *Parti, au 1 coupé d'azur à la tour d'argent, et d'azur au lion d'argent, au 2 d'azur au chevron d'or, surmonté d'une étoile accostée de deux roses tigées et en pointe une rose de même mouvante d'un croissant, le tout d'argent.*

Claude-Louis-Marguerite Poulletier de Suzenet, né à Dôle le 13 juillet 1767, était fils de Jean Poulletier de Suzenet et de Claudine-Marie Burgat de Taisey. Reçu conseiller le 17 juin 1785, il épousa, le 1er février 1803, Marie-Claudine-Olympe de Loriol, et mourut à Dijon, le 27 juin 1821.

Armes : *d'argent à la fasce d'azur accompagnée en chef de trois coqs de sable, crêtés, becqués, barbés et membrés de gueules, et en pointe d'un lion léopardé de sable, lampassé de gueules.*

Louis-François Brunet de Monthelie, né le 25 mars 1767, était fils de Gérard Brunet, seigneur de Monthelie, et de Suzanne Suremain de Flamerans. Reçu conseiller le 13 mars 1786, il mourut sans alliance, ayant été fusillé à Lyon, le 26 décembre 1793.

Armes : *Ecartelé aux 1 et 4 d'or au lévrier rampant de gueules, colleté d'or, à la bordure crénelée de sable, aux 2 et 3 d'argent à la tête de maure de sable tortillée d'argent.*

(21) Charles-François Oudot, né à Beaune en 1755, procureur au bailliage de Nuits, fut nommé substitut du Procureur général le 29 janvier 1777.

Elu à l'Assemblée législative, à la Convention et aux conseils des

Digitized by Google

Cinq-Cents et des Anciens, il devint conseiller à la cour de cassation.

Révoqué en 1814 et banni comme régicide en 1816, il rentra en France en 1830 et mourut à Paris le 23 avril 1841.

(22) Du mardi 12 décembre 1786, un de messieurs a dit, qu'il a été distribué dans le public un Mémoire ayant pour titre: *Réflexions sur l'écrit intitulé Mémoire sur la franchise du territoire de Dijon*; que ce mémoire contient des propositions erronées sur la nature des octrois et d'autant plus répréhensibles qu'elles sont en opposition avec les principes pour le maintien desquels la Cour réclame maintenant la justice du souverain; qu'un pareil mémoire ne peut que tendre à favoriser des prétentions contraires aux saines maximes, et à perpétuer une erreur qu'il est important de réprimer dans sa naissance; et a remis à l'instant sur le bureau le dit mémoire signé Morelet, conseil, commençant par ces mots: *Le titre de ce mémoire est trompeur et son but condamnable*, et finissant par ceux-ci: *pour faire condamner la prétention des amodiateurs de vignes*: le tout communiqué au Procureur général du roy.

Et après que le dit Morelet, présentement mandé derrière le bureau, a été ouï; ensemble Oudot substitut pour le Procureur général du roi:

Il a été arrêté que le dit Morelet sera présentement réprimandé derrière le bureau, de s'être permis d'avancer dans le dit mémoire imprimé aux pages sept et huit, que l'octroi n'est point un impôt; et a été ordonné que les exemplaires du dit mémoire seront apportés au greffe de la Cour pour y être supprimés; a fait défenses à toutes personnes de les débiter, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis extraordinairement; enjoint au dit avocat Morelet d'être plus circonspect à l'avenir dans ses écrits, à peine d'y être sévèrement pourvu; auquel effet, le présent arrêt sera, à la diligence du Procureur général du roi, imprimé et affiché partout ou besoin sera pour que personne n'en ignore.

Fait en Parlement à Dijon, le dit jour 12 décmbre 1786.

Signé: DAUBERIVE

(23) Du samedi 16 décembre 1786, à dix heures du matin en la grande salle d'audience où étaient M. Moussier, Vicomte-Mayeur, en sa place ordinaire; M. Gaultier, antique mayeur, à sa gauche; MM. Morelet, Legey, Champagne, Charbonnier et Nubla, échevins; Trullard, sindic; Borel de la Rochette, secrétaire; Billard, Vernisy, Lacoste, Durande et Roche, conseils de la ville; Chouard, Prud'homme, Enaux, capitaine des murailles; Gros,

Digitized by Google

Nicod, Valotte et Cotheret, commissaires de police, substituts du sindic ; MM. Lesage et Morisot l'aîné, députés des avocats ; MM. Raudot et Antoine, députés des médecins ; MM. Thibaut et Lenoir, députés des notaires ; MM. Gaudet et Caillard, députés des procureurs au Parlement ; MM. Savolle et Durey, députés des procureurs au bailliage ; MM. Marchand et Bornier, députés des chirurgiens ; M. Viole, député des marchands de drap ; MM. Chaussier et Segret, députés des marchands de fer ; MM. Frantin et Mailly, députés des imprimeurs libraires ; M. Caillet, député des apothicaires ; MM. Liégeard et Lavirotte, députés des marchands orfèvres ; MM. Lafoy et Monniot, députés des marchands épiciers ; MM. Febvre et Boursot, députés des tanneurs.

M. le vicomte-mayeur a dit qu'ayant été mandé au Parlement, le mardi 12 de ce mois, à trois heures de relevée, avec M. Morelet, premier échevin, M. le Premier Président lui avait prononcé un arrêt qui porte, entre autres choses, injonction aux maire et échevins de la ville de Dijon d'assembler les notables dans trois jours pour avoir leur avis s'il y a lieu d'exiger des amodiateurs de vignes du territoire de Dijon un droit d'octroi, et d'en poursuivre le paiement ; ensuite il a fait le détail succinct des titres qui constituent le droit d'octroi, des baux passés par devant M. l'Intendant commissaire départi qui en ordonnent la perception ; il a représenté ensuite l'indemnité considérable que le fermier prétend exiger dans le cas de privation du dit droit d'octroi ; sur quoi, les voix prises, il s'en est trouvé dix-neuf qui ont été d'avis que le dit octroi devait être exigé et poursuivi pendant le temps qu'avait à durer le bail actuel des octrois, sauf par MM. les notables à déterminer lors du prochain bail d'y insérer la clause qui existe dans le bail actuel. Il s'est trouvé vingt-cinq voix qui ont été d'avis que le droit d'octroi ne devait pas être exigé sur les vins provenant des vignes tenues à ferme dans le territoire de Dijon, et qu'on ne devait pas en poursuivre le paiement.

Signé au registre : MOUSSIER, BOREL DE LA ROCHETTE

(23) Vu par la Cour l'extrait d'une délibération formée par les notables de la ville de Dijon, le 16 décembre présent mois, au sujet d'un droit d'octroi prétendu être dû par les amodiateurs des vignes situées sur le territoire de la dite ville, de laquelle délibération il résulte que le dit droit ne devait point être exigé sur les vins provenant des dites vignes et qu'on ne devait pas en poursuivre le paiement ; la requête présentée à la Cour par la dite ville tendante à l'homologation de la dite délibéra-

Digitized by Google

tion pour être exécutée suivant sa forme et teneur, la dite requête signée Trullard, sindic, et Maurier, procureur ; conclusions du procureur général du roi et ouï le rapport de M. Philibert-André Fleutelot de Marlien, plus ancien conseiller commissaire cette part.

La Cour a homologué et homologue la délibération dont il s'agit, ordonne qu'elle sera enregistrée au greffe de la Cour sur le registre à ce destiné, pour être exécutée suivant sa forme et teneur.

Fait défenses aux vicomte-mayeur, échevins et procureur syndic de la ville d'intenter à l'avenir aucune instance sous le nom collectif des vicomte-mayeur, échevins, procureur syndic et habitans, sans convocation préalable d'une assemblée des notables pour avoir leur avis.

Ordonne qu'à l'avenir, en toutes les Assemblées de la commune, ou des notables de la ville de Dijon, les avis seront pris et comptés séparément et que mention sera faite aussi séparément des noms de ceux qui auront embrassé les dits avis.

Ordonne au surplus que le présent arrêt sera, à la diligence du procureur sindic, inscrit sur les registres de l'hôtel de ville dans les trois jours au plus tard, et dont il sera tenu de certifier la Cour.

Fait en Parlement, à Dijon, le 20 décembre 1786.

(25) François-Henri d'Anthès de Longepierre, né le 16 décembre 1729, fils de Jean-Philippe d'Anthès, marquis de Villecomte, conseiller au conseil souverain de Colmar, et de Marie-Elisabeth Demougé, fut reçu conseiller comme son père, le 29 novembre 1754. Devenu président au Parlement, le 9 avril 1767, il mourut sans alliance à Dijon, le 29 mars 1798.

Armes : *de gueules, à trois épées d'argent garnies d'or et liées de sinople, posées deux en sautoir les pointes en bas, et celle du milieu en pal la pointe en haut.*

Vivant-Mathias-Léonard-Raphaël Villedieu de Torcy, né à Montcenis le 29 mars 1729, était fils de Jean Villedieu, conseiller, et de Bénigne Perrin de Cypierre. Conseiller le 20 mars 1748, il épousa, le 11 août 1755, Marie-Suzanne Barthelot d'Ozenay et en second mariage, le 16 mars 1767, Nicole de la Motte : il mourut à Louisbourg le 20 janvier 1795.

Armes : *d'azur à deux pals d'or : au chef d'hermine.*

Pierre-François Gauthier, né à Saint-Léger près Pontailler, le 26 juillet 1725, était fils de Pierre Gauthier d'Ancise, trésorier de France, et de Catherine Décologne.

Conseiller le 1er mars 1748, il épousa, le 28 octobre 1766, Marie

Digitized by Google

Martineau de Soleine et mourut à Paris le 5 novembre 1795. Il fut maire de Dijon du 1er janvier au 10 juillet 1784.

Armes : *d'azur, au chevron accompagné de deux trèfles en chef et d'une étoile en pointe, le tout d'argent.*

Louis-François Verchère, doyen de l'église collégiale de Saulieu, né le 2 octobre 1723, était fils d'Antoine-Claude Verchère d'Arcelot, conseiller et de Gertrude-Marguerite Noblet. Reçu conseiller le 14 juin 1747, il mourut à Dijon le 7 floréal an XII (27 avril 1804).

Armes : *de gueules à une croix potencée d'or en cœur, accompagnée en pointe d'un croissant d'argent : au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

Alexandre-André Girau de Vesvres, né le 5 octobre 1744, était fils de Gilbert-François Girau de Vesvres, lieutenant civil au bailliage de Montcenis et d'Ursule Bon.

Conseiller le 2 août 1766, il mourut sans alliance à Dijon, le 13 janvier 1789.

Armes : *d'argent à la fasce de gueules chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de trois trèfles de sinople.*

Denis Barbuot fut reçu commissaire aux requêtes le 17 juin 1730.

Armes : *de sinople à la fasce d'argent accompagnée de trois épis d'or, deux en chef et un en pointe.*

Louis Fardel de Daix, né le 10 février 1747, était fils de Bénigne Fardel de Daix, président aux requêtes, et de Marie Boillaud de Fussey.

Conseiller le 10 avril 1769, il épousa, le 24 octobre 1774, Jeanne Chantal Seguin de Lenseul, mourut à Ambournay (Ain), le 13 janvier 1822.

Armes : *de gueules à trois bandes d'argent.*

Bernard-Etienne Pérard, né le 7 septembre 1727, était fils de Jules-François Pérard, conseiller aux requêtes, et d'Anne Seurot.

Conseiller le 18 juin 1751, il devint procureur général le 11 mars 1763, épousa, au mois d'août 1764, Marie Rutard des Montots, et mourut à Dijon le 28 mai 1795.

Armes : *de gueules à la bande d'argent chargée d'un ours passant de sable au chef d'or.*

(26) M. Barbuot a été de la députation (note du manuscrit).

(27) Pierre Filzjan de Talmay, né le 14 avril 1714, était fils d'Etienne Filzjan, baron de Talmay et de Marie de Bretagne. Conseiller le 5 juin 1736, il résigna son office et fut nommé conseiller d'honneur le 12 janvier 1784.

Il épousa, le 30 mars 1748, Françoise de la Toison et mourut le 15 août 1791.

Digitized by Google

Armes : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même, au chef d'or chargé de trois croix pattées de gueules.*

Jean-Marie Bégin d'Orgeux, né à Dijon le 4 février 1736, était fils de Jacques Begin d'Orgeux, et de Marie Leauté de Grissey. Conseiller le 8 mars 1763, il épousa, le 8 janvier 1781, Pierrette Burignot et mourut à Dijon le 18 octobre 1803.

Armes : *de gueules au bœuf saillant d'argent accompagné en chef de deux étoiles de même.*

(28) Jean-François Popelard, originaire de Cussey-les-Forges, mourut à Dijon le 6 pluviôse an VI, à l'âge de 60 ans.

(29) Armand-Thomas Hue de Miromesnil, né en 1723, mourut le 6 juillet 1796.

(30) Louis-Auguste le Tonnelier, baron de Breteuil, né en 1733 à Preuilly en Touraine, mourut à Paris le 2 novembre 1807.

(31) Charles Gravier, comte de Vergennes, né à Dijon le 28 décembre 1717, était fils de Charles Gravier de Vergennes, maître des comptes, puis conseiller au Parlement, et de Claudine Chevignard de Chavigny. Devenu ministre des affaires étrangères en 1774, il occupa ces fonctions jusqu'à sa mort, le 13 février 1787.

(32) M. Pérard, procureur général, fut chargé par les députés de traiter à la conférence l'objet concernant les vins du territoire de Dijon (note du manuscrit).

(33) Henri Evrard, marquis de Dreux-Brézé, né en 1762, mourut à Paris le 27 janvier 1829 ; il avait à peine 19 ans lorsqu'il succéda en 1781 à son père, en la charge de grand maître des cérémonies de France, héréditaire dans leur famille depuis 80 ans.

(34) L'audience eut lieu dans l'ancienne chambre où mourut Louis XIV, demeurée la chambre de parade ; le roi couchait dans celle de Louis XV.

(35) La terre et seigneurie d'Ayen, acquise en 1581 par François de Noailles, évêque de Dax, fut érigée en comté en 1593 et en duché-pairie en décembre 1663, sous le nom de Noailles, en faveur d'Anne de Noailles, puis enfin, en février 1737, en duché héréditaire non pairie, sous le nom d'Ayen, en faveur de Louis de Noailles.

C'est probablement son fils Jean-Louis-François-Paul de Noailles, duc d'Ayen, qui assistait à la séance du 21 janvier 1787.

Né le 26 octobre 1739, il était capitaine de la première compagnie des gardes du corps, dite compagnie écossaise.

Retiré en Suisse pour échapper aux recherches dirigées contre lui, il y apprit la mort de sa mère, de sa femme et de sa fille qui, le même jour (22 juillet 1794), avaient péri sur l'échafaud révolutionnaire à Paris.

Digitized by Google

Rentré en France en 1823, il mourut à Fontenay-en-Brie le 29 octobre 1824.

(36) François-Alexandre-Frédéric, duc de la Rochefoucauld-Liancourt et d'Estissac, né à la Roche-Guyon le 11 janvier 1747, devint à 23 ans colonel du régiment de son nom et grand maître de la garde-robe le 28 mai 1783.

Après le 10 août, il se retira en Angleterre, puis aux Etats-Unis où il s'occupa d'agriculture. Rentré en France après le 18 brumaire, il donna tout son temps à l'école fondée par lui en 1780 au château de Liancourt et qui fut l'origine de l'école des arts et métiers, aujourd'hui à Châlons-sur-Marne.

Appelé à la chambre des pairs en 1814, il mourut le 28 mars 1827.

(37) Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, maréchal de Castries, né le 25 février 1727, devint gouverneur général de la Flandre et du Hainaut, puis ministre de la marine en 1780, et maréchal de France en 1783.

Ayant quitté la France au commencement de la révolution, il commanda une division de l'armée des princes en 1792, mourut à Wolfenbuttel, le 11 janvier 1801, et fut inhumé à Brunswick.

Philippe-Henri, marquis de Ségur, né le 20 janvier 1724, débuta dans la carrière militaire, sous les ordres de son père, le colonel Henri-François de Ségur.

Nommé au commandement de la Franche-Comté, il devint en 1781 ministre de la guerre et maréchal de France.

Ruiné par la révolution, il fut arrêté, mais cependant épargné, et mourut à Paris, le 8 octobre 1801.

(38) Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre cour du Parlement et aydes à Dijon, salut.

Par arrêt du 24 février 1786, vous auriez fait défense aux officiers municipaux des villes et bourgs de votre ressort et nommément à ceux des villes de Nuits et de Beaune, de percevoir aucun octroi, qu'autant qu'ils y seraient autorisés par lettres patentes dument enregistrées, nous aurions prononcé dans notre conseil, le 27 mars suivant, la cassation du dit arrêt, comme attentatoire à ceux de notre conseil des 12 avril 1785 et premier janvier 1786, par lesquels nous avions autorisé la perception des octrois dans les dites deux villes, sauf à vous à nous adresser vos très humbles représentations dans le cas où vous vous y croiriez fondés; par arrêt du 3 avril 1786, vous avez ordonné de plus fort l'exécution de votre arrêt du 24 février, à peine par ceux qui y contreviendraient d'être poursuivis ex-

Digitized by Google

traordinairement. Par nos lettres patentes du 23 avril 1786, enregistrées de notre très exprès commandement, porté par le sieur marquis de Gouvernet, le premier mai suivant nous avons cassé et annulé votre dit arrêt du trois avril, nous vous avons fait défense et à notre procureur général, d'y donner aucune suite: nous avons ordonné l'exécution des dits arrêts de notre conseil, des 12 avril 1785 et premier janvier 1786, concernant la perception des octrois dans les villes de Nuits et de Beaune, jusqu'à ce que nous eussions définitivement ordonné ce que nous aurions jugé convenable, d'après l'examen que nous nous étions réservés de faire, tant des représentations qui nous seraient par vous adressées, que des renseignements dont nous avions ordonné de nous rendre compte, sur ce qui a été observé et usité jusqu'à présent dans les différentes provinces de notre royaume. Vous auriez dû attendre avec respect, que nous nous fussions expliqués, comme nous l'avions annoncé, sans apporter aucun obstacle à l'exécution de nos dites lettres patentes du 23 avril dernier ; mais au contraire, vous vous êtes permis, le quatorze août, d'ordonner par un nouvel arrêt, aux maires, échevins, syndics et habitants des dites villes de Nuits et de Beaune, de se pourvoir de lettres patentes avant le premier janvier prochain, et de vous les présenter dans le dit délai, passé lequel temps, vous leur avez fait défense de percevoir aucun impôt sous le titre d'octroi, qu'autant qu'ils y seraient autorisés, chacun pour ce qui le concerne, par arrêt de notre conseil et lettres patentes dument vérifiées, à peine contre les contrevenants d'être poursuivis extraordinairement, et qu'il serait informé des contraventions qui pourraient être faites à l'exécution de votre dit arrêt, par les commissaires qui seraient par vous nommés ; nous avons bien voulu, par un effet de notre indulgence, ne point prononcer d'abord la cassation de cet arrêt, quelqu'attentatoire qu'il fût à notre autorité, et nous avons préféré de presser la réunion des différents renseignements que nous avions demandés et de nous en faire rendre compte ; quoique vous fussiez informé de cette marque de notre modération, vous n'avez pas hésité de nommer des commissaires pour informer à Nuits et à Beaune, et sur les informations de prononcer un décret d'ajournement personnel contre notre commissaire départi, le 8 du présent mois de janvier 1787, quoique vous n'ignoriez pas que nos ordonnances défendent expressément à nos tribunaux de procéder contre les personnes chargées de l'exécution de nos ordres, et que notre commissaire départi n'ait rien fait que ce que nous lui avons expressé-

Digitized by Google

ment commandé et ordonné ; cependant après avoir examiné avec attention les divers renseignements que nous avions demandés, nous avons reconnu que si l'usage le plus généralement observé jusqu'à présent, particulièrement dans notre duché de Bourgogne, avait été d'autoriser les octrois par de simples arrêts de notre conseil, la décision de cet objet important exigeait néanmoins de notre sagesse un examen plus approfondi, mais en attendant que nous ayons pu prendre sur cette matière une résolution générale et absolue, nous avons jugé indispensable de réprimer les entreprises que vous vous êtes permis sur notre autorité, que vous devez d'autant plus respecter que c'est d'elle seule que vous tenez les pouvoirs qui vous sont attribués et la dignité attachée aux offices dont notre choix vous a revêtus ; à ces causes et autres à ce nous mouvants, de l'avis de notre conseil et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons, par ces présentes signées de notre main, cassé et annulé, cassons et annulons votre dit arrêt du 14 août dernier, comme aussi ceux des deux et huit du présent mois de janvier, portant nomination des commissaires pour informer et décret d'ajournement personnel contre notre commissaire départi, ensemble les informations sur lesquelles le dit décret est intervenu, ordonnons que vos arrêts des 24 février, 3 avril, 14 août 1786, 2 et 8 janvier de la présente année, et tous vos autres arrêtés et protestations et autres actes relatifs aux dits arrêts seront rayés et biffés en notre présence sur vos registres, et les minutes des dits arrêts et dites informations anéantis en notre présence ; ordonnons au surplus que nos lettres patentes du 23 avril 1786, registrées de notre très exprès commandement le 1er de mai suivant, seront exécutées selon leur forme et teneur ; en conséquence que la perception des octrois autorisée dans les villes de Nuits et de Beaune par les arrêts de notre conseil des 12 avril 1785 et premier janvier 1786 sera continuée ; vous faisons expresses inhibitions et défenses d'y apporter aucun obstacle, nous réservant d'examiner plus particulièrement ce qui concerne les octrois afin de déterminer la forme dans laquelle il nous plaira les autoriser. Si vous mandons que ces présentes que nous avons fait transcrire et registrer, en notre présence, sur vos registres, vous ayez à observer, exécuter et faire observer et exécuter suivant leur forme et teneur : enjoignons à notre Procureur général de les faire imprimer et afficher, tant à Dijon qu'à Nuits et à Beaune, et d'en adresser des copies collationnées aux officiers municipaux des dites deux villes : car tel est notre plaisir.

Digitized by Google

Donné à Versailles, le vingt et un janvier, l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-sept, et de notre règne, le treizième.

Signé : Louis

Par le roy : Le baron de Breteuil.

Les dites présentes lettres patentes du vingt et un janvier de la présente année 1787, ont été enregistrées et transcrites tout au long en ce présent registre, en présence et du très exprès commandement du roy, pour être exécutées suivant leur forme et teneur, enjoint Sa Majesté à son Procureur général de les faire imprimer et afficher partout où besoin sera, et d'en envoyer des copies collationnées aux officiers municipaux des villes de Nuits et de Beaune.

Fait en présence et de l'ordre de Sa Majesté, à Versailles, le dit jour vingt et un janvier mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé : Legouz de Saint-Seine.

Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roy.

Le Roy s'étant fait représenter en son conseil les lettres de commissions adressées par Sa Majesté le onze décembre 1785, aux Elus généraux des Etats de Bourgogne, par lesquelles sa Majesté les a autorisés à exercer sur les chemins finérots, ainsi que sur différentes rivières et chemins de halage, pour autant de temps qu'il plaira à Sa Majesté les mêmes commissions, pouvoirs, inspections, juridictions, faculté de prendre des matériaux en exemptions de droits de transport d'iceux, qui leur sont attribués sur les grandes routes, ponts et chaussées, digues et levées ; la délibération des dits Elus généraux en forme d'ordonnance du 7 février 1786 ; l'arrêt de son Parlement de Dijon du 27 avril de la même année qui déclare la dite déclaration attentatoire aux lois du royaume ; à une réponse du feu Roy du 6 avril 1763 et à un arrêt du dit Parlement du douze du même mois, ordonne que la dite délibération et l'affiche d'icelle seront supprimées, et fait défense à tous administrateurs de la dite province et autres de son ressort de donner aux lettres patentes aucune exécution publique avant qu'elles aient été enregistrées à la dite Cour, ordonne que le dit arrêt sera imprimé, publié, affiché et envoyé dans tous les bailliages, sièges et sénéchaussées du ressort ; l'arrêt rendu par Sa Majesté étant en son Conseil le dix juin 1786 qui casse le susdit arrêt de son Parlement ainsi que tout ce qui s'en est ensuivi, ou pourrait s'ensuivre, fait défense à son dit Parlement et à tous autres juges de prendre cours, juridictions et connaissance des négociations, administrations et délibérations des dits Elus généraux,

Digitized by Google

ordonne qu'il sera imprimé, publié et affiché partout ou besoin sera, et signifié de son ordre et exprès commandement tant à son Procureur général en la dite Cour qu'au greffe d'icelle ; le dit arrêt du Conseil signifié le dix du même mois de juin 1786 ; l'arrêt de son parlement de Dijon du 14 août de la même année qui déclare de plus fort la délibération des Elus généraux en forme d'ordonnance du sept février 1786 et l'affiche d'icelle, attentatoires aux lois du royaume, à la réponse du feu Roy du six avril 1763 et à l'arrêt de la dite Cour du douze du même mois, ordonne de plus fort qu'elles seront supprimées, enjoint de plus fort aux Elus généraux de se conformer aux lois du royaume, à la dite réponse du feu roy et au dit arrêt de la dite Cour du 12 avril 1763, et fait défense de plus fort à tous administrateurs de la dite province de donner aux dites lettres patentes du onze décembre 1785, et à tous autres qui pourraient exister, portant attribution de pouvoir et juridiction sur les rivières navigables et autres y affluantes, aucune exécution publique de quelque manière que ce soit, avant qu'elles aient été enregistrées à la dite cour, le dit arrêt imprimé, publié affiché et envoyé à tous les sièges du ressort ; l'arrêt rendu par Sa Majesté étant en son conseil le 24 octobre 1786, qui casse le susdit arrêt de son Parlement avec défense d'en rendre de pareils à l'avenir ; autre arrêt de son Parlement de Dijon du 28 décembre 1786 qui déclare de plus fort la délibération des Elus généraux du sept février 1786 nulle et attentatoire aux lois du royaume, et fait de plus fort les mêmes défenses que les précédentes, le dit arrêt également imprimé, publié, affiché et envoyé aux sièges du ressort ; Sa Majesté a reconnu qu'elle ne pouvait tolérer des arrêts aussi attentatoires à son autorité et qu'il était d'autant plus de sa justice de les anéantir, qu'ils contiennent, dans le vû qui précède leur dispositif, des termes injurieux contre les Elus des Etats de Bourgogne, que son Parlement chargé de veiller à la conservation de l'honneur de ses sujets, n'aurait pas dû se permettre d'employer contre des personnes qui par leur naissance, leur zèle pour le service du Roy, la nature des fonctions qu'ils exercent, et leur attachement pour les intérêts de la province de Bourgogne, méritent la confiance de Sa Majesté ; à quoy voulant pourvoir, le Roy étant en son Conseil a cassé et annulé, casse et annule les dits arrêts de son Parlement de Dijon des 27 avril, 14 août et 28 décembre 1786 et tout ce qui s'en est ensuivi et a pu s'ensuivre, fait défense à son Parlement d'y donner aucune suite, et d'en rendre de semblables à l'avenir, ordonne que les dits arrêts seront rayés et biffés sur les registres de son Parlement et les minutes d'iceux

Digitized by Google

anéanties, le tout en présence de sa Majesté ; se réservant néanmoins, Sa Majesté, d'entendre son dit Parlement et les dits Elus généraux pour, sur les représentations de la dite Cour et sur les mémoires des dits Elus généraux, être définitivement statué par Sa Majesté, sur la nature des commissions qu'il lui plaira adresser aux dits Elus, et sur la forme de leurs délibérations, ordonne Sa Majesté que le présent arrêt sera, en présence de Sa Majesté, transcrit sur le registre des délibérations de son Parlement, imprimé et affiché partout où besoin sera.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé : LE BARON DE BRETEUIL.

L'arrêt du conseil ci-dessus portant cassation des arrêts de son Parlement de Dijon des 27 avril, 14 août et 28 décembre 1786 a été transcrit sur le présent registre, en présence et du très exprès commandement du Roy.

A Versailles le vingt et un janvier mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé : LEGOUZ DE SAINT-SEINE.

Extrait des registres du Conseil d'État du Roy.

Le roy s'étant fait représenter, en son conseil, l'arrêt de son Parlement de Dijon du 28 décembre 1786, par lequel la dite Cour aurait supprimé la formule d'enregistrement adoptée par les élus généraux des États de Bourgogne, à l'arrêt de son conseil du 4 novembre précédent, portant réduction de droits d'octrois et de péage sur les fers qui seront voiturés sur la rivière de Saône, exemption du paiement de tous sous pour livre additionnels qui se perçoivent sur les dits octrois et péages, suppression de privilège, d'exemption des dits droits, accordés aux adjudicataires des forêts de Sa Majesté, et injonction aux propriétaires de péages de remettre leurs titres, baux et registres au contrôle général des finances, dans deux mois pour tout délai, le dit arrêt de son Parlement portant injonction aux élus de se pourvoir sans délai de lettres patentes sur le dit arrêt du conseil, pour être dûment vérifiées en la dite Cour; Sa Majesté voulant que rien ne puisse retarder les effets de ce qu'elle a bien voulu accorder en faveur du commerce de la province de Bourgogne et que son Parlement n'apporte aucun obstacle à l'administration que Sa Majesté confie aux élus généraux de cette province, a jugé qu'elle ne devait pas laisser subsister le dit arrêt ; voulant néanmoins, Sa Majesté, donner à son Parlement la satisfaction de consigner dans ses registres les actes de sa bienfaisance; le roy étant à son conseil a cassé et annulé l'arrêt de son Parlement de

Digitized by Google

Dijon du vingt-huit décembre mil sept cent quatre-vingt-six et tout ce qui s'en est ensuivi ou a pu s'ensuivre, ordonne que l'arrêt de son conseil du quatre novembre sera exécuté suivant sa forme et teneur sans que rien en puisse dès à présent arrêter l'effet, se réservant, au surplus, Sa Majesté, d'adresser incessamment à son Parlement des lettres patentes sur icelui, ordonne que le présent arrêt sera transcrit, en sa présence, sur les registres de son Parlement.

Fait au Conseil d'Etat du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le vingt janvier mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé : LE BARON DE BRETEUIL.

L'arrêt du conseil ci-dessus portant cassation de l'arrêt de son Parlement de Dijon du vingt-huit décembre 1786 a été transcrit sur le présent registre en présence, et du très exprès commandement du Roy.

A Versailles, le vingt et un janvier mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signé : LEGOUZ DE SAINT-SEINE.

(39) M. de Marlien est mort peu de temps après, à Versailles (Note du manuscrit.) (V. note 20).

(40) Chrétien-François de Lamoignon, né à Paris en 1735, fut président à mortier au Parlement de cette ville, devint garde des sceaux en 1787 et mourut en 1789.

A. CORNEREAU.

Digitized by Google

Digitized by Google

TIVOLI ET LA VILLA HADRIANA

Dimanche 27 septembre 1903.

I

Au matin, je prends le tramway à vapeur hors la porte San Lorenzo (1), autrefois Prenestine ou Tiburtine, une des trente-sept qui s'ouvraient dans l'enceinte d'Aurélien et d'Honorius ; le railway suit presque constamment l'ancienne voie Tiburtine. J'entrevois au passage la façade de l'église San Lorenzo fuori Muri, toute enluminée de mosaïques, hélas modernes, qui ressemblent non, comme les anciennes, à de grands émaux champlevés, mais à de fades images de piété amplifiées. Là, en arrière du maître autel, j'ai vu la chapelle à demi souterraine et trop claire où repose depuis vingt-cinq ans le bon vieux pape Pie IX dans un sarcophage en marbre blanc de forme simple et noble, une imitation libre, et il est toujours permis d'imiter ainsi, de la cuve en porphyre rouge que le pape Clé-

(1) La porte moderne touche à l'arc de l'ancienne qui porte encore superposés les aqueducs aujourd'hui rompus des eaux Marcia, Tepula et Claudia.

Digitized by Google

ment XII, Corsini (1), enleva au Panthéon pour en faire sa sépulture à Saint-Jean de Latran. A la chapelle sépulcrale de Saint-Laurent, le sarcophage est certainement ce qu'il y a de meilleur; j'ai peu goûté, en effet, les grandes mosaïques brillantes comme des glaces qui tapissent entièrement les murailles; il y a là plus de riches matériaux et d'éclat que d'art et de goût; si puissant coloriste qu'il soit, le temps aura de la peine à pacifier ces verroteries, ces gemmes luisantes et ces ors criards.

A côté de l'église, c'est le Campo Santo dont les tombes de marbre dépassent le mur, dominées par des cyprès qui semblent des quenouilles gigantesques en bronze vert. Puis brusquement, sous le grand ciel bleu, c'est la Campagne romaine, le désert.

On se la représente volontiers comme un immense golfe desséché, une nappe de terres arides où se traînent des cours d'eau desséchés en été, les *Pulverulenta flumina* de Stace, et où la mal'aria se tapit dans des marécages à roseaux serrés et durs. C'est bien l'aspect du delta à Ostie, mais nous nous éloignons du Tibre pour courir à l'est vers les monts de la Sabine, et le sol ondule en remous sans fin de dunes que vêt mal une herbe courte, sèche et jaune. Pas un arbre, pas une culture et l'œuvre historique de l'homme n'apparaît que dans les tronçons des aqueducs rompus; dix-neuf alimentaient autrefois la Ville éternelle, quatre seulement sont en activité aujourd'hui, et suffisent à faire de Rome cette reine des belles eaux dont les fon-

(1) Clément XII, Laurent Corsini, pape de 1730 à 1740, éleva la chapelle Corsini à Saint-Jean de Latran ; on considérait le sarcophage du Panthéon comme étant celui d'Agrippa.

Digitized by Google

taines ne se taisent jamais (1). De loin en loin, se dresse le bloc d'une maison sordide qui sert d'écurie à bestiaux, d'auberge et aussi de rendez-vous de chasse; ces lamentables logis, aux enduits dépecés, laissant voir çà et là un peu de brique rouge, semblent abandonnés, mais des femmes, des enfants mal peignés regardent passer le train d'un air morne. A l'entour, aucun jardinage, des chèvres broutent l'herbe sèche et des poules s'affairent avec leur éternelle saccade de la tête. Et je pense à la poule trop gourmande, ce truc enfantin dont se sert Zola dans son livre, *Rome*, pour bien nous faire comprendre que les figues si précieusement portées au palais Boccanera par le curé Santobono sont empoisonnées. Ah, ces figues! comme pour employer un mot de l'argot des théâtres, le romancier les pose de loin, comme il prépare laborieusement le coup de foudre, qui, nous le devinons aux premiers mots, va frapper, non le vieux cardinal papable, mais les deux jeunes amoureux. En vérité, ce n'est plus du réalisme cela, mais du Scribe tragique, du roman d'aventure, et l'on pense aux beaux empoisonnements que conte si bien le bon Dumas père (2).

(1) L'acqua Marcia amenée à Rome en l'an 145 av. J.-C. par le consul Quintus Marcius Rex; après une interruption qui dura pendant tout le moyen âge et les temps modernes, l'aqueduc a été réparé en 1869, mais dévié; il pénètre aujourd'hui dans Rome par la porte Pia; c'est l'acqua Marcia qui fuse en la belle gerbe de la place di Termini, au devant de la gare et des thermes de Dioclétien; l'acqua Paola, anciennement Trajana, qui arrive au Janicule et alimente la fontaine Pauline; l'acqua Vergine, celle de la fontaine Trevi; enfin l'acqua Felice, dont l'adduction moderne a été terminée par Sixte-Quint, Felix Peretti, qui lui donna son nom.

(2) Avec une affabulation un peu enfantine, des dissertations copieuses par lesquelles l'auteur s'exprime trop visiblement par la

Digitized by Google

L'on croise de temps à autre des passants à mines farouches qui sont sans doute de pauvres diables rongés de fièvre. Cependant je ne remarque à aucune maison ces vérandas en treillis serré, comme j'en ai vu du chemin de fer en traversant les Maremmes toscanes ; ces cages arrêtent le propagateur de la mal'aria, le moustique Anophelès Claviger, et permettent d'habiter inpunément même au milieu des marais mortels de Pœstum. Puis voici des enclos où paissent en troupeaux de petits chevaux romains ou des bœufs à la robe d'un gris blanc légèrement ombré d'encre de Chine, aux longues cornes en forme de faux, aux lourds fanons pendant ; immobiles ils semblent poser dans des attitudes historiques, et je pense à certain taureau romain de Clesinger, non pas plus stylisé ni plus noble que les originaux entrevus.

Sous le ciel très pur où planent quelques nuages blancs, les monts Albains découpent de plus en plus nette leur masse plutonienne, aux contours fermes et tranquilles, aux pentes semées de taches claires qui sont des bourgs et des villas ; beau décor dont je n'aurai rien de plus que cette vision lointaine. Le temps me manque, en effet, pour visiter Frascati et en arrière, les cratères éteints où dorment les lacs d'Albano et de Nemi. Aucun Himalaya n'égalera jamais en dignité ces collines historiques ; sur la marge du lac d'Albano s'étendait Albe la Longue ; sur ce plateau qui porte encore son nom campa Hannibal. Je voudrais surtout deviner le point précis où fut

bouche des comparses, le roman de Zola n'en donne pas moins de la Rome contemporaine des descriptions d'une vérité saisissante et que l'on peut dire uniques ; par exemple celle du palais Boccanera.

Digitized by Google

Tusculum, cette villa favorite de Cicéron qui en avait huit ! toutes remplies d'objets d'art et de livres. C'est là que ce roi des littérateurs de l'antiquité — je ne dis pas cela en manière d'éloge — écrivit plusieurs de ses ouvrages et que, posant un peu facilement pour l'exilé, le soir même des ides de mars il apprit le meurtre de César. On a regret à dire que le coup d'Etat sanglant de Brutus et de Cassius lui parut la plus belle chose du monde et excita en lui de véritables transports de joie et, bien entendu, de rhétorique. Ce n'était pas la peine d'accabler ainsi César mort, un fort grand homme après tout, et aussi clément que le pouvait être un Romain pour se jeter à la tête d'Octave et aller jusqu'à lui écrire en faveur de Brutus! Acte de sénilité bavarde qui nous a valu deux lettres admirables de celui-ci, chefs-d'œuvre achevés de haute raison et de dignité morale. C'est grand dommage, en vérité, qu'elles soient fausses (1).

Quand on parle de la Campagne romaine il est difficile de ne pas tomber dans la déclamation et les redites. Mais le moyen de n'être pas induit en antithèses ! Imaginez le pays le plus riche, le plus luxueusement habité du monde, par exemple les environs de Paris avec leurs villas, leurs châteaux, leurs parcs, leurs jardins et leur cadre fait des grasses cultures de la Brie et de la Beauce, transformés en désert. De

(1) Chez ce peuple romain enragé de belles paroles et de déclamation, ce genre de fausses lettres n'était nullement méprisé, au contraire et d'excellents littérateurs s'y adonnaient avec applaudissement. Jamais, du reste, on n'a fait plus noblement parler les morts que dans ces deux lettres attribuées à Brutus, et l'on aimerait à les pouvoir tenir pour authentiques.

Digitized by Google

Rome à Ostie, le Tibre, verdâtre plutôt que blond (1), coulait, entre deux rives de palais projetant jusqu'au fleuve une façade ininterrompue de portiques, de terrasses, d'architectures blanches mêlées à des verdures sombres. Depuis que l'Italie produisait très peu de blé, Ostie était pour Rome la porte ouverte sur le monde méditerranéen, le grand emporium non seulement pour les céréales venant d'Egypte, de Sicile et d'Afrique, mais aussi pour tout ce qui était nécessaire au luxe de Rome, les bois précieux, l'ivoire, les marbres d'Asie, de Grèce, d'Egypte et de Numidie, les tapis de Babylone, les soieries d'extrême Orient, les épices et cette poussière du Nil qui servait aux lutteurs et aux baigneurs. Un Havre par ses bassins artificiels et ses jetées, mais entendez un Havre d'une magnificence artistique inconnue à nos ports utilitaires. Ce n'étaient que temples, palais, thermes, mêlés à des magasins, à des entrepôts que l'on aurait pu prendre pour d'autres palais. Sur nos grandes cités maritimes modernes, celles du midi comme celles du nord, sur Palerme comme sur Londres, pèsent constamment les lourdes fumées des steamers ; l'ancienne Ostie s'offrait blanche et bleue tandis que les navires peints des plus vives couleurs et aux grandes voiles latines, feraient penser à ces embarcations décoratives qui, dans les tableaux de Ziem, évoluent sur le velours des mers. Aujourd'hui

(1) L'épithète de *blond, flavus,* appliquée au Tibre, n'est exacte que dans les crues qui le rendent aussi jaune que l'Arno ou la Garonne ; en temps ordinaire il est verdâtre et d'une nuance plutôt désagréable. *Vidimus flavum Tiberim,* dit Horace, *Odes*, L. I, II. S'agit-il de la grande inondation de 744-9 av. J.-C., deux ans avant la mort du poète ?

Digitized by Google

et depuis des siècles Ostie est un misérable hameau qui n'occupe même pas l'emplacement de la ville d'Ancus Marcus, de Claude I et de Trajan. Les alluvions du Tibre ont fait avancer le rivage et créé des marais pestilentiels ; c'est aujourd'hui le royaume de la fièvre et de la mal'aria.

D'Ostie à Antium, sur une étendue d'environ cinquante kilomètres, le rivage formait comme un Brighton ou un Deauville continu de villas dont les terrasses venaient plonger bien avant dans la mer. Là, Pline le Jeune avait sa maison de campagne préférée, à Laurentum où aux temps fabuleux de l'*Énéide* régnait le bon roi Latinus. Moins riche, moins fastueux que Cicéron, moins collectionneur aussi, il n'avait pas d'autres villas que celle de Tusculum (1), son bien rural de Tifernum, en Etrurie, et une maison sur le lac près de Côme, sa patrie. Dans une lettre célèbre à Gallus (2), il nous donne de son cher Laurentum une description si complète, si géométrique même, que l'on n'aurait, semble-t-il, qu'à la transcrire par le crayon sous la dictée de l'aimable écrivain. Et on l'a plus d'une fois tenté, mais il n'est pas deux de ces relevés qui se ressemblent rigoureusement, tout en étant conformes au texte ; ce sont là les surprises ordinaires des restitutions archéologiques. Il subsiste du moins chez tous les lecteurs l'impression très nette de ce qu'était une villa romaine au second siècle. Notons que si Pline appartient à la classe aisée, il n'est pas un des milliardaires du temps, et nous apparaît en tout comme

(1) Lettre à Tacite.
(2) L. II, 17.

Digitized by Google

ayant des goûts simples et des besoins surtout intellectuels ; sa villa est donc un type excellent pour nous faire comprendre quel cadre il fallait à un homme de sa sorte.

D'abord rien ici ne rappelle nos châteaux modernes, pas même certaines plantations plus libres de la Renaissance, c'est au contraire une agglomération, un pêle-mêle de bâtiments aux orientations et hauteurs diverses, le plus souvent rectangulaires, mais parfois de forme ronde ou demi-circulaire, de manière à permettre de jouir dans la même pièce du soleil et de l'ombre à toute heure. La plupart des appartements sont pourvus de vitres (1). Mais une des choses qui nous frap-

(1) On a souvent discuté sur la question de l'emploi des vitres chez les Romains, et longtemps admis qu'ils se servaient seulement de plaques de talc ou de cette pierre translucide appelée spéculaire. Les découvertes les plus récentes semblent prouver que les Romains employaient le verre à l'état de vitre. D'ailleurs dans sa lettre à Gallus Pline se sert du mot *speculis* qui ne laisse guère de place au doute. Quant à la pierre spéculaire, on l'assimile volontiers à cette variété cristalline de gypse feuilleté qui ressemble au talc et qu'a reconnue Bernard Palissy dans les carrières de Montmartre, « lequel se fend comme ardoise, aussi ténu que feuille de papier, et aussi clair que verre ». C'est la *sélénite* de Dioscoride, le *faux talc* de nos carriers modernes. Mais on peut se demander si les anciens étaient en état de distinguer entre le vrai *talc* qui est un sulfate de magnésie anhydre, et le faux qui est un sulfate de chaux. Peut-être la pierre spéculaire des anciens était-elle un marbre, ou un albâtre translucide, employé en lames très minces, mais dont l'identification demeure incertaine, comme aussi, malgré tout, l'emploi du verre en vitres, puisque le même mot désigne le verre et les substances transparentes analogues.

Voici encore deux passages intéressants de la lettre à Gallus : ... « Egregium hæ adversum tempestates receptaculum ; nam specularibus, ac multo magis imminentibus tectis muniuntur... » Un peu plus loin, il parle d'une sorte de paravent, de cloison mobile que l'on recule ou rapproche selon les besoins. « Qua mare contra pa-

Digitized by Google

pent le plus, c'est le nombre des pièces destinées au même usage; ainsi il y a je ne sais combien de salles à manger, *triclinia*, de chambres à coucher réservées au seul maître qui en changeait suivant les saisons (1), ou seulement pour varier les aspects offerts des fenêtres; peut-être aussi pour rien, pour le plaisir. Les chambres d'amis sont nombreuses, confortables, et les esclaves — il faut certainement entendre ceci du personnel qui approchait le maître — sont logés comme des hôtes. Notons enfin dans la description du Laurentum l'absence d'amples espaces plantés, jardins et parcs; sans doute le terrain était rare et cher; mais les grandes étendues en parterres et ombrages, telles que nous les aimons, les Romains y tenaient peu. A Laurentum, ce sont des jardins de curé avec des ifs taillés, des treilles, des buis, des myrtes, des lauriers retombant au dessus des exèdres, ces bancs demi-circulaires à hauts dossiers de marbre, aimés des Grecs et des Romains et si propres aux longues causeries paisibles. Voici encore des gazons semés de violettes, quelques plates-bandes et partout de l'eau vive, ce grand luxe des Romains anciens et modernes qui prendraient en pitié nos bassins croupissants et nos fontaines dont il faut longuement préparer et ménager les effets. Pline nous parle même d'un lit de repos en marbre blanc d'où s'échappaient des filets d'eau,

rietem medium zotheca per quam eleganter recedit; quæ specularibus et velis obductis reductisque modo adjicitur cubiculo, modo aufertur. »

(1) L'empereur Auguste, qui, par goût et par politique, était fort simple, n'avait qu'une chambre à coucher pour l'hiver comme pour l'été.

Digitized by Google

comme si le poids du corps eût pesé sur un réservoir intérieur (1).

A vrai dire, le Romain, qui a presque toujours la tête nue, aime surtout à se promener sous des portiques abrités ; d'ailleurs les frondaisons italiennes ne donnent pas aussi bien que les nôtres ce *frigus opacum* de Virgile que La Fontaine a traduit par l'*ombre et le frais*. Puis, le Romain n'est pas le moins du monde romantique, ignore la montagne et se plaît aux longs horizons tranquilles, un peu insignifiants. Ce goût pour l'étendue lui a inspiré une véritable passion pour la mer, et il ne lui suffit pas d'en avoir la vue toute proche, il veut la sentir, la voir, l'entendre autour de lui et construit volontiers sa villa sur une longue jetée. En fait d'aspects montagneux, on ne va pas au delà des collines de Tivoli, et encore est-ce pour avoir de plus pénétrantes plongées sur la plaine, non pour jouir d'une nature plus abrupte. Seul peut-être parmi les poètes latins, Virgile s'est montré sensible à la beauté des montagnes ; et Néron lui aussi a été une exception, puisque le premier, le seul de son temps, il comprit le charme de Sublaqueum — Subiaco — ce beau décor de rochers et de forêts, et s'y fit construire une villa dont on croit distinguer encore les restes, mais ont disparu ces trois pièces d'eau vive superposées, que Tacite appelle *Sembruina Stagna* (2). Et en pleine Rome, au

(1) On peut aussi consulter la lettre à Caninius où il parle avec délices de la villa que son ami avait dans les faubourgs de Côme ; la lettre à Apollinaire, sur sa maison d'Etrurie. Voir aussi dans sa lettre à Romanus la jolie description de la source du Clitumne ; toujours cette passion romaine pour les belles eaux.

(2) Tacite, *Annales*, LXIV, XXII.

Digitized by Google

devant de sa Maison dorée, il avait jeté une sorte de jardin du petit Trianon, mais dans des proportions impériales, et vivifié par les plus belles eaux ; le Colysée occupa en partie l'emplacement de son lac comblé sous Vespasien. Les architectes Celer et Severus n'avaient fait que lui obéir en créant ainsi un parc anglais avec ses fabriques, ses futaies se doublant dans les nappes claires, ses aspects habilement ménagés et ses percées. Le misérable empereur était un sot, un cabotin mégalomane, c'est entendu, mais il avait des parties d'homme de goût (1).

Eh bien, la Campagne romaine et les premières pentes des montagnes étaient couvertes de villas plus ou moins magnifiques mais se rapprochant toutes du type donné par le Laurentum de Pline. Les

(1) Ceterum Nero usus est patriæ ruinis, extruxitque domum in qua haud perinde gemmæ et aurum miraculo essent, solita pridem et luxu vulgata, quam arva et stagna, et in modum solitudinum hinc silvæ, inde aperta spatia et prospectus ; magistris et machinatoribus Severo et Celere quibus ingenium et audacia erat, etiam quæ natura denegávisset, per artem tentare et viribus principis illudere. *Annales*, LXV, XLII. — C'est après l'incendie de Rome qui commença le 19 juillet 64 et dura neuf jours que Néron se tailla entre le Palatin et l'Esquilin l'habitation qu'il appela la Maison dorée. Les Romains construisaient vite et bien, on peut donc admettre que le palais lui-même ait été élevé rapidement, toutefois il était incomplet quand Néron mourut, quatre années plus tard. Mais Tacite nous parle de forêts, *silvæ*, or, même avec un peuple d'esclaves, on n'improvise pas des forêts ; peut-être les Romains connaissaient-ils les procédés employés après bien des siècles par Louis XIV pour transporter de grands arbres dont au surplus « les trois quarts mouraient ». Peut-être aussi avons-nous ici une hyperbole déclamatoire de Tacite, c'est un facteur dont il faut toujours tenir compte quand on invoque un témoignage romain. En tout cas la Maison dorée était loin d'être achevée en 68, puisque Othon fit voter 50.000.000 de sesterces — plus de 12.000.000 — pour la terminer.

Digitized by Google

espaces libres sont en pâturages ; et entendons qu'en ces temps de travail servile, une villa n'est pas seulement une maison de plaisance, mais une colonie agricole et industrielle qui se suffit à elle-même et dont les temps modernes nous offriraient une image assez exacte dans les abbayes cisterciennes.

La décadence commença dès le IVe siècle pour la campagne romaine ; déjà les derniers empereurs avaient peu résidé à Rome qui conservait encore son prestige immémorial et officiel, mais il allait être atteint sans retour par le transfert de la capitale à Constantinople en 330. Naturellement la vie commença de se retirer des dehors, et la campagne fut si bien abandonnée que dès la mort de Théodose en 395, un document officiel porte à une superficie représentant plus de 100.000 hectares le total des terres délaissées. Le pillage, les destructions naturelles et de main d'homme amenèrent la disparition rapide de maintes villas dont beaucoup étaient construites en matériaux légers. La plaine n'avait été assainie que grâce à de puissants travaux de drainage, aussi les eaux cessant d'être disciplinées, se répandirent-elles au hasard en suivant les pentes, s'accumulant dans les plis du sol en marécages sans écoulement, envahissant les substructions épargnées et la fièvre reprit possession de son domaine. Puis vinrent les invasions et ce fut le dernier coup ; des kilomètres d'aqueducs s'écroulèrent et les sources amenées de si loin se perdirent (1).

(1) A en croire les écrivains latins, dès le 1er siècle de l'ère chrétienne, l'empire et surtout l'Italie se vidaient ; la Grande Grèce, dont la prospérité avait été inouie, le Samnium étaient dépeuplés. « Qui veut voir des déserts, disait Sénèque, peut aller dans la Luca-

Digitized by Google

Mais si réitérées qu'aient été les invasions, on comprend mal, étant donnés les moyens enfantins dont disposaient les barbares, que tant de constructions aient pu se volatiliser sans laisser d'autres traces d'elles-mêmes que des racines ensevelies. Comment ont été détruits tant d'aqueducs dont les décombres mêmes ont disparu? On comprend qu'une ville délaissée qui se repeuple — ainsi est-il arrivé de Rome après le retour d'Avignon — devienne une carrière, les monuments se remplacent sur la terre comme les hommes, et aucun respect de l'histoire ou de l'art ne sera assez fort pour empêcher de puiser aux matériaux que l'on a sous la main au lieu d'en aller extraire au loin. Toutefois, en faisant la part la plus large aux actions naturelles et au fait de l'homme, au vandalisme enragé des invasions et au pillage pendant des siècles, une si complète abolition a de quoi surprendre. Mais le fait est là et depuis le haut moyen âge la Campagne romaine est un désert, plus noble cependant que triste aux yeux de celui qui ne la contemple pas en économiste ; elle est vraiment le seul suaire digne de la grandeur antique disparue. Et je pense à cette parole: *Fortia facere et pati romanum est*, une belle et juste devise à mettre en épigraphe à l'histoire romaine (1).

nie et le Brutium. » Tout ce qui n'était pas villas était désert. Le mal avait commencé dès le règne d'Auguste qui essaya de l'enrayer, se continua sous ses successeurs et se ralentit à peine sous les Antonins. Après tout, comme pour les satiriques, il faut faire la part de la déclamation.

(1) Il est à peine besoin de dire que l'homme de société qu'était Charles de Brosses ne comprit rien à la beauté de la Campagne romaine. Voici ce qu'il en dit — *Lettres familières écrites d'Italie à quelques amis en* 1739 *et* 1740 — XLVIII, à M. de Neuilly ; il s'a-

Digitized by Google

Et quelle lumière sur ces étendues mornes! Celle de notre Claude Lorrain, et c'est tout dire plus idéale, semble-t-il, que réelle, vraie pourtant. Aucun peintre italien, selon moi, n'en a si parfaitement exprimé l'harmonie à la fois douce et forte, les ombres délicates, le calme souverain. Mais pourquoi Claude a-t-il peuplé ses tableaux de ces arbres quelconques qui semblent venir des paysages de Perelle et de Jacques van Arthois? Quant aux architectures, ce sont surtout des fabriques italiennes et non antiques.

Cependant le train a franchi un des nombreux méandres du Teverone, l'ancien Anio, sur le pont Mammolo, qui doit son nom à Julia Mammea, la mère d'Alexandre Sévère; le petit fleuve, navigable autrefois, se montre encaissé, glauque, reposé des cascades et cascatelles. C'est dans une de ces boucles et pas loin d'ici que l'on place le Mont Sacré, où deux fois, en 493 et en 449 av. J.-C., les plébéiens se retirèrent en donnant l'exemple des premières grèves sociales et créant une expression proverbiale à l'usage des orateurs classiques. Mais la colline, dont je connais à

git d'une excursion aux monts Albains, aux lacs, et aux villas de Frascati. « Ce voyage est agréable, mais moins qu'on ne le dit. Il faut toujours traverser cette désolée campagne de Rome, où l'on n'aperçoit d'autre objet satisfaisant que les ruines des anciens aqueducs.... On vante beaucoup les vues de Frascati et de Tivoli; je ne puis les admirer autant que j'aurais voulu... Elles seraient admirables si cette campagne était ornée, bâtie et peuplée comme elle pourrait l'être. Mais qu'est-ce qu'une longue vue sur une plaine déserte? » Il avait déjà parlé de la Campagne dans la lettre XXXVI au même Neuilly, de cette campagne « où l'on n'aperçoit, à la lettre, ni une seule maison, ni un seul arbrisseau.... Qu'est-ce que la vue d'une plaine étendue, mais aride et déserte? » Quant à la lumière romaine, l'aimable Dijonnais n'en parle même pas.

Digitized by Google

peu près l'emplacement par les cartes, se perd dans un enchevêtrement de montagnes plus hautes au seuil de la Sabine. D'ailleurs la désignation est-elle si certaine que cela?

Sur la gauche passe rapidement une falaise de quelques mètres, où, pour exploiter l'excellent tuf volcanique de la campagne, on a creusé plusieurs grottes; et je me rappelle la mort de Néron contée par Suétone dans un récit dont celui de Tacite, que nous n'avons plus, ne pouvait dépasser la simplicité tragique. Reportons-nous à la nuit du 8 au 9 juin de l'an 68; le fils de Cneius Domitius Ænobarbus et d'Agrippine a 31 ans (1), et, oh, le grand coup de pinceau, « après l'avoir supporté quatorze ans, dit Suétone, le monde le quitta — Talem principem paulo minus quatuordecim annos perpessus, terrarum orbis tandem destituit.» — « Je ne puis trouver ni un ami ni un ennemi », s'écrie le misérable, un beau mot de rhéteur, et vrai. Il a couru, en effet, à travers son palais déserté, le gladiateur habile à tuer a disparu, et on a volé la boîte d'or où Locuste avait préparé à l'impérial cabotin une pharmacie de ses meilleurs poisons. Cependant un de ses affranchis, Phaon, lui offre un asile précaire dans une villa qu'il possède vers le 4e mille — environ 6 kilomètres — entre les voies Salaria et Nomentana; à Phaon se sont joints deux autres affranchis, Epaphrodite, son secrétaire « a libellis » et Sporus. Ils sont à cheval et, pour n'être pas reconnu, l'empereur se cache le visage dans un mouchoir. Néron est un lourd

(1) Il était né à Antium, neuf mois après la mort de Tibère, le 18 des calendes de janvier 38 ap. J.-C., — 15 décembre 37.

Digitized by Google

jeune homme bouffi, à ventre saillant sur des jambes grêles, et myope. Ses bustes nous montrent, comme dit Chateaubriand, un « visage gros et rond, enfoncé vers les yeux de manière que le front et le menton avancent, l'air d'un esclave grec débauché ». En historien réaliste, Suétone ne nous laisse pas ignorer que son corps de roux était couvert de taches, et, malgré l'usage des bains et des parfums, n'avait pas la vertu de celui d'Alexandre dont la sueur embaumait (1). Les Ænobarbi dont il était par son père se distinguaient immémorialement par leur barbe et leur chevelure rousses, d'où leur *cognomen*, Barbe-d'Airain. Phaon, qui se sent poursuivi, propose au fugitif de se cacher dans l'excavation d'une sablonnière, pendant que l'on perçait la muraille de la villa pour l'y introduire secrètement. « Je ne veux pas m'enterrer vivant (2) », répond l'empereur ; encore un mot à effet, et il en aura jusqu'à la fin. On sait le reste.

Cependant se rapprochent les hauteurs de Tivoli et de plus en plus les formes naturelles ou de travail humain se précisent ; toutefois la ville n'est encore qu'un tohu-bohu de masures grises et rougeâtres. Au-dessous, vieux comme le vieux Tibur, dévalent les célèbres bois d'oliviers ; rien ne ressemble moins à nos forêts aux verdures serrées ; l'olivier, en effet, forme des futaies fort clairsemées, aux amples mais légères fron-

(1) Statura fuit prope justa, corpore maculoso et fætido ; sufflavo capillo, vultu pulchro magis quam venusto, oculis cæsiis et hebetioribus, cervice obesa, ventro projecto, gracillimis cruribus, valetudine prospera. Suétone, LI.

(2) Ibi hortante eodem Phaone, ut interim in specum egestæ arenæ concederet, negavit « se vivum sub terram iturum ». Id , XLVIII.

Digitized by Google

daisons, irradiant en tout sens et dont l'ombre n'est jamais qu'une demi-lumière diffuse et blonde.

Un nouveau méandre de l'Anio est franchi sur le pont Lucano, et tout auprès voici une grosse tour ronde qui rappelle, mais sans le beau revêtement de marbre, le tombeau de Cecilia Metella sur la voie Appienne. Comme celui-ci, il est couronné de créneaux du moyen âge. C'est la sépulture des Plauti, une famille originaire de Tibur et fort ancienne; sous Néron, elle était représentée par un patricien, Rubellius Plautus, jeune, de mœurs austères, vivant retiré en homme qui voudrait bien faire oublier qu'il était le petit-fils, par les femmes, de Drusus, le frère de Tibère. Mais, comme dit Tacite « Plus la crainte le faisait se cacher, plus la renommée s'attachait à lui — Quantoque metu occultior, tanto plus famæ adeptus » (1); si bien que le peuple voyait en lui le successeur de Néron, et une comète, qui apparut à ce moment, fut considérée comme le présage d'un changement de règne. Peu après Néron festinant à Sublaqueum, la foudre tomba sur la table qu'elle brisa, en dispersant les mets sans toucher aux convives. Bien entendu l'empereur affolé consulta les devins; ceux-ci, fort en peine pour lui donner l'interprétation qu'il pouvait souhaiter, imaginèrent de lui répondre que les Plauti étant originaires de Tibur — à 30 milles, 40 kilomètres, de Sublaqueum! — le signe concernait manifestement Rubellius Plautus. Néron cette fois se montra clément et se contenta de faire savoir au coupable qu'il ferait bien de se dérober à de compromettants amis en allant vivre

(1) *Annales*, l. XIV, 22.

Digitized by Google

dans ses biens d'Asie. C'était un ordre d'exil, et Rubellius partit avec sa femme Antistia, ses enfants et quelques amis. Mais Néron se ravisa, et Tigellinus n'eut aucune peine à lui prouver que Plautus était trop près des légions d'Asie commandées par Corbulon déjà suspect ; il le dénonça en même temps que le dernier des Sylla vivant pauvre à Marseille et d'autant plus dangereux. Plautus, lui, était immensément riche, autre manière d'être redoutable, et il ne daignait même pas feindre du goût pour la vie de tout le monde. Au contraire il se posait en imitateur des anciens Romains et des stoïciens. On envoya donc tuer Sylla et Plautus. Un affranchi dépêché par le beau-père de ce dernier, Antistius, arriva bien en Asie avant les assassins, suppliant Plautus, au nom de ses amis, de ne pas s'abandonner, mais résister à César ! Un peu plus tard, Corbulon, général vainqueur, à la tête d'une armée dévouée, ne l'essaiera même pas. Un centurion tua Plautus pendant qu'il faisait de l'exercice et, selon l'usage, sa tête fut envoyée à Rome.

Mais sur la droite, à quelques centaines de mètres de la voie, se montrent, mêlés à de grands pins, des murs ruinés et rougeâtres, c'est la villa d'Hadrien, un des lieux les plus suggestifs de cette terre entre toutes historique. Le président de Brosses, qui en dit quelques mots à la fin de sa lettre XLIII^e^, à M. de Neuilly, ne semble pas s'y être arrêté. Chateaubriand l'a visitée il y a un siècle, et décrite dans une lettre à Fontanes du 12 décembre 1803. Ce sont des pages romantiques, abondantes en antithèses faciles entre le passé impérial et le présent rustique, mais la vision

Digitized by Google

des choses est exacte (1), sans toutefois, que la lettre de 1803 égale celle du 10 janvier 1804 sur la campagne de Rome, qui est un chef-d'œuvre absolu. « En prose il n'y a rien au delà (2). »

II

Hadrien est une figure originale, presque moderne, et dont le portrait tente la plume. La famille Ælia, originaire du Picenum aux olives renommées, et de la petite ville d'Hadria (3), alla chercher fortune en Espagne dans la riche Bétique, à Italica, cette ville romaine fondée par Scipion pour rivaliser avec Hispalis, Séville. Les Ælii s'y allièrent à la famille Ulpia dont sortit Trajan né à Italica en 52, et vinrent probablement s'établir à Rome au temps où le futur empereur commença d'y remplir un rôle important aux armées. C'est à Rome que, le 9 des calendes de janvier 76 — 24 décembre 75 — sous le VII[e] consulat

(1) Je place ici une observation toute littéraire ; on remarque, dans la lettre de 1803, ce souci oratoire et de tradition romaine, de finir par quelque chose de brillant, pensée ou image. C'est une recherche fort étrangère aux Grecs, les moins littérateurs des hommes, mais que ne dédaignaient pas les plus grands des Latins, à commencer par Tacite. J'imagine que le goût en vint à Rome de l'habitude qu'avaient les auteurs de lire leurs œuvres en public. On tenait à laisser les auditeurs, à la fin d'un chapitre ou de la lecture, sous l'impression d'un beau point d'orgue propre à amener ce que Molière appelle le « brouhaha ».

(2) Sainte-Beuve.

(3) Le Picenum s'étendait au-dessus d'Ancone sur la mer Adriatique. Hadria est aujourd'hui Atri, dans l'Abruzze ultérieure.

Digitized by Google

de Vespasien et le VIII[e] de Titus, naquit Publius Ælius Hadrianus d'un père romain et d'une mère, Domitilla Paulina, née à Gadès (1). Il les perdit fort jeune, eut son parent Trajan pour tuteur, et quand celui-ci, adopté par Nerva en 96, devint empereur en 98, il fit la fortune de son pupille et le maria à sa petite nièce et plus proche héritière, Julia Sabina. Comme les Flaviens, les Ulpiens et les Antonins, les Ælii appartenaient donc à cette haute et solide bourgeoisie romaine qui allait donner au monde le plus beau siècle de l'histoire. Hadrien fit toutes les guerres de Trajan, se montra excellent officier général, actif, brave, prudent, et bien que très sobre par nature, savait se montrer bon convive, ce qui n'était pas pour déplaire à Trajan dont le goût pour les débauches de la table est trop connu.

L'opinion publique considérait Hadrien comme le successeur nécessaire du grand empereur guerrier. Cependant l'adoption ne fut déclarée, et encore mit-on le fait en doute, que dans les tout derniers jours de la vie de Trajan; quant à la désignation d'Hadrien pour successeur, elle ne semble pas avoir eu lieu. On a même raconté que, par une supercherie digne du

(1) La source principale pour la biographie d'Hadrien est dans l'*Histoire auguste* qui est due à six auteurs. L'un d'eux, Ælius Spartianus, qui vivait sous Dioclétien et Constantin, a écrit les vies de Hadrien, Ælius Verus, Didius Julianus, Septime Sévère, Pescenius Niger, Caracalla et Géta ; la vie d'Hadrien, la première, et assurément la meilleure, est dédiée à Dioclétien. Ce sont des morceaux d'une latinité de décadence, mais précieux pour l'histoire documentaire, et on les peut comparer, d'un peu loin toutefois, avec les *Césars* de Suétone.

M. Duruy fait naître Hadrien, je ne sais pourquoi, le 24 janvier 76, cependant le témoignage de Spartien est formel.

Digitized by Google

Légataire universel, Trajan étant déjà mort, un comparse aposté derrière les courtines du lit prononça d'une voix éteinte les paroles sacramentelles qui allaient faire un empereur.

Quoi qu'il en soit, c'est à la femme de Trajan, Plotine, que Adrien dut l'empire. Dion Cassius, LXIX, 1 et 10, insinue que la prédilection de l'impératrice pour son petit-neveu n'avait pas pour cause une tendresse toute maternelle ; ce témoignage isolé n'est pas décisif ; les historiens contemporains et postérieurs sont d'accord pour affirmer la dignité, la sévérité des mœurs de Plotine, et M. Duruy invoque son âge, ce qui, à la vérité, ne prouve rien contre la possibilité d'une passion attardée. Tout de même le plus probable est que, avec l'instinct d'une femme, d'une impératrice, d'une Romaine, Plotine sut vouloir et imposer le successeur que n'avait pas eu le temps de désigner l'empereur mourant (1).

Hadrien résidait à Antioche comme gouverneur de Syrie lorsque, le 11 août 117, il apprit, par un courrier rapide de Plotine, que l'empereur venait de mourir à Sélinunte, en Cilicie. Il fut proclamé le même jour et sans difficulté, mais ne fit son entrée à Rome que l'année suivante.

Il arrivait au pouvoir avec un programme arrêté et bien entendu, tout différent de celui de son prédécesseur. Cet homme, dont nul ne contestait les talents militaires et le courage, qui avait fait la guerre avec décision et succès, la détestait ; pour lui, celles de Trajan en Asie avaient été des guerres de magnificence et

(1) Je ne puis croire qu'un Trajan n'aurait pas, de parti pris, assuré la transmission du pouvoir, et imagine plutôt qu'il y eut une surprise de la mort.

Digitized by Google

inutiles; l'empire était assez grand et devait assurer ses frontières au lieu de les étendre sans fin. Il fit donc la paix avec les Parthes, renonça aux provinces au delà du Tigre et de l'Euphrate, que Trajan avait parcourues mais non conquises, laissa même établir un roi en Arménie, toutefois conserva le royaume des Nabatéens. Quant à la Dacie, cette brillante et utile conquête de Trajan, non seulement il ne l'abandonna pas, mais il y favorisa l'immigration romaine, et ne fit pas rompre, comme on l'en a accusé, le pont d'Apollodore sur le Danube demeuré fleuve de l'empire et non limite. Enfin il fit reconnaître par Arrien de Nicomédie le périple entier de l'Euxin.

Puis il se mit à parcourir toutes les provinces; ce fut le plus voyageur des princes, non à la manière d'un Caligula et d'un Néron, mais en père de famille vigilant qui, maître de tout, se sent responsable de tout et ne se montre pas aux peuples seulement pour recevoir des hommages et se faire donner des fêtes. Il voit les choses par lui-même, met l'ordre dans les administrations impériales et locales, surtout dans les finances, modère les impôts et les répartit plus équitablement. Sa mémoire prodigieuse vient en aide à l'esprit le plus aiguisé et Hadrien connaît les comptes de l'empire comme un paterfamilias vigilant ceux de sa maison (1).

(1) Les anciens cultivaient beaucoup plus leur mémoire que les modernes; dépourvus de maints instruments de travail qui y suppléent pour nous dans une certaine mesure, ils étaient arrivés, par l'hérédité des facultés acquises, à l'avoir excellente. Toutefois, il convient de mettre les choses au point avec ces grands hableurs qu'étaient les Grecs et les Romains. Il fallait que les hommes d'Etat anciens connussent leurs soldats et le personnel de leur clientèle

Digitized by Google

Ses devoirs d'empereur scrupuleusement remplis, il donne libre satisfaction à ses goûts de curieux et d'artiste, *Curiositatum omnium explorator*, dit Tertullien. Il s'intéresse aux curiosités naturelles et recherche les impressions rares, ainsi il fait l'ascension de l'Etna pour voir lever le soleil ; il visite les monuments de la Grèce, entre sans garde à Athènes et se fait initier aux mystères d'Eleusis. Les antiquités égyptiennes avaient déjà attiré Germanicus qui, peu de temps avant sa mort, fit sur les bords du Nil un voyage, plus, nous dit Tacite, pour admirer les constructions des Pharaons et des Ptolémées que pour une inspection officielle (1). Le fils de Drusus remonta jusqu'à Thèbes, depuis des siècles déserte, et entendit ces craquements que l'imagination naïve et poétique des anciens prenait pour la voix du colosse de Memnon saluant sa mère l'Aurore. Ainsi fit Hadrien, mais l'Egypte, à tout prendre, le déçut et l'ennuya. Au cours de ses voyages, en Espagne, à Tarragone, se promenant seul, un esclave de son hôte se jeta sur lui pour le tuer ; il le désarma et, plus clément que Louis XV pour Damiens, l'empereur païen fit examiner le meurtrier par des médecins qui le déclarèrent fou ; Hadrien ordonna qu'on le soignât et continua sa promenade.

politique, aussi avaient-ils des esclaves dits nomenclateurs pour leur rappeler tant de noms divers ; mais un César, un Hadrien et bien d'autres n'en avaient pas plus besoin qu'un Vallenstein, ou, pour s'élever aux plus hauts sommets, qu'un Napoléon.

(1) V. sur le voyage de Germanicus, Tacite, *Annales*, l. II, LX, LXI. Tibère reprocha durement au jeune prince qu'il détestait d'être allé à Alexandrie sans son autorisation ; l'Egypte était dans l'empire une province à part et jalousement soumise à l'autorité impériale.

Digitized by Google

Sous sa main vigoureuse, l'empire prit une face nouvelle ; dans l'inscription triomphante d'Ancyre, qui est son testament d'empereur, Auguste a énuméré, et jamais la pierre n'a parlé un plus noble langage, les œuvres d'un principat de 45 années ; il aurait fallu un temple aussi grand que l'Olympéion d'Athènes, enfin terminé par lui, pour inscrire celles d'Hadrien. On citera seulement : en Angleterre ce retranchement qui, reconnaissable encore, unit les deux mers de l'embouchure de la Tyne au Solway, de Carlisle à Newcastle, sur une longueur de 100 kilomètres, énorme forteresse telle que rien de semblable n'a été élevé par les anciens, dont Hadrien choisit lui-même l'assiette et vit commencer les travaux ; la province nouvelle de Germanie n'avait pas de frontières naturelles, Hadrien lui en donna une en tirant de Moguntia, Mayence, à Augusta-Tibéria, Ratisbonne, d'autres lignes moins formidables que le rempart breton, mais suffisantes encore à contenir les barbares. A Athènes il bâtit toute une ville à côté de l'ancienne et jette entre elles cet arc tout romain dans son élégance et non grec, qui porte d'un côté l'inscription : « C'est ici Athènes la ville ancienne de Thésée, » et de l'autre : « C'est ici la ville d'Hadrien et non celle de Thésée. » Les grandes cités d'Asie, ravagées par des tremblements de terre, sortent plus magnifiques de leurs ruines. A Nîmes on lui attribue les Arènes et le pont du Gard, mais la basilique dédiée à Plotine et où il n'avait pas mis son nom, n'existe plus. Enfin, de l'Uscudama thrace, il fait Hadrianopolis, Andrinople, et rebâtit Jérusalem demeurée depuis Titus un désert de décombres où campait la X^e^ légion, Fretensis ; la nouvelle cité

Digitized by Google

reçoit le nom de Ælia Capitolina, et jusqu'à la conquête arabe conservera son caractère à la fois romain et asiatique. Ainsi on y verra ce corso à portiques, grande voie traversant en ligne droite la ville entière du nord au sud, comme il en existait dans les capitales de l'Orient bâties sur le plan macédonien, Alexandrie, Antioche et Palmyre (1).

A Rome il élève la coupole du Panthéon (2), et le pont Ælien auquel il donna pour perspective son mausolée, Moles Hadriani, dont l'énorme noyau de briques est aujourd'hui le château Saint-Ange. Les colonnes en marbre violet et de Paros furent employées en 388 dans la nouvelle église Saint-Paul hors les murs (3), élevée par Valentinien II et Théodose sur l'emplacement du petit sanctuaire constantinien. Quant aux statues et groupes en marbre qui peuplaient les travées, ils servirent de projectiles contre les Goths pendant le long siège que subit Rome sous Justinien. Quel-

(1) En 1903, des fouilles exécutées à Madaba, en Palestine, pour asseoir les fondations d'une nouvelle église grecque, ont mis au jour une mosaïque donnant une image grossièrement naïve de l'ancienne Jérusalem au IVe siècle; elle est reproduite dans l'*Illustrazione italiana* du 8 novembre 1903, et on y voit, fort reconnaissable le corso en portiques dont il est question dans le texte.

(2) Il était admis, jusqu'à ces toutes dernières années, que, comme le portique lui-même, la coupole du Panthéon datait d'Agrippa ; et cependant le raccord est assez maladroit pour sauter aux yeux. Aussi s'exterminait-on à faire concorder le monument actuel avec les descriptions anciennes. Des sondages effectués par M. Chedanne, architecte pensionnaire à la villa Médicis, ont démontré, par les dates des briques employées, que la rotonde datait seulement d'Hadrien. On notera comme un trait de bon goût que l'empereur ne signait pas volontiers ses œuvres monumentales.

(3) Elles ont disparu dans l'incendie du 6 juillet 1823 et sont remplacées dans la nouvelle église par des colonnes de granit gris d'un effet un peu triste.

Digitized by Google

ques morceaux en ont été recueillis au XVII^e^ siècle parmi les décombres amoncelés, entre autres le faune Barberini, aujourd'hui au musée de Munich, et il est d'une beauté qui suffit à montrer ce qu'était encore la statuaire dans la première moitié du II^e^ siècle; du reste, la décadence va se précipiter tandis que l'architecture se maintiendra encore pendant un siècle et demi, sinon dans sa pureté, du moins dans sa grandeur. Mais l'œuvre monumentale la plus importante d'Hadrien en Italie est sa villa de Tibur, sur laquelle je ne reviendrai qu'après avoir achevé de tracer le portrait du prince singulier qui l'a créée.

A tant de traits marquant de la grandeur dans la conception de son rôle impérial, il convient d'en ajouter d'autres qui font d'Hadrien un des législateurs les plus humains du monde antique. J'imagine qu'il a maintenu et développé les belles institutions de Trajan sur l'assistance publique, les *Pueri alimentarii*, et sans doute ses biographes lui font seulement un mérite de ce qui lui est personnel. Il ne supprima pas l'esclavage, cette plate-forme du monde antique, et on ne le lui saurait reprocher, pas plus qu'à Antonin et à Marc-Aurèle, puisque le christianisme lui-même y a mis plus de quinze siècles ; mais il l'humanisa, adoucit le sort des esclaves en abolissant définitivement le droit de vie et de mort du maître, en faisant fermer ces épouvantables prisons privées, les *ergastula*, où on laissait pourrir les esclaves et même les affranchis. Il édicta de plus que l'on ne pourrait vendre un ou une esclave à un marchand ou à un entrepreneur de prostitution, sans donner des motifs (1). Son Édit per-

(1) Il ne faut pas juger les empereurs et les patriciens sur

Digitized by Google

pétuel, condensation de la législation et de la jurisprudence romaine à leur apogée, sera jusqu'à Justinien le code de l'Empire. Sur son siège de juge, il montrait tant de scrupule pour arriver à la vérité que, par ses questions et objections, il lassait ses assesseurs plus habitués à décider et à saisir le nœud des affaires. Un des grands abus du régime impérial était l'usage d'instituer l'empereur pour héritier ou légataire ; Hadrien déclara, et il tint parole, qu'il n'accepterait aucun legs d'inconnu, non plus que d'un père de famille, fût-il son intime ami. Il était impitoyable pour ceux qui

quelques exceptions monstrueuses, non plus que la classe populaire sur la plèbe qui grouillait sur les gradins des amphithéâtres. La législation humaine d'Hadrien prouve, nous le savons du reste par tous les témoignages contemporains, que, sauf quelques exceptions, le sort des esclaves n'était nullement malheureux. Pline — lettre à Paulinus — est pour ses esclaves un vrai père de famille ; à Laurentum, ils occupent, ceux du moins qui approchent la personne du maître, des chambres confortables et propres à être offertes à des hôtes. Quand sont mises en vigueur des lois comme celles d'Hadrien, on peut affirmer qu'elles ne font que codifier les usages passés dans les mœurs du plus grand nombre. Les preuves de dévouement données aux maîtres par les esclaves et les affranchis sont abondantes ; ainsi on a vu que Néron, abandonné de tous, trouva encore quelques fidèles pour se compromettre en ne l'abandonnant pas ; Martial cite, III, 21, *In crudelem dominum*, le trait fort admiré d'un esclave marqué au front qui sauva son maître proscrit. Quant aux pauvres gens, *humiliores*, il y avait dans la masse un fond solide d'honnêteté et c'est ce qui a permis au christianisme de s'y infiltrer si vite, et de développer, de grandir des vertus qui sommeillaient dans les couches populaires, mais y existaient en germe. Les supplices offerts en spectacle dans le *piaculum* qui suivit l'incendie de Rome, en 64, ne furent pas sans exciter de la pitié. Et quand, peu auparavant, vers le temps de la venue de saint Paul à Rome, le préfet de la ville, Pedanius Secundus, eut été assassiné par un de ses esclaves, et que réprimant une velléité de miséricorde, le Sénat eut condamné à mort, en vertu d'une ancienne loi, tout le personnel servile vivant sous le même

Digitized by Google

faisaient trafic de leur crédit vrai ou supposé, enfin sous son règne il n'y eut pas de persécution officielle contre les chrétiens. Sa femme Julia Sabina, dont il n'eut pas d'enfant, paraît avoir été d'un caractère assez insupportable, mais ne voulant pas provoquer un scandale public, il se refusa toujours à la répudier, et se montra avec elle, surtout dans ses correspondances, affectueux et déférent; elle l'accompagna même dans plusieurs voyages, notamment en Egypte. Enfin il abolit de fait les poursuites en vertu de la loi de majesté et fit cesser les derniers sacrifices humains offerts à Moloch et à Mithra.

Tout cela est digne des plus hautes louanges de l'histoire ; mais jamais on ne vit mieux apparaître qu'en Hadrien ce singulier dédoublement qui fait parfois de l'homme public et de l'homme privé le contraire l'un de l'autre. Le plus souvent l'homme privé est digne d'estime et l'homme public mauvais; il en fut ainsi de maints terroristes; chez Hadrien, c'est l'homme privé qui mérite toute sévérité. D'abord ses

toit, il y eut une émeute populaire pour empêcher cette exécution de 400 personnes de tout âge et de tout sexe ! Si bien que, pour rendre possible la tuerie, Néron dut faire déployer un formidable appareil militaire. Tacite, *Annales*, XIV, 22 et suiv., donne le discours d'un conservateur féroce, le jurisconsulte Caius Cassius, qui inclina définitivement à la sévérité le sénat hésitant. C'est bien entendu une composition littéraire, mais elle donne certainement une idée exacte de ce qui fut dit.

Ainsi donc, philosophie et stoïcisme dans les hautes classes, développement par le christianisme des germes de vertus existant dans la masse des petites gens, tout concourut à l'adoucissement général des mœurs. Et si, selon une parole célèbre, un peuple a toujours le gouvernement qu'il mérite, on peut dire que le monde antique du IIe siècle n'était pas indigne d'être gouverné par ceux que l'histoire désigne sous le nom général de : les Antonins.

Digitized by Google

mœurs étaient détestables ; ce fut toujours, et au pire sens du terme, un débauché, et je ne dis pas seulement cela à cause d'Antinoüs, ce jeune et bel affranchi bithynien au regard sombre qu'il aima et regretta trop. Sobre d'ailleurs — Domitien l'était bien — sachant se contenter en expédition ou en voyage du lard et de la cervoise du légionnaire, il faisait son plus grand régal d'un plat appelé le *Tetrapharmaca*, composé de chair de faisan, de tétines de truie — mets fort apprécié des Romains — et de jambon dans une croûte, le pâté classique en un mot (1), ce qui nous éloigne singulièrement des recherches dépravées d'un Néron, d'un Vitellius ou d'un Elagabale. De relations privées il était plutôt désagréable, surtout à cause de la mobi-

(1) Il faut beaucoup rabattre de la tradition qui fait des Romains des gourmands et des goinfres ; assurément il y eut, au point de vue de la table, des exceptions et monstrueuses, mais le Romain moyen était plutôt sobre et vivait surtout de légumes et d'œufs. Ainsi nous avons le menu d'un souper préparé par Pline le Jeune pour un ami, Septitius Clarus, qui ne vint pas, et il se composait d'escargots, d'œufs, de courge, d'échalottes, d'olives, de gâteaux et de vin miellé. On peut rapprocher le souper de Pline de celui que Martial offre à son ami Turanius, V, 78, du thon servi avec des œufs coupés en tranches, un chou, du boudin à la sauce blanche, des fèves au lard, des olives, du raisin sec, des poires de Syrie et des châtaignes. L'énumération est longue mais la chère, à tout prendre, fort simple. Le même poète nous parle, IV, 78, d'un repas chez Varus où le service était magnifique et le menu des plus pauvres. Tacite, *Annales*, II, 55, nous dit expressément que, excessif pendant le siècle qui suivit la bataille d'Actium, le luxe de la table tomba peu à peu ensuite. Après les longues guerres civiles, les proscriptions et les ruines publiques et privées, il y eut — le même fait se produisit après la Révolution française — une explosion de sensualité, de joie de vivre; puis la simplicité romaine reprit pour un temps le dessus. Le fameux repas de Trimalchion, dans le *Satyricon*, est ridicule plutôt que recherché ; d'ailleurs, il s'agit d'un parvenu grotesque et nous sommes au temps de Néron.

Digitized by Google

lité extrême de son caractère; en effet il se montrait tour à tour, nous dit Spartien, sévère et gai ; affable et maussade ; plein d'abandon et renfermé ; avare et libéral, dissimulé, cruel et clément (1). Avec cela moqueur impitoyable, en homme qui peut tout dire et de qui l'on doit tout souffrir, ses jeux étaient jeux de prince et ne plaisaient qu'à lui ; ainsi il aimait à discuter avec les gens de lettres et les sophistes, à les pousser à bout, à les humilier par son persiflage ; et comme on reprochait un jour au sophiste Favorinus d'avoir trop aisément cédé à l'empereur : « Eh ! le moyen, répondit-il, de discuter avec un homme qui commande à trente légions. » Le mot a servi depuis. Enfin il avait des curiosités vilaines et dignes d'un Louis XV ennuyé ; ainsi il faisait épier les gens de son entourage pour savoir leurs secrets et sous son règne le cabinet noir ne chôma jamais. En vérité la vie de château devait être plutôt désagréable dans le palais de Tibur.

Du reste il est de culture raffinée et bien différent du rude soldat que fut Trajan ; même il y eut quelque excès ; ainsi il voulut tout connaître, la médecine, l'arithmétique, la géométrie, la musique ; il peignait, — surtout des natures mortes et se vantait de réussir à la perfection les citrouilles — sculptait, faisait des vers, des vers de prince. Il était très versé en astrolo-

(1) Idem severus, lætus ; comis, gravis ; lascivus, cunctator ; tenax, liberalis, simulator, sævus, clemens, et semper in omnibus varius, Spartien, XII. On pense à ce personnage dont Martial parle dans son épigramme 7e du L. XVII :

Difficilis, facilis, jucundus, acerbus es idem :
Nec tecum possum vivere nec sine te.

Digitized by Google

gie et se mêlait d'architecture; ainsi il donna les plans du temple de Vénus et Rome dont on voit encore les ruines à Rome non loin du Colysée; j'imagine qu'il avait auprès de lui un homme du métier pour mettre au point ses croquis d'amateur. Et à ce sujet, on rapporte qu'Apollodore, le grand architecte de Trajan, l'homme universel qui jeta le pont sur le Danube, éleva la colonne Trajane, et modernisa l'armement offensif et défensif des légions, s'avisa de critiquer, mal à propos d'ailleurs (1), l'œuvre impériale, si bien que dans un accès inattendu de néronisme, Hadrien imposa silence au plaisant malencontreux en le faisant tuer. Ainsi l'artiste aurait été moins clément en lui que le prince dont on cite la belle parole dite, quand il devint empereur, à un de ses ennemis les plus déclarés : « Vous voilà sauvé, « Evasisti » (2). » Tout de même, l'anecdote relative à Apollodore est-elle historique? A la vérité on la trouve dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, mais non dans Spartien peu favorable cependant à Hadrien, et biographe beaucoup plus complet.

Il avait eu, dit-on, Plutarque pour précepteur et, comme les jeunes gens de la haute classe, fait le séjour obligatoire d'Athènes. Aussi se vantait-il de parler mieux le grec que le latin, et curieux du rare en toutes choses, sans rien avoir cependant du cabotinage néronien, préférait la *Thébaïde* d'Antimaque, à l'*Iliade* et à l'*Odyssée*, Caton à Cicéron, Ennius à

(1) Il dit que si la statue assise se levait, elle se cognerait le front contre la toiture : et le Jupiter Olympien de Phidias, donc?

(2) Après tout c'est un mot officiel et fait pour être répété. Néron et les pires empereurs en ont eu de semblables.

Digitized by Google

Virgile (1), Cœlius Antipater, historien du VIIe siècle, auteur d'une *Seconde guerre punique*, à Salluste. Peut-être y mettait-il un peu d'affectation; qui dira où finit le naturel, et où commence le dilettantisme ? D'ailleurs un des caractères de ces civilisations arrivées à leur plus haut période et déjà décadentes, est le goût pour les exotiques et les primitifs de la littérature et de l'art. On aime toujours les qualités que l'on n'a pas, surtout celles que l'on n'a plus.

Hadrien était grand, bien fait, — d'ailleurs quand ils ne sont pas difformes, les princes vivants passent sans peine pour les plus beaux hommes de leur temps. Il avait remis en honneur le port de la barbe aboli à Rome depuis que Scipion l'Africain imagina de couper la sienne à 40 ans; l'empereur, disent les biographes, avait certaines cicatrices à cacher, ce qui sonne mal. Comme tous les Romains de haute éducation, il était très soigné de sa personne, surtout de sa chevelure, et excellait dans les divers sports du temps; son agilité et sa force lui sauvèrent la vie dans la tentative d'assassinat dont j'ai parlé. Il montait à cheval en

(1) Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que le vieil Ennius fût ignoré ou méprisé de la société polie romaine, comme la *Chanson de Roland* des lettrés du XVIIe siècle. Le Romain, cet Anglais formaliste de l'antiquité, avait trop d'orgueil pour renier ses lointains ancêtres, et Horace nous témoigne du respect que l'on avait de son temps pour Ennius, qui avait été à la fois un soldat, un philosophe, élève de Pythagore et un poète :

> Ennius, et sapiens et fortis, et alter Homerus,
> Ut critici dicunt.....
> Epist. II — 1 Ad Augustum.

Un autre Homère, le mot y est, et dit à Auguste, il a plus de valeur encore.

Digitized by Google

perfection, et aimait tant les chevaux qu'il élevait aux siens des monuments dont il composait les épitaphes. D'ailleurs les Romains furent des cavaliers incomparables et c'était un jeu pour Jules César de galoper les bras croisés sur la poitrine : tour de force d'autant plus surprenant qu'on ignorait l'usage des étriers. Hadrien était aussi grand chasseur (1) et allait en toute saison tête nue, ce qui, d'après Spartien, causa la maladie dont il mourut.

Les bustes expriment bien ce qu'il y a de moderne, de compliqué dans cette physionomie d'homme et de souverain. Il s'en voit plusieurs au Louvre et de différents âges mais qui ne peuvent soutenir la comparaison avec celui du Vatican (2) ; plus grand que nature, il est en marbre pentélique et provient du mausolée ; on le peut donc considérer comme un portrait type quoique sans doute plus ou moins idéalisé. L'arrangement de la chevelure sent l'artifice, mais c'est un trait de caractère.

Hadrien n'aimait pas Rome qui le rendait bien au prince toujours en voyage ; aussi dès les premières

(1) Il fonda une ville, Hadrianothère, dans un lieu où il avait fait une belle chasse à l'ours.

(2) Dans la salle ronde du musée Pio Clementino. Les Romains, les plus grands amateurs de beaux matériaux et de marbres qui furent jamais, dédaignaient les marbres blancs d'Italie. La place de la statue à laquelle appartenait le buste dont il s'agit n'est pas connue ; mais il est impossible qu'un tel colosse ait été élevé à la pointe du faîtage, comme on l'a dit ; les Romains ne hissaient à une pareille hauteur que des statues de bronze. Le fleuron terminal du mausolée d'Hadrien était plutôt la grosse pomme de pin en bronze que l'on voit au Vatican, dans la cour de la Pigna, et qui a pour elle non seulement la possession immémoriale mais encore toutes les vraisemblances.

Digitized by Google

années de son règne, résolut-il de se construire pour ses vieux jours une retraite à son goût. Comme les despotes orientaux, les Romains, princes ou « privati », délaissaient volontiers les habitations de leurs prédécesseurs pour s'en créer d'autres à leur mesure. Hadrien choisit, pour établir sa villa, un ressaut de la plaine, au-dessous et au sud des pentes de Tibur, dont il est séparé par un vallon, où coule un ruisseau terrugineux affluent de l'Anio. Cicéron admirait que Romulus eût choisi, pour bâtir sa ville, un lieu salubre dans une région malsaine ; c'est de la littérature, la vérité est que Rome fut toujours hantée par les pires fièvres et que le printemps et l'automne, sans parler de l'été, y faisaient ouvrir force testaments. Aussi le riche fuyait-il au loin ; or, bien qu'humide (1), l'air de Tibur passait pour excellent et on l'opposait à celui de la Sardaigne réputé le plus mauvais de l'empire ; c'est même là que l'on envoyait les gens dont on voulait se débarrasser, et d'un coup Tibère y expédia 4000 hommes de race d'affranchis accusés de pratiques égyptiennes ou judaïques, et en âge de servir contre les brigands de l'île. « Si ob gravitatem cœli interissent, vile damnum », dit négligemment Tacite (2). Aussi le nom de la terre maudite était-il devenu synonyme de mort, ce qui fait dire à Martial :

(1) C'est précisément cette fraîcheur un peu humide et si différente de la sécheresse accablante et de la poussière de Rome en été, qui charmait les Romains à Tibur. Aussi l'épithète de « humide » était-elle sacramentellement accolée au nom de Tibur :

Mœnia Tiburis udi.
Ovide, *Fastes*, IV

(2) *Annales*, II, 85.

Digitized by Google

Nullo fata loco possis excludere; cum mors
Venerit, in medio Tibure Sardinia est (1).

C'est en 125, dans la huitième année du règne, que furent commencés les travaux de la villa; les dates les plus anciennes relevées sur les briques portent, en effet, celle de 876, ce qui correspond à l'an 123 ap. J.-C.; or nous savons par Pline l'Ancien que les Romains n'employaient jamais que des briques et tuiles de deux ans (2), exemple à proposer à nos constructeurs trop pressés qui mettent en œuvre des pierres nouvellement extraites et n'ayant pas encore jeté leur eau de carrière, des bois verts et des briques sortant mal cuites du four. On peut présumer qu'il n'y eut pas de plan d'ensemble et que les bâtiments s'ajoutèrent les uns aux autres selon le caprice du maître; le nom de l'architecte ou des architectes est inconnu, mais certainement Hadrien ne perdit pas l'occasion de faire œuvre d'un art où il prétendait exceller.

Revenu de ses longs voyages en 135, il passa à Tibur les dernières années de sa vie, mais possédé comme tous les malades, et son mal fut aussi long que cruel, d'un besoin impérieux de changement, il était allé demander un peu de soulagement au bon air marin de Pouzzoles, dans une ancienne villa de Cicéron, la Puteolana d'où sont datées tant de lettres à Atticus; embellie, agrandie par ses possesseurs successifs,

(1) *Epigrammes*, IV, 60. Du reste les passages où Martial vante le climat délicieux de Tibur sont nombreux. V. notamment, I, 13, IV, 57, V, 71.

(2) *Histoire naturelle*, XXXV, 49. Finguntur optime vere; nam solstitio rimosi fiunt. Ædificiis non nisi binos probant.

Digitized by Google

elle était devenue palais impérial sous Hadrien. C'est là que, vieilli avant l'âge, l'empereur vécut ses jours d'agonie. On a regret à dire qu'il fut pris alors d'un accès de cruauté à la Tibère et que ses ordres suprêmes furent pour ordonner des supplices; il avait adopté L. Ceionius Commodus Verus, après s'être fait modestement autoriser par le Sénat à désigner son successeur. Ce choix fut désapprouvé par son beau-frère, Servianus, qui, ouvertement sous Trajan, en dessous plus tard, avait toujours été l'adversaire irréconciliable d'Hadrien; c'était alors un inoffensif vieillard de 90 ans, mais un parti poussait en avant son petit-fils Fuscus, un jeune fou sans consistance, presqu'un enfant d'ailleurs. Hadrien les fit tuer l'un et l'autre (1). La maladie, le souci impérial de la paix du monde, peuvent sinon justifier, à Dieu ne plaise, de semblables cruautés, du moins les expliquer. Mais aucune souffrance, morale ou physique, aucune raison d'Etat n'auraient incliné à de tels actes l'âme d'un Antonin ou d'un Marc-Aurèle. D'autres victimes, dit-on, étaient promises au bourreau; Antonin trouva moyen de faire différer l'exécution, et une fois Hadrien mort, il n'en fut plus question.

Verus avait peu survécu à l'adoption impériale dont il était, à tout prendre, digne; c'est alors que Hadrien fit choix d'un sénateur de 42 ans, Antonius Aurélius Fulvius qu'il présenta solennellement au Sénat, et,

(1) Il y eut quelques autres exécutions, mais rien ne prouve qu'il ne s'agit pas de condamnés de droit commun; puis n'oublions jamais que dans l'antiquité, même sous les meilleurs princes, le respect de la vie humaine n'existait guère. On cite aussi plusieurs martyrs chrétiens, à Tibur et ailleurs.

Digitized by Google

pour éviter, aussi longtemps que possible, toute révolution populaire, aristocratique ou militaire, il lui fit adopter le fils du César mort, Lucius Ælius Verus dont il appréciait l'esprit et le caractère, ce en quoi il se trompait. Il fut plus heureux en lui imposant aussi l'adoption d'un neveu de sa femme, un jeune homme de 17 ans, Marcus Annius Aurelius, qui sera Marc-Aurèle. Hadrien se souvenait que, faute d'une transmission régulière du pouvoir impérial, dès l'année 119, une conspiration puissante s'était tramée contre lui; peu s'en fallut que le monde romain ne revît les jours de Galba, d'Othon et de Vitellius.

Tous ces actes politiques de Hadrien sont dignes des louanges de l'histoire, et aucun des empereurs romains n'eut à un plus haut degré cette notion qu'il était seulement un usufruitier du pouvoir suprême, avec le devoir impérieux de le transmettre intact au plus digne. Aussi en mourant pouvait-il du reste contempler avec sérénité l'œuvre accomplie; il laissait l'empire dans un état de prospérité jusqu'alors inconnu; jamais, même sous Auguste, n'avait plus été une vérité le beau mot de la « Paix romaine ». Pendant un règne de vingt-un ans, il n'y eut qu'une prise d'armes causée par la révolte des Juifs soulevés par Akiba et Barkokeba; les Romains surpris éprouvèrent d'abord des échecs, mais le sort de la guerre n'en était pas moins fixé d'avance. Julius Severus écrasa dans le sang l'insurrection et fit pour des siècles, pour toujours, de la Judée un désert. Cette guerre de trois années passa aussi inaperçue du monde romain qu'une expédition militaire organisée par le gouverneur général de l'Inde anglaise contre un rajah révolté.

Digitized by Google

L'agonie de l'empereur fut si cruelle qu'il suppliait qu'on lui donnât du poison et voulut plusieurs fois se percer de son épée, mais Antonin le préserva de son désespoir. Du reste, comme Auguste et Tibère, il mourut dans l'entière possession de son intelligence; mécontent de ses médecins, les mourants le sont toujours, il voulut que l'on inscrivît sur son urne:

Turba medicorum regem interficit.

Je doute que la gravité romaine se soit prêtée à ce lazzi, non plus qu'à éterniser sur le marbre ou le bronze l'épitaphe composée par lui dans un style mignard aux diminutifs intraduisibles:

Animula blandula, vagula
Hospes cemesque corporis,
Quæ nunc abibis in loca
Pallidula, rigida, nudula,
Nec ut soles dabis jocos (1).

Hadrien mourut à 62 ans 5 mois et 17 jours, le 6 des ides de juillet 138, 10 juillet. Ses restes furent transportés dans son tombeau de Rome, qui jusqu'à Alexandre Sévère, recevra les cendres impériales. Spartien nous dit qu'il mourut détesté, c'est fort possible, et les cruautés de la fin rendirent injustes pour les grandeurs du règne; *Homines postrema meminere,* dit Tacite. Mais son impopularité ne dépassa

(1) Cette épitaphe est à tout prendre une déclaration de croyance à l'immortalité de l'âme; il n'y avait rien du stoïcien dans Hadrien ni dans les doctrines, ni dans les mœurs.

Digitized by Google

peut-être pas les murs de Rome où l'on ne pardonnait pas au prince de ne se montrer jamais, et de traîner à sa suite dans ses éternels voyages le personnel du gouvernement et de la cour, que l'on était habitué à voir immobilisé dans la Ville éternelle. Aussi dans la foule bourdonnante des oisifs, les « forenses » vivant dans les forums, les basiliques et sur la Voie sacrée, ce boulevard de Rome sous l'empire, n'épargnait-on pas cet empereur nomade, ce « Græculus », et Dieu sait si les nouvellistes avaient la dent légère ! On lui prêtait tous les ridicules et même tous les crimes, notamment d'avoir fait empoisonner sa femme Julia Sabina. Hadrien qui voulait tout savoir n'ignorait qu'à demi ce déchaînement contre sa personne, mais laissait dire. Toutefois, mieux instruit que l'empereur, Antonin se jura bien qu'il ne s'exposerait jamais à ces horreurs et à ces sottises, c'est pourquoi au plus nomade des princes succéda le plus sédentaire. La réaction contre Hadrien alla si loin que le sénat voulut abolir ses actes ; le sage Antonin ne s'y prêta pas, il fit décerner l'apothéose obligée à son père adoptif et lui éleva à Pouzzoles un temple convenable. Mais le meilleur témoignage rendu par lui au règne qui venait de finir fut de le continuer dans ce qu'il avait eu de meilleur, en y ajoutant cette beauté morale du caractère chez le prince qui faisait trop défaut chez Hadrien.

Digitized by Google

III

En vingt minutes, un chemin irrégulièrement bordé de vieux oliviers (1) conduit de la station à la villa; j'ai pour compagnons une famille anglaise, le père, la mère, deux jeunes misses et un boy de quatorze ou quinze ans; trois Allemands dont le plus jeune seul porte des lunettes, un groupe de bourgeois et bourgeoises de Rome qui font, à ce qu'il me semble, les honneurs de la promenade à un officier et à sa jeune femme. L'accès de la villa est tarifé à 1 fr., ce que je trouve absolument légitime; dans presque toute l'Europe, il y a une taxe pour la visite des musées, et en Italie cela s'étend au Forum, aux thermes de Caracalla, au palais ducal de Venise, à la chartreuse de Pavie, à Pompéi; seul le Colysée est gratuitement ouvert et à toute heure. Les ressources ainsi créées alimentent le service des monuments et galeries et des fouilles, mais non celui du personnel; la caisse de nos musées se trouverait bien d'un tel système qui, par surcroit, aurait l'avantage de débarrasser le Louvre de tous les pouilleux qui en font l'hiver un chauffoir.

La villa de Tivoli couvrait un espace d'environ 75

(1) Il y a au musée de Dijon, nº 418, salle nouvelle de l'école contemporaine, un tableau de Abel Orry, 1839-1886, représentant le chemin de la villa dont on aperçoit au second plan les substructions roses. Le site est exactement reproduit, mais la lumière diffuse et blonde paraît un peu molle; il est fort difficile d'exprimer ce qu'est cette lumière romaine à la fois très tranquille, très douce et très précise. Corot lui-même y a échoué à demi.

Digitized by Google

hectares, ou les trois quarts d'un kilomètre carré, ce qui est énorme, surtout si l'on considère que presque tout était en bâtiments, sinon continus, du moins agglomérés. Une telle masse de constructions destinées à un seul homme dépasse de beaucoup comme superficie ce que donnent un Versailles, un Escorial ou un Louvre. Cependant on a encore exagéré les dimensions de la villa en y englobant des restes qui appartiennent manifestement à des habitations voisines (1). C'est dans une de celles-ci que, après avoir orné le triomphe d'Aurélien, la reine de Palmyre, Zénobie, vint vivre ses dernières années que la générosité romaine orna d'un luxe royal.

Sur le seuil se présente un cicérone; je m'en passerais bien, mais l'aire d'exploration est considérable, il ne s'agit pas de s'égarer dans ce labyrinthe de ruines et de manquer le train pour Tivoli. Je m'agrège donc à la compagnie, me promettant de la suivre de loin et de me promener aussi libre, aussi seul que je le pourrai.

On retrouve à la villa d'Hadrien, mais dans des proportions tout impériales, le type du Laurentum de Pline, avec son pêle-mêle et son incohérence apparente; en vérité à côté de cet amas de constructions que leur ruine fait plus chaotiques encore, Fontainebleau, que l'on a appelé un « rendez-vous de châteaux », est de la pure géométrie. Evidemment il n'y a eu aucun plan préconçu, les diverses parties se sont ajou-

(1) « En avançant vers le midi et suivant le mur qui soutenait les terrasses attenantes au temple de Pluton, j'ai aperçu les dernières ruines de la villa situées à plus d'une lieue de distance. » Chateaubriand, lettre sur la villa Hadriana.

Digitized by Google

tées successivement au palais primitif, selon la fantaisie de l'empereur touriste; imaginez la plantation incertaine d'un grand village, mais d'un village de palais, et quels palais! c'est par cent mètres qu'il faudrait établir l'échelle d'un plan général.

Un château moderne n'est que le centre, comme à Chambord, à Chantilly, à la villa Pamphili-Doria, ou le départ, comme à Compiègne, à Fontainebleau, à Versailles, de jardins prolongés en parcs immenses et même en forêts. Mais j'ai déjà indiqué que les Romains tenaient peu à ces grands espaces de verdure; c'étaient les architectes qui « construisaient les jardins », le mot est du langage latin, et on peut croire qu'ils servaient sur commande des plats de leur métier, c'est-à-dire plus de pierres que de plantations et de parterres; ils prodiguaient surtout les allées rectilignes où, suivi de la foule des flatteurs, des clients et des parasites, le patricien pouvait promener noblement sa toge traînante.

Il s'ensuit que le Romain aime le plain pied et nivelle les terrains au lieu de profiter des accidents de surface; enfin il lui faut en toutes choses, même dans les plantations, de l'arrangement et de la discipline, estimant, comme Cicéron, que, livrée à elle-même, la nature ne crée rien de parfait (1). Hadrien aurait fort goûté, j'imagine, nos jardins et nos parterres du XVII^e^ siècle, mais nullement un parc anglais, et nos Buttes Chaumont lui eussent été insupportables.

C'est avec ces idées qu'il faut visiter la villa et surtout n'y pas apporter trop de préoccupations archéolo-

(1) Nihil in simplice genere ex omni parte perfectum natura exposuit.

Digitized by Google

giques en s'évertuant à donner un nom à chaque ruine. Le mieux est de se laisser aller doucement au charme de la promenade et des spectacles offerts. Il y avait de tout dans cette villa, un palais pour l'empereur et des logements pour les hôtes ; un stade comme au Palatin, deux théâtres, l'un pour les pièces grecques, l'autre pour le répertoire latin ; une bibliothèque, peut-être deux. Voici une salle de réception et une basilique, cet élément essentiel de toute résidence impériale, puisque le prince est dans tout l'empire le juge suprême des hommes et des choses. Le Palatin montre les bases de celle des Flaviens avec l'abside où siégeait l'empereur, même on voit encore en place un reste du pavé en marbres variés, et du chancel qui séparait le tribunal du public. Une des parties les plus curieuses du palais flavien est une nymphée qui a dû être charmante ; dans une salle séparée par une claire-voie du grand triclinium, s'élevait d'un bassin ovale un massif informe aujourd'hui, mais que l'on peut se représenter comme un surtout autrefois chargé de marbres, de plantes et de fleurs se reflétant dans l'eau amenée par l'aqueduc Claudien. Eh bien, le même motif se retrouve à la villa Hadriana, mais dans des proportions fort agrandies, puisque dans un portique ovale, quatre ponts jetés sur un canal très large, un euripe, comme disaient les Romains, donnent accès dans une île véritable.

Tout ici, d'ailleurs, est établi dans des proportions colossales ; qu'on en juge ! le mur du long promenoir appelé le Pœcile en souvenir du fameux portique athénien, a 230 mètres de long sur 10 de hauteur, ce qui dépasse d'une quarantaine de mètres la longueur

Digitized by Google

totale de Saint-Pierre de Rome ; c'est non la plus belle, sans doute, celle du théâtre d'Orange est bien autre chose que ceci, mais la plus longue muraille romaine qui soit au monde ; et les brèches encadrent de surprenants tableaux de verdures et de ruines. Le Pœcile d'Athènes était enduit de peintures, œuvre de Polyquote, de Thasos, v^e^ siècle avant J.-C., représentant des scènes de l'Iliade ; un seul sujet comprenait deux cents figures. Nous ne pouvons nous faire une idée de ces compositions historiques ou légendaires que par la bataille d'Alexandre reproduite en mosaïque d'après un original grec, et qu'ont livrée au musée de Naples les premières fouilles de Pompeï. Il est très probable que le Pœcile de Tibur fut également revêtu de peintures ; et si l'on considère qu'il était double, c'est-à-dire formait sur les deux faces un promenoir couvert, les parois décorées offraient un développement tel que comparées à ces immensités, ne sont plus que des tableaux de chevalet, les plus amples décorations d'un Luca Giordano ou d'un Pierre de Cortone.

Le Canope présente des dimensions presque égales ; c'est un bassin long de deux cent vingt mètres, large de quatre-vingts, bordé de portiques et terminé par une abside en quart de sphère formant le temple d'Osiris ; analogue par conséquent au motif architectural qui termine la perspective de la cour dite de la Pigna, au Vatican. Près de là, voici les ruines des thermes ; par la beauté des voûtes, inférieures cependant à celles des thermes de Caracalla, les perspectives variées offertes de toutes parts, ce sont les restes les plus reconnaissables, les plus intéressants de ce

Digitized by Google

tohu-bohu de bâtiments écroulés. Çà et là, enfin, s'élevaient des temples dédiés à Jupiter, à Apollon, à Vénus, à Diane, à Pluton et Proserpine, à Hercule ; l'un d'eux portait le nom assez singulier, et probablement moderne, de temple des Stoïciens. Mais toute identification devient de plus en plus incertaine.

Sur le vallon qui sépare la villa des hauteurs de Tivoli, de puissantes substructions formant double et même triple rang de portiques soutenaient l'aire nivelée; l'aspect rappelle, mais avec plus de développement, ce que l'on voit à la pointe S.-O. du Palatin, les restes de cet énigmatique Septizonium de Septime Sévère, un édifice à sept étages de portiques (1) dont la destruction fut consommée par Sixte-Quint, un grand et hâtif constructeur, un non moins grand démolisseur, deux termes qui sont corrélatifs.

Comme au Palatin des passages souterrains bien éclairés, aux voûtes faites de cet incomparable ciment romain qui ne laisse filtrer aucune humidité, mettaient en communication les parties essentielles des bâtiments ; Hadrien et sa cour pouvaient ainsi se rendre d'un point à un autre par le plus court chemin, et sans avoir à redouter la poussière, le soleil ou la pluie (2).

(1) Il se pourrait que le Septizonium eût été ainsi nommé parce qu'il formait sept corps de bâtiments juxtaposés et non superposés, mais contre cette opinion assez récente, il y a l'objection tirée du mot même qui implique plutôt des zones ou étages ; remarquons, d'ailleurs, que les trois étages inférieurs n'avaient d'autre fonction que de mettre les autres de plain-pied avec le plateau du Palatin.

(2) Ces longs souterrains étaient surtout utilisés pour le service des palais ; toutefois les maîtres du logis ne dédaignaient pas d'y prendre leur chemin ; c'est dans l'un d'eux encore existant au Palatin, que fut assassiné Caligula, le 24 janvier 41.

Digitized by Google

On discute beaucoup sur une bâtisse appelée Cento Cellæ parce qu'elle est divisée en petites chambres indépendantes et communiquant autrefois avec le dehors par autant de ponts-levis jetés sur le fossé ; on la considère volontiers, et c'était déjà l'opinion dominante au temps de Chateaubriand, comme une caserne destinée aux Prétoriens de la garde personnelle du prince. C'est possible ; seulement je suis étonné que Hadrien n'ait pas mieux logé des soldats d'élite. Il y avait certainement un effectif militaire à la villa, ne fût-ce que pour rendre les honneurs, mais peu nombreux, les esclaves et affranchis étant en nombre plus que suffisant pour assurer d'autre part l'ordre et la sécurité. Peut-être les Cento Cellæ étaient-elles le logement des esclaves inférieurs, de ceux qui, à titre de punition ou par destination, travaillaient aux gros ouvrages.

Le grand charme de la villa, c'est la végétation d'appoint, cyprès, pins parasols, chênes verts, lentisques, lianes, qui se mêle çà et là aux ruines ; à chaque pas, à chaque détour, ce sont de nouveaux tableaux d'Hubert Robert, avec la couleur en plus et le souci sentimental en moins. Le Forum, le Palatin, les thermes de Caracalla sont déblayés à outrance, il y a trop d'archéologie, cela sent le musée ; sans doute la villa ne présente plus, du moins dans les parties exhumées, cette antithèse de rusticité vivante et de ruines qui ravissait Chateaubriand, mais il reste assez de beaux arbres et de taches vertes pour en faire un jardin, non une Palmyre qu'enveloppe de toutes parts le désert ; c'est encore une manière de parc et l'un des plus beaux du monde.

Digitized by Google

Maintenant avouons qu'il faut une certaine force d'imagination pour restituer à ces restes dépouillés leur aspect d'autrefois. Dans aucun de ces édifices, l'art antique n'avait prodigué avec plus de luxe les matériaux rares, marbres, jaspes, porphyres, albâtres. Les plus précieux avaient été demandés à la Grèce, à l'Afrique, à l'Asie et employés en revêtements, en colonnes, en pavés avec une profusion dont peuvent à peine nous donner une idée les plus riches églises romaines, Santa Maria in Trastevere, le trop moderne Saint-Paul hors les Murs et Saint-Pierre. Les Romains avaient tant de goût pour ces polychromies naturelles que l'on composait pour les raffinés des espèces nouvelles en associant adroitement des veines éclatantes et diverses. Mais c'est encore le marbre blanc venu de la Grèce qui, au moins dans les dehors, dominait dans la villa. Restituons donc à ces murs ébréchés, à ces voûtes ouvertes, leurs lambris luisants, leurs stucs, leurs bronzes dorés, leurs peintures; profilons sur le ciel les coupoles, les faites, les acrotères étincelés d'or; étendons sur le sol les tapis de mosaïques; enfin peuplons les portiques, les atriums et les salles de statues, de vases, de candélabres, en marbre, en porphyre, en métal, et nous aurons quelque idée de ce que fut en sa courte existence impériale, la villa créée de toutes pièces par la volonté souveraine d'Hadrien,

Rien du musée toutefois, du moins comme on le comprend de nos jours, c'est-à-dire de la collection rangée scientifiquement dans des salles nues. Pour Hadrien l'art était un spectacle, l'instrument d'une décoration copieuse et magnifique, et c'est ainsi que l'entendront

Digitized by Google

les grands patriciens de la Renaissance ; des galeries où se seraient alignés sans fin des tableaux et des statues eussent choqué le goût inné des Romains pour la richesse ordonnée. Cependant, avec moins d'accumulation, j'imagine, le musée Pio Clementino au Vatican, certaines salles du Louvre au-dessous de la galerie d'Apollon, le salon de Niobé, aux Offices, à Florence, surtout celui du casino de la villa Borghèse, donnent quelque idée de ce que pouvaient être les intérieurs de la villa Hadriana.

Dans cette abondance d'œuvres d'art, il y avait certainement des morceaux originaux échappés aux incendies de Rome, surtout à celui du 19 juillet 64, qui détruisit la maison transitoire de Néron avec ses incomparables trésors d'art arrachés à la Grèce ; mais à Tibur la plupart des statues étaient des imitations ou copies. Les musées du Vatican, du Capitole, des thermes de Dioclétien, ceux de l'Europe entière, sauf peut-être le British-Museum, sont faits de ces reproductions qui étaient pour les Romains ce que sont pour nous les réductions de Barbedienne. Chaque génération proportionne les choses à sa mesure.

Nous pouvons sans trop de peine nous faire une idée de l'œuvre de marbre et de bronze, mais il est une autre partie essentielle de la décoration qui nous échappe, ce sont les accessoires et le mobilier d'usage, les portes en bois précieux plaqués d'écaille, d'ivoire et d'argent, les portières éclatantes tissées à Babylone et qui sont nos tapis d'Orient et de Perse; les velariums de soie, les meubles d'ébène et d'ivoire, les tables de citre, ce bois jaspé que les Romains tiraient de Numidie et dont l'identification avec le thuya d'Algérie ne

Digitized by Google

me semble pas douteuse, de même que le marbre phengite, translucide avec des veines orangées, ressemble fort à notre onyx d'Afrique (1). Par Herculanum et Pompéi nous connaissons un peu les meubles de bronze, et grâce aux trouvailles de Hildesheim et de Bosco Reale, concevons ce qu'était, dans les grandes maisons romaines, le luxe de l'argenterie ornée. Mais à tout prendre, ce que nous connaissons le moins des Romains, ce sont les instruments de leur vie intime ; au contraire les sables de l'Egypte ont conservé des meubles et des ustensiles en bois vieux d'un nombre infini de siècles ; rien de semblable ne survit de l'antiquité latine (2).

Enfin il faut se représenter les verdures partout mêlées aux constructions, et les plus belles eaux tombant en cascatelles, jaillissant en gerbes, s'épanchant en nappes, coulant rapides dans les euripes. Est-ce l'aqua Marcia qui avant d'arriver à Rome vivifiait ainsi toutes choses dans la villa impériale si desséchée, si aride aujourd'hui ?

C'est dans ce milieu éclatant et coloré, mais où do-

(1) C'est sous Néron que le marbre ou albâtre phengite fut découvert en Cappadoce, mais la ressemblance avec notre onyx d'Afrique n'en est pas moins grande.

(2) Les peintures d'Herculanum et de Pompéi nous donnent quelque clarté sur ce qu'étaient les aspects familiers des villes et le matériel de la vie courante. L'idée qu'a eue M. Fiorelli de couler du plâtre dans les creux qu'ont laissés dans les boues solidifiées les objets en bois consumés par le temps, nous a bien rendu l'image de ce qu'étaient certains objets d'usage, et par exemple nous savons maintenant que les prétendues flûtes d'os trouvées en si grande quantité dans les fouilles, sont simplement des charnières. Mais que de choses nous ignorons encore et ignorerons peut-être toujours !

Digitized by Google

minait la blancheur du pentélique et du carrare que nous imaginons l'empereur et sa cour évoluant en une succession de ces tableaux de la haute vie romaine que se plaît à ressusciter le peintre Alma Tadema. Seulement toutes ces magnificences étaient trop neuves, le soleil n'avait pas encore doré ces blancheurs, orchestré la polychromie puissante des ors, des porphyres et des brèches. La villa créée par la volonté d'un souverain artiste aurait eu besoin de vieillir pour que son luxe se fît harmonie et beauté. C'est ce que ne lui permettra pas la destinée.

Dans cet ensemble qui portait certainement sa marque personnelle de maître et d'architecte amateur, on a mis en doute le bon goût d'Hadrien. Les appellations diverses empruntées à la Grèce et à l'Egypte ont paru puériles parce que l'on a cru à des pastiches archéologiques plus ou moins réussis, et pour un peu on aurait fait de la villa une sorte de parc romantique avec fabriques à la Carmontelle ; on pense aussi au nouveau Munich déjà bien vieux, bien démodé après soixante-dix ans d'existence, créé par le roi Louis de Bavière. Selon moi ce serait mal juger Hadrien et son œuvre ; d'abord on a vu par quelques-unes des mesures données, qu'il ne s'agissait nullement de colifichets décoratifs, puis ces dénominations sont des caprices, rien de plus. Si l'étroit vallon qui sépare la villa des hauteurs tiburtines a reçu le nom de vallée de Tempé, et son ruisseau celui de Penèe, c'est par un jeu d'esprit et sans nulle intention d'évoquer le souvenir réel d'un site célèbre. La gravité impériale ne se serait pas prêtée à ces enfantillages et la voûte romaine régnait partout, même

Digitized by Google

au sanctuaire d'Osiris. Quelques traits accessoires empruntés à l'Egypte ne faisaient pas un lieu égyptien du Canope où Hadrien s'amusait peut-être à ressusciter dans des tableaux vivants les fêtes nautiques d'Alexandrie et du Nil. Ces défilés, ces cortèges de féeries faisaient depuis longtemps la joie des Romains, et dès le temps de Cicéron, les gens de goût blâmaient qu'on en abusât sur les théâtres au point de submerger dans le luxe de la figuration les plus nobles sujets de la tragédie grecque.

D'ailleurs, tout ce que l'on a tiré de la villa est excellent et fait honneur au dilettantisme artistique d'Hadrien; sans doute les revêtements de marbre, les stucs, les bronzes, les peintures ont disparu, et seules quelques parcelles de la décoration abolie se distinguent çà et là dans les thermes, mais ceux qui ont pu voir la villa moins ruinée qu'elle n'est aujourd'hui s'accordent à dire que rien n'était plus parfait dans l'art romain. Quant aux nombreux morceaux de sculpture qu'ont livrés les fouilles, sans épuiser peut-être les richesses ensevelies de la villa, ils sont très remarquables, encore Antonin le Pieux a-t-il dû prélever le meilleur. Beaucoup sont perdus, ou ne peuvent plus être identifiés; ainsi que sont devenues les neuf Muses et la Mnémosyne dont on parlait avec admiration (1)? Mais parmi les pièces de provenance certaine, je citerai : au musée du Capitole, le *Faune* en rouge antique, assis et mangeant du raisin; un

(1) Ne pourrait-on pas les reconnaître dans la série des Muses et d'Apollon, trouvée près de Tibur et que l'on voit au musée Pio Clémentin, dans la salle octogone, dite des Muses? l'Apollon est particulièrement très beau.

Digitized by Google

Antinoüs, les deux *Centaures* en marbre gris, signés Aristias et Papias, l'*Harpocrate*; au Vatican, une *Minerve*, *Antinoüs*, *Bacchus*, *Antonin le Pieux*, deux Hermès, la *Tragédie* et la *Comédie*, le *Bacchus couché*, le *Ménélas*, les deux candéladres Barberini, les plus beaux qu'ait laissés l'art antique, enfin, dans le musée égyptien, un certain nombre de morceaux de style pharaonique, dont le principal est le fameux *Antinoüs égyptien*. Mais la coiffure, le *claft*, aux longues et larges bandes d'étoffe tombant plissées sur les épaules, le *schenté*, ce court pagne serré autour des reins, et aussi l'attittude d'une symétrie hiératique et parfaite, ne doivent point nous faire illusion; dans une forme archaïque et étrangère, c'est le modelé délicat et la vie de l'art hellenistique.

Je citerai pour terminer une œuvre exquise, cette mosaïque du Capitole représentant des colombes buvant dans une coupe, copié d'un original célèbre et populaire du mosaïste Sosos de Pergame (1). Copie, ai-je dit, il est peu probable, en effet, que le politique empereur ait privé les habitants de Pergame d'un de leurs trésors artistiques; il laissait ces pirateries à un Néron qui avait ses rabatteurs, entre autres l'affranchi Acratus, et si bien mis la Grèce en coupe réglée, qu'en une seule fois Delphes dut livrer 500 statues de bronze, et il en resta! Le tableau des colombes est une merveille de grâce que, depuis des siècles,

(1) Pline l'Ancien, XXXVI, 40. Le même passage nous apprend que Sosos était l'inventeur d'un genre qui semble d'un goût douteux, — Asarotos œcos —salle non balayée. On y voyait représentés les débris des aliments rejetés par les doigts des convives. Cela jette un singulier jour sur les habitudes romaines de la table.

Digitized by Google

ne cessent de copier les mosaïstes romains (1). Faisait-elle partie d'un pavé ? C'est possible, vraisemblable même : on sait que les Romains avaient la passion des parquets en mosaïque, tableaux animés ou simplement décoratifs ; les musées en sont remplis et on en découvre sans cesse dans toutes les parties de l'empire. Je ne pense pas que des applications en aient été faites à la décoration des murs au temps d'Hadrien.

Il est donc certain que les arts décoratifs et la sculpture étaient excellemment représentés à la villa d'Hadrien, et comme l'architecture, je le répète, s'est maintenue plus d'un siècle et demi en beauté alors que la statuaire tombait dans une lamentable décadence, on en peut conclure qu'un grand goût régnait dans les constructions diverses de Tibur.

Un détail, toutefois, a été relevé à la charge d'Hadrien ; il y avait à la villa une représentation du Tartare et des Champs-Elysées ; mais je vois mal le grand empereur s'amusant à quelqu'une de ces fabriques à faire peur comme on en montre aux expositions universelles et au musée Grévin ; aussi je pense plutôt à quelque hypogée à peine éclairé et mystérieux, traversé par un cours d'eau bruissant, peut-être avec quelques blanches statues à allure de fantôme, mais sans intervention d'une machinerie et de mannequins re-

(1) Charles de Brosses, lettre XXXVI, à M. de Neuilly, *in fine*, parle de la mosaïque entière d'une salle de la villa « le cabinet d'Hadrien » et des deux centaures ; il y revient dans sa lettre XLVIII, au même, et dit que de la mosaïque on a fait des tables, acte de vandalisme qui montre du moins quelle était la beauté de l'œuvre. Je ne sais ce que sont devenus ces morceaux précieux.

Digitized by Google

présentant les supplices infernaux. Pour les Champs-Elysées, on peut imaginer quelque jardin fleuri entouré de blancs portiques, le décor du troisième acte de l'*Orphée* de Gluck.

Quant à des rochers taillés comme aux Buttes-Chaumont, ou maçonnés en moellons, ainsi qu'on en voit aux bains d'Apollon, à Versailles, cette très agréable fabrique due à Hubert Robert, on peut hardiment dire qu'il n'y eut rien de semblable dans la villa Hadriana.

Nous pouvons sans peine nous représenter ce qu'était la vie de château à Tibur pendant la belle saison. On y jouait la comédie, probablement plus du Plaute que du Térence, Hadrien devait préférer le premier au second, lui qui mettait Ennius au-dessus de Virgile. Mais le goût impérial faisait aussi une large place aux mimes, aux équilibristes, aux funambules, aux combats de gladiateurs, aux atellanes. Ne devaient pas être oubliées non plus ces danseuses gaditanes, les ancêtres des Andalouses, qui exécutaient leurs pas à la cantharide dans des costumes au prix desquels les décolletés de nos féeries modernes peuvent passer pour des robes montantes. Nul divertissement n'était plus goûté des Romains.

Comme à Versailles, au temps de Louis XIV, il y avait certainement dans la vie de cour une large part faite à la représentation et aux plaisirs; mais pas plus que le Roi Soleil, Hadrien n'y sacrifiait le moindre de ses devoirs souverains. La correspondance, la lecture des rapports, les audiences, les séances judiciaires dans la basilique, étaient des fonctions auxquelles s'assujettissaient même les plus méchants empereurs; sous le pire, le plus raffiné de tous dans la cruauté, Domi-

Digitized by Google

tien, l'administration générale de l'empire demeura vigilante et forte.

En parcourant les restes de la villa, je me posais, sans les résoudre d'une manière quelque peu satisfaisante, plusieurs questions sur les mœurs et les habitudes du temps. Je vois bien comment vivaient les Romains pendant la belle saison, longue assurément à Rome; cependant lorsque nous voyons les débauchés prolonger leurs festins jusqu'aux dernières heures de la nuit, les studieux consumer leurs veilles à lire des manuscrits, un raffiné comme Caius Pétronius, l'arbitre de toutes les élégances, donner la journée au sommeil, la nuit aux devoirs et aux divertissements de société (1), nous nous demandons comment s'éclairait ce monde-là. Eh bien, il faut le reconnaitre, fort mal, et le moindre bourgeois, même des temps antérieurs au règne du gaz, de l'électricité et de l'acétylène, était en cela mieux partagé qu'un Néron ou un Hadrien. Certes elles sont très jolies de forme et beaucoup même sont de vrais bijoux, les lampes de terre cuite ou de bronze dont sont remplis nos musées, mais enfin nos plus pauvres paysans français ne voudraient pas de ces appareils fumeux donnant une clarté de veilleuse. Même réunis en candélabres et en lustres, ces charmants appareils faisaient vivre les plus riches, les plus raffinés des Romains dans une fumée âcre et mal odorante qu'ils supportaient parfaitement, n'ayant pas l'idée qu'il pût en être autrement et mieux. Et notez qu'il en sera ainsi de l'homme du moyen âge et de la Renaissance. A la vérité, les Romains com-

(1) Tacite, *Annales*, XVI, 18.

Digitized by Google

battaient l'odeur de l'huile à l'aide de parfums incessamment brûlés dans des cassolettes ; mais à tout prendre, il n'est pas de sens qui devienne plus vite indifférent que l'odorat. Et pour l'étude et le plaisir, les yeux de chat des Romains, non usés comme les nôtres par des clartés artificielles intenses, s'accommodaient parfaitement de ces lueurs crépusculaires. On se servait aussi de gros cierges en cire, toutefois c'était un grand luxe. Pour ce qui est des illuminations extérieures et des fêtes nocturnes, leurs splendeurs feraient sourire, je ne dirai pas un homme du XX^e^ siècle, mais un contemporain du premier empire.

Autre question : comment se chauffaient les Romains ? Le climat de Rome ne semble pas avoir changé depuis l'ère chrétienne, et de nos jours on ne s'y peut passer d'appareils de chauffage artificiel, braseros ou cheminées. Or ce que nous voyons des habitations anciennes ne semble nullement établi en vue de la saison froide. Faut-il en conclure que les Romains d'autrefois avaient une plus grande résistance au froid que leurs descendants tels que les ont faits les derniers siècles de confortable toujours grandissant ? C'est possible, vraisemblable même, si bien que, il ne faut pas oublier, partout, dans la Gaule du nord, en Germanie, même dans la Grande Bretagne, le Romain bâtissait sa demeure comme à Rome. Au Palatin, les salles de la maison de Livie sont fort belles, mais on frissonne à la pensée d'y passer l'hiver, même le bref et doux hiver romain. Alors on étendait sur les pavés de marbre les épais tapis d'Asie, on jetait au-devant des portes de lourdes portières, on allumait les braseros, à demeure ou

Digitized by Google

roulants, et dans les grandes demeures on chauffait les appartements à l'aide de ces calorifères appelés *hypocaustes*, dont le seul service était de tiédir les pavements par la circulation de l'air chaud. Avait-on des cheminées, au sens où nous l'entendons? Oui, puisque le mot existe ; d'ailleurs il est question d'un feu de cheminée dans Suétone, il est vrai que nous sommes en Germanie (1), mais la vérité est qu'on n'en a jamais rencontré de traces dans les maisons explorées, si ce n'est, toutefois l'identification n'est pas absolument certaine, à Pompéï. Il y en avait cependant chez les pauvres gens, puisque c'était le *foyer*, cet âtre sacré qui rendait inviolable tout hôte même ennemi, venu, fût-ce par surprise, y prendre place. Mais les maisons du petit monde, soit à la ville soit aux champs, n'existent plus.

Les Romains, qui n'avaient pas imaginé le poêle d'appartement, connaissaient du moins le réchaud et le fourneau de cuisine avec rondelles mobiles, four et bouillotte ; Pompéï en a livré des exemplaires aussi bien combinés que les meilleurs types de l'industrie moderne.

Pour en revenir à la villa d'Hadrien, les chambres à coucher n'étaient certainement pas pourvues d'appareils fixes de chauffage; d'ailleurs, petites, bien feutrées de tentures, aux lits entourés de courtines, on n'y entrait, comme il a été dit, et l'on n'y séjournait que pour la sieste ou le sommeil de la nuit. On vivait dans les portiques, les thermes, les nymphées, non comme nous dans son cabinet ou dans sa chambre.

(1) Suétone, *Vitellius*, VIII.

Digitized by Google

Au lendemain de la mort d'Hadrien la villa fut délaissée et pour toujours; Antonin, on l'a dit, quitta peu la résidence de Rome ; d'ailleurs c'était un homme de goûts simples, habiter cet ensemble colossal lui eût été insupportable et il ne s'occupa de la villa que pour faire transporter une partie de ses richesses à Rome. Elle demeura ainsi pendant plusieurs siècles délaissée mais intacte ; il est à présumer cependant que les voisins ne se gênèrent pas trop pour y puiser des matériaux destinés à leurs habitations, plus tard à leurs églises ; quelle ruine est l'œuvre seule du temps, c'est-à-dire des forces naturelles, et non de l'homme ? Je me la représente volontiers pendant cette longue période à demi envahie par les végétations parasites, devenue comme une sorte d'Angkor romain, de palais de la Belle au Bois dormant, et plus captivante, plus belle que jamais. Mais ce romantisme des ruines était lettre close pour les anciens.

Si les premières invasions barbares, celles d'Alaric en 403 et en 412, de Genséric en 455, effleurèrent à peine les palais d'Hadrien, au siècle suivant, le roi des Ostrogoths, Totila, la ravagea avec une rage stupide, les voûtes et les murs écroulés ensevelirent les marbres sous les décombres, et le silence se fit pour des siècles sur la villa. Des cultures, des vergers, des vignes, se mêlèrent, se superposèrent aux ruines oubliées. Quant aux marbres, ils s'engloutirent morceau par morceau dans les fours à chaux. Et cependant l'aspect général était encore assez grandiose au xv^e^ siècle pour frapper d'admiration le pape Pie II, Æneas-Sylvius Piccolomini. Au xvi^e^ siècle, dans le renouveau

Digitized by Google

universel de la culture antique, alors que l'on cherchait partout des œuvres d'art, non pour en jouir par raison démonstrative, comme nous le faisons aujourd'hui, mais pour en parer les palais nouveaux, l'attention fut attirée sur ces ruines que l'on prenait alors pour celles d'une ville entière, d'un Tibur descendu des montagnes et oublié. Le pillage, la destruction méthodiques commencèrent et ne s'arrêtèrent plus. Les siècles classiques, admirateurs exclusifs de la culture antique, ont été plus funestes à l'antiquité que les barbares et le moyen âge.

Piero Ligorio étudia le premier la villa enfin reconnue pour ce qu'elle était; un singulier personnage, ce Ligorio; peintre, architecte, antiquaire, il succéda dans les travaux de Saint-Pierre à Michel-Ange, travailla pour le duc de Ferrare et mourut vieux à Naples, en 1583. Mais il est surtout connu pour un grand mystificateur; ne s'avise-t-il pas, en effet, de publier un recueil d'inscriptions fausses composées avec le sens le plus rare de l'épigraphie latine? N'est pas qui veut un faussaire de cet envergure. Du reste, au XVI^e^ siècle, un si bon tour méritait à son auteur plus d'indulgente admiration que de mépris. Au XVIII^e^ siècle, Piranesi, ce Vénitien antiquaire, merveilleux coloriste à l'eau-forte et inventeur inépuisable (1), qui passa toute sa vie à Rome, s'occupa de la villa et en a donné des plans gravés avec sa maestria ordinaire.

(1) Giambattista Piranesi, né à Venise en 1707, mort à Rome, en 1778, a laissé 16 vol. in-fol., gravures sur les antiquités romaines et compositions dans lesquelles il annonce ce que sera le style Empire. Son œuvre a été continuée par son fils Francesco, Rome, 1728-1810, aidé de son frère et de sa sœur.

Digitized by Google

On citera seulement après lui le nom de l'archéologue Bardo, et une bonne *Descrizione della villa adriana* qui est de 1827, pour en venir à l'époque actuelle. La prise de possession de Rome par la monarchie italienne a donné un essor remarquable à toutes les fouilles et aux travaux archéologiques; aussi la villa ne pouvait être oubliée. Aujourd'hui, sous le commandeur Rosa, elle est presque entièrement déblayée, mais quand il s'agit d'appliquer aux ruines des dénominations précises, les incertitudes persistent. Des Français, élèves de l'Académie de France à Rome, ont étudié la villa en archéologues et en artistes, et, ce qui n'est pas inutile, en architectes; je citerai surtout MM. Daumet, le créateur du nouveau Chantilly; Blondel, Esquié, et l'on trouvera le meilleur de leurs découvertes résumé avec une sage critique et un plan, dans les *Promenades archéologiques* de M. Gaston Boissier. On citera encore un livre important publié à Berlin par M. Vinifeld en 1895. Mais en pareilles matières, celui qui vient le dernier a nécessairement l'avantage, et l'œuvre la plus importante qu'ait inspirée la villa est d'un Français, M. Pierre Gusman, un livre de grand luxe édité en 1904 et couronné cette même année par l'Institut. Ce n'est du reste que le développement d'un article inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts* de 1897, 2e semestre.

Je le sens, il manque quelque chose à la villa de Tibur, l'attrait des longs passés humains, et le seul nom attaché à ces restes immenses, celui d'Hadrien, ne suffit pas à vivifier tant de grandeur matérielle survivant à la beauté de l'art disparue. On a vu que l'empereur y passa tout au plus les trois dernières années

Digitized by Google

de sa vie, n'y mourut même pas et qu'avec lui finit l'histoire de l'œuvre colossale créée par un caprice. Aussi, bien moins importantes en leur état actuel, comme étendue et conservation, réduites à quelques souches émergeant du sol fouillé, les ruines du Palatin parlent-elles autrement haut à l'imagination que celles-ci. Ah ! sans doute ce ne sont pas des souvenirs à faire honneur à l'humanité, et en comparaison de ce qui s'est passé sur la colline maudite, l'histoire classique des Atrides peut passer pour une idylle. Mais enfin si abominables qu'elles soient avec Caligula, Claude, Néron, Domitien, Commode, Caracalla, Elagabale, les annales du Palatin font revivre aussi les noms de Titus, de Nerva, de Trajan, d'Antonin le Pieux, de Marc-Aurèle, d'Alexandre Sévère. Et au-dessous d'une couche épaisse de débris et de souvenirs, voici les restes de cette Roma Quadrata, espèce de blockhaus, d'appareil cyclopéen construit au VIIIe siècle av. J.-C., par le personnage légendaire que l'on a appelé Romulus, pour commander le cours du Tibre. Rome, en effet, est, par destination géographique, « un pont » jeté au point précis, nécessaire, où s'est fait, se fait, se fera toujours le contact entre l'Italie du Nord et celle du Sud. Cette haute considération de l'histoire, le *nullum est sine nomine saxum* du poète (1), manque trop à la villa Hadriana. Il lui reste, et c'est beaucoup, le charme de ses beaux aspects ; et si l'on n'y rencontre pas cette suggestion des noms et des faits qui est la meilleure part de l'impression reçue du Forum, le lieu le plus mémorable de l'univers, on

(1) Lucain, *Pharsale*, IX, v. 973.

Digitized by Google

y prend du moins une précieuse leçon d'histoire de l'art romain et au moins égale à celle que donnent le Panthéon, la basilique de Maxence achevée par Constantin, les thermes de Caracalla et ceux de Dioclétien. Plus que partout ailleurs, on saisit, à Tibur, ce qu'il y a de vraie grandeur, mais aussi d'apparence, d'inharmonie, et, disons-le, de mensonge, dans l'ancienne architecture romaine. Et il ne faut pas faire un grand effort de raisonnement pour le comprendre, puisque la viciation initiale de l'art grec qui est la caractéristique de celui de Rome, est devenue une tradition dont les peuples modernes et surtout l'Italie n'ont pu secouer encore le joug appesanti par de longs siècles d'enseignement prétendu classique.

Auguste disait qu' « il avait trouvé une Rome de briques et la laissait de marbre » ; il se vantait, Rome a toujours été sinon une ville toute de briques, du moins une ville où la brique employée l'emporte de beaucoup sur la pierre et le marbre. Et, il n'en pouvait être autrement, étant donnés les principes de la structure romaine; ces murs, ces arcs et ces voûtes d'une portée qui devancent les procédés et les matériaux métalliques modernes, qui, sans soutiens adventices, sans béquilles ni étais, se tiennent par leur masse et la solide texture de l'appareil, ne pouvaient être exécutés qu'en briques, ou en blocage et c'est là l'œuvre propre de Rome. Elle nous donne cette impression d'immobilité que nous ne recevons pas égale des édifices si admirables d'ailleurs, et par d'autres côtés si supérieurs du moyen âge, et Viollet-le-Duc a pu dire sans paradoxe, que, réduites à leur seule beauté géométrique, les ruines dépouillées des

Digitized by Google

thermes de Caracalla sont plus vraiment belles, de cette beauté faite de logique, de sincérité et de hardiesse, que parées de marbres, de mosaïques et de bronze doré (1).

Voilà, et elle est grande, la part du Romain ; œuvre d'ingénieur, dit-on, plus que d'architecte ; soit, mais quand il s'agit de structures je voudrais bien que l'on déterminât une bonne fois le point précis où commence et où finit le rôle de l'ingénieur. Cette structure ainsi édifiée, l'architecte (2), le décorateur, si l'on veut, intervient alors, mais je pense que le même homme construisait et décorait l'édifice ; il appelle à son aide l'art grec et ses ordres, dont il choisit, bien entendu, les plus riches, l'ionique, surtout le corinthien que dans sa passion pour la magnificence il amalgame avec les volutes du premier pour créer le composite dont un Athénien contemporain de Périclès ou même d'Alexandre aurait dit dédaigneusement : « cela est asiatique et non grec ». Seulement, ne com-

(1) V. *Entretiens sur l'architecture*, I, 116. Tout le IVe Entretien est à lire, mais avec précaution, cette recommandation n'est jamais inutile avec l'auteur.

(2) Les Romains ne semblent pas avoir eu les architectes en grande estime, du moins si j'en crois cette mauvaise langue de Martial.

> Artes discere vult pecuniosas ?
> Fac, discat, citharœdus, aut choraules.
> Si duri puer ingeni videtur,
> Prœconem facias, vel architectum.
>
> V, 56, *Ad Lupum*.

On voit du moins que, au Ier et au IIe siècle le métier d'architecte était bon à Rome. Peut-être Martial, poète besogneux, en voulait-il à ceux qui gagnaient si facilement de l'argent, les virtuoses, les crieurs publics et les architectes.

Digitized by Google

prenant pas que les ordres étaient la structure même de l'édifice, le Romain les a isolés pour en faire un placage ou un lambris; et ce sera pour des siècles, pour le toujours des choses humaines. Ainsi à l'Erechteïon de l'acropole Athénien, au monument choragique de Lysicrate, ailleurs encore, le Romain a vu des colonnes engagées qui sont l'ossature même de l'édifice puisque, comme dans ceux du moyen âge, les murailles, devenues de simples cloisons, ne portent aucune charge. Il s'en empare aussitôt et voilà l'origine de ces pilastres en saillie, de ces demi-colonnes, simples ornements parasites ne participant en rien à la statique générale, que l'on pourrait enlever sans que l'édifice perdit quelque chose de sa structure et même de sa beauté. Essayez de faire subir la même élimination au Parthénon et ce sera tout simplement le détruire.

Rome n'a pas inventé la superposition des ordres, elle existait à l'intérieur des temples grecs, au Parthénon comme à Pœstum où elle peut encore être étudiée sur le monument lui-même. Seulement le Grec savait ne faire qu'un tout des deux fûts posés l'un sur l'autre, bien qu'il conservât à chacun sa personnalité, et il se gardait bien de coucher sur le premier rang cet entablement complet avec ses frise et corniche, fait pour supporter la toiture, non pour servir de bandeau décoratif. Et l'inintelligence de la fonction va si loin que, sur une colonne d'applique isolée, aux thermes de Caracalla, dans la basilique de Constantin, et ailleurs, le Romain place sur le chapiteau un morceau entier d'entablement avec la corniche destinée à écarter les eaux de la muraille; notez qu'il s'agit

Digitized by Google

d'intérieurs! Il en est ainsi au Panthéon, dans ce grand lambris de marbres précieux haut de huit mètres, qui fait le tour intérieur de la rotonde. Et adopté comme un dogme par la décadence italienne, l'énorme non sens aura la vie dure ; pendant des siècles on ne verra, en effet, dans les intérieurs d'églises ou d'édifices profanes, à Saint-Pierre de Rome, dans les églises de style jésuite, à Versailles dans la grande galerie, que pilastres supportant des corniches saillantes. Charles Garnier lui-même a donné maints exemples de cette aberration dans son Opéra ; mais il a trouvé moyen de dépasser tous ses devanciers, dans la salle même où les colonnes de pierre portent des morceaux d'entablement complet se présentant de guingois, de manière à choquer les yeux les moins familiarisés avec les principes de la sincérité et de la logique en architecture.

C'est par là que, placé historiquement entre la Grèce et le moyen âge, Rome inférieure à la première l'est aussi au second, et Taine a pu dire avec vérité, dans son *Voyage en Italie*, qu'elle avait eu seulement un demi-art (1), non un art tout entier. Toutefois elle prend sa revanche dans certains monuments d'utilité publique, les ponts, les aqueducs, les arcs de triomphe, les théâtres et amphithéâtres, les basiliques dont sortira le type de la première église latine, enfin les thermes. Je ne parle pas des temples ; romains seulement par l'ampleur des dimensions et la magnificence des matériaux, grecs d'ailleurs par la structure et le plan, ils sont assez agrandis pour rece-

(1) *Voyage en Italie*, II, p. 82, édition in-8° de 1866.

Digitized by Google

voir le sénat tout entier, et devenir ainsi des salles de réunion, ce que n'était pas le temple grec, simple châsse abritant l'effigie du dieu, lieu de sacrifice et d'offrande.

Et cependant il y a, dans ces grands ensembles monumentaux créés par la magnificence romaine, un élément évolutif que l'on ne peut méconnaître. Du temple grec il ne sortira guère que le temple grec et une leçon exquise de beauté, de mesure et de goût. Un édifice comme la basilique de Constantin est tout une école, et l'art moderne en est pour une grande part sorti. Elle se composait d'une nef en voûte d'arête, flanquée latéralement de trois berceaux dont les axes étaient perpendiculaires au grand, ce qui engendrait de puissants murs de refend auxquels correspondaient les colonnes dont j'ai déjà parlé (1), et qui supportaient les retombées de la maîtresse voûte. Mais pour achever de contrebuter celle-ci, l'architecte avait dressé entre les berceaux secondaires de véritables contreforts aériens et qui, percés par des baies cintrées, peuvent passer pour des arcs-boutants rudimentaires. La basilique constantinienne est vraiment un beau thème et original, qui prouve combien demeurait florissante et féconde en ressources l'architecture romaine, alors que la sculpture était, et pour de longs siècles, dans la pire décadence.

Aujourd'hui et depuis un temps immémorial, la basilique de Constantin est aux deux tiers détruite ; la grande nef a disparu et le monument dépouillé ouvre

(1) Une de ces colonnes a été dressée avec son morceau d'entablement sur la place Sainte-Marie-Majeure.

Digitized by Google

béantes au-dessus du Forum les trois grandes voûtes en briques du collatéral de droite. Ce n'en est pas moins une des plus nobles ruines de Rome, et on enrage en pensant au vandalisme qui a détruit presque entièrement un édifice dont on aurait pu si aisément faire une église au moins égale au Panthéon. Aux voûtes conservées je vois la trace en creux des grands caissons octogones qui avaient reçu des parures de bronze doré, de stuc ou de mosaïque; et je remarque le même défaut d'échelle qu'au Panthéon; manifestement trop importants, ils alourdissent la voûte plus qu'ils ne la décorent et les ornements disparus devaient les rendre plus démesurés encore. Ah que Rome est loin d'Athènes et de notre moyen âge!

Ce désaccord que j'ai indiqué entre le fond et la forme, la structure et la décoration des édifices romains finit par irriter l'esprit. On se lasse vite de ces murs, de ces arcs, de ces voûtes, qui sont non les restes des monuments ruinés, mais tout au plus leurs ossements et leurs squelettes effrités. L'imagination a vraiment trop à faire pour reconstituer ce qui a été à l'aide de ce qui est; certes, il se dégage de ces restes une impression de grandeur toute romaine, et au point de vue de l'art, ces masses déchiquetées qui, sous les rayons inclinés du soleil, s'enflamment comme de gigantesques cristaux en fusion, font de belles taches rougeoyantes dans l'espace. Mais la moindre ruine du moyen âge me satisfait cent fois plus l'esprit et les yeux que tous les sépulcres de la voie Appienne, les murailles, les arcs, les voûtes de la villa Hadriana et des thermes de Caracalla, parce qu'elle nous apparaît comme le débris d'un organisme vivant. C'est

Digitized by Google

comme une belle statue rompue et fruste, qui pourtant montre encore identifiés, l'une à l'autre, sa structure et sa forme extérieure, non le support dépouillé d'une parure tout extérieure, d'un émail brillant jeté sur la pauvreté des dessous, et dont le souvenir, la poussière même n'existent plus (1).

Superposé à l'art romain, condamné du reste aux mêmes errements par la tradition de race et la nature des matériaux, l'art italien manque également de sincérité. Si on laisse de côté les premières églises qui sont des basiliques païennes à peine modifiées; Saint-Pierre de Rome, simple apparence de pierre et de marbre jetée sur une carcasse de briques ou de blocages; les cathédrales de Pise et de Milan qui, elles, sont à peu près en marbre plein, le système romain du revêtement triomphe dans la plupart des églises italiennes. Encore cette pellicule décorative manque-t-elle souvent. A Saint-Pétrone de Bologne, l'immense vaisseau n'a reçu sa décoration en marbre sculpté qu'aux soubassements et autour des portes, le reste n'est qu'une masse brute de la plus affligeante nudité.

(1) Parlant des restes de l'amphithéâtre de Tolède, Théophile Gautier — *Voyages en Espagne* — dit que cela ressemble parfaitement à un champ labouré, « comme toutes les ruines romaines en général, d'ailleurs ». Le mot est joli et presque exact, appliqué aux quelques pierrailles qui subsistent des arènes tolédanes, mais c'est de l'esprit, et les ruines de la villa Hadriana, comme celles des thermes antonins, ne ressemblent nullement à un champ labouré où la charrue seule a contact avec les racines ensevelies des anciens édifices. Il peut y avoir d'ailleurs bien des trésors cachés dans un champ labouré, seulement c'est butin pour l'archéologue plus que pour l'artiste. Or Théophile Gautier était avant tout un artiste; il lui fallait des spectacles moins abstraits que ceux de ces ruines dont le plus grand prix est dans les souvenirs évoqués.

Digitized by Google

A la cathédrale de Florence, Sainte-Marie de la Fleur, la parure adventice est presque entière, toutefois la façade n'a été revêtue qu'à la fin du XIXe siècle, et comme au tambour de la coupole de Brunelleschi, les panneaux de marbre plaqué n'arrivent pas tout à fait au niveau du chemin de ronde, il reste encore quelques mètres dénudés qui montrent à vif la simplicité abrupte de la construction. A Saint-Laurent, la paroisse des Médicis et le lieu de leur sépulture, la façade en arrachement et comme « écorchée », le mot est de Taine, attend depuis des siècles une décoration d'applique pour laquelle on avait demandé des projets à Raphael et à Michel-Ange. On éprouve du reste quelque lassitude à retrouver à San Miniato, à Sainte-Marie Nouvelle, à Sainte-Croix, comme à Sainte-Marie de la Fleur, ce type toujours le même de façade en panneaux de marbres colorés qui font penser à ces riches cabinets italiens dont la structure élémentaire se dissimule sous des applications parasites de bronzes dorés, de pierres fines et d'ivoire. Ah! malgré tout le brillanté des surfaces, combien ce système le cède à nos loyales constructions médiévales, à notre art français du meuble si sincèrement taillé en plein noyer ou en plein chêne! En Italie c'est toujours le même parti, la façade n'est que la section décorée des trois nefs inégales, point de tours, l'art italien ne les emploie guère, et, comme à Florence ou à Pise, le campanile unique est le plus souvent rejeté au dehors. Par là aucune comparaison n'est possible avec les grands frontispices de l'art ogival; de plus il n'y a rien en Italie qui rappelle, même de loin, les imageries en multitudes de Reims, d'Amiens, de Chartres et de

Digitized by Google

maintes autres cathédrales françaises ou étrangères; j'ajoute enfin que l'art italien cherche avant tout à offrir à la lumière des surfaces planes, tandis que celui du nord crée des ressauts énergiques où, dans un puissant modelé, se jouent les clartés et les ombres. C'est pourquoi je n'hésite pas à proclamer que comme constructeurs, les nôtres sont bien plus ingénieux, plus créateurs plus variés dans leurs effets que ceux de l'Italie.

Je dirai un mot spécial de la cathédrale d'Orvieto; certes avec ses bas-reliefs en marbre blanc que le temps a doré, ses mosaïques, ses bronzes, sa polychromie intense et harmonieuse, elle produit, surtout aux beaux soleils du soir, un effet incomparable; mais c'est de la peinture plus que de l'architecture, et ne regardez pas au corps même de l'édifice, vous ne rencontreriez qu'une assez pauvre bâtisse. A l'intérieur, la haute structure en assises alternées de marbre blanc et noir frappe vivement les yeux accoutumés à la pierre nue de nos cathédrales françaises, mais ce qui est marbres dans les parties inférieures et à portée des yeux, n'est plus que peinture dans les hauteurs. Et j'ai bien peur qu'il n'en soit ainsi dans l'exquise cathédrale de Sienne.

Ces misères de la construction où tout est sacrifié à un grand effet de décor se retrouvent dans maintes églises romaines : à Rome, Notre-Dame de la Minerve, par exemple, n'est, portail principal et faces latérales, qu'une structure informe hideusement badigeonnée en jaune; à Saint-Pierre-es-Liens, le portique intérieur de la dernière insignifiance est surmonté d'une rangée de fenêtres à persiennes éclairant des loge-

Digitized by Google

ments. Les palais de Rome ne sont guère que des masses rectangulaires et grandioses où il y a plus de briques et de ciment que de pierre; du moins, je parle de quelques-uns comme les palais Borghèse et Farnèse, prennent-ils leur revanche dans les cours intérieures dont les portiques sont d'une majesté vraiment romaine. Mais je ne vois dans les villas Borghèse, Médicis, Doria-Pamphili que des masses de briques plaquées de ciment mouluré et de bas-reliefs antiques. Les palais de Florence et de Venise sont surtout en façades, les premiers robustes et d'une puissance qui fait penser aux constructions cyclopéennes éparses dans l'ancienne Etrurie; les seconds d'une richesse variée et d'une fantaisie excellente. Mais dans les uns comme dans les autres, les parties latérales sont le plus souvent négligées; le Grand Canal de Venise est la plus belle rue du monde, je le veux bien, toutefois ses rives montrent de simples décors de marbre et sans profondeur; ne faites pas le tour de ces logis, palais par leurs devantures, masures par le reste.

Il y a plus de sincérité dans certains édifices loyalement élevés en briques apparentes, par exemple Sainte-Marie-des-Grâces, à Milan, et l'église de la chartreuse de Pavie. Bien qu'inachevée, la façade de celle-ci est assurément, la plus belle page d'imagerie qui soit en Italie. Cependant ces morceaux de sculpture plaqués n'arrivent pas à former un tout monumental et vivant; comparée à nos grands frontispices français, le portail de la Chartreuse produit plutôt l'effet d'un retable colossal et éveille l'idée de ces palais italiens, comme la villa Médicis, à Rome, où la plus pauvre bâtisse se revêt de bas-reliefs antiques accrochés sur

Digitized by Google

la face extérieure comme aux murs d'un musée.

A tout prendre les constructeurs italiens ont été manifestement inférieurs à ceux de l'ancienne Rome ; si Brunelleschi a su poser sans contreforts sur un tambour octogone la coupole de Sainte-Marie de la Fleur et rivalisé ainsi avec le Panthéon d'Hadrien, c'est une exception et dans les voûtes de leurs églises, même de leurs cloîtres, les architectes du moyen âge et de la Renaissance n'ont jamais égalé ce qui se faisait couramment en France, en Allemagne, en Angleterre, dans tous les pays enfin où régnait l'art, dit gothique, un terme impropre, assurément, qui a du moins l'avantage d'être compris de tout le monde. Les Italiens se sont tirés d'affaire quand il s'agissait d'églises à charpente apparente ou à plafond, et ce serait bien mal apprécier la vérité des choses que de louer l'architecte de la cathédrale de Pise d'avoir évité les arcs-boutants, puisque la grande nef n'a jamais été voûtée. Taine admire qu'à la cathédrale de Florence, les murs se soutiennent d'eux-mêmes sans ces arcs-boutants qu'il compare ailleurs aux « pattes d'un crabe » (1); qu'il n'ait pas vu les artifices de la cons-

(1) C'est au sujet du Colysée que Taine a employé cette expression : « L'édifice s'appuie sur lui-même, inébranlable, combien supérieur aux cathédrales gothiques avec leurs contreforts qui semblent la patte d'un crabe. » *Voyage en Italie*, I, p. 30. Je ne reprocherai pas à Taine de mettre des contreforts là où il s'agit manifestement d'arcs-boutants ; mais il est bien évident qu'il comprend mal la structure du Colysée, dont la masse, ne reposant pas sur le principe de l'équilibre comme une cathédrale ogivale, se soutient d'elle-même, par son propre poids et sans artifice. A vrai dire, il y aurait bien des observations de ce genre, sans compter les autres, à faire sur le *Voyage en Italie*.

Digitized by Google

truction dissimulés sous le riche vêtement des marbres colorés, passe encore, mais pourquoi ne rien dire de ces tirants de fer qui raidissent les grandes voûtes de la nef ? Ah! ces tirants de fer, souvent même de bois, on les retrouve partout en Italie où, pour nos yeux de septentrionaux, ils gâtent irrémissiblement tant d'intérieurs. Ce n'était pas la peine, en vérité, d'anathématiser les loyaux arcs-boutants dont l'art ogival a su faire une beauté de plus, pour les remplacer par quelque chose de beaucoup plus laid, surtout en ce que cela semble un bandage ajouté après coup pour retenir des arcs prêts à se rompre. Et ces malheureuses tringles on les retrouve jusque dans les cloîtres, à Saint-Laurent de Florence, à la chartreuse de Rome: c'est une formule sacramentelle, on dirait vraiment que les constructeurs n'ont pas même su maintenir et rendre stables les voûtes les plus légères et de la portée la plus modeste. Enfin là même où elle n'est pas apparente, l'armature métallique n'en existe pas moins; vous ne l'apercevez nulle part à Saint-Marc de Venise, mais montez dans les galeries hautes d'où l'on a de si belles plongées sur les profondeurs émaillées des coupoles et des nefs; partout vous verrez des barres de fer raidissant, pour la faire vivre, une structure croulante.

Pour soutenir une voûte il y a trois partis à prendre; on peut, comme les Romains, la maintenir en noyant la puissance des poussées dans la masse des supports; ou bien, c'est ce qu'a fait notre moyen âge, la contrebuter par la poussée contraire d'autres arcs, enfin prévenir la tendance à l'écartement par des tirants visibles; ainsi ont procédé les Italiens. Le sys-

Digitized by Google

tème romain est incompatible avec nos structures, restent donc les deux autres. Mais je crois que pas un homme du nord n'hésitera dans son choix.

Certains intérieurs italiens échappent d'ailleurs à la tyrannie des barres de fer et de bois apparentes; on n'en rencontre ni dans la cathédrale de Milan, ni dans celle de Côme, ni dans l'église de la chartreuse de Pavie, et ce ne sont pas des moindres parmi les édifices religieux de l'Italie.

Ma conclusion sera donc celle-ci; héritier de l'art romain, l'art italien manque, comme lui, de cette haute vertu, la sincérité, qui fait si admirables, si satisfaisantes pour l'esprit, la raison et les yeux, les œuvres écloses dans le nord, du XII^e^ au XVI^e^ siècle. C'est une vérité que rend palpable l'impression reçue des ruines de la villa Hadriana comme des thermes de Caracalla; et je terminerai par ceci: quand on arrive à Rome par la gare di Termini, on cherche des yeux les restes des thermes de Dioclétien, et on est tout surpris, tout déçu de les rencontrer sous les apparences de masures en briques, frustes, effritées, sans forme monumentale, amorphes, pour ainsi dire et c'est une désillusion qu'amortit à peine le beau vaisseau de l'église Sainte-Marie-des-Anges qui se cache ample et blanche sous ces ruines sans noblesse et écrasées. Eh bien, il en est de même à Florence; j'ai parlé du misérable mur droit et nu qui est toute la façade de Saint-Laurent; faites le tour de l'édifice et vous rencontrerez partout la même misère, le même aspect de bâtisses dépouillées; c'est cependant derrière ces murs de prison qu'il faut chercher les marbres de la chapelle de Michel-Ange, comme

Digitized by Google

les richesses, non plus d'art, mais de luxe morne de l'octogone où reposent les derniers Médicis.

IV

Après une promenade de deux heures, je reprends le chemin de la gare ; on dit le sol de la villa si bien semé de débris de marbres qu'il n'y a qu'à se baisser pour remplir ses poches des échantillons les plus rares. Ou j'ai été un maladroit, ou la villa a été si bien exploitée qu'il n'y reste plus rien, en tous cas je n'ai pas poussé du pied un caillou digne d'être recueilli.

Le temps continue d'être très beau, cependant quelques nuages blancs s'arrondissent dans le ciel, d'autres semblables à des fils de la Vierge s'enlacent tenus et longs à mi-hauteur des montagnes. Le train est en vue au moment où j'arrive au quai d'embarquement. Bientôt la locomotive, soufflant comme un remorqueur, nous hale obliquement parmi les oliviers aux troncs énormes, caverneux, bossués comme des stalagmites végétales ; à mesure que l'on s'élève sort des profondeurs et se creuse la campagne romaine que l'on dirait saupoudrée de poussière de lycopode. Un arrêt, la voie se brise en un lacet aigu et la machine nous prenant en queue pousse le train vers l'ancien Tibur, le Tivoli d'aujourd'hui, dont le nom, prestigieux est, pour la plupart des hommes du nord, synonyme de lieu de délices. Il en faut rabattre quelque chose. Comme ancienneté Rome le cède à

Digitized by Google

Tibur, colonie sicule vieille déjà de plusieurs siècles alors que les hameaux épars sur les collines faisant cercle autour du marais destiné à devenir le Forum, ne formaient pas encore la ville de Romulus. Par la nature et l'art Tibur était une position très forte, toutefois Camille la prit aisément en 380 av. J.-C. et l'incorpora pour toujours à la confédération latine.

Quarante ans plus tard, en l'an 440 de Rome — 313 av. J.-C. — Tibur fut mêlé à un épisode de la vie romaine que raconte Tite-Live, IX, 30, en s'excusant presque de mêler un fait aussi insignifiant au récit de la grande guerre du Samnium. Il n'est pas si coupable que cela, et ces scènes d'opérette nous intéressent beaucoup plus que tant de belles harangues où se plait l'historien dont Quintilien a dit qu'il fut « In historia orator ». C'était sous la censure mémorable d'Appuis Claudius bientôt demeuré seul en fonctions par la retraite volontaire de son collègue Caius Plantius ; les Claudes n'étaient pas d'humeur aimable et même parmi les durs Romains de vieille roche, passaient pour des gens d'esprit chagrin. Cet âpre caractère sabin s'incarnera souverainement bien des siècles après dans Tibère. C'est ce même Appius Claudius qui construisit la voie Appienne et amena les premières eaux de source à Rome, l'aqua Claudia, par un aqueduc aboutissant au Palatin. « Viam munivit et aquam in Urbem duxit », dit sobrement Tite-Live.

Or, il y avait à Rome une corporation puissante, un syndicat, dirions-nous, celui des joueurs de flûte, *tibicines*, qui avaient un rôle important et obligatoire

Digitized by Google

dans les sacrifices et les funérailles. D'après la constitution de Servius Tullius, avec les *cornicines*, trompettes, ils composaient trois centuries (1) ajoutées aux trente de *seniores*, hommes mûrs formant la réserve, l'armée territoriale, et les *juniores*, jeunes gens constituant l'armée active, formaient la cinquième des six classes. Se sentant nécessaires, ces musiciens, je parle seulement des *tibicines*, les *cornicines* constituaient la musique militaire, étaient devenus facilement d'une vanité et d'une exigence insupportables ; de plus ils aimaient fort la bonne chère largement arrosée, et un usage antique leur donnait place aux banquets sacrés qui avaient lieu dans le temple de Jupiter, c'est-à-dire au Capitole. Les censeurs prétendirent leur enlever ce droit qui reposait sur une longue tradition, argument à la vérité d'une grande force chez une nation aussi formaliste que le peuple romain, et limitèrent à dix le nombre des musiciens employés dans les cérémonies funèbres ; les flûteurs délibérèrent tout aussitôt de se mettre en grève ; mais on ne concevait pas à Rome la grève sur place, on ne la comprenait — rappelons-nous les fameuses retraites du peuple sur le Mont Sacré — que comme un exode, et le lieu choisi pour celui des irritables virtuoses, fut Tibur, qui est à 25 kilom. environ de Rome.

Grand fut l'émoi dans la ville, plus de musique pendant les sacrifices et dans les cortèges funéraires ; pour des Romains le fait était d'une gravité excep-

(1) Tite-Live, I, 43.

Digitized by Google

tionnelle, et il alarma « la religion du Sénat ; Ejus rei religio tenuit senatum ». On dépêcha aussitôt à Tibur pour engager les habitants à décider les exilés volontaires au retour ; on le promit, les grévistes furent donc appelés dans la curie et engagés honnêtement à retourner à Rome avec leurs instruments ; belles paroles et compliments perdus. Ce que voyant les malins Tiburtins laissent pendant quelque temps les musiciens tranquilles, puis un jour de fête, usant d'une ruse en rapport avec « le caractère de cette espèce de gens — haud abhorrente ab ingeniis hominum », chacun les invite séparément à des festins dont leur talent rehaussera l'éclat ; on les grise, ce à quoi on n'a aucune peine, si bien qu'ils s'endorment. Alors on les entasse sur des chariots munis de grandes claies formant cage, on les transporte à Rome, et on les laisse encagés en plein Forum. En s'éveillant, ils se trouvèrent au milieu d'une foule qui les contemplait curieusement en se moquant d'eux. Ici, il faut emprunter quelques traits à Ovide, *Fastes*, VI ; il nous apprend que, pour les faire échapper aux quolibets, le censeur Plantius autorisa les pauvres musiciens à se vêtir de robes de femmes et à se disperser inconnus dans la ville. Du reste les pouvoirs publics se montrèrent bons princes et rendirent aux fugitifs leur place dans les banquets sacrés toutes les fois qu'ils joueraient dans les sacrifices.

Mais à Rome dans ce pays conservateur quand même des formes anciennes, un tel fait ne pouvait se passer d'une consécration officielle et tous les ans, aux ides de juin, les joueurs de flûte avaient la permission de se promener par la ville pendant trois

Digitized by Google

jours, déguisés en femmes et en se livrant à toute la licence de leur joie :

Et canere ad veteres verba jocosa modos,

dit Ovide.

Quand l'Italie eut été pacifiée, Tibur perdit son importance stratégique et devint un lieu de villégiature pour les riches Romains. J'ai dit que l'air en passait pour le meilleur des environs de Rome; aussi les villas y étaient-elles nombreuses, on citait celles de Mécène, de Varus, de Catulle, des Pisons, ces poètes amateurs amis d'Horace qui leur a dédié l'épître appelée depuis l'*Art poétique*, un titre bien pompeux pour cet agréable recueil de lieux communs joliment présentés; après tout, Horace a-t-il jamais fait autre chose? Mais au second siècle, la création de la villa Hadriana, ce Versailles impérial, qui fut pour un temps le siège du gouvernement, dut nuire à Tibur délaissé sur son rocher de tuf. Au moyen âge la possession de la ville fut disputée entre les factions qui déchiraient l'Italie; gibeline, c'est-à-dire du parti impérial, elle ne tomba définitivement sous la domination pontificale qu'en 1460, et le pape Pie II, Æneas-Sylvius-Piccolomini, — 1459-1464 — la dompta par la construction d'une forteresse; l'histoire de Tibur est désormais finie et le Tivoli moderne redevint ce qu'il était au temps des empereurs, un lieu de plaisance. C'est de plus un but d'excursion obligatoire pour tout visiteur de la Ville éternelle.

A travers des rues étroites, brisées, mais gaies et toutes pavoisées en l'honneur de je ne sais quel anniversaire ou fête, l'omnibus me conduit à l'hôtel de la

Digitized by Google

Sibylle où logea Chateaubriand, le 10 décembre 1804. Sur la terrasse chargée, hélas, de tables à nappes blanches, se dresse cet aimable temple circulaire et corinthien dont se voient partout les images plus ou moins romantiques. Des dix-huit colonnes du portique, dix sont debout portant leurs chapiteaux à acanthes et une frise d'excellent travail. Les archéologues ont noté que la porte et les fenêtres vont en se rétrécissant de bas en haut, ce qui est d'une bonne tradition grecque; je ne pense pas cependant que ce joli monument remonte plus haut que le premier siècle de l'ère chrétienne. Il est du reste fort noirci et d'un ton de suie point désagréable à tout prendre, parce que cela ne va pas jusqu'à l'encrassement. Mais les tableaux, dessins et gravures sans nombre qui ont popularisé Tivoli, ses abîmes et ses temples, arrangent un peu les choses. Le gracieux édicule ne s'élève pas sur un rocher projeté au-dessus des profondeurs où tombent les cascades; il en est à demi séparé par la terrasse du restaurant. Du reste on conteste aujourd'hui que ce soit le temple de la sibylle Tiburtine, et après l'avoir mis sous le vocable de Vesta, on lui donne volontiers aujourd'hui celui d'Hercule Saxanus. Le sanctuaire de la Sibylle (1) serait plutôt le petit édifice rectangulaire que l'on voit auprès.

(1) La sibylle de Tibur ne figure pas dans les pendentifs de la Sixtine où Michel-Ange a mis les sibylles Persica, Erythrea, Delphica, Cumea et Lybica. C'est probablement la sibylle de Tibur qui apporta au roi Tarquin l'ancien les livres sibyllins. On sait le rôle que la tradition donnait aux sibylles dans les prophéties des événements messianiques: ***Teste David cum Sibylla,*** est-il écrit dans le ***Dies iræ.***

Digitized by Google

Un rapprochement se fait naturellement entre la rotonde de Tivoli et le petit temple aussi corinthien et circulaire que l'on voit à Rome, en face de l'église Santa-Maria in Cosmedin. Il a passé longtemps pour être celui de Vesta, mais on sait maintenant que le sanctuaire où brûla pendant tant de siècles le feu sacré, était au Forum; la vérité d'aujourd'hui est que ce serait le temple d'Hercule Victor (1). La forme circulaire des deux petits sanctuaires de Rome et de Tivoli, attribués l'un et l'autre au culte d'Hercule, ne prouverait-elle pas la persistance de la tradition devenue confuse qui faisait d'Héraclès un dieu solaire?

En forme d'un fer à cheval très ouvert et tout tapissé de stalactites et de verdures, arbustes drus, mousses luisantes, chevelures de lianes, l'abîme de Tivoli est éternellement rempli d'une pénombre humide et fraîche. Les cascades s'y déroulent comme de longs rubans moirés et tombant sur les stalagmites mamelonnées qui tapissent le fond s'y dispersent en écume. Au temps des grandes eaux ce doit être un spectacle rare et un vacarme assourdissant, en cette fin de septembre les chutes sont encore belles, mais avec plus de grâce que de puissance. Du reste ces effets d'hydraulique sont en partie artificiels; dès le XVIII^e^ siècle on s'inquiéta de mettre Tibur à l'abri des crues subites et formidables de l'Anio; la petite ville était

(1) Le petit temple de Rome aussi noirci que celui de Tivoli est de même style, c'est-à-dire excellent; la précinction des colonnes est entière, mais l'entablement a disparu et un vilain toit en cône aplati pose directement sur les belles acanthes des chapiteaux.

Digitized by Google

dans la même situation que celles dont sont couvertes les pentes du Vésuve, seulement ce n'étaient pas les courants laviques, mais les éruptions d'eau qui la menaçaient sans cesse des catastrophes les plus soudaines. Rien, en effet, dans nos climats, ne peut donner l'idée de ces inondations subites; en quelques heures un ruisseau inoffensif devient un fleuve torrentueux qui emporte tout. Les Romains disciplinaient volontiers les rivières, et prétendaient leur imposer comme aux nations la paix romaine; cependant ils n'ont su préserver ni Rome du Tibre, ni Tibur de l'Anio (1). Au XVIIIe siècle des travaux avaient déjà été entrepris et que l'on croyait suffisants; mais ils n'empêchèrent pas la crue qui, en 1825, renversa la moitié de Tivoli. L'état actuel remonte au pape Grégoire XVI — 1831-1846 — et les rochers sur lesquels s'élève Tivoli, *Urbs pensilis*, ne sont plus qu'un réseau de souterrains et de tunnels de décharge. Depuis ce temps la ville repose en paix sur son promontoire parcouru dans ses profondeurs par les eaux courantes.

A quelques centaines de mètres de la campagne romaine dévorée par le soleil, l'abîme du Tivoli produit une impression reposante de fraîcheur; l'aspect de la ville suspendue au-dessus des eaux fait penser à la Suisse, mais les toits aplatis et l'intensité du ciel bleu annoncent bien l'Italie. Au plus bel endroit s'étalent la terrasse et l'ample enseigne d'un café res-

(1) La chute de Terni est en partie l'œuvre du travail romain. Le gouvernement italien a mis Rome à l'abri des inondations — encore il faudra voir — en endiguant le Tibre dans des quais surélevés qui ensevelissent tous les anciens quartiers. C'est fort laid.

Digitized by Google

taurant ; je n'ai rien vu de plus fâcheux, de plus bête, même en Suisse, même au Mont-Saint-Michel.

Si la main de l'homme est intervenue ici pour diviser et régler le cours des eaux, son travail n'est plus visible aujourd'hui ; la nature, en effet, a compris ce que l'on attendait d'elle, et en soixante-dix ans le jeu des dépôts calcaires a rendu à l'abîme toute sa rusticité première. Çà et là d'énormes concrétions de travertin présentent une forme sphéroïdale d'une régularité parfaite, phénomène expliqué par sir Charles Lyell : « Cette tendance à une structure mamelonnée et globulaire, dit-il, tient à la facilité avec laquelle la matière calcaire est précipitée en quantité presque égale sur tous les points de chaque fragment de coquille ou de bois, ou à l'irrégularité de la surface sur laquelle coule l'eau minérale, la forme du noyau étant promptement transmise à toutes les enveloppes successivement déposées (1). » Et le géologue anglais compare cette formation en grand à celle des concrétions qui se déposent sur les têtes des rivets dans les chaudières des machines à vapeur alimentées par des eaux très chargées de calcaire. Il serait intéressant de couper un de ces sphéroïdes et de compter les couches concentriques dont la composition, du reste, ne doit pas être dans toutes la même, parce que les dépôts sont faits tantôt de travertin solide, tantôt de tuf spongieux et moins résistant. Plusieurs de ces dragées de pierre ont plus de deux mètres de diamètre, ce qui annonce une

(1) Sir Charles Lyell, *Principes de géologie*, I, ch. xvii, p. 531, tr. Ginestou.

Digitized by Google

longue période de formation sans arriver cependant aux nombres infinis de certaines époques de la durée géologique.

L'abîme vu de haut, il s'agit d'y descendre ; à la grille de sortie s'offre un guide poli et de bonnes manières ; en voyage j'aime à être seul et déteste surtout les guides patentés, mais celui-ci me plaît. D'ailleurs je ne suis pas fâché de causer un peu avec un Italien qui me paraît intelligent ; j'accepte donc l'offre, fais mon prix et nous nous engageons dans un sentier qui parmi les roches éboulées, sous les abris surplombant, sinue autour de la cuve et plonge dans ce que Rabelais appellerait ses « penetissimes recesses ». Ce sentier très romantique et tracé avec intelligence, de manière à paraître aussi naturel que possible, a été exécuté sur l'ordre du général Miollis, le gouverneur français de Rome pendant les dernières années de l'Empire. C'est très joli, mais on pense un peu aux buttes Chaumont ; de stalactite en stalactite, de détour en détour, on arrive ainsi au fond du gouffre qui n'a certainement pas plus d'une soixantaine de mètres ; on lui en donne volontiers cent et même plus, mais j'imagine que l'on calcule du thalweg de la vallée où se déversent les eaux.

La promenade aboutit à la grotte de Neptune, ainsi nommée, dit-on, par Joseph Vernet, puis au-dessous à celle des Sirènes, faites de rochers écroulés et toutes remplies d'eaux sonores ; je cherche à me rendre compte de ces formations géologiques et voici ce que j'imagine.

Le Teverone, l'ancien Anio prend sa source dans la montagne, à Filettino, tout au haut de la vallée de

Digitized by Google

Subiaco, et il n'y a pas d'autre émissaire pour un système orographique étendu. En tous temps les eaux très chargées de calcaire entraînent des débris divers, les roulent, les amalgament, et ont ainsi peu à peu constitué le haut et long promontoire où entre deux vallées s'éleva le vieux Tibur. Un jour, il y a peut-être des milliers d'années, ce qui est hier en géologie, se produisit un cataclysme, rupture naturelle sur un point affaibli, ou secousse sismique, et il en résulta un écroulement latéral. Les débris les plus volumineux, entraînés au loin, s'arrêtèrent, et s'arcboutant créèrent les grottes de Neptune et des Nymphes. Mais le lent travail des eaux ne s'arrêta pas et patiemment, à force d'écume projetée, elles cimentèrent les blocs entrechoqués pour en faire les masses quasi homogènes que nous voyons aujourd'hui. Et les choses se sont si bien passées ainsi que les parois de l'abîme sont constituées par des lits horizontaux de tufs légers et de travertin plus solide qui se correspondent (1).

Mon guide me propose une promenade en voiture autour de Tivoli et aux cascatelles; j'accepte et nous voilà dévalant sur la route qui suit la rive droite de l'Anio, au pied des pentes arides semées d'oliviers. Le soleil qui s'incline déjà dessine en noir la silhouette brisée de Tivoli, avec des coups de lumière ardente

(1) Je ne connais pas d'exemple plus frappant de ce cheminement des dépôts formés par les eaux que celui-ci. Au jardin botanique de Dijon, le trop plein de la fontaine du Rosoir tombe dans le canal principal, en une chute d'environ un mètre, dont l'abrupt formé d'un conglomérat de débris végétaux cimentés par le tuf de dépôt, s'avance rapidement et barrerait bientôt la petite rivière, si on ne le coupait de temps à autre. N'est-ce pas sur une échelle minuscule, le phénomène qui a produit la montagne de Tivoli ?

Digitized by Google

sur quelques tuiles rouges. Un peu plus loin, des arcatures en soutènement d'une bâtisse romaine s'échappent les fameuses cascatelles; on donne ces ruines pour celles de la villa où, en l'an IX av. J.-C. serait mort ce Caius Cilnius Mæcenas, le descendant des anciens rois d'Etrurie au dire d'Horace qu'il pensionnait, dont le nom est devenu synonyme de protecteur intelligent, généreux et pas trop incommode, notez ce dernier point, des artistes et des poètes. On conteste aujourd'hui, je ne sais sur quelles preuves ou demi-preuves, que ces substructions appartiennent à la villa du grand ministre; quoi qu'il en soit, ce sont des ruines romaines et d'une villa importante; c'est aujourd'hui une usine et là, m'apprend mon guide, se produit l'électricité qui alimente Tivoli de lumière et de force. Les cascatelles aimées des poètes sont donc devenues de la houille blanche, mais sans qu'apparaissent au dehors les indices d'une utilisation industrielle.

Ce sont des chutes formées par les eaux de l'Anio que n'a point attirées le gouffre supérieur; elles tombent d'abord sur les ressauts de la pente, s'y reposent un instant, puis, parmi les rochers et les arbres, s'égrènent, s'éparpillent en flots blancs avant de porter leur écume dans la rivière. Je remarque, dans ces nappes tombant en longues banderoles ou écroulées en rapides abrupts, les moirures qui sont comme les pulsations artérielles de l'eau en mouvement. On comprend que les anciens aient cru à la vie des fontaines et des fleuves, à la divinité des sources considérées non comme l'émanation d'un être caché, mais le dieu lui-même agissant et visible.

Digitized by Google

Mon guide qui parle fort bien français, avec moins d'accent que moi et cause agréablement, ni trop, ni trop peu, me montre sur la hauteur, en face des chutes, une maisonnette blanche avec quelques racines de murs peut-être antiques : « La maison d'Horace », me dit-il négligemment. Je lui réponds que le *Sabinum* du poète était loin d'ici et beaucoup plus avant dans la montagne; il sourit: « Vous avez raison, la villa était là-bas », et il désigne un point vers le nord-est, « mais nous disons cela parce que les voyageurs y prennent plaisir d'ordinaire ». En effet, pour trouver le petit bien qu'Horace tenait de son protecteur, il fallait remonter l'Anio sur la rive droite où nous sommes, en suivant la voie Valeria qui conduisait dans le pays des Marses, et longeant l'aqueduc de l'aqua Marcia, puis dépasser Varia, aujourd'hui Vicovaro. Alors, sur la gauche, s'ouvrait au nord la vallée du Digentia, la Licenza actuelle, dont parle Horace dans son Epître à Lollius (1) :

> Me quoties reficit gelidus Digentia rivus,
> Quem Mandela bibit, rugosus frigore pagus.

Là, quittant la voie Valeria, on arrivait à Fanum Vacunæ, Rocca Giovone; le petit domaine d'Horace, son *agellus*, se trouvait sur la rive droite du Digentia, en un lieu relevé que l'on place volontiers au-dessus de la chapelle de la *Madonna della casa*. Le poète se plaisait dans cet ermitage au climat sain et frais, où il récoltait un peu de tout même du vin, qui, pour être médiocre, ne lui en agréait pas moins. Il n'aimait pas

(1) Livre I, Epître 18, in fine. Mendela a conservé son nom.

Digitized by Google

Rome dont la vie intensive et le climat ne convenaient pas à sa santé délicate; aussi à l'aurore des beaux jours allait-il se cacher dans son cher Sabinum où il a certainement composé le meilleur de ses œuvres (1). Là, en pleine liberté, dans cet air salubre bon à aiguiser l'appétit, il acquit cet embonpoint un peu maladif qui, joint à sa très petite taille (2), fit de lui le type de ce que l'on appelle en France un « pot à tabac ». Je ne sais si c'est là qu'il mourut, à 57 ans, l'an VII av. J.-C. (3).

Un peu plus loin que la prétendue maison d'Horace, d'autres ruines plus importantes seraient celles de la villa de Publius Quintilius Varus; c'est encore très peu de chose. Ce Varus fut un grand personnage officiel et un esprit cultivé; il avait mérité dans son gouvernement de Syrie une réputation qu'il perdit d'un seul

(1) Carmina IV, 2e Ad Julium Antonium :

...Ego, apis Matinæ
More modoque
Grata carpentis thyma per laborem
Plurimum, circa nemus uvidique
Tiburis ripas, operosa parvus
Carmina fingo.

Le mont Matina est une montagne d'Apulie, le pays d'Horace. Epistolæ II, 2e Ad Julium Florum

Præter cetera, me Romæ ne poemata censes
Scribere posse, inter tot curas totque labores?

(2) Horace nous fait lui-même son portrait — Epist. I, 20, Ad librum suum.

Corporis exigui, præcanum, solibus aptum,
Irasci celerem, tamen ut placabilis essem.

(3) Il nous apprend lui-même — Carmina, III, 21 : Ad amphoram — qu'il était né sous le consulat de Manlius, l'an 689 de Rome, 64 av. J.-C., et Epistolæ, I, 20, Ad librum suum, le 44 décembre.

Digitized by Google

coup dans celui de Germanie; en l'an IX ap. J.-C. il fut attiré par Arminius dans la forêt Teuteberg, Detmold, entre l'Ems — Amissa — et la Lippe — Luppia — trois légions furent anéanties et Varus blessé se tua. Six ans plus tard, le fils de Drusus le frère de Tibère, et d'Antonia la nièce d'Auguste, Tiberius Drusus Nero Germanicus, un jeune prince de 31 ans devenu par adoption le fils de Tibère, pénétrera à son tour dans la forêt fatale, mais en vainqueur et rendra les honneurs funèbres aux ossements blanchis des légions, ce qui nous a valu le beau récit oratoire de Tacite (1).

Tous ces vieux souvenirs classiques donnent du charme à cette vallée un peu âpre malgré ses belles eaux, et qui, sans la lumière romaine, paraitrait bien inférieure à tel site même secondaire de nos Alpes. Cependant il faut songer au retour, mais au moment où je vais donner au cocher l'ordre de reprendre le chemin de Tivoli où je tiens à visiter à mon aise la villa d'Este, mon guide me montre au loin, sur un ressaut des collines, à une dizaine de kilomètres, au moins, un village blanchâtre que la transparence de l'air fait singulièrement distinct: « Mentana, » me dit-il, c'est l'ancien Nomentum où conduisait la via Nomentana partie de la porte Pia actuelle, « voilà où étaient les Garibaldiens, le 3 novembre 1867 et par où vinrent les Français. » — Vous êtes trop jeune, lui dis-je, pour avoir conservé un souvenir personnel du combat. — Oui, mais j'en ai tant entendu parler et si souvent qu'il me semble y avoir assisté moi-même. Ah! j'aurais bien voulu voir Garibaldi! — Eh bien,

(1) *Annales*, I.

Digitized by Google

je l'ai vu, moi. — Où cela, me dit-il, en me regardant brusquement? — Mais en France, à Dijon — Ah ! je sais, à Rome, au pont Garibaldi, il y a inscrit parmi beaucoup d'autres noms, celui de Digione, c'est Dijon, n'est-ce pas? — Oui, je l'ai lu comme vous. — Donc, vous avez vu Garibaldi ! Je sais bien qu'il a été vaincu à Mentana, tout le monde, lui le premier, le savait d'avance; mais cela nous tenait en haleine, nous sentions que nous ne pouvions pas avoir Rome du premier coup, nous l'avons maintenant.... » Ici, il s'arrêta, ne sachant pas à qui il avait affaire, mais ne put se tenir d'ajouter d'un ton de douceur convaincue et impérieuse: « Et ce n'est pas fini, tout ce qui est italien doit être à nous. »

Je ne jugeai pas à propos de pousser la conversation plus loin; sur Rome j'étais tout à fait d'accord, pour moi il y a chose jugée. Jamais Rome, passée de 180.000 habitants à 400.000 et devenue, comme toutes les autres capitales de l'Europe, une grande ville démocratique, ne se réduira au cadre aboli de la Rome pontificale d'il y a quarante ans; il suffit de la traverser dans toute sa largeur, de la gare à Saint-Pierre, pour comprendre que ne sauraient revivre certains états de choses une fois disparus; et encore le dernier terme de la croissance n'est-il pas atteint pour la Ville éternelle (1). Il est donc très possible que l'Italie ob-

(1) Cette impression emportée de Rome est absolue; sans doute l'œuvre piémontaise, comme on dit, est funeste à la beauté artistique de la Ville éternelle; l'endiguement du Tibre est une chose assez abominable, les nouveaux quais enterrent si bien les anciens quartiers que l'embouchure de la *Cloaca maxima*, écrasée sous cette haute muraille d'ingénieur, est devenue presque invisible et ressemble à n'importe quel soupirail d'égout. Les quartiers nou-

Digitized by Google

tienne un jour le Trentin; mais pour Trieste, c'est une autre affaire et je doute que l'Allemagne consente jamais à abandonner le grand port qui est son débouché nécessaire, sur l'Adriatique et la Méditerranée. Je garde naturellement ces observations pour moi, n'ayant aucune envie de contredire, de contrister, d'irriter peut-être un brave homme que je sens irrédentiste, comme l'est d'ailleurs la nation italienne tout entière, côté noir comme côté blanc.

Nous rentrons dans Tivoli; pendant notre promenade l'ombre fine du soir tombant s'est encore épaissie dans l'abîme où se condense une légère buée; la lumière s'est faite perlée dans les rues étroites entre les hautes maisons grises, et au-dessus la longue traî-

veaux sont d'une banalité rare; les maisons de rapport plongent vilainement les regards de leurs cinq étages dans le cloître de la Chartreuse, submergent Sainte-Marie-Majeure et poussent déjà leurs travaux d'approche vers le Colysée et Saint-Jean de Latran. Mais il ne faut pas s'imaginer, comme on le répète trop facilement, que ces nouveaux quartiers soient des ruines neuves, abandonnées avant d'être achevees. Il est évident que la croissance de la nouvelle Rome a été trop rapide et a subi des temps d'arrêt désastreux pour les spéculateurs et les capitalistes. Mais sur la rive gauche les maisons nouvelles sont habitées jusqu'aux combles, et quant à la ville annexe qui, sur la rive droite, se découpe en rectangles infinis dans les Prati Castelli, au pied du château Saint-Ange, si la plantation n'en est pas achevée, si nombre de logements sont encore inoccupés, il s'en faut de beaucoup, cependant, que ce soit une nécropolé inhabitée et croulante. Les faubourgs de toutes les grandes villes en voie d'accroissement présentent le même aspect de devenir, et ce qui commence ressemble fort à ce qui finit. Ce quartier abominablement laid, d'ailleurs, enveloppe à demi le nouveau Palais de justice en construction, ample et bel édifice de pierre d'un style riche et orné; ce n'est pas le grandiose des vieux palais romains, mais ceux-ci se ressemblent vraiment un peu trop et il est difficile de les distinguer l'un de l'autre. Le nouveau Palais de iustice rappelle plutôt le style du nord de l'Italie.

Digitized by Google

née d'azur est devenue de satin velours. Après quelques détours nous arrivons devant un grand logis peu percé de fenêtres, l'Italien n'a pas besoin d'ouvrir de larges issues à la lumière extérieure : c'est le casino de la villa d'Este, énorme devanture sans ressaut, toute en briques revêtues, un air de masure imposante comme il s'en rencontre partout en Italie. Ce palais morne a été construit en 1549, par Piero Ligorio, pour le cardinal Hippolyte d'Este, dit le cardinal de Ferrare, le fils d'Alphonse I, duc de Ferrare, et de cette Lucrèce Borgia si différente dans l'histoire du type terrible créé par le génie de Victor Hugo. Né en 1509, promu cardinal en 1538, il mourut en 1572 ; jeune, il connut et protégea l'Arioste, vieux, le Tasse. Alphonse II reçut à Tivoli l'auteur de la *Jérusalem délivrée*, et on dit que la villa inspira au poète sa description des jardins d'Armide; le Tasse dut se rencontrer ici avec la sœur du prince, cette Eléonore qu'il eut la folie d'aimer, et c'est, je pense, à Tivoli que se passe l'action, si action il y a, de *Torquato Tasso*, la profonde et ennuyeuse tragédie de Gœthe.

Je règle avec mon cocher qui m'écorche poliment, mais je n'ai rien à dire, n'ayant pas eu la prudence de faire mon prix, et moyennant un droit de 1 fr., j'entre à la villa. Nous traversons des salles obscures, vides, où tombent en lambeaux des fresques délavées ; peut-être ne sont-elles pas à dédaigner étant de deux décorateurs estimables de la décadence, Federigo Zuccaro, mort en 1609, et Girolamo Muziano, 1530-1592; mais en Italie on se lasse vite de ces improvisations perpétuelles du pinceau et on en vient à ne plus remarquer que les vrais chefs-d'œuvre. Ceux-ci, du

Digitized by Google

moins, donnent des sensations autres que les tableaux et souvent supérieures (1). Je traverse donc sans m'y arrêter les salles dévastées et mornes, en hâte d'arriver aux fameux jardins dont je perçois le murmure grandissant.

De ce côté le casino domine un haut emmarchement fait de terrases, de perrons, de rampes finissant en une banquette moussue où se succèdent les courbes claires d'une série de fontaines. Puis c'est tout aussitôt la verdure épaisse, bronzée des pins, des cyprès mêlés aux frondaisons caduques des platanes ; le plan très simple est celui déjà rencontré au jardin de la villa Médicis, des allées droites se coupant à angles droits, forment au point de rencontre un carrefour de pins prodigieux comparables à ceux de la Chartreuse de Rome qu'a vu planter, dit-on, Michel-Ange. Il en est dont la quenouille trop lourde, trop vieille, s'est disjointe comme une grenade mûre, et sous le bronze extérieur apparaît le réseau des ramilles grisâtres. Tout est d'une liberté entière de végétation, mais il y a dans ces verdures classiques une tenue quasi monumentale et rien ne rappelle ici nos frais et verts fouillis du nord. Pas de fleurs, point de ces corbeilles où les coleus et les begonias semblent des salades de légumes préparées pour l'appétit d'un Gargantua, rien que ces grands arbres graves de couleur et de forme qu'effleure presque sans les pénétrer la lumière. L'impression est sérieuse, non triste toutefois, parce que au-dessus de nos têtes, le ciel

(1) Pour ne citer qu'un exemple, on ne connaît pas Andrea del Sarto quand on n'a pas vu ses fresques de l'Annunziata et les grisailles du Scalzo, à Florence.

Digitized by Google

met ses larges lambeaux bleus, et le soleil trouve encore moyen de lancer ses flèches d'or par les moindres fissures des futaies et des taillis. On se représente mieux ici que dans le décor d'un jardin anglais, les cardinaux du XVI^e^ siècle se promenant sous ces portiques naturels, et sans avoir à se préoccuper de leur chemin, devisant avec les lettrés, les poètes et les dames. Pourtant je voudrais çà et là quelques statues blanches. Gœthe n'a pas manqué d'en mettre dans son décor du *Tasse*. Du reste le cardinal Hippolyte avait peuplé le palais et le jardin de statues antiques provenant de l'inépuisable villa Hadriana. Elles sont pour la plupart au musée du Capitole, et il n'en reste pas une seule sur place. Et là-haut, imposant, débordant des coulisses de verdure, c'est le palais fait pour ce jardin comme est fait pour lui le jardin.

« Mais, c'est gai comme un cimetière, » s'écrie une voix chantante de femme, et voici venir un groupe de deux messieurs très corrects accompagnant une dame très peinte et à cheveux jaunes ; un des messieurs tire sa montre : « encore une grande heure avant le train, qu'allons-nous faire jusque-là », et ils s'éloignent, ouf! Après tout, il faut bien reconnaître que cela ne ressemble guère aux jolies sepias et sanguines où l'exquis Fragonard nous donne une image pomponnée, floconneuse et si délicieusement fausse des villas romaines.

Les grandes beautés de la villa ce sont ses eaux ; dans un espace qui ne dépasse pas deux hectares, et encore ! elles tombent, jaillissent, s'étendent, infatigables, avec une abondance à alimenter tout Versailles.

Digitized by Google

Et limpides, et fraîches (1) ! Dans un hémicycle d'architecture exquisement usé, disjoint, tout plaqué de mousses éclatantes d'humidité perlée, la grande cascade se précipite libre pour se perdre dans un bassin parmi les moirures, les écumes et les flots d'algues effilochées (2). Qu'est au prix de ces torrents qui égalent maintes chutes des Alpes et non des moindres, notre fontaine de Médicis, au Luxembourg, un joli décor monumental bien encadré, rien de plus, ou la trop fameuse cascade de Saint-Cloud, un grand théâtre de pierre paisiblement mouillée à certains jours par de minces nappes tombantes ? Et comme ici tout ce mouvement des eaux est ménagé pour servir de perspective aux allées ! Je suis charmé aussi d'un grand bassin rectangulaire que sous la voûte des arbres entrecroisés emplit une eau vive à la transparence d'émeraude. « L'eau Mar-

(1) Jamais les bassins et jeux de fontaines n'ont eu de belles eaux à Paris; dans sa *Chronique scandaleuse ou Paris ridicule*, imprimé pour la première fois en 1668, le poète Claude Le Petit le constate déjà à propos du jardin des Tuileries. V. la strophe XVI, dans l'édition du bibliophile Jacob.

(2) Dans sa lettre XLVIII à M. de Neuilly, Charles de Brosses parle de colifichets hydrauliques d'un goût misérable qu'il y avait à la villa d'Este ; une petite Rome dont les monuments sont hauts d'une « coudée. » « Il sort de tous ces bâtiments une centaine de menus filets d'eau comme s'il y avait quelque rapport entre une fontaine et le Panthéon... au bas de ce théâtre il y a un autre bosquet d'instruments à vent, d'oiseaux qui remuent les ailes et chantent d'un ramage enroué par le moyen de conduits d'air et d'eau, et d'autres tableaux mouvants. » Ces puérilités ont disparu et je crois aussi bon nombre des fontaines dont parle de Brosses. J'en suis même à me demander s'il n'a pas brouillé dans sa mémoire les souvenirs des villas visitées par lui à Frascati avec ceux de la villa d'Este. Il est à remarquer que l'aimable conseiller — il ne sera président qu'après son retour — ne parle même pas de la vue surprenante sur la campagne.

Digitized by Google

cia, me dit mon guide, la meilleure de Rome. » Comme Diogène je recueille quelques gouttes dans le creux de ma main et bois ; en effet cette eau glacée est exquise. Les Romains ont été de tout temps grands amateurs d'eau pure, et sans analyses chimiques savaient choisir à merveille les sources les plus saines pour les amener de loin dans les villes (1).

A ce moment un peintre assis devant son chevalet me demande poliment dans un jargon à demi italien, à demi français de vouloir bien me tenir une minute dans l'attitude que j'avais en dégustant l'eau Marcia ; il a besoin d'un personnage pour « étoffer » son tableau, comme on disait autrefois. J'y consens, et garde la pose une ou deux minutes, puis l'artiste me remercie ; il me montre alors son esquisse, un premier plan sombre avec un effet clair et doré sur la cascade ; ce n'est pas mal et je lui fais mon compliment.

Mon guide me demande alors si j'ai encore besoin de lui, je comprends, le paie et il prend congé en me prévenant que j'ai encore une heure à employer avant le départ du train qui est toujours en retard, surtout le dimanche ; d'ailleurs la gare est à deux minutes de la villa. Mais voici un obscurcissement soudain, un frisson agite les cimes suivi d'un crépitement qui s'accroit aussitôt, c'est une averse : « Pluie

(1) L'aqueduc avait à l'origine 90 kilomètres de long ; ces longueurs ont été bien dépassées pour Paris, moins favorablement situé que Rome dont la position est unique au centre d'un demi-amphithéâtre de montagnes abondantes en sources. Ainsi l'aqueduc de la Dhuys a 173 kilom., celui de l'Avre, 102, celui du Loing et du Lunain, 73.

Digitized by Google

de Tivoli, me dit mon guide en souriant, vous en avez pour un petit quart d'heure. » Puis il me salue, nous nous touchons la main, et pour la première fois depuis mon départ de Dijon, ce n'est pas contre le soleil que j'ouvre mon en-tout-cas. Le temps semble décidément tourner au mauvais, les bassins s'étoilent et clapotent, la lumière qui diamantait la cascade s'éteint, en un instant j'ai rétrogradé jusqu'à l'automne bourguignon. Cela dure dix minutes, et le soleil reparaît faisant scintiller la pluie qui tombe espacée pour s'arrêter bientôt ; le beau temps se rétablit et il ne reste d'autre trace de l'averse que le luisant des verdures mouillées.

J'ai réservé pour la fin, pour mes adieux à la Campagne romaine, la promenade sur la terrasse ; m'y voici, seul, et je puis jouir à mon aise du spectacle offert, de cette mer immobilisée dans ses longues vagues, tandis qu'à l'extrême horizon, dans une dépression faite à souhait, se profile à 25 kilomètres la coupole de Saint-Pierre (1) ; c'est tout ce que l'on aperçoit de

(1) Ces pages étaient écrites, lorsque a paru, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre, un article signé Edmond Courbaud : *Les Maisons de campagne romaines sous la République et l'Empire*, qui débute par des visions rapides mais exactes de la villa Hadriana. J'ai le plaisir de me rencontrer sur la plupart des points avec M. Courbaud, toutefois je lui ferai quelques observations de détail. Ainsi je lis ceci : « Au milieu de l'étendue silencieuse, la Ville éternelle détache les saillies de ses coupoles, les courbes de ses campaniles, et lance hardiment sur le fond d'or du ciel le dôme de Saint-Pierre qui semble rayonner dans une gloire et n'apparaît jamais qu'à cette distance, ce qu'il a voulu être, le symbole de l'Eglise triomphante. » Je passe sur une évidente transposition de termes, il faut lire manifestement les saillies de ses campaniles et les courbures de ses dômes. Puis l'Eglise triomphante n'est pas celle qui triomphe sur la terre. Mais de la villa

Digitized by Google

la Ville éternelle, et l'effet est plus grand que si on en voyait le panorama tout entier. J'admire d'abord sans l'analyser cette splendeur d'espace et de lumière, cette étendue où rien n'apparaît vivant que le soleil, c'est une plénitude de clarté blonde à peine moirée de quelques rides d'ombre légère. Le sol poudroie, s'avive comme s'il avait plu pendant plusieurs jours du très vieil or en limaille, là-bas, à gauche, l'espace se perd dans un infini qui est la mer, mais elle est à une cinquantaine de kilomètres et si on la devine on n'en voit rien.

Le ciel a recouvré toute sa pureté et ce qui reste du gros nuage pluvieux de tout à l'heure s'est résolu en quelques flocons blancs plafonnés par le bas ; ils se forment, se déforment lentement et mettent de la vie dans les profondeurs d'un bleu lavé, tandis qu'au loin rosissent déjà les premières lueurs du couchant. Contemplé d'ici, l'embrasement final de la journée doit être admirable, mais l'heure du retour approche et je ne puis que savourer les préludes d'un beau soir romain.

Le tableau saisi dans son ensemble, je m'attache aux détails ; à gauche voici les masses rougeâtres et les verdures métalliques de la villa Hadriana, qui se

d'Este, qui est à un niveau très supérieur à celui de la villa Hadriana, on n'aperçoit que la coupole de Saint-Pierre, et encore la calotte seulement non le tambour ; de la villa on n'en voit rien, si ce n'est peut-être, et encore, l'aigrette terminale de la lanterne. Il en est de même pour la mer ; si on la soupçonne de la terrasse de Tivoli, c'est par la fuite de l'horizon, mais on ne l'aperçoit pas du tout. Je laisse donc à penser si on en distingue quelque chose de la villa Hadriana qui est au moins à 100 mètres plus bas. Je pense que M. Courbaud a été trompé par ses souvenirs.

Digitized by Google

perdent dans l'immensité déployée ; à droite quelques remous dans la plaine révèlent les carrières de travertin du pont Lucano. Le Colysée, Saint-Pierre avec les portiques du Bernin ; maints édifices anciens et modernes de Rome, sont sortis de ces carrières qui semblent de simples crevasses du sol, tant sont peu de chose les œuvres les plus colossales de l'homme comparées avec celles de la nature (1).

Le travertin, dont le nom semble être une corruption de tiburtin, est une noble pierre, assez dure, excellente pour un pays où les grandes gelées sont inconnues, d'un ton jaunâtre, percée de trous et qui ne comporterait pas d'autre travail ornemental que les à peu près sommaires propres à l'art romain. On ne le peut donc comparer à nos innombrables et variés calcaires français qui reçoivent et conservent si bien l'empreinte la plus délicate reçue du ciseau. Mais ces broderies prodiguées à nos édifices par le moyen âge et la Renaissance ne sont d'aucun usage en Italie où l'architecture procède par masses et surfaces. Des travertins ou de ses similaires il y en a en maints lieux puisque ce n'est à vrai dire qu'un tuf plus compact et d'une texture purement inorganique. Celui du pont Lucano est un dépôt des eaux sulfureuses d'Albula ; cette région est, en effet, un véritable solfatare et le mot même se rencontre dans la nomenclature géologique locale. Les eaux hautement minéralisées ont dû former ici un grand lac et très profond dont

(1) On éprouve cette impression et très vive à Carrare ; il y a plus de deux mille ans que les montagnes de marbre alimentent la statuaire du monde entier et les carrières ne sont que quelques taches blanches aux flancs du massif boisé.

Digitized by Google

n'est qu'un résidu la lagune *di Tartari*. Cependant ce lagon, grand comme un étang médiocre, nous fait comprendre la formation géologique du travertin parce qu'elle s'y continue lentement sous nos yeux et dans des proportions très réduites. L'eau, en effet, est si bien saturée de gaz acide carbonique, qu'on la croirait sur certains points en ébullition ; et sa haute température, 26°,67° environ, la rend très propre au développement de la vie végétale comme au dépôt de cristallisations calcaires. « Il n'existe aucun lieu du monde, dit sir Humphry Davy (1), qui offre un exemple plus frappant de l'opposition entre les contacts de la nature animée et inanimée, des forces de l'affinité chimique et de celles qui président aux phénomènes de la vie. » Ainsi dans la période actuelle, il se forme rapidement des tufs relativement friables, et avec beaucoup plus de lenteur des dépôts de travertin ; les plus anciens bancs de celui-ci ont de cent à cent cinquante mètres d'épaisseur et l'exploitation intensive de tant de siècles ne les a pas épuisés.

Charles de Brosses, qui a visité la région d'Albula mais sans lui donner son nom, dit que des brins de paille que l'on plonge dans cette eau se chargent en très peu de temps de cristaux pierreux ». « On les met, dit-il, dans des boites à bonbons en guise de bâtons de cannelle confits au sucre brillant. » C'est tout ce qu'il dit des phénomènes géologiques auxquels est due la formation du travertin. Il parle aussi du lac et de ses îles flottantes sur lesquelles des paysans

(1) Cité par sir Charles Lyell, *Principes de Géologie*, I, p. 533.

Digitized by Google

« montent et naviguent pour le plaisir des curieux : c'est peu de chose (1) ».

Les Romains, qui avaient la passion des eaux thermales et ont utilisé à peu près toutes celles de leur empire, ne pouvaient négliger celles d'Albula ; sous Auguste, Agrippa y établit des thermes et Néron les fit amener à la Maison dorée. On les exploite à nouveau depuis quelques années.

Cependant, il est cinq heures, et il me faut quitter ce spectacle que mes yeux ne verront plus, mais que l'imagination me représentera toujours. Pendant ma station contemplative l'aspect a déjà changé, la Campagne a pris un ton doré encore plus profond, et les clartés crépusculaires du couchant enveloppent plus ardentes la grande coupole obscure ; mais il est temps de prendre le chemin de la gare ; et m'acheminant vers le casino je traverse les jardins assombris, déserts, que remplit le chant éternel des eaux vivantes. Je suis seul et de la terrasse supérieure j'embrasse le spectacle grave des verdures ; la villa appartenait naguère au cardinal de Hohenlohe, aujourd'hui elle se trouve être je ne sais comment la propriété du prince héritier d'Autriche ; puisse-t-il continuer de n'y venir jamais et la laisser dans cet état de demi-abandon livrée aux seules forces de la nature (2).

Et dans la ville je m'aperçois aux grandes flaques d'eau et boue que l'averse a été beaucoup plus forte que je ne le croyais ; la tente d'un café fléchit sous le poids de la pluie reçue. La terrasse est remplie de

(1) Lettre XLVIII à M. de Neuilly.

(2) Chateaubriant avait annoncé une lettre sur la villa d'Este, mais ou il ne l'a pas écrite ou elle est perdue.

Digitized by Google

consommateurs parmi lesquels je démêle mon trio français de tout à l'heure, qui a l'air de s'ennuyer à mourir en achevant de déguster des *gelati*, ces gros sorbets en pain au goût exquis de citron frais que l'on trouve partout en Italie. Je fais comme mes compatriotes inconnus et savoure un bloc fondant, parfumé pendant que manœuvre sans fin le train de retour.

Il est bondé et d'une foule plutôt bruyante, mais pas un ivrogne, pas même un voyageur trop gai ; on part enfin après vingt minutes de retard seulement. Dans un compartiment voisin un homme entonne, d'une voix de gorge mais bien timbrée et juste, une romance un peu traînante, quelque chanson populaire, sans doute, qu'accompagnent en sourdine, à la tierce, un homme et une femme. Je me dis qu'à cette heure même les trains commencent de ramener à flots dans Paris les promeneurs du dimanche et que d'un bout à l'autre retentit dans un envi de fausses notes l'inepte *Viens, poupoule* ; j'aime mieux la romance de mes compagnons invisibles.

Nous redescendons parmi les oliviers dont les troncs allongent des ombres bosselées et bizarres ; puis voici la villa Hadriana, le tombeau des Plauti ; les quelques maisons plus loin rencontrées se piquent déjà de points lumineux qui font deviner l'universelle lampe à pétrole. Bientôt ce sont les approches de la ville, les rues gaies, vivantes du faubourg, où s'allument les premiers feux de la nuit. La soirée est d'ailleurs d'une douceur exquise, et, comme le plébéien son lointain ancêtre ou prédécesseur sur ce sol historique, le Romain d'aujourd'hui ne rentre

Digitized by Google

guère chez lui que pour y dormir. Je remarque ces étalages forains où sous la lanterne à essence s'amoncellent ces beaux et savoureux raisins des châteaux, c'est-à-dire des pentes de Frascati, semblables les uns à des globules d'ambre, les autres à de gros grenats pourpres ou violets ; il y en a aussi en forme d'olive, à la couleur de jade et croquant comme des bonbons, tous également délicieux, d'une saveur vineuse et douce. Depuis que je suis à Rome je fais une véritable cure de raisins.

Cependant voici la gare, la porte Tiburtine, le tramway à chevaux, la place des Thermes où j'envoie un salut amical à la gerbe blanche de l'eau Marcia ; je prends le tramway électrique, traverse la coupure des beaux palais modernes et en pierre éclatante qui se superposent aux fondations de l'ancien hémicycle jeté en avant des thermes de Dioclétien et par la longue, la banale rue Nationale, j'arrive à la place de Venise que dominera bientôt le colossal monument à Victor Emmanuel élevé sur le promontoire oriental du Capitole, là où fut la citadelle que ne surent pas prendre les Gaulois de Brennus ; puis en quelques minutes, par les rues éclairées, je gagne à pied l'hôtel de la Minerve qui depuis une couple de semaines est mon port d'attache à Rome.

Saint-Seine-l'Abbaye, 12 août-8 septembre 1904.

Henri Chabeuf.

Digitized by Google

Digitized by Google

ERRATUM, p. 230

Je me suis trompé en écrivant que l'étude sur Villard de Honnecourt était demeurée enfouie dans les colonnes du *Journal officiel* de 1858. Elle a été recueillie après la mort de Mérimée, avec d'autres articles d'archéologie et d'histoire, dans un volume devenu rare : *Etudes sur les arts au moyen âge, par Prosper Mérimée, de l'Académie française.* Paris, Michel Lévy et Librairie nouvelle, 1875. — Le morceau principal de ces études est un article de 1845 sur l'église abbatiale bénédictine de Saint-Savin, Vienne, précieuse surtout par un ensemble d'anciennes peintures murales des XII^e^ et XIII^e^ siècles, que Mérimée eut le mérite de découvrir et sut étudier avec sa sagacité archéologique ordinaire.

H. C.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

Liste des membres de l'Académie et des Sociétés correspondantes. 1

Extraits des procès-verbaux des séances. 1

Deux lauréats de l'Académie de Dijon (J.-J. Rousseau, 9 juillet 1750 ; Lazare Carnot, 2 août 1784), par M. Cornereau 1

Rapports sur les prix de 1902, présentés à l'Académie dans sa séance du 22 avril 1903, par MM. Meray, d'Arbaumont, Bataillon, Collot, Mathey et Mocquery . . . 39

Courtépée, Papillon. Voyages en Bourgogne, publiés par M. C. Oursel 67

Rapports sur les prix de 1903, présentés à l'Académie dans sa séance du 29 janvier 1904, par MM. Lévêque, Boutellier, Suisse 177

Observations faites par le moyen d'un forage artésien à Auxonne, par M. Collot 195

Alluvions anciennes et castor fossile de la vallée de l'Ouche, par M. Collot 203

La Croix vivante du Musée de Beaune, par M. Henri Chabeuf 213

Un procès d'octroi à Dijon au XVIIIe siècle (1776-1786), par M. Cornereau 231

Tivoli et la villa Hadriana, par M. Henri Chabeuf . . . 293

DIJON. — IMP. DARANTIERE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Mémoires | 1903-04 | A15 ser.4 v.9

AS162
A15
ser. 4
v. 9

216807

LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google